



HAL
open science

Mine de rien, la lutte paie. Effets des mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), Loc-Envel (Côtes d'Armor), La Fabrié (Tarn)

Damien Schrijen

► To cite this version:

Damien Schrijen. Mine de rien, la lutte paie. Effets des mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), Loc-Envel (Côtes d'Armor), La Fabrié (Tarn). Science politique. Université de Rennes, 2023. Français. NNT : 2023URENG008 . tel-04749530

HAL Id: tel-04749530

<https://theses.hal.science/tel-04749530v1>

Submitted on 23 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE DE RENNES

ECOLE DOCTORALE
Droit et Sciences politiques
Spécialité : *Science politique*

Par

Damien SCHRIJEN

Mine de rien, la lutte paie

Effets des mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), Loc-Envel (Côtes d'Armor) et La Fabrié (Tarn)

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 11 octobre 2023

Unité de recherche : ARENES UMR 6051

Rapporteurs avant soutenance :

Sébastien CHAILLEUX Maître de conférences en science politique, Sciences Po Bordeaux
Marco GIUGNI Professeur en science politique, Université de Genève

Composition du Jury :

Président : Lilian MATHIEU
Examinatrices : Nathalie BERNY
Charlotte HALPERN

Directeur de recherche CNRS, ENS Lyon
Professeure, Sciences Po Rennes
Chargée de recherche, Science Po Paris

Dir. de thèse : Sylvie OLLITRAULT
Co-dir. de thèse : Camille MAZÉ

Directrice de recherche CNRS, Université Paris Nanterre
Chargée de recherche CNRS, La Rochelle Université

Seul le rapport de force permet d'atteindre le but.

Secteur Pavé, 2019, « Travail bien fait », *album éponyme*, Brest.

Remerciements

Un grand merci, tout d'abord, à Nathalie Berny, Sébastien Chailleux, Marco Giugni, Charlotte Halpern et Lilian Mathieu, qui me font l'honneur de juger mon travail.

Mes chaleureux remerciements à Camille Mazé et Sylvie Ollitrault, pour m'avoir poussé à continuer, accompagné, guidé et soutenu durant mon parcours académique et ces années de thèse.

Merci également à tous celles et ceux qui, rencontrés dans les Côtes-d'Armor, dans le Tarn ou à distance, font la chair de ce travail. Je tiens particulièrement à remercier Sabine, Sébastien, Alice, Philippe, Roby, Domi, Laura, Gaël, Laurent, Mélanie, Chantal, Gilles, Alain et les autres, pour l'accueil et les moments de convivialité partagés.

Ma reconnaissance éternelle à Benoît, Érik, Lila, Marie, Pierre R., Pierre W, Pierre-Édouard, Renaud, Sébastien et Sylvain, pour les discussions précieuses et les conseils avisés. Mon amitié aux camarades du labo, d'hier et d'aujourd'hui, Anatole, Alice B.-P., Alice L.-C., Alice P., Annabelle, Anne-Cécile, Angèle, Arthur, Camille, Clémentine, Jeanne, Madeg, Maëlle, Malo, Mathias, Maurel, Maxime, Suzanne et Vincent. Sans oublier une pensée spéciale pour Adrien et Antoine. Merci aussi à Olivier Trédan, pour m'avoir jeté dans la fosse de l'enseignement, ainsi qu'à Doris, Léa, Leny et Ronan, pour les échanges enrichissants autour des questions extractives.

Cette thèse est dédiée au groupe, pour les parenthèses de rock, en m'excusant au passage pour les tournées refusées et les dates manquées, aux amis de Guérin, de la rade, des Monts d'Arée, du Trégor, de Douarnenez, de Rennes, et par-delà la Vilaine, de Lille, Toulouse, Leipzig et d'ailleurs, aux anciennes et anciens de Cornouaille, à Agnès et Paul-Henri, aux disparus ainsi qu'à la nouvelle génération. À Margot, aussi, pour avoir été là malgré la place démesurée prise par ce travail. À mes parents et à mes grands-parents, enfin, pour les encouragements, la confiance, et surtout pour m'avoir appris à toujours douter de la parole des puissants.

Table des matières

Introduction générale.....	5
A - La conflictualité environnementale du point de vue des résistances au développement des industries extractives.....	7
B - Les industries extractives au prisme des sciences sociales	21
C - Retracer les effets des mobilisations environnementales grâce aux outils de la sociologie des mouvements sociaux.....	33
D - Enquêter sur les mobilisations locales contre des titres miniers	54
<i>Première partie : Projets miniers et impacts des mobilisations sur les territoires visés</i>	74
Introduction de la première partie	75
Chapitre I : De la problématisation des ressources naturelles aux titres miniers métropolitains	77
A - Relocaliser les industries extractives, un impératif de souveraineté européenne ?....	79
B - Encadrement public, acteurs privés : le redéploiement extractif au concret	93
Chapitre II : Rassembler contre les titres miniers : travail de coalition et soutiens institutionnels dans les mobilisations localisées.....	121
A - Des structures de mobilisation préexistantes à la stabilisation des coalitions contestataires	124
B - Des coalitions bénéficiant de soutiens institutionnels.....	149
C - Introuvables coalitions minières.....	170
Chapitre III – Mobilisations localisées et fabrique du territoire	192
A - Défendre le territoire pour et par lui-même	195
B - Voisins, camarade et amis : la dimension sociale du territoire dans les dynamiques contestataires localisées.....	220
C - Protéger des biens communs localisés, proposer du bien commun territorial	240
Conclusion de la première partie.....	273
<i>Deuxième partie : quelques effets culturels des mobilisations environnementales localisés.....</i>	275
Introduction de la deuxième partie.....	276
Chapitre IV : La contre-expertise militante face aux savoirs légitimes. Dynamiques conflictuelles et production de connaissances dans les mobilisations localisées	277
A - Décrédibiliser les savoirs légitimes, crédibiliser les savoirs illégitimes	278
B - Controverses sur les industries extractives : recueillir, synthétiser et produire du savoir	292
C - Quand l'intégration des critiques expertes ne suffit pas : l'impossible compromis minier.....	315
Chapitre V : La médiatisation des projets contestés, un effet des mobilisations environnementales localisées.....	342

A - Tactiques militantes et pratiques journalistiques aux frontières de l'espace des mobilisations localisées	344
B - Les mobilisations locales dans la presse, un succès quantitatif et qualitatif ?	361
Conclusion de la deuxième partie	396
Troisième partie : du blocage à l'abandon des titres miniers	398
Introduction de la troisième partie.....	399
Chapitre VI : Le répertoire tactique des coalitions anti-extractives, des arènes institutionnelles à l'épreuve de force	400
A - Défiance et détournements contestataires au sein des arènes consultatives	401
B - Bloquer les projets extractifs par la voie légale : relais politiques et usages militants du droit	415
C - Par-delà les arènes institutionnelles : les conflits locaux vers l'épreuve de force ...	444
Chapitre VII : Politisation et dépolitisation des termes des conflits : une tension difficilement dépassable	472
A - L'attribution des titres miniers, une question de démocratie ?	476
B - Questionner l'organisation sociale depuis les mobilisations localisées	497
C - État et porteurs de projets : une « dépolitisation politiquement située » des conflits extractifs	523
Chapitre VIII : Les projets passent, les ressources restent. Forces et faiblesses des mobilisations localisées	543
A - Du blocage des titres miniers à leur abandon.....	546
B - Fractures internes et échec des tentatives d'extension externes : des coalitions somme toute fragiles	568
C - Des mobilisations aux impacts procéduraux et structurels limités ?.....	590
Conclusion de la troisième partie	618
Conclusion générale	620
Annexes	632
Bibliographie	647

Introduction générale

« **Elle** : Au niveau des gens contre [la demande de permis minier de La Fabrié], par rapport à la population, y'a peut-être pas suffisamment de monde. Enfin en tous cas pour faire bouger les lignes, j'ai pas l'impression qu'on serve à grand-chose. Mais bon, sachant que le dossier maintenant est sur le bureau de Bruno Le Maire. Je me dis que c'est le dernier truc, et que c'est le pot de terre contre le pot de fer. On vaut pas grand-chose. [...]

Lui : Y'a des gens qui vont venir avec des pelleteuses, pour se faire de l'argent, on donne des miettes à des gens pour acheter leur cautionnement. En fait c'est assez frustrant. C'est frustrant. Et t'arriverais même à imaginer pourvoir être violent. [...] ça serait quand même sympa d'avoir une société un peu plus collégiale. Moi je pense que le maire, il est dévoué à sa commune, je pense qu'il voit peut-être pas le mal, il voit de l'emploi, il voit de la richesse, mais je trouve que c'est un déni de démocratie quand même. [...]

Elle : On est quand même dans un coin, où tu vois ces jeunes, ils s'installent en bio [l'un d'entre eux] va faire des abeilles, donc on essaye de préserver certaines choses. Et puis contradiction, t'as cette histoire de mine qui arrive. [...]

Lui : Peut-être qu'on se trompe et qu'il y a plus de gens qui sont pour, que contre. Mais après les arguments des contres ils sont quand même recevables. Une fois que c'est fait, c'est fait, après c'est trop tard. [...] Quand tu discutes sympa et tout, la population te dit "on n'en veut pas", "bah on va vous le mettre", donc c'est un rapport de force. Le rapport de force qui est-ce qui le met en place ? La violence du truc, c'est quand même le législateur. On a quoi nous comme arme en face ? »

Ces extraits sont tirés d'un entretien mené en février 2020¹, auprès d'un couple de riverains du périmètre du permis de recherche minière de La Fabrié, déposé en décembre 2018 par la société Tungstène du Narbonnais. Simples adhérents à l'association d'opposants Stop mines 81, ce ne sont pas des militants aguerris. Pourtant, les réflexions qu'ils livrent traversent l'ensemble des mobilisations se levant contre un projet industriel ou d'aménagement du territoire. Elles se résument en une question simple : que pèsent les oppositions locales face aux porteurs de projets et aux pouvoirs publics ?

¹ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

C'est à cette question que cette thèse se propose de répondre, à partir de l'étude de trois projets d'extraction de ressources naturelles en France métropolitaine. Il s'agit de contribuer à la compréhension des effets imputables aux contestations localisées, et plus généralement d'approfondir nos connaissances sur la conflictualité environnementale contemporaine. Bien qu'au cœur des préoccupations militantes et sociétales, l'issue des mobilisations locales a paradoxalement été peu explorée par la littérature académique. Et lorsque les auteurs en rendent compte, c'est le plus souvent comme sous-produit d'autres questions de recherches.

Dans son étude comparant plusieurs mouvements contestataires, dont l'opposition à une centrale nucléaire, James Jasper invite par exemple à identifier les facteurs explicatifs des mobilisations, comme la culture, les ressources, la stratégie et les trajectoires biographiques des militants¹. En France, les conflits environnementaux des dix dernières années ont donné lieu à des ouvrages de « géopolitique locale² », de « sociologie politique de l'autonomie³ » centrée sur les occupations de terrains, ainsi qu'à plusieurs essais militants puisant dans la boîte à outils sociologique⁴. Là encore, l'issue des luttes étudiées n'est pas abordée comme un objet en soi.

Quelques auteurs se sont pourtant penchés sur les impacts des mouvements sociaux. Aux États-Unis, Doug McAdam et Hillary Schaffer-Boudet ont entrepris d'expliquer les trajectoires de vingt projets énergétiques⁵. Ils soulignent que les contestations sont moins nombreuses qu'attendu, et surtout, qu'elles ont plus de chance de succès en étant à la fois ancrées localement, soutenues par des acteurs extérieurs et par des alliés au sein des instances étatiques⁶. Plus récemment, le manuel dirigé par Maria Grasso et Marco Giugni examine un certain nombre d'effets imputables aux mouvements environnementaux⁷. Il traite des impacts législatifs

¹ Jasper, J. M., 1997, *The Art of Moral Protest*, The University of Chicago Press, p.12

² Subra, P., 2016, *Géopolitique locale. Territoire, acteurs, conflits*, Armand Colin, Paris, 335 p.

³ Bulle, S., 2020, *Irréductibles. Enquête sur des milieux de vie de Bure à N.-D.-des-Landes*, UGA Éditions, Grenoble, 350 p.

⁴ Voir par exemple : Des plumes dans le goudron (collectif), 2018, *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure*, Textuel, Paris, 155p

⁵ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *Putting social movements in their place. Explaining opposition to energy projects in the United States*, Cambridge University Press, 266p

⁶ *Ibid*, p.31

⁷ Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, 603p.

(contribution à la mise à l'agenda¹), politiques (émergence de nouvelles préoccupations²), scientifiques (innovations « par la base³ ») et biographiques (influence sur les trajectoires des acteurs⁴) des luttes écologistes. Dans l'Hexagone, le processus conduisant à l'abandon des très contestés projets d'extraction de gaz de schiste a également été analysé sous un nouveau jour par Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux⁵. Les deux auteurs montrent comment les pouvoirs publics, sous la pression des mobilisations locales, ont fini par considérer une industrie balbutiante comme un problème à écarter. Cette thèse entend prolonger cet ensemble de travaux. En interrogeant les conflits ayant pour objet des projets d'extraction de ressources naturelles, elle s'intéresse aussi à la confrontation qui oppose aujourd'hui aspirations écologiques et injonctions à la croissance économique.

A - La conflictualité environnementale du point de vue des résistances au développement des industries extractives

Les dissensions entre intérêts industriels et protection de l'environnement, verticalité des décisions et attentes participatives, sont aujourd'hui particulièrement vives⁶. L'échec de l'Opération César, à Notre-Dame-des-Landes⁷, la mort de Rémi Fraisse⁸, ou la récente répression contre les opposants à la « méga-bassine » de Sainte-Soline⁹, témoignent d'une décennie d'intense conflictualité environnementale. Or, dans le cas des industries extractives,

¹ Johnson, E., W., Agnone, J., 2022, « Policy and legislative outcomes of environmental movements », Grasso, M., Giugni, M., *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, p.453-471.

² Huxster, K., J., 2022, « Influence of environmental movements on public and attitudes », Grasso, M., Giugni, M., *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, p.472-487.

³ Hess, J., D., 2022, « Environmental movements and scientific, technological, and industrial change », Grasso, M., Giugni, M., *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, p.488-502.

⁴ Vestergren, S., Drury, J., 2022, « Biographical consequences of environmental activism », Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, p.503-516.

⁵ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *L'État sous pression. Enquête sur l'interdiction française du gaz de schiste*, Presses de Sciences Po, Paris, 316p.

⁶ Ambroise-Rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vignon, A., (dirs.), 2018, *Une histoire des conflits environnementaux. Lutttes locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, 276p.

⁷ *Ouest-France*, 23 octobre 2022, « Notre-Dame-des-Landes. Il y a dix ans, l'échec de l'opération César »

⁸ *Reporterre*, 24 février 2023, « Mort de Rémi Fraisse : l'État condamné »

⁹ *Libération*, 28 juillet 2023, « Mégabassines : un an de prison pour le “moine de Sainte-Soline” au cœur d'un absurde “procès politique” »

maillon élémentaire des chaînes de production capitalistes¹, causes de dégradations irréversibles, ces tensions sont exacerbées². La capacité des populations locales à y résister représente, de ce point de vue, l'une des questions essentielles de notre temps.

1) Des mobilisations contre les externalités environnementales du capitalisme, pour quel impact ?

Depuis le début des années 2010, en France et en Europe, la contestation de grands projets d'aménagement a remis sur le devant de la scène médiatique les conflits ayant l'environnement pour objet. L'importance prise par les questions environnementales ne doit toutefois pas éclipser l'intensification des pressions exercées sur les ressources naturelles. En Europe, la pandémie de Covid-19 et l'invasion russe en Ukraine interrogent même les enjeux de souveraineté industrielle à nouveaux frais. Dans ce contexte, comprendre les ressorts et les effets territoriaux, sociaux et politiques de la conflictualité environnementale contemporaine est indispensable.

a) Entre écologie politique et contestation sociale : une décennie de conflits environnementaux

En décembre 2020, le journal écologiste en ligne *Reporterre* juge nécessaire de contrer le « pessimisme existentiel » qui se serait emparé des militants de la cause environnementale³. Il l'assure, « la lutte paie ». « Mine de rien, les écologistes remportent de nombreuses victoires », et d'en évoquer quelques-unes : « L'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Du Center parcs de Roybon en Isère. D'Europacity dans le nord de Paris. Mais aussi d'une porcherie géante à Ossun dans les Pyrénées. D'un "surf park" à côté de Saint-Nazaire. D'une carrière de ciment dans les Yvelines... Qu'elles soient célèbres ou pas, les victoires contre les projets inutiles et imposés se multiplient en France⁴. » Si ces abandons revêtent une importance centrale pour les écologistes, peu de travaux académiques se sont attachés à en décrire les mécanismes.

¹ Mitchell, T., 2017, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, La Découverte, Paris, 353p

² Buu-Sao, D., 2021, « Faire advenir la « mine durable » en Europe ? Discours institutionnels et impératif de relance minière, de l'Union européenne à l'Andalousie », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.15-41

³ *Reporterre*, 15 décembre 2020, « Grands projets inutiles. La lutte paie : mine de rien, les écologistes remportent de nombreuses victoires »

⁴ *Ibid.*

La littérature montre bien que l'environnement est le terrain d'un affrontement d'intérêts contradictoires. Elle définit de ce point de vue les conflits environnementaux comme « la manifestation des tensions entre des acteurs sociaux dont le motif est la confrontation des fonctions attribuées à un environnement donné¹. » Ces fonctions peuvent être matérielles (ressources et espaces) comme symboliques (valeurs, rapports à la nature, identités)². Que l'environnement soit l'objet d'antagonismes n'est donc pas une nouveauté. Il s'agit même d'un trait constitutif des sociétés industrielles³. Toutefois, depuis le début des années 2010, les sciences sociales ont enregistré un regain de « mobilisations localisées », c'est-à-dire ayant pour objet « un désaccord sur la destinée d'un lieu, manifesté collectivement par des habitants, des usagers, des acteurs socio-économiques et/ou des militants qui s'opposent à une action publique suivant différents formats de contestation⁴ ». On peut préciser que ces mobilisations ne s'opposent pas seulement à « une action publique », c'est-à-dire une décision d'aménagement prise par l'État central. Elles peuvent aussi cibler directement un industriel dans l'objectif qu'il renonce à un projet contesté. Ramener ces luttes à un appel à « l'État gendarme », chargé de réguler les nuisances incriminées, comme le font certains auteurs, paraît donc réducteur⁵.

Si leur objet est d'abord local, ces mobilisations interrogent aussi la priorité accordée à la croissance économique sur la préservation des milieux⁶. Elles témoignent par là d'une diffusion des préoccupations environnementales⁷. Ainsi, la distinction entre environnementalistes (engagés dans la défense d'un milieu ou d'une espèce particulière) et écologistes politiques (partisans d'un changement de société sur des bases plus respectueuses de la nature), opérée par certains auteurs⁸, est dans les faits plutôt malaisée. On observe en effet

¹ Letté, M. 2012, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°113, p.152

² *Ibid.*

³ Le Roux, T., Letté, M., (dirs.), 2013, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIII^e-XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 401p.

⁴ Dechézelles, S., Olive, M., 2016, « Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées. Introduction », *Noroi*, n° 238-239, p. 7-21

⁵ Lascoumes, P. 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, La Découverte, Paris, p.97

⁶ Boy, D., 2021, « Productivistes contre écologistes », *Pouvoirs*, n°179, p.71-80

⁷ Della Porta, D., Piazza, G., 2008, *Voices of the Valley, voices of the stairs. How Protest Creates Communities*, Berghahn Books, 216p.

⁸ Vadrot, C.-M., 1978, *L'écologie. Histoire d'une subversion*, Syros, Paris, 64 p.

une grande porosité entre l'écologie politique, la protection de l'environnement et les mouvements sociaux¹. L'écologie comme courant politique s'est par ailleurs largement construite sur les allers-retours de ses militants entre luttes locales et nationales². Bien qu'hétérogènes dans leur composition, les mobilisations localisées dont il sera ici question peuvent donc se rapporter au pôle écologiste³, lui-même divers⁴. On pourra donc parler de *mobilisations environnementales localisées*.

La France, pays qui a fourni parmi les premiers auteurs ayant inspiré l'écologie politique⁵, constitue un espace d'expression privilégié de ces luttes. Une première grande famille de travaux y analyse les rapports entretenus par les contestataires à leur espace géographique immédiat. Ils étudient la manière dont leurs acteurs s'investissent en défense d'un territoire « valorisé⁶ ». Des historiens et des politistes se sont intéressés à la manière dont l'espace est investi d'une dimension identitaire⁷. Dans une approche qui peine à émerger

¹ Vrignon, A., 2012, Les écologistes et la protection de la nature et de l'environnement dans les années 1970, *Écologie & Politique*, n°44, 115-125

² Deléage, J.-P., 2010, « En quoi consiste l'écologie politique ? », *Écologie & Politique*, n°40, p. 21-30

³ Lafaye C., Thévenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°34, p. 495-524 ; Buton, P., « L'extrême gauche française et l'écologie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°113, p.191-203 ; Aspe C., Jacque M., 2016, « Des grands soirs aux beaux jours. La question environnementale peut-elle être encore porteuse d'utopies ? », *Education et Société*, n°37, p. 33-48

⁵ Ollitrault, S., Villalba, B., 2012, « Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », Pigenet M., et *all.*, *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris, p.716-723

⁵ Voir par exemple : Reclus, É., 1995 [1869], *Histoire d'un ruisseau*, Actes Sud, Arles, 212p. ; Charbonneau, B. 2002 [1969], *Le Jardin de Babylone*, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, Saint-Front-sur-Nizonne, 263p. ; Baudrillard, J., 2018 [1970], *La société de consommation*, Gallimard, Paris, 317p. ; Gorz, A., 2018 [1975], *Écologie et politique*, Flammarion, Paris, 328p.

⁶ Vermeersch, S., 2006, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Société*, n°126, p. 53-68 ; Melé, P., 2003, « Introduction. Conflits, territoires, action publique », Melé P., et *all.*, *Conflits et territoires*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 224p ; Dechézelles, S., Olive, M., 2016, « Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées. Introduction », *Noroi*, n° 238-239, p. 7-21 ; Sébastien, L., 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? », *Noroi*, n°238-239, p. 23-41 ; Ségas, S., 2020, « Introduction : de nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, n°52, p. 7-19

⁷ Porhel, V., 2008, *Ouvriers bretons. Conflits d'usine, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 325p. ; Franquemagne, G., 2010, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », *Espace et Société*, n°143, p. 117-133

France¹, des géographes et des sociologues se penchent sur les inégalités environnementales². Les mobilisations locales sont aussi analysées du point de vue des « controverses sociotechniques³ », et, dans une démarche proche, de la contre-expertise militante⁴.

Les luttes environnementales locales ont également en commun une remise en question d'une conception descendante de l'intérêt général. Il s'agit, pour les acteurs qui les impulsent, de revendiquer une reprise en main des décisions concernant leur espace proche⁵. Elles ne sauraient être qualifiées de « NIMBY » (*Not in my back yard*), malgré les tentatives de sauvetage de cette étiquette⁶. En effet, le terme NIMBY est souvent utilisé comme concept sociologisant par les aménageurs pour stigmatiser les attachements de proximité⁷. Il euphémise les relations de pouvoir, tout en délégitimant les différents rapports à l'environnement que cristallisent ces conflits⁸.

Les mobilisations environnementales localisées constituent ainsi une proportion non négligeable des antagonismes sociaux. Ces dernières années, les luttes contre les « grands

¹ Bécot, R., Ghis-Malfilatre, M., Marchand, A., 2021, « Pour un décroisement scientifique de la santé au travail et de la santé environnementale, *Sociétés contemporaines*, n°121, p.5-27

² Deboudt P., 2015, « L'aménagement du territoire littoral à l'épreuve des inégalités environnementales, *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n°79, p. 83-89 ; Simard, M., 2017, « Environnement, conflits et tractations entre divers acteurs ruraux au Québec : une mobilisation inégale du capital environnemental ? », *Noroi*, n°243, pp. 111-126

³ Callon, M., 1986, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n°36, p. 169-208 ; Barthe, Y., 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, vol. 15, n°57, p. 57-78 ; Lascoumes, P., 2002, « De l'utilité des controverses socio-techniques », *Journal International de Bioéthique*, n°13, p. 68-79

⁴ Ollitrault S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 224p ; Weisbein, J., 2016, « Défendre le littoral en croisant les expertises », *Noroi*, n°238-239, p. 97-108

⁵ Dechézelles, S., Olive, M. (dir.), 2019, *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisations*, Presses Universitaires de Rennes, 270p.

⁶ Flanquart, H., 2020, « Nous sommes tous des nimbystes : plaidoyer pour l'utilisation de la notion d'acceptabilité sociale », *Développement durable et territoires*, vol.11, n°3, DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17718>.

⁷ Melé, P., 2003, *op. cit.*

⁸ Grisoni, A. 2015, « Les mouvements d'opposition contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? Le mouvement Notav contre le Lyon-Turin », *Mouvements*, n° 84, p. 126-130.

projets inutiles et imposés¹ » (GP2I), et ceux qui s'en inspirent² ont par ailleurs renouvelé l'intérêt des chercheurs pour la conflictualité environnementale. Plus récemment, l'irruption des Gilets jaunes sur ce terrain a permis de questionner les implications concrètes du slogan « Fin du monde, fin du mois, même combat », mis en exergue par une partie du mouvement³.

Cet ensemble de travaux hétérogènes, aussi riche soit-il traite essentiellement des dissensions causées par des projets énergétiques ou d'aménagement du territoire. Ce n'est que récemment que les industries extractives, pourtant, à la base de nos chaînes de productions et sources de lourds impacts socio-environnementaux, ont suscité l'intérêt des sciences sociales.

b) Les industries extractives, un secteur particulièrement conflictuel

Le capitalisme extractif se distingue des autres activités capitalistes par quatre caractéristiques mises en exergues par Sébastien Chailleux et Sylvain Le Berre : son rapport à l'État (le contrôle des ressources minières est un enjeu de souveraineté), à la nature (qu'il transforme en marchandise), au marché (spéculation sur les ressources disponibles et les prix) et aux territoires dans lesquels il s'implante (création de zones sacrifiées et forte conflictualité avec les populations locales). Ces auteurs rappellent par ailleurs que le capitalisme moderne repose dès son origine sur une extraction intensive des ressources minérales⁴. Contrairement à ce que laisserait penser la place croissante occupée par l'économie numérique, nos sociétés restent par ailleurs largement tributaires des ressources métalliques et minérales. Le développement des énergies renouvelables, gourmandes en métaux, tend même à accroître cette

¹ Robert, D., 2014, *Les mouvements sociaux opposés aux grands projets inutiles et imposés. Un rhizome en lutte contre le néolibéralisme ?*, 20p. ; Berlan, A., 2016, « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens », *Écologie & politique*, n°53, p. 105-128 ; Subra, P., 2017, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des « zones à défendre » (2008-2017) », *Hérodote*, n°165, p. 11-30.

² Dechézelles, S., 2017, « Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer », *Politix*, n°117, p. 7-34

³ Dondeyne, C. Levain, A., 2021, « La place est-elle prise ? Contributions des Gilets jaunes aux luttes socio-environnementales locales. Pistes d'analyse à partir du cas finistérien », *Écologie & Politique*, n°62, p. 67-82

⁴ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.55

dépendance¹. Dans ce contexte, le découplage annoncé entre croissance économique et besoin en minerais ne semble pas être à l'ordre du jour². Et les mers ne sont pas épargnées par cette ruée sur les ressources minérales et métalliques. Les granulats marins, principalement destinés au bâtiment, représentent la troisième ressource la plus exploitée après l'air et l'eau³. L'ouverture des grands fonds à l'extraction de métaux devient, de surcroît, techniquement possible⁴, faisant craindre des dégradations irréversibles sur des écosystèmes jusqu'ici relativement isolés⁵.

Si les activités extractives se déploient désormais majoritairement loin des anciennes puissances industrielles, elles n'en produisent pas moins d'importantes nuisances. Des associations dénoncent les impacts lourds imputables aux industries minières, sur les paysages, les écosystèmes et les populations qui vivent à proximité⁶. Dans un contexte d'expansion extractive et de moindre tolérance envers la dégradation des écosystèmes, ces résistances constituent une source de préoccupation majeure pour les compagnies minières⁷. La quête d'une « acceptabilité sociale », au travers de « bonnes pratiques », compte désormais parmi leurs priorités⁸. Celles-ci visent, au-delà des réglementations nationales, à assurer une meilleure intégration des projets miniers, notamment par une évaluation environnementale adéquate et une participation au développement économique des territoires concernés⁹. Toutefois, en dépit

¹ World Bank Group, 2017, *The Growing Role of Minerals and Metals for a Low Carbon Future*, 112p.; Iea.org, 5 mai 2021, « Clean energy demand for critical minerals set to soar as the world pursues net zero goals »

² *Actu environnement*, 13 juin 2014, « Le découplage, condition nécessaire mais pas suffisante pour ménager les ressources »

³ Delestrac, D., 2015, « Le sable, enquête sur une disparition », dans Abraham, Y.-M., Murray, D., *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites de la croissance*, Écosociété, Montréal, p. 174-183

⁴ *Le Monde*, 6 janvier 2023, « Métaux rares : ces entreprises lancées dans la course aux abysses »

⁵ *France info*, 29 juillet 2023, « L'article à lire pour comprendre les enjeux autour de l'extraction minière sous-marine »

⁶ SystExt, 2021, *Controverses minières, Pour en finir avec certaines contrevérités sur la mine et les filières minérales*, Volet 1, 162 p.

⁷ EY, 2022, *Top 10 business risks and opportunities for mining and metals in 2023*, 56p.

⁸ Beauloye, Y., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 8. De l'acceptabilité sociale à l'ancrage territorial : entre recherche de non-opposition et opportunité de co-construction pour les industries du sous-sol », Chailleur, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.243-268

⁹ Chevrel, S., Charles, N., Christmann, P., 2017, *Tome 9. Le concept de « mine responsable »*. *Parangonnage des initiatives mondiales*, La mine en France, 101p.

des efforts affichés, les sociétés minières peinent à faire preuve de transparence¹ et à démontrer leur « durabilité² ». L'évaluation de leurs impacts environnementaux est elle-même délicate, ce qui accroît leur caractère conflictogène : « [...] quand une incertitude ne peut être levée que par le truchement de savoirs acquis et détenus par les acteurs qui ont intérêt à exploiter le milieu, il va de soi que la controverse part sur de mauvaises bases³ », remarquent Xavier Arnaud de Sartre et Sébastien Chailleux.

Augmentation des besoins en minerais, métaux et minéraux, rapport privilégié à l'État, développement peu profitable aux populations locales et impacts irréversibles conduisent de fait à une augmentation significative des tensions générées par les mines. C'est notamment le cas en Amérique latine⁴, où les affrontements sont les plus meurtriers⁵. L'Europe, dans une proportion bien moindre, n'est plus tout à fait épargnée. La fragilité des approvisionnements en métaux des industries des pays membres, fortement dépendants de pays exportateurs⁶, conduit à un timide retour des industries minières⁷. En France, le dépôt de nouveaux permis exploratoires s'accompagne, à partir de 2012, d'un discours volontariste sur un souhaitable « nouveau minier », soutenu par le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg. Mais les titres accordés se heurtent presque partout à de fortes résistances⁸. En empêchant la sécurisation des chaînes de production, et en décourageant les investisseurs, ces refus pourraient même porter atteinte à l'économie nationale, comme le fustigent certains acteurs économiques⁹.

¹ OXFAM, 2020, « La transparence à l'état brut. Décryptage de la transparence des entreprises extractives », 64p.

² Tost, M., et al., 2018, « The state of environmental sustainability considerations in mining », *Journal of Cleaner Production*, n°182, p. 969-977.

³ Arnaud de Sartre, X., Chailleux, S., 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p. 2-11.

⁴ *Le Monde*, 12 mars 2012, « En Amérique latine, le boom minier engendre de plus en plus de conflits »

⁵ *Le Journal du dimanche*, 23 avril 2021, « Meurtres et intimidations... En Amérique latine, les militants écologistes payent au prix fort leur engagement »

⁶ Commission européenne, 3 septembre 2020, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique social européen et au Comité des régions. Résilience des matières premières critiques : la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité*, 28p.

⁷ Buu-Sao, D., 2021, *op. cit.*

⁸ Le Berre, S., Chailleux, S., (dirs) 2021, « La gouvernance du nouveau minier européen face aux contestations », *Revue Gouvernance*, n°2, vol.18, 135p.

⁹ *Les Échos*, 20 décembre 2019, « Les investisseurs étrangers se détournent de la France »

On assiste donc à des tentatives de redéploiement des industries extractives, à une période où l'environnement s'impose comme un enjeu politique majeur. Dans ce contexte, quels effets sont imputables aux mobilisations localisées contre des titres miniers ? On s'appuiera, pour répondre à cette question, sur l'étude de trois cas de titres miniers sollicités en France métropolitaine ces dix dernières années.

2) Retracer les effets des résistances aux industries extractives à partir de trois cas d'étude

Les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes-d'Armor), Loc-Envel (Côtes-d'Armor), et La Fabrié (Tarn) sont emblématiques des tensions suscitées en France par des projets extractifs. Les différentes mobilisations qu'ils provoquent, dans des cadres géographiques, environnementaux et sociaux variés, en font des cas d'étude particulièrement pertinents pour saisir la conflictualité environnementale et extractive contemporaine.

a) La concession de sable coquillier de Pointe d'Armor, un titre minier en baie de Lannion

En 2009, la Compagnie armoricaine de navigation (CAN) dépose une demande de concession et d'ouverture de travaux miniers sur le site dit « de Pointe d'Armor », en baie de Lannion. Cette filiale du groupe agroalimentaire malouin Roullier vise l'extraction de 400 000m³ de sable coquillier sur la dune sous-marine de Trezen-ar-Gorjegou. Ces granulats calcaires, issus majoritairement de la dégradation d'organismes marins, sont utilisés en agriculture pour l'amendement des sols acides. La concession, accordée en 2011, doit venir compenser l'interdiction annoncée d'exploiter une autre source de calcaire, le maërl¹, dont les accumulations forment des bancs particulièrement riches en biodiversité.

L'exploitation du sable coquillier est une activité traditionnelle propre à la Bretagne². En baie de Lannion, il est même extrait de manière industrielle depuis le XIX^e siècle, pour atteindre un volume de 147 355 tonnes par an en 1977³. La CAN exploite toujours trois sites en Bretagne-

¹ « Maërl » est un terme d'origine bretonne désignant l'accumulation de concrétions calcaires produites par une petite algue rouge, le lithotamne.

² Les autres concessions de granulats marins présentes sur les côtes françaises concernent des sables siliceux.

³ Elle s'arrête en 1993. *Le Trégor*, 3 décembre 2009, « La longue histoire des sabliers à Lannion »

Nord¹, mais le sable prélevé n'est plus dépoté à Lannion depuis 1993. Jusqu'au permis de Pointe d'Armor, cette activité n'avait entraîné que quelques protestations à bas bruit². L'ampleur de la contestation de ce projet marque sans conteste une rupture. Le mécontentement d'abord dispersé qu'il provoque se structure en 2012 au sein du Peuple des dunes en Trégor³.

La coordination rassemble de manière inédite militants écologistes, pêcheurs professionnels et élus, autour de la défense d'un site décrit comme particulièrement vulnérable. Elle rencontre un large écho médiatique, et représente alors l'un des fers de lance de la contestation environnementale hexagonale. Le conflit apparaît d'autant plus intéressant que la zone côtière est le siège d'écosystèmes complexes dont dépendent de nombreuses activités économiques. Elle se prête donc parfaitement à l'analyse des tensions entre exploitation et protection des milieux⁴. Le littoral trégorrois est ainsi un secteur particulièrement touristique et prisé des retraités aisés. S'y côtoient également loisirs nautiques et pêche professionnelle, dans un environnement bénéficiant de mesures de protection : la dune convoitée par la CAN est encadrée par les zones Natura 2000 de la baie de Morlaix et de la Côte de Granit Rose⁵. Elle se situe en outre à quelques encablures de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, prisée des ornithologues pour les colonies d'oiseaux marins qu'elle protège.

La mobilisation du Peuple des dunes en Trégor, qui réunit jusqu'à plusieurs milliers de personnes lors de ses manifestations lannionaises, est l'une des plus importantes qu'a connue cette zone ces dernières décennies. Le projet porté par la CAN est malgré tout mené à son terme. La société procède à deux extractions de sable en septembre 2016, provoquant un regain de tension autour de la baie. Les rotations sont alors suspendues. Elles ne reprendront pas : en juin

¹ Compagnie armoricaine de navigation, « La filière du calcium marin ». En ligne : <https://www.compagnie-armoricaine-de-navigation.fr/la-filiere-du-calcium-marin>

² Les pêcheurs de la Baie de Saint-Brieuc s'inquiètent par exemple de l'abaissement des fonds qui pourrait entraîner une modification des courants. Par ailleurs, des militants écologistes trégorrois ont contestés en 2008 l'un des permis détenus par la CAN. Voir chapitre II et VIII.

³ Comme le Léon ou la Cornouaille, le Trégor constitue l'un des neufs « pays historiques » de Bretagne, en-mêmes subdivisés en pays parfois qualifiés de « traditionnels ». Ces catégories géographiques sont toujours couramment utilisées aujourd'hui.

⁴ Mazé, C., Coston-Garani, J., Danto, A., 2018, « Dealing with impact. An interdisciplinary, multi-site ethnography of environmental impact assessment in the coastal zone », *Natures Sciences Sociétés*, n°26, p. 328-337.

⁵ Caude, G., Lavarde, P., 2016, *Conditions d'exploitation du gisement de sables coquilliers de Lannion*, Rapport pour le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Conseil général de l'environnement et du développement durable, p.13

2018, le président Emmanuel Macron, en visite en Bretagne, annonce l'arrêt du projet¹, auquel le sablier renonce définitivement en novembre 2021². Fortement médiatisé entre 2012 et 2016, le conflit partage alors les pages de la presse locale avec un autre dossier minier : le Permis exclusif de recherches de mines de Loc-Envel.

b) Le PERm de Loc-Envel, la prospection minière au cœur du bocage breton

En juillet 2011, la société Variscan Mines dépose une première demande de Permis exclusif de recherche de mines (PERm³), en Mayenne⁴. Cette société française aux capitaux majoritairement australiens est fondée par deux cadres retraités du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM). Leurs trajectoires sont caractéristiques de « l'élite minière », étudiée par Pauline Massé⁵ : détenant un haut degré de compétences dans le domaine du sous-sol, ils ont circulé tout au long de leur carrière entre secteur public et compagnies privées⁶. Selon la division des tâches pratiquée dans le secteur, Variscan est une *junior*, c'est-à-dire une société spécialisée dans la prospection. Son objectif est de déposer plusieurs demandes de permis, afin de minimiser les risques d'échecs et de garantir à ses actionnaires un retour sur investissement⁷. Si l'un des gisements explorés s'avère exploitable, le titre est vendu à une *major*, qui elle détient les capacités techniques et financières de procéder à son exploitation.

Le portefeuille de permis détenu par Variscan s'étoffe fin 2014, avec le PERm de Merléac, dans le Morbihan, puis ceux de Silfiac, entre le Morbihan et les Côtes-d'Armor, et Loc-Envel, dans les Côtes-d'Armor. C'est ce dernier qui est le plus médiatisé⁸. D'une superficie

¹ *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Macron dit non aux mines et au sable »

² *Le Monde*, 30 janvier 2022, « Le projet d'extraction de sable en baie de Lannion est définitivement abandonné »

³ La législation distingue le Permis exclusif de recherche de mines, PERm, du Permis exclusif de recherche d'hydrocarbures ou de gîtes géothermiques.

⁴ Le premier PERm déposé en Métropole est toutefois celui de Villerange, dans la Creuse.

⁵ Massé, P., 2022, « Chapitre 6. L'élite minière à l'origine du nouveau minier : entre multipositionnalités, imaginaires de l'espace et impératif étatique de gestion des ressources minérales », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.181-218.

⁶ *Ibid.*

⁷ Laurent, B., Merlin, J., 2021, « Investissement, anticipation, planification : la politique temporelle des activités extractives », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.41-62.

⁸ Chailleux, S. 2021, « La trajectoire du nouveau minier dans la presse écrite française (2009-2019) », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p. 73.

de 336 km², il concerne 25 communes et vise principalement le tungstène¹. Mais si la surface concernée par le PERm est importante, c'est surtout le gîte² de la forêt domaniale de Coat-an-Noz qui intéresse les prospecteurs. Exploité au XIX^e siècle pour son fer et son plomb, le BRGM y repère dans les années 1960 une minéralisation intéressante en zinc, puis en tungstène³. Certaines communes du secteur ont également connu plusieurs campagnes de prospection d'uranium, au cours des années 1950 et 1980, non sans résistances⁴.

Variscan prévoit de consacrer un budget de 11 millions d'euros sur les cinq ans de validité du PERm⁵. Mais rien ne se passe comme prévu, et le prospecteur se trouve rapidement bloqué dans la mise en œuvre de son programme. Le ton est donné dès le début de l'année 2015, lorsque la presse locale se fait alors l'écho des graffitis, non revendiqués mais hostiles au projet, qui ont fleuri sur les murs de plusieurs bourgs⁶. Une opposition organisée se construit ensuite rapidement, sous l'impulsion du collectif Notre-Dame-des-Landes Gwengamp (Guingamp). Celui-ci contribue à former Douar Didoull (Terre sans trou, en breton), qui réunit des militants expérimentés, dont certains issus de la gauche indépendantiste, des écologistes et des riverains. Certains élus locaux, mais aussi des associations, au premier rang desquels les Amis du patrimoine de Loc-Envel, se mobilisent également, sans s'intégrer à un collectif parfois considéré comme trop contestataire. Tous motivent cependant leur refus de la prospection par une même volonté de défense du territoire et de protection de la ressource locale en eau. Le PERm de Loc-Envel prend en effet place dans un paysage de bocage parsemé de zones boisées (l'Argoat, du breton désignant les bois, en opposition au littoral, l'Armor), à l'intersection de cinq masses d'eau et des bassins versants de trois petits fleuves côtiers, le Léguer, le Jaudy et le Trieux⁷. Cette zone, dont l'hydrogéologie reste méconnue, alimente également l'aval en eau

¹ Variscan Mines, 2013, *Permis Exclusif de Recherche de Mines de Loc-Envel. Notice d'impact*, 141p.

² En géologie, un gîte désigne une concentration de métaux et minéraux de valeur économique. Il est considéré comme un gisement lorsqu'économiquement exploitable.

³ Bureau des recherches géologiques et minières, 1979, *Inventaire du territoire métropolitain. Les minéralisations tungstifères de de Coat-an-Noz*, 36p.

⁴ Voir chapitre III.

⁵ Préfecture des Côtes-d'Armor, s.d., *Commission d'Information et de Suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de recherche de mines PER – dit « Permis de Loc Envel »*. Réunion du 26 janvier 2016, p.6

⁶ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation »

⁷ Eau et Rivières de Bretagne, s.d., *Demandes de Permis exclusif de recherche minières dits de Loc-Envel et de Silfiac*, 3p.

potable. Les contestations auxquelles se heurte le PERm sont vives, au point que Variscan ne parvient pas à respecter son calendrier de travaux. Les permis détenus en Bretagne sont suspendus en 2018 par son successeur, Apollo Minerals, une société minière australienne. Ils sont finalement abrogés au printemps 2019¹. L'espoir d'Arnaud Montebourg de voir un retour des mines en métropole a alors du plomb dans l'aile².

Durant cette période pourtant, une nouvelle demande de PERm est déposée, dans le Tarn cette fois. Ce décalage permet d'interroger la capacité des acteurs miniers à s'adapter aux résistances, dans un contexte bien différent de celui observé dans les Côtes-d'Armor.

c) Conjurer l'échec du « renouveau minier » métropolitain ? La demande de PERm de La Fabrié

La demande de PERm de La Fabrié est déposée fin 2018 par la société Tungstène du Narbonnais, sur la commune de Fontrieu. D'une surface de seulement 4,5 km², elle vise à mieux circonscrire le gîte à tungstène de Fumade, exploré par le BRGM durant les années 1960, puis au cours des années 1980 par Elf-Aquitaine. Tungstène du Narbonnais est une société à capitaux sud-africains, mais son directeur général est français. Tout comme les responsables de Variscan, il participe du monde d'une élite minière passée par le BRGM et des groupes miniers internationaux. La société annonce ici un budget de recherche de 11,5 millions d'euros sur 5 ans³.

Cette demande de permis est intéressante, non seulement parce qu'elle paraît alors à contre-courant d'un mouvement d'abandon des PERm octroyés quelques années auparavant, mais aussi parce que la municipalité de Fontrieu y est dans un premier temps favorable⁴. Les activités extractives sont par ailleurs plus familières aux habitants du territoire qu'en Bretagne. Fontrieu jouxte le massif du Sidobre, d'où est extraite la moitié de la production française de

¹ Ministère de l'Économie et des finances, 18 avril 2019, *Arrêté du 11 avril 2019 acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes dit « Permis de Loc-Envel » dans le département des Côtes-d'Armor, n°0092*, 1p.

² *Le Figaro*, 17 octobre 2012, « Montebourg favorable au retour des mines en France »

³ Tungstène du narbonnais, décembre 2018, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome 1*, p.1

⁴ *La Dépêche du Midi*, 16 mars 2019, « Fontrieu deviendra t-elle l'Eldorado du tungstène ? »

granit¹, et quelques communes voisines ont accueilli des mines dont la fermeture est relativement récente. C'est notamment le cas de Saint-Salvy où l'on extrait du minerai de zinc jusqu'en 1993², ou Mont-Roc où l'on produit de fluorine jusqu'en 2005³. En déclin démographique⁴, le territoire pourrait en outre s'avérer plus favorable que la Bretagne à la promesse d'une nouvelle activité industrielle.

Une opposition prend malgré tout forme au printemps 2019. Elle est le fruit de la rencontre entre un groupe de jeunes actifs, natifs de la commune et concernés par la question agricole, de militants de la Confédération paysanne du Tarn, d'habitants sensibles aux questions écologiques, et de riverains. Ils constituent le socle de l'association Stop Mines 81. Cette contestation s'appuie, là aussi, sur les caractéristiques environnementales de ce pays de moyenne montagne, constitué d'un damier de bois et de pâtures. Fontrieu se situe de surcroît au cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, classé en vertu de son patrimoine naturel. Et comme à Loc-Envel, les opposants pointent les risques que ferait peser la prospection sur l'eau, très présente sur le secteur visé. Outre les zones humides et les cours d'eau, celle-ci inclut un captage qui contribue au réseau d'eau potable de Fontrieu et des communes voisines. Confrontée à une mobilisation qu'elle ne semble pas avoir anticipée, la municipalité de Fontrieu mobilise l'expertise de SystExt, association composée de professionnels de la mine critiques des excès du secteur. Le rapport qu'ils rédigent pointe un défaut de prise en compte des contraintes liées à la fourniture d'eau potable. La municipalité revoit par conséquent sa position initiale en septembre 2020, en s'opposant au projet⁵. L'absence de réponse du pétitionnaire conduit finalement les services ministériels à rejeter la demande de PERm, en avril 2022⁶.

¹ Parc naturel régional du Haut-Languedoc, 2018, *Portrait économique Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, p.31 ; Bertrand, C. et al, 1978, « Le Sidobre (Tarn) : extrait d'une monographie » *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°49, p. 259-314.

² *Les Échos*, 8 juin 1993, « Metaleurop et l'Union Minière ferment le Centre du zinc »

³ *La Dépêche du Midi*, 11 juillet 2005, « Fermeture annoncée pour les mines de fluorine dans le Tarn »

⁴ Parc naturel régional du Haut-Languedoc, 2018, *Portrait économique du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 40p.

⁵ *La Dépêche du Midi*, 25 septembre 2020, « Le conseil municipal rejette le projet de mine »

⁶ Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 21 juin 2022, *Arrêté du 22 avril 2022 rejetant la demande de permis exclusif de recherche de mines de tungstène et substances connexes, dit permis de « La Fabrié » au profit de la société Tungstène du Narbonnais SAS (département du Tarn)*, n°INDL2207863A, 3p.

Les titres miniers de Pointe d’Armor, Loc-Envel et La Fabrié, dans leurs différences et leurs convergences, constituent ainsi des terrains privilégiés pour l’analyse des effets des mobilisations environnementales localisées. Leurs caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Pointe d’Armor	Loc-Envel	La Fabrié
Porteur de projet	Compagnie armoricaine de navigation	Variscan mines	Tungstène du Narbonnais
Capital social	300 000 euros	800 000 euros	1000 euros
Minéral visé	Sable coquillier	Tungstène	Tungstène
Surface	1,5 km ²	336 km ²	4,5 km ²
Dépôt de la demande initiale	Décembre 2009	Décembre 2012	Décembre 2018
Budget annoncé	Inconnu	11 millions d’euros	11,5 millions d’euros
Nombre de communes directement concernées	13	25	1
Principal groupe d’opposants	Peuple des dunes en Trégor	Douar Didoull	Stop mines 81

Tableau 1 : principales caractéristiques des titres miniers de Pointe d’Armor, Loc-Envel et La Fabrié

B - Les industries extractives au prisme des sciences sociales

Anthropologues, politistes et sociologues s’intéressant aux industries extractives se sont longtemps focalisés sur les pays où elle est la plus visible. C’est le cas des pays exportateurs, au Sud, mais aussi des pays du Nord qui, contrairement à la France, sont restés miniers. De récents travaux sur le « renouveau minier » hexagonal tendent cependant à corriger ce déséquilibre. On remarque en revanche que les extractions de granulats marins, en dépit de leur importance, sont jusqu’à présent restées quasi-absentes des travaux en sciences sociales.

1) Des travaux qui se concentrent sur les grandes nations minières au Sud et au Nord

Une grande partie des travaux en sciences sociales traitant de l’objet minier le font depuis le Sud, en se focalisant notamment sur les problèmes de gouvernement, mais aussi les tensions

généralisées par la présence de compagnies occidentales. Au Nord, beaucoup de travaux abordent les régions minières comme cas d'études des conséquences de la monoactivité extractive. L'Europe est davantage abordée sous l'angle de la conflictualité environnementale, mais sans analyse poussée de ses effets.

a) Gouverner les industries extractives au Sud

Bien peu d'auteurs se sont intéressés aux effets des résistances à des projets d'extractions de ressources naturelles, y compris dans les pays où l'industrie minière est restée centrale. L'objet minier est d'abord appréhendé par des anthropologues dans les pays du Sud. Les premiers travaux, traitant principalement de l'Amérique latine, de l'Afrique, puis de l'Océanie, apparaissent à partir des années 1980. Les auteurs s'intéressent alors surtout aux problèmes de gouvernement des activités extractives¹, du point de vue des relations entre compagnies, États et populations locales². Ces travaux soulignent par ailleurs déjà, à quel point la mine fait entrer en tensions intérêts économiques, environnementaux et sociaux³.

Ces analyses montrent la dureté des conflits miniers au Sud. Marta Conde met en exergue l'opposition entre entreprises occidentales et populations autochtones en lutte pour leur propre survie⁴. Toutefois, cette anthropologie pionnière invite aussi à se pencher sur le cas des pays dits « développés⁵ », dans lesquels les activités minières sont appelées à se redéployer après une phase de recul, notamment en Europe.

b) Au nord, des travaux focalisés sur les pays restés miniers

Les conflits miniers au Nord demeurent malgré tout peu explorés. Les travaux disponibles concernent logiquement des États qui sont demeurés d'importants producteurs de minerais.

¹ Bebbington, A. et al, 2018, *Governing extractive industries. Politics, histories, ideas*, Oxford University Press, 291 p.

² Godoy, R., 1985, « Mining : Anthropological Perspectives », *Annual Review of Anthropology*, n°14, 199-221.

³ Ballard, C., Banks, G., 2003, « Resource Wars: The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology*, n°32, 287-313.

⁴ Conde, M., 2017, « Resistance to Mining : A Review », *Ecological Economics*, n°132, p.83

⁵ Simoes Lasevitz, R., 2017, « L'ethnographie et les mines. Continuités et ruptures entre les premières études minières en ethnologie et leurs successeurs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol.3 n°11, 397-422.

En Australie, ce sont surtout les impacts socio-économiques du « boom minier » sur le corps social qui intéressent les chercheurs¹. Les populations dépendant des activités minières présentent aussi des terrains privilégiés pour l'étude de la conflictualité de classe². Il en est de même pour les rapports de genre³, et plus précisément les ressorts de la domination masculine et de l'assignation des femmes de mineurs au travail domestique⁴. D'autres travaux se sont intéressés aux systèmes de certifications volontaires, destinés à témoigner de la bonne volonté sociale et environnementale des compagnies minières, en montrant qu'ils répondent à un refus des régulations étatiques, ainsi qu'à des enjeux réputationnels⁵.

Des sociologues étasuniens se sont intéressés à la place des industries extractives dans les communautés rurales, en questionnant les bénéfices qu'elles y apporteraient⁶. Il s'agit notamment de montrer qu'à long terme, l'impact de l'industrie minière sur le développement des territoires concernés apparaît plutôt contrasté⁷. Certains ont examiné les tactiques permettant aux compagnies de maintenir une forme d'emprise sur un territoire minier⁸. Plus récemment, Claude Le Gouill et ses collègues ont travaillé sur la dépolitisation des questions environnementales par les élites locales, dans un conflit minier en Arizona⁹.

¹ Measham, T., Haslam McEnzie, F., Moffat, K., 2013, « An expanded role for the mining sector in Australian society? », *Rural society*, vol.22, n°2, p.184-194.

² Pini, B., McDonald, P., Mayes, R., « Class Contestations and Australia's Resource Boom: The Emergence of the 'Cashed-up Bogan' », *Sociology*, vol.46, n°1; <https://doi.org/10.1177/003803851141919>

³ Collis, M., 1999, « Marital conflict and men's leisure: how women negotiate male power in a small mining community », *Journal of Sociology*, vol.35, n°1; <https://doi.org/10.1177/14407833990350010>

⁴ Sharma, S., 2010, « The impact of mining on women: lessons from the coal mining Bowen Basin of Queensland, Australia », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol.28, n°3, p.201-215; DOI: 10.3152/146155110X12772982841041

⁵ Schiavi, P., 2005, « Regulating the Social and Environmental Performance of the Australian Minerals Industry: A Sociological Analysis of Emerging Forms of Governance », *Regulatory Institutions Network Conference*, 15p.

⁶ Freudenburg, W. R., Wilson, L. J., 2002, « Mining the Data: Analyzing the Economic Implications of Mining for Nonmetropolitan Regions », *Social Inquiry*, vol.72, n°4, p. 549-575; <https://doi.org/10.1111/1475-682X.00034>

⁷ Freudenburg, W. R., Frickel, S., 1994, « Digging Deeper: Mining-Dependent Regions in Historical Perspective », vol.59, n°2, p. 266-288 ; <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.1994.tb00533.x>

⁸ Bell, S. E., York, R., 2010, « Community Economic Identity: The Coal Industry and Ideology Construction in West Virginia », *Rural Sociology*, vol.75, n°1, p. 111-143; <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2009.00004.x>

⁹ Le Gouill, C., Boyer A.-L., et *all.* 2019, « L'extractivisme minier « depuis le Nord ». Exploitations, régulations et oppositions dans le Copper State d'Arizona », *Écologie & Politique*, n°59, 41-56

Au Canada, certains auteurs se sont penchés sur les intrications entre industrie minière et État dans le processus de construction nationale, un régime de plus en plus contesté par les organisations environnementales¹. D'autres se sont là aussi intéressés aux effets de spécialisation économique sur certains territoires miniers², ainsi que sur les communautés autochtones³, et aux mécanismes qui président à l'ouverture de nouveaux territoires à l'investissement minier⁴.

Mais plus rares sont les recherches sur les tensions impliquant les industries extractives en Europe, d'où elles se sont progressivement retirées au cours du XX^e siècle. Jarosław Badera propose une synthèse, principalement composée de publications en lien avec le secteur minier. Elles portent sur des projets en Europe Centrale ou de l'Est⁵. Il y présente des pistes pour favoriser l'acceptation des projets miniers face à des populations locales perçues comme menaçant l'activité industrielle sur le Vieux Continent. La politiste Irina Velicu s'est de son côté penchée sur l'opposition au projet de mine d'or de Rosia Montana, en Roumanie. La contestation y exprime une demande de justice et d'égalité selon elle inédite dans l'ère postsoviétique⁶.

L'anthropologue Katja Müller examine quant à elle la réappropriation du délai chez les habitants de villages condamnés par l'extension des mines de lignite en Allemagne⁷. L'attente devient synonyme de résistance et d'espoir de voir s'amorcer une sortie définitive du charbon.

¹ Chewinski, M., 2016, « Mining as Canadian Nation-Building », *Canadian Journal of Sociology*, vol.41, n°3, p. 349-374.

² Stedman, R. C., Parkins, J. R., Beckley, T. M., 2009, « Resource Dependence and Community Well-Being in Rural Canada », *Rural Sociology*, vol.69, n°2, p.213-234; <https://doi.org/10.1526/003601104323087589>

³ Gibson, G., Klinck, J., (s.d.) « Canada's Resilient North: The Impact of Mining on Aboriginal Communities », *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, vol.3, n°1, p.116-139.

⁴ Le Billon, P., Sommerville, M., 2017, « Landing capital and assembling « investable land » in the extractive and agricultural sector », *Geoforum*, n°82, p. 212-234.

⁵ Badera, J., 2015, « Problems of the social non-acceptance of mining projects with particular emphasis on the European Union – a literature review », *Environmental & Socio-economic Studies*, n°2, p. 27-34.

⁶ Velicu, I., Irina, 2012, « The Aesthetic Post-communist Subject and the Differend of Rosia Montana », *Studies in Social Justice*, vol.6, n°1, p. 125-141.; Velicu, I., Kaika, M., 2015, « Undoing environmental justice : Re-imagining equality in the Rosia Montana anti-mining movement », *Geoforum*, doi : 10.1016/i.geoforum.2015.10.012

⁷ Müller, K., 2019, « Mining, time and protest: Dealing with waiting in German coal mine planning », *The Extractive Industries and Society*, n°6, p. 1-7.

L'abandon d'un des projets est intéressant, dans la mesure où il fait l'objet d'une lutte de définitions entre acteurs : alors que les opposants le considèrent comme une victoire, la compagnie évoque une conjoncture économique défavorable. Dans ses travaux sur la « mine durable », Doris Buu-Sao se demande quant à elle par quel biais le retour des mines en Andalousie apparaît comme une solution à la crise sociale et économique que traverse la région¹. Elle montre que le discours qui soutient cette politique, encouragée par l'Union européenne, repose sur une neutralisation des contradictions inhérentes à l'industrie minière².

La littérature traitant des industries extractives est ainsi longtemps restée disparate et concentrée sur les pays dans lesquels elle est la plus intensive, principalement au Sud. Les anciennes puissances minières occidentales fournissent également un certain nombre de travaux, mais rares sont ceux qui s'intéressent aux effets des résistances locales. En France, après être longtemps resté cantonné à l'outre-mer, ou, en métropole à l'après-mine, l'objet minier est depuis plusieurs années au cœur d'une dynamique à laquelle cette thèse entend contribuer.

2) Un regain d'intérêt pour les industries extractives en France métropolitaine

Le frémissement minier observé en France à partir de 2012 a d'abord suscité l'intérêt de journalistes et de militants, les productions académiques se limitant jusqu'à peu à l'outre-mer et l'après-mine. Ces dernières années toutefois, la « relance » minière et ses suites ont constitué un champ de recherche émergent, notamment en science politique. Cette thèse s'inscrit pleinement dans ce courant, en l'enrichissant d'une prise en compte des problématiques associées aux extractions de granulats marins. Souffrant probablement d'un déficit de visibilité, cette activité et les conflits qu'elle génère restent en effet un quasi-impensé des sciences sociales.

a) Journalistes, militants et acteurs du secteur dans le « renouveau minier »

Journalistes, écologistes et critiques du capitalisme se sont penchés sur le retour des mines en France, avec l'objectif, dans un premier temps, de retracer les origines des permis

¹ Buu-Sao, D., *op. cit.*

² *Ibid.*

contestés¹. Ils ont aussi entrepris de décortiquer le discours de la « mine durable² », pointé les risques de la prospection minière en Guyane et en métropole³, en proposant également une analyse anticapitaliste du projet Montagne d'or⁴.

D'autres ont poussé la démarche plus loin. Dans *La guerre des métaux rares*, le journaliste et essayiste Guillaume Pitron signe une enquête sur les coûts environnementaux et humains de l'extraction à bas prix des terres rares en Chine⁵. Il y défend un retour des activités minières dans les pays occidentaux, où elles seraient mieux encadrées. Pour l'auteur, la relocalisation minière mettrait également les consommateurs face au coût environnemental de leurs modes de vie.

Ces questions ont aussi alimenté les réflexions des acteurs du secteur, notamment dans les pages des *Annales des Mines*. Plusieurs numéros spéciaux sont consacrés aux métaux stratégiques⁶ et aux pressions croissantes sur les matières premières⁷. Ces articles nous renseignent sur les ressources considérées comme stratégiques pour l'industrie française⁸, ainsi que sur les politiques européennes et françaises devant en garantir l'approvisionnement⁹.

Pour la journaliste Anna Bednik cependant, le redéploiement minier en Occident ne permettrait pas de mettre fin aux importations chinoises. Elle décrit plutôt une addition des

¹ Custer, R., 2017, « Régénération des mines européennes », *GRESEA Écho*. Revue trimestrielle du groupe de recherche pour une stratégie économique alternative, n°92, p7-13.

² Brier, M., Desquesnes, N., 2018, *Mauvaises mines. Combattre l'industrie minière en France et dans le monde*, Z, Revue d'Enquête et de Critique sociale, Montreuil, 150p.

³ « Guyane. Trésors et conquêtes », *Z, Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, 2018, n°12.

⁴ Collectif, 2019, *Ni or ni maître. Montagne d'Or et consorts*, Les Éditions du Couac, 189p.

⁵ Pitron, G., 2018, *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui Libèrent, Paris, 294p.

⁶ Liger, A., (coord.), 2016, « Les métaux stratégiques, un enjeu mondial ? », *Annales des Mines – Responsabilité en Environnement*, n°82, 129p.

⁷ Wallard, I., (coord.), 2020, « Matières premières et nouvelles dépendances », *Annales des Mines – Responsabilité en Environnement*, n°99, 109p.

⁸ Lefebvre, G., 2020, « Les métaux critiques pour l'économie française », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n°99, p. 46-52.

⁹ Liger, A., 2016 « Le Comité pour les métaux stratégiques (COMES), un lieu de dialogue consacré à l'industrie », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°82, p. 29-33. ; Galin, R. 2016, « Le renouveau minier français et les matières premières stratégiques », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°82, p. 77-80., Galin R., Gaillaud, J.-F., 2020, « La politique française des matières premières minérales non énergétiques », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°99, p.84-88.

productions de minerais, absorbées par une consommation croissante. La relance minière marquerait dès lors une nouvelle phase d'expansion du capitalisme extractif. Cette «intensification de l'exploitation massive de la nature, sous toutes ses formes¹ » est qualifiée par l'auteure d'extractivisme, suivant une acception qui désigne plus largement un rapport prédateur à l'environnement. L'auteure a largement contribué à diffuser ce terme en France, à partir des recherches de la sociologue argentine Maristella Svampa, et d'Edouardo Gudynas², bien que le concept renvoie chez ces auteurs à un accaparement des bénéfices miniers tirés des pays du Sud par les sociétés minières occidentales.

Ces différentes approches nourrissent une recherche académique qui, après s'être focalisée sur l'outre-mer et les stigmates du reflux minier en métropole, s'est montrée ces dernières années particulièrement dynamique.

b) Le « renouveau minier » au cœur d'un champ de recherche émergent

Jusqu'à récemment, l'essentiel des publications concernant les activités minières françaises traitait de la Nouvelle-Calédonie. Les tensions suscitées par l'industrie du nickel, moteur économique de l'île, n'ont pas manqué d'attirer l'attention³. Les conflits miniers y sont analysés sous l'angle de la gouvernance et de la place du chercheur sur le terrain⁴, des arrangements entre compagnies et instances politiques locales⁵, ou encore du processus de décolonisation négocié qui semblait prévaloir jusqu'à peu⁶. Ils traitent également de

¹ Bednik, A., 2016, *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*, Le passager clandestin, Neuvy-en-Champagne, p.254.

² Bednik, A., *Ibid.* 368p.

³ *Libération*, 9 décembre 2020, « Tensions. En Nouvelle-Calédonie, le conflit se durcit autour de la vente de l'usine de nickel »

⁴ Le Meur, P.-Y., 2014, « Anthropologie de la mine : travailler sur/dans/avec le secteur minier en Nouvelle-Calédonie », Fillol V. Le Meur Pierre-Yves (eds.), *Cahiers du Pacifique Sud Contemporain*, hors-série, n°2, p. 175-193.

⁵ Filer C., Le Meur P.-Y., 2017, *Large-scale mines an local-level politics. Between New Caledonia and Papua New Guinea*, ANU Press, Canberra, 451p.

⁶ Levacher, C., 2016, « Penser la ressource minière en Nouvelle-Calédonie. Souveraineté, développement et valeur des lieux », *Développement durable et territoires*, vol. 7, n°3. En ligne : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11429>; DOI:10.4000/developpementdurable.11429

« l'émergence d'une compétence environnementale autochtone¹ », défendant une approche coutumière de la critique écologique du développement minier.

La Métropole est quant à elle le plus souvent traitée sous l'angle de sa riche histoire minière². Le déclin de l'industrie et ses conséquences ont ainsi donné lieu à des travaux en histoire environnementale. Ceux-ci s'intéressent au lien entre contrôle des mines et expansion du pouvoir étatique³. Ils traitent aussi des pollutions sous l'angle de « débordements », précocement dénoncés par les populations locales⁴. Ces textes montrent que les mines constituent un enjeu de souveraineté dès le XVIII^e siècle, mais aussi qu'elles sont précocement source de conflits. Elles le restent par ailleurs après leur fermeture, comme le soulignent les travaux portant sur l'après-mine⁵. La difficile gestion des mines désaffectées, notamment des sites uranifères⁶, ainsi que l'évolution des anciens bassins miniers⁷, alimentent d'ailleurs les contestations contemporaines.

Plus proche de nous, la « mobilisation fulgurante⁸ » de 2010/2011 contre l'exploitation du gaz de schiste a suscité des travaux qui font écho aux résistances rencontrées par la prospection minière. Elle a tout d'abord été abordée au travers de son abondante production textuelle⁹. Le politiste Sébastien Chailleux s'est ensuite attaché à comparer les trajectoires

¹ Merlin, J., 2014, « L'émergence d'une compétence environnementale autochtone ? Le cas de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie », *Terrains & travaux*, n°24, 85-10.

² Letté, M., 2012, *op. cit.*

³ Le Roux, T., 2020, « Mines et environnement en France, 1740-1820. Le filon des concessions », *Annales historiques de la Révolution française*, n°399, 39-67.

⁴ Le Roux, T., Letté, M., (dirs.), 2013, *op. cit.*

⁵ Bretesché, S., Ponnet, M., 2013, « Le risque environnemental entre oubli et gestion du passé : le cas d'une ancienne mine d'uranium française », *Annales des Mines*, n° 111, p. 15-24. ; Bretesché, S., 2014, « L'héritage patrimonial de l'uranium : de la trace à la mémoire disputée », *L'Homme et la société*, n°192, p. 113-126. ; Le Berre, S., Bretesché, S. 2018, « Les enjeux sémantiques et temporels du risque à l'heure du développement durable. L'exemple du suivi environnemental des mines d'uranium », *Temporalités* n°28. En ligne : <http://journals.openedition.org/temporalites/5233> ; DOI : 10.4000/temporalites.5233

⁶ Brunet, P., 2004, « L'environnement concerté et négocié : un demi-siècle d'exploitation industrielle de l'uranium en Limousin », *Écologie & Politique*, n°28, p.121-140

⁷ Deshaies, M., 2007, *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*, Ellipses, Paris, 224p.

⁸ Chateauraynaud, F., Debaz, J., 2011, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », *Socio-informatique et argumentation*, ; <https://socioargu.hypotheses.org/3262>

⁹ *Ibid.*

opposées du gaz de schiste en France et au Canada¹. Il s'agit, selon un questionnaire proche du nôtre, de s'appliquer à comprendre l'arrêt des projets d'exploitation de cet hydrocarbure dans le premier cas, et sa poursuite dans le second. Le niveau d'analyse laisse cependant volontairement de côté le niveau des mobilisations locales. L'ouvrage plus récemment corédigé avec Philippe Zittoun explique comment l'interdiction de la fracturation hydraulique est progressivement apparue comme une solution permettant de mettre fin aux contestations locales, face à des sociétés d'hydrocarbures finalement marginalisées².

Ces recherches sur le gaz de schiste, puis la séquence du « renouveau minier » ont ouvert la voie à une certaine émulation académique sur la question minière. Outre les colloques et séminaires, on compte en effet deux numéros spéciaux de la revue *Natures, Sciences, Sociétés*³, un numéro spécial de *Gouvernance*⁴, un numéro spécial de la *Revue internationale de Politique comparée*⁵, ainsi qu'un numéro spécial d'*Écologie & Politique*⁶. Un ouvrage collectif pluridisciplinaire est par ailleurs plus récemment revenu sur l'échec de la relocalisation minière en France⁷. Mentionnons également, à mi-chemin entre le monde académique et celui de la critique sociale, un récent dossier de la revue *Écorev*⁸. Bien qu'ils présentent des angles d'analyse différents, ces travaux mettent en évidence un hiatus croissant entre les aspirations écologiques et participatives des populations locales d'un côté, et la verticalité de décisions adossées à des questions de rationalité économique ou de souveraineté industrielle de l'autre.

Ces études montrent aussi comment, en France, le lien entre le sous-sol et la surface s'est « distendu⁹ », à mesure que les mines sombraient dans l'oubli au cours du XX^e siècle, les

¹ Chailleux, S., 2015, *Non au gaz de schiste ! : cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec*, thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux, 423p.

² Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

³ Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., (eds.) 2021, « Pour une géologie politique », *Natures, Sciences, Sociétés*, supplément, vol. 29, 96p.

⁴ Le Berre, S., Chailleux, S., (dirs), 2021, *op. cit.*

⁵ Allain, M., Maillet, A., 2021, « Les mobilisations autour de l'extractivisme. Circulation et potentiel heuristique d'un concept en voie de globalisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol.3-4, n°28, 196p.

⁶ *Écologie et Politique*, 2019, « Extractivisme : logiques d'un système d'accaparement », n°59, 190p.

⁷ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *op. cit.*

⁸ *ÉcoRev*, 2023, « Mines et eaux, même désastre », vol.1, n°54, 176p.

⁹ Arnauld de Sartre, X. Chailleux, S. 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p. 2-11.

consommateurs perdant de vue les coûts environnementaux de leur mode de vie. De manière significative, les ressources minières sont absentes des discours politiques sur la transition énergétique¹. Les opposants au gaz de schiste ont pourtant amorcé une politisation du sous-sol². Celle-ci se traduirait par trois modalités distinctes³ : une remise en cause de procédures de décisions perçues comme peu démocratiques, une dénonciation des risques de dommages environnementaux, mais aussi la redéfinition du sous-sol comme objet de politique publique. Il s'agit de revendiquer une adaptation législative aux techniques industrielles nouvelles, voire de contester la légitimité même du développement minier. C'est notamment ce que montre notre propre analyse des coalitions contestataires costarmoricaïnes⁴.

De fait, bien que soutenu par un discours de modernisation écologique⁵, le « nouveau minier » n'a pas tenu ses promesses. Plusieurs facteurs explicatifs de cet échec ont pu être proposés. Sébastien Chailleux remarque que la victoire des opposants à la prospection minière est d'abord médiatique, puisque la presse locale reprend abondamment un cadrage du problème en termes de risques et de « déni de démocratie⁶ ». Cette idée est d'ailleurs également développée dans l'ouvrage écrit avec Philippe Zittoun⁷.

Pauline Massé montre quant à elle que l'élite minière, en refusant de questionner l'opportunité des projets, s'est montrée incapable de gouverner la critique à laquelle elle s'est

¹ *Ibid*

² Chailleux, S., Merlin, J., Gunzburger, Y., 2018, « Unconventional oil and gas in France: From popular distrust to politicization of the underground », *The Extractive Industries and Society*, n°5, p.682-690.

³ Chailleux, S., 2019, « Making the subsurface political: How enhanced oil recovery techniques reshaped the energy transition », *Environment and Planning C: Politics and Space*, vol.38, n°4. En ligne: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02306835>

⁴ Schrijen, D., 2021, « La Bretagne face aux industries extractives. Processus de cadrage et construction de coalitions contre la prospection minière et l'extraction de sable dans les Côtes-d'Armor », *Revue Gouvernance*, vol. 18, n°2, p. 86-109.

⁵ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.27 ; Le Berre, S., Reys, A., & Gunzburger Y., 2022, « Ecologisation, territorialisation and participation: A mining narrative in times of ecological crisis », *The Extractive Industries & Society*. En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2022.101143>

⁶ Chailleux, S., 2021, « La trajectoire du nouveau minier dans la presse écrite française (2009-2019) », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p. 63-85.

⁷ Zittoun, P., Chailleux, S., *op. cit.* p.210

exposée¹. Brice Laurent et Julien Merlin ont aussi témoigné des contradictions auxquelles se sont heurtés les prospecteurs, pris en tenaille entre une promesse de retour sur investissement destinée aux financeurs, et une volonté de rassurer des populations locales refusant tout horizon minier². Flavie Retourney revient également sur les difficultés pour le gouvernement à sortir du projet de Montagne d'or, en Guyane, devenu « insoluble³ ». On explore de notre côté le poids de la nature même des projets extractifs, en particulier leur irréversibilité, dans le refus des populations qui y sont confrontées⁴. Pour Sylvain Le Berre et Sébastien Chailleux, ces blocages s'expliquent également par un décalage entre la promotion d'un approvisionnement « responsable » en métaux stratégiques et le caractère essentiellement spéculatif des projets⁵. En définitive, le rapport de force politique entre prospecteurs et opposants s'est avéré plutôt équilibré⁶.

Dans ce contexte, l'utilisation proposée par Anna Bednik du concept d'extractivisme nourrit les débats académiques. Si certains n'hésitent pas à s'en emparer⁷, d'autres se montrent plus circonspects. Sébastien Chailleux estime notamment que le rapport de dépendance aux exportations de matières premières, qui définit le concept en Amérique latine, ne s'applique pas à un Occident économiquement dominant et plus diversifié. Il souligne également que le rapport de force entre compagnies minières et populations locales est ici bien plus équilibré⁸. Les

¹ Massé, P., 2021, « Des instruments (insuffisants) pour gouverner les critiques adressées au « renouveau minier » en France métropolitaine. Une articulation autour des référentiels de l'environnement et du territoire », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.109-135.

² Laurent, B., Merlin, J., 2021, *op. cit.*

³ Retourney, F., 2022, « Chapitre 9. De quoi Montagne d'Or est-il le nom ? De l'opportunité d'un projet industriel à un problème politique insoluble », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *op. cit.*, p.269-296.

⁴ Schrijen, D., 2022, « Chapitre 8. Territoires et prospection minière, l'impossible compromis ? Comparaison des conflits autour des permis exploratoires de Loc-Envel (Côtes-d'Armor) et La Fabrié (Tarn) », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *op. cit.*, p.297-322.

⁵ Le Berre, S., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

⁶ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? » Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles p.381-387.

⁷ Monange, B., Flipo, F., 2019, « Extractivisme : lutter contre le déni », *Écologie & Politique*, n°59, p. 15-28.

⁸ Chailleux, S., 2022, « L'extraction en France est-elle un extractivisme ? L'exemple des conflits sur les hydrocarbures non-conventionnels », *Revue internationale de politique comparée*, n°3, vol. 28, p. 155-184.

projets miniers français, à l'exception des extractions de granulats, restent en outre relativement modestes au regard de ce qu'on peut observer à l'international. On peut donc considérer qu'il y a bien une volonté de redéploiement du capitalisme extractif en Europe, sans se risquer à amoindrir la portée du concept d'extractivisme par un emploi trop extensif.

Les travaux montrent aussi qu'en dépit des victoires locales, l'impact de ces mobilisations est resté limité. La politisation observée est en effet restée « incomplète¹ ». Les contestations locales ne sont pas parvenues à transformer les modalités de gouvernement du sous-sol². Surtout, elles n'ont pas conduit à des changements structurels à même de réduire, à grande échelle, la pression extractive pesant sur les milieux. Les abandons de projets sont demeurés localisés, sans parvenir à remettre en cause notre appétit en ressources naturelles³.

L'apport de cette littérature récente est essentiel, mais il lui manque une compréhension fine, à l'échelle des territoires et des mobilisations, des mécanismes qui ont conduit aux blocages des titres miniers. Or, on ne peut comprendre les difficultés rencontrées par les industries extractives sans s'intéresser aux résistances locales et aux aspirations qu'elles portent.

Il s'agit donc désormais de prolonger la démarche initiée par cet ensemble de travaux foisonnants. On y ajoutera les questions liées aux extractions de granulats marins, qui illustrent parfaitement les problématiques de conflits d'usage et les contradictions entre exploitation et préservation des ressources.

c) Les conflits autour des granulats marins, un impensé des sciences sociales ?

On peine à trouver des travaux en sciences sociales portant sur les activités d'extraction de granulats marins. La ressource est pourtant massivement exploitée à l'échelle mondiale. C'est principalement le cas des sables siliceux avalés dans des proportions alarmantes, en premier lieu par l'urbanisation⁴.

¹ Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p. 2-11

² Chailleux, S., Arnauld de Sartre, X., 2021, « L'acceptabilité au prisme du stockage géologique de CO2 : retour sur un débat non émergé », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p.13-24.

³ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, 400p.

⁴ *Le Monde*, 26 avril 2022, « Le sable, une ressource exploitée sans contrôle »

Partant de ce constat, des journalistes alertent sur la surexploitation des sites d'extraction à travers le monde¹. Du côté des sciences de la nature, on anticipe même une nouvelle « tragédie des communs » de grande échelle². En France, ce sont des acteurs du secteur qui écrivent sur le sujet³, notamment pour témoigner de leur bonne volonté écologique⁴. On relève également une étude en géographie traitant des effets des extractions de sable sur le trait de côte sur l'île polynésienne de Wallis⁵. En métropole, le politiste Julien Weisbein, mentionne l'opposition au projet porté par le cimentier Lafarge, dans le Morbihan dans un article centré sur la contre-expertise⁶.

Les mobilisations contre les activités extractives en mer restent donc un domaine à défricher. Cette thèse se propose d'apporter sa pierre aux connaissances disponibles sur le sujet, en participant d'un ensemble de travaux récents sur les résistances aux industries minières. Elle s'inscrit plus largement dans une sociologie des mouvements sociaux attentive aux mobilisations environnementales.

C - Retracer les effets des mobilisations environnementales grâce aux outils de la sociologie des mouvements sociaux

La sociologie des mouvements sociaux, et plus particulièrement le courant de la mobilisation des ressources⁷, s'est de longue date attachée à décrire comment les mécontentements peuvent prendre la forme de mobilisations organisées. Elle s'est, plus récemment, penchée sur les interactions entre les contestataires, leurs adversaires et les pouvoirs

¹ Delestrac, D. 2015, *op. cit.*

² Torres, A., Brandt, J., Lear, K., Liu, J., 2017, « A looming tragedy of the sand commons », *Science*, vol.357, n°6355, p. 970-971.

³ Claveleau, D., et al., 2013, « Les matériaux marins (graviers, sables...) », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°70, p. 42-48.

⁴ Jacq, F., (coord.) 2017, « Les minerais sous-marins : protéger les écosystèmes, exploiter les ressources », *Annales des Mines – Responsabilité en Environnement*, n°85, 117p.

⁵ Allenbach, M., 2020, « Uvea (île de Wallis), un espace littoral ultramarin français confronté aux changements globaux et aux spécificités du monde océanien », *L'Information géographique*, n°1, vol.84, p.112-137.

⁶ Weisbein, J., 2016, *op. cit.*

⁷ McCarthy, J.-D., Zald, M., 1977, « Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol.82, p.1212-1241.

publics, mais aussi sur les rapports entre action collective et espace géographique¹. Ces acquis sont incontournables, dans la mesure où ils proposent des pistes pour comprendre les circonstances dans lesquelles les mobilisations sont susceptibles de produire des effets.

1) Espace des luttes, luttes pour l'espace : saisir les coalitions contestataires dans leur contexte

Comprendre comment les mobilisations se structurent est un préalable indispensable à la description de leurs impacts. Le processus de construction des coalitions locales joue en effet sur la manière dont elles agissent. Le contexte dans lequel évoluent les luttes ne doit pas pour autant être négligé, comme la notion « d'espace des mouvements sociaux² » le rappelle. Ce contexte inclut notamment le territoire, tel qu'il est vécu et mobilisé par les acteurs, parfois encore négligé dans l'analyse de la contestation sociale.

a) Organiser la lutte par un indispensable travail de coalition

Se mobiliser pour une cause n'est jamais une évidence. C'est pourquoi certains auteurs considèrent que la structuration d'un mouvement de contestation est un effet significatif en soi³. Cette remarque vaut particulièrement pour les groupes les plus dominés⁴. Mais on peut aussi se demander comment les mobilisations environnementales parviennent à prendre forme, voire à coopérer entre-elles, au vu de l'extraordinaire hétérogénéité des causes défendues et des acteurs qui y prennent part : de la contestation anti-éolienne aux luttes contre des projets routiers, en passant par les résistances au complexe agro-industriel, les thèmes ne manquent pas. Ils rassemblent de surcroît des acteurs (militants de gauche ou écologistes, naturalistes, associatifs, syndicalistes, acteurs économiques et parfois élus) qui ne seraient probablement pas organisés ensemble dans un autre contexte. Ils mobilisent aussi des outils variés, allant de la pétition à l'occupation permanente.

¹ Bonny, Y., Ollitrault, S., 2012, « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », Bonny, Y., Ollitrault, S., Keerle, R. Le Caro, Y., (dirs), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Presses universitaires de Rennes, 397p.

² Mathieu, L., 2007, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, p. 131-151.

³ Mathieu, L., 2007, « À quoi sert un mouvement social ? », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, vol.3, n°6, p.9

⁴ Maurer, S., Pierru, E., 2001, « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social », *Revue française de science politique*, n°51, p. 371-407. ; Hmed, C., 2009, « Improbable ? La mobilisation des « immigrés » en temps de crise », *Savoir/Agir*, n°8, p.79-87.

Pour comprendre par quels moyens se mettent en place des coalitions aussi diversifiées, on laissera de côté la notion de coalition de cause (*Advocacy coalition network*, ACF) issue de l'analyse des politiques publiques¹. Celle-ci a en effet été abondamment critiquée, dans la mesure où elle fait l'impasse tant sur les intérêts des acteurs engagés² que sur le poids des institutions³. La sociologie des mobilisations pense plutôt les coalitions comme « des partenariats plus ou moins durables entre unités contestataires prenant notamment la forme d'une mise en œuvre conjuguée de leurs ressources dans la poursuite d'un objectif – au moins officiellement – commun⁴. » Cette définition souligne que les membres d'une coalition portent le plus souvent différents objectifs, en dépit de revendications en apparence communes.

Une coalition n'émerge pas toute seule par la force des événements. Elle est au contraire le fruit d'un « travail de coalition » (*coalition work*), selon les termes de la sociologue Suzanne Staggenborg⁵. Celle-ci invite à s'intéresser aux efforts fournis par certains militants, parfois qualifiés de « courtiers⁶ » (*brokers*) dans la littérature, pour bâtir et de maintenir des coalitions hétérogènes. Concrètement, ce travail de coalition permet une mise en réseau de groupes auparavant isolés. Il comprend donc « un travail du consensus⁷ », c'est-à-dire de définition des revendications minimales portées par la coalition.

Celle-ci peut en outre être catégorisée en fonction de son degré de formalisation. Suzanne Staggenborg qualifie d'« organisation de coalition » (*coalition organization*⁸) celles qui s'unissent sous un même label. Dieter Rucht utilise à ce titre le qualificatif plus imagé d'« organisation parapluie » (*umbrella organization*⁹). Le Peuple des dunes en Trégor, qui

¹ Jenkins-Smith, H. C. Sabatier, P. A., 1994, « Evaluating the Advocacy Coalition Framework », *Journal of Public Policy*, vol.14, n°2, p. 175-203.

² Bergeron H., Surel Y., Valluy J., 1998, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, n°41, p. 195-223.

³ Surel, Y., 2019, « Trois I », *Dictionnaire des politiques publiques*, p. 666-672.

⁴ Mathieu L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, p.66

⁵ Staggenborg, S., 1986, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement: Organizational and Environmental Opportunities and Obstacles », *Social Problems*, vol.33, n°5, p. 374-390.

⁶ McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press, 387p.

⁷ Mathieu, L. 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 71

⁸ *Op.cit.*, p.384

⁹ Rucht, D., 2004, « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties », dans Snow, D., Soule, S., Kriesi, H., *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing Ltd, p. 197-216.

réunit sous ce même nom une trentaine d'organisations, appartient typiquement à cette catégorie. Dans d'autres cas, les groupes mobilisés contre un même projet se plient à un moindre degré de coordination. On peut alors parler de coalition souple, telle que celle qui s'oppose au PERm de Loc-Envel : Douar Didoull y mène la lutte, aux côtés d'autres acteurs qui agissent de manière autonome¹.

Ces coalitions ne sont cependant pas des isolas. Elles interagissent avec leurs adversaires, mais aussi avec les pouvoirs publics. Elles échangent également avec d'autres mobilisations environnementales sur leur territoire, voire avec des groupes plus éloignés géographiquement, mais mobilisés sur les mêmes thèmes.

b) Analyser les mobilisations dans leur contexte social : l'espace des luttes

La littérature sur les mouvements sociaux n'échappe pas à une tendance à l'hyperspécialisation des sciences sociales. Accepter ce cloisonnement, c'est courir le risque d'appauvrir l'analyse, tout en étant potentiellement inapte à rendre compte de l'influence des mobilisations sur d'autres secteurs.

« Replacer les mouvements dans leur contexte² » apparaît donc comme une nécessité heuristique. La notion « d'espace des mouvements sociaux », telle que définie par Lilian Mathieu, permet de contrer les tendances à confiner les phénomènes contestataires. Elle fournit aussi une grille d'analyse des logiques propres à la contestation organisée :

« Nous proposons de définir minimalement l'espace des mouvements sociaux comme un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance. Localiser ainsi l'activité contestataire permet de saisir la dynamique interne des relations qui unissent entre elles les différentes causes (et les organisations et militants qui les portent et les font vivre), ainsi que, sur un plan externe, les relations que cette sphère d'activité entretient avec d'autres univers sociaux, tels que le champ politique, le milieu syndical, le domaine économique ou encore – la liste n'est pas exhaustive – le monde des médias³. »

L'auteur précise que les mouvements sociaux « ne doivent pas être saisis à l'état isolé mais au travers des relations qu'ils entretiennent avec un environnement politique, social ou économique donné – relations avec l'environnement qu'une appréhension en termes d'espaces

¹ Sur ce point, voir chapitre II.

² McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, 266p

³ Mathieu, L., 2007, « L'espace des mouvements sociaux », *op. cit.*

visé précisément à saisir¹. » Il s'agit également de porter attention aux dimensions structurelles, pratiques et cognitives propres à cet espace². Si la notion d'espace s'inspire des champs bourdieusiens³, elle s'en distingue par un plus faible degré de structuration et des frontières moins nettes⁴.

Chaque lutte locale est bien souvent en relation avec d'autres du même type, autorisant à parler « d'espace des mobilisations environnementales localisées ». En Bretagne, Douar Didoull se lie par exemple avec les opposants à la centrale au gaz de Landivisiau. L'espace des mobilisations environnementales entretient aussi des liens avec l'espace écologiste⁵, et l'espace plus vaste des mouvements sociaux⁶. Les résistances au « renouveau minier », par une mise en réseau thématique, constituent également un sous-espace au sein de celui des luttes locales. Il serait toutefois abusif d'y voir « un mouvement social qui ne s'ignore plus⁷ », les tentatives de coordinations au-delà de l'espace local étant trop dispersées. Enfin, soulignons que ces différents espaces sont poreux, et doivent être pensés en relation avec le contexte institutionnel, économique et politique dans lesquels ils s'inscrivent. Il apparaît donc essentiel de considérer les coalitions observées, non seulement dans leur espace social, mais aussi dans leur espace géographique.

c) Des mobilisations en prise avec le territoire

Les mobilisations environnementales locales sont « éminemment spatialisées en ce qu'elles ont eu lieu, non seulement “dans et par l'espace”, mais aussi pour l'espace⁸ », cette fois entendu dans son sens géographique.

¹ Mathieu L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, *op. cit.*

² *Ibid.*, p.10

³ Bourdieu, P., 2021 [1995], « Imposer une vision du monde. Une conférence inédite de Pierre Bourdieu », *Le Monde Diplomatique*, n°817

⁴ Mathieu, L., 2012, *op.cit.*, p.140

⁵ Vrignon, A., 2012, *op. cit.*

⁶ Flipo, F. et *al.*, 2014, « Syndicalisme et écologie : en pratique. Table ronde avec Anabella Roseberg (CSI) et Bernard Saincy (CGT) », *Mouvements* n°80 p. 132-151.

⁷ Vacher, K., 2021, « Les David s'organisent contre Goliath. État des lieux des mobilisations locales contre les projets inutiles, imposés et polluants en France », *Groupe de Diffusion, de Recherche et de Veille citoyenne (GDRV)*, p.59

⁸ Dechézelles, S. Olive M., (dirs.), 2019, *op. cit.*, p.12

De ce fait, « l'espace, en tant que construit social et objet d'attachements, n'est pas simplement un arrière-fond contextuel des luttes, mais participe pleinement de la dynamique constitutive des mobilisations, autant qu'il se constitue à travers elles¹. » Il y a donc un « contexte spatial » de la lutte², mais également un processus de territorialisation, au sens « non seulement de l'engagement dans des actions collectives et de la confrontation d'habitants aux actions des pouvoirs publics, mais aussi de processus de (re)définition de biens communs localisés³. » L'« attachement au lieu », défini comme le « sentiment de se sentir à sa place voire chez soi quelque part », devient un puissant vecteur de mobilisations et de revendications lorsque ce « chez soi » est menacé⁴.

On s'identifie⁵ ainsi au territoire qu'on habite. Ce sentiment d'appartenance est particulièrement fort en Bretagne : marquée par sa situation péninsulaire, un développement économique plutôt tardif, ainsi que par des spécificités culturelles et linguistiques, la région est aussi le support de revendications politiques particularistes, minoritaires mais persistantes⁶. L'identification des habitants à leur espace familier ne lui est cependant pas propre. Le « capital d'autochtonie », ce capital social reposant sur un enracinement résidentiel⁷, est une ressource communément valorisée au sein des classes populaires, particulièrement rurales. Source de légitimité, il facilite aussi la structuration de coalitions contestataires.

Le territoire est également défendu pour ses caractéristiques environnementales et les activités économiques qui en dépendent. Les thèmes explorés par les auteurs se réclamant de la *political ecology*, centrés sur l'analyse du « pouvoir et des luttes pour le pouvoir en matière de gestion de l'environnement⁸ » sont de ce point de vue proches de ceux développés dans le cadre

¹ Dechézelles, S., Olive, M., 2016, *op. cit.*, p.10

² Hmed, C., 2009, « Espace géographique et mouvements sociaux », Fillieule, O., Mathieu, L. Pechu, C., (dirs.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de SciencesPo, Paris, p.220-227.

³ Melé, P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, p.2

⁴ Sébastien, L., 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? », *Noroi*, n°238-239, p.24

⁵ Brubaker, R., 2001, « Au-delà de l'«identité» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, p. 66-85.

⁶ Nicolas, M., 1982, *Emsav. Histoire du mouvement breton*, Syros, 376 p.

⁷ Retière, J.-N., 2003, « Atours de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n°63, p. 121-143.

⁸ Benjaminsen, T. A., 2009, « Qu'est-ce que la «*political ecology*» ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n°1, p. 4

de cette thèse. L'insistance sur « la dimension politique des rapports homme-environnement, en lien notamment avec des mouvements sociaux nés des inégalités des droits d'accès et d'usage de la ressource¹ » rejoint certaines de nos préoccupations. D'autant que cette démarche peut être appliquée au sous-sol². Mais l'hétérogénéité des travaux qui revendiquent cette approche, ainsi que sa perspective explicitement normative³, en questionne la plus-value heuristique. La *political ecology* ouvre également aux recherches en termes de « services écosystémiques », définis comme « l'ensemble des bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes⁴. » Bien que ses défenseurs revendiquent un outil pédagogique, le concept reste empreint d'économicisme⁵ et d'une approche gestionnaire des problématiques environnementales⁶.

On s'inscrit davantage dans une perspective qui comprend les mobilisations environnementales locales comme autant de résistances à l'industrialisation et à une mise en économie accélérée de l'environnement⁷. Ces refus s'opposent à l'emprise des aménageurs et des industriels sur l'environnement, au détriment d'habitants et d'activités économiques déjà implantées sur les territoires concernés⁸. De ce point de vue, la zone côtière, qui conjugue sensibilité des milieux et densité des activités économiques, traduit avec acuité ces enjeux de

¹ Benjaminsen, T. A., Gautier, D., 2012, « Introduction à la *political ecology* », in Gautier, D., et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Quæ, Versailles, p.5

² Bebbington, A., 2012, « Underground political ecologies: The second annual lecture of the Cultural and Political Ecology Specialty Group of the Association of American Geographers », *Geoforum*, n°43, p.1152-1162

³ Robbins, P., 2012, « Chapitre 1. Qu'est-ce-que la *political ecology* ? » in Gautier, D., et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Quæ, Versailles, p.21-36

⁴ Arnauld de Sartre, X., et al., 2014, *Political ecology des services écosystémiques*, Peter Lang, Bruxelles, halshs-01098622, p.9

⁵ Arnauld de Sartre, X., et al., 2014, *Op. cit.* p.17

⁶ Baltinger, M. et al., 2016, « Political ecology de l'enrillagement forestier privé en Sologne : quels sont les enjeux socio-environnementaux au cœur du conflit ? », *Nature, Sciences et Sociétés*, n°24, p.97-108.

⁷ Boudya, S., Pestre, D., 2016, « Mises en économie de l'environnement et hégémonie politique. Remarques introductives », *Écologie & politique*, n°52, p. 13-18.

⁸ Coumel, L. Morera, R. Vrignon, A., (dir.), 2018, *Pouvoirs et environnement. Entre confiance et défiance, XV^e-XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 249p.

pouvoirs¹. Les tensions entre exploitation, conservation et appropriation des espaces et ressources maritimes représentent de fait un défi de taille pour les institutions politiques².

À la privatisation des espaces et des ressources s'opposent des groupes engagés dans la défense de « biens communs » à préserver. Ces communs sont ici à considérer comme « la formule des mouvements et des courants de pensée qui entendent s'opposer à la tendance majeure de notre époque : l'extension de l'appropriation privée à toutes les sphères de la société, de la culture et du vivant³. » Cette conception militante se distingue « des systèmes intégrés et cohérents, constitués d'une ressource, d'une communauté de personnes, de règles d'organisation autour d'un objectif partagé et d'une structure de gouvernance⁴ », étudiés par Elinor Ostrom⁵.

Les coalitions mobilisées contre des projets industriels ne peuvent donc se comprendre que prises dans un espace social et géographique spécifique. Mais pour mesurer leur capacité à produire des effets, il faut aussi regarder ce qu'elles disent et ce qu'elles font.

2) Comment les mobilisations environnementales locales peuvent-elles impacter le corps social ?

Si les militants sont soumis à l'impératif communicationnel, indispensable pour transformer une réalité jugée peu satisfaisante, l'opposition aux titres miniers ne se réduit pas à sa dimension discursive. Il s'agit aussi pour les acteurs d'agir concrètement, par la mise en œuvre d'actions dans l'espace public, destinées à faire pression sur les autorités ou les porteurs de projets. Il serait cependant réducteur de considérer les effets de l'action collective sous le seul angle du fléchissement d'une décision dénoncée. L'opposition à un projet industriel produit

¹ Mazé, C., 2020, *Le concept de transformation vers la soutenabilité : de la science à l'(in)action publique. Le cas brûlant de la gouvernance des socio-écosystèmes marins et côtiers dans le climat du XXI^e siècle*, Habilitation à diriger des recherches en sciences de l'environnement, LIENSs, Université de La Rochelle, 281p.

² Dahou, T., Mazé, C., 2021, « La mer, un construit politique. La privatisation des territoires et des ressources maritimes en acte », *Vertigo*, Hors-série n°33 ; <https://doi.org/10.4000/vertigo.29593>

³ Dardot, P., Laval, C., 2015, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, p.16

⁴ Leyronas, S., Bambridge, T., 2018, « Communs et développement : une approche renouvelée face aux défis mondiaux », *Revue internationale des études du développement*, n°233, p.11-29.

⁵ Ostrom, E., 2010 [1990], *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boek, Bruxelles, 301p.

aussi de nouveaux militants, amène des connaissances nouvelles, modifie les rapports au territoire ou suscite l'intérêt des médias.

a) Prendre en compte les justifications des acteurs : un usage critique de la sociologie pragmatique

Les coalitions contre les titres miniers produisent du discours. Elles formulent des justifications, entendues comme sens que les acteurs donnent à leurs actes¹. Ce concept permet aussi, symétriquement, de regarder comment les titres miniers sont soutenus par leurs promoteurs.

Bien que l'idée de justification soit empruntée à la sociologie pragmatique, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble de l'appareillage théorique associé à ce courant. La sociologie pragmatique a en effet fait l'objet de critiques judicieuses qu'il est nécessaire de rappeler. Le postulat selon lequel les acteurs disposent de compétences partagées leur permettant d'agir collectivement paraît en effet discutable. On ne saurait gommer les asymétries de pouvoirs, de capitaux et les intérêts qui poussent les acteurs à agir tel qu'ils le font. C'est particulièrement vrai lorsqu'on s'intéresse aux mouvements sociaux, l'« arme des groupes qui, dans un espace-temps donné, sont du mauvais côté des rapports de force². » La réintroduction du vocabulaire des capitaux bourdieusiens (capital économique, social, culturel et symbolique³) permet de penser ces inégalités.

On peut également relever que les justifications des porteurs de projets et de leurs détracteurs reposent sur différents ordres de grandeur, c'est-à-dire des conceptions antagonistes de ce qui est juste. Ces adversaires s'affrontent au cours d'épreuves, c'est-à-dire d'« événements au cours duquel des êtres, en se mesurant [...] révèlent ce dont ils sont capables et même, plus profondément, ce dont ils sont faits.⁴ » L'épreuve peut alors aboutir à un compromis, c'est-à-dire « un effort pour dépasser les tensions entre plusieurs justifications⁵. »

¹ Boltanski, L., Chiapello, E. 2011 [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, p.34

² Neveu, É., 2015 [1996], *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, p. 19

³ Bourdieu, P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, p.2-3

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E. 2011 [1999], *op. cit.*, p.77

⁵ Thévenot, L., 1996, « Justification et compromis », dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Canto-Sperber, M., (dir.) Paris, PUF, p.789-794.

Mais pour être considérée comme légitime par toutes les parties, l'épreuve doit pouvoir être rejouée à tout moment. En d'autres termes, son résultat ne saurait être définitif¹.

Cette idée est particulièrement fructueuse pour décrire les conflits environnementaux, dans la mesure où les projets extractifs engendrent des contaminations et des transformations paysagères irréversibles. Comme l'a relevé Yannick Barthe au sujet de l'enfouissement des déchets radioactifs, l'acceptabilité d'un choix technique dépend en grande partie de sa réversibilité². S'opère donc un inévitable déplacement vers l'épreuve de force, « une épreuve “nue” durant laquelle s'affichent et s'affrontent des forces à “l'état brut”³. » C'est ce qui explique le passage à des formes de contestations moins encadrées, telle que l'usage d'explosifs artisanaux contre la société de prospection Variscan mines.

Par ailleurs, le refus de certains opposants de limiter les débats aux enjeux techniques auxquels les porteurs de projets souhaiteraient les cantonner ajoute aux crispations⁴. Ce processus de politisation peut être impulsé par les militants les plus critiques, dont les trajectoires sont parfois marquées par des engagements anticapitalistes préalables. Il traduit l'absence de « monde commun⁵ », entre des industriels focalisés sur le développement économique, et des opposants refusant le rapport marchand entretenu à la nature. Si tous ne défendent pas une écologie radicale, loin s'en faut, les mobilisations environnementales locales n'en traduisent pas moins des aspirations à davantage de sobriété dans l'usage des espaces et des ressources.

b) Des répertoires tactiques capables de produire du changement

Pour comprendre comment les mobilisations locales produisent des effets, on ne saurait faire l'impasse sur la manière dont elles agissent. Comment, par exemple, les protestataires s'y prennent-ils pour bloquer la mise en œuvre de travaux miniers contestés ? Pour en rendre compte, on empruntera à Charles Tilly sa métaphore classique du répertoire d'action collective:

« Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés [...]. Ces différents moyens

¹ Nachi, M., 2006, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Armand Colin, p.75

² Barthe, Y., 2009, « Les qualités politiques des technologies. Irréversibilité et réversibilité dans la gestion des déchets nucléaires », *Tracé, Revue de Sciences Humaines*, n°16, p. 119-137.

³ Nachi, 2006, *op. cit.*, p.62

⁴ Lagroye, J., 2003, « Les processus de politisation », *La politisation*, Belin, p.359-372.

⁵ Nachi, *op. cit.*, p.137

d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la *commedia dell'arte* ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi¹. »

La notion de répertoire d'action s'inscrit chez Charles Tilly dans une démarche historique visant à penser les évolutions de l'action protestataire. Jusqu'au XIX^e siècle, le répertoire dominant serait ainsi « *localisé et patronné* », c'est-à-dire caractérisé par sollicitation fréquente d'un intermédiaire puissant, par des invasions collectives de propriétés et des moments festifs. Le répertoire qui dominerait aujourd'hui serait quant à lui « *national et autonome* ». Il implique que les moyens d'action déployés soient propres aux contestataires, qui défient directement les autorités nationales, en présentant des intérêts davantage définis dans l'espace public². S'en suit un débat quant à l'émergence d'un troisième répertoire d'action intégrant l'expertise militante³. Cette catégorisation nous paraît ici moins applicable, dans la mesure où chaque époque comprend son lot de ruptures et de continuités. La contestation environnementale contemporaine intègre en effet des modalités de protestations anciennes, comme l'occupation et l'invasion de propriétés privées. Elle articule aussi les différentes échelles, du local au global : la critique des activités extractives, par exemple, peut partir d'un projet spécifique pour dénoncer une logique généralisée d'accaparement des ressources.

Il s'agit plutôt, au-delà de ces considérations historiques, de rendre compte des moyens sélectionnés par les protestataires en fonction des effets attendus. Michel Offerlé relève que c'est souvent cette acception « faible » de la notion de répertoire qui est utilisée, revenant « à assimiler la notion de répertoire à un moyen d'action [...] ou à la somme des moyens d'action effectivement utilisés ou utilisables par une organisation ou un mouvement⁴ ». Afin d'affiner la métaphore tillyenne, on suivra donc Olivier Fillieule lorsqu'il propose de parler de « répertoire tactique pour désigner l'agencement de performances et d'interactions propre à chaque groupe⁵ ».

¹ Tilly, C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, n°4, p. 89-108.

² Tilly, C., 1986, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 622p.

³ Offerlé, M., 2008, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e XXI^e siècles) », *Politix*, n°81, p. 181-202.

⁴ Offerlé, M., *op cit*, p.182

⁵ Fillieule, O., Agrikolianski, E., Sommier, I., (dir.) 2010, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, Paris, p.82

Les mouvements contestataires produisent donc du discours, et cherchent à agir sur une situation perçue comme inacceptable. Mais parviennent-ils à transformer le réel ? Et si oui, dans quelles conditions ?

c) Sciences sociales et effets des mouvements : des tentatives prudentes de théorisation

La littérature s'est peu attachée à répondre à ces questions posées, en dépit de leur importance, pour les acteurs engagés¹, mais aussi pour notre compréhension des mécanismes qui président au changement social.

Quelques auteurs se sont penchés sur ces enjeux, à commencer par William Gamson, qui a cherché à mettre à jour les conditions dans lesquelles les mobilisations collectives parviennent à atteindre leurs objectifs². Il a, pour ce faire, constitué un corpus de 53 groupes contestataires actifs entre 1800 et 1945 aux États-Unis. William Gamson identifie quatre facteurs favorisant une issue positive pour les groupes contestataires : une revendication unique, des incitations sélectives³, des actions disruptives et une organisation centralisée.

Les auteurs d'orientation marxiste de Frances Fox Piven et Richard A. Cloward⁴ estiment au contraire que les groupes faiblement structurés, adoptant un répertoire d'action en rupture avec les normes institutionnelles, sont les plus efficaces. Selon eux, la bureaucratisation des contestations signerait une canalisation mortifère des colères, dès lors qu'elle deviendrait le principal objectif des militants. William Gamson et Emilie Schmeidler ont répondu à ces critiques en soulignant la nécessité de dépasser ce qui apparaît comme une dichotomie trompeuse entre formes d'organisations⁵. L'enjeu, pour la recherche, ne serait pas d'établir une vérité absolue en termes d'efficacité organisationnelle, mais de comprendre dans quelles

¹ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C., (dirs) 1999, « How social movement matter », *Social Movements, Protest, and Contention*, vol. 10, 359p.

² Gamson, W., 1975, *The strategy of social protest*, The Dorsey Press, 217p.

³ Mancur Olson désigne par incitations sélectives les bénéfices et les coûts liés à l'appartenance ou non à un groupe. Voir : Olson, M., 2011 [1965], *Logique de l'action collective*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 214p.

⁴ Piven F., Cloward, R., 1979 [1977], *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, Vintage Books Edition, New-York, 381 p.

⁵ Gamson, W. Schmeidler, E. 1984, « Organizing the poor. An argument with Francis Fox Piven and Richard A. Cloward, *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail* (New York: Pantheon, 1977) », *Theory and Society*, n°13, p.567-585.

conditions certaines fonctionnent mieux que d'autres¹. Comme le relève Marco Giugni, les continuateurs de ces travaux pionniers² ne sont parvenus à établir de consensus académique sur ces questions organisationnelles³. L'enjeu ne serait dès lors plus de se demander par quels moyens les mouvements sociaux influent sur le monde social, mais quels types d'effets ils produisent.

La mesure du « succès » des mobilisations n'est en revanche pas sans poser problème. Leur « réussite » est d'autant plus difficile à définir que leurs protagonistes s'accordent rarement totalement sur leurs objectifs, qui peuvent par ailleurs évoluer⁴. Le risque pour le sociologue est alors de s'octroyer le droit de distribuer les bons points, en oubliant le point de vue des participants sur la question⁵. Il s'agit donc plutôt de parler « d'impacts » ou « d'effets », plutôt que de « réussite » ou d'« échec ». S'ils sont utilisés, ces deux derniers termes ne peuvent que renvoyer au point de vue des acteurs.

Mais les mobilisations produisent surtout des effets qui n'ont pas de rapport direct avec leurs objectifs déclarés, telles que « la reconnaissance du mouvement par ses adversaires », son institutionnalisation ou son influence sur « l'opinion publique⁶ ». Ces différents impacts peuvent être interdépendants : lorsque l'État reconnaît les contestataires comme des interlocuteurs légitimes, ceux-ci ont davantage de chances d'obtenir des avancées substantielles. Cinq familles d'acteurs sont à prendre en compte pour saisir ces dynamiques : les dirigeants, les partis, les groupes d'intérêts, les médias et les « contre-mouvements » quand ils existent⁷.

Une mobilisation qui semble à première vue un échec peut par ailleurs avoir des effets inattendus. Didier Chabanet et Marco Giugni ont souligné, citant Mai 1968, qu'un mouvement social peut parfaitement semer les germes d'idées nouvelles, sans pour autant parvenir à ses

¹ *Ibid.*

² Frey., S., Dietz, T., Kalof, L., 1992, « Characteristics of Successful American Protest Groups: Another Look at Gamson's Strategy of Social Protest », *AJS*, vol. 98, n°2, p. 368-387.

³ Giugni, M., 1998, « Was it worth the effort ? The Outcomes and Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, n°98, 371-393.

⁴ Mathieu, L. 2004, *Comment lutter ? : sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, p.173

⁵ Mathieu, L., 2007, *op. cit.*, p.9

⁶ Giugni, M., 2020, « Réussite et échec des mouvements sociaux », Fillieule, O., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, p. 518

⁷ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, (dirs) 1999, *op. cit.*, p.25

fins¹. C'est également vrai des luttes écologistes, qui peuvent échouer à court terme, mais contribuer à la diffusion d'une sensibilité environnementale dans le corps social. Les auteurs identifient ainsi trois catégories d'effets : politiques, quand le mouvement modifie les relations de pouvoir, culturels quand il influe sur les valeurs du corps social, et enfin biographiques, lorsque la participation à un mouvement affecte la trajectoire de ses participants².

Ces différents types d'impacts peuvent en outre être internes ou externes au mouvement social. Une mobilisation peut avoir un effet politique interne, lorsque la lutte y bouscule les hiérarchies. Elle est susceptible d'obtenir des changements politiques externes, sous la forme de « gains procéduraux » (comme la mise en place par l'État de nouvelles procédures démocratiques), « substantiels » (le mouvement obtient de nouveaux avantages), voire « structurels » (une transformation des structures politiques en place). Quant aux effets biographiques de l'engagement, ils peuvent en interne induire une rupture dans la trajectoire des acteurs. On sait en effet que la participation à un mouvement social est important levier d'entrée en carrière militante³. En externe, la multiplication des impacts biographiques serait à même d'induire des transformations mesurables à l'échelle de la population.

Établir le lien de cause à effet entre une mobilisation et un changement observé n'est cependant pas sans poser problème. Un projet industriel contesté est susceptible, par exemple, d'être abandonné pour des raisons économiques qui n'ont que peu de rapport avec la mobilisation dont il fait l'objet. C'est dans l'idée de réduire le risque d'erreurs d'imputation causale que Marco Giugni promeut des approches comparatives (de mouvements similaires dans des contextes différents, ou de mouvements différents dans des contextes similaires)⁴. Dans une analyse des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes étasuniens, l'auteur met par ailleurs en parallèle trois configurations⁵ : le « modèle de l'effet direct » (*direct-effect model*), selon lequel les mouvements sociaux, en vertu de leur force propre, peuvent impacter

¹ Chabanet, D., Giugni, M., 2010, *op. cit.*, p. 147

² *Ibid*

³ Giugni, M., Grasso, T., 2016, « 4. The biographical impact of participation in social movement activities. Beyond highly committed New Left activism », Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p.85-104.

⁴ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C., (dirs) 1999, « How social movement matter », *Social Movements, Protest, and Contention*, vol. 10, 359p.

⁵ Giugni, M., 2007, « Useless Protest? A Time-Series Analysis of the Policy Outcomes of Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in the United States, 1977-1995 », *Mobilization*, vol. 12, n° 1, p. 53-77

l'action publique¹. Le « modèle de l'effet indirect » (*indirect-effect model*), qui envisage la possibilité d'un impact uniquement par le truchement d'alliés influents ou du poids de « l'opinion publique² ». Et enfin le « modèle de l'effet conjoint (*joint-effect model*), qui stipule que pour espérer peser, un mouvement social doit combiner mobilisation propre, alliés influents et/ou une opinion publique favorable³. C'est ce dernier qui retient les faveurs du sociologue.

Ses résultats tendent à être confirmés par Edwin Amenta, Neal Caren, Elizabeth Chiarello et Yang Su, qui montrent que lorsque les mouvements sociaux parviennent à peser, c'est le plus souvent en synergie avec d'autres facteurs⁴. La synthèse des travaux qu'ils proposent est cependant loin d'épuiser la question. Si les changements d'ordre législatif sont, pour ces auteurs, les plus facilement objectivables, rien ne garantit qu'ils soient le fruit des seules mobilisations. La contestation sociale n'apparaît dès lors que comme un facteur de changement parmi d'autres⁵.

Enfin, les travaux disponibles montrent que les mobilisations peuvent avoir des effets indésirables, voire opposés aux buts poursuivis. En France et en Grande-Bretagne, l'activisme écologiste en faveur de la protection des espèces a stimulé de puissantes mobilisations « pro-chasse⁶ ». Plus récemment, l'adoption au Texas d'une loi restreignant fortement l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a ainsi pu être interprétée comme un retour de bâton « anti-#metoo⁷ ». En France, la dissolution des Soulèvements de la terre, prononcée par le ministre de l'Intérieur à l'été 2023, pourrait également témoigner d'une tendance à la criminalisation des mouvements écologistes⁸.

¹ *Op. cit.*, p.53

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Amenta, E., Neal, C., Chiarello, E., Su, Y., 2010, « The Political Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, vol. 36, p. 287-307.

⁵ Amenta, E., 2014, « How to Analyze the Influence of Movements », *Contemporary Sociology*, 43/1, p.16-29

⁶ Ollitrault, S., 2005, « Les mobilisations transnationales : identité de répertoire et spécificité des contextes nationaux. L'exemple des mobilisations de chasseurs en France et en Grande-Bretagne », Emmanuel Nadal (ed.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*. Paris, p. 83-98.

⁷ *Franceinfo*, 2 septembre 2021, « Avortement : la Cour suprême refuse de suspendre une loi texane, une "gifle anti-#MeToo" d'après une spécialiste des États-Unis »

⁸ *Franceinfo*, 21 juin 2023, « Soulèvements de la Terre : on vous résume le bras de fer entre le gouvernement et le collectif écologiste qui vient d'être dissous »

La sociologie des mouvements sociaux a ainsi défini, avec prudence, certains des impacts imputables aux contestations. Les recherches traitant, le plus souvent indirectement, des effets propres aux mobilisations environnementales sont en revanche plus disparates.

d) Penser les effets des mobilisations locales au-delà de l'abandon ou du maintien des projets contestés

Les conflits environnementaux se prêtent pourtant bien à une étude des effets des mouvements sociaux. Comme le souligne Pierre Lascoumes, « en matière d'environnement plus que dans les autres domaines, les choix politiques effectués instaurent davantage un ajustement inégalitaire des différents objectifs qu'une véritable conciliation ou une mise en équilibre stable¹. » En d'autres termes, les orientations prises par les pouvoirs publics sont les résultats de rapports de forces, dans lesquels les mobilisations écologistes peuvent théoriquement peser. Dans certains cas, les luttes locales parviennent même à arracher des décisions qui contredisent l'idée selon laquelle l'État privilégie systématiquement le développement économique². Les abandons de projets contestés, dont la littérature s'attache rarement à décrire les mécanismes, en sont autant d'exemples.

Herbert Kitschelt est sans doute l'un des premiers auteurs à s'être intéressé aux impacts des luttes environnementales. Il entreprend de comparer le poids des structures d'opportunités politiques³ dans la capacité des mouvements antinucléaires à peser sur les politiques énergétiques de la France, de la Suède, des États-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest⁴. Alors que le niveau de défiance envers le nucléaire est proche dans ces différents pays, l'auteur postule que certains facteurs politiques facilitent ou entravent les mobilisations. Concrètement, là où le système politique permet une « participation populaire » à la décision, le mouvement antinucléaire est parvenu à ralentir la nucléarisation du système énergétique. Ce délai devient un facteur de risques et un coût supplémentaire pour les porteurs de projets, qui pourraient y réfléchir à deux fois avant de proposer de nouvelles centrales. Dans sa plus récente comparaison

¹ Lascoumes, P., 1994, *op. cit.* p.18

² Zittoun, P., Chailleux, *op. cit.*

³ Les structures d'opportunités politiques sont définies par H. Kitschelt comme « des configurations spécifiques de ressources, d'arrangements institutionnels et de mobilisations passées facilitant ou inhibant le développement de nouveaux mouvements contestataires. » *op. cit.*, p. 58

⁴ Kitschelt, H., 1986, « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, vol.16, n°1, p.57-85.

de la « réussite » des conflits environnementaux en France et en Allemagne¹, le géographe Teva Meyer confirme que l'écologie allemande a de surcroît bénéficié du système fédéral du pays, plus souple que le centralisme français. Il estime toutefois que la sortie programmée du nucléaire y est surtout le fruit d'un contexte politique et économique particulier. Il manque néanmoins à cet article plutôt généraliste une analyse des conflits au plus près du terrain, qui permettrait d'intégrer les contestations de projets industriels à l'analyse.

James Jasper, dans une approche culturaliste mais toujours comparative, identifie la situation paradoxale à laquelle doivent faire face les mobilisations environnementales aux États-Unis² : alors qu'en 1964, une poignée d'activistes parvenait à faire annuler le projet de centrale nucléaire de Bodega Bay, le large mouvement antinucléaire des années 1980 n'obtient aucune avancée significative. Tout se passe, pour James Jasper, comme si plus le mouvement grandissait, moins il était efficace. Il n'y a donc a priori pas de rapport entre l'ampleur de la mobilisation et sa capacité à bloquer un projet industriel. Le facteur déterminant tiendrait plutôt aux revendications et au cadrage portés par les militants : en passant de la lutte contre un projet particulier à l'opposition à l'énergie nucléaire, ceux-ci ne laisseraient plus de place à la négociation. Pire, ils provoqueraient en réaction une mobilisation des partisans de l'atome. Pour James Jasper, la politisation et la radicalisation des termes du conflit apparaissent donc comme un mauvais calcul pour les militants.

D'autres effets inattendus ont été repérés lors de mobilisations autour des questions énergétiques. Sezin Topçu montre que la contestation de la politique énergétique en France a échoué à remettre en question le « tout nucléaire³ ». Bien qu'arrachant quelques victoires ponctuelles contre des projets spécifiques, la critique finit par être « domestiquée » en se concentrant sur un travail de contre-expertise. Pire, la contestation écologiste peut nourrir ses propres adversaires. Aurélien Evrard montre que l'énergie éolienne, d'abord pensée en termes de petites unités comme mode de production d'électricité alternatif, a été intégrée au mode de production industrielle⁴.

¹ Meyer, T., 2017, « Comparer la réussite des conflits environnementaux en Allemagne et en France : une approche géopolitique », *Hérodote*, n°165, p. 31-52.

² Jasper, J., 1997, *op. cit.*, 514p.

³ Topçu, S., 2013, *La France Nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Editions du Seuil, Paris, 350p.

⁴ Evrard, A., 2013, *Contre vents et marrées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Presses de Sciences Po, Paris, 268p.

Ces différentes recherches se sont concentrées sur l'énergie nucléaire, secteur soutenu, spécialement en France, par une communauté d'acteurs particulièrement bien structurée et caractérisée par une forte continuité¹. Or, Marco Giugni montre, dans sa comparaison des mouvements écologistes, pacifistes et antinucléaires étasuniens, suisses et italiens, que les mobilisations qui peuvent avoir de l'influence sont celles qui ne menacent pas les intérêts stratégiques des États². Celles pour la protection des milieux, propices aux alliances institutionnelles et sympathiques aux yeux du public, seraient de ce point de vue la plus efficace.

Avec un effort méthodologique supplémentaire, Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet mobilisent la *Qualitative Comparative Analysis* (QCA)³. Cette méthode leur permet d'étudier l'issue de vingt projets en lien avec la production d'énergie (centrales électriques, pipelines, etc.) aux États-Unis. Sur les douze cas de leur base de données ayant obtenu tous les feux verts administratifs, seuls quatre voient le jour. Les auteurs constatent que les mobilisations les plus influentes sont celles avec un fort ancrage local, des appuis extérieurs et bénéficiant de divisions au sein du système politique. Le taux d'opposition aux projets étudiés est toutefois étonnamment faible (seulement 27 manifestations et trois procès sur l'ensemble de l'échantillon⁴), ce qui illustre ici aussi toute la difficulté à établir des corrélations rigoureuses. De nombreux abandons peuvent s'expliquer par des choix stratégiques propres aux entreprises, consistant à déposer plusieurs dossiers afin de s'assurer qu'au moins l'un d'entre eux aboutisse.

Dans le domaine des industries extractives, l'ouvrage de Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, déjà évoqué, pointe le paradoxe que représente l'interdiction *de facto* de l'exploitation du gaz de schiste en France⁵ : alors que les oppositions locales sont demeurées somme toute modestes⁶, elles obtiennent rapidement l'interdiction de la fracturation

¹ Aykut, S., Evrard, A., 2017, « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France », *Revue internationale de politique comparée*, n°1, vol.24, p.17-49.

² Giugni, M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995 », *Revue française de sociologie*, vol.42, n°4, p. 641-668.

³McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, 266p

⁴ Cette étude contredit au passage l'idée selon laquelle il ne serait plus possible de construire de nouveaux équipements industriels en raison des contestations locales.

⁵ Zittoun, P., Chailleux, S., *op. cit.*

⁶ Les auteurs estiment que les manifestations ont réunis environ 10 000 personnes au sommet de la mobilisation, bien loin du million de personnes qui défilent contre la réforme des retraites en décembre 2019, pourtant largement ignorés.

hydraulique, face à des industriels réputés plus puissants. L'enquête montre que l'État est mis « sous pression » par ces contestations, sources d'un désordre malvenu à l'approche d'échéances électorales. Surtout, les acteurs français du secteur des hydrocarbures se révèlent relativement marginalisés. S'inspirant de la sociologie pragmatique, les auteurs estiment que les opposants sont d'abord parvenus à reporter une « lutte discursive » en imposant leur propre définition du gaz de schiste comme menace.

En prise directe avec nos préoccupations, Sébastien Chailleux, Sylvain Le Berre et Yann Gunzburger affirment que, comme dans le cas du gaz de schiste, les entrepreneurs du « nouveau minier » se sont avérés plus fragiles que ne le craignaient initialement les opposants¹. Ainsi, au-delà des discours protectionnistes de l'ère Montebourg, « le nouveau minier s'est révélé plus spéculatif que stratégique² ». Peu soutenues par les pouvoirs publics, les sociétés de prospection ont ainsi été victimes d'un modèle économique vulnérable aux résistances locales³.

Il s'agit donc désormais d'approfondir ces résultats récemment acquis, et de prêter davantage attention à une échelle micro peu traitée par les auteurs mentionnés jusqu'ici. Car en définitive, on peut supposer que ces luttes ont surtout des répercussions à l'échelle des territoires concernés, des coalitions impliquées, voire des individus engagés. Donatella Della Porta et Gianni Piazza concluent par exemple⁴, de manière un peu réductrice, que la participation aux mouvements d'opposition à des projets d'aménagement permet surtout de « faire communauté⁵ ».

Les approches citées négligent également la transformation des rapports au territoire qu'induisent les mobilisations locales⁶. Cadre et motif du conflit, le celui-ci se voit en effet

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.389

² Le Berre, S., Chailleux, S., 2021, « La relance minière en France et en Europe à l'épreuve des critiques », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.1-15.

³ Laurent, B., Merlin, J., *op. cit.*

⁴ Donatella Della Porta, Gianni Piazza, 2008, *op. cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Melé, P., 2004, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, Rennes, UMR ESO 6590 ; Mormont, M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, n°8, p.299-318. ; Melé P., 2009, *op. cit.*

également « fabriqué » par les luttes¹. Il n'est plus tout à fait le même après : des habitants se sont mis en réseau, les représentations des uns et des autres se sont transformées². Des «groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale » se sont formés pour le défendre³. Ces sociabilités peuvent être considérées comme un effet structurel interne à la mobilisation. Le conflit joue par là le rôle de « révélateurs de territorialités existantes⁴ » : on prend la mesure de ce qu'on risque de perdre si le projet combattu était mené à bien. En baie de Lannion, dans le secteur de Loc-Envel, comme à Fontrieu, des habitants mobilisés racontent comment la menace d'un projet a renforcé leur « attachement au lieu⁵ » et les liens sociaux qui s'y déploient.

Cet effet culturel interne implique un effet externe. La territorialisation des mobilisations est marquée par des « opérations de spatialisation », c'est-à-dire par « un ensemble d'activités militantes visant à inscrire, physiquement et symboliquement, une mobilisation dans un espace donné⁶ ». Les opposants investissent le territoire, allant parfois jusqu'à l'occuper physiquement⁷. Le conflit renforce également l'identification au territoire et met en scène les cultures locales. C'est particulièrement le cas en Bretagne, où l'usage de marqueurs régionaux fait partie du répertoire classique des mobilisations environnementales⁸.

« Faire collectif » passe également par la production et la diffusion de connaissances sur le milieu menacé par le projet⁹. Cette réappropriation des savoirs par la contre-expertise peut

¹ Fortin, M.-J., Fournis, Y., 2014, « Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective », *Fronts et frontières des sciences du territoire*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Paris, p.197-203.

² Melé, P., 2003, *op. cit.*

³ Melé, 2009, *op. cit.*, p.8

⁴ Cadoret, A., 2017, « L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : une ressource pour leur régulation », [*VertigO*] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, n°17, p.2

⁵ Sébastien, L., 2016, *op. cit.*

⁶ Dechézelles, S., Olive, M., 2019, « Les mondes familiers comme espaces de critique sociale et de revendication politique », dans Dechézelles, S., Olive, M. (dirs.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisations*, Presses Universitaires de Rennes, p. 21

⁷ Dechézelles, S., Olive, M. 2017, *op. cit.* ; Bulle, S., 2018, « Formes de vie, milieux de vie. La forme-occupation », *Multitudes*, n°71, p. 168-175

⁸ Kernalegenn, T., 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° HS 10, p. 69-84.

⁹ Dechézelles, S., Olive, M., 2016, *op. cit.*, p.12

être considérée comme un effet culturel. Elle mêle connaissances profanes du secteur et expertise scientifique, parfois avec l'appui de spécialistes. La contestation conduit aussi occasionnellement pouvoirs publics et industriels à aller au-delà des obligations légales en matière d'étude d'impact. S'il peut s'agir d'un « pouvoir d'indécision¹ », visant à gagner du temps, le financement d'études complémentaires par les industriels semble être une pratique qui se diffuse. En baie de Lannion, les lançons, ces petits poissons des sables, sont un peu moins méconnus depuis qu'ils ont été au centre des controverses sur l'extraction de sable.

L'impact procédural des mobilisations environnementales est plus discutable. Si, en France, l'enquête publique est une obligation légale pour les projets d'ampleur, d'autres instances peuvent être mises en place. Les préfets ont par exemple la possibilité de convoquer des Commissions d'information, de suivi et de concertation (CISC) « lorsque les nuisances, dangers et inconvénients » d'un projet le justifient². C'est le cas pour Pointe d'Armor et Loc-Envel. La mise en place de ces arènes vise à répondre aux inquiétudes des acteurs locaux, notamment des élus. Le lien avec les protestations des habitants est en revanche moins certain. L'impact de la participation à ce type d'instances sur l'action publique est en outre soumis à caution³.

Les arènes consultatives les plus ouvertes permettent *a minima* aux militants de rendre publiquement « discutables » les projets qu'ils contestent⁴. Elles contribuent par là à l'un des effets majeurs des mouvements de contestation environnementale : ils politisent des projets que leurs promoteurs cantonnent généralement aux domaines techniques et économiques⁵. Cette politisation se joue aussi à l'échelle individuelle. La fréquentation de militants plus expérimentés et l'expérience de la lutte redéfinissent l'intérêt individuel des primomilitants pour le fait politique⁶. À Fontrieu, on a pu observer une jeune opposante à la demande de PERm,

¹ Barthe, Y., 2006, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris, 239 p.

² Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, 7 février 2012, *Décret n° 2012-189 relatif aux commissions de suivi de site*, n°0094, 238p.

³ Mazeaud, A., Sa Vila Boas, M.-H., Berthomé, G.-E.-K., 2012, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, vol.1, n°2, p. 5-29

⁴ Barthe, Y., 2002, *op. cit.*

⁵ Lagroye, J., 2003, *op. cit.*, p.365

⁶ Deloye, Y., Haegel, F., 2017, « Politisation. Temporalités et échelles », Fillieule, O., *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Presses de Sciences Po, p.69

jusqu'alors peu confiante en ses propres compétences politiques, participer à une discussion portant sur une réforme gouvernementale en cours.

Enfin, la couverture médiatique d'un mouvement contestataire est un moyen d'en évaluer la portée culturelle¹. Les militants écologistes ont de longue date développé de véritables stratégies en la matière². Les opposants à Pointe d'Armor, Loc-Envel ou La Fabrié pensent aussi leurs actions en fonction de leur capacité à attirer l'attention des journalistes locaux. Obtenir une couverture nationale reste plus exceptionnel : le combat du Peuple des dunes en Trégor est devenu « emblématique », contrairement à celui de Stop mines 81, resté cantonné aux pages de la presse locale.

On peut ainsi circonscrire, à partir des travaux disponibles, un certain nombre d'effets attribuables aux mobilisations environnementales localisées. Il s'agit désormais, en s'appuyant sur les discours et les pratiques des acteurs, d'examiner ces apports du point de vue des cas étudiés.

D - Enquêter sur les mobilisations locales contre des titres miniers

Cette thèse repose sur la comparaison de trois cas de permis miniers contestés en France métropolitaine. Elle est l'aboutissement d'un cheminement qui nous a menés des Côtes-d'Armor au Tarn, guidé par les particularités et par l'actualité des cas sélectionnés. La récolte des données nécessaires à sa rédaction repose sur un travail de terrain approfondi, qu'il convient de présenter.

1) Construire une comparaison infranationale entre la Bretagne et l'Occitanie

Une série d'hypothèses sur les effets des mobilisations guide cette recherche. Celle-ci nous conduit de la Bretagne, terrain d'expression privilégié de la conflictualité environnementale, à l'Occitanie, cadre du dernier projet minier en date au moment où l'enquête s'achève.

¹ Amenta, E., et *all.* 2009, « All the Movements Fit to Print: Who, What, When, Where, and Why SMO Families Appeared in the New York Times in the Twentieth Century », *American Sociological Review*, vol. 74, p. 636-656

² Ollitrault, S., 1999, « De la caméra à la pétition web. Le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n°98, p. 153-185

a) Des pistes de recherches tirées de la littérature et de l'actualité des luttes

Les mobilisations contre des projets d'extraction minière représentent d'excellents cas d'études pour comprendre sur quoi peuvent peser les mobilisations localisées. Une série d'hypothèses peuvent à ce titre être proposées, en s'appuyant sur les acquis de la littérature.

En premier lieu, le refus des titres miniers, dans le sillage des mobilisations contre les grands projets d'aménagement, permet de constituer des coalitions qui débordent des cadres militants préexistants. Elles rassemblent des membres d'associations variées, mais aussi des riverains, des acteurs économiques ou des élus locaux. Cette hétérogénéité, en mettant en scène l'unanimité territoriale, pourrait fragiliser une décision perçue comme imposée par l'État central. Le soutien des élus aux opposants aurait de ce point de vue son importance, dans la mesure où il introduirait des voix discordantes au sein des institutions de pouvoir. Ces coalitions contribueraient aussi à valoriser le territoire défendu, ainsi qu'à produire des connaissances sur celui-ci. Elles questionneraient également la finalité des titres miniers, en élargissant leurs réflexions au fonctionnement des chaînes de production et de consommation minérales et métalliques. L'intensité et la forme de ces dynamiques diffèreraient en revanche en fonction du contexte historique, politique et social propre à chaque territoire.

On peut également supposer qu'en mobilisant un répertoire tactique varié, les opposants parviennent à perturber significativement le calendrier des travaux envisagés par les entrepreneurs. Les procédures judiciaires, bien que coûteuses, peuvent participer à ce travail de sappe. Les actions moins encadrées, de blocage ou de sabotage, sont également susceptibles de décourager les porteurs de projets. Conjuguées à des manifestations de masse, elles donneraient l'image d'un désordre auquel les pouvoirs publics se doivent de mettre fin. Cette représentation est accentuée par une couverture médiatique favorable aux opposants. Elle est elle-même conditionnée par l'ancrage local des journalistes, mais aussi sur la capacité des militants à faire l'actualité. Mettre un coup d'arrêt aux projets contestés apparaît dès lors comme l'issue la moins coûteuse, compte tenu du caractère stratégiquement peu significatif et politiquement isolé des activités contestées.

Ces effets semblent cependant restés limités et localisés, les abandons ponctuels de projets industriels restant trop marginaux pour avoir un impact structurel significatif sur les

rapports de production et les modes de consommation¹. En France, le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par la mise au ban de certains chantiers particulièrement médiatisés, comme l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes², le complexe commercial Europacity³, ou encore le projet minier de Montagne d'or⁴. Ces décisions contrastent toutefois avec les reculs sur le plan législatif, dénoncé par les associations⁵, mais aussi avec le soutien affiché par le gouvernement envers l'agro-industrie⁶ et la filière nucléaire⁷.

Plus spécifiquement, sur le volet extractif, la tant attendue réforme du Code minier ne semble pas accéder aux revendications écologistes⁸. La politisation du sous-sol reste, d'une manière générale, inachevée⁹. Si les mobilisations localisées contre des industries extractives n'ont pas non plus conduit à une mise en débat de nos besoins en ressources, elles paraissent en revanche avoir fortement pesé sur les possibilités de développement d'une nouvelle filière minière en métropole. Insuffisant toutefois pour bousculer le capitalisme extractif, et remettre en question l'inégale répartition des coûts environnementaux de la production de métaux entre le Nord et le Sud.

Trois études de cas, menées dans les Côtes-d'Armor et dans le Tarn, visent à comprendre comment différentes formes de coalitions et de répertoires tactiques peuvent pousser les pouvoirs publics à revenir sur un projet industriel contesté. Elles sont l'aboutissement d'un cheminement intellectuel et ethnographique dont il est important de rendre compte.

¹ Rucht, D., 1999, "The impact of environmental movements in Western societies", Giugni, M. McAdam, D., Tilly, C., *How do social movements matter?*, University of Minnesota Press, Minneapolis-London, p.208

² *Le Monde*, 17 janvier 2018, « Le gouvernement annonce l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes »

³ *Le Monde*, 7 novembre 2019, « EuropaCity : le projet de mégacomplexe définitivement abandonné »

⁴ *Le Monde*, 23 mai 2019, « Le projet "Montagne d'or" en Guyane est "incompatible" avec les exigences environnementales du gouvernement »

⁵ *Reporterre*, 26 mars 2021, « Le bilan écologique de Macron : 89 mesures négatives depuis 2017 »

⁶ *France Info*, 30 mars 2023, « Pesticides : le gouvernement veut revenir sur la procédure d'interdiction d'un herbicide contesté »

⁷ *Libération*, 9 février 2023, « Macron, la relance du nucléaire et le fait du prince »

⁸ *Reporterre*, 23 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

⁹ Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, *op. cit.*

b) Des catastrophes écologiques de baie de Lannion aux mines des portes du Sidobre

À ces balbutiements, l'enquête est orientée par une question de recherche portant sur les tensions entre préservation de l'environnement et développement économique. La Bretagne constitue à ce titre un cadre particulièrement prometteur, tant la contradiction entre ces deux logiques y est prégnante.

Cette région occupe une place à part dans l'histoire des luttes écologistes hexagonales¹. Plusieurs associations, toujours actives, y émergent au cours du XX^e siècle. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) y obtient dès 1912 la gestion de la réserve des Sept-Îles, dans les Côtes-d'Armor, tandis que ce département est l'un des premiers à protéger ses sites remarquables. Ce dynamisme associatif connaît un nouvel essor à partir des années 1950, et la création de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Sa mouture actuelle, Bretagne Vivante, est l'association environnementale la plus importante de la région. L'Association pour la protection et la protection du saumon en Bretagne, qui deviendra Eau et rivières de Bretagne, voit quant à elle le jour en 1969. Son combat pour la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques est alors avant-gardiste.

Les traumatismes causés par plusieurs marées noires successives nourrissent cet intérêt pour l'environnement. Au nord de la région se sont les naufrages du Torrey Canyon, en 1967, de l'Amoco Cadiz, en 1978 et du Tanio en 1980, au sud le désastre de l'Erika, en 1999. Les années 1970 sont par ailleurs secouées par de grandes luttes, à commencer par l'incontournable opposition au projet de centrale nucléaire de Plogoff², déjà mentionnée. D'un point de vue électoral, la Bretagne peut être considérée comme un « fragile bastion » écologiste³ : le vote « vert » y est constant, sans permettre la conquête d'institutions majeures.

Cette sensibilité pour les questions environnementales est d'autant plus intéressante qu'elle se heurte à des courants contraires. Profondément bouleversée par l'industrialisation agricole de l'après-guerre, la péninsule est devenue la première région française pour la

¹ Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, *op. cit.* ; 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, n° HS 10, p. 69-84.

² Simon, G., 2010, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 410p.

³ Kernalegenn, T., 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *op. cit.*

production de viande¹, aux prix de lourdes conséquences sur les sociétés et les écosystèmes². Ce processus est désiré et encouragé par un patronat breton organisé, particulièrement offensif au lendemain de la Seconde Guerre mondiale³. En 1950, une élite politique et économique forme le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB), qui souhaite « désenclaver » la région⁴. L'organisation, qui réunit sociodémocrates et personnalités de droite, y parvient en contribuant à mettre l'Ouest sur la voie du productivisme et de l'industrialisation⁵. Certaines organisations patronales spécifiquement bretonnes, d'orientation conservatrice et libérale⁶, continuent aujourd'hui de dénoncer les mobilisations environnementales⁷, perçues comme des freins au développement⁸.

De fait, les écologistes ont jusqu'ici échoué à peser sur les grandes orientations qui structurent l'économie armoricaine. L'eutrophisation des cours d'eau est la conséquence la plus connue des élevages de porcs sur caillebotis, mais l'action publique reste incapable de réduire les rejets de nitrates, sources des fameuses « marées vertes⁹ ». Plus récemment, ce sont les émissions d'ammoniac, imputables à l'agriculture intensive, qui ont fait l'actualité¹⁰. Loin de la carte postale, l'intense fréquentation touristique du littoral constitue désormais elle aussi une

¹ *France Bleue*, 26 février 2023, « La Bretagne, première région agricole de France »

² Le remembrement n'a pas seulement détruit les écosystèmes bocagers. Il a aussi accéléré la disparition de la culture rurale qui prévalait jusqu'alors.

³ Fournis, Y., 2010, « Comprendre les institutions par le bas. L'institutionnalisation d'un patronat régional par l'action collective (1950-2000) », *Revue française de science politique*, n°60, p.319-334.

⁴ Champaud, C., 2017, *Quand des bretons éveillèrent la Bretagne. Le CELIB, Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons*, Centre d'Histoire de Bretagne/Kreizenn Istor Breizh, Brest, 165p.

⁵ Le Berre, S., 2017, *L'investissement politique du futur : un mode de légitimation et de gouvernement. Une comparaison Bretagne, Pays-de-Galles, Québec*, Thèse de doctorat en science politique, Université Rennes 1, p.165

⁶ Ce même Institut de Locarn qualifie par ailleurs les théories de l'anthropocène de « haine de l'être humain ». Voir *La Lettre de l'Institut de Locarn. Chronique pour demain*, 2018, n°6

⁷ Dans son ouvrage sur le sujet, l'ancien vice-président du CELIB déplore l'abandon du projet de centrale nucléaire de Plogoff. Il fait également état du soutien du Club des Trente et de l'Institut de Locarn au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Voir Champaud, C., 2017, *Quand des bretons éveillèrent la Bretagne. Le CELIB, Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons*, Centre d'Histoire de Bretagne/Kreizenn Istor Breizh, Brest, 165p.

⁸ *Le Télégramme*, 28 septembre 2016, « Projets économiques. Pourquoi ça bloque en Bretagne ! »

⁹ Cours des comptes, juillet 2021, *Évaluation de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne*, 277p.

¹⁰ *Splann !*, 13 juin 2012, « Bretagne : bol d'air à l'ammoniac »

menace pour les écosystèmes¹. Dernière ombre au tableau, la Bretagne détient la troisième place en termes de taux d'artificialisation des sols, phénomène particulièrement marqué sur la côte et autour des grandes agglomérations².

Cet antagonisme entre ambitions économiques et aspirations écologiques est d'autant plus saillant que chaque camp mobilise des éléments rattachés à la culture bretonne et au territoire. Les luttes environnementales sont par exemple souvent accompagnées de *festoù-noz*, et les partis écologistes implantés en Bretagne entretiennent des liens historiques avec des revendications régionalistes³. À l'opposé, les bouleversements industriels promus par le CELIB ont eux aussi été justifiés par un patriotisme breton modernisateur⁴. L'épisode des Bonnets rouges a d'ailleurs rappelé la capacité de certains chefs d'entreprises à mobiliser leurs salariés sur la base d'une appartenance régionale commune⁵.

Les contradictions entre développement économique et préservation des écosystèmes font donc de la Bretagne un terrain privilégié pour l'étude des conflits environnementaux et de leurs effets. Or, en 2017, lorsque ce projet de thèse prend forme, deux thèmes occupent l'actualité régionale : le projet d'extraction de sable en baie de Lannion, dans les Côtes-d'Armor et le dossier des « permis miniers », déposés sur plusieurs départements. Ces opportunités de terrain, et les débats suscités par des projets ont aiguisé notre curiosité pour la question des matières premières. D'autant qu'ils dépendent d'un même cadre juridique, le Code minier⁶.

L'intérêt de prospecteurs pour une région peu connue pour son passé minier a de quoi surprendre. C'est oublier que le Massif armoricain est le second gîte le plus important après la Lorraine pour le fer. De nombreux autres métaux y ont été extraits à travers les âges⁷. Au début

¹ *Le Monde*, 20 octobre 2021, « Clochemerle à Crozon, paradis breton à l'heure du tourisme de masse »

² *Observatoire de l'environnement en Bretagne*, 30 septembre 2018, « La Bretagne est la 3ème région ayant le plus fort taux d'artificialisation »

³ Kernalegenn, T. 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *op. cit.* p. 72

⁴ Le Berre, S., 2017, *op. cit.*, p.179

⁵ Rabier, M., 2015, « Sous le bonnet, la classe : retour sur le mouvement des bonnets rouges », *Agone*, n°56, p. 153-172.

⁶ Ministère de l'Économie, des finances, et de l'industrie, 7 juillet 2006, *Décret n°2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains*, n°0156, 13p.

⁷ Chauris, L., 1989, « Les exploitations minières dans le Massif Armoricain. Déclin ou progrès ? », *Noroi*, n°141, p. 5-32. ; Chauris, L., 1989, « Exploitations et recherches minières abandonnées de Damien Schrijen – « Mine de rien, la lutte paie » - Université de Rennes – 2023

du XIXe siècle, les mines de plombs argentifères de Poullaouen (Finistère) comptaient par exemple parmi les plus importantes de France¹. La région a également connu des mines d'uranium, exploitées jusqu'aux années 1980², que les riverains redécouvrent aujourd'hui³.

La concession de sable coquillier de Pointe d'Armor, comme le permis de Loc-Envel, s'inscrit dans un territoire singulier. Ils prennent en effet place respectivement sur la frange littorale et la partie intérieure du Trégor, l'un des neuf « pays historiques » bretons⁴. Cette zone prend place dans un ensemble politiquement resté relativement homogène sur le temps long, équivalent pour Jean-Jacques Monier à un « sixième département breton », caractérisé par son ancrage à gauche⁵. Certes, ce « bloc » tend aujourd'hui à se fissurer. C'est significativement le cas sur la côte, où réside une population plus âgée et aisée⁶. Le Parti socialiste y a récemment perdu de son hégémonie face à La République En Marche⁷ !, quand les terres conservent quelques fragments des anciennes « campagnes rouges⁸ ». La mise en perspective de ces différences politiques et sociales paraît une piste de recherche fructueuse pour éclairer les différences entre les dynamiques contestataires observées.

L'enquête à proprement parler démarre cependant dans une phase de décrue des mobilisations qu'elle devait permettre d'étudier, l'extraction de sable en baie de Lannion étant suspendue depuis septembre 2016. Une grande majorité des opposants ont alors déjà rangé leurs pancartes. Du côté de Loc-Envel, le travail de terrain s'amorce avec un permis toujours valide,

Bretagne », *Penn ar Bed. Bulletin trimestriel de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne*, n°132, p. 208-224.

¹ Brouard, N., Duterne, S., Lozac'h, A. Noël, 2017, *Grandeur et décadence des mines de plomb et d'argent en Bretagne*, Editions Goater, Rennes, 142p.

² Areva, 2014, *Bilan environnemental. Sites miniers de la Bretagne. Départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan*, 181p.

³ *Reporterre*, 12 juillet 2017, « Les déchets radioactifs des mines d'uranium empoisonnent la Bretagne »

⁴ Les pays historiques bretons correspondent pour partie aux évêchés d'Ancien Régime, sans les recouper totalement. On continue à s'y référer aujourd'hui. Ces pays sont eux-mêmes connaissent eux-mêmes des subdivisions dont les contours ne sont pas toujours bien définis.

⁵ Monnier, J.-J., 1994, *Le comportement politique des Bretons*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 435p.

⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, 23 janvier 2023, *Département des Côtes-d'Armor (22). Dossier complet*, 97p.

⁷ *Le Télégramme*, 25 avril 2017, « Macron-Mélenchon. La fracture Nord-Sud »

⁸ Le Coadic, R. Ronan, 1991, « Campagnes Rouges de Bretagne », *Skol Vreizh*, n°22, 84p.

mais le prospecteur semble avoir renoncé à se rendre sur place. Ailleurs dans l'Hexagone aussi, les projets miniers sont au point mort.

Il faut attendre la fin de l'année 2018 pour que la demande de PERm de la Fabrié apporte quelques nouveautés. Celui-ci apparaît d'autant plus intéressant que contrairement aux cas bretons, la municipalité de Fontrieu se déclare dans un premier temps favorable au projet. Ce troisième cas offre ainsi une opportunité d'élargissement géographique de l'enquête. Il permet aussi de mesurer l'influence des caractéristiques géographiques et politiques du territoire sur la dynamique contestataire qui émerge à l'été 2019. La commune et ses voisines sont en effet notoirement plus conservatrices que celles examinées dans les Côtes-d'Armor¹. Les activités minières y sont en outre plus récentes. L'occasion de construire une comparaison à partir de trois cas a donc été saisie. Cette démarche s'avère payante pour cerner les impacts des mobilisations localisées.

c) Intérêt et limites d'une comparaison infranationale

Le territoire français reste plus divers que ne le laisse penser son organisation centralisatrice. Saisir les caractéristiques propres à chaque espace local est donc essentiel pour comprendre les variations dans les formes que prennent les mobilisations contre des industries extractives. De plus, prendre du recul par rapport à un espace familier, comme l'est pour nous la Bretagne, renouvelle le regard porté sur celui-ci². Adopter une telle démarche permet en outre de vérifier la validité des hypothèses de travail³, en l'occurrence le poids des variables territoriales, organisationnelles et tactiques sur la trajectoire des projets. Enfin, construite une approche comparative dans un même cadre national présente l'avantage empirique majeur de faciliter la mise en perspective des différents cas par le partage d'un même cadre juridique et administratif.

La comparaison infranationale présente toutefois un certain nombre de limites qu'il est juste de rappeler. Tout en défendant l'intérêt de la démarche pour l'analyse des politiques

¹ Lors des élections législatives de 2017, les trois candidats arrivés en tête étaient apparentés divers droite ou Front National. Un parti qui a atteint, à Fontrieu, un score de 28% au premier tour des élections présidentielles.

² Hassenteufel, P., 2000, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaison européenne », *Les méthodes au concret*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 118

³ *Ibid*

publiques, Claire Dupuy et Julie Pollard¹ rappellent qu'établir des liens de causalité, au-delà du contexte national étudié, devient ici plus périlleux encore que dans le cadre d'une comparaison internationale. Mais elles notent aussi que « comparer à l'échelon infranational présente un apport essentiel, qui est de déconstruire le niveau d'analyse traditionnel qu'est le niveau national, et d'en faire un résultat de recherche plutôt qu'un point de départ et un niveau de montée en généralité². » On gagnera donc à partir de l'échelon local avant d'interroger le cadre national. Se contenter d'additionner des cas isolés les uns des autres est un autre risque habituellement associé à la démarche comparative³. Claire Dupuy et Julie Pollard relèvent ainsi qu'ignorer les interdépendances entre les cas est d'autant plus tentant ils relèvent d'un contexte étatique commun⁴. Toute la force de la comparaison infranationale repose de ce fait sur la prise en compte des interactions et des liens entre les cas. Il est donc primordial de prêter attention aux circulations d'acteurs au sein d'un même espace, mais également entre les espaces.

Bâtir une comparaison rigoureuse suppose enfin de considérer le nombre de cas sur lesquels porteront les investigations⁵. Le choix d'une approche ethnographique, dicté par l'ambition de restituer les dynamiques et les contextes des mobilisations, impose de comparer un petit nombre de cas. La stratégie d'écriture a par ailleurs consisté à chercher l'équilibre entre la restitution des singularités propres à chaque cas, et la mise en perspective de processus similaires⁶. On a par exemple cherché à décrire l'originalité propre aux différentes coalitions contestataires, tout en soulignant qu'elles mettent en scène des catégories d'acteurs aux profils similaires (professionnels directement impactés par le projet contesté, militants expérimentés, opposants plus consensuels, etc.). La sélection de trois terrains permet de poursuivre des enquêtes ethnographiques approfondies, intenables à partir d'un nombre trop important de cas.

¹ Dupuy, C., Pollard, J., 2012, « La comparaison de politiques publiques infranationales : méthodes et pratiques », *Revue internationale de politique comparée*, n°19, p.7-14.

² Dupuy, C., Pollard, J., 2012, *Op. cit.*, 132

³ Hassenteufel, *op cit.*, p.107

⁴ Dupuy, C., Pollard, J., *op cit.*, p. 12

⁵ *Op. cit.*, p. 10

⁶ Béal, V., 2012, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol.19, n°1, p.39-59.

2) Une enquête ethnographique et ses insuffisances

Le recueil compréhensif de la parole des acteurs, l'observation directe (lorsqu'elle est possible), ainsi que la lecture de la presse et de la littérature grise, constituent le meilleur moyen de décrire les effets des mobilisations locales. Mais l'enquête, tributaire du calendrier des luttes et du bon vouloir des acteurs, présente aussi des limites qu'il est important de ne pas occulter.

a) Recueillir des données sur les titres miniers et ceux qui les contestent

La thèse repose sur un travail de terrain mené sur les trois cas étudiés. Il débute au printemps 2018, pour s'achever peu ou prou à la mise en place du confinement consécutif à la pandémie de Covid-19, en mars 2020. Adopter une méthode qualitative correspond à une ambition de restitution fine des mobilisations et de leurs contextes. Le cœur de cette enquête est constitué de 51 entretiens semi-directifs. Une grande partie (27) a été menée auprès d'opposants. Viennent ensuite les élus (6), les agents des services de l'État (6), les experts et scientifiques (4), les journalistes (3) et les industriels (3). Deux enquêtés ont été interrogés à deux reprises.

Ces entretiens, par leur caractère informatif, permettent d'abord d'affiner la problématisation de l'objet¹. L'entretien semi-directif et compréhensif, mené si possible *in situ*, c'est-à-dire sur le terrain, demeure surtout un moyen privilégié pour accéder à leurs convictions. Il s'agit toutefois de prendre conscience des difficultés et particularités propres à chaque catégorie d'acteurs. Conduire des entretiens auprès de militants demande ainsi un certain degré d'engagement, afin de lever les réticences². Quant aux chefs d'entreprises, et autres acteurs dominants, ils exigent souvent des preuves de crédibilité sur le sujet abordé. Un effort supplémentaire pour garder la maîtrise de l'échange est alors nécessaire³. Mais le plus difficile reste probablement de surmonter le sentiment d'illégitimité éprouvé par certains enquêtés, notamment dans notre cas lorsqu'ils sont issus d'un milieu populaire et rural⁴.

¹ *Ibid*, p.38

² Broqua, C., 2009, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses*, vol.2, n° 75, p. 109-124.

³ Chamboredon H., Pavis F., Surdez M., Willemez L., 1994, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, p. 114-132.

⁴ Beau, S., 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, vol.9, n°35, p. 226-257.

Toujours est-il que les entretiens réalisés, notamment auprès de militants, permettent d'obtenir des récits d'évènements, qui viennent compléter les observations directes ou les récits recueillis dans la presse. Accordés par des agents des services de l'État, ils complètent la lecture des documents administratifs relatifs aux dossiers, dans la mesure où ils permettent « de saisir des logiques indicibles dans ce type de productions officielles¹. » Il s'agit aussi, dans ce cas, de comprendre les « modalités concrètes d'une prise de décision² ».

Toutefois, les entretiens ne valent que pris dans une enquête ethnographique permettant de mettre la parole des enquêtés en perspective avec d'autres données recueillies³. Des observations directes, participantes ou plus distanciées⁴, ont donc été réalisées. Elles sont résumées dans le tableau disponible en annexe⁵. Chaque observation directe donne lieu à un compte-rendu rédigé. Ces notes mettent l'accent sur des éléments factuels sur la mobilisation, mais également sur des échanges plus informels. Si dans certaines situations⁶, ces comptes-rendus se basent sur des notes prises sur le vif (réunions publiques, conférences), ils doivent dans d'autres cas être reconstruits de mémoire. Les observations permettent de repérer des sujets mobilisables par la suite lors des entretiens (points de débats ou de tensions, questions organisationnelles, choix tactiques, etc.). Dans cette perspective, lorsqu'il a été possible de le faire, nous avons demandé aux enquêtés de raconter, de leur point de vue, l'évènement préalablement observé. Il s'agit de cette manière de faire ressortir des différences de perceptions des évènements, mais aussi des détails qui auraient échappé à l'observateur.

Entretiens et observations sont en outre complétés par une revue de presse systématique, mobilisée dans le cadre d'une analyse qualitative. Le corpus réuni se compose majoritairement d'articles issus de la presse régionale (voire locale), même si les permis miniers bretons et l'extraction de sable en baie de Lannion ont connu une couverture médiatique plus large. S'il

¹ Bachir, M., Bussat, V., 2000, « L'entretien en actes », *Les méthodes au concret*, PUF, p. 36

² *Ibid*, p.37

³ Beaud, S., 1997, op. cit. *Politix*, vol.35, n°9, p. 226-257

⁴ Chauvin, S., Jounin, N., 2021, « Chapitre 7. L'observation directe », Paugam, S. (dir), *L'enquête sociologique*, p.143-165

⁵ Voir annexe 4.

⁶ Beaud, S., Weber, F., 2010 [1997], *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, coll. « Repères », p.125

faut se garder d'y voir un reflet fiable des dynamiques contestataires¹, les journaux sont indispensables au défrichage du terrain et au repérage d'éventuels enquêtés. La presse, comme « espace public autorisé² », donne aussi à voir les sujets qui font débat, ou tout du moins ceux qui passent le filtre des rédactions. La lire permet ainsi de sélectionner des thèmes susceptibles de nourrir les entretiens.

Enfin, « saisir le sens investi dans une révolte, c'est aussi traiter des graffitis, des tracts, aussi difficile que soit leur collecte, des chansons et plus généralement des supports d'expression artistique de la contestation [...] et des multiples déclinaisons du rapport à l'écrit protestataire [...]»³. Une attention particulière a donc été accordée aux expressions contestataires inscrites dans l'espace public. Une part non négligeable du corpus qui constitue la matière première de cette thèse est aussi composée de tracts, mais aussi d'articles critiques diffusés par les opposants sur Internet⁴. Il en a été de même pour les documents administratifs, les rapports produits par des institutions publiques, mais également les documents rédigés par les porteurs de projets. Cette enquête n'est cependant pas sans limites, qu'il convient de restituer.

b) Les biais de l'enquête : des refus d'entretien, des terrains décalés et des mobilisations qui ont toutes obtenu gain de cause

Les difficultés rencontrées sur les différents terrains ne sont pas sans incidences sur les données recueillies. Certaines sont communes à la plupart des enquêtes en sociologie des mouvements sociaux. C'est le cas de la méfiance suscitée par une démarche parfois assimilée par les acteurs, en particulier militants, à une enquête policière, position particulièrement inconfortable pour le chercheur. En effet, « les organisations militantes entretiennent souvent un rapport particulier aux différentes formes de surveillance qu'elles peuvent subir ou simplement redouter⁵ ». Les militants peuvent en outre s'avérer réticents par crainte que la

¹ Fillieule, O., 2007, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », in Favre, P., et al, *L'atelier du politiste*, La Découverte, p. 215-240.

² Beaud, S., Weber, F. *op. cit.*, p.72

³ Combes H., Choukri, H., Mathieu, L. et al., 2011, « *Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux* », *Politix*, n°93, p.16

⁴ Principalement les sites suivants : alternatives-projetsminiers.org ; stopmines81.org ; Peuple des dunes en Trégor (désormais hors-ligne).

⁵ Broqua, C., 2009, « Observation ethnographique », in Fillieule, O. et al. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, p. 382

représentation qu'ils souhaitent donner de leur mouvement ne leur échappe¹. Une opposante au PERm de Merléac, rencontrée lors d'une manifestation contre les permis bretons, a expliqué se méfier des chercheurs en sciences sociales, suspectés de travailler avec l'ennemi. Un opposant au PERm de Loc-Envel a quant à lui refusé toute rencontre au motif qu'il n'était pas le « porte-parole » de la mobilisation. Un autre a accepté à condition de ne pas être enregistré. Enquêter au sein de collectifs implique en outre une part « d'embarquement », qui rend toute posture de neutralité intenable². Le terrain, d'autant plus lorsqu'il implique de prendre part à des événements contestataires, est en effet difficilement compatible avec une posture strictement distanciée.

Cette enquête souffre également de la temporalité propre aux mobilisations observées. Elles posent inévitablement une question essentielle : « comment saisir le temps court de la contestation³ ? » En Bretagne, les luttes qui nous intéressent se déroulent sur plusieurs années, soit une durée relativement longue à l'échelle des collectifs engagés. Intervenant en phase de démobilisation, les sollicitations du chercheur se heurtent à une compréhensible lassitude de la part de certains opposants, désireux de tourner la page. La maire d'une commune du PERm de Loc-Envel a par exemple expliqué au téléphone vouloir « passer à autre chose ». Même réponse en baie de Lannion, où le conflit autour de l'extraction de sable avait été abondamment travaillé. Ce motif a été avancé par des élus déjà mis à contribution par les étudiants de l'IUT local, de la faculté de Rennes2 ou de l'école des Mines de Paris. Éprouvé par des conflits internes, l'ancien porte-parole du Peuple des Dunes en Trégor a fait savoir, par le biais d'un autre enquêté, qu'il ne voulait plus s'exprimer sur le sujet.

Les refus d'entretiens sont parfois motivés par le conflit lui-même. Le préfet du Finistère, en charge du dossier de la Pointe d'Armor, n'a pas souhaité s'exprimer parce que la CAN cherchait à obtenir des compensations financières pour sa concession qu'elle ne pouvait exploiter. Arguant que les propos tenus en entretien pourraient appuyer l'action judiciaire du sablier, il a informé par sa réponse tous les services qui auraient pu être sollicités. Les demandes formulées auprès des sous-préfectures des Côtes-d'Armor n'ont pas été plus fructueuses. Notre entrée dans l'administration n'a donc pu se faire que par la DREAL Bretagne, sous couvert de

¹ *Ibid.*

² Bourrier, M., 2013, « Embarquements », *Socio-anthropologie*, n°27, p. 21-34, doi.org/10.4000/socio-anthropologie.1412

³ Combes, H., Choukri, M., Mathieu, L., et al., 2011, *op. cit.*, p.20

stricte anonymisation. L'agent de la DREAL Occitanie avec qui le contact avait été établi n'a en revanche plus donné suite après quelques courriels échangés. Les refus d'entretiens s'expliquent également parfois par les tensions suscitées localement par les projets. Dans le Tarn, le maire, mis en difficulté par une opposition qu'il n'avait pas anticipée, n'a pas voulu se prêter à l'exercice, au motif que la municipalité n'était pas porteuse du projet.

Surtout, la démobilisation conduit donc dans les Côtes-d'Armor à une fermeture progressive des terrains. Elle entraîne une raréfaction des occasions de mener des observations, et donc de rencontrer de potentiels enquêtés. L'enquête s'y est déroulée en pointillé, et il nous a parfois été nécessaire de faire jouer notre réseau d'interconnaissance pour rencontrer certains opposants au PERm de Loc-Envel. Dans le Tarn au contraire, le travail de terrain débute alors que la création de l'association Stop Mines 81 est encore récente. Nous avons notamment pu prendre part à la première manifestation d'ampleur organisée par Stop Mines 81, en septembre 2019. Cette visite initiale a été suivie d'un séjour de deux mois sur place, interrompus par le confinement de mars 2020. En amont, une membre de l'association jouant le rôle d'« informatrice privilégiée » a grandement facilité les prises de contact en établissant une liste de volontaires pour les entretiens. Le maintien des contacts noués alors a également suscité une visite de quelques jours, à l'été 2020, à l'occasion de l'assemblée générale de Stop Mines 81.

Cette asymétrie des cas pourrait entraver le travail de comparaison, dans la mesure où celui-ci « suppose de mettre en œuvre la même grille d'analyse, sur le même type de terrain, en recueillant le même type de données¹. » Il est dans les faits illusoire de penser pouvoir mener plusieurs enquêtes identiques, même si une attention particulière a été apportée au recueil des données. Il s'agit surtout de tirer parti de ce décalage, dans la mesure où il révèle les dynamiques propres à chaque cas. Cet accès différencié aux terrains participe pleinement de la construction de l'objet². Les cas bretons donnent ainsi accès à des justifications relativement stabilisées, et les entretiens permettent de récolter des récits rétrospectifs. Les refus d'entretiens traduisent également la persistance durable de tensions et de clivages locaux, effet collatéral de la

¹ Hassentefel, P., *op. cit.*, p.114

² Sa Villa Boas, M.-H., 2012, « Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *Revue internationale de politique comparée*, n°19, p.61-74.

mobilisation¹. L'enquête *a posteriori* permet par ailleurs de constater le maintien de liens d'interconnaissance et de rapports au territoire acquis au travers de la lutte.

Dans le Tarn, le temps du terrain est aussi celui de la construction de la coalition d'opposition, des clivages et des changements de point de vue. Les arguments s'affinent et le répertoire d'action s'affûte au fil de la lutte, tandis que les entretiens permettent directement de compléter les observations menées. Par ailleurs, l'approche des élections municipales révèle à quel point le projet minier est devenu un véritable enjeu local. Le décalage chronologique entre les cas costarmoricains et tarnais permet également d'apprécier la prise en compte de l'échec des projets précédents par Tungstène du Narbonnais, mais également par les acteurs publics. L'homogénéisation des données issues de l'enquête passe en outre par un effort d'écriture² : le choix d'un plan thématique permet de comparer un même type de phénomènes (construction des coalitions, tactiques médiatiques, usages de la contre-expertise, etc.).

Ce décalage temporel et géographique implique également des postures différentes pour l'enquêteur, qu'il convient de préciser. Notre ancrage en Bretagne nous offre en effet une connaissance relativement dense du contexte historique, culturel et politique de la région. Par la participation directe à plusieurs mobilisations sociales et écologiques, notamment dans le Finistère, nous bénéficions aussi d'une certaine familiarité avec les réseaux militants, évoqués plus haut. Le revers de cette familiarité est de considérer comme des évidences certains traits propres aux terrains bretons (mise en scène d'une symbolique régionale, usage de certains référents géographiques, culturels, etc.). Résidant à Brest, et au vu d'un calendrier d'évènements allant en s'éspaçant, nous n'avons pas effectué de séjour prolongé dans les communes concernées. Confortable, cette posture fait cependant courir de risque de rester à la surface du terrain, et notamment des sociabilités locales.

Si les réseaux militants en Bretagne nous sont plutôt familiers, ce n'est pas le cas de ceux rencontrés dans le Tarn, qu'il aurait été peu probable de croiser sans le projet de La Fabrié. Bien accepté parmi les opposants, notamment grâce à l'informatrice privilégiée citée plus haut, notre présence comme observateur, signalée comme tel aux AG de Stop mines 81, n'a pas posé de problème particulier. De même, la proximité générationnelle partagée avec certains membres du « noyau dur » de l'association a ouvert à de précieux moments informels de sociabilité. Ce

¹ Porhel, V. 2008, *Ouvriers Bretons, op. cit.*, p. 223-274

² Sa Villa Boas, M-H., 2012, *op. cit.*, p.72

sont aussi ces microévènements qui permettent de « comprendre un pays¹ », au travers des expressions langagières de ses habitants, d'une passion pour le rugby pour nous relativement exotique, ou encore des amitiés et inimitiés villageoises. Seule une réunion interne au collège de l'association, se tenant peu de temps après notre arrivée, nous a été refusée. De même, notre présence aux réunions relatives à la création d'une liste d'opposition en vue des élections municipales, si elle a été acceptée², n'en a pas moins suscité des interrogations : certains participants ne voyant en effet « pas le rapport avec la mine ».

Il convient enfin de regarder avec lucidité la possibilité de généraliser les résultats obtenus. On l'a vu, le sort des projets étudiés n'était pas tout à fait joué au début de l'enquête. Elle s'achève cependant avec un biais majeur, puisque tous ont été abandonnés. On ne saurait en effet prétendre, à l'heure où le ministre de l'Intérieur engage la dissolution d'une coalition écologiste nationale³, que ces cas sont représentatifs des mobilisations environnementales actuelles. Un peu partout, des projets industriels ou d'infrastructures sont menés à bien, le plus souvent sans même susciter de contestations. Quant aux projets contestés touchant aux secteurs de l'énergie et de l'agro-industrie, on l'a dit, l'État n'hésite pas à déployer d'importants moyens pour leur permettre d'aboutir. Il s'agit donc, plus modestement, de réexaminer certains acquis de la sociologie des mobilisations sous l'angle de leurs effets. Et de montrer comment, dans certaines conditions précises et en fonction de la nature des projets, les résistances locales parviennent à faire reculer pouvoirs publics et industriels.

∴

On cherchera donc à comprendre quels effets produisent les mobilisations environnementales locales. C'est avec cet objectif que l'on s'attachera, dans une première partie, à interroger les impacts directs des mobilisations sur les territoires défendus. Il s'agira, dans un premier chapitre, de comprendre pourquoi et comment ceux-ci se trouvent concernés par des titres miniers. Le contexte international, puis européen, renouvelle l'intérêt des pouvoirs publics, mais surtout des entrepreneurs privés, pour les ressources métropolitaines. La quête de nouvelles perspectives de croissances encourage aussi les États à valoriser leurs ressources marines, tandis qu'en parallèle l'exploitation du maërl est progressivement interdite. Les

¹ Simon, J.-F., 2022, *Comprendre un pays. Ethnologie de la Basse-Bretagne*, CRBC, 336p.

² Voir chapitre VII.

³ *Le Monde*, 7 avril 2023, « Le collectif Les Soulèvements de la Terre menacé de dissolution : la bataille des arguments est engagée »

pouvoirs publics français encouragent donc la CAN à trouver une source d'amendement calcaire alternative. En dépit d'alertes environnementales précoces et d'un refus net de la part des populations locales, la procédure d'attribution de la concession se déroule sans accroc. Le retour de la prospection minière intervient quant à lui dans un contexte de préoccupations sur les approvisionnements en métaux « stratégiques ». Impulsé par la Commission européenne et l'État, mais laissé à l'initiative privée, le « renouveau minier » est incorporé au récit souverainiste du ministre Arnaud Montebourg. Il se matérialise par un certain nombre de PERm, comme celui de Loc-Envel. Mais au-delà de la communication, le soutien apporté aux prospecteurs relève essentiellement d'un « État-stratège », qui délègue à des acteurs privés la valorisation de ses ressources.

L'arrivée de ces projets sur les territoires provoque des réactions, venant d'abord d'organisations écologistes déjà constituées. Ce sont de ces ripostes locales dont rend compte le second chapitre. Par l'organisation de réunions publiques et un travail de coalition appliqué, ce premier cercle de militants parvient à agréger d'autres acteurs, économiques et politiques. À mesure que les mobilisations prennent de l'ampleur, elles entraînent dans leur sillage conseils municipaux, départementaux puis régionaux. Les porteurs de projets, au contraire, se trouvent progressivement isolés. Des erreurs de communication et une présence intermittente sur les territoires visés les affaiblissent davantage encore.

On le verra dans un troisième chapitre, l'espace géographique local constitue en effet un puissant moteur des mobilisations localisées. La défense d'aménités environnementales, la valorisation des sociabilités territoriales, et le constat de dégradations causées par d'anciennes activités extractives nourrissent les justifications portées par les opposants. C'est ici que le capital d'autochtonie prend toute son importance, en opposition à des industriels présentés comme « hors-sol ». La mobilisation des cultures régionales contribue, surtout en Bretagne, à cette émulation collective. Au « devenir extractif » proposé par les porteurs de projets, les militants opposent d'autres futurs, basés sur la valorisation de « biens communs » territoriaux et d'un développement alternatif.

La seconde partie se penche sur les effets plus directement culturels imputables aux mobilisations localisées. Le quatrième chapitre décrit les raisons et les conséquences de l'hégémonie médiatique acquise par les opposants bretons. Il montre que les militants élaborent des tactiques à même d'occuper les pages de la presse régionale. Celles-ci sont d'autant plus efficaces que l'essentiel de la couverture médiatique des conflits est assuré par des

correspondants de presse ou des journalistes ancrés sur le territoire. L'analyse qualitative des articles montre qu'ils sont de fait souvent favorables aux coalitions contestataires. Quant aux porteurs de projets, ils disparaissent progressivement des articles publiés. À l'exception de l'extraction de sable en baie de Lannion, les conflits peinent en revanche à gagner l'espace médiatique national. L'opposition bretonne à la prospection y est généralement traitée d'un bloc, tandis que le combat de Stop mines 81 ne rencontre guère d'écho : les « projets miniers » ne sont alors plus à l'agenda politique et médiatique du pays.

Comme le montre le cinquième chapitre, les conflits environnementaux peuvent aussi stimuler la production et la diffusion de connaissances scientifiques et profanes. Puisque les coalitions d'opposants doutent de l'impartialité des institutions productrices des savoirs légitimes, elles s'attachent (à l'exception de Douar Didoull) à produire une contre-expertise rigoureuse. Il s'agit de justifier leur mobilisation par une argumentation empruntée au champ scientifique. À travers cette démarche, les militants acquièrent et partagent des connaissances sur les milieux qui les entourent. Le conflit comprend dès lors une dimension de controverse scientifique, participant à la production de nouveaux savoirs : les industriels y prennent une part active, en réfutant ou en intégrant une part des critiques qui leur sont opposées. Malgré tout, les argumentaires scientifiques n'ont qu'une influence mineure sur l'issue des conflits. Surtout, les réponses techniques apportées par les porteurs de projets et les pouvoirs publics n'influent en rien sur la nature même des projets. Or, c'est là que réside l'un des principaux points de crispation autour des activités extractives : leur caractère irréversible.

La troisième partie s'intéresse aux principaux facteurs de blocage des titres miniers. Le sixième chapitre montre que les opposants sont parvenus à dérouler un répertoire tactique à même d'entraver concrètement les programmes de travaux annoncés par les porteurs de projets. Ils détournent et perturbent les arènes consultatives mises en place par les pouvoirs publics et les porteurs de projets. Ils usent également des institutions politiques et judiciaires : les élus relaient leurs revendications au sein de l'appareil d'État, pendant que les recours juridiques contribuent à éroder la détermination des porteurs de projets. Mais ces tactiques n'ont une certaine efficacité qu'en rapport avec des modalités d'action plus perturbatrices. Confrontées aux limites de la contestation institutionnelle, les coalitions locales s'engagent peu à peu dans l'épreuve de force. Le nombre a dès lors son importance, tout comme leur capacité effective à perturber les travaux prévus par les sociétés extractives.

Le septième chapitre rend compte des processus de politisation à l'œuvre au sein de l'espace des mobilisations localisées. Car refuser un projet industriel, c'est aussi contester pourquoi et comment il a été décidé. En faisant des titres miniers un enjeu démocratique, les opposants enrôlent aussi une majorité des représentants des partis politiques locaux, réticents à assumer le coût électoral d'un soutien aux projets. Ces contestations locales interrogent par ailleurs les industries extractives d'un point de vue plus global, à l'échelle des structures économiques qui les rendent nécessaires. La critique du capitalisme extractif ainsi ébauchée n'est cependant pas du goût des services de l'État, et surtout des industriels, qui tendent à naturaliser l'ordre économique existant. Le conflit oppose dès lors des conceptions antagonistes du bien commun.

Le huitième chapitre, enfin, revient sur les forces et les faiblesses des mobilisations environnementales locales. Sur les trois cas étudiés, celles-ci sont parvenues à construire un rapport de force à même de poser un problème insoluble aux pouvoirs publics. L'opposition est perçue comme « généralisée », notamment en Bretagne, sur des projets finalement faiblement stratégiques à moyen terme. Contrairement à ce qu'on observe pour les filières nucléaires et agro-industrielles, les pouvoirs publics font ici le choix du retrait, mettant à peu de frais fin aux désordres. Il ne faut toutefois pas surestimer les capacités de ces coalitions contestataires. D'une part, elles restent précaires. Traversées de clivages internes, elles sont elles aussi le théâtre de conflits qui laissent parfois des traces chez leurs protagonistes. D'autre part, elles peinent à s'étendre au-delà de leur espace géographique immédiat. L'abandon ponctuel de projets industriels spécifiques influe en outre peu sur les dynamiques globales à l'origine des dégradations environnementales. Ainsi, l'abandon des titres miniers hexagonaux n'a pas donné lieu à une remise en cause structurelle de modes de vie gourmands en ressources minérales¹.

¹ La délégitimation actuelle des mobilisations écologistes, opérée par le gouvernement, pourrait même être la conséquence de la séquence de contestations environnementales ouverte au début des années 2010, suivant une logique de « retour de bâton » (*backlash*). Voir : Wahlstrom, M., 2016, « 12. Watershed events and changes in public order management systems. Organizational adaptation as a social movement outcome », dans Bosi, L., Giugni, M., Uba; K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, p. 285-313.

Première partie : Projets miniers et impacts des mobilisations sur les territoires visés

Introduction de la première partie

Cette première partie vise à décrire les effets spécifiquement localisés associés aux conflits environnementaux. Elle se compose de trois chapitres revenant sur ce que les titres miniers et leurs contestataires font aux territoires concernés.

Le premier chapitre montre comment problématisation des approvisionnements en ressources naturelles et stratégies des industriels se conjuguent pour aboutir au dépôt de nouvelles demandes de titres miniers. À partir de la seconde moitié des années 2000, les ressources marines, et plus particulièrement les granulats, sont d'une part identifiées comme une source potentielle de croissance économique. D'autre part, les préoccupations des acteurs économiques européens quant à la dépendance des États membres vis-à-vis de la production chinoise en métaux contribuent à mettre le sujet à l'agenda. Ces thématiques sont reprises, en France, par les pouvoirs publics. « L'économie bleue », puis le « renouveau minier » apparaissent comme une réponse politique volontariste à des problématiques économiques et industrielles majeures. L'examen de ces séquences montre plutôt que l'État reste globalement en retrait. La valorisation des ressources naturelles hexagonales est laissée au soin de sociétés privées, qui peuvent reposer, dans le cas des juniors minières, sur un modèle particulièrement spéculatif. Si les projets restent fortement encadrés par les procédures d'attribution des titres, on peut constater que l'absence de prise en compte des critiques attise les contestations. Présentés comme des leviers de croissance et de souveraineté économiques, les titres miniers sont, pour les territoires, une source de conflit.

Le second chapitre montre comment, à défaut de pouvoir peser sur l'instruction des permis, certains habitants s'organisent pour y résister. L'existence de groupes déjà constitués semble ainsi être le préalable la structuration d'une contestation organisée. L'objectif de blocage des projets les contraint ensuite à la coopération, pour former des coalitions composites. Leur force semble aussi tenir au soutien qu'elles parviennent à engranger au-delà de l'espace écologiste, et notamment parmi les élus locaux. Les industriels, sur les cas étudiés, paraissent au contraire échouer à tisser des liens avec des acteurs locaux.

Les opposants bénéficient quant à eux de forts ancrages territoriaux. L'un des principaux motifs d'engagement dans la lutte est d'ailleurs la défense d'un espace familier perçu comme menacé. Ce sont des paysages, mais aussi des écosystèmes et des cultures locales qu'ils cherchent à protéger des industries extractives. Mais l'espace géographique est aussi une ressource organisationnelle et symbolique : les réseaux de sociabilité, et plus généralement

l'autochtonie, permettent et légitiment des mobilisations qui, en retours, modifient la manière dont le territoire est considéré. Les entrepreneurs miniers et extracteurs, de leur côté, peinent à imposer leur propre récit d'un développement local stimulé par les activités qu'ils projettent.

Chapitre I : De la problématisation des ressources naturelles aux titres miniers métropolitains

Les titres miniers de Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié semblent répondre à des besoins agricoles et industriels, dans le cadre d'un « nouveau minier » et d'une « économie bleue » pilotés par la puissance publique. Pourtant, à y regarder de plus près, les acteurs privés restent à la manœuvre. Sébastien Chailleux et Sylvain Le Berre parlent à ce titre, dans la lignée des travaux de Renaud Epstein, de « gouvernement à distance des sous-sols et des ressources¹ » : l'État se contenterait de rendre le territoire visible auprès d'investisseurs étrangers, tout en assurant le contrôle normatif des acteurs². La notion de gouvernement à distance renvoie cependant au pouvoir exercé sur les collectivités territoriales, auxquelles sont théoriquement déléguées un certain nombre de compétences³. On parlera donc plutôt plus volontiers d'État stratège, suivant un tournant opéré durant les années 1990. Il s'agit alors « de recentrer les administrations centrales (en charge de la conception, de l'animation, de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques) en les différenciant de services spécialisés dans la mise en œuvre opérationnelle, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État, eux-mêmes réorganisés, ou d'acteurs parapublics ou privés auxquels on déléguerait la production de certains biens collectifs⁴. » Comment cet État stratège se manifeste-t-il dans le cadre de sa politique d'approvisionnement en ressources minérales ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de revenir sur les discours politiques ayant cette problématique pour objet⁵. La problématique des matières premières stratégiques émerge avec le « supercycle » des métaux, qui a caractérisé, durant les années 2000, une hausse continue des cours, portée par la demande des pays dits « émergents ». L'Union européenne entend y répondre à partir de 2008, avec l'Initiative matières premières, qui dessine un futur

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.384

² *Ibid.*

³ Epstein, R., 2005, « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n°11, p. 96-111.

⁴ Bezès, P., 2009, « La genèse de l'«État stratège» ou l'influence croissante du New Public Management dans la réforme de l'État (1991-1997) », *Réinventer l'État Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, p. 341-420.

⁵ Durnova, A., Zittoun, P., 2013, « Les approches discursives des politiques publiques », *Revue française de science politique*, n°3 vol.13, p. 569-577.

pour une industrie que l'on croyait définitivement révolue sur le Vieux continent. La « crise des terres rares », autour de 2010, braque les projecteurs médiatiques sur la dépendance des industries occidentales à l'encontre des pays producteurs, à commencer par la Chine. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, semble prendre le problème à bras le corps à partir de 2012, en intégrant le récit du « nouveau minier » à celui du « made in France », dont il se fait le chantre. L'examen chronologique de la séquence du « nouveau minier » révèle cependant que les premiers dépôts de PERm métropolitains sont antérieurs aux déclarations du ministre. Il apparaît que celui-ci vient plutôt mettre en cohérence des projets portés par des acteurs privés avec ses propres positions souverainistes¹. Le ministère développe plus largement un récit de politique publique², qui lie tensions sur les approvisionnements, mise en place d'instances dédiées et relocalisation minière via des projets de prospection. On peut donc s'interroger sur le caractère stratégique du « nouveau minier », en tant que définition d'objectifs prédéfinis³. Mais on retrouve bien, durant cette séquence, un patriotisme économique associé à des logiques libérales de délégation au privé, caractéristiques de l'État stratège⁴.

Ces enjeux de gestion des ressources minérales concernent également les granulats marins, domaine dans lequel l'économie française reste cependant autosuffisante. La mer et ses ressources apparaissent plutôt, depuis une quinzaine d'années, comme de nouveaux leviers de croissance, au travers de « l'économie bleue ». L'anticipation de l'interdiction du maërl conduit dès 2006 l'État français à encourager la CAN à se tourner vers de nouvelles sources de granulats calcaires. C'est ainsi que la concession de sables coquilliers de Pointe d'Armor voit le jour.

Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié se présentent comme des incarnations concrètes du « nouveau minier » et de « l'économie bleue ». Il convient donc également de prêter attention aux instruments présidant à leur mise en œuvre. Un instrument de politique publique est « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des

¹ Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

² Radaelli, C., 2019, « Récit », Boussaguet, L., *Dictionnaire des politiques publiques*, p.528-533.

³ Chevallier, J., 2007, « L'État stratège », *Le Temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Fayard, p.2

⁴ *Ibid.*, p.4

significations dont il est porteur¹. » Les procédures d'attribution des titres costarmoricaains et tarnais portent en effet en germe les contestations à venir : ni les avis mitigés de certaines instances consultées ni les rejets importants mis en évidence par les consultations publiques ne remettent l'attribution des titres en question. Si ce constat n'a rien d'exceptionnel pour les agents des services instructeurs, il nourrit les contestations, surtout en baie de Lannion².

Il s'agit donc, dans un premier temps, de retracer la construction du récit portant sur les besoins en matières premières, ainsi que la manière dont il est approprié en France au niveau ministériel. On verra, dans un second temps, que les solutions proposées relèvent d'une forme d'État stratège, qui délègue à des acteurs privés la valorisation de ressources qualifiées de stratégiques.

A - Relocaliser les industries extractives, un impératif de souveraineté européenne ?

Pour Claudio Radaelli, « les récits sont des histoires qui relient certaines causes et certains effets, suggèrent ce qui doit être fait (ou pas) par les décideurs, et transforment ainsi les problèmes sociaux en enjeux de politiques publiques³. » Pour comprendre celui du « renouveau minier » et les justifications soutenant les projets étudiés, il convient ainsi de partir de la pénurie annoncée en métaux industriels à la fin des années 2000. Tandis que l'Union européenne s'inquiète de la dépendance de l'économie communautaire envers certains pays exportateurs, la « crise des terres rares » propulse les ressources minérales sur la scène médiatique. Parallèlement, la mer apparaît en France comme une piste prometteuse de stimulation d'une croissance atone. Il s'agit donc de promouvoir une « économie bleue » dans laquelle les granulats marins ont un rôle à jouer. Ces mises en récit des politiques minérales culminent avec l'arrivée d'Arnaud Montebourg au ministère, avant de disparaître progressivement de l'agenda politique.

¹ Lascoumes, P., Le Galès, P., 2005, « L'action publique saisie par ses instruments », *Gouverner par les instruments*, p.13

² Voir chapitre VII.

³ Radaelli, C. M., 2019, *op. cit.*, p.528

1) L’approvisionnement en métaux « stratégiques » : une préoccupation industrielle

La plupart des pays d’Europe de l’Ouest¹ n’accueillent plus, au début du XXI^e siècle, d’activité minière significative². L’Initiative matières premières, adoptée par la Commission européenne en 2008, ouvre la voie d’un retour. Elle pointe notamment du doigt la forte dépendance de l’économie communautaire à l’égard des pays producteurs de métaux, et plus particulièrement de la Chine. Cette justification renforcée deux ans plus tard par « la crise des terres rares », qui rencontre un écho médiatique certain. À y regarder de plus près, la problématisation de ces dépendances envers la Chine est en grande partie portée par des promoteurs de la relocalisation minière.

a) L’industrie allemande, la Commission européenne et l’Initiative matières premières

Au début des années 2000, un ensemble de matières premières voient leurs cours atteindre des niveaux records³. Cette inflation fragilise les industries consommatrices, encore nombreuses dans un pays comme l’Allemagne, à l’origine de l’Initiative matières premières⁴. Parmi les solutions proposées aux pays membres pour sécuriser leurs approvisionnements, figure, entre autres, l’ouverture de nouvelles mines.

L’Initiative matières premières (*Raw materials initiative*) est une communication émanant de la Direction générale de l’industrie. Ce n’est donc pas un texte réglementaire, la Commission ne disposant de toute manière pas de prérogatives en termes de politique industrielle. Il s’agit plutôt d’un outil incitatif adressé aux États membres. L’Initiative alerte sur la vulnérabilité de l’économie de l’Union consécutive au « supercycle » des matières premières, qui a vu les cours des métaux de base s’envoler au cours des années précédentes. Ce sont d’abord les acteurs du secteur industriel d’outre-Rhin qui attirent l’attention du gouvernement allemand sur la question⁵. La présidence allemande de l’UE, en 2007, permet ensuite d’inscrire cette problématique industrielle à l’agenda européen. On passe alors d’une conception libre-

¹ Voir Introduction générale.

² À l’exception des mines de lignites allemande.

³ Merenne-Schoumaker, B., 2015 [2013], *Atlas mondial des matières premières. Des besoins croissants, des ressources limitées*, Éditions Autrement, Paris, p.55

⁴ Custers, R., 2017, « L’Initiative matière première », *GRESEA Échos*, n°92, 29p.

⁵ *Ibid.*

échangiste de l'approvisionnement en métaux à une demande d'intervention institutionnelle¹. L'Initiative matières premières suggère en effet que les États peuvent aider leurs industries nationales en leur garantissant un approvisionnement stable en ressources métalliques.

Pour se faire, trois champs d'action sont proposés, présentés sous la forme de « piliers ». Le premier touche à la « diplomatie des matières premières ». Celle-ci doit mettre fin aux entraves à la libre concurrence et assurer un accès stable aux ressources des pays producteurs. Cette diplomatie peut aussi passer par l'investissement dans des projets miniers à l'étranger². Le second pilier est celui qui nous intéresse le plus ici, puisqu'il établit la nécessité d'un redéploiement minier sur le Vieux continent. Pour répondre à cet impératif, les États membres sont encouragés à définir un cadre réglementaire adéquat, notamment en « rationalisant » les procédures d'attribution de titres miniers. L'Initiative propose également d'approfondir les connaissances sur le sous-sol européen, afin de disposer de bases de données actualisées sur les sites d'intérêt. Le troisième pilier, enfin, vise à promouvoir les activités de recyclage³.

L'Initiative matières premières donne lieu en 2011 à la publication d'une première liste de 14 métaux catégorisés comme « matières premières essentielles » pour l'économie européenne. Celles-ci sont les matières premières

« qui présentent un risque particulièrement élevé de pénurie d'approvisionnement dans les dix prochaines années et qui jouent un rôle particulièrement important dans la chaîne de valeur. Le risque lié à l'approvisionnement découle de la concentration de la production dans un cercle restreint de pays et de la stabilité politique et économique fragile de certains fournisseurs. Il est fréquent que ce risque soit exacerbé par une faible substituabilité et des taux de recyclage trop bas⁴. »

Depuis cette première publication, la liste des matières premières stratégiques est actualisée tous les trois ans. Sa version de 2020 liste les pays dont dépendent les industries des États membres. L'approvisionnement en matières premières n'est plus qu'une simple

¹ Corbel, L., 3 février 2022, « La construction européenne face à l'économie physique de l'Europe », communication pour le séminaire *Politique des matières premières*, visioconférence.

² Commission of the European Communities, 4 novembre 2008, *Communication from the commission to the European Parliament and Council. The raw materials initiative — meeting our critical needs for growth and jobs in Europe*, p. 6

³ *Ibid.*, p. 9

⁴ Commission européenne, 2 février 2011, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières*, 28p.

problématique industrielle, elle devient un enjeu de souveraineté européenne¹. Avec un règlement sur la question annoncé au printemps 2023 par la commission², il se double d'un discours de modernisation écologique³. L'économie européenne est ainsi dépeinte comme vulnérable, face à des pays producteurs en position de force. Dès 2011, deux membres de la DG Industrie soulignent que « les économies émergentes riches en ressources naturelles poursuivent souvent des stratégies industrielles qui aspirent à protéger leurs propres ressources et à réserver celles-ci pour leurs industries nationales. » Une évolution qui a pour conséquence de « détériorer la compétitivité de l'UE et de ses États membres⁴. »

Ce récit soutenant une relocalisation minière européenne reste toutefois cantonné aux cercles économiques et politiques gravitant autour des institutions européennes. Il déborde toutefois de ce cadre au cours d'un épisode de tensions internationales qualifié de « crise des terres rares ».

b) La « crise des terres rares », un amplificateur médiatique

Si les médias généralistes s'intéressent d'ordinaire peu aux problématiques d'approvisionnement en matières premières, la « crise des terres rares » fait figure d'exception. Elle permet d'appuyer la nécessité de rouvrir les mines européennes face au quasi-monopole chinois sur une série de métaux stratégiques.

Décrites par les minéralogistes aux XVIII^e et XIX^e siècles, les « terres rares » sont une famille de 17 métaux qui présentent la particularité de fortement réagir avec d'autres éléments chimiques. Ces « terres » ne sont pas géologiquement « rares ». Elles sont en revanche indispensables aux nouvelles technologies⁵. Au début des années 2010, la Chine assure 97% de la production mondiale de ces métaux. Cette position dominante ne tient pas aux particularités géologiques du sous-sol chinois, mais à une stratégie de développement appliquée dès les

¹ Corbel, L., 3 février 2022, « La construction européenne face à l'économie physique de l'Europe », communication pour le séminaire *Politique des matières premières*, visioconférence

² Commission européenne 16 mars 2023, *Matières premières critiques : garantir des chaînes d'approvisionnement sûres et durables pour l'avenir écologique et numérique de l'UE*, 4p.

³ Voir chapitre VIII.

⁴ Catinat, M., Anciaux, P., 2011, « L'Union européenne et les minerais stratégiques », *Géoéconomie*, n°59, p.44

⁵ Merrenne-Schoumaker, B., 2015 [2013], *Atlas mondial des matières premières. Des besoins croissants, des ressources limitées*, Editions Autrement, Paris, p.14

années 1960 par sous la présidence de Deng Xiaoping¹. En tirant les coûts vers le bas, les mines chinoises deviennent particulièrement compétitives, poussant la plupart des exploitations occidentales à mettre la clé sous la porte au cours des deux décennies suivantes.

L'abondance en métaux chinois, sur laquelle repose le modèle de société occidental, s'avère néanmoins fragile. En juillet 2010, le gouvernement chinois annonce une diminution de 40% de ses exportations avec l'objectif déclaré de ménager l'environnement tout en conservant ses stocks². Il fait aussi de sa position de force une arme diplomatique. En septembre, le Japon arraisonne un chalutier chinois à proximité des îles Senkaku, objet depuis plusieurs décennies d'un différend territorial entre les deux pays³. À la détention de son capitaine, la Chine réplique par un arrêt des exportations de terres rares à destination de l'industrie nippone⁴. Certains grands médias annoncent, par la voix d'experts interrogés, une inévitable flambée des prix⁵.

Comme l'a cependant montré Soraya Boudia, ce récit de la « crise des terres rares » est soutenu avec force par des acteurs industriels qui cherchent à promouvoir un retour des industries minières en Occident. En effet, la menace d'imposition de quotas à l'exportation est antérieure à cet épisode, puisqu'elle remonte aux années 2000⁶. Elles n'auraient d'ailleurs jamais été mises à exécution⁷. La médiatisation de la menace chinoise est poussée par une entreprise engagée dans la promotion de la relocalisation de la production de terres rares aux États-Unis, Molycorp. La compagnie alimente le sentiment de crise, en mettant l'accent sur les risques pesant sur les approvisionnements, tout en se présentant comme une solution. En juillet 2010, elle voit son cours en bourse s'envoler. Suivant Soraya Boudia, on peut considérer que la « "crise des terres rares" n'apparaît pas comme étant uniquement une crise géopolitique dans laquelle une guerre commerciale s'installe avec la Chine. Elle est aussi une opération de spéculation financière menée avec succès⁸. »

¹ *Le Monde*, 14 janvier 2011, « Les terres rares seront-elles une nouvelle source de conflits ? »

² *Le Monde*, 27 octobre 2010, « La Chine coupe les vannes de matières stratégiques »

³ *Le Monde*, 20 septembre 2010, « Tensions entre Chine et Japon sur fond de rivalités territoriales »

⁴ *Le Figaro*, 24 septembre 2010, « La Chine prive le Japon de métaux rares »

⁵ *Libération*, 29 octobre 2010, « Terres rares, la Chine passe en mode avare »

⁶ Boudia, S., 2019, « Quand une crise en cache une autre : la "crise des terres rares" entre géopolitique, finance et dégâts environnementaux », *Critique internationale*, vol.4, n°85, p. 85-103.

⁷ *Ibid.*

⁸ Boudia, S., *Op. cit.* p.96

Cette « crise » a cependant des effets concrets : « le fait de qualifier la situation de crise a orienté les décideurs vers un type de politique qu’il convenait de développer sur le mode de l’urgence¹. » Les États-Unis, l’Union européenne et le Japon déposent en 2012 une plainte contre la Chine auprès de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) pour « violation des règles du commerce international ». Elle concerne les terres rares, mais également le tungstène et le molybdène². D’autres pays choisissent même de se lancer dans l’exploration de nouveaux gisements³.

Les inquiétudes liées à la domination chinoise sur le marché des métaux trouvent un certain écho en France, notamment sous la plume du journaliste et essayiste Guillaume Pitron. Il devient l’un des principaux promoteurs de la relocalisation des industries minières, suite à son enquête sur « la guerre des métaux rares ». Il y plaide ainsi pour « la réouverture des mines françaises », en vertu d’une justification environnementale : « relocaliser les mines en France et en Occident pourrait générer deux effets positifs. D’abord, nous prendrions immédiatement conscience, effarés, de ce qu’il en coûte réellement de nous proclamer modernes, connectés et écolos⁴. » Le coût social et environnemental payé par les régions minières chinoises pour la fourniture de métaux bon marché est en effet régulièrement dénoncé⁵. En relocalisant les activités minières en France, « notre empressement à circonscrire la pollution serait tel que nos progrès environnementaux seraient fulgurants, et nos modes de consommation à tous crins fortement réduits⁶. » En conclusion, « la mine responsable chez nous vaudra mieux que la mine irresponsable ailleurs⁷. »

Mais Guillaume Pitron n’est pas seulement journaliste. Il est également cofondateur du « laboratoire d’idées » *Global Links*⁸, qui « promeut le savoir-faire et le dynamisme des entreprises françaises et internationales dans les filières industrielles d’avenir⁹. » Au moment

¹ *Op. cit.*, p.93

² *Le Figaro*, 14 mars 2012, « Europe, États-Unis et Japon attaquent la Chine à l’OMC »

³ Boudia, S., *op. cit.*, p.102

⁴ Pitron, G., 2018, *op. cit.* p.236

⁵ *Reporterre*, 5 février 2015, « En Mongolie, l’extraction de terres rares détruit l’environnement »

⁶ Pitron, G., *op. cit.*

⁷ *Ibid*

⁸ Massé, P., 2021, *op. cit.*, p. 217

⁹ Conseil économique, social et environnemental, 29 mars 2016, *Petit déjeuner sur les industries d’avenir* : « *Quelles stratégies d’attractivité auprès du capital-investissement pour l’industrie des métaux* Damien Schrijen – « *Mine de rien, la lutte paie* » - Université de Rennes – 2023

où les permis de prospection font face à une vague de contestations locales, il fait régulièrement la promotion de la relocalisation minière dans les médias¹. Il est aussi auditionné en 2015 par le Sénat, au sujet de la « mise en place d'une politique des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques². »

L'action des entreprises consommatrices de métaux, ainsi que la « crise des terres rares », ont donc permis un retour en grâce de l'idée minière, en Europe puis en France. Elle se traduit, à partir de l'arrivée d'Arnaud Montebourg au ministère du Redressement productif, par un récit du « nouveau minier ». Celui-ci intervient quelques années après l'émergence dans l'espace public d'un autre discours sur les ressources naturelles, porté par les promoteurs d'une « économie bleue ».

2) La mise à l'agenda des ressources minières par le gouvernement français : nouvelles perspectives de croissance et patriotisme économique

« Économie bleue » et « nouveau minier », formules élaborées au niveau ministériel, s'inscrivent dans une perspective d'État-stratège : il s'agit d'anticiper les besoins futurs en matières premières, trouver un compromis entre protection de l'environnement et développement de l'économie nationale³, tout en laissant à des sociétés privées le soin d'exploiter les gisements disponibles.

a) La mer comme espace d'expansion du capitalisme extractif

À la fin des années 2000, une série de documents émanant du Secrétariat général de la mer (SGMer), du cabinet du Premier ministre, des cabinets des ministères de l'Économie et de l'Environnement, invite à développer une « économie bleue » impliquant une croissance des activités extractives en mer. Ces travaux incitatifs destinés aux industriels semblent cependant avoir des effets limités.

et des matériaux avancés ? ». En ligne : <https://www.lecese.fr/agenda/evenement/petit-dejeuner-sur-les-industries-davenir-quelles-strategies-dattractivite-aupres-du-capital-investissement>

¹ Voir par exemple : *BFMTV*, 19 décembre 2022, « Guillaume Pitron (Journaliste): Les terres rares au cœur de la transition écologique »

² Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 6 juillet 2015, *Audition publique, ouverte à la presse, sur la mise en place d'une politique des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques*, 4p.

³ Chevallier, J., 2007, « L'État stratège », *Le Temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Fayard, 978-2-213-63382-4. ffhal-01763567ff, p.10

En 2006, le SGMer, chargé des questions de politique maritime auprès du gouvernement, diffuse ainsi un document d'orientation pour une politique nationale d'extraction de granulats marins. Le texte prévoit une augmentation des prélèvements d'origine marine, qui permettrait de soulager des carrières terrestres soumises à des normes environnementales toujours plus contraignantes¹. La mer apparaît ainsi comme un espace d'extension du capitalisme extractif². L'enjeu est toutefois, suivant les objectifs de l'État-stratège, « de parvenir au meilleur équilibre possible entre des contraintes multiples, des exigences contradictoires, des rationalités divergentes³ », il invite à un « développement équilibré de l'extraction des granulats marins » devant éviter les conflits d'usage. Pour se faire, le document préconise d'approfondir les connaissances sur le milieu marin, mais également de se focaliser sur les gisements pour lesquels on anticipe des impacts moindres. Ce développement doit aussi s'accompagner d'une amélioration des contrôles sur les volumes extraits.

Ces préconisations sont en partie reprises dans le « Livre bleu », signé en 2009 par le Premier ministre François Fillon. Les ressources marines y sont présentées comme détenant un fort potentiel de croissance économique, même si leur exploitation doit être accompagnée et encadrée⁴. Les pouvoirs publics doivent notamment prendre en charge la gestion des conflits entre les différentes activités qui ne manqueront pas de se multiplier⁵. C'est dans cet objectif que le « Livre bleu » annonce la mise sur pied d'une stratégie de gestion des granulats marins à l'horizon 2030. Celle-ci devra s'attacher à actualiser l'inventaire des réserves de granulats disponibles, ainsi qu'à rénover l'encadrement juridique de l'industrie sablière.

Le thème des granulats marins ne se cantonne toutefois pas à la seule thématique maritime, puisqu'il touche plus largement à l'accompagnement public des industries extractives. En 2012, les ministères de l'Environnement et de l'Économie publient une « Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux

¹ Secrétariat général de la mer, 2006, *Extraction de granulats. Document d'orientation pour une politique nationale*, p.5

² Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, *op. cit.* Voir aussi introduction générale.

³ Chevallier, J., 2007, « L'État stratège », *Le Temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Fayard, p.6

⁴ Fillon, F., 2009, *Livre bleu. Stratégie nationale pour la mer et les océans*, 44p.

⁵ Fillon, F., 2009, *ibid.*, p.6

et substances de carrières¹ ». Celle-ci se réfère explicitement à l'Initiative matière première. Ce document publié en 2008 par la Commission européenne encourage les pays membres de l'Union à penser leurs chaînes d'approvisionnement industrielles². Si les granulats ne font a priori pas partie des substances définies comme les plus sensibles, la Stratégie nationale insiste ainsi sur la nécessité d'assurer la préservation de l'autosuffisance minérale de la France. Il s'agit pour se faire d'assurer un « développement mesuré de l'extraction³ ».

Le document aboutit en 2014 à l'installation du groupe de travail sur les granulats marins (GTGM), rattaché au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Ce groupe élabore un cadre méthodologique pour la rédaction de « documents d'orientation pour une gestion durable des granulats marins (DOGGM) »⁴. Le but affiché est d'assurer une meilleure gestion des extractions de granulats pour chaque façade maritime. L'activité est à nouveau présentée comme ayant un fort potentiel de croissance et un impact limité sur l'environnement⁵.

Du point de vue de la puissance publique, il s'agit ainsi d'accompagner un développement à la fois souhaité et inévitable. Concrètement, ces différents documents servent aussi de justification à l'attribution de nouvelles concessions. Dans son compte-rendu de l'enquête publique sur le projet de concession de sables coquilliers de la Pointe d'Armor, le commissaire-enquêteur écrit que :

« La demande de concession s'inscrit dans le cadre [...] du Document d'orientation pour une politique nationale des extractions de granulats marins diffusé par le Secrétariat général de la mer en juin 2006, de la politique, confirmée par le Livre bleu de stratégie nationale de la mer et des océans de décembre 2009 et dans le rapport final du 15 mars 2010 du groupe 7 du Grenelle de la mer qui stipule que le recours aux matériaux et produits issus de la mer doit être développé⁶. »

¹ Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, mars 2012, *Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières*, 14p.

² Commission of the European Communities, 4 novembre 2008, *Communication from the commission to the European Parliament and Council. The raw materials initiative — meeting our critical needs for growth and jobs in Europe*, 14p.

³ Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, *op. cit.*, p. 9

⁴ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, novembre 2016, *Guide méthodologique pour l'élaboration des Documents d'Orientation pour une Gestion durable des Granulats Marins (DOGGM)*, 183p.

⁵ *Ibid.* p. 10

⁶ Préfecture du Finistère, 11 janvier 2011, *Gisement de sables calcaires coquilliers de Pointe d'Armor, situé en baie de Lannion. Demande de concession minière, d'autorisation domaniale et d'autorisation* Damien Schrijen – « Mine de rien, la lutte paie » - Université de Rennes – 2023

Mais dans l'ensemble, les effets de ces grandes orientations paraissent limités. Si la demande en granulats siliceux continue de croître, il n'y a pas eu d'explosion des demandes de concessions. Quant au cas particulier des granulats calcaires, elles ont même tendance à baisser, comme on le verra¹. L'horizon de la « croissance bleue » est rappelé en 2015 par le Comité interministériel de la mer (CIMER), puis par la Stratégie nationale pour la mer et le littoral² de 2017. Les granulats ont cependant disparu des discours, de plus en plus tournés vers les ressources métalliques des grands fonds³.

La promotion de l'extraction de granulats marins, comme solution à l'augmentation de la demande en minéraux industriels, et comme remède à une croissance stagnante, a donc des effets limités. Elle apporte une justification supplémentaire aux nouveaux projets, sans que ceux-ci ne se multiplient outre mesure. Mais si la France est restée autosuffisante en granulats, ce n'est pas le cas pour les métaux. Alors que l'UE importe entre 70 et 100% des métaux qu'elle consomme⁴, la relocalisation minière apparaît comme un enjeu industriel majeur.

b) Une politique minière pour la France ?

Le gouvernement français amorce des réflexions sur la problématique des matières premières avec la création en 2011 du Comité pour les métaux stratégiques (COMES). L'élection l'année suivante du président socialiste François Hollande, puis la nomination d'Arnaud Montebourg au titre de ministre du Redressement productif, semblent poursuivre cette dynamique.

Les métaux stratégiques sont mis à l'agenda gouvernemental en avril 2010, lorsque le ministre du Développement durable, Jean-Louis Borloo, présente en conseil des ministres un plan d'action sur les métaux stratégiques⁵. Le communiqué ministériel annonce la mise en place

d'ouverture des travaux d'exploitation, Conclusions faites par M. Joseph Mell, commissaire enquêteur, p.8

¹ Voir chapitre VIII.

² Ministère de la Transition écologique et solidaire, février 2017, *Stratégie nationale pour la mer et le littoral*, 56p.

³ Comité interministériel de la mer, 22 octobre 2015, *Dossier de presse*, 12p.

⁴ *Vie publique*, 10 septembre 2020, « Matières premières et dépendance de l'UE : les propositions de la Commission européenne ». En ligne : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276080-la-dependance-de-lue-pour-laces-certaines-matieres-premieres>

⁵ Aef.info, 27 avril 2010, « Un plan d'action sur les “métaux stratégiques” impliquant notamment le BRGM et l'Ifremer, présenté en conseil des ministres »

d'une stratégie minérale qui doit s'appuyer sur une identification des besoins et ressources du territoire national, comme sur le développement du recyclage. La mise en place d'un espace d'échange entre l'État et les industriels est également annoncée¹. Il se concrétise l'année suivante sous l'égide du ministre chargé de l'Industrie, Éric Besson, et prend le nom de Comité pour les métaux stratégiques. Dans un premier temps, une liste de métaux stratégiques pour l'industrie française doit être élaborée. Il est précisé qu'elle se distinguera de celle proposée par Bruxelles².

Suivant une démarche d'anticipation stratégique, le COMES a pour mission de formuler des propositions en vue de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française en métaux, Il se compose de trois collèges : celui des administrations (ministères de l'Économie, de l'Environnement, des Affaires étrangères, de la Recherche et de la Défense), celui des « fédérations industrielles » (tel que l'Alliance des minerais minéraux et métaux, A3M, mais aussi des organisations d'industries consommatrices de métaux) et enfin celui des « organismes techniques » (dont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, le BRGM ou encore l'Ifremer)³. Pourtant, malgré les ambitions affichées, le budget alloué au COMES reste limité. Son action se restreint à la formulation de « recommandations d'actions publiques ou privées⁴ ».

L'arrivée du souverainiste Arnaud Montebourg au ministère du Redressement productif, au sein du premier gouvernement de Jean-Marc Ayrault, donne une nouvelle impulsion aux questions de ressources stratégiques. Le nouveau ministre entend en effet arrimer le retour des activités minières sur le territoire métropolitain à son récit du « made in France ». Le 16 octobre 2012, le ministre déclare ainsi devant le COMES souhaiter « donner une nouvelle ambition à la France, celle de redevenir un pays dans lequel on peut exploiter des mines. » « La souveraineté de la Nation sur les matières premières » est érigée au rang de « grand chantier du Ministère⁵. » C'est vraisemblablement son cabinet qui lance la formule « renouveau minier⁶ ».

¹ Liger, A., 2016, *op. cit.*

² *Les Échos*, 31 mars 2011, « La France veille à ses métaux stratégiques »

³ Liger, A., *op. cit.* p.30

⁴ *Ibid.*

⁵ Montebourg, A., ministre du Redressement productif, 16 octobre 2012, *Comité des métaux stratégiques (COMES)*, 2p.

⁶ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, ancien président du COMES, visioconférence.

Plusieurs actions sont annoncées. Le BRGM, qui a déjà travaillé sur le recensement des gisements métalliques européens via les projets ProMines et EURARE, est chargé d’approfondir les connaissances sur le sous-sol français. Le Code minier doit également être réformé¹. Par ailleurs, le ministre souhaite « travailler sur l’acceptabilité sociale » de l’industrie minière, afin de se prémunir des conflits locaux que le retour des mines ne manquerait pas d’engendrer².

Les liens entre acteurs privés et publics du secteur minier se renforcent en 2013 avec la création Comité stratégique de filière (CSF) des industries extractives et de première transformation. Il réunit le ministère de l’Économie, les industriels miniers et les industries consommatrices de métaux³. Devenu en 2018 le CSF Mines et métallurgie, il se différencie du COMES par sa vocation à aborder plus largement les problématiques industrielles propre à ces secteurs⁴. C’est également en 2013 que l’intention d’actualiser les connaissances sur le sous-sol hexagonal se concrétise, avec la publication par le BRGM de sa « réévaluation du potentiel français en ressources minérales ». Elle se base sur le retraitement des données recueillies lors du dernier inventaire minier, mené entre 1975 et 1991⁵. Le document publié, qui classe par ordre de priorité les sites métallifères connus, en fonction de leur intérêt économique, de l’état des connaissances et de leur localisation⁶, apparaît comme un instrument de mise en valeur du sous-sol métropolitain destiné à de futurs investisseurs.

L’État-stratège s’attache ainsi à attirer richesses et emplois⁷. Mais Arnaud Montebourg souhaite aller plus loin en matière d’interventionnisme économique. En 2014, il annonce son intention d’injecter 400 millions d’euros dans la création d’une Compagnie nationale des mines

¹ Voir chapitre VIII.

² *Le Figaro*, 17 octobre 2012, « Montebourg favorable au retour des mines en France »

³ Liger, A., 2016, *op. cit.*, p. 30

⁴ Bories, C., 2020, « Le CSF Mines et métallurgie et l’approvisionnement en métaux et matériaux stratégiques de l’industrie française », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°99, p.41-45

⁵ BRGM, décembre 2013, *Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Retraitement des données géochimiques de l’Inventaire et établissement de fiches de cibles minières*, 154p.

⁶ BRGM, 2012, *Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Élaboration d’une méthodologie et application à une zone d’étude test (sud-ouest et Massif central)*, p.27

⁷ Chevallier, J., 2007, *op. cit.*, p.4

de France¹. Cette entreprise publique doit permettre de « prospecter et exploiter » le sous-sol national, mais également celui de pays étrangers, notamment, explique la presse, en « Afrique francophone² ». En parallèle, les PERm se multiplient à travers le territoire national, donnant l'impression d'un renouveau minier dont le gouvernement serait le moteur.

c) Le « renouveau minier » : politique volontariste ou délégation au privé ?

En réalité, on ne trouve pas, durant la séquence du « renouveau minier », de signes tangibles de politique de souveraineté des matières premières stratégiques. On touche même aux limites de l'État-stratège dans ce domaine. Sans objectifs précis, la politique gouvernementale semble à la remorque d'initiatives privées, intégrées chemin faisant au discours patriotique d'Arnaud Montebourg.

Un article de presse note en effet dès 2012 que « certaines sociétés n'ont [...] pas attendu la mise en place des réformes prônées par Arnaud Montebourg pour se lancer³ ». Dans son analyse de la trajectoire médiatique de cette séquence, Sébastien Chailleux montre que « l'enrôlement d'Arnaud Montebourg comme soutien du renouveau minier se fait au prix d'une redéfinition "souverainiste" de la proposition qui est érigée en symbole politique⁴. » Le ministre intègre en effet à sa promotion du patriotisme économique des projets miniers déjà lancés. En retour, le « made in France » apporte une nouvelle justification à ces derniers. Ce concours de circonstances aboutit à l'illusion d'une politique volontariste, comme l'explique l'ancien secrétaire général du COMES :

« [Aux premières demandes de PERm] on rajoute effectivement monsieur Montebourg et sa focalisation sur le redressement productif français, et on arrive logiquement au renouveau minier français. Voilà. On ajoute un écosystème, enfin un certain nombre d'acteurs qui sont dans ce milieu-là, mais aussi au niveau de l'État. Surtout de l'État entre 2012 et 2014, qui sont pétris de l'économie collective, et on arrive à la proposition de la Compagnie Minière de France. [...] Si on regarde le petit sous-ensemble sous la loupe du territoire national, cette décision est perçue comme ayant lancée le renouveau,

¹ *Libération*, 10 mars 2014, « Comment le ministre du Redressement productif a accéléré l'annonce de la création de la Compagnie nationale des mines de France et pris Matignon de vitesse »

² *Aujourd'hui en France*, 21 février 2014, « La renaissance d'une compagnie nationale des mines »

³ *Le Figaro*, 17 octobre 2012, « Montebourg favorable au retour des mines en France »

⁴ Chailleux, S., 2021, « La trajectoire du renouveau minier dans la presse écrite française (2009-2019) », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p. 70

parce que je pense que c'est lui qui a lancé le mot renouveau minier. Mais les premières demandes de permis sont antérieures¹. »

La « relance minière » n'est accompagnée d'aucune transformation significative au sein des services ministériels. L'approche volontariste défendue par Arnaud Montebourg se heurte par ailleurs aux logiques plus libérales de pilotages, propres à l'État-stratège². Le chef du bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques de la DGALN indique à ce titre que son rôle reste limité au suivi des projets de titre miniers : « ça a été beaucoup dit, relance, moi j'avais coutume de dire à l'époque, qu'on était dans une posture d'accompagnement des projets. En tous cas nous, on n'a jamais mené aucune campagne de promotion du domaine minier [auprès de prospecteurs, comme l'ont fait d'autres pays européens]³. » Le « renouveau minier » est donc avant tout le fait d'entrepreneurs dont la démarche trouve un écho certain au sein du ministère. Même si « l'accompagnement » des projets se traduit parfois par un soutien des permis contestés devant les tribunaux⁴.

La création d'un acteur minier public, marqueur d'une véritable volonté d'organiser le « renouveau minier », est par ailleurs rapidement abandonnée. La Compagnie des mines de France, qui devait être le fer de lance de la politique minière du pays, se trouve en effet dès les premières annonces sous le feu des critiques. D'un côté, son budget est jugé dérisoire au regard des ambitions affichées⁵. De l'autre, ses visées interventionnistes se heurtent à l'hostilité de certains acteurs privés du secteur minier⁶. Le projet est donc enterré dès 2015, lorsqu'Arnaud Montebourg est remplacé par Emmanuel Macron à l'occasion d'un remaniement ministériel. Certes, le nouveau ministre s'inscrit dans une certaine continuité en lançant la démarche « Mine responsable⁷ », un instrument normatif qui vise à proposer une série de « bonnes pratiques »

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Chevallier, J., *op. cit.*, p.3

³ Entretien mené par visioconférence le 16 juin 2020 auprès du Chef du Bureau Politique Minérale Non Énergétique, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, ministère de la Transition Ecologique

⁴ Voir chapitre VIII

⁵ *Libération*, 9 mars 2014, « Mines : comment Montebourg a imposé son filon »

⁶ Conseil économique social et environnemental, janvier 2019, *La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ?*, 106p.

⁷ *Mineralinfo*, 28 mars 2015, « Emmanuel Macron engage la démarche “Mine responsable” »

minières. Mais son caractère non contraignant correspond davantage à une fonction de pilotage stratégique qu'à l'approche souverainiste, défendue dans les discours de son prédécesseur.

Le COMES esquisse donc en 2011 une amorce de politique minérale, poursuivie par l'arrivée d'Arnaud Montebourg au gouvernement l'année suivante. Le dépôt des premières demandes de permis de prospection minière entre en cohérence avec le patriotisme économique promu par le ministre. Pourtant, peu de moyens sont concrètement alloués à la relance minière publique. Il s'agit davantage, pour la puissance publique, d'accompagner des projets portés par des acteurs privés, comme on l'observe dans le cas de l'industrie des granulats marins, confrontée à l'interdiction du maërl.

B - Encadrement public, acteurs privés : le redéploiement extractif au concret

Même déléguée à des opérateurs privés, l'exploitation de ressources naturelles implique un certain degré d'encadrement étatique¹. L'instrument réglementaire, en l'espèce le Code minier, est précisément pensé pour favoriser le développement des industries extractives. Les données mises à disposition par le BRGM, mais aussi par l'Ifremer, incitent également à la valorisation économique des gisements identifiés. Le rapport étroit entre puissance publique et sociétés minières s'incarne aussi dans les trajectoires de leurs dirigeants, passés par la haute fonction publique ou le BRGM².

1) Assurer la valorisation des ressources du territoire : législation minière et production de données géologiques

Le cadre légal et institutionnel qui régit les exploitations minières en France est, au premier abord, plutôt propice à un retour des industries minières à terre et en mer. Le Code minier, qui régit les mines métalliques comme les granulats marins, se donne précisément la valorisation des ressources nationales pour objectif. Deux Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), le BRGM et l'Ifremer, participent en outre à visibiliser les ressources connues³.

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*.

² Massé, P., 2022, *op. cit.*

³ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.384

a) Le Code minier, l'assurance d'une gestion étatique des ressources stratégiques

Le Code minier est un instrument réglementaire qui permet à l'État d'organiser l'exploitation des ressources considérées comme stratégiques pour la Nation. Il se distingue par exemple du droit minier des États-Unis, dans lequel le propriétaire du sol est également propriétaire du sous-sol¹. Il se différencie également du « droit de l'inventeur », qui autorise le découvreur d'une ressource à l'exploiter².

La première version du Code minier est adoptée en 1810, au moment où les guerres napoléoniennes exigent une maximisation des ressources disponibles³. En tant qu'« outil au service d'une politique industrielle de valorisation du sous-sol⁴ », il est aussi, dans une certaine mesure, un instrument économique. Cette finalité a d'ailleurs été conservée dans les versions ultérieures du texte. La législation minière définit une liste de substances de mines dont l'exploitation nécessite l'obtention d'une concession accordée par l'État. Ces substances sont caractérisées par « une relative rareté à l'échelle nationale et une importance économique accrue, voire stratégique »⁵. Le classement comme matière concessible dépend donc d'un choix politique. Il ne tient ni à sa nature ni aux techniques nécessaires à son extraction. Sont classées comme substances de mines les matières premières qui ont un rôle clé pour l'industrie française ou qui nécessitent un contrôle étatique renforcé. Les matériaux qui ne relèvent pas du régime des mines relèvent du régime des carrières.

L'exploitation des granulats marins, comme des métaux nécessitent par conséquent l'obtention d'un titre minier. On en distingue deux types, en fonction du stade auquel se trouve le projet. Le premier, le permis exclusif de recherche de mines (PERm), offre à son détenteur le monopole de la prospection pour une liste de substances sur un territoire donné. Le second, la concession, accorde l'exclusivité sur un gisement. Ces titres sont des droits fonciers. Ils ne permettent pas à eux seuls de démarrer une activité minière. Il est pour se faire nécessaire d'obtenir une autorisation d'ouverture de travaux de mines.

¹ Liger, A., 2014, « Substances minérales et propriété foncière », *Annales des mines – Responsabilité et environnement*, n°74, p.18-24.

² *Ibid.*

³ Le Roux, T., 2020, *op. cit.*

⁴ Galin R., Moras J.-F., Guillon D., Liger A., 2017, « Législation et réglementation minière », *Collection « La mine en France »*, p.7

⁵ *Ibid*

Le titre minier est attribué par décret ministériel. Le pétitionnaire dépose d'abord sa demande auprès du ministre de l'Économie. Le dossier est alors transmis au préfet concerné pour instruction. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) s'assure de sa recevabilité. La demande de titre minier est alors mise en concurrence. Une demande visant le même gisement peut alors être déposée, comme observée dans le Finistère avec les demandes dites de Lopérec et Penlan, respectivement portées par Sudmines, et SGZ France. Sont consultés localement les services civils ou militaires potentiellement touchés par le projet (Agence régionale de santé, Direction régionale des affaires culturelles, Défense, etc.). Une consultation du public et des élus locaux peut être organisée dès cette étape en fonction des situations rencontrées. Ces différents avis sont synthétisés par le préfet du département et renvoyés au niveau central.

L'instruction se poursuit au Bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, au sein de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de l'Environnement. Il doit notamment s'assurer des capacités techniques et financières du porteur de projet. Le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET, ou CGE), qui assiste le gouvernement dans sa politique économique, émet également un avis sur le dossier. La consultation formelle des populations locales est à ce stade obligatoire. Il s'agit pour une demande de PERm d'une simple consultation en ligne, sur le site Internet du ministère. Une demande de concession nécessite quant à elle l'organisation d'une enquête publique en bonne et due forme. C'est, en fin de processus, le ministre qui accorde ou non le titre minier.

Le détenteur d'un PERm peut alors commencer ses travaux exploratoires par une simple déclaration en préfecture. Les travaux d'exploitation ou les forages exploratoires de plus de 100m de profondeur sont en revanche soumis à autorisation préfectorale. Ils nécessitent une évaluation plus poussée de l'impact environnemental du projet.

Cette procédure complexe assure à la puissance publique la maîtrise de son sous-sol. Fondé sur un objectif de valorisations des ressources nationales, le Code minier offre théoriquement un cadre propice à la mise en œuvre d'une véritable politique minière. Elle semble bel et bien se dessiner au début des années 2010, en synergie avec les instances européennes intéressées par cette question.

b) Connaître les fonds marins pour les exploiter : l'exemple des granulats calcaires

Sur l'ensemble des granulats extraits chaque année en France métropolitaine, ceux d'origine marine ne sont encore que peu de choses. Et parmi ces derniers, les granulats calcaires ne représentent qu'une portion réduite. Les pouvoirs publics y voient, depuis une quinzaine d'années une piste de développement, accompagné par la production de données sur les milieux, dans une volonté de mise en économie de la mer et de ses ressources¹.

Les granulats représentent la deuxième matière première la plus utilisée en France après l'eau, pour un volume annuel de 400 millions de tonnes, essentiellement engouties par les secteurs du bâtiment et travaux publics². Une petite fraction de ce volume, 3 747 669 m³ en 2020³, est d'origine marine. On parle alors de granulats marins. Cette formule désigne tout matériau dont le grain est inférieur à 125mm⁴. Contrairement aux granulats d'origine terrestre, les « exploitations d'amendements marins » dépendent du Code minier depuis la loi 76-646 du 16 juillet 1976. La loi 97-1051 du 18 novembre 1997 confirme que l'appartenance des sables coquilliers à cette catégorie⁵. Il s'agit là d'un choix politique qui permet un contrôle étatique resserré sur la substance désignée.

Les industriels classent les granulats marins en deux catégories, les sables siliceux et les sables coquilliers. Les premiers sont essentiellement composés de silice. Ils servent surtout à la production du béton⁶. Les seconds « comportent une fraction carbonatée supérieure ou égale à

¹ Pestre, D., 2016, « La mise en économie de l'environnement comme règle. Entre théologie économique, pragmatisme et hégémonie politique », *Écologie & politique*, n° 52, p. 19-44.

² Secrétariat général de la mer, 2006, *Extraction de granulats. Document d'orientation pour une politique nationale*, p.10

³ *Mineralinfo*, « Ressources minérales marines non métalliques : les granulats marins ». En ligne : <https://www.mineralinfo.fr/fr/ressources-minerales-france-gestion/ressources-minerales-des-fonds-marins#ressources-minrales-marines-non-mtalliques-les-granulats-marins>

⁴ Secrétariat général de la mer, 2006, *Extraction de granulats. Document d'orientation pour une politique nationale*, *Op. cit.* p. 11

⁵ Ifremer, 8 janvier 2018, *Synthèse sur l'impact de l'extraction de granulats marin en France métropolitaine. Analyse des suivis environnementaux sur les façades Atlantique, Manche-Est et Manche-Ouest*, 116p.

⁶ *Mineralinfo*, « Ressources minérales marines non métalliques : les granulats marins ». En ligne : <https://www.mineralinfo.fr/fr/ressources-minerales-france-gestion/ressources-minerales-des-fonds-marins#ressources-minrales-marines-non-mtalliques-les-granulats-marins>

50 %¹ ». Ils sont utilisés en agriculture, bruts ou transformés, pour corriger l'acidité des sols. C'est notamment le cas en Bretagne, où les terres sont naturellement impropres à la production de certains légumes. Les quatre seules concessions de sable coquillier en cours de validité en France se situent d'ailleurs sur le littoral breton², où l'extraction de granulats calcaires, d'abord artisanale, se pratique de longue date. Elle s'intensifie dès le XIX^e siècle, entraînant la disparition progressive des gisements littoraux les moins profonds³.

Les ressources disponibles restent toutefois méconnues jusqu'à la fin des années 1960. Créé en 1967, le Centre national pour l'exploration des océans (CNEXO) a pour mission « en liaison avec les ministres et les entreprises publiques et privées, de développer la connaissance des océans et les études de recherche tendant à l'exploitation des ressources contenues à leur surface, dans leur masse, leur sol et leur sous-sol⁴ ». C'est dans cette dynamique que débute deux ans plus tard l'inventaire des ressources en « sables et graviers » des côtes françaises⁵. L'Ifremer, successeur du CNEXO, actualise cet état des lieux entre 2010 et 2012 pour la Bretagne⁶. Il vise à « identifier des zones de moindre contrainte où l'exploitation des granulats marins sera possible en regard des ressources et activités halieutiques et de l'environnement biologique⁷ . »

La production de connaissance sur les fonds marins prend place dans une stratégie de mise en économie de la mer. Elle rejoint ce qui se pratique à terre, avec l'inventaire des gisements métalliques.

¹Ifremer, 2015, *Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable. Connaître pour mieux agir*, p.98

² Voir : camino.beta.gouv.fr, cadastre minier numérique

³Histoire maritime Bretagne nord, *s.d.*, *Sables et maërl. 1850, l'exploitation des bancs de maërl en Bretagne nord*. En ligne : <https://www.histoiremaritimebretagnenord.fr/activit%C3%A9s-maritimes/sable-et-ma%C3%ABrl/>

⁴ Ifremer, 2 juin 2009, « CNEXO (Centre National pour l'EXploitation des Océans) ». En ligne : <https://archives.ifremer.fr/Histoire-des-organismes/CNEXO>

⁵Ifremer, *s.d.*, « Mandat et actions de l'Ifremer dans le domaine des matériaux marins », En ligne : <https://www.ifremer.fr/gm/Comprendre/Soutien-a-la-puissance-publique/Les-granulats-marins/Granulats-marins/Mandat-et-actions>

⁶Ifremer, 2012, *Inventaire des ressources en matériaux marins. Façades « Bretagne » et « Sud-Gascogne »*, 172p.

⁷Ifremer, « Mandat et actions de l'Ifremer dans le domaine des matériaux marins », *op. cit.*

c) L'inventaire minier, un outil pour la mise en économie du sous-sol

D'une part, bien qu'ayant renoncé à l'exploration minière au cours des années 1990, le pays a conservé son Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)¹. Créé en 1959, l'établissement public de recherche géologique s'inscrit dans la continuité d'une gestion étatique des ressources considérées comme stratégiques pour l'économie française². L'inventaire minier qu'il réalise entre 1975 et 1992³ doit mettre en évidence le potentiel de développement extractif du pays. De ce point de vue, les réserves connues en tungstène s'avèrent particulièrement prometteuses.

Le Bureau souligne la « très forte » importance stratégique de ce métal pour l'industrie française. Celle-ci serait soumise à de « forts⁴ » risques en termes d'approvisionnements, dans la mesure où la Chine concentre près de 80% de la production mondiale⁵. Le tungstène, particulièrement dur et résistant aux hautes températures, a pourtant des applications aussi bien civiles que militaires : il entre aussi bien dans la composition des alliages destinés aux outils de découpe industriels ou grand public (comme les forets à carbure de tungstène), qu'aux munitions antichars.

La réévaluation du potentiel minier français, déjà évoquée, confirme l'intérêt du sous-sol métropolitain, avec deux gisements principaux, Coat-an-Noz, dans les Côtes-d'Armor, et Fumade, dans le Tarn. Le premier tire son nom d'une forêt domaniale couvrant principalement la commune costarmoricaine de Belle-Isle-en-Terre. Son sous-sol est exploité de longue date, principalement pour le fer, puis le plomb et l'argent⁶. C'est aussi à cette époque que la wolframite, roche contenant le tungstène, est repérée pour la première fois. De nombreuses traces de cette activité sont aujourd'hui encore visibles. Une part significative de surface a été engloutie dans le feu des forges au XVIII^e siècle, et le ruisseau qui alimentait ces dernières n'a

¹ Le Berre, S., Chailleux, S., 2021, « La relance minière en France et en Europe à l'épreuve des critiques », *Gouvernance*, 18/2, p.1

² Le Roux, T., 2020, *op. cit.*

³ BRGM, « 1975. Le BRGM et l'inventaire minier de la France ». En ligne : <https://histoire.brgm.fr/fr/instant/1975-le-brgm-et-linventaire-minier-de-la-france>

⁴ BRGM, 2017, *Fiche de synthèse sur la criticité des métaux*, « Le tungstène (W)- éléments de criticité », 8p.

⁵ *Ibid.*

⁶ Brouard, N., Duterne, S., Lozac'h, A., 2017, *op. cit.*

été renaturé qu'en 2017¹. La mine de Toul Lutun reste quant à elle visible des randonneurs. Il faut ensuite attendre les années 1960 pour que le BRGM redécouvre ce district². La Société nationale Elf-Aquitaine-Production (SNEAP) poursuit les travaux de recherches la décennie suivante, et obtient une concession au cours des années 1980³. Lors du rachat de la société par Total, la concession lui est transférée mais ne fera plus l'objet d'aucuns travaux exploratoires jusqu'à ce que Variscan s'y intéresse⁴.

Le gisement de Fumade est nommé d'après la ferme installée en surface. Ses caractéristiques sont elles aussi bien établies. Le secteur, situé aux confins Sud du Massif central, sur le versant nord de la Montagne Noire, est étudié dès la fin des années 1960 par le BRGM, puis au cours des années 1980 par la SNEAP⁵. Ces recherches sont abandonnées fin 1985, à la suite d'une chute des cours du tungstène. La société obtient tout de même une concession en 1988, valide jusqu'en 2013. Ces phases de prospections ont laissé quelques traces sur place. Un forage artésien a par exemple été mis à disposition du propriétaire du terrain pour sa propre consommation⁶. La SNEAP a également laissé derrière elle un hangar, racheté par un agriculteur.

La réévaluation du potentiel minier métropolitain confirme l'intérêt des skarns⁷ de Fumade, dans le Tarn et Coat-an-Noz, dans les Côtes-d'Armor. Avec respectivement entre 10 et 14 000 tonnes d'oxyde de tungstène d'une teneur de 1% et 11 000 tonnes d'oxyde de tungstène d'un pourcentage équivalent, ces gisements se rapprochent de ceux déjà exploités

¹ *Le Télégramme*, 14 octobre 2017, « Bassin-versant du Léguer. Des travaux en cours »

² Bureau de recherche géologique et minière, Direction des recherches et du développement minier, 1979, *Inventaire du territoire métropolitain. Les minéralisations tungstifères de Coat an Noz (Côtes-du-Nord)*, 36p.

³ BRGM, 1990, *Les gisements de tungstène en France. Situation en 1990*, p.89

⁴ Variscan mines, 31 janvier 2013, *Demande de permis exclusif de recherche de mines dit « permis de Loc-Envel »*, 8p.

⁵ BRGM, 2013, *Étude pilote d'une cible minière en métropole : le gisement de tungstène de Fumade, (Tarn). Rapport final*, 81p.

⁶ SystExt, mai 2020, *PERM dit de « la Fabrié », commune de Fontrieu (81) Analyse des risques associés à l'implantation d'un projet minier de tungstène*, 154p.

⁷ Les skarns sont des formations géologiques résultats d'échanges chimiques entre deux roches différentes. Ils peuvent présenter des minéralisations de métaux économiquement intéressants.

ailleurs en Europe¹. Ces districts² tungstifères comptent ainsi en France parmi les plus importants en termes de volume. Le BRGM ne communique pas seulement la puissance des gisements. Ils sont aussi classés, dans une visée incitative, en fonction des possibilités techniques et économiques de les exploiter³. Fumade se voit ainsi catégorisé « priorité 1 », et Coat-an-Noz « priorité 2⁴ ».

L'instrument de promotion du sous-sol est poussé jusqu'à la production d'une « étude pilote d'une cible minière en métropole » sur « zone tungstifère de Fumade⁵ ». Elle établit notamment que le gisement est techniquement plus facile à traiter que celui de Coat-an-Noz⁶. Trois formations sont distinguées : Fumade profond, Fumade superficiel et la Fédial. L'étude souligne cependant que la zone tungstifère n'a « été que partiellement reconnue par les travaux du BRGM et de la SNEA(P) », il est possible de penser qu'elle s'étend vers le Nord et vers le Sud⁷. Enfin, le rapport précise que hormis des fermes (Fumade, la Fédial et Cadoul), « aucune autre infrastructure importante n'est localisée dans un rayon d'1km. » Il n'existe en outre pas de « contrainte environnementale majeure » à proximité, hormis le fait que le site se trouve au cœur du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc⁸. Fumade n'est donc pas seulement apprécié à l'aune de ces caractéristiques géologiques. La description de son environnement immédiat, supposé peu conflictuel, résonne là encore comme une invitation destinée aux sociétés minières.

De fait, et dans une certaine mesure, l'instrument fonctionne. Ces travaux sont décisifs dans le processus qui conduit au dépôt de la demande de PERm de La Fabrié, explique le directeur général de Tungstène du Narbonnais :

« Un rapport, en 2013, qui publie une liste d'indices, en les priorisant, et parmi ceux-là y'a l'indice de Fumade, dans le Tarn, qui attire l'attention d'investisseurs sud-africains,

¹ BRGM, décembre 2023, *Étude pilote d'une cible minière en métropole : le gisement de tungstène de Fumade (Tarn)*. *Op. cit.* p.41

² En géologie, un district est une région comptant plusieurs gisements ayant la même origine.

³ BRGM, décembre 2023, *Op. cit.*, p.28

⁴ BRGM, 2012, *Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Élaboration d'une méthodologie et application à une zone d'étude test (sud-ouest et Massif central)*, *op. cit.* p. 85

⁵ BRGM, 2013, *Étude pilote d'une cible minière en métropole : le gisement de tungstène de Fumade, (Tarn)*. *Op. cit.*

⁶ *Ibid.* p.24

⁷ *Ibid.* p. 23

⁸ *Ibid.* p. 56

par des biais que je ne connais pas. [...] Mais probablement par des géologues francophones à un certain moment, je crois qu'il y a eu une version anglaise de ce rapport, le BRGM fait de temps en temps des interventions sur son action dans des congrès, y compris en Afrique du Sud, c'est peut-être venu par ça, c'est peut-être venu autrement, j'en ai aucune idée. Donc ils mettent en place une société, avec un juriste français, et puis une demande de permis avec un bureau français qui sait faire les demandes de permis, et puis à un certain moment dans le truc, ils me contactent pour me demander si je peux collaborer au projet¹. »

L'argumentaire développé à destination des services instructeurs par le prospecteur mentionne d'ailleurs l'étude du BRGM². Les connaissances disponibles sont de nature à rassurer les industriels, comme à convaincre l'enquêté :

« Ce qui m'a intéressé, c'est, on est sur un objet bien définie, géographiquement. Vous avez vu que le permis il fait 4km² et demi. [...] Donc on n'est plus dans l'exploration, même s'il s'appelle permis de recherche, parce que c'est comme ça. Y'a eu beaucoup de sondages à l'époque, dans les années 80. On n'a pas de réserve minière calculée, y'a encore du boulot de sondage, mais au moins l'objet on sait où il est, il est sur une commune qu'on connaît, il est pas sur 42 communes [...]³. »

Loc-Envel et La Fabrié ont donc en commun de concerner des gisements comptants parmi les plus prometteurs identifiés en France métropolitaine. Comme la dune sous-marine de Trezen-ar-Gorjegou, identifiée par l'Ifremer, ces données sont produites par des institutions parapubliques. Elles sont explicitement destinées à des acteurs privés, à qui est déléguée leur exploitation. Ceux-ci entretiennent néanmoins un rapport particulier à l'État.

2) Capitalisme extractif et transgression des frontières public/privé

Dans le secteur des industries extractives, les frontières public/privé semblent parfois s'estomper. Ainsi, pour l'aider à anticiper la fin des exploitations de maërl, l'État accompagne la CAN dans sa recherche de gisements alternatifs de granulats calcaires. Les dirigeants de Variscan et Tungstène du Narbonnais appartiennent quant à eux à ce que Pauline Massé nomme « l'élite minière » française, caractérisée par une

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Tungstène du Narbonnais, *Demande de permis exclusif de recherche de Mines (PERM), PERM dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome 2 : Mémoire technique et programme des travaux*, p. 52

³ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

« articulation spécifique entre la détention de certains savoirs et de pouvoir d’agir soit le rapport savoir/pouvoir. L’élite minière est *élite* parce qu’elle détient certaines compétences qui lui confèrent en retour son pouvoir ; elle est *minière*, du fait du champ spécifique dans lequel elle applique et exerce ses compétences : celui de la gestion des matières premières minérales, de mines ou de carrières¹. »

Ces « *start-ups* minières² » n’en sont pas moins basées sur un modèle économique hautement spéculatif, bien éloigné de l’idéal planificateur porté par Arnaud Montebourg.

a) La Compagnie armoricaine de navigation, un quasi-monopole accompagné par l’État

La valorisation des granulats calcaires est une activité historique du Groupe Roullier. L’entreprise, poids lourd de l’agroalimentaire est toujours basée à Saint-Malo, d’où est originaire son fondateur. Elle y compte parmi les employeurs les plus importants.

La Timac Agro, pour « Traitement industriel du maërl en amendement calcaire », est fondée par Daniel Roullier en 1959 à Saint-Malo. Le groupe s’est par la suite fortement diversifié, au point de désormais revendiquer une présence dans 131 pays pour un total 8500 salariés et 2 milliards d’euros de chiffre d’affaires annuel³. L’industriel malouin, aujourd’hui en retrait, a laissé derrière lui l’image d’une entreprise restée familiale et ancrée en Bretagne. Le siège du groupe et l’une de ses usines de transformation de granulats se trouvent toujours à Saint-Malo.

Présenté dans la presse comme un homme discret, Daniel Roullier reste une figure du monde économique breton⁴. Il compte aussi parmi les plus grandes fortunes françaises⁵. Fréquentant des organisations patronales bretonnes, comme l’informel Club des Trente⁶, il est aussi régulièrement critiqué pour son manque de transparence, notamment par des riverains inquiétés par les rejets de son usine⁷. En interne, les responsables syndicaux ignorent l’organigramme des différentes branches de l’entreprise, tandis que sa direction refuse toujours

¹ Massé, P., 2022, *op. cit.* p.183

² Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan mines, visioconférence.

³ Groupe Roullier. En ligne : <https://www.roullier.com/fr/le-groupe/chiffres-cles>

⁴ *L’Express*, 1^{er} juillet 2015, « Un géant si discret »

⁵ *L’Express*, 26 juillet 2017, « Ces géants qui nourrissent les français »

⁶ Le Club des Trente se présente comme un cercle de réflexion pour le développement de l’économie bretonne. Il réunit les chefs d’entreprise les plus importants de la région.

⁷ *Libération*, 11 juin 2020, « Les Malouins ont la Timac dans le nez »

d'en publier les comptes annuels¹. Une de ses filiales a par ailleurs été épinglée comme membre du « cartel du phosphate », une entente sur les prix conclue entre plusieurs fournisseurs d'intrants².

Si le commerce des granulats calcaires bruts ne représente probablement plus qu'une petite part des revenus du groupe, sa filiale extractive, la CAN, s'est imposée comme l'acteur dominant du secteur. Elle est l'une des dernières à pratiquer une activité jusqu'à peu partagée entre une poignée d'entreprises. Mais ses derniers concurrents se sont éteints au cours des dix dernières années. La société Quemeneur qui exploitait la concession du Minou, dans le goulet de Brest, a démantelé son sablier en 2011. La société des Sables de l'Odet a renoncé au gisement de Kafarnao, au sud-ouest de l'île de Sein, en 2014.

La CAN profite aujourd'hui les quatre dernières concessions de sables coquilliers encore valides. Il s'agit principalement de la Horaine en baie de Saint-Brieuc et des Duons en baie de Morlaix. Elle dispose également d'une autorisation provisoire pour l'exploitation (conjointe avec la Copermer) du gisement de la Cormorandière, au large de Paimpol³. Elle exploitait également jusqu'en 2013 plusieurs bancs de maërl, comme certains de ses concurrents. L'interdiction annoncée de ce granulat est toutefois anticipée par les pouvoirs publics. Jusqu'en 2013, la CAN exploite trois bancs de maërl pour un volume de plus de 200 000 m³ extraits chaque année⁴, en plus des concessions de sables coquilliers mentionnées ci-dessus. Alors que la fin de cette activité se profile, la CAN est encouragée par l'État à chercher de nouveaux gisements de granulats calcaires.

Les bancs de maërl sont d'abord définis comme dignes d'être protégés par la directive habitats de l'Union européenne. L'interdiction de leur exploitation est ensuite abordée par la convention OSPAR (pour Oslo-Paris), qui définit un cadre de coopération pour la protection des milieux de l'Atlantique-Nord. Elle est cependant anticipée avant même toute traduction

¹ *Ibid.*

² *Franceinfo*, 12 janvier 2017, « Entente sur les phosphates : l'amende infligée au groupe Roullier confirmée »

³ Caude, G., Lavarde, P., 2016, *Conditions d'exploitation du gisement de sable coquilliers de Lannion*, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), p.10

⁴ Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015, *Projet de concession de sables marins calcaires coquilliers dit de la Pointe d'Armor. Rapport d'étude à destination du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique*, p.10

dans le droit français. La responsable du service « environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, qui gère alors le dossier de la Pointe d'Armor, revient ainsi sur les débuts du projet :

« On a travaillé depuis 2006 sur le dossier. En fait le gouvernement nous avait informés de la volonté de ne plus extraire de maërl en Europe, suite à la signature de la convention OSPAR, qui faisait du maërl un habitat protégé, et donc la France avait décidé de transposer ça en arrêtant les extractions. Afin de laisser du temps aux industriels de passer d'un produit à l'autre, on nous a demandé de regarder avec l'Ifremer les possibilités d'extraire le sable coquillier [...]. Donc [cette nouvelle concession] venait compenser la perte d'autres concessions, c'était une substitution. On nous a laissés de 2006 à 2013, 2013 étant la date d'arrêt des extractions de maërl. Donc on avait cette période-là pour trouver un gisement qui nous permettait de substituer le maërl¹. »

Le Grenelle de l'environnement débouche en effet en 2009 sur la loi n°2009-967 (dite « Loi Grenelle »), dont l'article 35 dispose que « les autorisations de prélèvements de maërl seront limitées en tonnage de manière à ne pouvoir satisfaire que des usages à faible exigence quantitative. » Si la porte reste entre-ouverte à de futures exceptions, la filière du maërl industriel appartient bel et bien au passé. La CAN cesse d'exploiter ses concessions en 2013 tout en déclarant disposer de stocks suffisant pour poursuivre ses activités jusqu'en 2018, sans augmenter ses volumes de sable coquilliers². Elle doit néanmoins trouver de nouveaux gisements si elle veut pérenniser son activité et bénéficie pour cela des données recueillies par l'Ifremer. Celles-ci permettent d'identifier la dune de Trezen-ar-Gorjegou, repérée par le CNEXO en 1972³. Sa puissance, ainsi que son accessibilité, en font une cible de choix, comme le résume la cadre de la CAN interrogée :

« [L'Ifremer] avait fait des cartes des dunes hydrauliques, donc on a regardé ces cartes-là pour voir quelle dune était la plus exploitable entre guillemets, c'est-à-dire le volume de la dune, et sa localisation pour les conditions météo de navigabilité. Sur les quatre dunes, on en exploitait déjà deux, en baie de Morlaix et en baie de Saint-Brieuc. Et y'en avait une qui était plus au large de Bréhat, et donc en termes d'accessibilité c'était plus difficile, donc le choix s'est fait comme ça. Sachant que celle Trezen-ar-Gorjegou, donc celle de Pointe d'Armor, avait un volume très important, ce qui permettait de ne prélever qu'une toute petite partie⁴. »

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable environnement et foncier de la CAN, Brest

² Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *Conditions d'exploitation du gisement de sables coquilliers de Lannion*, p.12

³ Ifremer, 27 janvier 2011, *Demande de concession, d'autorisation d'ouverture de travaux et d'autorisation domaniale sur le site de la « Pointe d'Armor. Avis de l'Ifremer*, 15p.

⁴ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la Responsable environnement et foncier de la CAN, Brest

Les conditions techniques sont donc réunies, pour un projet dont l'impact environnemental est par ailleurs perçu comme limité, au regard de l'envergure de la dune.

Lorsque la législation supranationale proscrit l'exploitation des bancs de maërl, la CAN bénéficie ainsi d'une transition en douceur. Les pouvoirs publics lui accordent un délai significatif, et mettent à disposition les données lui permettant de trouver un gisement de substitution. Le rapport à l'État entretenu par les prospecteurs miniers se caractérise quant à lui par des trajectoires professionnelles entre secteur public et secteur privé.

b) Une élite minière caractérisée par ses allers-retours entre institutions publiques et secteur privé

Les deux cofondateurs de Variscan, ainsi que le directeur général de Tungstène du Narbonnais, ont tous trois circulé entre secteur public et groupes miniers internationaux. Leurs trajectoires sont ainsi caractéristiques de « l'élite minière », catégorie qui « englobe aussi bien des acteurs productifs (industriels, fédérations minières, entreprises minières dites “juniors”, secteurs du nucléaire et des carrières) que des acteurs administratifs (hauts fonctionnaires, services techniques de l'État, services déconcentrés, ingénieurs du Corps des mines, etc.)¹. » Ce parcours, ainsi que les données mises à disposition par le BRGM, leur offre une bonne connaissance du contexte géologique et administratif français. Il s'agit également pour eux de réinvestir par l'entrepreneuriat un domaine minier qu'ils estiment injustement mis de côté par les pouvoirs publics.

Fer de lance du « renouveau minier » par le nombre de permis déposés, la société Variscan mines est créée en 2010 par deux anciens cadres du BRGM. Précédée de peu par Cominor à Villerange, dans la Creuse², elle n'est pas la première à déposer des demandes de permis d'exploration et de recherche de mines. Mais elle est sans conteste celle qui se constitue le portefeuille de titres le plus important. Ses responsables visent d'abord le Massif armoricain. Ils sollicitent en juillet 2011 une première demande à Tennie, dans la Sarthe³, suivie du PERm de Merléac, dans les Côtes-d'Armor⁴, en septembre 2011. Puis viennent en janvier 2013 les demandes de PERm de Loc-Envel (Côtes-d'Armor), Silfiac (Côtes-d'Armor et Morbihan), et

¹ Massé, P., 2021, *op. cit.*, p.116

² Cominor, 21 janvier 2011, *Demande de permis dit de Villerange*, 5p.

³ Variscan Mines, 2013, *Tennie : Rapport d'activité 2013*, 92p.

⁴ Variscan mines, 12 août 2011, *Lettre de demande de PERm dit « de Merléac »*, 4p.

Dompierre (Ille-et-Vilaine)¹. La société complète enfin sollicite enfin le titre de Couflens, en Ariège, en 2014.

La société Tungstène du Narbonnais est quant à elle créée en 2019 par un groupe d’entrepreneurs sud-africain, spécifiquement pour la demande de PERm de la Fabrié. Son directeur général est toutefois français. Il a, comme les dirigeants de Variscan, débuté sa carrière au BRGM, véritable « organisme pivot pour les individus de l’élite minière² ». Ils y ont vécu « les années fastes³ », c’est-à-dire une période d’intense activité exploratoire. Les trajectoires de deux enquêtés, le président de Variscan et le directeur général de Tungstène du Narbonnais sont synthétisées ci-dessous :

Président Variscan	Directeur général TdN
Diplôme universitaire de géologie	Ingénieur du corps des mines
Géologue au BRGM	Ingénieur minier au BRGM
Directeur général d’un groupe minier international	Groupe minier international
Chef du service Ressources minérales du BRGM	Directeur de la DRIRE puis de la DREAL Lorraine
Président Variscan Mines	Secrétaire général du COMES
Président de Chambre syndicale des Industries minières	Directeur général Tungstène du Narbonnais

Pauline Massé remarque la nostalgie qui habite ces acteurs du « renouveau minier⁴ ». Le président de Variscan explique ainsi son départ du Bureau : « J’ai fait l’essentiel de ma carrière au BRGM, et au BRGM, quand j’en suis parti c’est parce qu’on arrêtait l’exploration minière. Complètement. C’est-à-dire que l’État s’en désengageait complètement. Ce que je trouvais à titre personnel complètement idiot. Parce qu’on était là pour acquérir des connaissances, savoir ce qu’on a chez nous, c’est le minimum⁵. » Ce sentiment d’un déclin de l’institution est alimenté par les réductions salariales auxquelles l’enquêté doit se résoudre : «

¹ Variscan Mines, 31 janvier 2013, *op. cit.*

² Massé, P., 2022, *op. cit.*

³ BRGM, *s.d., 1974 – 1980. Les années fastes*. En ligne : <https://histoire.brgm.fr/fr/periodes/1974-1980-les-annees-fastes>

⁴ Massé, P., 2022, *op. cit.*, p.190

⁵ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan Mines, visioconférence.

Ça faisait un bout de temps que la politique du BRGM avait changé, et que bon, moi j'étais le responsable, j'ai été obligé de faire passer le service de 200 personnes à 80, enfin des choses comme ça quoi¹. »

Le parcours du directeur général de Tungstène en fait également un collaborateur de choix pour les entrepreneurs sud-africains qui le sollicite : « Le fait d'avoir été confronté, dans ma carrière d'exploration, de développement, à des systèmes juridiques différents, puisqu'à l'époque où j'y étais le BRGM faisait de l'exploration dans une quarantaine de pays à peu près, j'ai été pendant un temps responsable mondial de l'exploration, c'est un atout pour s'intéresser à notre écosystème français, ou ce qu'il en reste². »

L'entrepreneuriat privé apparaît dès lors comme un moyen de poursuivre l'exploration du sous-sol abandonnée par la recherche publique, tout en offrant un débouché à de jeunes géologues fraîchement formés dans le cas de Variscan³. Mais ces acteurs ont aussi acquis au sein du BRGM un certain bagage sur le potentiel minier hexagonal. Leurs départs ne sont de ce point de vue pas sans créer quelques remous au sein de l'institution, « les géologues s'apprêtant à utiliser, dans le cadre d'investissements privés, certaines données sur le sous-sol acquises au fil des années par le BRGM et dont le statut n'était pas véritablement tranché⁴. »

Comme l'extraction de sable, le « renouveau minier » bénéficie ainsi de données collectées par des organismes de recherche publique. Celles-ci sont mises à profit par d'anciens salariés pour qui l'entrepreneuriat privé constitue une dernière opportunité « d'aventure minière⁵ ». Mais bien qu'ils témoignent d'un certain patriotisme économique proche de celui d'Arnaud Montebourg, les sociétés auxquelles ils prennent part se caractérisent par un modèle spéculatif. Elles contrastent fortement avec l'idée de Compagnie nationale des mines chère au ministre.

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan Mines, visioconférence.

⁴ Massé, P., 2022, *op. cit.*, p.204

⁵ *Op. cit.*, p.190

c) Les *juniors* minières : un modèle spéculatif

Les PERm métropolitains sont portés par des *juniors* minières, un type de société par actions simplifiée (SAS) jusqu'alors inconnue en France¹, spécialisée dans la phase exploratoire des projets². Leurs recherches sont financées par des levées de fonds sur les marchés spécialisés. L'investissement est risqué, mais le retour sur investissement promis est particulièrement intéressant si le gisement prospecté s'avère économiquement exploitable³. La réalité du « renouveau minier » n'a donc que peu de rapport avec une reprise en main publique des ressources, tel que le laissait penser A. Montebourg.

Le financement des *juniors* passe par des marchés miniers, comme l'Australian Securities Exchange – ASX, dans le cas de l'Australie), via une « introduction en bourse (IPO), ou les augmentations directes de capital et les prises de participation⁴ ». Elles présentent un faible niveau de capitalisation, contrairement aux majors, qui seules ont les moyens techniques et financiers de lancer une activité d'extraction. En 2013, au moment où sont sollicités les PERm de Loc-Envel et Silfiac, Variscan déclare ainsi un capital de 800 000 euros⁵. La société Tungstène du Narbonnais mentionne quant à elle un capital de 1000 euros dans sa demande de PERm de La Fabrié⁶.

Ces sommes paraissent bien dérisoires au regard des coûts annoncés, qui oscillent, rappelons-le, entre 11 et 11,5 millions d'euros⁷. Les probabilités de mise en évidence d'un gisement « remplissant simultanément les critères environnementaux, techniques et économiques sont inférieures à 5 %⁸ », le retour sur investissement étant dans ce cas

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.383

² Voir introduction générale.

³ Laurent, B., Merlin, J., *op. cit.*

⁴ Managing Director – PlatSearch, Président - Variscan Mines, 2013, *Sociétés juniors d'exploration et mise en place du capital*, 8p. (Document à destination des services de l'État, fournis par le président de Variscan mines).

⁵ Variscan Mines, 3 janvier 2013, *Permis Exclusif de Recherche de Mines de Loc-Envel. Notice d'impact*, p.13

⁶ Tungstène du Narbonnais, 2018, *Demande de permis exclusif de recherche de mines, PERM dit de « La Fabrié »*, *op. cit.*, p. 5

⁷ Voir introduction générale.

⁸ Galin R., Urien P., Charles N., Bailly L., 2017, *Projet minier et parties-prenantes*, La mine en France, p.9

particulièrement intéressant. Il s'agit donc pour le prospecteur de minimiser les risques d'échec, en choisissant des gisements déjà connus. Mais il faut aussi, à chaque étape du processus de recherche, présenter des résultats à même de convaincre que l'investissement en vaut la peine. B. Laurent et J. Merlin remarquent à ce titre que « les technologies d'exploration sont aussi des techniques de conviction financière, puisque ce sont ces instruments et les résultats qu'ils produisent qui permettent aux juniors de faire des promesses plus ou moins robustes générant de potentiels nouveaux capitaux¹. » Les étapes de ce processus itératif sont présentées dans le tableau ci-dessous.

EXPLORATION					
STADE	RECONNAISSANCE RÉGIONALE	TESTS DES INDICES	ETUDE DES INDICES	DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE MINÉRALISÉE	DÉFINITION DES CORPS MINÉRALISÉS
TECHNIQUES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	STRATÉGIQUE	TACTIQUE	TRAVAUX DE SUBSURFACE	SONDAGES	SONDAGES ET TRAVAUX MINIERS
	*Géologie *Téledétection *Géologie *Géochimie *Géophysique aéroportée	*Géochimie sol/roche *Levés géophysiques *Levés géologiques *Caractérisation	*Puits et tranchées *Tarières *Sondages courts (destructifs) *Extrapolation des données géologiques	*Sondages Phase 1 1000-5000 m *Etude de cible Phase 2 5000-10 000 m *Essais préliminaires de traitement	*Sondages systématiques *Galeries d'exploration *Certification de la continuité de la minéralisation *Géostatistique *Essais de traitement
DIMENSIONS	2D	2D	2,5D	3D	3D
SURFACES	x 100-1 000 km ²	x 1-10 km ²	manque d'infos en profondeur	SECTIONS	MODÈLES 3D
ÉCHELLES	1/100k - 1/50k	1/10 000-1/5 000			
OBJECTIF	DÉTECTION D'ANOMALIES	IDENTIFICATION DES CIBLES	SÉLECTION DES CIBLES	ÉTUDE DE CIBLE ESTIMATION DES RESSOURCES	EVALUATION DES RESSOURCES ÉTUDE CONCEPTUELLE
DURÉE	1 À 2 ANS	1 À 2 ANS	1 À 2 ANS	1 À 3 ANS	1 À 3 ANS

Figure 1 : Tableau récapitulatif des étapes exploratoires. Source: Charles, N., Bailly, L., Urien, P., Labbé, J.-F. 2017, "Exploration minière", Collection La mine en France, p7

À défaut de trouver des financeurs en France, les responsables de Variscan se tournent vers l'Australie. Il se trouve que les deux pays négocient à cette période des accords commerciaux, et le gouvernement australien incite les compagnies minières du pays à s'intéresser au potentiel minier français². Le partenariat, entériné en 2012, comporte un volet portant sur les métaux stratégiques³. Les deux entrepreneurs s'associent à PlatSearch, société junior cotée à la bourse australienne, pour créer Variscan Mines SASU en 2010, basée à Orléans. Les capitaux viennent principalement d'Australie, mais également de Singapour⁴.

¹ Laurent, B., Merlin, J., 2021, *op. cit.*, p.48

² Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien directeur général de Variscan Mines, visioconférence.

³ Government of Australia, Government of France, 19 janvier 2012, *Joint statement of strategic partnership between Australia and France*, 8p.

⁴ Managing Director – PlatSearch, Président - Variscan Mines, *op. cit.*

Si on dispose de moins d'informations concernant de Tungstène du Narbonnais, on peut signaler qu'il s'agit d'une filiale de la société Russel Brooks, domiciliée à Guernesey. Le prospecteur est co-financé par une société minière sud-africaine, ainsi que par un riche entrepreneur de même nationalité¹.

Ces aspects financiers n'ont que peu de rapport avec le volontarisme étatique affiché par A. Montebourg. Le modèle des juniors, dépendant de la production de données de terrain, est en outre particulièrement vulnérable aux oppositions locales². L'État-stratège confie pourtant à ces sociétés la valorisation des ressources du sous-sol métropolitain.

3) Des titres miniers validés par les services de l'État, en dépit des premières alertes

Les concessions de granulats marins et les demandes de PERm déposées sur le territoire incarnent l'« économie bleue » et le « renouveau minier » au concret. Si ces titres sont portés par des acteurs privés, l'État-stratège conserve une capacité de contrôle par le biais des procédures d'instruction. Celles-ci sont allégées en termes de consultation des populations et d'évaluation environnementale pour les permis de recherche, considérés comme de simples titres immobiliers, et plus poussées dans le cadre de demandes de concessions. Sur Pointe d'Armor, comme Loc-Envel et La Fabrié, les procédures révèlent les premières oppositions locales, sans pour autant justifier la suspension des projets. Elles nourrissent ainsi les contestations locales, en donnant le sentiment d'une volonté de « passage en force » des projets³.

a) Pointe d'Armor : une « opposition marquée » qui n'impacte pas la trajectoire administrative du titre

La CAN obtient en 2009 une autorisation domaniale lui permettant d'opérer quelques travaux exploratoires sur la dune de Trezen-ar-Gorjegou. Il s'agit de procéder à des prélèvements afin de s'assurer de la qualité du granulat. Les résultats étant concluants, la demande de concession est enregistrée en janvier 2010. Elle porte sur une surface de 4 km² pour un volume d'extrait de 400 000 m³ par an sur vingt ans. Spécificité du dossier, elle est assortie

¹ Tungstène du Narbonnais, décembre 2018, *PERM dit de « la Fabrié » Commune de Fontrieu (81). Tome 1 : Document administratif*, p. 18

² Voir chapitre VIII.

³ Voir chapitre VII.

d'une demande d'autorisation d'ouverture de travaux de mines, deux procédures d'ordinaire distinctes¹. Cette démarche doit permettre de gagner du temps et présente l'avantage de clarifier les intentions du pétitionnaire, notamment auprès public². La concession se situe face à la commune de Trébeurden, comme l'indique la carte ci-dessous.



Figure 2: Situation géographique de la concession de la Pointe d'Armor. Carte extraite sur <https://camino.beta.gouv.fr>

Autre particularité de cette demande, la dune visée se situe principalement dans le Finistère, mais mord aussi sur les Côtes-d'Armor. C'est le donc préfet du premier département qui coordonne le dossier, tandis que les arrêtés sont publiés conjointement avec celui du second.

Contrairement aux travaux exploratoires, le dépôt d'un projet de concession et d'ouverture de travaux miniers exige une étude de son impact environnemental. L'évaluation

¹ DREAL Bretagne, 22 avril 2011, *Demandes de concession et d'autorisation d'ouverture de travaux sur le gisement de sables coquilliers de Pointe d'Armor (baie de Lannion, Finistère). Rapport de synthèse de la DREAL Bretagne*, p. 1

² Entretien mené le 29 avril 2019 auprès d'un agent de la DREAL Bretagne en charge du dossier, Rennes.

de celle-ci est confiée à l'Ifremer. L'institut dispose pour les concessions de granulats marins d'un coordinateur national « Code minier », de spécialistes du benthos (la faune des fonds marins) et de la géologie sédimentaire. Retenons ici que l'institut émet « un avis réservé à la demande de concession », ainsi qu'« un avis très réservé à l'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation¹. » Sont notamment pointées « beaucoup d'imprécisions et d'erreurs [...] dans la connaissance de la faune benthique » et des lacunes concernant la fonctionnalité de l'habitat² ». L'Ifremer n'a cependant qu'un rôle consultatif. Ses avis ne sont pas de nature à remettre en question le projet. Ils permettent plutôt d'attirer l'attention du pétitionnaire sur certains points faibles du dossier³.

Ces incertitudes contribuent toutefois à la défiance des populations locales⁴. Elles ne justifient pourtant pas, à ce stade, de suspension de la procédure d'instruction. Il en est de même avec l'enquête publique, qui se déroule du 25 octobre au 25 novembre 2010 dans une douzaine de communes littorales de la baie. *A posteriori*, on y repère déjà les principales thématiques du conflit. Les observations rédigées par des pêcheurs professionnels, plaisanciers, ou par des associations écologistes pointent un risque de « réduction des captures » de poisson, l'absence d'état initial du milieu, l'impact sur le trait de côte ou encore la mise en suspension de particules, nuisible pour les écosystèmes.

Sur les 1403 avis recueillis, 1132 sont défavorables⁵. « Fiction politique⁶ », l'enquête publique est un instrument communicationnel destiné à légitimer la décision⁷. Elle n'est pas pensée pour permettre une remise en cause des projets concernés. Services instructeurs⁸, comme porteurs de projets⁹, considèrent en effet que seuls s'expriment les habitants hostiles au projet

¹ Ifremer, 27 janvier 2011, *Demandes de concession, d'autorisation d'ouverture de travaux et d'autorisation domaniale sur le site de la « Pointe d'Armor »*. Avis de l'Ifremer, *op. cit.*

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint de l'Ifremer, Brest

⁴ Voir chapitre V.

⁵ Préfecture du Finistère, 11 janvier 2011, *op. cit.*, p.4

⁶ Graber, F., 2022, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Éditions Amsterdam, 208p.

⁷ Blatrix, C., 2010, « Chapitre 8. Concertation et débat public », Borraz, O., (dir.), *Politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 213-242.

⁸ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès d'un agent de la DREAL Bretagne en charge du dossier, Rennes.

⁹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

mis en consultation. L'avis rendu par le commissaire-enquêteur ne fait ici pas exception, puisqu'il tranche en faveur de la CAN. Les impacts environnementaux anticipés y sont relativisés au regard de l'importance économique du projet, « activité légitime, qui génère directement ou indirectement un nombre important d'emplois¹. » Si les agents de l'État-stratège priorisent le développement économique, ils cherchent également à concilier des intérêts fondamentalement contradictoires. Les conclusions de l'enquête publique sont ainsi assorties de plusieurs recommandations : les volumes doivent strictement se limiter aux pertes dues à l'abandon du maërl, un état initial du site doit être établi, et une commission d'information doit être mise sur pied.

L'« opposition marquée » à l'extraction de sable, exprimée lors de l'enquête publique, est relevée dans le rapport de synthèse rédigé par la DREAL en avril 2011. Le document souligne également que la plupart des maires de la baie ont une mauvaise opinion du projet. Il précise cependant que la CAN a pris un certain nombre d'engagements visant à répondre aux inquiétudes. La société reprend en fait les préconisations du commissaire-enquêteur, en promettant de travailler à un « état zéro », qui doit permettre de suivre l'évolution de la bathymétrie², de la turbidité³ et de la biologie benthique⁴ de la dune. Compte tenu de ces efforts, la DREAL émet elle aussi un avis favorable au projet, accompagné d'une nouvelle recommandation de réduction des volumes, ramenés à 300 000m³ par an⁵.

Suite aux aménagements proposés et face à la sensibilité du projet, le préfet du Finistère organise le 6 mai 2011 une première réunion de concertation. Sont notamment présents des représentants d'organisations professionnelles (armateurs, industries minérales, pêche, agriculture), des élus locaux, les services de l'État concernés, l'Ifremer, le bureau d'étude en charge de l'étude d'impact et un représentant de l'association Bretagne Vivante et de la Ligue pour la protection des oiseaux. Cette rencontre laisse davantage apparaître les tensions qu'elle ne permet de calmer les inquiétudes. Le maire de la commune de Trédrez-Locquémeau, président de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor-Communauté se montre

¹ Préfecture du Finistère, 11 janvier 2011, *op. cit.*, p.8

² La bathymétrie est la mesure de profondeur la colonne d'eau.

³ La turbidité désigne la densité de particules en suspension dans l'eau. Le « panache turbide », associé aux travaux d'extraction correspond au déplacement des particules mises en suspensions en fonction des courants, à l'image d'un panache de fumée à terre.

⁴ On désigne par faune et flore benthiques les organismes vivants au niveau des fonds marins.

⁵ DREAL Bretagne, 22 avril 2011, *op. cit.*

particulièrement critique. Également président de Vigipol¹, il compare l'extraction de sable à la marée noire qu'ont connues les côtes nord de la Bretagne en 1978. « L'ensemble des moyens légaux sera utilisé afin qu'il ne soit pas porté une fois de plus atteinte à ce rivage », prévient l'édile².

L'avis sévère de l'Ifremer, le mécontentement exprimé lors de l'enquête publique et les dissensions observées lors de cette réunion préfectorale, ne soulèvent jusqu'alors pas d'inquiétude particulière chez les acteurs du dossier. Pour la responsable de la CAN citée plus haut, « de 2009 à juin 2011, c'est l'instruction normale³. » Une impression de relative routine administrative partagée par l'agent de la DREAL interrogé : « Je dirais que dans un premier temps, d'après ce que moi j'ai vécu, le dossier est passé sans trop de remous. Au début⁴. » Avec la montée en puissance de la contestation locale en effet, la procédure prend une autre tournure, examinée au fil des chapitres suivants. On peut néanmoins retenir à ce stade que la CAN, une fois tous les feux verts obtenus, procède à deux extractions de sable sur Pointe d'Armor, en septembre 2016. Ces rotations sont toutefois immédiatement suspendues, à la demande du préfet des Côtes-d'Armor, face à une situation qui se tend localement. Le sablier n'obtiendra plus l'autorisation d'exploiter sa concession, à ce jour toujours valide⁵.

L'instruction du titre minier de Pointe d'Armor garantit un contrôle étatique étroit. Du point de vue des pouvoirs publics comme du porteur de projet, elle se déroule sans encombre. C'est également le cas pour Loc-Envel. S'agissant d'un permis de recherche, la procédure est même plus légère.

b) Loc-Envel : la « réappropriation » administrative d'une procédure menée à son terme

La demande de PERm de Loc-Envel est adressée le 31 janvier 2013 au ministre de l'Économie. Elle porte sur le tungstène, mais aussi le molybdène, le cuivre, le zinc, le plomb,

¹ Vigipol, « syndicat de protection du littoral breton », est l'institution héritière de la mobilisation des communes littorales consécutives à la marée noire de l'Amoco Cadiz. Voir : <https://www.vigipol.org/>

² Préfet du Finistère, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, 8p.

³ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable environnement et foncier de la CAN, Brest

⁴ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès d'un agent de la DREAL Bretagne en charge du dossier, *op. cit.*

⁵ Voir chapitre VIII

l'étain, l'or, l'argent et substances connexes¹. Cette liste comprend les métaux généralement associés au tungstène, ou ceux dont on sait qu'ils sont présents sur le territoire visé. D'une surface de 336 km², le périmètre sollicité englobe 25 communes, dont la plus petite, Loc-Envel, donne son nom au permis². Sa situation géographique est présentée sur la carte ci-dessous.

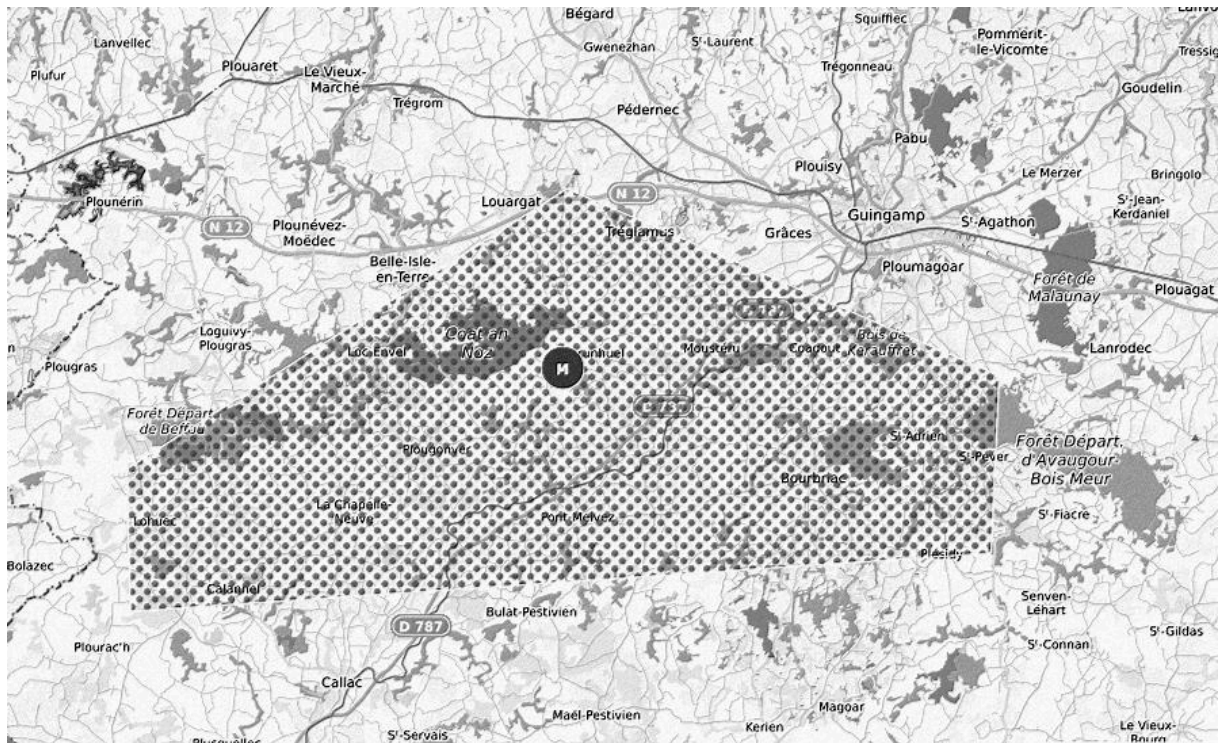


Figure 3: La surface tramée représente celle du PERm de Loc-Envel. Source: camino.beta.gouv.fr

D'une durée de 5 ans renouvelable, le PERm attribue l'exclusivité des explorations minières à son détenteur sur la surface accordée. Contrairement à une demande de concession, l'analyse des effets du projet sur l'environnement tient à une notice d'impact, moins poussée qu'une étude d'impact en bonne et due forme³. La nature du titre, mais aussi sa surface, seraient incompatible avec la réalisation d'une étude environnementale plus précise⁴. De même, la consultation des populations locales est allégée, puisque la procédure ne prévoit pas de véritable enquête publique⁵. Les enjeux techniques propres aux mines terrestres exigent cependant un

¹ Société Variscan Mines, *Demande de permis exclusif de recherche de mines dit « permis Loc-Envel », op. cit.*

² Voir introduction générale.

³ Voir chapitre V.

⁴ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge du dossier, Rennes.

⁵ Voir chapitre VII.

travail de « réappropriation » de la part des agents de la DREAL Bretagne, la région n'ayant plus connu de tels projets depuis plusieurs décennies¹.

Là encore, le recueil des avis des populations concernées laisse apparaître une hostilité à l'encontre du projet. Il s'agit ici d'une simple consultation en ligne. Menée entre mai et juin 2015, sur le site Internet du ministère, elle compte 195 avis, dont 174 sont défavorables². L'existence d'une pétition de protestation ayant recueilli « plus de 5000 signatures³ » est également relevée. Les points de vue exprimés dénoncent les modalités de consultation, ainsi que les impacts environnementaux imputables aux activités minières⁴. Le PERm est malgré tout accordé en septembre 2015. Il est suivi début 2016 d'une déclaration d'ouverture de travaux exploratoires. Celle-ci annonce la poursuite des recherches bibliographiques sur le gisement, et prévoit des « premiers prélèvements de sols pour l'état zéro dès le début du mois de janvier 2016⁵. » Mais le prospecteur est pris de court. L'opposition s'est à cette date déjà solidement structurée, au point de compromettre les travaux de terrains. Le permis est finalement abrogé en avril 2019⁶.

Censée permettre à l'État de gérer ses ressources, la procédure d'attribution du PERm de Loc-Envel se révèle, comme pour Pointe d'Armor, incapable de détecter les premières protestations. Sur La Fabrié en revanche, l'instruction s'arrête bien en amont.

c) La Fabrié, une demande abandonnée avant la fin de son parcours administratif

Comme pour les instructions précédemment décrites, celles de la demande de PERm de La Fabrié ne recèlent pas de surprises particulières aux yeux des services de l'État. Le projet semble même partir sur de meilleures bases, avec l'avis favorable de la municipalité de Fontrieu, voté comme il se doit. Pourtant, Tungstène du Narbonnais abandonne son projet avant même que la procédure n'aboutisse.

¹ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès d'un agent de la DREAL Bretagne, Rennes.

² Bilan consultation publique du 20 mai au 10 juin 2015. Permis exclusifs de recherche « Silfiac » et « Loc-Envel », *op. cit.*, p.5

³ *Op. cit* p.2

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir chapitre VIII.

La demande de PERm de La Fabrié, du nom d'un lieu-dit du secteur visé, porte sur le tungstène, l'or, le bismuth, l'étain, le molybdène, le tellure, l'antimoine, le zinc, le cuivre, l'indium, le scandium et substances connexes. Elle est transmise aux services ministériels en décembre 2018. Son originalité tient à sa surface réduite de 4,5 km², bien en deçà de qu'il se pratique d'ordinaire. Il s'agit bien, comme le justifie le pétitionnaire, de se concentrer sur le gisement de Fumade¹. Réduire la focale réduit aussi probablement les risques de contestations se développant sur plusieurs communes, comme observées en Bretagne, puisque seule Fontrieu est concernée. La situation géographique du PERm de La Fabrié est présentée sur la carte ci-dessous.

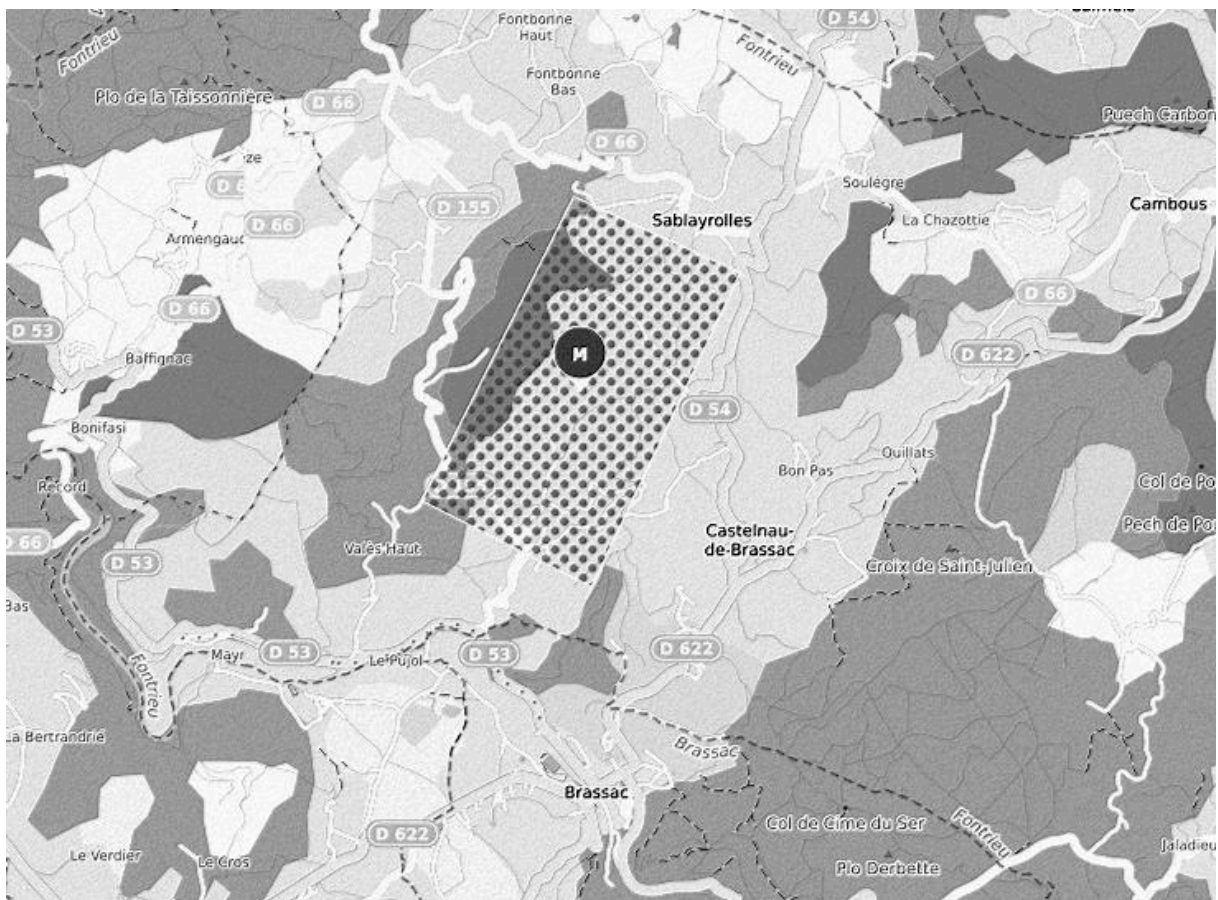


Figure 4: La surface tramée représente celle du PERm de La Fabrié. Source: camino.beta.gouv.fr

Le dossier déposé par Tungstène du Narbonnais précise que la demande vise à « évaluer la faisabilité technique, économique et environnementale » de la mise en exploitation du gisement. À partir des hypothèses posées par le BRGM, la société entend également « étudier

¹ Tungstène du Narbonnais, 2018, *Demande de permis exclusif de recherche de mines (PERM). PERM dit de « la Fabrié » Commune de Fontrieu (81). Tome 1, op. cit., p.8*

la possible extension vers le nord de la minéralisation¹ » tungstifère. Le programme des travaux précise que la cible de « Fumade profond » présente un tonnage et une teneur en tungstène équivalents à ceux de mines en activité au Canada et en Espagne². Son exploitation est donc présentée comme réaliste, tant sur un plan technique que financier. Si l'évaluation environnementale reste superficielle, le pétitionnaire promet d'emblée des études plus précises en cas d'attribution du titre³.

L'instruction suit son cours, et l'avis de mise en concurrence est publié en février 2019⁴. Contrairement à Loc-Envel, où beaucoup de maires ignorent dans un premier temps l'existence du projet⁵, le conseil municipal de Fontrieu se prononce en faveur de la prospection au mois d'avril. Les élus émettent toutefois quelques réserves, touchant notamment à la ressource en eau, et souhaitent que les emplois créés bénéficient prioritairement aux habitants de la commune⁶. Le recueil en ligne des avis du public s'ouvre entre avril et juin 2019. 894 messages sont recensés, dont 98% sont issus d'une pétition. Mais les signataires sont identifiés comme des militants ne résidant pas sur le territoire⁷.

Les autres instances consultées rendent leurs avis courant mai. La Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn signale la proximité d'une zone humide d'importance, ainsi que la présence sur le PERm d'un cours d'eau considéré comme une frayère. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc liste un certain nombre de points sensibles (zones humides, espèces sensibles, proximité de zones Natura 2000, impacts sur la qualité des eaux). Malgré tout, il « n'appelle pas de réserve particulière⁸ » sur le projet. L'Agence régionale de santé (ARS) signale des captages d'eau bénéficiant de périmètres de protection, à proximité

¹ *Op. cit.*, p.11

² Tungstène du Narbonnais, 2018, *Demande de permis exclusif de recherche de mines (PERM). PERM dit de « la Fabrié » Commune de Fontrieu (81). Tome 2, op. cit.*, p. 31

³ *Op. cit.*, p.4

⁴ Préfecture du Tarn, 21 février 2019, *Avis de mise en concurrence. « Demande de permis exclusif de recherches de substances minières dit « Permis de la Fabrié » (département du Tarn) déposée par la société Tungstène du Narbonnais »*, 2p.

⁵ Voir chapitre VII.

⁶ Courrier du Maire de Fontrieu au préfet du Tarn, 10 mai 2019, *Avis sur le projet de demande de permis de recherche de substances minières*, 3p.

⁷ DGALN, 20 août 2019, *Synthèse participation du public, PER dit « Permis de La Fabrié » (Tungstène du Narbonnais)*, p.1

⁸ PNR du Haut-Languedoc, 6 mai 2019, *Avis sur le PERM de La Fabrié, commune de Fontrieu*, 2p.

du périmètre sollicité. Elle attire également l'attention sur la présence éventuelle d'amiante dans la roche¹. Ces deux thèmes sont promis à de futurs développements². Mais pour l'heure, la DREAL émet un avis favorable, rendu en juin. La préfecture synthétise le tout par un avis également favorable. Elle signale toutefois au ministère la constitution de l'association Stop mines 81³. Après examen de ces avis locaux, le CGE, au niveau ministériel, valide à son tour le projet⁴. Mais l'oubli par Tungstène du Narbonnais d'un captage d'eau potable⁵, conduit le ministère à exiger du pétitionnaire qu'il revoie sa copie⁶. Son silence justifie finalement, en juin 2022, un rejet de la demande⁷.

C'est donc ici le pétitionnaire qui abandonne de lui-même le titre minier. Toujours est-il que là encore, l'instruction ne révèle pas de problème particulier. Les services instructeurs accompagnent les porteurs de projets. Les procédures, dans l'esprit du Code minier, offrent à l'État-stratège les instruments d'un contrôle efficace de l'exploitation des substances de mine, confiée à des sociétés privées. Mais les instructions, peu perméables à la critique, laissent aussi entrevoir des oppositions qui devront trouver d'autres débouchés.

∴

Les récits du « nouveau minier » et de « l'économie bleue » se basent sur un déficit de souveraineté industrielle et la nécessité d'explorer de nouvelles sources de croissance. Ils annoncent par là un redéploiement du capitalisme extractif en Europe et en France. Ce discours, mobilisé dans une perspective souverainiste par Arnaud Montebourg, n'implique cependant pas de gestion étatique directe des besoins en ressources minérales. Il s'inscrit plutôt dans la continuité d'un État-stratège qui laisse à des sociétés privées le soin de produire granulats et minerais.

¹ Courrier du préfet du Tarn au ministre de l'Économie et des finances, 18 juillet 2019, *Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherche de mine de tungstène et autres substances, dit La Fabrié, sur la commune de Fontrieu (Tarn), déposée par la société Tungstène du Narbonnais*, 19p.

² Voir chapitre V.

³ Courrier du préfet du Tarn, *op. cit.*

⁴ CGIET, 10 décembre 2019, *Avis n°2019-34*

⁵ Voir chapitre V.

⁶ Stop mines 81, mars 2021, *Newsletter*, n°7, 2p.

⁷ Voir chapitre VIII.

Ce sont en effet la CAN, Variscan et Tungstène du Narbonnais qui, à rebours de la Compagnie nationale des mines voulue par Arnaud Montebourg, incarnent respectivement « l'économie bleue » et le « renouveau minier ». La première, quasi monopolistique dans le domaine du sable coquillier, est adossée à un géant de l'agroalimentaire. Quant aux deux *juniors* minières, leur financement et la planification des travaux de recherches envisagés relèvent d'un modèle spéculatif bien éloigné de la planification publique. Le jeu des procédures assure toutefois à l'État un contrôle resserré des projets. Mais ni les premières incertitudes scientifiques ni l'hostilité manifeste des populations locales à l'encontre des projets de Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié ne suffisent à les remettre en question. C'est précisément parce que l'instruction de ces titres ne permet pas d'en questionner l'opportunité que se structurent, localement, des coalitions prêtes à les entraver par d'autres moyens.

Chapitre II : Rassembler contre les titres miniers : travail de coalition et soutiens institutionnels dans les mobilisations localisées

Le chapitre précédent a montré que l'État-stratège attribue à des sociétés privées la gestion des ressources considérées comme stratégiques. Les procédures d'instruction des titres miniers assurent néanmoins une forme de contrôle étatique relativement serré. Elles ne permettent en revanche de prendre en compte des désaccords exprimés qu'à la marge. La mobilisation collective apparaît dès lors, pour les habitants les plus critiques, comme le meilleur moyen de peser sur l'issue des projets. À condition de rassembler le plus largement possible.

L'espace des luttes environnementales localisées est justement composé d'un archipel de groupes souvent décrits sous l'angle de leur extraordinaire hétérogénéité¹. On y rencontre des militants écologistes, des riverains ou des acteurs économiques, contestant de concert un projet décrié. La manière dont se rassemble, se structure et se maintient une telle diversité de protagonistes reste cependant une énigme, à laquelle peu de travaux se sont attachés à répondre. Ce constat conduit s'interroger quant aux facteurs d'une mise en coalition réussie.

Il s'agit ici précisément de se concentrer sur la manière dont les mobilisations locales « prennent », en laissant momentanément de côté leurs rapports au territoire², leurs tactiques³ et leurs faiblesses⁴. Or, Lilian Mathieu, à la suite de Vera Taylor, rappelle qu'il n'y a pas « d'Immaculée Conception » des mouvements contestataires⁵. Ceux-ci sont le fait de « structures de rémanence », c'est-à-dire d'organisations militantes maintenant une activité préalable à la mobilisation observée⁶. L'examen des résistances rencontrées par les titres miniers de Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié témoigne de l'importance des associations et collectifs implantés localement, attentifs aux aménagements susceptibles de dégrader leur espace proche. Ce sont ces groupes qui organisent les premiers événements contestataires, généralement des réunions d'information.

¹ Vacher, K., 2021, *op. cit.*

² Voir chapitre III.

³ Voir chapitre VI.

⁴ Voir chapitre VIII.

⁵ Mathieu, L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux, op. cit.*

⁶ *Ibid.*, p.141

Parmi les acteurs qui les constituent, on trouve des militants multicartes¹, bénéficiant par leurs divers engagements d'un certain capital social. Ceux-ci jouent le rôle de « courtiers² » : en tissant des liens avec d'autres groupes, ils effectuent un véritable « travail de coalition », auquel Suzanne Staggenborg invite à être attentif³. Cette catégorie d'acteurs en recoupe partiellement une autre, celle de militants qu'on peut qualifier de consensuels. Tirant leur légitimité d'une capacité d'expertise souvent héritée de leurs carrières professionnelles⁴, ils sont aussi capables de produire des discours modérés, à même de convaincre les élus. D'autres acteurs jouent aussi un rôle important, par leur capacité d'ouverture à des thématiques qui ne leur sont a priori pas familières. C'est par exemple le cas des deux pêcheurs reconvertis rencontrés en baie de Lannion, moins hostiles que d'autres aux associations écologistes. L'analyse des dynamiques de mise en coalition témoigne aussi du rôle clé de ces professions en « première ligne » face aux projets contestés.

La morphologie de ces regroupements varie toutefois significativement en fonction des contextes. La littérature les classe en deux catégories, en fonction du degré de coopération entre groupes qui les constituent. La « coalition parapluie⁵ » est la plus formellement structurée. Elle réunit sous sa coupe et sous un même label l'ensemble des organisations mobilisées pour une cause donnée. Le Peuple des dunes en Trégor répond parfaitement à cette définition. La « coalition souple⁶ » correspond de son côté à une situation dans laquelle plusieurs groupes se mobilisent pour une même cause, peuvent collaborer ponctuellement, mais gardent leur indépendance. C'est ainsi qu'autour de Loc-Envel, Douar Didoull devient le fer de lance de la lutte, sans s'en arroger le monopole. La coalition qui prend forme dans le Tarn est plus délicate à qualifier, dans la mesure où elle n'a pas le temps de se stabiliser. Quelques indices laissent toutefois entrevoir la formation d'une coalition souple, mais avec un degré de formalisation supérieur à celui observé pour Loc-Envel.

Ces coalitions parviennent, on l'a suggéré, à trouver des appuis en dehors de l'espace des mobilisations localisées, tout en conservant leur autonomie. Élus locaux, conseils municipaux,

¹ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*

² McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001, *op. cit.* 387p.

³ Staggenborg, S., *op. cit.*

⁴ Voir chapitre V.

⁵ Rucht, D., 2004, *op. cit.*, p.200

⁶ *Ibid.* p. 203

départementaux, voire régionaux prennent fait et cause pour les opposants. Ce facteur semble déterminant pour l'issue des luttes, dans la mesure où ces soutiens fragilisent une décision portée par l'État central¹. C'est ainsi l'ensemble des communes de la baie de Lannion qui rejette l'extraction de sable, tandis que la députée de la circonscription relaie les positions du Peuple des dunes à l'Assemblée nationale². De même, la plupart des conseils municipaux concernés par le PERm de Loc-Envel s'y opposent. Ce rejet du permis, ainsi que des deux autres détenus par Variscan en Bretagne, s'exprime jusqu'à la Région. La situation est différente à Fontrieu, où le conseil municipal est dans un premier temps favorable au projet. Mais une fois qu'il bascule dans l'opposition, d'autres instances suivent, comme la Région Occitanie.

Les porteurs de projets, en revanche, échouent manifestement à bâtir autour d'eux des « coalitions de croissance », à même de faire contrepoids aux résistances locales. Cette expression, empruntée à la sociologie urbaine³, désigne une alliance d'acteurs publics et privés constituée à des fins de valorisation économique du territoire. Si les controverses sur les créations d'emplois associés aux projets sont examinées dans le chapitre suivant, remarquons ici que, contrairement à la CAN, ni Variscan ni Tungstène du Narbonnais ne disposent d'un ancrage à même de convaincre le monde du travail. Les emplois promis par Variscan laissent l'Union de la Confédération générale du travail (CGT) de Guingamp dubitative. Les porteurs de projets ne parviennent pas non plus à désamorcer les conflits pouvant venir des secteurs professionnels identifiés comme potentiellement problématiques. Les compromis proposés par la CAN hérissent les pêcheurs. Quant aux agriculteurs costarmoricains et tarnais, ils s'avèrent plus difficiles à convaincre que les prospecteurs ne l'avaient anticipé.

On s'attachera donc dans une première partie à retracer les débuts de la « trajectoire organisationnelle » des groupes mobilisés⁴. Il s'agira de revenir sur l'amorce des dynamiques contestataires observées et sur le travail de coalition menée par les premiers entrepreneurs de cause. Ces coalitions parviennent ensuite à gagner le soutien d'institutions politiques locales et régionales, comme on le verra dans une seconde partie. La troisième partie se consacrera en

¹ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.47

² Voir chapitre IV.

³ Logan, J., Molotch, H., 1987, *Urban Fortunes. Making place in the City.*, University of California Press. Berkeley, 413p.

⁴⁴ Pierru, E., « Organisations et ressources », Fillieule, O. et all (dirs), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, p. 33

revanche à la description des difficultés rencontrées par les pétitionnaires : se trouvant isolés, ils ne parviennent pas à ancrer localement leurs projets.

A - Des structures de mobilisation préexistantes à la stabilisation des coalitions contestataires

Anthony Oberschall montre que l'engagement dans un mouvement social repose généralement sur l'appartenance préalable à des groupes sociaux¹. On ne peut réellement comprendre la mise en place des coalitions contestataires sans rendre compte de ces affiliations. Les associations de protection de l'environnement et les relations professionnelles, dans les Côtes-d'Armor, mais aussi les sociabilités de voisinage, à Fontrieu, jouent un rôle essentiel dans l'ébauche des dynamiques contestataires. C'est à partir de ces premiers cercles que les mobilisations prennent forme, parce qu'ils assument la publicisation des projets sous un angle critique, et se lancent dans un indispensable travail de coalition.

1) Vigilances locales, ébauches d'enquêtes et premières formulations critiques

Sur nos trois cas d'étude, ce sont d'abord les élus et les professionnels concernés qui sont informés des demandes de titres miniers en cours d'instruction. L'information passe ensuite par la presse locale², qui livre une première définition des projets³. Cette publicisation conduit des groupes préexistants, et notamment des associations⁴, à enquêter sur les titres miniers annoncés⁵.

a) L'extraction de sable en baie de Lannion : un projet qui inquiète écologistes et pêcheurs

Les informations concernant la concession de Pointe d'Armor circulent d'abord parmi les pêcheurs professionnels, directement concernés, et parmi quelques habitants attentifs. La

¹ Oberschall, A., 1973, *Social conflict and social movements*, Yale University Press, 371p.

² Voir chapitre V.

³ Comme l'ont montré P. Zittoun et S. Chailleux dans le cas du gaz de schiste. Voir Zittoun, P., Chailleux, S., *op. cit.*

⁴ Hamidi, C., 2017, « Associations, politisation et action publique. Un monde en tension », Fillieule, O., *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 347-370.

⁵ Céfaï, D., 2016, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, n°30, p. 34

publicisation du projet éveille ensuite l'intérêt des associations de protection de l'environnement.

Les pêcheurs professionnels comptent parmi les premiers acteurs locaux informés du projet de concession de Pointe d'Armor. La CAN prend en effet contact dès 2008 avec le comité local des pêches de Paimpol¹, pour une étude des activités halieutiques sur la zone visée. La manière dont l'information circule ensuite diffère selon les récits recueillis. Certains enquêtés expliquent avoir été « alertés » par le comité des pêches², quand d'autres parlent plutôt de « bouche à oreille³ ». Toujours est-il que le premier article sur le projet, en décembre 2009, naît de la rencontre entre un pêcheur professionnel et le rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire local, *Le Trégor*⁴. Le président du comité local des pêches n'y exprime pas d'hostilité particulière à l'encontre de la demande de concession. L'ingénieure halieute qui suit le dossier pour le comité prévient cependant que « ça ne sera pas simple⁵ ». Pourtant, comme le remarque l'auteur de l'article, « il s'est écoulé presque deux ans avant que [la mobilisation contre l'extraction de sable] ne démarre vraiment⁶. »

Dans l'intervalle, l'information circule d'abord au sein du monde des professionnels, en « première ligne », dont l'activité serait directement impactée par le projet. Un pêcheur alerte ainsi le directeur du Centre activité plongée de Trébeurden (CAP Trébeurden), dont il est membre. Celui-ci, alors conseiller municipal dans la majorité, se souvient :

« Le tout début du projet, le moment où on a eu en tous cas vent de ce projet, c'est principalement par le secteur pêche qui a été le premier informé, puisque je pense le premier abordé par le pétitionnaire. Et c'est donc les pêcheurs de Trébeurden qui devant cette menace nous ont abordés, les différentes entités qui étaient directement concernées par ce projet d'extraction⁷. »

¹ Celui-ci disparaît en 2012, comme tous les comités des pêches locaux, au profit des comités des pêches départementaux. Voir: *Le Télégramme*, 21 janvier 2011, « Comité des pêches. La réforme bon gré mal gré »

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel, Trébeurden

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel, Trédrez-Locquémeau

⁴ Entretien mené auprès du rédacteur en chef adjoint du Trégor, le 1^{er} mars 2019, Lannion. Voir chapitre V.

⁵ Le Trégor, jeudi 3 décembre 2009, « Un gisement de 200 millions de m³. Le retour des sabliers en baie de Lannion »

⁶ Entretien mené auprès du rédacteur en chef adjoint du Trégor, le 1^{er} mars 2019, Lannion

⁷ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du centre CAP Plongée, Trébeurden

L'adjointe au maire en charge de l'environnement, connue pour son engagement en faveur des milieux littoraux, avertit le président de l'Association trébeurдинаise des pêcheurs-plaisanciers (ATPP), qui bénéficie d'un certain capital social :

« Je connais beaucoup de gens à Trébeurden, mais dans des milieux assez différents. [...] Et puis un jour y'a [l'adjointe à l'environnement], qui me dit "est ce que t'es au courant ? Il va y avoir une extraction de sable." Je dis "j'ai jamais entendu parler, c'est quoi ?" Elle me dit "écoute, tu vas sur le site là, y'a tous les documents." Bon, je vais sur le site. Et puis on discute ensemble, et puis bon elle est aussi dans plusieurs associations autour, plus l'écologie, tout ce qui touche à l'environnement, moi je suis plus côté mer, pêche, et toutes ces choses-là. Et puis on discute, et on se retrouve avec des arguments différents [...], et puis on se dit "mais finalement on arrive tous à la même conclusion." Et je crois que c'est comme ça que c'est né. C'est-à-dire que si y'avait eu que moi, ou qu'une personne en face, ça n'aurait jamais débouché. Je crois que c'est vraiment ce côté, on peut appeler ça réseau¹. »

Dans un premier temps, ces discussions ne sortent pas des cercles des sociabilités locales ou des réseaux professionnels directement concernés. Mais bientôt, les militants écologistes s'emparent du sujet. Un membre de l'association Pleumeur-Bodou Nature, commune limitrophe à Trébeurden, a pour habitude de repérer les projets susceptibles d'affecter l'environnement par une pratique de veille sur Internet. C'est ainsi qu'il apprend qu'une demande de titre minier concernant la baie de Lannion a été déposée. Cet ingénieur retraité des télécoms, actif au sein de l'association régionale Eau et rivières de Bretagne, tente d'alerter d'autres associations trégorroises. Le succès n'est pas immédiat :

« Ça a été long à amorcer cette affaire-là. Bon vous vous souvenez, le dossier lui il a été déposé en décembre 2009 par le pétitionnaire. Et moi pendant quasiment 6 mois je me suis battu à essayer d'informer, parce que c'est vrai que pour voir passer de telles demandes issues des mines disons, il faut avoir le nez dessus. Donc j'ai informé d'autres assos, dans mon périmètre, comme [Sauvegarde du Trégor]. Et puis y'a un gars que je ne connaissais pas mais qui lui me connaissait et qui a reçu mes mails, je sais pas trop par quelle voie, qui est [le président de Trébeurden patrimoine environnement]². »

Le sujet intéresse effectivement celui qui est alors président de Sauvegarde du Trégor, fédération d'associations communales de protection de l'environnement, localement étiquetée comme plutôt contestataire. Figure bien connue du combat contre les algues vertes, il découvre

¹ Entretien mené le 5 octobre 2019 auprès du président de l'Association trébeurдинаoise des pêcheurs plaisanciers, Trébeurden

² Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

le projet par l'article du *Trégor*, que lui montre un ami¹. Le sujet l'intéresse, puisque son association s'est déjà frottée à la CAN par le passé :

« Nous, association de défense de l'environnement, de toute façon on pouvait pas rester insensible à ça, et on pouvait d'autant moins rester insensibles à ça qu'on avait déjà ferrailé contre la Compagnie armoricaine de Navigation, et ferrailé avec succès. Puisqu'on avait réussi, 10 ans plus tôt, en 2005 ou 2006, à faire annuler un permis d'exploiter du sable, toujours dans la baie de Lannion, mais plus côté Finistère, dans un coin qui s'appelle Beg an Fry. [...] Et là il y avait un sablier qui extrayait, alors il extrayait pas des quantités énormes, il extrayait 30 000 m³, et il avait provoqué l'érosion de toute une plage à côté, la plage de Saint-Jean-du-Doigt. Donc on est montés au créneau, et puis on a attaqué le permis provisoire entre guillemets d'extraire le sable, c'était pareil aux Duons d'ailleurs, c'était le même type de permis. En fait c'était des permis provisoires. Donc ça se faisait en toute illégalité² ! »

La CAN et la Société armoricaine d'entreprise maritime (SAEM) disposaient en effet depuis 1999 de permis accordés par le préfet de manière dérogatoire, c'est-à-dire sans respecter l'instruction habituelle³. Sauvegarde du Trégor, déjà associée à l'association Force 5, obtient en juillet 2007, l'annulation des autorisations préfectorales⁴.

C'est fort de ce premier succès de coalition contre la CAN que les écologistes cherchent à enclencher une dynamique de mobilisation locale. Mais en cette fin 2009, le mouvement ne « prend » pas encore.

b) La demande de PERm de Loc-Envel, un défaut d'information qui pousse à l'enquête

Autour de la forêt de Coat-an-Noz, ce sont d'abord une poignée d'élus qui se saisissent du projet de prospection porté par Variscan. Mais la nouvelle interpelle aussi le Comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp, qui cherche à en savoir plus.

Les municipalités concernées par le PERm de Loc-Envel reçoivent de la préfecture des Côtes-d'Armor, début 2013, un courrier de présentation du projet. Il invite les conseils municipaux à se prononcer après les élections de 2014, soit avant la première réunion d'information prévue. Ce calendrier constitue un premier point de crispation pour plusieurs

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² *Ibid.*

³ *Ouest-France*, 25 mai 2006, « Extraction de trez suspendue à Beg-An-Fry »

⁴ *Le Télégramme*, 12 juillet 2007, « Beg an Fry: l'autorisation d'extraction de sable annulée »

maires du secteur, qui se plaignent auprès de la préfecture. La maire de Loc-Envel revient sur cette entrée en matière :

« À Loc-Envel, on a reçu un courrier de la préfecture, avec un CD-Rom de Variscan Mines, où dedans y'avait [...] la demande, le résumé, le document cartographique, notice d'impact et d'incidence Natura 2000, pas plus. [...] Donc on reçoit ça en mairie, en demandant au maire un avis. Favorable, défavorable. Et en nous invitant à une réunion qui était à date postérieure de la date limite de l'avis. Donc évidemment tous les maires, ils ne s'attendaient peut-être pas à ça, mais ils nous ont pris un peu je pense pour des lapins de six semaines, tout le monde a réagi. C'est qu'on ne fait pas une réunion après coup, quoi. On fait une réunion et après ça nous aide à décider. Donc de là ils ont décalé la date, la réunion a eu lieu avant, et on a donc eu un mois pour donner notre avis¹. »

Cette rencontre à destination des maires se tient à la sous-préfecture de Guingamp au printemps 2014. Le maire de Belle-Isle-en-Terre, qui y assiste alors en tant que conseiller municipal, a déjà un avis tranché sur la question. Ce n'est pas encore le cas de tous les édiles du secteur : « Bon, la réunion n'a pas été extraordinaire. Entre ceux qui étaient pour, et il y en avait [...] et nous qui étions contre... Parce qu'on savait qu'il y avait des ressources dans notre sous-sol dans le secteur de Belle-Isle-en-Terre/Loc-Envel/Plougonver, puisqu'il y a déjà eu des prospections réalisées dans les années 80, par Elf-Aquitaine. Et donc là-dessus on s'est prononcé contre². »

Mais les communes ne communiquent pas encore sur le projet, et il faut attendre le mois de juillet pour que l'hebdomadaire local, *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, le rende public³. À sa suite, le quotidien *Ouest-France* écrit avec prudence que « plusieurs communes auraient déjà donné un avis négatif à ce jour⁴ ». C'est donc par voie de presse qu'un membre du Comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp résidant à Belle-Isle-en-Terre apprend que sa commune est concernée par une demande de PERm⁵. Si ce retraité est attentif au sujet, c'est parce qu'il a milité contre la prospection d'uranium durant les années 1980⁶. Il en informe ses camarades du Comité, dont plusieurs vivent au sein du périmètre sollicité par Variscan. Le groupe connaît

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre

³ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 23 juillet 2014, « La société Variscan Mines veut explorer le sous-sol de 25 communes »

⁴ *Ouest-France*, 31 juillet 2014, « Projet d'exploration minière jugé « trop flou » »

⁵ Entretien mené auprès d'un membre de Douar Didoull, 27 avril 2018, Loc-Envel

⁶ Voir chapitre III.

alors une phase d'accalmie consécutive à l'échec de l'opération César¹, comme le relate l'une de ses membres :

« En fait on est quelques-uns, on faisait partie d'un collectif Notre-Dame-des-Landes, à Guingamp. Et c'est arrivé vers la fin, enfin pas complètement [...] mais on se voyait un petit peu moins. Y'a un des membres du collectif Notre-Dame-des-Landes qui dit "mais vous savez que vers chez nous il va y avoir des projets miniers ?" Et on prête pas plus attention que ça. Déjà, on savait pas ce que ça voulait dire des projets miniers, donc on le laisse [...]. Et puis la fois d'après il dit "non non mais je vous assure, c'est grave, je vous ai amené les articles des journaux." En fait c'était paru dans *L'Écho*, qui est l'hebdomadaire ici, qui est plutôt archinul, mais qui de temps en temps arrive à informer. C'était parce que la maire de Loc-Envel s'était inquiétée de ces projets miniers. Et donc on a commencé à regarder, on a fait des recherches sur Internet, qu'est-ce que ça signifiait ces projets miniers, etc.² »

L'enquêtée, elle-même active de longue date dans l'espace militant local, débute ainsi une enquête, démarche qui « rend compte d'un certain nombre de choses qu'elle décrit et évalue comme indésirables, dommageables et néfastes. Ce faisant, elle détermine des chaînes de causalité qui en expliquent l'avènement et qui permettent d'en anticiper les conséquences probables ou plausibles³. » Ce moment ouvre la voie à une lecture critique du projet, bientôt diffusée auprès d'autres acteurs. Les élus de Loc-Envel et Belle-Isle-en-Terre, préoccupés par le projet, contribuent aussi à ce processus de mobilisation encore en gestation. La situation est différente à Fontrieu, où le maire accueille avec enthousiasme la demande de PERm de La Fabrié.

c) Riverains et écologistes se rencontrent contre la demande de PERm de La Fabrié

C'est le maire de Fontrieu en personne qui, dans les pages de la presse locale, informe ses administrés du projet porté sur leur commune par Tungstène du Narbonnais. Bien qu'il soit présenté sous un jour favorable, le retour de la prospection minière sur le territoire interpelle quelques militants locaux. Mais il inquiète aussi des habitants de la zone visée.

Au printemps 2019, *La Dépêche du Midi* consacre un premier article à la demande de PERm de La Fabrié, alors que le conseil municipal de Fontrieu est invité par la préfecture du Tarn à émettre un avis sur le projet. Le maire (sans étiquette) s'y déclare « attentif » à

¹ L'opération César débute à Notre-Dame-des-Landes à la mi-octobre 2012. Elle vise à expulser les fermes occupées et les habitations informelles de la Zone à Défendre (ZAD).

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat

³ Céfaï, D., 2016, *op. cit.*, p. 34

d'éventuelles nuisances paysagères et environnementales. Mais il aborde surtout le potentiel minier de sa commune sous l'angle de l'opportunité de développement : « Une telle activité redonnerait de la vie à tout notre territoire. La région brassagaise en serait impactée sur l'immobilier, l'habitat, le commerce. La moyenne d'âge de notre commune est élevée. Nous devons penser à l'avenir de nos enfants¹. » L'édile est d'autant plus disposé à accueillir une activité extractive sur sa commune qu'il a lui-même été directeur de carrière.

Comme dans les Côtes-d'Armor, les réactions hostiles au projet ne sont pas immédiates. D'autant que les rumeurs d'exploitation du gisement de tungstène de Fumade sont considérées par beaucoup comme un « serpent de mer² ». Il devient plus concret lorsque, début avril, des responsables de Tungstène du Narbonnais rencontrent sur place conseillers municipaux et exploitants agricoles. Les porteurs de projets semblent être parvenus à désamorcer d'éventuelles résistances. Leur présentation relativise les impacts environnementaux associés aux activités minières, se souvient un jeune éleveur en agriculture biologique, qui exploite des terres au sein du périmètre visé : « Quand il se parlait de ce projet, j'étais assez réticent. Mais à la sortie de la première réunion, j'étais assez rassuré quoi on va dire. Ce qu'ils nous ont dit ça nous a rassurés, tout le monde était un peu pareil³. »

La phase de consultation en ligne, évoquée dans le chapitre précédent, se déroule en parallèle. Mais l'information échappe aux habitants faute de publicité. C'est une militante bretonne qui en avertit la Confédération paysanne du Tarn. Le syndicat contacte l'un de ses membres, agriculteur retraité résidant à Fontrieu et militant multicarte :

« Alors, on l'a su par un message de la Conf^r, des Côtes-d'Armor, qui nous a dit le 8 avril qu'il y avait ce permis de recherches chez nous, et qu'il y avait une consultation publique sur un permis de recherche. Parce que jusque-là, bon, les gens savaient, moi aussi d'ailleurs, j'en avais parlé à quelques copains, ils m'avaient dit "bof, ça va pas se faire", tout ça, donc moi je me suis dit je vais plus m'en occuper. Et par contre donc la Conf^r a prévenu la Conf^r du Tarn, qui m'a donc envoyé le message, et du coup j'ai appelé [des amis habitant la commune], et on s'est dit "il faut absolument faire quelque chose." »

¹ *La Dépêche du Midi*, 16 mars 2019, « Fontrieu deviendra-t-elle l'Eldorado du tungstène ? »

² Entretien mené le 9 mars 2020 auprès du correspondant local du quotidien *la Dépêche du Midi*, Brassac. Voir par exemple : *La Dépêche du Midi*, 25 septembre 2014, « Pétrole, gaz, minéraux... notre sous-sol est une vraie mine »

³ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

Bon alors en plus c'était, la consultation publique elle se terminait le 12. Et l'on a appris nous ouais, je crois que c'est le 8 ou le 9 le message¹. »

La demande de PERm de La Fabrié fait aussi parler d'elle dans les hameaux concernés. La mère de l'éleveur cité plus haut l'évoque avec son fils : « On en discutait beaucoup ici, je lui disais “mais c'est pas possible”, moi j'avais commencé à dire “mais il faut faire quelque chose, on peut pas laisser faire ça, c'est pas possible !² ” » La demande de PERm devient, d'après la sœur de l'éleveur, « une affaire de famille³ », amorçant une résistance basée sur les « liens communautaires » chers à Anthony Oberschall⁴.

Les échanges s'étendent aux amis proches de la famille, résidants aux alentours et pour beaucoup membres du Comité des fêtes de Sablayrolles, un village situé au nord du PERm. Bien que familiers des engagements associatifs, ils se trouvent quelque peu démunis face à ce projet, comme le rapporte l'un d'eux, également éleveur et apiculteur :

« Ça a mis un peu de temps, au début on savait pas trop quoi faire, parce qu'on n'y connaît rien, à la base on n'est pas du tout des gens habitués à ce genre de luttes. C'est vraiment la première fois qu'on est dans ce genre de truc. Donc on savait pas du tout comment s'y prendre, on s'était vus avec des amis, on avait commencé à parler du fait de monter quelque chose, mais on savait pas quoi, on savait pas comment. On savait pas grand-chose⁵ ! »

Des voisins prennent part aux échanges, avant d'être rejoints par un couple de militants écologistes plus âgés, amis du syndicaliste agricole cité plus haut, et résidant à quelques kilomètres. Comme à Loc-Envel, ce premier cercle commence par se lancer dans un travail d'enquête sur l'industrie minière. Un riverain de La Fabrié, devenu membre actif de Stop mines 81, revient sur les questionnements qui animent le groupe :

« On a commencé à se voir avec [l'éleveur bio], [sa mère], bon c'est des voisins, avant j'habitais [le même hameau], on s'est dit “qu'est-ce qu'on fait ?” Suite à ça quelqu'un nous a appelés [l'écologiste], voir ce qu'on faisait. On a commencé à faire une petite réunion. Au début on disait “bon, ça serait bien si y'a une mine, au moins qu'on ait une réunion, qu'on se renseigne sur ce qui se fait”. Pas s'opposer, au début c'était plutôt se

¹ Entretien mené auprès d'un adhérent à Stop mines 81, le 17 février 2020, Fontrieu

² Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ Oberschall, A., *op. cit.*

⁵ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

renseigner. Voir où on en est, communiquer avec les gars, voir ce qu'ils veulent faire. C'est petit à petit que tout s'est monté¹. »

Le couple de militants joue le rôle de courtier entre le groupe affinitaire localisé fraîchement formé, et le militant de la Confédération paysanne, plus expérimenté. Celui-ci raconte :

« Moi sur place je connaissais que [le couple de militants écologistes], et [un agriculteur]. Mais par contre eux ils sont du coin, et puis moi je suis quand même un peu excentré, je me suis jamais impliqué dans la vie locale [...], donc je connais peu de monde, tandis qu'eux ils connaissent tout le monde. La famille [du jeune éleveur bio], elle connaît tout le monde, y'a pas de problème ! Après une fois que nous trois on a lancé le truc, ça a démarré très vite. En plus, c'est vrai que la richesse, le coup de chance, c'est qu'on est tombés sur des gens qui sont tous plus ou moins impliqués dans le Comité des Fêtes de Sablayrolles². »

Si la question de l'ancrage territorial est détaillée dans le chapitre suivant, relevons que le capital d'autochtonie, cette forme de capital social populaire reposant sur l'ancrage résidentiel³, joue ici un rôle central. Associé aux compétences militantes apportées par les écologistes, il permet d'amorcer la mise en coalition, tout en muant les inquiétudes en franche opposition.

Ces observations montrent, à l'échelle micro, comment les mobilisations environnementales localisées naissent d'interrogations soulevées au sein de groupes préexistants. Elles circulent d'abord au sein de réseaux professionnels, militants ou à l'intérieur des cercles familiaux ou de sociabilité villageoise. Parmi ceux-ci, les associations et collectifs écologistes jouent un rôle clé dans le démarrage d'un processus de mobilisation dans l'espace public.

2) Construire des groupes dédiés à l'opposition aux projets miniers

Les premiers groupes à se saisir localement des titres miniers jouent le rôle de ce que les théories de la mobilisation des ressources nomment des « structures de mobilisations », définies comme « les moyens collectifs, informels aussi bien que formels, par le biais desquels les gens

¹ Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu

² Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

³ Retière, J.-N., 2003, *op. cit.*

se mobilisent et s'engagent dans l'action collective¹. » Ces structures peuvent être qualifiées ailleurs de « rémanence », on l'a dit, ou de « base du mouvement social² » : passé les premières interrogations, elles prennent en charge l'organisation des premières manifestations publiques d'inquiétudes, voire de mécontentements. Celles-ci prennent la forme, sur les trois cas étudiés, de réunions d'information. Espaces d'échanges et d'agrégation d'acteurs jusqu'alors dispersés, ces premières rencontres sont le lieu d'une recomposition des groupes locaux. Elles aboutissent à la création de nouvelles entités qui se donnent l'opposition aux projets extractifs comme objet explicite. Si le processus est plus difficile au démarrage en baie de Lannion, notamment parce que pêcheurs et écologistes partent en ordre dispersé, il donne naissance à Douar Didoull dans l'Argoat, et à Stop mines 81 dans le Tarn.

a) Des premières réunions d'information à l'enquête publique : les balbutiements de la mobilisation contre l'extraction de sable en baie de Lannion

L'automne 2010 voit le projet de concession de la Pointe d'Armor se concrétiser à mesure que le dossier franchit les étapes de l'instruction. L'issue de la phase de mise en concurrence, entre le 2 septembre et le 2 octobre, conforte la CAN. C'est avec cette certitude que, Sauvegarde du Trégor d'un côté, et des acteurs du monde de la pêche de l'autre, lancent les premiers débats ouverts sur le projet.

Fortes de leurs expériences d'opposition à la CAN, Sauvegarde du Trégor et Force 5 organisent le 4 octobre 2010 une première réunion publique contre la concession de Pointe d'Armor. Le succès n'est pas au rendez-vous, les salariés du sablier étant aussi nombreux que les écologistes. Le président de Sauvegarde du Trégor se souvient :

« Nous avons été les premiers à faire des réunions publiques. Et alors y'avait une réunion publique amusante, à Saint-Michel-en-Grève. Ils avaient pas encore leur titre minier, mais ils avaient obtenus un moment important, c'était l'appel à concurrence [...] à la fin de cette procédure [...], et bien y'avait pas de concurrents donc on était sûrs que c'était eux. Et donc on a fait une réunion publique [...]. Et là il devait y avoir ouais, 50, 60 personnes, dans la salle des fêtes de Saint-Michel-en-Grève, et la moitié de la salle

¹ McAdam, D., et al., 1996, *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge University Press, Cambridge, p.3, cité dans Revillard, A., 2003, « La sociologie des mouvements sociaux : Structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage », 12p., halshs-01141740

² Tilly, C. Tarrow, S., 2015 [2001], *Politique(s) du Conflit. De la grève à la révolution*, Sciences Po Les Presses, p.33

c'était le personnel de Roullier. Donc ça a avait été assez sport quand même parce que bon, ils étaient payés, pas pour nous applaudir bien évidemment¹. »

Le compte-rendu publié dans les pages du *Télégramme* souligne que les militants restent isolés, la soirée n'ayant attiré que « peu d'élus et de pêcheurs² ». Ces derniers, professionnels comme plaisanciers, préfèrent en effet organiser leur propre réunion publique, qui se tient le 7 à Trébeurden. L'approche, centrée sur les potentiels impacts de l'extraction de sable, rencontre un écho plus positif dans la presse. « C'est toute la filière de pêche qui sera menacée³ » en cas d'aboutissement du projet, prévient *Le Télégramme*.

Sur le petit port de Trédrez-Locquémeau, les artisans-pêcheurs de leur côté s'organisent en association. Celle-ci, explique l'un d'eux, « avait deux objectifs. Un premier objectif qui était effectivement de défendre les intérêts des pêcheurs, dans ce contexte de projet d'extraction de sable, et un deuxième objectif qui était de mettre des moyens en commun et de gérer des moyens techniques en commun⁴. » Mais cette volonté organisationnelle reste pour l'heure isolée.

Trois structures de mobilisations distinctes peuvent être identifiées : les écologistes, avec Sauvegarde du Trégor et Force 5, les pêcheurs et élus de Trébeurden, et les pêcheurs professionnels de Trédrez-Locquémeau. Pour l'heure, le besoin de faire front commun ne se fait pas encore sentir : le rapprochement pêcheur/écologiste n'a rien d'évident, et surtout, beaucoup pensent encore que l'enquête publique mettra un coup d'arrêt au projet. La constitution d'un collectif d'opposants est en revanche bien plus rapide autour de Loc-Envel.

b) Douar Didoull : les compétences du comité NDDL Gwengamp en action

L'engagement au sein du comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp contribue à l'acquisition par ses membres de « compétences pratiques et cognitives spécifiques nécessaires

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre de Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Locquirec

² *Le Télégramme*, 4 octobre 2010, « Il y avait peu d'élus et de pêcheurs, vendredi soir à Saint-Michel-en-Grève, à la réunion organisée par Sauvegarde du Trégor sur le projet d'extraction de sable dans la baie »

³ *Le Télégramme*, 8 octobre 2010, « Pêcheurs professionnels et plaisanciers organisaient, hier à Trébeurden, une réunion d'information sur le projet d'extraction du sable coquillier déposé par la Compagnie armoricaine de navigation (Can) »

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

à la conduite des mobilisations¹ ». C'est ainsi qu'après quelques recherches sur le PERm de Loc-Envel, ils se lancent rapidement dans l'organisation de réunions publiques. Elles seront le creuset du collectif Douar Didoull.

Les militants du comité NDDL Gwengamp réagissent avant tout à ce qu'ils considèrent comme un défaut d'information sur le PERm porté par Variscan. L'une de ses membres explique : « On en parlait autour de nous, absolument personne dans la population était au courant, donc on s'est dit "il faut au moins qu'on informe la population." Et donc on a monté une première réunion, à Plougonver². »

Celle-ci se déroule le 16 décembre 2014, dans la salle des fêtes de la commune. L'organisation de l'évènement ne semble en rien insurmontable aux membres du collectif, dont certains bénéficient d'un solide bagage militant. Leurs compétences s'arrêtent toutefois à la thématique minière, admet l'une des instigatrices du rendez-vous :

« On fait une première réunion, donc comme on a un peu l'habitude on fait des petites affiches, des petits flyers tout ça. Et puis première réunion, 250 personnes. Ce qui est beaucoup quand même pour le coin. Pour les premières réunions Notre-Dame-des-Landes à Guingamp y'avait même pas autant de personnes. Du coup on s'est dit "houlala, 250 personnes", mais nous on connaissait rien, on connaissait même pas les projets miniers ni rien du tout ! Du coup on s'est dit tant pis, on y va, on va dire qu'on connaît pas bien le sujet, qu'on va l'approfondir, mais qu'on voulait au moins que les gens soient informés qu'il y ait ces projets miniers là, et que si y'avait des gens qui connaissaient mieux que nous qu'ils interviennent. Et donc c'est parti comme ça³. »

Engaillardis par ce premier succès, les militants poursuivent leur démarche d'enquête. Une seconde réunion est mise sur pied dans la foulée : « Alors là on était un peu plus informés, parce qu'on a bossé à quelques-uns, on a bossé dur pour essayer de trouver des éléments. Et pareil, 250 personnes. Bon là y'avait les RG⁴, tout était en place, et comme ça ils voyaient que ça commençait à inquiéter du monde. Ce qui était très bien⁵. »

¹ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat

³ *Ibid.*

⁴ La Direction centrale des renseignements généraux, le plus souvent désignées par « renseignements généraux » ou RG n'existe plus sous cette appellation depuis 2008. La fonction de surveillance des populations est assurée depuis 2014 par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). L'enquête fait ici plus vraisemblablement référence à des agents du Service central du renseignement territorial (SCRT), abrégés en Renseignements territoriaux, qui assure entre-autre le suivi des mobilisations sociales dans les territoires.

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat

Cette deuxième rencontre marque l'entrée dans une dynamique de mobilisation, notamment parce qu'elles réunissent un public divers qui dépasse le cercle habituel du comité organisateur. Bien que le rapport à la question bretonne clive les participants¹, la nécessité de créer un collectif destiné à lutter spécifiquement contre le PERm est actée. L'enquête se souvient :

« À la deuxième réunion en fait, on décide de créer le collectif, ça a été un peu merdique au début parce que bon, nous on est plusieurs bretonnants, ou en tous cas proches dans le collectif Douar Didoull. Donc on voulait un nom breton. D'autres qui étaient là, des gens qu'on connaissait pas vraiment mais qui venaient, ne voulaient absolument pas d'un nom breton. Et donc bon voilà, ça s'est un peu pris la tête sur des conneries au début, et puis au final on a créé le collectif Douar Didoull². »

La démarche s'avère payante, puisque sont notamment présents des membres de l'association Avenir & Vigilance, créée quelques années auparavant contre un autre projet d'aménagement. Elle sert de support juridique à Douar Didoull, qui n'a volontairement pas d'existence légale. Le collectif dépasse ainsi largement le noyau de ses membres fondateurs, puisqu'il compte, selon une enquêtée, une cinquantaine de militants actifs au plus fort de la lutte, tout en étant capable d'agrèger plusieurs centaines d'opposants³.

Le comité guingampais de soutien à la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes constitue la structure de mobilisation nécessaire à l'amorce d'une dynamique de contestation du PERm de Loc-Envel. Fort des compétences contestataires acquises ici ou au sein d'autres luttes, Douar Didoull s'impose comme le fer de lance de l'opposition locale à Variscan. Dans le Tarn, ce sont des opposants globalement moins expérimentés qui, épaulés par des militants plus aguerris, organisent leur propre réunion publique sur La Fabrié.

c) Le possible d'une opposition à Tungstène du Narbonnais : Stop mines 81

L'inquiétude suscitée par la demande de PERm de La Fabrié s'exprime d'abord en famille ou entre voisins. La rencontre avec les militants écologistes ouvre la possibilité de la transformer en action. C'est en partie grâce à cette impulsion que Stop mines 81 voit le jour.

Alors qu'autour de Fumade, on s'interroge sur l'attitude à adopter face à Tungstène du Narbonnais, l'arrivée de militants rompus aux luttes pousse au lancement d'une véritable

¹ Voir chapitre VIII.

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat

³ Voir chapitre VI.

dynamique de mobilisation : « Finalement, y'a des gens qui sont un peu plus habitués à ce genre de luttes, qui ont lancé l'idée de monter une asso, qu'on connaissait pas du tout à la base. C'est eux qui ont vraiment initié le projet de monter l'asso. Et bon, de suite on a adhéré¹ », explique l'apiculteur résidant à la limite du PERm. Ce sont également ces militants qui portent les statuts de l'association en préfecture.

C'est donc avec l'objectif de présenter la demande de titre, mais aussi, d'après le quotidien local, « de fédérer une riposte face à ce projet industriel² », qu'une première réunion est organisée. La rencontre se tient dans la stabulation de l'éleveur bio du groupe. Il s'agit, après la venue de Tungstène du Narbonnais sur la commune, de présenter le projet sous un jour critique comme l'explique la sœur de l'hôte de la soirée :

« Une réunion publique, avec un projet de monter une asso, contre ce projet de mine, contre ce PERm, et on était quand même pas mal de personnes [...]. Et ils avaient fait un petit diapo, mon frère, enfin plusieurs qui étaient à la base de l'asso, ils avaient fait un petit diapo par rapport à ce qu'avait présenté le porteur de projet quand ils étaient venus en avril [...]. Enfin, sans rentrer dans les détails dans un premier temps, parce que c'était pas pour ça et on n'était pas encore suffisamment informés, mais déjà d'essayer de réveiller les gens, de dire "oh attendez, vous laissez pas endormir. Regardez tout ce qu'ils ont dit, ça peut pas, y'a des choses qui coïncent, ou y'a des choses qui sont trop grosses, tout ne peut pas être vrai." Et justement y'avait quand même pas mal de gens assez hostiles au projet aussi, donc on a créé l'asso et c'est parti sur les chapeaux de roues on va dire [rires]³ ! »

« La résistance s'organise⁴ », observe le correspondant de *La Dépêche du Midi*, qui compte 120 participants. Les statuts de Stop mines 81 sont déposés par l'un des militants écologistes du groupe⁵. Ceux-ci souhaitent toutefois se mettre en retrait, afin laisser de la place à moins expérimentés qu'eux⁶. Ils sont donc absents du collège de 9 membres qui constitue le noyau actif de l'association, bien qu'ils en restent proches. À l'exception de notre informatrice privilégiée⁷ et d'une autre militante écologiste, tous sont originaires et résident toujours sur Fontrieu ou dans un village voisin. En juin 2020, l'association revendique plus de 300

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu

² *La Dépêche du Midi*, 8 juin 2019, « Réunion d'information sur la mine de tungstène »

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ *La Dépêche du Midi*, 15 juin 2018, « Une association s'organise contre la mine de tungstène »

⁵ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁶ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

⁷ Voir Chapitre introductif.

adhérents¹. Ses assemblées générales réunissent d'une trentaine² à une soixantaine de participants³.

L'observation fine des processus de mobilisation contre les titres miniers de Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié confirme l'importance d'un maillage associatif préexistant dans le succès des coalitions mobilisées contre un projet d'aménagement, comme l'ont relevé dans un contexte étasunien Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet⁴. La présence de structures, ou *a minima* d'individus, détenant les compétences nécessaires paraît être un préalable indispensable, ne serait-ce parce qu'il faut « se sentir capable » de prendre en charge l'organisation d'une réunion. Cette étape est essentielle : c'est au sein de ces rencontres que se structurent les groupes d'opposants. Ils cherchent ensuite à étendre la contestation, en nouant des alliances à même de peser face à l'État et aux porteurs de projets.

3) Étendre la mobilisation au-delà des groupes militants constitués, un travail de coalition

La mise en place d'une véritable mobilisation locale exige un dépassement des collectifs initialement à l'initiative de la dynamique contestataire. Conscients de cet impératif, des militants s'attellent à une tâche spécifique du travail militant⁵, le travail de coalition. Il convient sur ce point de préciser la démarche esquissée par Suzanne Staggenborg⁶, en désignant ainsi la démarche qui consiste, pour des « courtiers⁷ », à étendre leurs réseaux au-delà des cercles des proximités professionnelles, politiques ou résidentielles. Cette démarche est fréquemment endossée par des militants multicartes⁸, évoluant à la frontière entre différents groupes et espaces sociaux. Mais si certains travaux soulignent la diversité inhérente aux mobilisations environnementales locales⁹, les alliances ainsi nouées semblent parfois contre nature. En baie

¹ Stop mines 81, septembre 2020, *Newsletter n°5*, 2p.

² Assemblée générale du 6 février 2020, Fontrieu, notes de terrain.

³ Stop mines 81, septembre 2020, *Newsletter n°5*, *op. cit.*

⁴ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.40

⁵ Nicourd, S., 2020, « Travail militant », Fillieule, O., (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p.602-606.

⁶ Staggenborg, S., *op. cit.*

⁷ McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C. 2001, *op. cit.*, 370p.

⁸ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*

⁹ Subra, P., 2017, *op. cit.*

de Lannion, le rapprochement inattendu entre pêcheurs et environnementalistes aboutit toutefois à la constitution d'une vaste coalition parapluie, le Peuple des dunes en Trégor. La mobilisation contre le PERm de Loc-Envel, prends quant à elle la forme d'une coalition souple, dans laquelle les groupes mobilisés entretiennent un degré de coopération minimale. À Fontrieu, elle semble davantage formalisée dans la mesure où le soutien de différentes associations à Stop mines 81 se matérialise par des adhésions croisées.

a) Le Peuple des dunes en Trégor, une coalition parapluie contre la CAN

Suite aux deux réunions publiques organisées séparément contre la concession de Pointe d'Armor, associations écologistes et pêcheurs, certains estiment nécessaire d'initier un rapprochement. Ce travail de coalition est amorcé par des acteurs aux profils particuliers : côté écologistes, c'est un militant ne souffrant pas de l'étiquette de radicalité accolée à d'autres qui initie le mouvement. Côté professionnels concernés par le projet, ce sont deux pêcheurs venus d'autres métiers et localement connus pour leurs engagements associatifs qui s'engagent. De ce rassemblement hétéroclite naît un archétype de la forme « coalition parapluie », le Peuple des dunes en Trégor.

C'est un courriel, envoyé celui qui est alors président de Pleumeur-Bodou Nature sur une liste de diffusion, qui relance la mobilisation contre l'extraction de sable. Le militant est expérimenté, sans être connu pour défendre des positions spécialement conflictuelles. Sa bouteille à la mer numérique reçoit une réponse positive d'un inconnu dans le paysage écologiste trégorrois, le président de l'association Trébeurden Patrimoine Environnement¹. Le 7 janvier 2012, l'ensemble des acteurs opposés à l'extraction de sable sont conviés à une réunion inédite, à Trébeurden. *Le Télégramme* synthétise : « Responsables et membres d'associations de défense de l'environnement, pêcheurs-plaisanciers et professionnels ou encore plongeurs amateurs : tous étaient réunis pour réfléchir à des moyens d'action communs afin de lutter contre le projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion². »

¹ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² *Le Télégramme*, 8 janvier 2012, « Trébeurden. Un collectif contre l'extraction de sable »

Cette première rencontre est le fruit du travail de coalition mené notamment par quelques militants écologistes, caractérisés par la maîtrise d'un capital social hérité de réseaux d'interconnaissance préexistants. Le président de l'Association trébeurдинаise des pêcheurs-plaisanciers a par exemple été le supérieur hiérarchique du militant de Pleumeur-Bodou. Le rendez-vous est également possible parce que l'un de ses instigateurs, le président de Trébeurden Patrimoine Environnement, s'est jusqu'alors tenu à l'écart des querelles locales : « C'est grâce, je pense, aussi à la personnalité [du président de Trébeurden Patrimoine Environnement], qui n'était pas connu, qui n'avait pas d'antériorité dans le monde associatif, qui du coup a pu être au carrefour de tout, avec un discours plus modéré on va dire, et qui permettait cette fusion entre des courants très très variés¹», témoigne le journaliste du *Trégor* présent. La personnalité consensuelle du trébeurدينois lui permet d'être désigné porte-parole du collectif en gestation.

Cette neutralité est d'autant plus importante tactiquement que les relations entre pêcheurs professionnels et certaines associations locales sont d'ordinaire plutôt marquées par le conflit. Les relations entre Sauvegarde du Trégor et les pêcheurs de Trédrez-Locquémeau sont notamment entachés par une procédure administrative engagée par l'association contre la construction d'une Maison de la pêche sur le petit port². Ces rapports difficiles n'empêchent pas le président de la fédération écologiste trégorroise de contacter les représentants des métiers en « première ligne » face à l'extraction de sable. Le militant explique :

« J'ai pris contact avec eux très rapidement, avec le comité des pêches de Paimpol. Et j'ai eu des contacts avec [leur ingénieure halieute], qui est très bien, elle a beaucoup poussé les pêcheurs. Mais avec les pêcheurs eux-mêmes, ils n'ont pas un préjugé favorable à l'égard des écolos. [...] Mais y'a un pêcheur, alors c'est marrant parce qu'il est pas issu du milieu de la pêche, mais qui a fait un grand boulot, c'est un pêcheur de Trébeurden. Il a mis du temps à mobiliser ses collègues, et lui on a vraiment, on a pu échanger avec lui, c'est plus une individualité quoi. On a rencontré autrement des pêcheurs de Locquémeau³. »

L'« individualité » mentionnée dans cet extrait d'entretien présente en effet une trajectoire singulière, qui explique pour partie le succès du travail de coalition entrepris. Ancien

¹ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans *Peuple des dunes en Trégor*, Trédrez-Locquémeau.

³ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du *Peuple des dunes de Batz à Bréhat*, président de *Sauvegarde du Trégor*, Locquirec.

restaurateur, c'est aussi un habitué des engagements associatifs, au sein du centre de plongée et d'associations sportives de la commune. Cette position, au croisement de différents espaces sociaux, favorise une disposition à l'engagement a priori à rebours des habitudes de la profession. Au sein de la coalition, il devient le relai informel de ses collègues :

« Moi j'étais représentant des pêcheurs, j'ai rien n'à voir, je suis pas élu au comité des pêches... Mais j'étais représentant des pêcheurs pour ce dossier-là, des pêcheurs d'ici quoi, de la baie de Lannion, de Perros [-Guirrec], [Trédrez-] Locquémeau et tout ça. Donc je me tapais un peu toutes les réunions et des choses comme ça. Et notamment je me suis rapproché, enfin c'est plus eux qui se sont rapprochés de moi, c'est le collectif Peuple des Dunes. Auquel j'ai adhéré directement puisqu'on s'est rendu compte, eux comme nous, qu'il fallait mieux s'unir pour pouvoir faire quelque chose¹. »

Il sera plus tard relayé par le pêcheur de Trédrez-Locquémeau à l'origine de l'association de mutualisation du matériel, évoquée plus haut. Ce dernier se singularise lui aussi par une trajectoire atypique. Fils et petit-fils de pêcheurs, il reprend l'activité de son père, après un début de carrière dans la fonction publique territoriale. Il explique également que le rapprochement avec les écologistes est possible parce qu'il défend une pêche artisanale, soucieuse de la préservation des ressources halieutiques :

« On avait un intérêt commun. L'intérêt commun c'est que [l'extraction de sable] se fasse pas, ou qu'on prenne en compte l'impact de la nuisance que ça avait sur notre activité. Donc cet intérêt commun surpassait tout le reste. Et après je pense qu'il faut pas opposer associations environnementalistes et pêcheurs. Nous ici, c'est de la pêche côtière, pour tous les bateaux là c'est une zone côtière, c'est de la pêche artisanale, et ça fait très longtemps qu'on sait qu'il faut préserver la ressource, qu'il faut avoir une approche durable, et on est plutôt pour préserver l'environnement et pour mettre en place des mesures². »

Cette ouverture aux arguments écologistes tient probablement pour partie à une carrière enrichie de représentations, et de dispositions, glanées hors du monde de la pêche professionnelle.

L'embryon de coalition, formée par les pêcheurs, Trébeurden Patrimoine Environnement, Pleumeur-Bodou Nature, Sauvegarde du Trégor et Force 5, doit désormais se doter d'un nom. Il est emprunté au Peuple des dunes de Gâvres, formée fin 2006 sur la presqu'île morbihannaise contre un projet d'extraction de sable siliceux. Le désormais Peuple

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

des dunes en Trégor demeure dans un premier temps un simple collectif, adossé à l'association Trébeurden Patrimoine Environnement, avant de disposer de ses propres statuts associatifs¹. Un « comité de pilotage » en prend la tête, composé de représentants d'associations de protection de l'environnement, de pêcheurs-plaisanciers et d'un pêcheur professionnel. Il se dote d'une charte d'adhésion, qui permet de formaliser les ralliements de nouvelles composantes. Cette relative rigidité organisationnelle peut s'expliquer par la prégnance d'une « culture associative des vieux crabes », pour reprendre les mots d'un enquêté². Effectivement portée par des militants plutôt âgés et bien dotés en capitaux, elle se caractérise par un fort degré de formalisme.

Cette caractéristique organisationnelle permet de rassurer et de convaincre des associations bénéficiant d'une solide assise institutionnelle, comme la LPO, gestionnaire des Sept-Îles. Le coordinateur de la station de l'Île-Grande, qui rejoint bientôt le comité de pilotage du Peuple des dunes, se souvient :

« On nous a sollicités par rapport aux oiseaux, forcément, et la réserve naturelle, mais pas que les oiseaux de la réserve naturelle, aussi les oiseaux de la zone. [...] Et de fil en aiguille on s'est rendu compte nous-mêmes de l'importance du projet, puisqu'on s'était pas tellement penché sur la question, on n'en avait pas beaucoup entendu parler, mais quand on a réalisé l'ampleur du projet là on s'est dit que "ouïe ouïe ouïe", ça pouvait être grave pour la réserve naturelle³. »

Du côté des pêcheurs aussi, le travail de coalition se poursuit. Le pêcheur professionnel de Trébeurden mène un important travail de coalition, dont témoigne le responsable de Pleumeur-Bodou Nature : « Il faisait le contact avec les autres pêcheurs, qui tâtaient le terrain, qui discutait avec les commerçants, puisque c'est quelque part un peu un commerçant, il faisait la criée tout ça. Donc ça permettait d'avoir une certaine crédibilité par rapport aux comités des pêches⁴. » Il rencontre un certain succès, puisque le président du Comité départemental alors

¹ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

⁴ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

en poste signe fin janvier la charte d'adhésion au Peuple des dunes¹. Son successeur, élu quelques mois plus tard, s'engage plus en avant dans le soutien administratif et financier apporté aux pêcheurs locaux. La Fédération nationale des pêcheurs-plaisanciers et sportifs de France, à laquelle adhère l'ATPP, signe également la charte en avril².

Au fil de ces mises en coalition et du processus de mobilisation, ce sont jusqu'à 31 associations et organisations qui se réunissent sous le nom de Peuple des dunes en Trégor³, représentant la quasi-totalité des groupes opposés à l'extraction de sable en baie de Lannion. Mais les mobilisations localisées ne sont pas toutes destinées à être menées par des coalitions parapluies. La lutte contre le PERm de Loc-Envel prend en effet la forme d'une coalition souple, dans laquelle chaque groupe conserve son autonomie.

b) Douar Didoull... et les autres. Une coalition souple contre Variscan

La diversité interne de Douar Didoull contraint les membres du comité NDDL et ceux proches de la gauche indépendantiste à une certaine modération⁴. Elle ne suffit pourtant pas à lever toutes appréhensions suscitées par la réputation associée à ces militants. Le collectif devient ainsi la locomotive de la mobilisation contre le PERm de Loc-Envel, sans pour autant s'imposer en force fédératrice⁵. Mais la coopération avec d'autres associations n'est pas pour autant inexistante. Elle se manifeste sous la forme d'une coalition souple, animée par un objectif commun de retrait du projet.

La consultation publique sur la demande de PERm montre l'hostilité de la part des associations locales de protection de l'environnement à l'encontre du projet⁶. On relève ainsi les avis négatifs du Groupe mammalogique breton, qui suit les populations de chauve-souris de la forêt de Coat-an-Noz, de l'Association de pêche de l'Argoat, ainsi que de l'Association de protection du Léguer⁷.

¹ *Le Télégramme*, 21 janvier 2012, « Sable coquillier. Y. Hemeury avec le Peuple des dunes »

² *Ouest-France*, 16 avril 2012, « Les plaisanciers rejoignent le Peuple des dunes en Trégor »

³ *Le Monde*, 13 février 2013, « En Bretagne, le “Peuple des dunes” défend son sable »

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitre VIII.

⁶ Voir chapitre précédent.

⁷ Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Bilan consultation publique du 20 mai au 10 juin 2015 permis exclusifs recherches « Silfiac » et « Loc-Envel »*, p. 2

Mais une autre association prend, au côté de Douar Didoull, une place active dans l'opposition à la prospection minière. À Loc-Envel, un conseiller municipal et quelques habitants cherchent en effet à agir de manière autonome contre le projet, en espérant « que des oppositions un peu éclatées puissent non pas avoir un résultat négatif, mais au contraire un résultat positif.¹ » Pour ce faire, ils ressuscitent une association tombée en désuétude, les Amis du patrimoine de Loc-Envel. Son président, également conseiller municipal, revient sur cette décision :

« On s'est rendu compte qu'on avait sous la main éventuellement un petit atout, qui est une structure, une association, qui avait été créée 20 ans auparavant à Loc-Envel, et qui s'appelle Les Amis du patrimoine de Loc-Envel, qui avait été créée dans un but vraiment très pratique [...] c'était pour un retour à l'emploi d'un public éloigné de l'emploi comme on dit [...]. Donc à l'époque on avait créé cette petite association à Loc-Envel, et on s'est rendu compte que tant l'intitulé que les statuts de l'association pouvaient servir éventuellement à toute autre chose, et que donc on pouvait exhumer, refaire vivre cette association pour s'en servir dans le cadre de l'opposition aux projets miniers. Comme on était spontanément, par la sensibilité des uns et des autres [...] pas tout à fait sur la même longueur d'onde que Douar Didoull [...] qui culturellement était un petit peu éloigné de nous, on s'est demandé "est-ce qu'on a des armes et lesquelles, si on veut essayer d'avoir voix au chapitre dans la question des projets miniers ?"². »

L'association, qui ne compte que quelques membres, choisit donc de se concentrer sur la contestation juridique du PERm³. Conserver son autonomie par rapport à Douar Didoull est une manière de se distinguer du « flanc radical » de la mobilisation, sans le condamner. Le président des Amis du patrimoine insiste, dans les pages du *Ouest-France* : « Nous sommes en relation avec le comité de suivi constitué par des élus et le collectif Douar Didoull. Il s'agit de mener des actions, chacun à sa façon, pour empêcher ce projet d'aboutir⁴. » L' élu poursuit également un travail de coalition à destination des municipalités voisines et d'autres associations, comme Eau et rivières de Bretagne :

« On a continué à solliciter en particulier des municipalités locales, pour qu'elles prennent position en défaveur des projets miniers, et éventuellement qu'elles s'associent à notre action en justice. On avait déjà, au cours de la toute première action en justice qu'on avait faite, qui était donc la demande de recours gracieux, on avait expédié à l'époque quelques messages à différentes associations environnementales, en particulier Eau et rivière de Bretagne qui est une grosse association, qui a vraiment une grosse assise,

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal de Loc-Envel, Morlaix.

² *Ibid.*

³ Voir chapitre VI.

⁴ *Ouest-France*, 20 novembre 2015, « Un recours gracieux contre Variscan Mines »

avec des permanents, avec des financements publics, etc., et ils s'étaient associés à notre recours gracieux¹. »

Par l'enrôlement d'une association d'ampleur régionale, la coalition déborde en effet du cadre d'une opposition strictement localisée. Cette alliance ne va cependant pas de soi, Eau et rivières de Bretagne étant historiquement centrée sur la dénonciation des effets de l'agriculture intensive sur les milieux aquatiques. L'association est poussée vers la thématique minière par certains de ses adhérents, dont l'un, habitant une des communes impactées par le PERm, est également membre de Douar Didoull. Elle est aussi bien implantée sur le territoire visé par le titre, puisque son Centre régional d'initiation à la rivière est situé dans le bourg de Belle-Isle-en-Terre.

Eau et rivière joue son propre rôle de coalition au moment du jugement des recours juridiques déposés contre la prospection minière. L'un de ses juristes, fraîchement recruté et originaire du secteur concerné, assure ce qu'il qualifie de « coordination inter-associative² ». Il s'agit surtout de faire du lien entre les différents groupes porteurs de recours contre les PERm détenus en Bretagne par Variscan : « J'avais organisé une réunion à Rennes, c'était une petite réunion de travail, entre l'avocat de Loc-Envel, et [l'avocat des opposants au PERm de Silfiac], et moi-même, y'avait [le militant d'Eau et rivières et] de Douar Didoull qu'était là, on s'était mis en réunion de manière à ce qu'on se coordonne, qu'on puisse échanger les mémoires, qu'on se serre la patte, etc.³ »

Malgré tout, les groupes mobilisés contre le PERm refusent de se fondre en une entité unique. Si Douar Didoull est de loin le groupe le plus actif⁴, et le plus visible⁵, il ne s'arroge à aucun moment le monopole de la mobilisation. Le collectif s'impose plutôt comme moteur d'une coalition souple. La voie empruntée par Stop mines 81, dans le Tarn, semble différente. Encore peu consolidée, la coalition contre le PERm de La Fabrié paraît en effet animée d'une volonté de formalisation des rapports entre associations.

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Voir chapitre VI.

⁵ Voir chapitre V.

c) Autour de Stop mines 81, une coalition hybride en formation ?

À Fontrieu, Stop mines 81 devient progressivement le point de convergence des associations souhaitant s'engager contre la demande de PERm de La Fabrié. La coalition qui se dessine adopte une forme hybride qui se distingue de celles décrites précédemment : elle conserve une certaine souplesse, tout en étant marquée par un certain degré de formalisme, qui s'exprime par la mise en place d'adhésions croisées entre associations. Ce choix tient pour partie à l'anticipation d'une coûteuse contestation juridique.

Sur le territoire, Stop Mines 81 s'associe à Calelh, qui milite pour la qualité de vie et l'environnement en Haut-Languedoc, basée à Brassac. Les deux associations y organisent, en février 2020, une journée d'atelier suivie d'une conférence gesticulée sur le thème de la résistance aux projets miniers¹. Mais l'opposition à la prospection minière dépasse aussi ce cadre local. Comme dans les Côtes-d'Armor, la mise en coalition de différentes entités susceptibles de se mobiliser repose sur des militants multiscartes. Ceux-ci disposent en effet, selon l'apiculteur rencontré de capitaux culturels et sociaux qui, selon lui, manqueraient aux « locaux » : « C'est grâce à des gens de l'extérieur comme ça qu'on avance bien, parce que nous on n'était pas du tout capables de faire ce genre de trucs. Se mettre en contact avec plein de gens, d'autres assos, tout ce qui est le recours juridique tout ça, nous on n'y pige rien du tout quoi, on n'est pas du tout habitués à ça, tandis qu'eux ont déjà fait ça². »

L'association compte ainsi dans ses rangs, outre les militants déjà évoqués, le porte-parole de la Confédération paysanne du Tarn. Au sein de Stop mines 81, l'épouse de ce dernier assure un travail de coalition auprès de l'association naturaliste Apifera, dont elle est membre active. Résidants une ancienne commune minière à une trentaine de kilomètres de Fontrieu, ils sont les opposants actifs les plus éloignés du PERm. Ils endossent un rôle de courtiers en raison de leurs appartenances militantes, mais aussi de préoccupations plus personnelles, résume la naturaliste amatrice :

« Je comprends que ceux qui sont là-haut, qui sont directement impactés, comme [l'éleveur bio et sa famille], enfin c'est sur leurs terres que ça va, les camions ils vont les voir passer tous les jours eux. Alors que bon nous, comme je dis à [mon mari], nous c'est pas notre cas. Après c'est vrai qu'on était aussi, quand on a commencé, parce que je sais pas si vous le savez, mais à Montredon y'a eu une mine de tungstène. [...] Donc, quand

¹ Notes de terrain, 29 février 2020, Brassac.

² Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

on y est allé pour s’informer, on y est allés à titre personnel mais aussi au titre d’Apifera et de la Conf’, on voulait aussi savoir un peu comment ça se déroulait si jamais il leur prenait l’envie de redéposer, enfin une autre société, un PERm à Montredon, on n’est pas à l’abri¹. »

En septembre 2019, la randonnée « Tous à Sablayrolles », visant à faire découvrir les paysages et milieux menacés par le PERm, comprend un stand tenu par Apifera et une promenade naturaliste². Le travail de coalition autour des problématiques spécifiques liées à la faune et la flore ne s’arrête pas là. En mars 2020, lors d’une assemblée générale de Stop mines 81, le porte-parole de la Confédération paysanne propose de se rapprocher de l’association Biodiv’Occitanie, ou encore de l’OPIE, spécialisée sur les insectes³.

Stop mines 81 se rattache aussi, par le jeu des adhésions, à un écosystème structuré par la fédération France nature environnement Midi-Pyrénées, basée à Toulouse. L’association appartient en effet à L’Union protection nature environnement Tarn (UPNET), qui suit la demande de PERm depuis la consultation en ligne du printemps 2019⁴, elle-même rattachée à FNE. Les opposants au PERm de Fontrieu disposent par ce biais de représentants au conseil d’administration de l’antenne régionale de la fédération⁵. Ils bénéficient ainsi du réseau FNE et de ressources financières mobilisables en cas de recours juridiques.

L’arène judiciaire se dessine en effet peu à peu comme l’axe tactique majeur choisi par les opposants au titre minier⁶. La nature potentiellement amiantifère du gisement visé par Tungstène du Narbonnais⁷ permet ainsi un rapprochement avec des associations, qui, ailleurs, ont déjà porté ce problème sanitaire devant les tribunaux⁸. C’est le cas de Stop mines Salau, que des membres de Stop mines 81 rencontrent. Les Ariégeois mettent les Tarnais en relation avec l’ADDEVA 81, Association départementale de défense des victimes de l’amiante. Celle-ci adhère à Stop mines 81, tandis que deux de ces membres se rendent à Fontrieu en janvier

¹ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d’une membre d’Apifera, de la Confédération paysanne 81 et de Stop mines 81, Montredon-Labessonnié.

² Notes de terrain, 1^{er} septembre 2019, Fontrieu.

³ Notes de terrain, 6 mars 2020, Fontrieu.

⁴ Voir chapitre I.

⁵ Compte-rendu d’observation, 6 mars 2020, Fontrieu.

⁶ Voir chapitre VI.

⁷ Voir chapitre IV.

⁸ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

2020¹. Stop mines Salau fait également le lien avec l'association Henri Pézerat, dont l'objectif est de « de faire vivre un réseau d'échanges d'expérience et d'aide aux luttes sociales concernant la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement² ». L'ADDEVA et Henri Pézerat disposent d'avocats spécialisés dans les contentieux sanitaires, et contribuent aux frais engagés en prévision de l'attribution du PERm³.

L'opposition à la demande de PERm de La Fabrié ne semble pas pour autant prendre le chemin d'une unification dans cadre organisationnel défini. La coalition qui se dessine rassemble plutôt des associations indépendantes, bien qu'entretenant de fortes relations, formalisées par des adhésions croisées. Cette coopération est cohérente avec l'accent mis sur une coûteuse contestation juridique du projet.

L'examen de la mise en place des coalitions étudiées, et du travail militant nécessaire montre que la diversité interne⁴ aux mobilisations environnementales locales peut s'organiser selon des formes variées. En baie de Lannion, l'alliance entre associations de protection de l'environnement, pêcheurs-plaisanciers et professionnels se matérialise par la mise en place d'une seule coalition parapluie, le Peuple des dunes en Trégor. Cette forte structuration est rendue possible par des militants jouant le rôle de « courtiers » entre groupes, mais aussi par les trajectoires des pêcheurs engagés, plus enclin à la coopération avec des écologistes. Elle s'explique aussi par le capital militant de ses membres, empreints d'une culture associative difficilement compatible avec des formes de mobilisations moins cadrées⁵. Dans les terres au contraire, l'étiquette contestataire dont hérite Douar Didoull conduit à un moindre degré de structuration de la coalition opposée à Variscan. Les « structures de mobilisations » jouant un rôle dans la dynamique de mise en coalition, ayant pris position contre les projets contestés, ou mentionnés lors de l'enquête, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

¹ Stop mines 81, avril 2020, *Newsletter n°3*, 2p.

² Association Henri Pézerat. En ligne : <https://www.asso-henri-pezerat.org/association/presentation/>

³ Notes de terrain, 22 août 2020, assemblée générale extraordinaire et ordinaire de Stop Mines 81, Fontrieu.

⁴ Subra, P., 2017, *op. cit.*

⁵ Voir chapitre VIII.

	Concession de Pointe d'Armor	PERm de Loc-Envel	Demande de PERm de La Fabrié
Protection de l'environnement	Pleumeur-Bodou Nature Sauvegarde du Trégor Trébeurden patrimoine environnement Force 5 LPO	Comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp Avenir & Vigilance Les Amis du patrimoine de Loc-Envel Eau et rivières de Bretagne Association de protection du Léguer Groupe mammalogique breton	Calhel Apifera Union protection nature environnement Tarn FNE Midi-Pyrénées
Organisations professionnelles ou liées au monde du travail	Association des pêcheurs professionnels du Port de Locquémeau Comité des pêches des Côtes-d'Armor	Union locale CGT Guingamp	Confédération paysanne du Tarn ADDEVA 81 Association Henri Pézerat
Loisirs	Association trébeurдинаise des pêcheurs-plaisanciers	Association de pêche de l'Argoat	Comité des fêtes de Sablayrolles

Les différentes formes adoptées par ces coalitions ont également des effets sur les relations entretenues par les différentes composantes des coalitions avec des acteurs situés hors de l'espace des mobilisations localisées, mais incontournables : les élus locaux.

B - Des coalitions bénéficiant de soutiens institutionnels

Les soutiens institutionnels sont un facteur déterminant pour l'issue des mobilisations locales. Les appuis venant d'élus locaux, mais aussi d'instances de gestion environnementales,

donnent un poids certain aux coalitions contestataires¹. La décision, prise par l'administration centrale se voit en effet fragilisée par le rejet des représentants locaux de l'État², tandis que ceux-ci peuvent porter la contestation au sein des arènes institutionnelles³. Le rôle des maires, de ce point de vue, est central. C'est leur ralliement aux mobilisations qui entraîne, par effet domino, celui d'institutions situées à l'échelon supérieur, comme les Conseils régionaux. Ces soutiens ne vont cependant pas de soi, surtout lorsqu'il transgresse les clivages politiques habituels. Il n'est pas non plus synonyme d'assujettissement : l'espace des mobilisations localisées ne se confond jamais avec le champ politique. Comme le signalent Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive, les conflits d'aménagements « à l'occasion desquels se nouent des alliances entre milieux professionnels, acteurs associatifs et représentants politiques ne sont [...] pas à proprement parler des mobilisations d'élus⁴. » La capacité des coalitions à peser sur l'issue des projets contestés tient sans doute à cette juste distance.

1) Conseils municipaux contre titres miniers

En baie de Lannion, certains maires et conseillers municipaux se montrent d'emblée hostiles à l'exploitation du sable coquillier. Ils sont par la suite rejoints par l'ensemble des communes concernées par l'enquête publique. Certains élus particulièrement impliqués entretiennent même des rapports réguliers avec le Peuple des dunes. À Loc-Envel, ce sont d'abord les conseils municipaux des communes limitrophes à la forêt de Coat-an-Noz qui s'inquiètent de la prospection minière. Ils gagnent ensuite certains leurs homologues à leur cause, tout en maintenant une certaine distance avec le collectif Douar Didoull. La situation est différente à Fontrieu, où le maire soutient dans un premier temps la demande de PERm de La Fabrié. Mais l'émergence d'une opposition au projet nourrit les premiers doutes. Le travail mené par l'association SystExt, sollicitée en réponse à la mobilisation, fait définitivement basculer la municipalité du côté de Stop mines 81.

¹ Voir par exemple : Lolive, J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, vol. 10, n°39, 109-130. ; Vacher, K., 2021, *op. cit.* 78p.

² McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.* p.47

³ Voir chapitre VI.

⁴ Dechézelles, S. Olive, M., 2014, « La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux », *Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux*, p. 99-114.

a) Les communes de la baie de Lannion : une opposition précoce et transpartisane

L'opposition des élus locaux à la concession de sable de Pointe d'Armor est relativement précoce et largement transpartisane. L'engagement du président de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté, mais aussi le rôle de courtiers occupé par deux conseillers municipaux de Trébeurden, ont un effet moteur sur cette dynamique.

On l'a dit, il existe une certaine porosité entre l'espace de la mobilisation et le champ politique locale, notamment à Trébeurden : l'adjointe à l'environnement de Trébeurden et le président du centre de plongée de la commune, également conseiller municipal, prennent part aux premiers pas de la mobilisation. Mais le refus du projet dépasse largement ces deux cas. En 2015, la *Gazette des communes* la concession de Pointe d'Armor comme un « projet qui suscite, depuis 2010, l'hostilité des élus locaux, qu'ils soient de gauche ou de droite, et une hostilité qui dépasse les alternances électorales consécutives aux élections municipales et départementales¹. » Les 13 communes sollicitées au cours de l'instruction du dossier fin 2010 émettent des avis négatifs, y compris la ville de Lannion². Lannion-Trégor Agglomération, qui deviendra Lannion-Trégor Communauté et regroupe 20 communes, en fait de même au printemps³. Son président, également maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, se souvient : « C'est par l'enquête publique qu'on a eu des précisions, et qu'à ce moment-là a commencé le mouvement d'opposition. On a pris position au conseil municipal déjà, j'ai dû, dès le départ aussi, faire voter le conseil communautaire. L'agglo, de l'époque, qui était pas aussi grande qu'aujourd'hui, donc qui a voté non, à une voix près je crois⁴. » Le maire exprime aussi cette opposition lors de la première réunion de concertation⁵, en dénonçant « le refus par le commissaire-enquêteur de prendre en compte les avis défavorables des élus concernés⁶. »

¹ *La Gazette des communes*, 18 septembre 2015, « Les collectivités s'insurgent contre une autorisation d'extraction de sable marin »

² *Le Télégramme*, 15 décembre 2010, « Pour le conseil municipal de Lannion, c'est non »

³ DREAL Bretagne, 22 avril 2011, *op. cit.* p. 13

⁴ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ Préfecture du Finistère, 13 juillet 2011, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, p.4

D'autres élus y dénoncent tour à tour l'importance des volumes demandés par la CAN et les risques d'érosion côtière induits¹.

Lannion-Trégor Agglomération s'étend en 2013 puis 2015, date à laquelle elle devient Lannion-Trégor Communauté, qui comprend 38 communes au total. L'agglomération réaffirme alors sa position, en adoptant à l'unanimité de ses membres une nouvelle « motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion ». Elle souligne : « L'ensemble des quinze communes riveraines de la baie de Lannion ainsi que les 2 communautés d'agglomération concernées (Lannion-Trégor Communauté et Morlaix communauté) ont toutes délibéré ou se sont toutes prononcées contre ce projet. Plusieurs députés et parlementaires français et européens, toutes tendances politiques confondues, se sont également positionnés contre². » Le conseil communautaire alloue également une subvention au le Peuple des dunes³. Quelques mois plus tard, le conseil de communauté réitère son souhait de voir les zones Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Îles » et « Baie de Morlaix⁴ » se rejoindre afin de protéger la dune de Trezen-ar-Gorjegou⁵.

La coalition anti-extraction de sable gagne ici un soutien de poids, qui ne se limite pas aux ressources financières. En effet, « la fiction de la représentation crédite les élus d'un potentiel de soutiens qui les dispense de devoir en administrer la preuve, et donne au mouvement une plus-value démocratique dont les représentants locaux de l'État et les milieux économiques ne peuvent se prévaloir⁶. » La procédure d'attribution de la concession se voit politiquement fragilisée par cette opposition des élus locaux. Les maires du secteur n'hésitent par ailleurs pas à afficher leurs écharpes tricolores lors des manifestations organisées par le Peuple des dunes, qui gagne par là en légitimité⁷.

La porosité entre le champ politique et l'espace de la mobilisation, dont témoigne la double appartenance de certains conseillers municipaux, mais également l'engagement du

¹ *Op.cit.*, p. 5-7

² Lannion -Trégor Communauté, *s.d.*, *Compte-rendu du conseil communautaire du 13 janvier 2015*, p. 89

³ *La Gazette des communes*, 18 septembre 2015, « Les collectivités s'insurgent contre une autorisation d'extraction de sable marin ». Voir chapitre IV.

⁴ Voir chapitre I.

⁵ Lannion-Trégor Communauté, *s.d.*, *Compte-rendu du conseil communautaire du 30 juin 2015*, p.24

⁶ Dechézelles, S. Olive, M., 2014, *op. cit.*

⁷ Voir chapitre VI.

président de la communauté d'agglomération, jouent un rôle important dans cette dynamique. Dans les terres, ce sont surtout les maires de trois communes qui sont à l'avant-garde de la fronde des élus contre le PERm de Loc-Envel.

b) Un « comité de suivi des élus » pour s'opposer au PERm de Loc-Envel

On l'a évoqué, la maire de Loc-Envel compte parmi les premiers acteurs locaux à se préoccuper du projet porté par Variscan. Elle est rapidement rejointe par ses homologues de Belle-Isle-en-Terre et Louargat, tandis qu'un « comité de suivi des élus » enquête sur la prospection minière. C'est bientôt une grande majorité des communes soumises à l'emprise du PERm qui refusent le projet.

Au moment où l'opposition au PERm de Loc-Envel prend forme, un responsable de Variscan fait part de sa surprise lorsqu'il revient sur la première réunion d'information, destinée aux élus locaux : « Certains maires ont posé des questions naturelles. Deux ou trois participants étaient visiblement opposés par principe. À l'époque, je n'avais pas ressenti de levées de boucliers¹. » Les élections municipales se tiennent l'année suivante. La consultation des communes, prévue par l'instruction du titre, intervient juste après les prises de fonction des nouveaux conseils municipaux. Les maires de Loc-Envel et Belle-Isle-en-Terre, déjà échaudés par des problèmes de calendriers², s'agacent dans les pages du *Ouest-France* : « Nous venions à peine d'être élus, quand nous avons vu arriver sur nos bureaux ce dossier. Nous prenions nos fonctions, et nous devons nous attaquer aux affaires de nos communes, ça a été difficile. [...] On ne peut pas croire que le timing ait été choisi au hasard³. » La mobilisation des élus rejoint celle observée par Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, qui remarquent qu'au cours de la mobilisation contre le gaz de schiste, « l'expansion dans les milieux politiques se fait surtout par le biais de l'attachement territorial des élus et de la mise en évidence du problème démocratique⁴. »

Loc-Envel et Belle-Isle-en-Terre sont ainsi les premières communes à prendre des résolutions hostiles à la prospection minière dans le secteur, dès la fin 2014. D'autres leur

¹ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation »

² Voir chapitre I.

³ *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

⁴ Zittoun, P., Chailleux., S., 2021, *op. cit.*, p.192

emboîtent le pas. En décembre, *Ouest-France* affirme qu'« à en juger par les quelques avis émis par les élus municipaux d'une poignée de communes concernées, le projet n'a pas bonne presse. À Loc-Envel, Belle-Isle-en-Terre, Plougonver ou Saint-Péver, les avis sont négatifs¹. » Certaines communes, comme Gurunhuel, choisissent quant à elle de s'abstenir, jugeant que « le projet présenté est relativement flou », et que leurs points de vue n'auront pas d'effet sur l'attribution du PERm².

De fait, l'instruction se poursuit, en dépit des avis émis, comme le déplorent les communes de Louargat, Loc-Envel, Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac, dans un courrier commun adressé au ministère en mars 2015³. La confiance entre la préfecture des Côtes-d'Armor et les maires se dégrade en avril, lorsque le préfet accuse les élus d'être responsables d'un rassemblement « inapproprié » d'opposants⁴. Les échanges sont tendus, au point que la maire de Loc-Envel s'estime « insultée⁵ » par le représentant de l'État.

Ces rapports difficiles contribuent certainement à amplifier l'opposition des communes, qui suivent la mobilisation croissante des habitants. La maire de Louargat en rend compte, en juin, dans les pages de *L'Écho de l'Argoat* : « On sent que les choses bougent. Au départ, nous étions quatre communes contre le projet : Louargat, Bourbriac, Belle-Isle-en-Terre et Loc-Envel. Lors de la dernière réunion, il y a quinze jours, à Loc-Envel, nous étions plus nombreux, 6 ou 7, et seules trois communes étaient pour⁶. »

Le « comité de suivi des élus », initié par certains conseillers municipaux, contribue à cette dynamique contestataire. Son objectif premier est, comme le présente le président des Amis du patrimoine, conseiller municipal à Loc-Envel, de recueillir des informations sur le projet porté par Variscan :

« Les élus, on s'est rendu compte assez vite que le sentiment était plutôt d'opposition forte aux projets miniers, donc on a mis en place une structure de réflexion et de surveillance, le comité de suivis des élus. Donc il y a eu ce comité de suivi des élus

¹ *Ouest-France*, 14 décembre 2014, « Loc-Envel, nouvelle zone de prospection minière ? »

² *Ouest-France*, 31 juillet 2014, « Projet d'exploration minière jugé « trop flou » »

³ DREAL Bretagne, *s.d.*, *op. cit.*, p. 3

⁴ Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Compte-rendu de la réunion du jeudi 9 avril 2015. Réunion régionale d'information sur les permis de recherche de mines*, 7p.

⁵ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

⁶ *L'Écho de l'Argoat*, 13 juin 2015, « Projet minier de Loc-Envel. L'écho a interrogé les élus »

qui a été créé, donc au premier rang des créateurs de ce comité y'avait donc les maires comme je l'ai dit de Loc-Envel, Belle-Isle et Louargat¹. »

Le comité compte aussi des représentants de la commune de Plounévez-Moëdec². Il reçoit, à l'automne 2015, le soutien officiel de la communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre³, tandis que certaines municipalités financent une partie des recours juridiques déposés contre le PERm⁴. À l'automne 2016, c'est au tour des communes situées en aval du Léguer d'exprimer leur solidarité envers les municipalités directement concernées⁵.

Les maires de Loc-Envel, Belle-Isle-en-Terre et Louargat restent cependant les plus engagés contre le PERm. La première, de sensibilité écologiste, et le second, à la tête d'une majorité de gauche, sont aussi les plus directement concernés, en raison de l'implantation du gisement visé⁶. L'édile bellilois salue le rôle moteur de son homologue de Loc-Envel dans une mobilisation qui outrepassa les désaccords habituels :

« Loc-Envel, il faut savoir que c'est la plus petite commune du département, 60/70 habitants. Madame le maire, nous a boosté aussi pour qu'on prenne nos responsabilités, et ça a été elle presque la locomotive du train de contestation qu'on a mis en place là. Et elle a très bien travaillé, on a de très bonnes relations là-dessus, et sur d'autres choses aussi d'ailleurs. [...] On s'entend très bien là-dessus. Bon moi, je m'entends bien je serais tenté de dire presque avec tout le monde mais, là-dessus oui, au-delà des clivages politiques, on est tous sur la même longueur d'onde par rapport à ça⁷. »

S'ils agissent de leur côté, les élus locaux sont aussi régulièrement aiguillonnés par Douar Didoull, bien que les relations soient parfois distendues⁸. Un membre du collectif fait office de courtier, en étant conseiller municipal à Callac. Un autre a des rapports privilégiés avec le maire de Belle-Isle-en-Terre. Les opposants au PERm vont jusqu'à lancer un « ultimatum » aux élus locaux, en mai 2015, en exigeant « de la part de l'ensemble des élus, favorables ou non, concernés par cette demande de Perm (...) à la suite du lancement de la consultation publique, un positionnement, par voie médiatique, clair et sans équivoque sur ce projet minier dont la

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

³ *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

⁴ *Le Télégramme*, 16 novembre 2016, « Vieux-Marché. Conseil. Débat autour du projet minier »

⁵ *Ouest-France*, 16 novembre 2016, « Le conseil s'oppose au projet minier de Loc-Envel »

⁶ Voir introduction générale.

⁷ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁸ Voir chapitre VIII.

signature devrait être entérinée plus vite qu'ils ne le croient ou le suggèrent¹. » « La population [...] nous booste pour faire plus encore² », estime le maire de Belle-Isle-en-Terre.

L'opposition au PERm de Loc-Envel se manifeste donc assez tôt au sein des conseils municipaux par le vote de motions d'oppositions. Un comité de suivi est créé, alors que le doute s'installe quant à l'impartialité de la procédure d'instruction. Ces prises de position sont aussi encouragées par l'action de Douar Didoull. Dans le Tarn au contraire, c'est même sous la pression de l'opposition locale au projet que la municipalité est petit à petit amenée à revoir une position initialement favorable à la prospection minière.

c) À Fontrieu, une municipalité mise sous pression par la contestation

Si le maire de Fontrieu voit dans un premier temps dans la demande de PERm de La Fabrié une opportunité économique, son enthousiasme s'érode face à une contestation qu'il ne semble pas avoir anticipée. Le recours à l'arbitrage de l'association SystExt, formée par des professionnels du secteur minier critiques de ses dérives³, conforte les craintes exprimées par Stop mines 81. Il fait finalement basculer les élus locaux dans l'opposition au projet.

D'un soutien réservé du conseil municipal aux premières prises de distances

En avril 2019, on l'a vu, le conseil municipal de Fontrieu suit la position du maire de la commune, en votant un avis favorable à la demande de PERm de La Fabrié assorti de quelques réserves⁴. Pour l'apiculteur rencontré à Fontrieu, les élus ne s'imaginent alors pas que le projet peut poser problème :

« Au début [le maire de Fontrieu] était fier comme tout, c'était son truc, et puis lui il croyait que ça allait passer comme une lettre à la poste, je pense qu'il s'attendait pas du tout à ce qu'il y ait une contestation comme ça. Je pense qu'il était déjà en contact avec l'État, et il avait dû dire "venez, c'est porte ouverte, ça va passer crème !" [rires] Et finalement... Finalement dans les conseillers y'en avaient beaucoup qui avaient votés pour aussi au début, mais c'est comme nous [les agriculteurs], on leur a présenté ça, ça

¹ *Le Télégramme*, 22 mai 2015, « Exploitation minière. L'ultimatum de Douar Didoull »

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre

³ Dessendier, E., 2023, « SystExt, une association qui fait son trou! », *ÉcoRev*, vol.1, n°54, p. 121-130.

⁴ Courrier du préfet du Tarn au ministre de l'Économie et des finances, 18 juillet 2019, *op. cit.*

paraissait joli, ils ont voté quasiment de suite derrière, et voilà, ils ont pas eu plus de réflexion. Dans un premier temps, ils ont pas eu plus de réflexion¹. »

La phase de consultation en ligne du public² ouvre une première brèche dans les espoirs miniers de l'édile. Apprenant l'existence de cette procédure par l'un des militants à l'origine des premières alertes³, il adresse un courrier au ministre, dans lequel il exprime son « mécontentement » face à ce défaut d'information⁴. Alors que Stop mines 81 se forme au cours de l'été, le maire prend soin de faire savoir à ses administrés que la municipalité a souligné des points de vigilances sur le projet. Il modère également sa position initiale : « Je me réserve le droit de revenir sur mon avis si l'ensemble des informations en ma possession ne me permettaient pas de lever ces réserves. ⁵»

Les opposants s'efforcent dès lors d'amener les conseillers municipaux à revoir leur position, en les encourageant à aller au-delà de la communication de Tungstène du Narbonnais. Le militant de la Confédération paysanne interrogé rapporte ainsi un échange avec le premier adjoint de la commune : « Bien sûr, TDN ils sont venus vendre leur soupe, ce qui est normal, c'est ce que je disais [au premier adjoint de Fontrieu]. Je lui disais "mais si je te vends une voiture d'occasion, je vais pas te dire tout ce qui va pas, je vais te dire comment elle est belle, comme elle marche bien et tout ça !" Parce qu'il me dit "ouais, vous parlez qu'à charge", je lui dis "d'accord, mais les autres [rires]"⁶... » Le jeune éleveur opposé au projet précise : « Notre but nous à l'asso, ça a jamais été de se mettre la mairie à dos, au contraire, ça a été plutôt de discuter avec eux. Parce que la mairie, je pense a aussi à y perdre là-dedans, c'est l'avis personnel que j'ai⁷. »

¹ Entretien mené le 12 février 2019 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Voir Chapitre I.

³ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

⁴ Courrier du maire de Fontrieu au ministre de l'Économie et des finances, 14 mai 2019, *Déroulement de la consultation sur le permis de recherche dit « permis de La Fabrié »*, 1p.

⁵ *La Dépêche du Midi*, 4 août 2019, « L'association Stop Mines 81 est créée »

⁶ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

⁷ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

Cette stratégie semble traverser l'espace des mobilisations localisées. Elle a notamment été repérée par Jacques Lolive dans le cadre de l'opposition au TGV-Méditerranée¹. Pour la mettre en œuvre, Stop mines 81, à peine créée, 81 sollicite une première entrevue auprès du conseil municipal, qui permet à quelques opposants de rencontrer le maire et ses adjoints. En septembre, l'ensemble du collège de l'association est invité à exposer son point de vue au conseil au complet². Selon le jeune éleveur du groupe, les positions des élus commencent alors à évoluer, dans la mesure où « certains qui avaient pris un peu conscience de ce qui se tramait³. » Début 2020, deux conseillers municipaux sont même adhérents à l'association.

Le maire de Fontrieu paraît quant à lui dépassé par la contestation. Sa prise de parole, en ouverture d'une réunion publique sur la demande de PERm, organisée en septembre 2019 par les services de l'État, fait part de son sentiment de solitude face aux oppositions⁴. Il refuse en outre de se voir imputer la responsabilité du projet. La réponse à demande d'entretien qui lui a été adressée précise en effet que « la mairie n'étant pas porteuse du projet, M. le maire ne pense pas pouvoir vous apporter des éléments complémentaires⁵. » Cette position défensive persiste jusqu'aux élections municipales du printemps 2020, durant lesquelles l' élu prend soin de rappeler à ses administrés qu'il n'a pas la main sur le projet⁶.

Ébranlé dans ses convictions par l'opposition d'une partie de ses administrés, l'ancien directeur de carrière sollicite l'expertise de SystExt. Le regard plus distancié de cette association, extérieure au territoire et à ses controverses, doit aider la municipalité à orienter ses prises de position sur le projet.

Le rapport d'analyse produit par SystExt : le point de bascule de la mairie

SystExt est une organisation fondée par des professionnels du secteur minier, critique des excès de l'industrie. L'association produit régulièrement des rapports, notamment sur les dégâts laissés par d'anciennes activités minières. Elle s'est également intéressée aux PERm déposés

¹ Lolive, J., 2010, « Mobilisations environnementales », Coutard, O., Lévy, J.-P., *Écologies urbaines*, Economica, Paris, p.276-302.

² Stop mines 81, novembre 2019, *Newsletter*, n°1, 2p.

³ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Stop mines 81, « Retranscription de la réunion du 30 septembre 2019 », p. 1. Voir chapitre VIII.

⁵ Mairie de Fontrieu, 6 février 2020 (courriel).

⁶ Voir chapitre VII.

durant la séquence du « renouveau minier¹ ». Sa capacité d'expertise technique lui confère une forte légitimité, tout en présentant l'avantage de ne pas politiser les termes du conflit². La cofondatrice de SystExt, ingénieure-géologue des mines, échange ainsi avec les membres de Stop mines 81 depuis le début de leur mobilisation.

Ce n'est que dans un second temps que l'association est approchée par la municipalité de Fontrieu. Sa cofondatrice revient sur les motifs qui guident cette démarche :

« La mairie du coup, ils ont pris contact avec nous via notre formulaire de contact. Comme Stop Mines 81 d'ailleurs. Parce qu'on n'avait pas de contact autre. Et, on a eu plusieurs échanges, en fait au départ ce qu'ils nous ont dit c'est "voilà, nous ce qu'on aimerait c'est un accompagnement, à la fois pour mieux comprendre les enjeux, et aussi pour évaluer les risques potentiels." Ils m'ont tout de suite dit qu'ils avaient donné un avis favorable. Dès le départ ils m'en ont parlé, en disant "on a donné un avis favorable, mais les délais étaient extrêmement courts, on s'est rendu compte qu'on n'a pas été informés préalablement de la tenue d'une enquête publique. Donc les délais étaient extrêmement courts, on a répondu entre guillemets à la va-vite, on a mis des réserves, et en fait nous on se rend compte qu'on n'est pas équipés, on n'est pas outillés pour pouvoir en fait dialoguer aujourd'hui avec l'exploitant, parce qu'il nous manque en fait des informations techniques et tout ça. Et du coup on aimerait un accompagnement de SystExt là-dessus." [...] On a réussi à s'entendre rapidement, puisque globalement SystExt correspondait exactement à ce qu'ils recherchaient, juste des gens qui les accompagnent³. »

Comme dans le cadre des conflits miniers péruviens étudiés par Fabiana Li, la lecture technique privilégiée par l'association permet de tenir le politique à distance⁴, ce qui rassure la municipalité. L'étude commandée vise à « avoir un regard extérieur et neutre » sur la demande de PERm, explique la gazette communale⁵. Elle est également justifiée, dans un courrier adressé aux administrés, par l'absence de réponses de la part de Tungstène du Narbonnais quant aux réserves émises⁶. La demande de la mairie porte aussi sur une évaluation sommaire des risques durant la phase d'exploration, puis d'exploitation. Salariée de l'association depuis quelques

¹ Voir chapitre précédent.

² Voir chapitre VII.

³ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, Visioconférence.

⁴ Li, F., 2016, "In Defense of Water: Modern Mining, Grassroots Movements, and Corporate Strategies in Peru", *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol.21, n° 1, p. 109–129.

⁵ *Résonances de Fontrieu. Courrier d'information de la commune de Fontrieu*, décembre 2019, n°8, p.24

⁶ Courrier du maire de Fontrieu à ses administrés, 24 septembre 2020, *Informations sur le permis de recherche de tungstène*, 2p.

mois, sa cofondatrice accepte la mission, étant entendu qu'elle continuera à répondre aux questions posées par de Stop mines 81. Le rapport est remis en mai 2020 au conseil municipal¹.

Dès le mois de juillet, après avoir « lu et relu² » le rapport, la municipalité de Fontrieu adresse un courrier au ministre de l'Économie, avec Tungstène du Narbonnais en copie. L'expertise « confirme et conforte les réserves environnementales exprimées par la Mairie de Fontrieu notamment sur l'eau³ », annonce la missive. Seul le porteur de projet y réagit en rappelant ses engagements⁴. Mais le maire considère qu'il « n'apporte aucune réponse à l'ensemble des questions » posées. Il accuse en outre le prospecteur de chercher à « se défausser » de ses responsabilités sur la commune⁵.

Le 4 septembre se tient à Fontrieu une « réunion de travail » réunissant des conseillers municipaux, SystExt et un représentant de Tungstène du Narbonnais. Celui-ci n'est, semble-t-il, pas parvenu à défendre son PERm : le 11, au cours d'un nouveau vote, le conseil municipal revient sur son avis. Il rejette cette fois le projet à l'unanimité⁶. La presse locale commente « un revirement de situation auquel les administrés de Fontrieu ne s'attendaient sans doute pas⁷ ». Au printemps 2021, les élus lancent un « comité de pilotage » destiné à suivre la demande de titre minier, toujours en instruction. La municipalité se présente désormais comme le fer de lance de la mobilisation : « Nous avons réussi à cristalliser de nombreux acteurs territoriaux, nous remercions tous ceux qui travaillent sur ce dossier mais il faudra du temps pour atteindre notre objectif⁸ », expliquent les élus à *La Dépêche*. Sur la commune, les tensions entre certains administrés et le conseil municipal retombent⁹.

¹ Association SystExt, mai 2020, *op. cit.* 154p.

² Discours du maire de Fontrieu lors de la présentation du rapport de SystExt, 18 septembre 2020, Fontrieu. Vidéo fournie par Stop mines 81.

³ Courrier du maire de Fontrieu au ministre de l'Économie et des finances, 8 juillet 2020, *Permis de recherche de substances minières dit « de la Fabrié »*, 4p.

⁴ Courrier de Tungstène du Narbonnais au maire de Fontrieu, 20 juillet 2020, 3p.

⁵ Courrier du maire de Fontrieu à Tungstène du Narbonnais, 28 juillet 2020, *Permis de recherche de substances minières dit « La Fabrié »*, 1p.

⁶ Courrier du maire de Fontrieu à des administrés, 24 septembre 2020, *op. cit.*

⁷ *La Dépêche du Midi*, 25 septembre 2020, « Le conseil municipal rejette le projet de mine »

⁸ *La Dépêche du Midi*, 30 mai 2021, « Un comité de pilotage lancé contre le projet minier »

⁹ Notes de terrain, 21 août 2020, Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de Stop Mines 81, Fontrieu.

Contrairement aux cas costarmoricains, la mairie de Fontrieu a donc d'abord soutenu la demande de titre minier, avant de rejoindre le camp des opposants. Stop mines 81 se voit ainsi conforté dans le bienfondé de sa lutte. Dépourvu de soutien local, le projet est sans conteste précarisé. Cette prise de position est le fruit d'un travail mené par les antimines pour trouver des alliés en-dehors de l'espace des mobilisations environnementales. En Bretagne comme dans le Tarn, l'appui institutionnel et politique aux oppositions déborde même bientôt des territoires directement intéressés.

2) Un « effet domino » des soutiens institutionnels aux opposants ?

La légitimation des mobilisations par le soutien des conseils municipaux entraîne, par effet domino, des prises de position similaires de la part d'acteurs opérant à un niveau institutionnel supérieur. Comme le refus des communes, ces appuis gagnés hors de l'espace des mobilisations renforcent les mobilisations locales. M. Giugni a en effet remarqué que « le fait de disposer d'alliés au sein des arènes institutionnelles contribue au succès de la contestation¹ » environnementale. L'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion bénéficie ainsi bientôt du soutien de la députée de la circonscription. La mobilisation contre la prospection minière en Bretagne est de son côté soutenue par le conseil régional. La présidente de la région Occitanie prend quant à elle position contre la demande de PERm de La Fabrié. À ces représentants élus, il convient également de rajouter certaines instances de gestion environnementale, telles que les Commissions locales de l'eau (CLE), et la réserve des Sept-Îles, en Bretagne, ou encore le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans le Tarn. Ce sont ainsi des fronts territoriaux unis contre les titres miniers qui se dessinent².

a) L'isolement croissant de la CAN face à la multiplication des oppositions institutionnelles

L'opposition résolue des treize municipalités concernées par l'extraction de sable en baie de Lannion est bientôt suivie par les prises de position d'autres instances considérées comme représentatives ou légitimes. C'est notamment le cas du conseil départemental, ou de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, préoccupées de l'impact du projet sur les oiseaux qui y

¹ Giugni, M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995 », *Revue française de sociologie*, 42-4. p.661

² Voir chapitre III.

nichent¹. Mais localement, c'est surtout l'engagement de la députée Corinne Erhel, décédée au cours de la campagne électorale de 2017, qui marque la mobilisation.

La réserve des Sept-Îles est placée sous la responsabilité de la LPO par une délégation accordée par l'État. Elle est suivie par un conseil scientifique des réserves insulaires, qui assure également la gestion de l'archipel des Glénan et des îles de la mer d'Iroise. Le Peuple des dunes l'incite à produire un avis sur la concession de Pointe d'Armor². Un document synthétisant les inquiétudes que le projet suscite au sein du conseil est publié au printemps 2016³. Ce texte permet aux scientifiques de s'inscrire dans la dynamique contestataire en cours, sans pour autant s'opposer frontalement à au projet. Le conservateur de la réserve explique cette position d'équilibriste :

« Nous évidemment, on n'était pas au-devant de la mobilisation en tant que réserve des Sept-Îles, gestionnaire, vous imaginez bien. On a un devoir de neutralité, d'objectivité, mais il a fallu convaincre les collègues, parce que les gens n'ont pas forcément cette vision-là, on a un rôle d'État, l'État peut ou pas accorder le titre minier, mais est en même temps responsable des Sept-Îles. Donc évidemment, c'est un peu schizo, mais du coup, nous on a un peu un devoir de neutralité. On y allait en tant que citoyens, on est évidemment individuellement attachés à tout ça, mais il était hors de question d'afficher les Sept-Îles, ou de mettre notre bateau, avec les logos de la réserve, dans des rencontres à Trébeurden, et pourtant on me l'a demandé, sur l'eau pour dire "on est contre et on est de tout cœur avec les pêcheurs, les plaisanciers, etc." [rires] Donc, officiellement, on nous a pas demandé de nous exprimer, mais on a rendu une note avec le conseil scientifique, en mai 2016, qui reprend un peu tous ces éléments de contexte et qui rappelle le principe de précaution. Et qui a été relativement bien reçu par les services de la sous-préfecture, et par les usagers, etc., les élus. Donc, on s'est exprimés quand même en rédigeant une note, et qui est signée par moi et par les différents experts scientifiques du conseil scientifique, nominativement, individuellement⁴. »

Cette expression publique des inquiétudes de scientifiques soumis au devoir de réserve vient légitimer les critiques portées par les opposants.

L'exercice est peut-être moins périlleux et plus attendu en ce qui concerne le personnel politique. Au-delà des maires, l'appui des conseillers départementaux envers la contestation

¹ Voir chapitre IV.

² Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou

³ Conseil scientifique de la réserve des Sept-Îles, mai 2016, *Questions relatives au maintien d'un bon état de conservation de l'écosystème marin de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, soulevées par le projet d'extraction de sables coquilliers de la Pointe d'Armor*, 5p.

⁴ Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

contribue à isoler la CAN. En janvier 2015, le président socialiste du Conseil départemental des Côtes-d'Armor se prononce contre la concession de Pointe d'Armor. « Les arguments avancés par le collectif m'ont paru probants pour me prononcer en défaveur du projet d'extraction¹ », justifie-t-il. Son successeur de droite, avait quant à lui affirmé soutenir le Peuple des dunes dès 2013, alors qu'il était encore conseiller général. Député européen depuis 2009, il préside à partir de 2014 la commission pêche du parlement strasbourgeois, où il continue à afficher son opposition au projet².

Mais la figure qui a le plus marqué la mobilisation reste certainement la députée de la circonscription³, Corinne Erhel. Soutien de la première heure d'Emmanuel Macron, elle décède en 2017 lors d'une réunion publique de la République en marche !. Elle s'intéresse au dossier de Pointe d'Armor par le biais du maire de Trédrez-Locquémeau, qui appartient comme elle, au début du projet, au Parti socialiste :

« J'ai sensibilisé aussi assez vite Corinne Erhel, la députée, qui aurait pu ne pas s'engager, et finalement elle est rentrée dans le jeu, et après elle s'est fortement engagée. Ce qui a, du coup, politisé un peu quand même l'affaire, parce qu'autant un maire, même s'il a une étiquette comme je l'avais à l'époque, c'est admis, que la députée de la circonscription s'implique là-dedans, alors que Pontrioux [où la CAN possède des locaux] est dans sa circonscription, et que la CAN est une entité économique significative sur son territoire quoi, sa circonscription⁴. »

La députée porte la contestation du projet à l'Assemblée nationale⁵. C'est également elle qui aurait sensibilisé sur ce dossier la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie du gouvernement de Manuel Valls, Ségolène Royal⁶. Ce soutien de poids confirme, pour les écologistes, l'importance du travail militant exercé à destination des élus, même si les logiques internes au champ politique peuvent leur échapper. Le membre de Pleumeur-Bodou nature interrogé explique :

« Même si elle était très copine, jusqu'à son décès, avec Macron, elle a toujours manifesté, et publiquement, son opposition au projet. Et elle nous a toujours soutenu, moi elle m'a reçu plusieurs fois en audience, y'a jamais eu à l'époque d'obstacles pour qu'elle affiche son opposition. Alors opposition raisonnée, en disant "il faut trouver des

¹ *Ouest-France*, 24 janvier 2015, « Extraction de sable: le soutien de Claudy Lebreton »

² *Le Télégramme*, 14 septembre 2016, « Sable. Comprendre six ans de conflit »

³ V^e circonscription des Côtes-d'Armor.

⁴ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du maire de Trédrez-Locquémeau, président de Lannion-Trégor Communauté et de Vigipol, Lannion.

⁵ Voir chapitre IV.

⁶ *Le Télégramme*, 14 septembre 2016, « Sable. Comprendre six ans de conflit »

alternatives”, etc., “il faut un lieu plus au large”, ça elle l’a toujours dit, mais très pugnace, par exemple sur les arguments touristiques, elle a amené des billes sur le plateau, elle a fait venir des gens à la commission avec le préfet, etc. Donc moi la leçon que j’en tirerais, c’est qu’il faut mettre les politiques dans le coup, même si on n’aime pas toujours, parce qu’on se méfie toujours des politiques [...] ! Et puis de savoir aussi quel jeu vraiment ils jouent, si c’est pas clientéliste, ou si c’est sincère, on a du mal à savoir d’ailleurs au fond la vérité, mais ils ont quand même des entrées sérieuses, notamment dans les ministères¹. »

La « méfiance » envers les politiques, évoquées par l’enquête, est révélatrice de la tension entre nécessité de s’attirer la bienveillance des élus, et volonté de conserver une autonomie vis-à-vis du champ politique. Maintenir cet équilibre, en conjuguant soutiens institutionnels et liberté d’action, apparaît comme déterminant dans la capacité des coalitions à peser sur les projets contestés². La recherche d’appuis extérieurs à l’espace des mobilisations locales exige en outre un calibrage spécifique des événements organisés. Le président de Sauvegarde du Trégor se souvient par exemple d’une projection du documentaire *Sable, enquête sur une disparition*³, à laquelle les élus étaient conviés : « On a fait venir le réalisateur [du documentaire], qui est venu, moi j’avais organisé une table ronde, avec des élus tout ça. C’était à la salle du sémaphore à Trébeurden, parce qu’il fallait quand même que Trébeurden soit pour moi en vue. Ça, ça a eu de l’impact, ce genre de truc. Parce que du coup, là vous invitez députés, sénateurs, députés européens du coin, là ils viennent, ils courent [rires] !⁴ »

Le Peuple des dunes en Trégor gagne ainsi à sa cause, non seulement les communes de la baie, mais aussi le conseil scientifique des réserves insulaires, le président du Conseil départemental, ainsi que la députée de la circonscription. Ce soutien ne va toutefois pas jusqu’à la Région Bretagne⁵, qui s’oppose pourtant à la prospection minière.

b) L’appui des institutions bretonnes aux mobilisations contre les PERm

Après les communes les plus directement impactées, c’est au tour d’autres institutions de prendre fait et cause pour l’opposition au PERm de Loc-Envel. Si Douar Didoull entretient des

¹ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes en Trégor, de Pleumeur-Bodou Nature et d’Eau et rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

² Voir chapitre VIII.

³ Delestrac, D., 2011, *Le sable : enquête sur une disparition*, ARTE France, 1h14.

⁴ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes en Trégor, de Pleumeur-Bodou Nature et d’Eau et rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁵ Voir chapitre VIII.

rapports distendus avec le personnel politique, ce n'est pas le cas des Amis du patrimoine, qui entreprennent de convaincre les élus du secteur. Les opposants à la prospection minière sont même bientôt soutenus par les instances de gestion des eaux, et surtout, par le conseil régional.

La Commission locale de l'eau (CLE) en charge de la définition du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Argoat-Trégor-Goëlo comprend des représentants de 24 collectivités territoriales. Elle est alors dirigée par un ancien élu local, devenu vice-président chargé de l'environnement à la région. La commission invite les représentants de Variscan en novembre 2015. Ses membres sont visiblement peu convaincus par les réponses apportées par le prospecteur à leurs questions sur le PERm. Un courrier, rédigé conjointement par les SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, de l'Aulne et du Blavet, à destination du préfet des Côtes-d'Armor, fait en effet part d'un « manque de transparence dans le déroulement de la démarche » de Variscan. Il signale que « les élus locaux ne sont, pour le moment, pas tenus au courant du protocole d'exploration » envisagé¹. Le SAGE Baie de Lannion adopte quant à lui une motion d'opposition à la prospection en décembre 2017².

Ces institutions sont composées d'élus locaux qui peuvent exprimer, par ces prises de position, leur solidarité envers leurs homologues de Loc-Envel, Belle-Isle-en-Terre ou Louargat. Comme en baie de Lannion, le personnel politique est aussi visé par un travail de conviction mené par la composante la plus consensuelle de la coalition opposée au PERm. Les Amis du patrimoine de Loc-Envel contactent en effet l'ensemble des élus du secteur visé par le PERm, à commencer par la députée socialiste de la circonscription³. Celle-ci se range du côté de l'opposition au projet, qu'elle porte, comme son homologue lannionaise, au sein de l'arène parlementaire⁴. Le rôle des conseils municipaux, et notamment du comité de suivi des élus, compte certainement pour beaucoup dans cette prise de position. Arrivée en fin de mandat, la députée rappelle dans *Le Télégramme* qu'elle soutient « le collectif d'élus qui s'interroge sur le projet minier et les premières étapes d'exploration⁵. »

¹ Courrier de la Présidente de la CLE du SAGE Aulne, du Président de la CLE du SAGE Blavet et du Président de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo au préfet des Côtes-d'Armor, 24 novembre 2015.

² CLE SAGE Baie de Lannion, 8 décembre 2017, *Motion s'opposant aux prospections minières en Bretagne*, 1p.

³ IV^e circonscription des Côtes-d'Armor.

⁴ Voir chapitre VI.

⁵ *Le Télégramme*, 4 octobre 2016, « Le Houérou. Le tour d'horizon de la députée »

Rappelons également que Variscan détient en Bretagne, outre le PERm de Loc-Envel, ceux de Silfiac et de Merléac, ce dernier étant le plus avancé des trois. C'est à ce titre que les maires bretons opposés à la prospection minière bénéficient de l'appui de Marc Le Fur, député Les Républicains de la circonscription de Loudéac¹, concerné par Merléac². Mais les militants poussent surtout le conseil régional à adopter une position claire sur le sujet. Dès 2014, la Région dirigée par Pierrick Massiot, a en effet adopté un avis sévère sur le PERm de Merléac. L'ancien président du conseil, Jean-Yves Le Drian, revient aux commandes l'année suivante, sans se prononcer sur la prospection. Le maire de Belle-Isle-en-Terre s'interroge : « L'équipe précédente était contre à l'unanimité, mais que pense la nouvelle ? On aurait justement bien aimé qu'elle se positionne³... »

En mai 2017, alors que les permis miniers ont agité les élections législatives, des représentants de Vigil'Oust de Merléac rencontrent Loïg Chesnais-Girard, remplaçant de Jean-Yves Le Drian, rappelé au ministère de la Défense. Ils invitent à nouveau la Région à clarifier sa position. Le mois suivant, 600 personnes répondent à l'appel du collectif pour former une chaîne humaine à Merléac, avec l'objectif là encore de pousser les élus régionaux à se prononcer⁴. Dans sa réponse à la manifestation, le président de Région semble se défaire sur l'administration centrale :

« Sans relâche - mais sans pour autant multiplier les communications -, nous avons agi pour que la société Variscan respecte notre sol breton et les méthodes de concertation et de travail qui prévalent en Bretagne. Aujourd'hui, nous souhaitons un arrêt immédiat des recherches et plaidons pour que l'État prenne ses responsabilités. Car l'abrogation d'un permis minier est bien une compétence de l'État, et non de la Région⁵. »

Le conseil régional adopte finalement en juin 2017, un vœu d'abrogation des PERm de Variscan, un « dossier capital pour le centre Bretagne⁶. » Le vice-président de la région en charge de l'environnement décrit un vote consensuel au sein du conseil :

« La prise de position de la Région c'est simple, c'est après les législatives, tous les candidats ont dit qu'ils étaient contre. On a une session du conseil régional un peu extraordinaire sur un certain nombre de sujets, et y'a quelqu'un qui pose une question :

¹ III^e circonscription des Côtes-d'Armor.

² Voir chapitre VII.

³ Marianne, 9 avril 2017, *art. cit.*

⁴ *Le Télégramme*, 14 juin 2017, « Mines. La prospection suspendue en Bretagne »

⁵ *Ibid.*

⁶ Conseil régional de Bretagne, « Les décisions de la session du 23 juin 2017 ». En ligne : <https://www.bretagne.bzh/actualites/les-decisions-de-la-session-du-23-juin-2017/>

“et les permis miniers, qu’est-ce qu’on fait ?” Donc j’émets le vœu qu’on soit tous favorables à l’abrogation, et l’assemblée dans sa grande unanimité a dit “on est pour l’abrogation.” Et c’était fini¹. »

Le Conseil départemental des Côtes-d’Armor emboîte le pas de la Région, en votant à son tour une motion demandant l’abrogation des trois PERm, motivée par un souhait de « réelle prise en compte par l’État des avis des collectivités² ». En juillet, c’est au tour de la sénatrice Parti communiste français (PCF) du département de demander l’annulation des permis miniers³.

Interrogé quelques mois avant l’abandon de la prospection en Bretagne, le maire de Belle-Isle-en-Terre voit dans ces différents soutiens institutionnels un facteur décisif face à Variscan :

« Là où on a, je serais tenté de dire, gagné le match, c’est lorsque les communes qui sont en aval, style Lannion, Perros, Plouaret, Plouguer, lorsque ces communes-là ont délibéré pour dire non [à l’exploration minière], quand elles ont commencé à participer aussi financièrement au comité de soutien, là y’a déjà eu une bonne bataille de gagnée. Après lorsque les SAGE se sont prononcés aussi, lorsque le vice-président de la Région a ouvertement dit qu’il était contre, là on a fait de grosses avancées et quand tous ces gens-là, qui sont quand même beaucoup plus importants que je ne le suis en tant que maire de la commune, quand tous ces gens-là se sont prononcés, ça a donné à réfléchir un peu au-dessus quoi⁴. »

L’issue des mobilisations contre la prospection minière en Bretagne tend effectivement à le confirmer. Comme l’ont souligné les rares travaux disponibles, les soutiens institutionnels occupent un rôle clé pour expliquer l’impact des mobilisations environnementales⁵, y compris locales⁶. Ces prises de position à l’échelle extracommunale dépendent cependant de l’avis des maires, sur lesquelles les instances supérieures tendent à s’aligner. Ce processus est encore plus manifeste dans le Tarn, où la bascule opérée par la municipalité de Fontrieu entraîne à sa suite une série de rejets institutionnels du PERm de La Fabrié.

¹ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l’environnement et président du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, Rennes.

² Département des Côtes-d’Armor, 26 juin 2017, *Vœux visant à abroger les recherches minières en Bretagne*, 1p.

³ *Ouest-France*, 19 septembre 2017, « Projets miniers : Variscan pourrait-il abdiquer ? »

⁴ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁵ Guini, M., 2001, *op. cit.*

⁶ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*

c) Après le conseil municipal de Fontrieu, les avis négatifs du PNR et de la Région

La demande de PERm portée par Tungstène du Narbonnais fait, dans un premier temps, peu réagir les représentants politiques et institutionnels tarnais. Leur attitude, face à la contestation montante, est surtout empreinte de prudence. Ce n'est qu'avec le retournement du conseil municipal de Fontrieu que les lignes bougent. La municipalité se voit dès lors soutenue par le PNR, puis par la présidente de la Région Occitanie.

Si le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL) émet, en 2019, un avis favorable à la demande de PERm de La Fabrie¹, deux positions semblent cohabiter au sein de ses instances dirigeantes. Son président, maire d'une commune du territoire, soutiendrait le point de vue alors exprimé par son homologue de Fontrieu². Son directeur se montre en revanche plus circonspect. Contacté, il interroge cette prise de position au regard des missions de protection du patrimoine naturel dévolues au parc. Alors que les résultats des élections municipales ne sont pas encore connus, il prend cependant acte de la position de favori de la majorité sortante de Fontrieu, favorable au projet³.

Le parc n'est par ailleurs pas ménagé par Stop mines 81. Lors de la première réunion publique sur la demande de PERm, son président est interpellé par une membre de l'association :

« Monsieur [le président du PNRHL], j'ai en ma possession la charte du Parc, est-ce que vous pensez pas que légèrement que votre avis va en complète contradiction avec la charte du Parc qui je cite : "Ambition n°1 : Préserver nos patrimoines naturels, paysagers et architecturaux, Point n°1 Protéger les espaces naturels, Point n°2 Accompagner un paysage en évolution, Point n°3 Sauvegarder l'eau : en qualité et en quantité [...]". Malgré tout vous mettez un avis favorable, est-ce que ça va pas à l'encontre de ça !⁴ »

Les échanges avec la direction du PNR restent toutefois cordiaux, et les données environnementales demandées par Stop mines et SystExt leur sont volontiers fournies⁵.

¹ Voir chapitre I.

² Notes de terrain.

³ Entretien téléphonique mené le 23 mars 2020 auprès du directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

⁴ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion du 30 septembre 2019*, p. 25

⁵ Entretien téléphonique mené le 23 mars 2020 auprès du directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Mais la publication du rapport établi par l'association, et le nouvel avis voté par le conseil municipal de Fontrieu changent la donne. Ils sont l'occasion, pour Stop mines 81, de revenir à la charge, en demandant par courrier « si un nouveau positionnement, dans une démarche analogue à celle de la mairie de Fontrieu, est envisagé par le PNRHL¹. » La réponse correspond, cette fois, aux attentes des opposants. La direction du parc indique en effet, par une lettre adressée début 2021 à la préfecture du Tarn, qu'elle « souhaite réviser son avis ». Sa conclusion est sans équivoque : « nous estimons que l'exploitation minière potentiellement induite par le PERm de La Fabrie n'est pas compatible avec un territoire classé Parc naturel régional en raison de l'atteinte irréversible aux patrimoines qu'elle entraînerait². » Le président du département adopte une position identique la semaine suivante, en solidarité avec les prises de position du PNR et de la commune de Fontrieu³.

Le changement de point de vue de la mairie sur le projet porté par Tungstène du Narbonnais a ainsi des répercussions qui débordent largement du cadre communal, pour atteindre le conseil régional d'Occitanie. Dès octobre 2020, une conseillère régionale assure Stop mines 81 de son soutien⁴. En mars 2021, l'association sollicite directement la présidente socialiste de la Région. C'est un nouveau point remporté par les opposants : l'élue informe directement la préfecture qu'elle s'associe « aux préoccupations relayées par l'association [Stop mines 81] et les élus sur ce territoire⁵ ».

Cette prise de position, comme celle du PNR, est sans conteste attribuable aux demandes répétées des opposants, qui n'ont cessé de chercher des appuis au-delà l'espace local des luttes. Elle paraît toutefois plus difficilement imaginable sans le revirement du conseil municipal de Fontrieu, qui abaisse significativement le coût politique d'un soutien aux opposants⁶. En avril 2023, la présidente de région se montre en effet inflexible sur le projet

¹ Courrier de Stop mines 81 au le Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, 15 novembre 2020, 1p.

² Courrier du Parc naturel régional du Haut-Languedoc à la préfète du Tarn, 5 février 2021, 2p.

³ Courrier du département du Tarn à la préfète du Tarn, 12 février 2021, 2p.

⁴ Stop mines 81, novembre 2020, *Newsletter*, n°6, 2p.

⁵ Courrier de la présidente de la région Occitanie à la préfecture du Tarn, 17 mars 2021.

⁶ Voir chapitre VIII.

d'autoroute Castres-Toulouse, souhaité par de nombreux élus locaux, en dépit d'une contestation autrement plus importante que celle observée à Fontrieu¹.

Comme dans les Côtes-d'Armor, le soutien des conseils municipaux aux opposants semble donc être un préalable à d'autres prises de position institutionnelles. Aiguillonnée par des mobilisations locales qui gagnent en intensités, l'opposition des conseils départementaux et régionaux contribue à dessiner l'image d'un front politique territorial uni contre les titres miniers². Les critiques des instances de gestion environnementales paraissent davantage justifiées par des préoccupations scientifiques, même si elles semblent s'exprimer plus librement lorsqu'elles s'alignent sur les conseils municipaux. Les coalitions contre les titres miniers costarmoricains et tarnais ont ainsi en définitive acquis de solides appuis, qui ne se limitent ni au territoire directement concerné ni à des solidarités issues de l'espace des mobilisations environnementales³. Mais leur force tient aussi aux difficultés éprouvées par les porteurs de projets dans leur propre quête d'alliances locales.

C - Introuvables coalitions minières

Si les titres miniers étudiés n'ont pas abouti, c'est en partie parce que les porteurs de projets n'ont pas su construire des coalitions de croissance enrôlant des acteurs locaux⁴. Les rapports au territoire et aux perspectives de développement économique étant examiné au chapitre suivant, c'est sur les tentatives de tissage de telles alliances qu'on souhaiterait ici s'attarder. La sociologie du patronat, et notamment les approches en termes de « réseaux sociaux », montre la centralité des liens interpersonnels dans l'activité entrepreneuriale⁵. Or, pour convaincre les élus locaux, les porteurs de projets peuvent généralement compter sur l'argument massue de la création d'emplois⁶. Il n'a pourtant pas fonctionné sur les cas étudiés.

¹ *Voix du Midi*, 26 avril 2023, « Autoroute Castres-Toulouse : des élus défendent le projet et dénoncent une 'minorité' d'opposants »

² Voir chapitre III.

³ Voir chapitre VIII.

⁴ Logan, J., Molotch, H., 1987, *op. cit.*

⁵ Chauvac, N., Comet, C., 2014, « Réseaux sociaux », *Dictionnaire sociologie de l'entrepreneuriat*, p.490-507.

⁶ Douillet, A.-C., 2007, « Les élus et leurs territoires. Représentation et action publique dans les dispositifs territorialisés de développement local », *Sciences de la société*, n°71, p.67-87.

Dépourvus d’ancrage local¹, faisant parfois preuve de maladresse dans leur communication, les entrepreneurs extractifs échouent également à nouer des alliances interclassistes auprès de représentants du monde du travail. Dans ce contexte, « l’accompagnement » des projets, assuré par les services de l’État², ne peut compenser l’activisme des opposants. Tungstène du Narbonnais semble en revanche tirer les leçons des revers de ses prédécesseurs. Là aussi, sa stratégie communicationnelle est mise à mal par un manque de constance dans l’entretien des rapports avec les acteurs locaux.

1) Des projets de développement économique sans coalition de croissance ?

La recherche de relations pouvant faciliter le développement de son activité constitue une dimension essentielle de tout travail d’entrepreneur³. Les élus locaux représentent des cibles privilégiées pour tout porteur de projet industriel. Les titres miniers étudiés sont de ce point de vue autant de rendez-vous manqués. Les rares soutiens politiques sur lesquels la CAN peut compter en Bretagne sont à chercher du côté de la Région. Les responsables Variscan semblent de leur côté davantage percevoir les maires des communes du PERm de Loc-Envel comme des obstacles à la prospection minière que comme des alliés potentiels. La construction d’une coalition de croissance autour d’un projet extractif paraît dans un premier temps plus prometteuse à Fontrieu. Tungstène du Narbonnais s’y attache à ne pas reproduire les erreurs commises durant la séquence du « renouveau minier ». Mais ni l’embauche d’un communicant ni les efforts à destination des conseillers municipaux ne suffisent à compenser un défaut d’implantation sur les territoires visés.

a) Les élus et le Groupe Roullier : défiances locales, ambiguïtés régionales

Malgré la présentation de son projet aux élus locaux, la CAN s’est heurtée à une hostilité à laquelle elle n’était pas préparée. Elle est pourtant, parmi nos trois cas, la seule société qui

¹ Zalio, P.-P., 2004, « Territoires et activités économiques. Une approche par la sociologie des entrepreneurs », *Genèses*, n°56, p. 4-27.

² Voir chapitres I et VIII.

³ Zalio, P.-P., 2014, « Les ressorts territoriaux de l’activité entrepreneuriale », Segrestin, B., et *al.* (dirs), *L’entreprise. Point aveugle du savoir*, Éditions Sciences Humaines, Auxerre, p.215-227.

peut se prévaloir d'un ancrage régional¹. On trouve là une explication plausible au timide appui au projet apporté par certains représentants à la Région. Cette bienveillance est toutefois insuffisante pour pouvoir parler d'une véritable coalition en mesure d'affronter la mobilisation locale.

Comme le comité local des pêches², les élus de la baie de Lannion ne témoignent pas immédiatement d'une franche hostilité envers le projet. Ou tout du moins, celle-ci n'est pas perçue par la CAN. La responsable environnement et foncier de la société explique :

« En fait c'est vrai qu'on a été un peu surpris. On savait qu'un nouveau site, partout, ça pose toujours des questionnements qui sont tout à fait légitimes, des peurs, enfin on était préparés à répondre à des questions à faire, et c'est vrai que ça a pris beaucoup de proportions à partir du moment où les élus se sont opposés officiellement au projet. Donc là-dessus on a été un peu surpris, en effet. Parce qu'on était allé voir l'ensemble des élus, et on s'attendait pas à cette prise de position ferme et non annoncée, on va dire ça comme ça. On n'était pas habitués³. »

À l'exception de l'épisode de Beg-an-Fry, la CAN avait en effet obtenu ses concessions précédentes sans difficulté majeure. Le travail auprès des élus locaux n'est donc jusqu'alors probablement pas perçu comme prioritaire. La menace de suppressions d'emplois, brandie ensuite par le sablier en cas de blocage du projet, ne suffit plus à renouer les liens rompus⁴.

Si le rejet des maires est net, l'attitude du conseil régional est plus ambiguë. Elle est, du moins, abondamment commentée par les enquêtés. Au cours de la réunion préfectorale qui se tient en mai 2011, à Quimper, le président de la CAN déclare que « la région Bretagne soutient le projet⁵ ». Selon les rumeurs rapportées par plusieurs enquêtés, cette position s'expliquerait par les liens réels ou supposés existant entre les familles Roullier et Le Drian. La présence de l'ancien président de Région, alors ministre de la Défense, lors de la pose de la première pierre du nouveau centre de recherche du Groupe Roullier, à Saint-Malo, est interprétée comme un

¹ Zalio, P.-P., 2010, « Les patronats régionaux vus par les sociologues, remarques méthodologiques », *Revue du Nord*, n°387, p. 767-774.

² Voir chapitre I.

³ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁴ Voir chapitre III.

⁵ Préfecture du Finistère, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, op. cit. p.5

témoignage d'amitié¹. Il est également établi que les deux hommes sont des habitués des Dîners celtiques de Paris, qui regroupent patronat et dirigeants politiques bretons². Lors des élections régionales de 2015³, le groupe dirigé par le ministre socialiste est en outre le seul qui « assume l'autorisation ministérielle, et insiste sur les conditions préalables⁴ ». Interrogé au cours de notre enquête, le vice-président à la Région en charge de l'environnement affirme ne pas avoir suivi le dossier et ne pas en connaître les « tractations ». Comparant ce dossier aux PERm, il précise néanmoins : « Je crois qu'on était moins à l'aise sur ce dossier d'extraction de sables coquilliers. Parce que y'avait l'histoire du port de Saint-Malo, y'avait la TIMAC, vous voyez, mais je connais pas tous les circuits⁵. »

Si le Groupe Roullier, et donc la CAN, bénéficient de soutiens à la Région, ceux-ci restent peu audibles face à l'ampleur des oppositions. Cette situation explique cependant l'absence d'avis officiel sur un projet au moins aussi contesté que les permis miniers portés par Variscan. Contrairement au sablier, le prospecteur ne bénéficie d'aucune implantation en Bretagne. Mais c'est surtout le manque manifeste de diplomatie de ses responsables envers les élus locaux dont on souhaite ici faire part.

b) Les élus bretons face aux « brutes » de Variscan

Mis dans de mauvaises dispositions à l'égard du PERm de Loc-Envel par la procédure d'instruction⁶, les maires concernés s'estiment peu pris en considération par Variscan. Le manque d'informations sur le projet, mais aussi le comportement de ses responsables, qualifiés de « brutes » par un conseiller régional, tend davantage encore les relations.

L'ancien président de Variscan affirme avoir pris contact auprès des groupes représentés au Conseil régional, sans réponse de leur part. Mais il reconnaît aussi, plus largement, que lui et son équipe n'ont « pas été spécialement bons, sur la com' pour les élus⁷ ». Les conseils

¹ *Ouest-France*, 7 avril 2014, « Groupe Roullier : Le centre mondial de recherche construit à Saint-Malo » ; *L'Express*, 1^{er} juillet 2015, « Saint-Malo. L'empire Roullier. Un géant si discret »

² *Le Parisien*, 2 décembre 2015, « Lobby : ils sont puissants, ces bretons ! »

³ Voir chapitre VII.

⁴ *Ouest-France*, 2 décembre 2015, « Les candidats aux régionales et l'extraction de sable »

⁵ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement et président du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, Rennes.

⁶ Voir chapitre I.

⁷ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

municipaux ne reçoivent en effet le courrier préfectoral de présentation de la demande de PERm qu'au printemps 2013, soit un an après son dépôt. Alors qu'ils estiment devoir être « les premiers informés¹ », le chef géologue de Variscan n'annonce qu'il va « solliciter les élus pour voir ce qu'ils souhaitent » qu'en janvier 2015². Une réunion est bel et bien organisée au printemps, mais par la préfecture des Côtes-d'Armor.

Tandis que l'opposition locale s'intensifie, les dirigeants de la *junior* minière rencontrent les représentants du territoire à plusieurs reprises, sans succès. La députée de la circonscription déclare ainsi dans la presse, en octobre 2016 : « J'ai rencontré les responsables de Variscan Mines : le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne m'ont pas convaincue³. » Ces difficultés à défendre le PERm s'observent aussi au niveau des communes. À l'été 2016, la mairie de Callac, commune située à quelques kilomètres au nord du PERm et favorable au projet⁴, organise une réunion d'information. Les conseillers municipaux des 25 communes concernées sont conviés, et le chef géologue de Variscan invité à répondre aux critiques des opposants⁵. Les réponses apportées, notamment en termes de créations d'emplois⁶, sont loin de convaincre : Callac devient l'une des premières municipalités à installer des panneaux hostiles au projet le long de ses routes⁷.

La réunion organisée en 2017 par le président du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo et vice-président de la région, à Guingamp, est une autre illustration de l'incapacité des responsables de Variscan à désamorcer les craintes qui s'expriment localement. Le maire de Belle-Isle-en-Terre rapporte une rencontre particulièrement houleuse :

« Je me souviens d'une réunion à Guingamp avec le SAGE du Pays de Guingamp, où ça c'était très mal passé parce qu'on était nombreux et qu'avec madame le maire de Loc-Envel on est montés dans les tours un peu quoi. On nous a dit de nous calmer, on nous a menacés de nous sortir de la réunion, mais quand on a vu l'attitude [du géologue]

¹ *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

² *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation »

³ *Le Télégramme*, 4 octobre 2016

⁴ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 13 juin 2015, « Projet minier de Loc-Envel. L'écho a interrogé les élus »

⁵ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 2 juillet 2015, « Projet minier de Loc-Envel : Douar Didoull organise une rando manif dimanche »

⁶ Voir chapitre III.

⁷ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

qui représentait Variscan, et qui a dit “mais de toute façon avec ou sans votre accord je ferais mon projet”, là tout le monde est resté à la fin à le regarder...¹ »

L’année précédente, l’organisateur du rendez-vous s’était quant à lui déclaré « disposé à accompagner le processus d’exploration². » Il déchantait face à ce qu’il considère comme un manque de considération de la part des prospecteurs : « Ce qui s’est avéré, c’est que, les gens de chez Variscan, qui étaient interpellés sur les sujets, on leur a dit “mais, c’est quoi ?” Et puis ils ont répondu comme des brutes. Mais je le dis, parce que je les ai vu faire. [...] Mais en rembarrant les gens hein ! En disant en gros “ça vous regarde pas, on fait ce qu’on veut, on fait de la géologie³.” »

À défaut de coalition de croissance, c’est une ignorance mutuelle, voire une animosité réciproque, qui s’installe entre Variscan et les élus locaux. Le maire de Belle-Isle-en-Terre décrit une dégradation des rapports : « Variscan la première année nous a envoyé une belle carte de vœux, la deuxième année ils ne nous connaissaient plus, et maintenant on n’a plus aucun rapport avec Variscan⁴. » Une attitude confirmée par la maire de Loc-Envel, qui précise : « nous des gens comme ça on n’en veut pas chez nous⁵. » Un agent de la DREAL résume : « Ils sont arrivés, ils pensaient que tout le monde allait les accueillir à bras ouvert, donc ils ont fait de la promotion, du lobbying un peu à un certain niveau, et un moment ils sont déposés leur dossier. Sauf qu’ils avaient oublié peut-être les élus et les populations⁶. » Ces lacunes dans la prise en compte des acteurs constituent, selon lui, le péché originel de la démarche de prospection portée par Variscan en Bretagne.

La *junior* n’a donc pas su construire de coalition de croissance, dans les Côtes-d’Armor. Les maires, déjà bousculés par le déroulé de la procédure d’instruction, se défient de prospecteurs décrits comme arrogants. Ces erreurs, les responsables de Tungstène du

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² Préfecture des Côtes-d’Armor, *s.d.*, *Réunion d’information relative aux permis exclusifs de recherche de mines (PER) délivrés sur les secteurs de Loc Envel, Silfiac et Merléac. Réunion du 22 février 2016*, p.4

³ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l’environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

⁴ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre

⁵ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

⁶ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l’agent de la DREAL en charge de l’instruction du PERM de Loc-Envel, Rennes.

Narbonnais s'efforcent de ne pas les reproduire, en allant au-delà de leurs obligations légales en termes d'information à destination des élus locaux.

c) À Fontrieu, une bien fragile coalition promine

Les entreprises visées par des mouvements de contestations cherchent à réduire les risques induits par les résistances, notamment en retravaillant leur image¹. Ces effets non désirés des mobilisations se retrouvent dans l'assimilation par Tungstène du Narbonnais des difficultés auxquelles se sont heurtés les acteurs du « nouveau minier », à commencer par Variscan. Évoquer la stratégie communicationnelle du prospecteur est donc un préalable nécessaire à l'analyse des alliances qu'il cherche à nouer avec le conseil municipal de Fontrieu. Bien que non dénuée d'efficacité, cette approche plus prudente s'avère incapable de répondre aux critiques portées par les opposants.

L'effort de communication de Tungstène du Narbonnais

« Notre priorité, notre ligne directrice, c'est le dialogue avec les personnes concernées localement² », assure le directeur général de Tungstène du Narbonnais. C'est donc dans l'objectif de construire des alliances avec les acteurs du territoire, et notamment la municipalité, que les dirigeants sud-africains de la société se rendent à Fontrieu en avril 2019.

Pour fluidifier les relations, Tungstène du Narbonnais s'offre en outre les services d'une agence de communication spécialisée dans « l'intégration territoriale des projets sensibles », ayant déjà opéré à Fontrieu pour le développement d'un parc éolien³. L'un de ses fondateurs représente le prospecteur lors de la réunion publique organisée par les services de l'État en septembre 2019. Il est à nouveau présent au cours d'une seconde rencontre, cette fois à l'initiative de Tungstène du Narbonnais, en décembre. La société distribue également aux habitants du secteur visé des plaquettes de présentation de son projet. Elle s'y engage à « travailler à un projet inséré à son territoire. Il s'agira donc d'associer les acteurs locaux aux différentes étapes du projet, notamment en étant irréprochable en termes d'information⁴. » Lors

¹ Sur les effets des mobilisations contre des sociétés privées : King. B. 2016, « Reputation, risk and corporate activism. How social movements influence corporate outcomes », Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 215-236.

² Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

³ *La Dépêche du Midi*, 10 janvier 2019, « Fontrieu. Un nouveau projet éolien sur la commune »

⁴ Tungstène du narbonnais, avril 2019, prospectus de présentation du projet, 2p.

de leur venue à Fontrieu, les responsables sud-africains de la société insistent également sur la centralité des « communautés » locales dans le droit minier de leur pays d'origine¹.

Cette démarche s'inspire des « bonnes pratiques » minières. Non contraignantes, celles-ci sont définies par les compagnies pour garantir « l'acceptabilité sociale » des activités extractives². Les propos du directeur général de Tungstène du Narbonnais s'inscrivent nettement dans cette perspective : « On voudrait, déjà apporter des choses, y'a eu des engagements verbaux pour l'instant, dans des réunions, qui n'ont rien à voir avec les engagements environnementaux. Enfin, qui n'ont rien à voir avec les engagements qui peuvent être sanctionnés par un texte gouvernemental. C'est des engagements de comportement dans le territoire³. »

La cofondatrice de SystExt, observatrice attentive du « renouveau minier » voit dans cet effort communicationnel une évolution notable, en comparaison à la manière dont a été présentée la prospection en Bretagne :

« Nous ce dont on a l'impression, c'est qu'effectivement ils ont essayé de pas faire les mêmes erreurs que Variscan, ça c'est clair. Donc ils se sont mis dans une posture qui était beaucoup plus dans la communication, ça c'est vrai. J'ai dit communication hein, j'ai pas dit discours transparent [...]. En gros, nous ce dont on a l'impression c'est qu'effectivement ils ont pas voulu réitérer un certain nombre d'erreurs, notamment le fait d'être prêt à communiquer avec un petit nombre de groupes, pour passer comme une anguille. C'est pas affronter le groupe commun en fait. Chose qu'a un petit peu plus fait TDN. Ils ont plus accepté de faire des réunions, d'être un peu plus visibles. Ils ont même fait venir [les dirigeants sud-africains] sur place, c'est pas mal. C'est pas merveilleux mais bon, c'est mieux que rien. Donc y'a, je pense que y'avait déjà cet objectif-là. De ne pas reproduire ces erreurs-là⁴. »

La démarche communicationnelle adoptée par Tungstène du Narbonnais répond aussi à une incitation gouvernementale. Le désamorçage des conflits éventuels, ainsi que la construction d'une coalition locale favorable au projet, seraient désormais une étape incontournable, selon le chef du bureau de la politique minérale non énergétique de la DGALN:

« On sait très bien aujourd'hui, là aussi les choses évoluent, les expériences sont aussi enregistrées, mais classiquement, quand vous êtes un opérateur, que vous voulez vous

¹ Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, 29p.

² Beauloye, Y., Le Berre, S., 2022, *op. cit.*, p.244

³ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁴ Entretien mené le 14 mai 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, visioconférence.

installer dans un territoire, qui plus est un territoire rural, la première chose à faire est d'identifier les parties prenantes. De savoir qui fait quoi, qui pèse, qui est concerné, et dans le domaine des titres miniers vous avez une classification de vos parties prenantes, y'a les propriétaires du sol, et les usagers du sol, c'est pas forcément les mêmes, le propriétaire ou le fermier c'est pas les mêmes. Vous avez effectivement les ONG, plus ou moins constituées, après y'a les collectifs qui se constituent. Après vous avez aussi les élus de la nation, vous avez le maire, le président de la communauté de communes, le député, le sénateur, aussi si y'a un PNR, le PNR évidemment. Tout ce travail d'identification est important, et nous on recommande effectivement aux opérateurs de prendre tous ces contacts. Après chacun choisit sa méthode, faire ou pas faire des réunions publiques, faire ou pas faire des réunions particulières, enfin nous, la seule chose qu'on demande et ce que nous demandent aussi nos politiques, je pense au cabinet ministériel, c'est qu'effectivement l'opérateur crée des liens locaux, de la discussion locale si vous voulez. C'est vraiment le point de passage obligé aujourd'hui, et bon là on parle de projets miniers mais c'est vrai aussi pour des tas de choses¹. »

Tungstène du Narbonnais cherche sans conteste à appliquer ces préceptes à Fontrieu, comme le montre ses efforts de communication, et on le verra, les tentatives d'intégration territoriale de son projet. Par une action menée spécifiquement menée à destination des élus, la *junior* entreprend de construire une coalition locale à même de soutenir son projet. En dépit de ces efforts, son incapacité à consolider les liens établis lui sera fatale.

Un travail de coalition à destination des élus locaux

Le site Internet du prospecteur indique ainsi qu'en avril 2019, « les dirigeants de Tungstène du Narbonnais ont passé cinq jours sur place pour rencontrer des acteurs institutionnels, les élus et les habitants de Fontrieu². » C'est suite à cette visite que le conseil municipal se prononce en faveur de la demande de PERM³.

La société espère par ailleurs faire de la mairie un véritable partenaire, en lui ouvrant son capital⁴. Le fascicule de présentation du projet d'avril 2019 précise que « la société souhaite aller dans l'esprit de la législation sud-africaine qui promeut la participation directe des organes représentant les populations locales au capital des projets. » Son site Internet indique qu'il s'agit d'« associer la commune au capital de l'entreprise pour lui permettre de participer à la

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² Tungstène du Narbonnais. En ligne : <https://tungstene-du-narbonnais.fr/dialogue-avec-le-territoire/>

³ Mairie de Fontrieu, *s.d.*, *Compte-rendu de la séance du vendredi 12 avril 2019*, p.6

⁴ Tungstène du Narbonnais, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome I : documents administratifs, op. cit.* p. 25

gouvernance et de percevoir les bénéfices du projet s'il arrive à son terme¹. » Mais les élus se montrent immédiatement réticents sur ce point, comme l'atteste le journal communal :

« Le porteur de projet a proposé à la commune de faire don à celle-ci de 10 % du capital de la société de projet. Les élus ont refusé cette proposition. Le conseil municipal a voté en faveur du projet avec des réserves dès le début des discussions, accepter cette participation dans la société reviendrait à lever toutes les réserves. En l'état des informations en leur possession, les conseillers ne peuvent lever leurs réserves² ! »

Étrangère à la culture politique hexagonale, cette offre est également illégale. Elle témoigne des limites de la transposition, en France, de pratiques issues de l'industrie minière internationale. Dans son rapport sur le projet, l'association SystExt que « l'article L2253-1 du Code des collectivités territoriales interdit généralement aux collectivités territoriales de prendre part au capital d'entreprises privées », à l'exception de la production d'énergies renouvelables³. Sur le principe, l'association rappelle également qu'une participation publique à une société minière pourrait poser des problèmes de conflit d'intérêts, notamment en termes de régulation environnementale⁴.

Surtout, les dirigeants de Tungstène du Narbonnais ne peuvent assurer une présence constante à Fontrieu. Le maire, isolé face aux contestations, pointe un manque d'investissement en ouverture de la réunion publique de décembre : « Tungstène du Narbonnais, vous avez brillé fortement par votre absence. [...] Pour moi cette absence, vu le projet c'est une absence intolérable et inacceptable. Je dis ça au nom des employés, de tout le monde, autant du conseil municipal que de la population. Voilà donc j'aimerais en premier avoir de grosses explications sur ce point-là⁵. » Les réponses apportées⁶ ne sont pas de nature à consolider les liens ébauchés. Aussi, on l'a vu, les relations entre la municipalité et le prospecteur ne cessent par la suite de se dégrader, jusqu'à la rupture définitive causée par le rapport SysExt.

La stratégie communicationnelle de Tungstène du Narbonnais contraste pourtant avec ce qu'on peut observer sur les cas costarmoricaïns. Pour Pointe d'Armor comme Loc-Envel, les

¹Tungstène du Narbonnais. En ligne : <https://tungstene-du-narbonnais.fr/un-projet-de-taille-raisonnable-et-respectueux-du-territoire/>

² *Résonances de Fontrieu. Courrier d'information de la commune de Fontrieu, op. cit.* p.24

³ SystExt, mai 2020, *op. cit.*, p.123

⁴ *Ibid.*, p.124

⁵ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du narbonnais du 3 décembre 2019*, p.1.

⁶ « J'étais en Chine », justifie l'un des entrepreneurs sud-africains. Stop mines 81, *op. cit.* p.2

porteurs de projets ne semblent pas prendre la peine de nouer des alliances avec les élus locaux. Même la CAN, pourtant filiale d'un grand groupe breton domiciliée dans les Côtes-d'Armor, ne semble pas voir venir la fronde des maires contre son projet. Les industriels tentent en revanche d'éviter d'entrer en conflit avec le monde du travail, et en particulier avec les professions qui tirent leurs revenus des espaces convoités.

2) Désamorcer les conflits en se rapprochant des acteurs locaux : une série d'échecs

Les porteurs de projets n'ont pas seulement intérêt à nouer des alliances auprès des élus locaux. D'autres acteurs comptent pour assurer la bonne marche de la croissance industrielle. Il convient ainsi de désamorcer les conflits susceptibles d'émerger du côté des activités économiques directement pénalisées par les titres miniers. Les représentants du monde du travail peuvent également être des alliés dans une perspective de développement économique. Ménager les défenseurs de l'environnement peut en outre s'avérer nécessaire à la mise en œuvre des projets. Aussi la CAN cherche-t-elle le soutien du monde agricole, auquel est destinée sa production de granulats calcaires, tout en évitant tout affrontement avec celui de la pêche. Contrairement à d'autres projets de relance minière, Variscan ne rencontre en revanche pas le succès escompté auprès des syndicats costarmoricains. Le succès n'est pas davantage au rendez-vous du côté des agriculteurs, pourtant principaux détenteurs du foncier. Ce constat vaut également pour Tungstène du Narbonnais. Si les questions d'emplois et d'horizon extractif sont discutées dans le chapitre suivant, on peut d'ores et déjà constater que les indemnités proposées aux exploitants n'ont pas suffi à gagner leur confiance. En définitive, aucune coalition interclassiste n'émerge en faveur des titres miniers costarmoricains comme tarnais.

a) Agriculteurs et salariés de la CAN : une alliance de circonstance favorable à l'extraction de sable ?

Au début du conflit en baie de Lannion, la CAN parvient à construire une fragile alliance avec le monde agricole. Elle peut aussi compter sur l'engagement de ses propres salariés. Mais ces ébauches de coalitions sont trop maigres pour faire face au refus du secteur de la pêche et des associations environnementales, LPO en tête.

Les résultats de l'enquête publique témoignent d'un début d'alliance autour de la défense des emplois et de l'emploi et de l'agriculture bretonne. Ainsi, les moins de 20% d'avis

favorables à la concession de Pointe d'Armor recueillis « émanent principalement de la filière agricole et des marins embarqués sur les dragues aspiratrices de la société CAN¹. » La Chambre d'agriculture du Finistère a par ailleurs émis un avis favorable au projet en novembre 2010, en arguant qu'il est nécessaire de « disposer en quantité suffisante d'une ressource en sable coquillier qui vient remplacer le maërl² ». Un argument que le pétitionnaire répète par la suite régulièrement. En 2015, alors que le ministère s'apprête à accorder la concession, le préfet de région organise à Rennes une « table ronde » réunissant élus, opposants et acteurs du monde économique. Un cadre de la CAN y défend un projet soutenu par les instances agricoles : « Le président de la chambre régionale d'agriculture a exprimé le besoin de cet amendement calcaire pour la profession, tout en disant qu'il ne faut pas opposer l'agriculture et la pêche sur ce territoire³. » Également présent, le président de la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) des Côtes-d'Armor prend lui aussi fait et cause pour le projet en déclarant qu'« on ne peut pas opposer les activités économiques les unes aux autres⁴ ». L'année suivante, le pétitionnaire répond à la marée montante de la contestation en présentant à nouveau Pointe d'Armor comme « un projet d'extraction pour la filière agricole⁵. »

Ce soutien des agriculteurs bretons est cependant à relativiser. D'une part, le Groupe Roullier n'entretient pas toujours de bonnes relations avec le monde agricole. Le géant de l'agroalimentaire a notamment été épinglé dans une affaire d'entente sur les prix des engrais, au détriment des agriculteurs⁶. D'autre part, certains cultivateurs accueillent avec circonspection les volumes de sables que la CAN projette d'extraire⁷. La plupart des producteurs de légumes se contentent en effet « d'une dose d'entretien », permettant de maintenir l'acidité du sol à un niveau acceptable. L'un d'entre eux, interrogé par *Ouest-France* en 2016, fait même preuve d'une certaine défiance envers l'industriel : « Je pense que l'agriculture peut utiliser moins de sable marin qu'elle ne le fait. Qu'elle pourrait même se passer de la baie de Lannion. Il est possible [...] qu'on serve de “caution” à la CAN ; et que le sable

¹ Préfecture du Finistère, 11 janvier 2011, *op. cit.* p.4

² DREAL Bretagne, *op. cit.*, p.9

³ *Le Télégramme*, 14 mars 2015, « Extraction de sable. Epilogue le 14 avril ? »

⁴ *Le Télégramme*, 14 mars 2015, « Extraction de sable. Epilogue le 14 avril ? »

⁵ Compagnie armoricaine de navigation, septembre 2016, *Dossier de présentation concession de Pointe d'Armor*, p. 2

⁶ *Le Télégramme*, 22 mars 2021, « Entente sur les phosphates. La FRSEA défend les éleveurs »

⁷ Voir chapitre VI.

soit aussi utilisé pour autre chose, à l'export. Je trouve cette histoire de sable opaque¹. » Au-delà de cette dénonciation d'une possible instrumentalisation, on ne peut que constater que la profession ne s'est pas mobilisée outre mesure pour défendre le projet.

Dans les premiers temps du conflit, les salariés de la CAN sont également mis à contribution. On se souvient qu'ils sont notamment présents en nombre à la réunion publique organisée par Sauvegarde du Trégor fin 2010². La société cherche aussi à faire jouer la solidarité des « gens de mer » face au mécontentement des pêcheurs. Mais l'attitude de certains cadres du sablier est interprétée par ces derniers comme de « l'arrogance ». Le pêcheur rencontré à Trédrez-Locquémeau rapporte, en guise d'exemple, une rencontre dans un café de la commune, peu de temps après que le projet ait été rendu public :

« Y'a dû y avoir une réunion, d'organisée par la CAN, préalable, dans un café, où ils avaient invité les pêcheurs, pour présenter leur projet. Mais la réunion, pour y avoir participé, on n'avait pas du tout le sentiment d'une réunion de concertation. C'était une réunion où on arrive en terrain conquis, on nous dit "voilà le projet qu'on a, voilà ce qu'on va faire", point. "Après on comprend que ça vous arrange pas, mais de toute façon vous n'irez pas contre, c'est comme ça." [...] En gros "vous n'êtes rien comparés à nous", et c'était un peu présenté de façon hautaine et méprisante. Donc ce qui n'a pas non plus contribué à ce que le projet soit accepté facilement³ ! »

De son côté, la CAN affirme ne pas comprendre cette opposition des pêcheurs. Ses responsables citent en exemple le gisement de La Horaine, exploité depuis des décennies, d'après eux sans conflits⁴. Un argument qui a pour principal effet de révolter les premiers concernés. Le pêcheur professionnel de Trébeurden se souvient :

« Je me rappelle que des gens de la CAN lors d'une réunion nous avaient dit qu'ils n'avaient pas de conflits avec les pêcheurs, qu'ils ne comprenaient pas notre attitude, parce qu'ils n'avaient pas de conflits notamment à la Horaine. Mais quelle bande d'abrutis, effectivement ils ne pouvaient pas avoir de conflits puisque qu'il y'avait plus de pêcheurs sur site, puisqu'il y avait plus de site ! [...] Lors des réunions comme ça ils envoient toujours des arguments choc, et faut pas hésiter à rentrer dedans assez lourdement parce que sinon les gens avalent toutes les couleuvres. Donc là notamment,

¹ *Ouest-France*, 16 décembre 2016, « Second volet de notre série sur les amendements calcaires. Témoignages. »

² Voir première partie du présent chapitre.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁴ Voir chapitre III.

quand ils nous disaient qu'ils avaient pas de conflits avec les pêcheurs, c'était un petit peu lourd quoi¹. »

Confrontée à des relations localement tendues, la CAN tente d'obtenir l'accord tacite du Comité des pêches. Le représentant de la profession se serait vu proposer un marché : une contribution à la gestion de l'envahissante crépidule² contre son assentiment. Interrogés sur les rapports entretenus avec la CAN, le président du comité et l'ingénieure halieute en charge du suivi du projet de Pointe d'Armor racontent :

Président du CDPMEM22 : « À une époque, y'a eu une personne qui se prenait pour Dieu le Père. Et ça vous pouvez le marquer, et je peux appeler le témoin puisqu'elle est à l'étage au-dessus, elle était au café avec nous [avant l'entretien]. Ils ont voulu m'acheter.

Enquêteur : Et concrètement, comment du coup ?

Ingénieure halieute en charge du dossier : De manière éhontée.

Président du CDPMEM22 : On était en réunion là, même les gens de la CAN ont été surpris de la proposition de cette personne. À l'époque-là, parce que je fais partie de Areval³ pour la réduction de la crépidule, et à une époque la CAN extrayait de la crépidule, du temps du FEAMP⁴, et puis ça s'est arrêté et nous ici on a voulu continuer un peu le processus, on va encore faire des études cette année pour voir comment que se passe l'envahissement de la crépidule. Et puis y'a [le PDG de la CAN], vous pouvez marquer, j'assume ce que je dis [...] « allez président, je vous prends vos crépidules, et vous me signez pour le banc de la baie de Lannion. » Et là, je vous dis [l'ingénieure] qui s'occupe des crépidules là-haut, elle était là. On s'est tous regardés⁵... »

Cette proposition a pour principal effet d'aviver les tensions. « Je pense que ça a été ça aussi le début de la vraie guerre », précise plus loin la chargée de mission du comité.

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor.

² La crépidule est un gastéropode filtreur originaire des côtes Nord-américaines et introduit accidentellement par la filière ostréicole. Il prolifère surtout depuis les années 1970, à partir de la rade de Brest, pour toucher aujourd'hui une grande partie du littoral breton. Au dernier stade de colonisation, la crépidule forme des tapis, impactant écosystèmes et activités halieutiques. En baie de Saint-Brieuc, les bancs de crépidule entravent le dragage des coquilles Saint-Jacques, métier que pratiquait le président du comité des pêches des Côtes-d'Armor.

³ L'association AREVAL est une structure conjointe du Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPM Bretagne) et de la Section Régionale de la Conchyliculture (SRC Bretagne). Suivie par l'Ifremer, elle vise, à titre expérimental, à exploiter la crépidule de manière industrielle, notamment en vue de la convertir en amendements calcaires. Voir la page de présentation du projet sur le site Internet de l'Ifremer : <https://wwz.ifremer.fr/delec/Descriptif-du-programme/Habitats/Baie-Mont-St-Michel/Nos-activites/Actions-du-labo/Projet-Areval>

⁴ Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche.

⁵ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

Enfin, conscients du caractère sensible de la réserve des Sept-Îles, les dirigeants de la CAN prennent aussi des précautions avec la LPO, en proposant une aide aux salariés de l'association pour le suivi des populations d'oiseaux marins. Le coordinateur de la station de l'Île-Grande commente : « Là on a quand même un peu rigolé, c'est que la CAN, le fameux jour où ils sont venus nous voir dans nos bureaux, ils nous ont proposé royalement de venir à bord de leur bateau pendant qu'ils extrayaient pour voir les oiseaux [rires] ! Si on voulait faire des observations [rires]¹ ! »

Cette coalition embryonnaire en faveur du projet d'extraction de sable devient par conséquent rapidement inaudible face à la mobilisation. Les tentatives mises en œuvre par la CAN pour trouver des alliés parmi les agriculteurs ne débouchent sur aucune contre-mobilisation significative. L'anticipation des conflits avec les pêcheurs et la LPO se solde elle aussi par des fins de non-recevoir. Le constat est identique, à terre, du côté de Variscan.

b) Pas de « relais locaux » pour Variscan en Bretagne

Dans les Côtes-d'Armor, Variscan ne peut compter sur des soutiens issus du monde du travail. De même, l'accord donné par la Chambre d'agriculture au PERm s'avère vulnérable. Outre l'absence de coalition locale rassemblée autour de son projet, Variscan échoue aussi à désamorcer les conflits avec les grandes associations environnementales bretonnes.

Des alliances interclassistes entre chefs d'entreprises et organisations syndicales peuvent parfois naître d'une commune perspective productiviste², la défense des emplois liés aux industries lourdes ayant par ailleurs pu entretenir le clivage entre syndicats et écologistes³. En Ariège, le projet de rouvrir la mine de Salau, porté par Variscan, est défendu par une association créée pour l'occasion⁴. Celle-ci est soutenue par des syndicalistes de la Confédération générale du travail (CGT)⁵. Les préoccupations historiques du mouvement ouvrier pour la santé au travail,⁶ l'opposition de la CGT Vinci à la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-

¹ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

² Birh, A., 1989, « Écologie et mouvement ouvrier », *L'Homme et la société*, n°91-92, p.55-71.

³ Flipo, F., et al., 2014, *op. cit.*

⁴ L'association Pour promouvoir l'exploitation responsable de la mine de Salau (PPERMS)

⁵ *La Dépêche du Midi*, 9 mai 2018, « Mine de Salau : 400 à 500 personnes défilent pour l'état de droit »

⁶ Le Roux, T., Letté, M., 2013, *op. cit.*

Landes¹, et plus récemment la coalition Plus jamais ça (Attac, les Amis de la Terre, la CGT, la Confédération paysanne, FSU, Oxfam France, Solidaires et Greenpeace France²), montrent toutefois que les lignes ne sont pas figées. Ainsi, l'Union locale CGT de Guingamp exprime en 2015, par un courrier à la ministre de l'Environnement, un « avis très défavorable » au PERm de Loc-Envel. Le syndicat souligne que les informations qu'il a pu recueillir proviennent principalement des associations de protection de l'environnement, « la société Variscan n'excellant pas dans la communication³! » Douar Didoull compte également des militants Solidaires, mais il est vrai que l'organisation se singularise par une orientation écologiste assumée⁴.

Le prospecteur ne parvient pas non plus à gagner l'assentiment du monde agricole. Il obtient pourtant dans un premier temps l'appui du président de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor⁵. Mais celui-ci, devenu vice-président de la région Bretagne en charge des questions agricoles, se ravise. Candidat à une élection législative marquée par les débats sur les projets miniers⁶, il justifie ce revirement : « À l'époque, j'étais président de chambre d'agriculture. On nous présentait les mines comme quelque chose de très propre. Entre-temps, heureusement, des associations ont ouvert les yeux aux élus et aux agriculteurs. J'ai changé d'avis après les avoir écoutés. Ces projets miniers n'apporteront rien à la Bretagne intérieure⁷. » De fait, nombreux agriculteurs concernés par le PERm de Merléac⁸, mais aussi par celui de Loc-Envel, rejoignent l'opposition aux permis miniers⁹.

¹ *Mediapart*, 1^{er} avril 2016, « La CGT Vinci demande l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes »

² *Greenpeace*, 2021, « Propositions pour un plan de rupture – collectif Plus jamais ça ». En ligne : <https://www.greenpeace.fr/propositions-pour-un-plan-de-rupture-collectif-plus-jamais-ca/>

³ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 3 juin 2015, « Permis minier de Loc Envel. La CGT de Guingamp écrit à la ministre »

⁴ Cottin- Marx, S., Flipo, F., 2014, « Solidaires, syndicat de transformation sociale et écologique. Entretien avec Annick Coupé », *Mouvements*, n° 80, p. 87-99.

⁵ Plusieurs acteurs interrogés mentionnent une rencontre entre Variscan et la Chambre d'agriculture. Nous n'avons cependant pas pu retrouver de documents l'attestant.

⁶ Voir chapitre VII.

⁷ *Ouest-France*, 12 avril 2017, « Olivier Allain : « Ces projets miniers n'apporteront rien »

⁸ *France 3 Bretagne*, 3 juin 2017, « Agriculteurs et élus vent debout contre l'exploitation minière en Bretagne »

⁹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

Les responsables de Variscan ont également cherché à se prémunir d'une opposition venant d'associations environnementales bretonnes, en se rapprochant de Bretagne Vivante, la plus importante d'entre-elles. Celle-ci est contactée dès 2012, avant même le dépôt des demandes de PERm de Merléac, Loc-Envel et Silfiac : « une réunion a pu être organisée. Après une présentation des principales caractéristiques de leurs projets, quelques informations nous avaient été délivrées concernant la prévention des risques pour l'environnement¹ », rapporte Bretagne Vivante lors de la consultation publique. L'association, qui ne s'engage pas dans la mobilisation, estime qu'au cours de cette rencontre, les responsables de Variscan minimisent les risques associés aux travaux exploratoires².

Ils échouent, d'une manière générale, à construire une coalition favorable à la prospection, ou à minima à éviter les conflits ouverts. Ils sollicitent pourtant d'anciens collègues pour faire de la pédagogie auprès des populations locales. En vain, admet l'ancien président de la société :

« À aucun moment on n'a pu mettre en place, ou trouver nous-mêmes [...], des relais locaux. On n'en a pas trouvé. Honnêtement on a cherché, au début. On s'est adressés à tous les anciens du BRGM par exemple, les retraités. En disant "est-ce que vous pouvez pas porter la parole, expliquer quoi, donner des explications seulement." On est allé voir les universitaires, etc., etc., donc on a cherché des relais, et on n'en n'a pas trouvé. Alors que dans d'autres régions on en a trouvé. Bon là c'est le coup de pas de chance quoi. Alors y'en avaient qui connaissaient, mais ils avaient pas envie³. »

Comme dans le Tarn, l'éloignement géographique du prospecteur ne permet pas de contrecarrer le travail de coalition mené par les opposants. Les ressources financières manquent, face à des militants bénévoles qui multiplient les réunions publiques : « Nous si on veut passer dans chacune des communes, ça nous représente un budget qui est deux fois ou trois fois le budget technique. Alors que dit l'actionnaire ? Il dit "attendez, on arrête là. C'est pas notre job"⁴. »

Variscan n'est donc pas en mesure de s'assurer du soutien d'alliés prêt à appuyer sa volonté de prospection minière. Aucune organisation, ni syndicale ni agricole, ne soutient en définitive ses projets en Bretagne. La *junior* ne parvient pas non plus à éviter les critiques venant

¹ Bretagne vivante SEPNB, 9 juin 2015, *Consultation publique sur les projets de recherche minière bretons de la société Variscan Mines*, p.1

² Voir chapitre IV.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ *Ibid.*

d'associations environnementales. Pour se prémunir des difficultés rencontrées par Variscan, Tungstène du Narbonnais, on l'a vu, met de son côté l'accent sur une stratégie de communication plus poussée. Le porteur de projet insiste également sur les compensations financières dont bénéficieraient les exploitants agricoles qui accepteraient d'accueillir une foreuse sur leurs terres. Mais là aussi, les résultats restent mitigés.

c) Les promesses de Tungstène du Narbonnais pour gagner la confiance des agriculteurs

Les responsables de Tungstène du Narbonnais ne se contentent pas de soigner leurs relations avec les élus. Ils viennent aussi à la rencontre des habitants du secteur visé par le PERm de La Fabrié, qu'ils s'efforcent de séduire par une présentation flatteuse de leurs activités sud-africaines. Les promesses d'indemnisation doivent également achever de convaincre les agriculteurs concernés.

En avril 2019, l'équipe dirigeante de Tungstène du Narbonnais loue des chambres dans le gîte de la ferme de Fumade, qui donne son nom au gisement¹. Les exploitants agricoles compris dans le périmètre du PERm sont conviés à une réunion de présentation du projet. Ils découvrent un diaporama décrivant les actions de développement menées par les entrepreneurs en Afrique du Sud. Un riverain, membre de Stop mines 81, commente cet exercice de communication : « Au début ils sont assez malins, parce qu'ils nous ont pas acheté, mais ils nous ont présenté l'entreprise. Ils ont dit qu'en Afrique ils avaient fait des écoles, ils ont vendu leur entreprise. Ils avaient bien fait ce qu'ils avaient fait². »

Mais la rencontre permet aussi au prospecteur de témoigner d'une volonté de réduire l'impact de ses activités futures sur les activités agricoles. Un doute s'immisce cependant chez certains participants lorsqu'il assure pouvoir combler les galeries exploitées avec l'ensemble des stériles issus de la mine³. L'usage de l'anglais par les entrepreneurs sud-africains n'est pas non plus sans poser problème⁴. Surtout, Tungstène du Narbonnais mise sur l'intéressement financier des exploitants agricoles. Ceux-ci se voient proposer une indemnisation s'ils acceptent

¹ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERM de La Fabrié, Fontrieu.

² Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Voir chapitre IV.

⁴ Voir chapitre III.

que des sondages géologiques soient réalisés sur leurs parcelles, afin de compenser les éventuels dégâts causés sur les cultures. Cette promesse est rappelée lors des réunions publiques de septembre et décembre 2019, ainsi que sur un fascicule de présentation du projet¹. Dans les Côtes-d'Armor, cette question ne s'est pas posée du fait du verrouillage du terrain par les opposants. Ici, la perspective que certains ne se laissent convaincre préoccupe certains membres de Stop mines 81. Le jeune éleveur rencontré s'en inquiète :

« À la première réunion Tungstène du Narbonnais nous a dit “il va y avoir une enveloppe de 150 000 euros qui va être mise sur la table, pour indemniser les propriétaires ou les fermiers, pendant la phase d'exploration, donc pendant les forages”. Et ils avaient dit qu'il y avait, qu'il allait y avoir 40, je sais plus combien, 30 ou 50 forages, je crois, donc les gens ils se sont imaginé “50 forages, 150 000 euros, je veux des forages chez moi”. Nan mais c'est des trucs, 150 000 euros en tout, mais ils s'imaginent ramasser le jackpot². »

La possibilité que Tungstène du Narbonnais parviennent à s'attirer les sympathies de certains propriétaires, motivés par l'appât du gain, est mentionnée par un autre agriculteur, lors d'une assemblée générale de Stop mines 81. Un membre de l'association appelle, en plaisantant, à surveiller les constructions de piscines sur le secteur³. Cette inquiétude ne s'est toutefois pas matérialisée. D'autant que ceux qui ont connu la campagne de forage menée par Elf-Aquitaine dans les années 1980⁴ se souviennent qu'elle n'a pas laissé aux agriculteurs de quoi « vivre au soleil », pour reprendre les propos de l'un d'entre eux.

Tungstène du Narbonnais n'est donc pas parvenu à trouver des alliés en mesure de contrebalancer la mobilisation de Stop mines 81. Les efforts de communications déployés, plus poussés que ceux de la CAN ou de Variscan, n'ont pas permis, à minima, de désamorcer les conflits suscités par la demande de titre minier. Les trois sociétés étudiées échouent également à mobiliser les élus locaux en leur faveur. Face aux coalitions contestataires, les coalitions de croissances restent introuvables.

¹ Tungstène du narbonnais, août 2019, fascicule de présentation du projet, p.2

² Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Notes de terrain, 6 mars 2020, Assemblée générale de Stop mines 81, Fontrieu.

⁴ Voir chapitre I.

∴

Ce chapitre a montré l'importance, dans la mise en place d'une dynamique contestataire, de structures de mobilisations préexistantes. Les réseaux militants, les relations familiales ou de voisinages sont le lieu d'un premier questionnement critique envers les projets proposés. C'est également le cas de professionnels « en première ligne » face aux impacts associés aux activités extractives. Ces cercles de sociabilité constituent la base indispensable à toute mobilisation. En assumant l'organisation de moments rencontres entre une variété d'acteurs opposés aux projets, ils amorcent un processus d'agrégation. En baie de Lannion, les pêcheurs professionnels et Sauvegarde du Trégor sont les premiers à s'alarmer du projet d'extraction de sable porté par la CAN. Ils organisent les premières réunions publiques sur le sujet. Dans l'Argoat, ce sont les membres du Comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp qui s'inquiètent des visées de Variscan sur leur territoire. Ils impulsent la création du collectif Douar Didoull, avec l'objectif de mobiliser contre la prospection minière autour de Loc-Envel. À Fontrieu, la demande de permis minier de Tungstène du Narbonnais ne provoque tout d'abord pas de levée de boucliers. Mais quelques riverains et militants écologistes de la commune s'en alarment, et mettent l'association Stop mines 81 sur pied.

Les réunions publiques et la structuration d'organisations dédiées ne suffisent cependant pas à construire une mobilisation locale à même de s'opposer aux projets combattus. Les militants doivent aussi, par un travail de coalition en vue d'élargir leur base contestataire. Certains, multipositionnés et bien dotés en capital social, jouent le rôle de courtiers, en reliant des groupes dispersés dans l'espace des mobilisations environnementales, voire au-delà. Les écologistes de la baie de Lannion se rapprochent, avec succès, de pêcheurs rendus plus réceptifs que d'autres par des trajectoires professionnelles atypiques. Cette alliance inattendue donne naissance à la coalition parapluie Peuple des dunes en Trégor. Fortement imprégnée du formalisme associatif de ses membres, elle va s'imposer un temps comme l'organisation hégémonique d'opposition à la concession de Pointe d'Armor. Autour de Loc-Envel, c'est une coalition souple qui se forme, caractérisée par une volonté commune de lutter contre le PERm, sans unification des groupes mobilisés. La coordination qui se met en place dans le Tarn semble plus hybride. Elle prend la direction d'une coalition souple, puisque Stop mines 81 ne réunit pas sous sa seule coupe tous les groupes opposés à Tungstène du Narbonnais. Mais elle se caractérise aussi par un certain formalisme, matérialisé par un jeu des adhésions croisées entre associations mobilisées.

L'hétérogénéité de ces coalitions leur offre une importante capacité de mobilisation. Mais elles bénéficient aussi d'appuis venus des champs politiques et institutionnels, acquis aux discours modérés portés par les militants les plus consensuels. Les prises de position d'élus, comme d'organismes de gestion environnementale, contre les industriels, viennent fragiliser des décisions prises par l'État central. Elles légitiment aussi, du même coup, les mobilisations. En baie de Lannion, l'ensemble des communes concernées par l'enquête publique s'opposent à l'extraction de sable. Elles sont bientôt rejointes par la députée de la circonscription et par le conseil scientifique de la RNN des Sept-Îles. L'opposition au PERm de Loc-Envel gagne également la plupart des communes concernées, ainsi que d'autres instances, comme la Commission locale de l'eau, et surtout la région Bretagne. La situation à Fontrieu est bien différente, puisque la procédure d'attribution du PERm se déroule d'abord sous les bons auspices de son maire. Confronté à une mobilisation inattendue, ainsi qu'à une expertise défavorable au prospecteur, il se ravise. Comme sur les autres terrains, cette nouvelle position en entraîne d'autres, au PNRHL comme à la Région. Sur les trois cas étudiés, les échelons politiques supérieurs suivent ainsi les avis des conseils municipaux. Les élus comptent donc pour beaucoup dans les effets imputables aux mobilisations localisées, à condition que celles-ci préservent leur autonomie.

Les opposants aux titres miniers parviennent à bâtir de larges coalitions hétérogènes, elles-mêmes soutenues par d'importants acteurs institutionnels. Les différentes configurations observées expliquent aussi un certain nombre de choix et d'évolutions ultérieures, dont on peut ici retenir quelques aspects, développés dans les chapitres suivants. Tout d'abord, la forte proportion, au sein du Peuple des dunes en Trégor, de retraités ayant occupé des fonctions d'encadrement durant leur carrière offre à la mobilisation les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche contre-experte. Elle explique aussi la cohabitation de différents registres tactiques, entre contestations juridiques, privilégiées par les plus consensuels, et actions manifestantes, surtout portées par des militants écologistes plus politisés. L'entente entre ces derniers et les pêcheurs professionnels reste quant à elle précaire et cantonnée à l'extraction de sable, au point que la coalition se scinde en 2016. Dans les terres ensuite, Douar Didoull fait figure de locomotive de la coalition souple opposée au PERm de Loc-Envel. Les trajectoires de ses membres fondateurs, issus de la gauche indépendantiste et du comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp, colorent le collectif d'une forte dimension anticapitaliste et contestataire. Il privilégie les manifestations, volontairement non déclarées en préfecture, ainsi que les moments festifs, tandis que l'arène judiciaire est mobilisée avec réserve. Ces

caractéristiques expliquent la persistance d'une défiance mutuelle entre Douar Didoull et certains élus locaux, mais aussi la méfiance des autres collectifs antimines bretons. Les Amis du patrimoine de Loc-Envel privilégient au contraire la voie juridique. C'est enfin la stratégie que semble aussi privilégier Stop mines 81, même si dans ce cas le projet de PERm échoue avant que la mobilisation ne se soit stabilisée. Les associations réunies autour d'une coalition hybride mutualisent expertises et ressources financières en vue de préparer la bataille juridique. Pour les militants de Stop mines 81, le premier objectif tactique est néanmoins d'obtenir une révision de l'avis positif voté par le conseil municipal. Le rapport commandé par la mairie à SystExt, sous pression de la mobilisation, permet d'atteindre ce but. Mais si l'action collective n'est jamais une évidence, elle l'est encore moins dans ce territoire rural et notoirement plus conservateur que celui concerné par Loc-Envel. Cette propriété éclaire la crainte des opposants d'être accusés de semer le trouble dans la commune, ou d'être associés à des « zadistes ».

Les porteurs de projet, de leur côté, demeurent isolés. L'accompagnement par les services de l'État ou les rares soutiens dont ils bénéficient paraissent trop fragiles pour faire face aux mobilisations¹. La CAN, comme Variscan, se révèle surtout incapable de trouver des relais locaux, tandis que la stratégie de communication Tungstène du Narbonnais ne suffit pas à outrepasser les réticences. Le chapitre suivant le montrera : ces revers sont aussi le corolaire d'un défaut d'ancrage territorial dont les opposants ont su tirer parti.

¹ Voir chapitre VIII.

Chapitre III – Mobilisations localisées et fabrique du territoire

Nous avons vu que les titres miniers sont d’abord saisis par des structures de mobilisation existantes, puis contestés par de larges coalitions bénéficiant de soutiens institutionnels. Or, la mise en place de ces coalitions repose en grande partie sur un ancrage territorial partagé. Depuis « tournant géographique », les sciences sociales invitent précisément à mesurer l’importance des interactions entre l’espace des mouvements sociaux et un espace géographique qui ne se réduit plus à un élément de contexte¹. Cette démarche est consubstantielle à l’étude des mobilisations environnementales localisées, par nature « éminemment spatialisées en ce qu’elles ont eu lieu, non seulement “dans et par l’espace”, mais aussi pour l’espace². » Les conflits autour des industries extractives, elles-mêmes susceptibles de profondément bouleverser les paysages, rendent cet enjeu particulièrement saillant. Que nous disent les oppositions aux titres miniers de Pointe d’Armor, Loc-Envel et La Fabrié de ce rapport entre contestation et espace géographique ?

Il s’agit, pour éclairer cette question, de partir de la notion de territoire, non seulement support physique, mais aussi « résultat d’un processus d’appropriation de l’espace par des groupes et des acteurs sociaux, processus à la fois symbolique (attribuer un sens au lieu, le diffuser) et matériel (occuper l’espace, l’habiter, le défendre, y faire campagne pour des élections, etc.)³. » Cadre de la mobilisation, le territoire maillé de relations sociales devient aussi une ressource organisationnelle⁴. On se mobilise d’abord entre habitants, à partir des ressources organisationnelles dont on dispose localement. Le capital d’autochtonie, cette « ressource essentielle que doivent posséder les classes populaires voulant tisser des liens sociaux ailleurs que dans leur espace privé⁵ », joue donc un rôle majeur dans la structuration des coalitions.

¹ Hmed, C., 2008, « Des mouvements sociaux “sur une tête d’épingle” ? Le rôle de l’espace physique dans le processus contestataire à partir de l’exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs », *Politix*, vol.4, n°84, p. 145-165.

² Fillieule, O., Agrikolianski, É., Sommier, I., (dirs.) 2010, *op. cit.*, p.12

³ Ségas, S., 2020, « De nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l’action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, n°52, p. 7-19.

⁴ Hmed, C., *op.cit.*, p.156

⁵ Retière, J.-N, *op. cit.*

La défense d'un territoire menacé est surtout une justification majeure de la mobilisation¹. Ce régime de territorialité « réactive² » s'appuie sur un « attachement au lieu », définit simplement par Léa Sébastien « comme le sentiment de se sentir à sa place voire chez soi quelque part³. » L'autochtonie, cette fois entendue dans sa dimension symbolique⁴, devient un argument contre des projets et des décisions perçus comme imposés de l'extérieur. Performer l'appartenance au territoire, par la mise en avant de spécificités culturelles, appartient même au registre habituel des luttes écologistes en Bretagne⁵. Il s'agit donc de s'interroger sur le poids du facteur territorial dans la mobilisation, mais pas seulement. Il est aussi nécessaire de comprendre comment l'action collective modifie la manière dont ses acteurs se représentent leur espace familier.

Le territoire est en effet aussi un produit de la mobilisation. Patrice Melé remarque à ce titre que « le moment du conflit modifie la perception/représentation d'un projet, des autorités publiques en cause, d'un espace présenté comme à préserver. Modification qui ne concerne pas seulement la position des acteurs insérés dans le conflit, mais aussi la façon dont les acteurs institutionnels extérieurs ou des habitants non mobilisés perçoivent l'espace qui peut apparaître dès lors comme enjeu, support d'appropriation et de projets distincts⁶. » Les conflits environnementaux instituent par-là « une forme de territorialisation parce qu'ils produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale, qui s'approprient matériellement, par une veille de terrain, et idéellement, par un travail de nomination et de valorisation, un espace⁷. » La lutte renforce ces liens sociaux structurés par une appartenance territoriale commune : elle rapproche les voisins, crée des amitiés et nourrit des réseaux, même si ces effets ne sont pas toujours positifs⁸.

¹ Bolantski, L., Chiappelo, E., 2011 [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 971p.

² Ségas, S., 2020, « Introduction : de nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *op. cit.*, p.12

³ Sébastien, L., *op. cit.*, p.24

⁴ Bozon, M., Chamboredon, J.-C., 1980, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. 10, n°1, p. 65-88.

⁵ Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, *op. cit.*, 181p.

⁶ Melé, P., 2003, *op. cit.* p.6

⁷ Melé, P., 2004, *op. cit.* p.16

⁸ Voir chapitre VIII.

Trois usages du territoire sont ici explorés : le territoire comme justification de l’engagement, le territoire comme ressource organisationnelle, et enfin le territoire comme produit de la lutte. Toutes ces dimensions sont bien présentes sur nos cas d’études, mais de manière inégale. Sur un littoral trégorrois attirant une proportion croissante de retraités aisés¹, ce sont avant tout les aménités d’un paysage pensé comme relativement épargné par les activités industrielles qui sont mises en avant. Du côté de Douar Didoull, un fort sentiment d’appartenance territoriale s’articule avec l’identification à des traits culturels locaux et régionaux. Ces luttes costarmoricaines, en mobilisant la mémoire de mobilisations passées (marées noires, mobilisations antinucléaires, etc.), dessinent ce qu’on peut qualifier de territorialité contestataire : l’espace géographique est identifié à une expression politique, réelle ou supposée, réfractaire à l’ordre établi. Cet aspect est en revanche bien moins présent dans le Tarn. La mobilisation contre le barrage de Sivens, durant laquelle l’écologiste Rémi Fraisse a trouvé la mort, est vécue par certains comme un stigmate par certains membres de Stop mines 81. L’opposition au PERm de La Fabrié se caractérise cependant par le poids du capital d’autochtonie. « Être d’ici » est en effet une source de légitimité quasi indispensable dans cet espace rural marqué par un fort degré d’interconnaissance.

Les industriels, quant à eux perçus comme imposants de l’extérieur leur horizon extractif, peinent à territorialiser leurs projets. Les justifications en termes de développement économique local et de préservation des paysages ne suffisent pas à convaincre des opposants valorisant des activités ancrées sur le territoire, et dépendantes des biens communs qu’il abrite. Sont ainsi mis en avant la conservation ou le développement de métiers plus cohérents avec la préservation de l’environnement, comme la pêche côtière de la baie de Lannion, le tourisme « vert » à Coat-an-Noz ou l’agriculture biologique à Fontrieu.

La première partie de ce chapitre reviendra sur les justifications territorialisées des mobilisations contre les titres miniers. Les opposants invoquent en effet la défense d’aménités environnementales menacées. Ils se revendiquent aussi, spécialement Bretagne, d’un héritage politique et culturel contestataire, qui explique la permanence dans la région de structures de mobilisation, autant qu’il légitime les luttes contemporaines. La seconde partie examine plus en avant les ressorts organisationnels et symboliques offerts par l’insertion des militants au sein de réseaux de sociabilités locales. L’autochtonie est, de ce point de vue, une ressource

¹ *Ouest-France*, 20 avril 2022, « Logement dans les Côtes-d’Armor. “Le Trégor-Goëlo attire les futurs retraités” »

symbolique autant qu'un support matériel de mobilisation. Elle fait précisément défaut aux porteurs de projets, présentés comme des acteurs exogènes. La troisième partie se penche enfin sur la volonté de défense de biens communs territoriaux (espaces naturels, ressources en eau, etc.) mise en avant par les coalitions d'opposants. Les promesses de développement local, invoquées par les porteurs de projets, ne suffisent plus à justifier leur destruction. Les militants valorisent plutôt le maintien d'activités existantes et un développement local modéré, loin de l'imaginaire extractif porté par les industriels.

A - Défendre le territoire pour et par lui-même

Les opposants rencontrés mobilisent, chacun à leur manière, leur espace géographique familier, perçu comme menacé par les titres miniers. La mobilisation construit par là un territoire, qu'il s'agit de défendre¹. Celui-ci est investis de valeurs esthétiques, culturelles et affectives, correspondant à un « répertoire de la territorialité politique » se compose de plusieurs régimes, dont deux seront ici explorés : le « régime réactif » (défendre l'espace contre un projet menaçant) et le « régime identitaire » (revendications d'une singularité locale)². Le territoire possède par ailleurs sa propre histoire politique, mobilisée de manière contrastée selon les cas. Si les militants bretons n'hésitent pas à se revendiquer d'une mémoire territoriale des luttes, la chose est plus délicate dans le Tarn : dans ce territoire conservateur, le conflit autour du barrage de Sivens est encore frais, et la mort de Rémi Fraisse invite plutôt à s'en distinguer.

1) Justifier les mobilisations localisées par un « attachement au lieu »

La défense d'un territoire aimé apparaît parmi les premières justifications avancées par les acteurs des coalitions opposées aux titres miniers. « L'attachement au lieu³ » induit une territorialité « réactive⁴ », basée sur la défense d'un territoire considéré comme menacé par les projets extractifs. Il ne s'exprime toutefois pas de manière uniforme. En baie de Lannion, on valorise plutôt la préservation des « paysages », et à Fontrieu, celle d'un « cadre de vie » revalorisé. Certains opposants au PERm de Loc-Envel tendent, quant à eux, à mettre en avant la dimension identitaire et contestataire du sentiment d'appartenance territoriale.

¹ Melé, M., 2004, *op. cit.* p.12

² Ségas, S., 2020, *op. cit.*, p.7-19

³ Sébastien, L., 2016, *op.cit.*

⁴ Ségas, S., 2020, *op. cit.*, p.12

a) Le littoral trégorrois, entre valeur esthétique et environnement productif

Sur les côtes trégorroises, la territorialisation de la mobilisation contre le projet d'extraction de sable s'appuie en grande partie sur l'idée d'un littoral préservé des activités industrielles. Cette justification est surtout portée par les composantes les mieux dotées en capitaux du Peuple des dunes en Trégor, quand les pêcheurs professionnels mettent davantage en avant l'idée d'un territoire « travaillé » par les activités humaines.

Les communes littorales de la baie de Lannion accueillent des ingénieurs des télécoms, mais aussi de retraités disposant des ressources suffisantes pour s'y loger. Ces populations, sans être originaires du Trégor, y développent un attachement fondé sur son attrait paysager, comme l'explique le président du CAP Trébeurden :

« N'étant pas d'ici, je constate que la population est très attachée, qu'elle soit d'ici ou pas d'ici d'ailleurs, parce que sur le territoire y'a beaucoup de gens qui sont pas forcément natifs de Trébeurden, ou du Trégor. Les boîtes qui sont sur Lannion font venir beaucoup d'ingénieurs, etc., donc c'est pas forcément des personnes d'ici, mais qui deviennent très très vite attachées, à la qualité de vie, qu'on peut avoir ici. Ne serait-ce qu'au niveau des yeux, c'est-à-dire la beauté des paysages¹. »

Si ce décor semble avoir été en partie épargné par le béton, c'est, selon le conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, parce qu'il a été l'objet de mesures de conservations précoces. La lutte contre l'extraction de sable s'inscrit, selon lui, dans la continuité de ces démarches pionnières : « Je pense qu'il faut absolument considérer cette histoire évidemment, ces gens qui ont fait que la trajectoire du territoire elle est ce qu'elle est, et qu'on a aujourd'hui un patrimoine préservé². » Cette territorialisation participe d'une dynamique contemporaine identifiée par Patrice Melé comme « la diffusion du patrimoine et de l'environnement comme valeurs et cadres d'action, et la multiplication de situations de conflits, controverses ou transactions dans lesquels des résidents mobilisent ces valeurs pour défendre certaines qualités de leur espace proche³. »

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

³ Melé, P., 2003, *op. cit.* p.1

Le conservateur justifie son engagement (personnel et professionnel¹) contre le projet en décrivant le privilège d'habiter un territoire aux forts enjeux environnementaux et scientifiques, mais aussi source d'aménités :

« Je trouve que c'est un périmètre où y'a des enjeux extrêmement forts, la station biologique de Roscoff elle s'est créée ici parce qu'on avait des enjeux très très forts. Et c'est une des plus vieilles stations biologiques. On est dans un environnement où y'a des dauphins, des marsouins, des habitats marins prodigieux, mais aussi c'est lié à une courantologie, des eaux froides, du marnage, enfin un tas de choses. Finalement, on est dans un contexte assez propice, dans le sens où y'a pas eu, et j'espère qu'il y'en aura pas, d'activités qui pourraient nuire à tout ça, dans un contexte plutôt riche. En tous cas moi qui y vis, et maintenant je pratique un peu la plongée, le kayak de mer et tout ça, c'est un super territoire. Certes il y fait pas très chaud, on a certes des centaines d'heures de soleil en moins par rapport à la Bretagne-Sud, mais c'est quand même un secteur où quand les gens ils viennent et qu'ils connaissent pas ; ils disent "mais vous êtes des privilégiés, enfin c'est franchement très joli." Et moi je suis très fier d'y vivre et voir grandir mes enfants, j'en ai eu deux, qu'ont été créés dans ce territoire-là [rires]² ! »

Ce sentiment est partagé par d'autres enquêtés, à commencer par le maire de Trédrez-Locquémeau et président de Lannion-Trégor-Communauté. Ici aussi, l'engagement contre la concession de Pointe d'Armor est décrit comme en cohérence avec une volonté plus générale de protection du littoral :

« Il faut le dire aussi, on a la chance d'être dans un endroit extraordinaire, et qui est quand même largement préservé. [...] Ici y'a une complémentarité d'activités humaines, économiques et de loisir, qui est assez extraordinaire, parce que le littoral est très protégé. Enfin moi je suis un défenseur de la loi littorale depuis longtemps, et je l'applique dans ma commune, et je crois que cette sensibilité-là, elle est maintenant vraiment vraiment très répandue ici, et on commence à se rendre compte qu'on a de la chance³. »

L' élu mentionne également la dimension productive du territoire, mise en avant par le président du comité départemental des pêches : « Dans les Côtes-d'Armor vous n'avez pas un mètre carré qui n'est pas travaillé au moins par un métier. Si c'est pas les casiers, les filets, les pêcheurs à pied, les coquilliers, les chalutiers, les bulotiers⁴... ». Cet aspect productif justifie l'opposition à l'extraction de sable au nom de la défense d'activités dépendant directement du

¹ Voir Chapitre II.

² Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

³ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁴ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

territoire. Il entre parfois en tension avec les justifications esthétiques ou écologiques. L'ancien coquillier rejette ainsi tout ce qui peut être associé à une volonté de mise sous cloche de la baie, comme l'illustrent les débats sur projet de mise en place d'une zone de quiétude autour de la colonie de fou de Bassan de l'île Rouzic¹. Quant au pêcheur rencontré sur le port de Trédrez-Locquémeau, il regrette que les élus valorisent l'activité halieutique comme élément de « la carte-postale touristique », sans se mobiliser pour la défendre.

Si le territoire justifie, en baie de Lannion, l'opposition à la concession de Pointe d'Armor, c'est donc selon deux registres différents. Tandis que les uns valorisent sa dimension esthétique, les autres soulignent son caractère productif. Ces justifications sont moins présentes au sein de l'opposition au PERm de Loc-Envel, où les militants rencontrés mettent plus volontiers en avant un sentiment d'appartenance au territoire.

b) Pour Douar Didoull, « le territoire, ça compte »

La mobilisation contre le PERm de Loc-Envel valorise volontiers sentiment d'appartenance territoriale particulièrement prégnant au sein des classes populaires². Cette justification prédomine chez les membres de Douar Didoull rencontrés, bien qu'au sein du collectif, les rapports à la question bretonne aient pu être source de dissensus³. La défense d'un espace associé à des particularités culturelles et politiques justifie la mobilisation autant qu'elle permet de souligner l'altérité des porteurs de projets et des services de l'État.

En novembre 2018, une militante de Douar Didoull, s'exprimant au cours d'une conférence, explique que le nom breton choisi pour le collectif témoigne d'un « attachement au territoire⁴ ». Cette place centrale de l'espace dans la structuration de la mobilisation contre le PERm de Loc-Envel est rappelée en mai 2019 par un autre militant, au cours d'une table ronde. Il y présente la mobilisation du collectif comme une « lutte de territoire », associée à une « réputation culturelle » de résistance⁵. La territorialité construite par ces militants est

¹ *Ouest-France*, 11 décembre 2019, « Perros-Guirec. La zone de quiétude dans la réserve passe mal chez les pêcheurs »

² Rehany, N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, n°40, 2010, p. 9-26.

³ Voir chapitre VIII.

⁴ Notes de terrain, 8 novembre 2018, conférence « Mobilisations citoyennes : quand le public mène l'enquête », organisée par *Médiapart*, Lannion.

⁵ Notes de terrain, 30 mai 2019, Fest-noz des luttes, Plougouven.

contestataire : l'espace géographique est crédité d'une indocilité historique, nourrie en retour par la résistance aux projets de Variscan. Autrement dit, « l'espace, en tant que construit social et objet d'attachements, n'est pas simplement un arrière-fond contextuel des luttes, mais participe pleinement de la dynamique constitutive des mobilisations, autant qu'il se constitue à travers elles¹. » Le jeune juriste d'Eau et rivières de Bretagne, lui-même originaire d'une commune concernée par le PERm de Merléac, estime à ce titre que les responsables de Variscan ne se seraient jamais lancés dans de tels projets s'ils s'étaient intéressés aux spécificités locales. En organisant des débats locaux en amont, « le pétitionnaire se serait rendu compte que c'est pas possible de faire une mine à ciel ouvert en plein kreiz Breizh². »

S'il s'agit, ici aussi, de préserver certains sites naturels, comme la forêt de Coat-an-Noz, le territoire est ici pleinement « le support, le mobile et le principal enjeu³ » de la mobilisation. Cette forte territorialisation explique peut-être l'affaiblissement de l'engagement des communes contre la prospection, à mesure qu'on s'éloigne de l'épicentre du PERm, observé par l'opposante. L'attachement au lieu de la membre de Douar Didoull interrogée apparaît aussi en négatif, lorsque l'entretien aborde les transformations à l'œuvre dans le Centre-Bretagne. L'attrait récent pour l'immobilier tend, selon l'ancienne membre d'Emgann⁴, à diluer le sentiment d'appartenance au territoire qui a nourri les grandes luttes régionales d'hier. Interrogée sur l'héritage des « campagnes rouges⁵ » bretonnes, elle développe :

« Je pense que c'est en train de changer ça, c'est dommage mais y'a quand même de plus en plus, ou alors il va falloir un temps, de gens qui viennent de l'extérieur. Alors j'ai rien contre les gens qui viennent de l'extérieur, c'est pas ça, mais qui n'arrivent pas avec la même idée, qui s'installent, qui achètent une maison là parce qu'elle est moins chère, qui pourront aller demain en acheter une je sais pas où parce qu'ils auront décidés, qu'ils pourront vendre la leur plus cher. Y'a pas justement cet ancrage dans le territoire comme y'avait à un moment je trouve. Même si c'est des gens extérieurs, parce qu'à Douar

¹ Dechézelles, S., Lolive, M., *op. cit.* p.10

² Centre-Bretagne, en breton. Cette expression courante désigne généralement la Basse-Bretagne intérieure. L'appellation est également utilisée par la communauté de communes du Kreiz Breizh, au Nord-Ouest des Côtes-d'Armor.

³ Dechézelles, S., Lolive, M., 2016, *op. cit.*

⁴ Emgann (« Combat », en breton), était une organisation indépendantiste et anticapitaliste issu des comités de soutien aux prisonniers du Front de libération de la Bretagne (FLB), actif de 1983 à 2009. Voir Toutous, J., « Emgann », 2020, site Internet *Bécédia* ; <https://bcd.bzh/becedia/fr/emgann>

⁵ Ronan Le Coadic définit le « bloc communiste » breton comme « le bloc compact des communes ayant accordé au parti communiste 28,6 % (au moins) des suffrages exprimés – soit la moyenne française – aux élections législatives de novembre 1946 et 20 % (au moins) à celles de juin 1988. » Le Coadic, R., 1991, *op. cit.*

Didoull y'a pas mal de gens qui sont venus après, enfin ils sont pas nés là. Y'a pas besoin d'être né là, mais y'avait une espèce de sentiment de... Bon nous on est un groupe, on faisait partie d'Emgann, donc évidemment, mais quand même. Y'a eu des luttes en Bretagne, c'était quand même toutes des luttes, alors politiques oui, mais les gens n'étaient pas forcément politisés. Mais en tous cas qui montrait leur attachement [...] au territoire. Plogoff, ça a commencé comme ça. Certains d'entre nous, on est toujours dans cet objectif-là, dans cette pensée-là, c'est que le territoire, ça compte. Et c'est important de se retrouver dans un territoire. »

L'opposition au PERm de Loc-Envel se voit par là réinscrite dans l'histoire des mobilisations environnementales territoriales et identitaires qui ont marqué la Bretagne¹. Cette territorialité contestataire tranche avec celle rencontrée chez les opposants au PERm de La Fabrié, qui justifient davantage leur mobilisation par la défense d'un espace familial où l'on bénéficie d'une certaine « qualité de vie ».

c) La préservation du « cadre de vie » à Fontrieu

La dimension réduite du PERm de La Fabrié induit une forme de territorialisation à plus petite échelle. Portée par des enquêtés pour beaucoup originaires du secteur et des alentours immédiats, elle se traduit par la volonté de défendre un environnement proche et familial.

L'une des membres du collège de Stop mines 81, mère du jeune éleveur de l'association, est par exemple née et a toujours vécu dans un des hameaux proches du périmètre convoité par Tungstène du Narbonnais. Elle le décrit, non sans émotion : « Nous on va souvent se promener là-haut, tout ce plateau là-haut c'est magnifique, on n'a pas envie de ça. Vous imaginez, une mine à ciel ouvert ! Ah non, c'est impensable, ça c'est impensable. Non, on peut pas envisager ça². » La mobilisation joue de ce point de vue un rôle de « révélateur de territorialités existantes³ ». L'enquêtée prend conscience de la vulnérabilité de cet environnement familial et privilégié : « J'aimerais bien la garder cette qualité de vie [...], mais je crois qu'encore, depuis qu'il y a ce projet, je crois que ça nous a fait prendre encore plus conscience qu'on a de la chance, d'avoir une qualité de vie comme ça⁴. »

¹ Voir à ce sujet : Porhel, V., 2008, *op. cit.*, p. 259. Dans son chapitre consacré à Plogoff, l'auteur souligne toutefois que cette dimension identitaire est d'abord produite par la presse locale.

² Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

³ Cadoret, A., 2017, *op. cit.*, p.2

⁴ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

Sa fille, résidant désormais à quelques kilomètres de là, justifie son engagement dans la mobilisation par une solidarité familiale, mais aussi par un attachement au lieu et à ses habitants :

« Je suis solidaire de mon frère, mes parents, mais après moi, là où vivent mes parents, j’y ai passé les 20 premières années de ma vie, j’y suis tous les weekends chez mes parents ou chez mon frère, j’y suis plus souvent là-bas qu’ici [...]. J’ai mon grand-père, toute ma famille là-bas, enfin je veux dire on se connaît tous sur la zone, les petits hameaux et tout ça, j’ai plein de potes avec qui j’étais à l’école, avec qui j’ai grandi, donc moi ça me ferait chier de voir une mine se faire là ! Le weekend on va se promener là, ma mère, ma tante, et souvent en plus on passe vers là-haut, on passe par [la ferme de mon frère], Fumade, enfin on fait cette boucle-là. Et si un jour en me promenant je vois passer des camions là ça me ferait chier. Et puis c’est quand même une qualité de vie, on a la chance d’être bien là où on est en fait¹. »

La territorialisation de la mobilisation n’est pas seulement la défense d’un espace. C’est aussi la volonté de préserver un tissu de sociabilités entretenu sur des bases géographiques. Son compagnon a d’ailleurs lui aussi grandi dans un hameau proche du PERm. « On est du coin, on est vraiment locaux à fond ! » revendique l’enquêtée. Un ancrage territorial qu’elle souhaite transmettre :

« J’ai envie que le jour où j’ai des enfants, je puisse encore leur faire profiter des sentiers là-haut, leur montrer, leur dire “vous voyez la chance qu’on a d’être ici, d’avoir ça, cette qualité de vie, d’avoir des champs à perte de vue, une eau qui est pas traitée, une eau sans merdes dedans”. C’est vraiment ça en fait, de préserver tout ça. Et je pense qu’après c’est ce que beaucoup de monde aussi dans l’asso veut, et revendique entre guillemets, c’est de préserver toute cette qualité de vie là, et préserver notre coin de nature, enfin de campagne, de ruralité². »

L’attachement au lieu comme justification à l’engagement est aussi revendiqué par l’apiculteur et éleveur de cochons militant au collège de Stop mines 81. Il s’agit de protéger le territoire à l’échelle de l’espace quotidiennement parcouru et travaillé dans le cadre de ses activités ou de celles de ses proches : « [Le périmètre du PERm] c’est des terres de certains amis, certains amis ont des terres sur le coin, ou c’est des terres familiales, donc y’a un attachement qui est assez fort. Moi personnellement j’ai pas de terres sur la zone même, mais j’ai des terres pas très loin [...] c’est plus ou moins le même secteur, et on a envie de garder ça en bon état³. »

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d’un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fongrieu.

Ce rapport au territoire reste selon lui partagé au sein sa génération, y compris parmi ceux, majoritaires, qui ont quitté la commune pour étudier ou travailler en ville :

« Y'a quand même un attachement assez fort ouais. C'est assez marrant parce que, y'a vraiment beaucoup de gens qui sont partis mais, tu sens, dès que tu parles de la mine ou de trucs comme ça, ils sont remontés à fond. Dès qu'ils peuvent remonter ici, passer des weekends, les gens ils reviennent. Je sais pas qu'est ce qui fait ça mais, y'a un attachement, y'a quand même pas envie de tout laisser tomber ici. Bon, y'en a quelques-uns comme moi et [l'élèveur, membre du collège de Stop mines] qui avons envie de vivre ici et de travailler ici¹. »

La volonté de défendre le territoire se retrouve chez ceux qui, venus d'ailleurs, cherchent ici un cadre relativement préservé. Un riverain, rencontré sur place, vit depuis plusieurs années dans un hameau à la limite du périmètre demandé par Tungstène du Narbonnais. Il raconte avoir fui par désespoir sa région d'origine, ravagée par l'industrie touristique, en espérant retrouver ici sa tranquillité : « Moi je viens de la Haute-Savoie et j'adore ce département, et j'en suis parti justement de tristesse. De voir ce que l'avidité des gens pouvait faire. Après c'est pas de pot, je viens me planter là, et voilà, ça me poursuit². »

La territorialisation de la mobilisation contre le PERm de La Fabrié se joue donc, chez les acteurs interrogés, à l'échelle de la petite zone concernée. Elle repose sur la volonté de préserver un environnement familial, mais aussi des aménités positives décrites comme une « qualité de vie », partagée par de nouveaux habitants. Il s'agit donc, comme dans les Côtes-d'Armor, de défendre un territoire pour ses qualités propres, mais aussi pour ce qu'il représente. Certains membres du Peuple des dunes mettent en avant les qualités esthétiques de la baie de Lannion, quand d'autres, pêcheurs professionnels, insistent sur sa dimension productive. Du côté des membres de Douar Didoull rencontrés, on convoque plutôt un sentiment d'appartenance à la fois territorial, culturel et politique. Ces justifications s'expliquent par des trajectoires militantes marquées par les luttes environnementales, sociales et culturelles qui ont traversé la Bretagne. S'intéresser à la manière dont les groupes mobilisés s'approprient, ou au contraire mettent à distance les mémoires des mobilisations locales s'avère par conséquent indispensable.

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

2) S'en inspirer ou s'en distinguer ? Les usages contrastés de la mémoire des luttes locales

Les luttes locales d'hier contribuent à forger ce que Cécile Blatrix propose de nommer la « mémoire d'un territoire¹ ». En s'intéressant à l'oubli qui a recouvert la mobilisation contre la centrale nucléaire du Bugey, elle postule que « chaque territoire connaît des mobilisations, conflits, évènements, catastrophes... susceptibles de contribuer à expliquer un certain nombre de variables dans les comportements politiques². » Le passé est ainsi une ressource organisationnelle, puisque le territoire hérite de structures de mobilisations, en partie présentées dans le chapitre précédent. Mais il est aussi une justification apportée aux luttes contemporaines. Des mobilisations plus ou moins anciennes, comme l'élan qui a suivi le traumatisme des marées noires, ou le souvenir des mobilisations contre la prospection d'uranium, font ainsi figure de références, positives, pour les cas bretons. Dans le Tarn au contraire, les opposants à La Fabrié rejettent les stigmates associés à la bien plus récente mobilisation contre le barrage de Sivens.

a) Des marées noires au port de Trébeurden, la construction mémorielle d'un territoire résistant

Pour les opposants à Pointe d'Armor, le maillage associatif trégorrois s'explique par le traumatisme des marées noires qui ont souillé les côtes bretonnes. Le territoire-martyr ainsi défini justifie les mobilisations contemporaines, et d'autres coups d'éclat mémorables mobilisés par les enquêtés. C'est notamment le cas du conflit provoqué par la construction du port de Trébeurden, qui a connu dans les années 1990 un retentissement national.

Trois marées noires ont successivement touché le littoral nord-breton. La première, issue du naufrage du Torrey Canyon en 1967, amorce, selon Tudi Kernalegenn, la « découverte de la question environnementale » en Bretagne³. La seconde, celle de l'Amoco Cadiz, en 1978, approfondit cette dynamique. L'auteur note que « par l'ampleur de la catastrophe et de la révolte, l'Amoco Cadiz marque profondément la mémoire populaire, structurant sa sensibilité face aux problèmes de pollution, consacrant la centralité des problèmes écologiques en

¹ Blatrix, C., 2018, « La mémoire enfouie d'une contestation antinucléaire. La centrale de Bugey dans La Voix de l'Ain, de 1965 à 1971 », Ambroise-Rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vrignon, A., (dirs.), *Une histoire des conflits environnementaux. Luttes locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, p.34

² *Ibid.*

³ Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne, op. cit.*, p.32

Bretagne¹. » Cette marée noire, la plus importante de l'histoire, est de surcroît suivie par celle du Tanio, en 1980.

La station LPO de l'Île-Grande, où se déroule l'entretien mené avec le conservateur de la RNN des Sept-Îles, est construite après la tragédie du Torrey Canyon pour le nettoyage des oiseaux mazoutés. Questionné sur la persistance d'une mémoire territoriale des mobilisations consécutives à ces catastrophes, il se souvient de conversations qu'il a pu avoir avec des « locaux » à ce sujet :

« Peut-être que dans l'ADN des gens qui ont vécu [la marée noire], dans les Trégorrois, finalement ils étaient plus faciles à mobiliser, dans le sens où ils ont vécu quelque chose de fort, et après ils ont certainement su convaincre, ils en ont parlé aux générations d'après, de tout ça, et oui effectivement, et je suppose que peut être que la CAN, aurait dû peut être imaginé que faire ça ici c'était un peu peine perdue quoi ! [rires] parce que le mouvement avait déjà eu lieu. Ça, c'est vrai que c'est important. Et ici la LPO elle est évidemment concernée, la station elle a été créée pour ça, pour les oiseaux mazoutés, les oiseaux marins². »

Cette mémoire est aussi entretenue par les institutions locales. En 2017, à l'occasion des quarante ans de l'Amoco Cadiz, la mairie de Trébeurden expose *in situ* des photographies de plages souillées. Le président de la communauté de communes, préside quant à lui Vigipol, syndicat héritier de la mobilisation des communes après la catastrophe. Il lie cette mémoire du territoire à la formation d'une sensibilité environnementale locale :

« Ça avait été dit, “déjà nous avons subi des tas de catastrophes”, donc on a rappelé les pollutions maritimes, y'avait eu grosse tempête aussi en 2008 par exemple, recul des côtes, sensible. Et donc on dit “mais on est sacrifiés quoi”. Donc ça, ça a été beaucoup ressenti par les élus, et la population en général. “Ça suffit, laissez-nous tranquilles”, voilà. C'est vrai, et j'adhère assez à ça³. »

Pour l'agent de la DREAL en charge de l'instruction de Pointe d'Armor, cette idée de territoire-martyr expliquerait la grande réactivité des élus littoraux, face au projet :

« Ce sont des communes fortes parce que ce sont des communes qui ont connu des catastrophes, le Nord-Bretagne a connu un certain nombre de catastrophes, donc ce sont des gens qui sont habitués à se battre, c'est pas des gens tendres, qui disent oui à tout. Je veux dire, c'est des gens qui défendent. Je fais pas de politique là, je donne pas mon avis, c'est juste un constat, je veux dire c'est des gens qui avaient des craintes. [...] Tout le monde aime son territoire, tout le monde veut le défendre, mais je trouve que c'était

¹ Kernalegenn, T., *ibid.*, p. 47

² Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

³ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Loquémeau et président de Vigipol, Lannion.

directement plus fort chez Pointe d'Armor que par exemple chez les permis miniers. C'était plus fort, directement. Je veux pas dire que sur les permis miniers c'était pas fort. Mais [sur l'extraction de sable], les élus, dès le début ont donné des avis défavorables. Dès le début ils étaient contre.¹ »

L'« Amoco » n'est pas la seule expérience collective mobilisée par les enquêtés. L'opposition à la construction du port de plaisance de Trébeurden, au début des années 1990, en est un autre. Si l'ouvrage a bien vu le jour, c'est amputé du complexe immobilier qui devait initialement l'accompagner. Le directeur du CAP Trébeurden, nouvel arrivant à l'époque des faits, dresse des ponts entre le Peuple des dunes et cette mobilisation communale :

« [L'extraction de sable] c'est pas le premier sujet qui a suscité des manifestations ou une révolte locale. On a eu la construction du port de Trébeurden, il y a 25 ans, un petit peu plus même maintenant, qui avait suscité à l'époque des grosses manifestations, une opposition locale très très forte, des gens qui se sont couchés devant les camions, etc., justement pour préserver l'environnement. Alors le port s'est construit, mais y'avait un autre projet immobilier qui était associé au port, qui aurait dénaturé complètement toute la côte de Trébeurden, et ce projet-là s'est jamais fait. À l'époque aussi, ça a aussi mis en évidence des affaires de malversations ou en tous cas de pots-de-vin auprès des élus, et le maire de Trébeurden avait fini en prison². »

L'affaire devient en effet le symbole de la bétonisation des côtes³, et l'édile est condamné en 1993 pour trafic d'influence⁴. Un contexte local qui fait dire au président de LTC que « Trébeurden c'est un champ de lutte qui est assez sensible aussi. » Et d'ajouter, à propos des conflits propres à la commune que « Trébeurden c'est quand même un sacré panier de crabes⁵. » Il illustre aussi, pour le rédacteur en chef adjoint du Trégor, la capacité des populations à construire de larges coalitions sur des bases territoriales⁶ :

« Y'a des phénomènes comme ça, ça me fait penser à ça, le port de Trébeurden était devenu un emblème. Alors que des ports en Bretagne, Dieu sait s'il y en a eu de fait, et celui-là parce que y'a un moment donné tous les ingrédients sont réunis. C'est-à-dire que vous allez faire une recette, et d'un coup elle va être flamboyante, vous allez passer une bonne soirée parce que tous les ingrédients sont réunis, et là, c'est vrai que ça a été le cas. Et ça a été pareil pour le port de Trébeurden quoi, qui s'est fait quand même, pas

¹ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

² Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

³ *Le Monde*, 9 mars 1992, « Trébeurden, le port de la discorde »

⁴ *Le Monde*, 26 juillet 1993, « Le maire de Trébeurden donne sa démission »

⁵ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Loquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁶ Voir chapitre II.

dans les mêmes proportions, mais c'était devenu un emblème, aussi parce que et pour les politiques, et pour le pouvoir, et pour les médias, on avait tous les ingrédients. C'est-à-dire le côté très localisé, le côté une union de plein de collectifs, plein de mecs complètement différents, contre un gros groupe¹. »

Remarquons que le Peuple des dunes en Trégor a même transcendé les oppositions d'hier, puisque des « pro » et des « anti » port de plaisance s'y côtoient. L'expérience des marées noires constitue cependant l'élément central de cette mémoire du territoire et du rapport des populations locales aux questions environnementales. Mais les terres aussi ont été le théâtre de grandes mobilisations collectives. L'exhumation par Douar Didoull des luttes contre l'industrie uranifère en constitue un exemple particulièrement significatif.

b) Lutttes antinucléaires et projets miniers : la mobilisation du Centre-Bretagne contre la prospection d'uranium comme trait d'union

Au printemps 2015, Douar Didoull appelle à un rassemblement à l'occasion d'une réunion préfectorale d'information sur les PERm bretons. La première phrase du communiqué diffusé pour l'occasion proclame : « La Bretagne attise de nouveau la convoitise de l'industrie minière². » Cette affirmation a de quoi surprendre, dans une région qui n'a jamais été un important bassin minier³. C'est que le collectif mobilise ici la mémoire des mobilisations locales qui, au début des années 1980, se sont opposées à la prospection d'uranium. Un détour par cette histoire, à la fois justification et ressource de l'opposition à la prospection contemporaine, apparaît indispensable.

Si, en France, le Limousin a concentré l'essentiel des mines d'uranium⁴, le Centre-Bretagne a en effet lui aussi été mis à contribution. Ce sont au total quarante-deux sites qui ont été exploités dans la région, principalement dans le Morbihan. Certains sont depuis tombés dans l'oubli. Exploités durant une période relativement courte, les acteurs politiques et économiques locaux ont cherché à « effacer non seulement du territoire, mais aussi des mémoires, toute trace de cette activité industrielle considérée comme un handicap dans le développement touristique

¹ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

² Douar Didoull, 25 mars 2015, « Variscan : Rassemblement à la Préfecture contre les recherches de mines »

³ Voir Introduction générale.

⁴ Sur les négociations autour de l'impact environnemental des mines d'uranium limousines voir : Brunet, P., 2004, *op. cit.*

post-industriel local¹. » Le souvenir de ces exploitations ressurgit néanmoins depuis quelques années, à l'occasion de la découverte de la radioactivité des stériles, utilisés comme remblais pour des travaux divers².

Au sein du PERm de Loc-Envel, la commune de Belle-Isle-en-Terre a accueilli entre 1956 et 1957 les travaux de la Compagnie française des minerais d'uranium³. Au moment de l'enquête, une descenderie était toujours accessible au public, en dépit des alertes données par le maire de la commune⁴. La recherche du métal radioactif est relancée en 1982, année durant laquelle une dizaine de demandes de permis sont déposées, couvrant une grande partie du Centre-Bretagne⁵. La forêt de Coat-an-Noz est ainsi visée par Minatome, une filiale du groupe pétrolier Total (aujourd'hui TotalÉnergies). Cette nouvelle phase de prospection rencontre cette fois des oppositions. Elles s'appuient, un an après la victoire de la lutte contre la centrale de Plogoff, sur le réseau des Comités locaux d'information sur le nucléaire (CLIN), encore actif dans la région⁶. Neuf comités de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne, fédérés en coordination régionale, organisent la résistance. Les écologistes craignent notamment, dans un contexte d'exode rural, que la région ne soit sacrifiée sur l'autel du tout nucléaire⁷. L'ancien référent d'un comité de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne évoque les prospecteurs d'alors avec des mots remarquablement proches de ceux par lesquels opposants d'aujourd'hui décrivent Variscan :

« Ils arrivaient en terrain conquis parce qu'on leur avait dit qu'ils étaient en terrain conquis, parce qu'on leur avait dit que le pays était dirigé par des élus communistes, parce qu'on leur avait dit que de toute façon quoi qu'il arrive, tout le monde serait d'accord.

¹ Bretesché, S., Ponnet, M., 2013, *op. cit.* ; Voir aussi, sur le même sujet : Bretesché, S. 2014, « L'héritage patrimonial de l'uranium : de la trace à la mémoire disputée », *L'Homme et la société*, n° 192, p. 113-126. ; Le Berre, S., Bretesché, S., 2018, *op. cit.*

² *Reporterre*, 15 juillet 2017, « Les déchets radioactifs des mines d'uranium empoisonnent la Bretagne »

³ Areva, 2014, *op. cit.*, p. 57

⁴ Voir chapitre IV.

⁵ *Uranann Uranon*, bulletin d'information de la Coordination des comités de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne, n°1.

⁶ Entretien mené le 4 juin 2018 auprès de l'ancien référent du Comité de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne de Mellionnec, Mellionnec.

⁷ *Oxygène Bretagne, mensuel écologique breton*, décembre 1983, n°56-57, « Uranium : laissez-le où il est ! », p.13

Ils arrivaient d'abord dans le trou du cul du monde, y'avait que des "paour-kez treu"¹, y'avait que des ploucs, et qu'ils allaient apporter la modernité. On a eu des gens qui étaient d'une naïveté, c'est même pas de l'arrogance, ils finissaient pas être arrogants parce qu'ils étaient provoqués, mais ils arrivaient avec une naïveté, enfin, c'était fort étonnant quoi. Y'avait pas de communicants comme y'aurait eu maintenant, c'était vraiment les ingénieurs qui arrivaient, "mais si, on fait un beau métier, mais si mais si, regardez, on vit bien, mais si mais c'est moderne, le nucléaire c'est moderne, c'est l'avenir", enfin c'était que des arguments de cet ordre-là². »

Durant deux ans, les comités s'activent à diffuser de l'information sur ces projets. Ils parviennent à réunir plusieurs milliers de personnes lors de trois festivals antinucléaires. Les premières foreuses seront même démontées par les opposants lors de leur arrivée en Bretagne. En 1984, suite à l'effondrement des cours de l'uranium et aux difficultés rencontrées sur place, les permis sont abandonnés. Pour l'enquêté, qui deviendra dix ans plus tard le premier maire Les Verts de la commune de Mellionec, cette mobilisation a été suffisamment importante pour contribuer à ancrer l'écologie politique en Bretagne.

Elle tombe pourtant largement dans l'oubli³, à la manière de l'opposition à la centrale du Bugey décrite par Cécile Blatrix⁴, jusqu'à ce que sa mémoire ressurgisse au travers de la mobilisation contre le PER de Loc-Envel. Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet notent que la présence d'un type d'industrie sur un territoire joue sur la perception des risques qu'en ont ses habitants⁵. On peut aussi considérer que les mobilisations passées contre une industrie contribuent à leur rejet futur, ne serait-ce par la transmission de dispositions critiques : l'inclinaison à la remise en cause de projets industriels, en particulier miniers, incorporée par les acteurs⁶, a pu être transmise à différentes étapes de la socialisation. Les trois membres de Douar Didoull rencontrés ont en effet un rapport avec les mobilisations contre les recherches d'uranium. L'un d'eux fut membre du comité local, ce qui lui permet de remobiliser les connaissances sur le sous-sol acquises alors dans la critique du projet porté par Variscan. Une

¹ Prononcer « pokez-treu ». De « paour-kez », qu'on pourrait traduire par « pauvre gars ». « Treu » semble être spécifique au dialecte du pays Fouesnantais, d'où l'enquêté est originaire. Merci à Tara pour son aide dans la recherche d'une graphie acceptable.

² Entretien mené le 4 juin 2018 auprès de l'ancien référent du Comité de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne de Mellionec, Mellionec.

³ Il existe à ce jour peu de documents sur cette période, probablement en partie effacée par la mémoire de la lutte contre la centrale nucléaire de Plogoff.

⁴ Blatrix, C., 2018, *op. cit.*

⁵ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.96

⁶ Mathieu, L., 2012, *op. cit.* p.183

autre a pris part au groupe d'une commune voisine, ainsi qu'à la fronde contre le stockage de déchets radioactifs, à l'époque où la Bretagne était pressentie pour accueillir un centre d'enfouissement¹. Le dernier, plus jeune, lie le combat de Douar Didoull à celui mené par ses propres parents au sein des comités anti-uranium :

« On a aussi ici le passé de ça, de la lutte contre l'uranium. Mes parents étaient dans des comités anti-uranium déjà, y'a pas mal de gens dans le collectif qui ont eu des parents qui étaient là-dedans, et d'ailleurs les anciens sont là aussi pour nous briefer sur certains trucs quoi. [...] De toute façon là où est la ressource on risque de toujours avoir affaire à ce genre de permis qui reviennent, puisque la ressource elle bouge pas. Ce qui est sous terre reste sous terre, pour l'instant, sauf pour l'uranium, y'a eu de l'exploitation². »

Le souvenir de cette mobilisation explique aussi que les opposants puissent suspecter que la mention « substances connexes », qui suit sur le titre les principales substances recherchées, masque une recherche du métal radioactif.

C'est donc une mémoire des luttes locales contre une utilisation jugée indésirable du sous-sol que Douar Didoull remet au goût du jour. Comme sur la côte, avec les marées noires, les mobilisations localisées d'hier légitiment et nourrissent celles d'aujourd'hui. Dans le Tarn la lutte locale de loin la plus mentionnée par les enquêtés, celle contre le barrage de Sivens, fait au contraire plutôt figure de repoussoir.

c) Le conflit autour du barrage de Sivens, un mauvais souvenir tarnais

Le barrage de Sivens, sur le Tescou, sur la commune de l'Isle-sur-Tarn, à environ 90 kilomètres de Fontrieu, est au début des années 2010 l'un des projets d'aménagement les plus controversés et médiatisés³. L'installation de la Zone à défendre du Testet, à l'automne 2013⁴, sur le modèle de Notre-Dame-des-Landes⁵, puis la mort de Rémi Fraisse, tué par une grenade

¹ Libération, 17 avril 2000, « Mission granit : les Bretons font bloc. Samedi, 10000 antinucléaires ont défilé contre l'enfouissement des déchets »

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ Bès, M.-P., Blot, F., Ducourneau, P., 2015, « Sivens : quand le dialogue devient impossible. Chronique d'un drame annoncé », *justice spatiale - spatial justice*, n° 8, 12p.

⁴ Berlan, A., 2016, *op. cit.*

⁵ Ollitrault, S., 2021, « Notre-Dame-des-Landes : du Larzac au zadisme », Lormeteau, B., Van Lang, A., (dirs), *L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quels enseignements ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p.211-235.

tirée par la gendarmerie la nuit du 25 au 26 octobre 2014¹, laissent un goût amer à de nombreux Tarnais. La crainte de voir de tels événements se reproduire est partagée jusqu'aux opposants au PERm de La Fabrié. La violence du conflit entre agriculteurs productivistes et « *pelluts* » (« chevelus » en occitan)² préfigure celles qui émailleront, plus tard et ailleurs, les débats des « mégabassines³ ».

Au sein de Stop mines 81, seuls les militants appartenant déjà à des organisations écologistes ont été impliqués dans la mobilisation contre le barrage de Sivens. Au sein de l'association, la membre d'Apifera et de la Confédération paysanne témoigne du degré de tension généré par le projet : « Sivens, ça a divisé énormément les amis, les familles, les couples parfois. Donc ça laisse des traces⁴. » Parmi les « jeunes » locaux actifs dans Stop mines 81, peu ont fait le déplacement jusqu'à Sivens. L'apiculteur du groupe est une exception, des membres de sa famille y étant investis : « J'étais pas fermé, ça m'intéressait quand même d'aller voir vraiment, parce qu'on entendait de tout aussi là. T'avais les pour, t'avais les contres, dans le Tarn y'avait beaucoup de contres, enfin qui étaient contre la lutte quoi, et on entendait des trucs aussi assez rudes⁵. »

La diffusion à l'échelle nationale de l'occupation permanente⁶ comme modalité de contestation des projets d'aménagement⁷ fait par ailleurs craindre, à Fontrieu, l'installation d'une nouvelle « ZAD » sur le secteur de La Fabrié. Pour les habitants de la commune en effet, la mémoire des événements récents de Sivens est encore vive, explique cette membre de l'association :

« Ça a quand même fait beaucoup de bruit, et c'est pas si vieux que ça, donc de suite les gens ils se disent, un refus, une défense d'un territoire, "wow il va y avoir une

¹ Voir sur cette séquence : Xardel, V., Berlan, A., 2015, « Les lueurs sombres de la ZAD de Sivens », *Mouvements*, n°84, p. 131-137.

² *Libération*, 18 décembre 2014, « À Sivens, le quotidien toujours explosif entre pro et anti-barrage »

³ *Le Figaro*, 25 novembre 2022, « Deux-Sèvres : enquête ouverte après l'agression d'un militant "antibassines" » ; *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 23 mars 2023, « La maison d'un militant écologiste saccagée par des agriculteurs en marge d'une manifestation de la FNSEA à La Rochelle »

⁴ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d'une membre de Stop mines 81 et d'Apifera, Montredon-Labessonnié.

⁵ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁶ Bulle, S., 2018, *op. cit.*

⁷ Dechézelles, S., 2017, « Une ZAD peut en cacher d'autres. De la fragilité du mode d'action occupationnel », *Politix*, n°117, p.91-116.

ZAD”. Mais je pense que Sivens ici a eu beaucoup d’impact sur la population. Quand y’a eu la mort de Rémi Fraisse, y’a eu des tags partout et tout, et ça continue parce que c’est toujours en procès, je crois, je sais pas où ils en sont. Du coup au début, on n’avait peut-être pas trop de réponses par rapport à ça. La peur de l’arrivée des zadistes¹. »

Sur ce territoire conservateur, la radicalité politique incarnée par ces derniers² a en effet mauvaise presse. « La mine plutôt que les zadistes », serait même un discours partagé par quelques habitants³. Les membres de Stop mines 81 tâchent par conséquent de tenir le spectre du Testet à distance, souligne l’une d’entre eux :

« C’est qu’ici Sivens c’était pas trop, entre guillemets, bien perçu. On va dire dans le sens où ça avait été assez accaparé par tous les zadistes, la mort de Rémi Fraisse et tout ça, ça a pas fait bonne image quand même ! Parce que même les gens je pense qui, au départ soutenaient peut-être la lutte, vu qu’après l’image qui en a été donnée dans les médias, c’était des affrontements entre zadistes [et les forces de l’ordre], c’est souvent ça qui revenait sur le tapis, zadistes, zadistes, zadistes, au bout d’un moment les gens ça leur fait un peu peur je pense. Et ici quand on a créé [Stop mines 81], ça a fait peur, parce que y’en a plein qui ont dit “oui moi je suis contre, mais bon après si c’est pour que ça soit comme à Sivens là-bas qu’il y ait les zadistes qui viennent, moi je veux pas ça, on va pas arriver là...” Mais on a dit “enfin, on le veut pas plus que vous⁴.” »

Cette mauvaise image s’expliquerait par une couverture médiatique hostile⁵, ainsi que par les « rumeurs » qui circulent au sujet des « zadistes », comme l’évoque la première enquêtée : « Ça a fait du bruit nationally et, ça a été compliqué. Beaucoup de rumeurs qu’on sait pas si c’était vrai ou pas, qu’ils ont tout détruit, qu’ils ont piqué une mamie, tu vois, c’est con, mais ça a un impact tout de suite. “Qu’est-ce qu’ils nous font chier ces gens-là !” [rires] Et puis bon, après y’a eu la mort de Rémi, qui a encore plus fait de bruit⁶. » Même au sein de l’association, le sujet n’est pas sans provoquer un certain agacement⁷ et certains discours tenus sur les « zadistes » relèvent principalement du stéréotype⁸. La seule référence de mobilisations

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Ollitrault, S., 2021, *op. cit.*

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d’une membre de Stop mines 81 et d’Apifera, Montredon-Labessonnié.

⁶ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁷ Compte-rendu d’observation de l’Assemblée générale ordinaire de Stop mines 81, 6 mars 2020, Fontrieu.

⁸ Voir Chapitre VIII.

environnementale locale¹ dont disposent les opposants tarnais à la prospection minière constitue ainsi une mémoire territoriale négative.

Il s'agit donc de se distinguer d'un événement vécu comme traumatisant, à l'opposé de la filiation des résistances territoriales revendiquée par les militants costarmoricains. Ceux-ci usent en effet du souvenir des catastrophes écologistes et des luttes qui ont marqué la région comme justification des mobilisations contemporaines. Cette « mémoire d'un territoire » est aussi une ressource, organisationnelle et informationnelle. Elle participe d'une territorialité contestataire, qui assimile espace géographique et résistance aux projets indésirables. Mais cet héritage peut aussi constituer un stigmat, lorsqu'il est encore récent et aussi pesant que dans le Tarn. En Bretagne, le territoire-résistant est aussi construit au travers d'usages contestataires de pratiques culturelles spécifiques.

3) Revendications culturelles et identification au territoire dans les mobilisations environnementales localisées

Les mobilisations localisées peuvent convoquer un « régime identitaire² » de territorialité, qui lie opposition à un projet décrit comme imposé de l'extérieur et revendication de spécificités culturelles locales. Les mobilisations environnementales participent pleinement à ce processus d'identification³. L'usage de symboles et de pratiques culturelles propres est particulièrement saillant en Bretagne, où la protection de l'environnement fait de longue date bon ménage avec le régionalisme⁴, voire l'autonomisme⁵. Une conférence organisée par *Médiapart* à Lannion présente la région comme une « terre de luttes⁶ ». Cette représentation, quand elle est reprise par certains militants, ne va d'ailleurs pas sans véhiculer quelques stéréotypes. Si, dans le Tarn, il est plus difficile de retrouver les traces d'une revendication occitane, la mobilisation contre le PERm n'en valorise pas moins les symboles d'un ancrage territorial et culturel.

¹ Lors de l'assemblée générale extraordinaire de Stop mines, en août 2020, deux participants évoquent un projet de mine qui aurait rencontré l'opposition d'un village voisin à la fin des années 1970. Mais aucun membre actif de l'association ne l'a mentionné au cours de l'enquête.

² Ségas, S., 2020, *op. cit.*, p.12

³ Brubaker, R., 2001, *op. cit.*

⁴ Kernalegenn, T., 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *op. cit.*

⁵ Porhel, V., 2015, « Une cause comme les autres ? Le cas des autonomistes bretons (1978-1980) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°115-116, p.63-71.

⁶ Notes de terrain, 8 novembre 2018, *op. cit.*, Lannion.

a) Les Bretons et la mer : spécificités culturelles et mythes trégorrois

Si les résidences secondaires et le « balnéotropisme » des plus aisés bouleverse la sociologie des côtes bretonnes¹, l'identification à la région y reste forte. Elle ressurgit notamment à la faveur de la lutte contre le projet porté par la CAN. Avec parfois, chez des observateurs extérieurs ou des habitants plus récents, quelques tendances à l'essentialisation d'un peuple breton mythifié.

Les manifestations sont la démonstration la plus visible de la mobilisation de symboles associés à la Bretagne dans l'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion. On y rencontre évidemment l'incontournable Gwen-ha-du². Mais on peut aussi y lire des slogans en breton, comme ce « Ni zo holl greun traezh ! » (nous sommes tous des grains de sable), brandi lors d'une marche à Lannion³. À l'occasion d'un autre rassemblement, en septembre 2016, les manifestants entonnent des chants inspirés d'airs traditionnels⁴. En printemps 2017, le Peuple des dunes de Batz à Bréhat organise également un fest-noz⁵, festivité d'inspiration traditionnelle, accompagnant la plupart des luttes environnementales bretonnes depuis les années 1970.

Mais les enquêtés, surtout lorsqu'ils ne sont pas originaires de la région, convoquent aussi une symbolique de l'autochtonie⁶, nourrie de représentations assimilant « les Bretons » et la mer. Le directeur du centre de plongée trébeurdiniais explique la force de la mobilisation par ce lien spécifique à l'environnement littoral : « On est tous attachés à notre côte. Je crois que c'est très fort en Bretagne cet attachement, en règle générale, donc tout le monde s'est senti concerné⁷. » Le militant de Pleumeur-Bodou Nature emprunte quant à lui à un registre relativement stéréotypé pour rendre compte de la pugnacité bretonne : « Je pense que quand

¹ Ghekière, J.-F., Houillon, V., 2013, « Le vieillissement démographique des communes côtières en France : un phénomène uniforme ? », *Populations et littoral*, vol.1, n°2, p. 59-93.

² Le « blanc et noir », le drapeau breton.

³ *Ouest-France*, « Extraction dans la baie : Le marchand de sable a réveillé le Trégor ». Voir le diaporama en ligne : https://lannion-perros.maville.com/info/detail-galerie_-extraction-dans-la-baie-le-marchand-de-sable-a-reveille-le-tregor_12590_GaleriePhoto.Htm

⁴ Voir la vidéo du *Trégor*. En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=n_IPVxHgkmo

⁵ *Le Télégramme*, 17 avril 2017, « Sable. Un fest-noz pour maintenir la flamme »

⁶ Bozon, M., Chamboredon, J., C., 1980, *op. cit.*

⁷ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

même, l'esprit breton, moi je suis pas d'origine bretonne, je suis du Limousin, ma femme est bretonne. Y'a une espèce de solidarité quasi instinctive, notamment quand c'est la mer, qui est très forte. Je sais pas si c'est des racines de naufrageurs ou autre, mais ils se laissent pas faire. Et ça c'est très très très appréciable dans les combats¹. » Une « bretonnité² » essentialisée à laquelle on peut aussi faire dire l'inverse, comme s'y essaye un journaliste de *L'Humanité* couvrant la mobilisation du Peuple des dunes : « En ce coin sauvage et taiseux de nord Bretagne, il faut y aller fort pour mettre les gens du cru en pétard³. »

La Bretagne se caractériserait aussi par une habitude du dépassement des désaccords idéologiques au nom d'une commune appartenance régionale. Selon le président de Lannion Trégor Communauté : « En Bretagne on sait faire ça, assez bien, c'est-à-dire dépasser les clivages politiques pour faire quelque chose parce que c'est l'intérêt supérieur de la collectivité⁴ ». Le CELIB⁵, ou le mouvement des Bonnets rouges⁶ de 2013 en constituent des exemples, bien que leurs objectifs aient été radicalement étrangers à la protection de l'environnement. Si l'on en croit le rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire local, cette affirmation est particulièrement appropriée pour le Trégor. Il rapproche le Peuple des dunes à l'expérience de Trégor debout : réunissant différentes organisations de salariés mobilisées contre des suppressions de postes aux Télécoms de Lannion, ce collectif connaît l'apogée de ses activités en 1997⁷. « À un moment donné, c'est un combat d'une région. D'un coin de Bretagne. Qui est le Trégor, et dans lequel les mecs se reconnaissent⁸ », analyse le journaliste.

¹ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² Voir par exemple l'analyse de Jean-François Simon et Laurent Le Gall, sur l'usage de cette même « bretonnité » par les élites économiques et politiques régionales : Simon, J.-F., Le Gall, L., 2012, « La Bretagne par intérêt », *Ethnologie française*, n°42, pp. 771-786.

³ *L'Humanité*, 13 septembre 2016, « La concertation ensablée à Lannion »

⁴ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire Le Trégor, Lannion.

⁵ Voir introduction.

⁶ Sur la capacité du patronat breton à mobiliser autour de thématiques identitaires pour défendre ses propres intérêts au cours de ce mouvement, voir : Rabier, M., 2015, *op. cit.*

⁷ *Le Télégramme*, 27 juin 2018, « Trégor Debout. Emmanuel Le Bolzer se souvient »

⁸ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire Le Trégor, Lannion

Cette identification à une « bretonnité », même idéalisée, constitue un puissant facteur de mobilisation. Il s'agit de défendre un territoire porteur de valeurs culturelles spécifiques contre une menace extérieure. La symbolique de l'autochtonie est cependant plus prononcée dans l'opposition au PERm de Loc-Envel, colorée d'une certaine culture régionaliste et contestataire.

b) La culture bretonne contre le PERm de Loc-Envel ? Un usage qui s'inscrit dans l'histoire des luttes régionales

On l'a vu, Douar Didoull se choisit en nom en breton pour signifier le caractère territorial de son opposition au PERm de Loc-Envel. Mais le collectif déploie aussi d'autres marqueurs culturels, comme les festoù-noz, associés depuis les années 1970 aux événements contestataires qui marquent la région. L'investissement d'une composante anticapitaliste/indépendantiste, toujours active dans ce secteur, accentue certainement cette dimension.

Plusieurs membres de Douar Didoull sont ainsi engagés sur la question linguistique, fortement dépendante de logiques de territorialité¹. Ils sont bretonnants, et l'un de nos enquêtés est enseignant en école Diwan². Les affiches du collectif sont le plus souvent bilingues (« Gouelioù ar stormoù » pour le « Festival des luttes »³), tout comme ses communiqués. Dans les textes francophones, la graphie bretonne des toponymes est souvent préférée aux noms francisés (« Lok-Envel » au lieu de « Loc-Envel », « Plougonveur » au lieu de « Plougonver »). Le slogan « toull min ebet ! » (« pas de mines »), est également reproduit sur divers supports. Cet attachement à la langue manifesté par les opposants à Variscan ne se limite par ailleurs pas

¹ Toutous, J., 2021, « Les territoires des revendications linguistiques. Une comparaison Bretagne/Lusace », *Gouvernance*, vol.18, n°1, p.40-61.

² Les 47 écoles, 6 collèges et 2 lycées Diwan, dont le fonctionnement est associatif, pratiquent un enseignement immersif en langue bretonne.

³ Voir aussi l'affiche du Fest-noz des luttes : *Le Télégramme*, 28 mai 2019, « Douar Didoull. Fest-noz des luttes ce jeudi »

à Douar Didoull. Le maire de Belle-Isle-en-Terre se voit par exemple interviewé sur le projet, en breton, par des médias régionaux¹.

Douar Didoull fait également grand usage des festoù-noz, qui permettent de populariser et de financer la lutte. C'est d'ailleurs sur un « Fest-noz des luttes » que s'achève la mobilisation du collectif contre le PERm de Loc-Envel, en mai 2019. L'évènement se déroule dans un local



Figure 5 : Affiche d'un fest-noz organisé en juillet 2015 par Douar Didoull.

associatif autogéré, décoré d'affiches mêlant anticapitalisme et défense de la cause bretonne. Il s'agit de fêter la récente victoire sur Variscan par une journée d'échange sur les luttes environnementales bretonnes, suivie d'une soirée festive. La question territoriale occupe une part significative des échanges, tandis qu'un membre de Douar Didoull déclare assumer la coloration « identitaire » prise par la lutte contre la prospection. Si les débats sont en français, beaucoup de conversations informelles sont en breton². Dans les entretiens menés avec trois

¹ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre

² Compte-rendu d'observation du Fest-noz des luttes, 30 mai 2019, Plougonver.

membres du collectif, cette dimension culturelle de la mobilisation est néanmoins peu, voire pas, mise en avant : elle appartient à leur répertoire contestataire ordinaire.

Elle n'en a pas moins d'effets sur des acteurs institutionnels, étrangers à un territoire dont ils prennent conscience qu'il peut être « support d'appropriations et de projets distincts¹ ». La mise en avant des spécificités bretonnes par les mouvements contestataires contribue à entretenir l'idée d'un territoire breton rétif à certains projets industriels. Pour le chef du bureau des ressources minérales non énergétiques de la DGALN, les particularismes régionaux, combinés aux problématiques de l'après-mine, contribuent à expliquer l'échec de Variscan :

« C'est quand même pas très facile de développer des projets en Bretagne. Alors, je veux dire y'a un fond culturel depuis les Bonnets rouges, etc., enfin je suis pas un grand historien et j'ai jamais fait d'études en sciences humaines et sociales, je suis plutôt un observateur un peu attentif effectivement sur les projets, ça reste compliqué. Déjà, dans le contexte, c'est déjà compliqué. Ensuite faut bien reconnaître que les projets miniers passés pèsent sur l'envie ou l'accueil en tous cas de ce type de projets, et ça continuera, ça c'est tout à fait naturel. Donc je pense que c'est ces deux, ce premier élément appuyé par le second a surtout permis à une forte identité locale effectivement de se mettre en position². »

De fait, la mobilisation contre la prospection minière agrège d'autres partisans de la cause bretonne. En juin 2018, le collectif Vigil'Oust, de Merléac, organise l'une des dernières manifestations contre les PERm détenus par Variscan en Bretagne. Le Gwen-ha-du y côtoie d'autres marqueurs identitaires, tels que drapeau Kroaz du³ ou le triskell⁴.

L'identification à des spécificités culturelles bretonnes est partie intégrante de la territorialisation de la mobilisation opérée par Douar Didoull. Elle correspond au répertoire routinier des mobilisations environnementales de la région, mais aussi aux références d'une partie significative du noyau dur du collectif. Ce lien entre mobilisation localisée et affirmations identitaires est moins net dans le Tarn, sans être pour autant totalement absent de la mobilisation.

¹ Melé, P., 2003, *op. cit.* p.6

² Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

³ Le Kroaz du (croix noire), pourrait remonter à un signe distinctif porté par les croisés d'origine bretonne. Il est par conséquent surtout utilisé par la mouvance nationaliste, même si son usage s'est diffusé au-delà des groupes d'extrême droite.

⁴ Compte-rendu d'observation de la manifestation régionale du 24 juin 2018, Mûr-de-Bretagne.

c) Terroir tarnais contre prospecteur sud-africain

Bien que l'identification culturelle soit moins présente dans le Tarn que dans les Côtes-d'Armor, la mobilisation contre le PERm de La Fabrié emprunte un certain nombre de référents contribuant à sa territorialisation. La figure du paysan contre les investisseurs étrangers, mais aussi l'usage ponctuel de l'occitan ou de spécialités culinaires locales, participe de l'ancrage territorial de la lutte.

En parcourant la D622 devant de Castres, on ne peut manquer, un peu avant Brassac, le panneau placé là par Stop mines 81¹. On peut y lire « Non à la mine de Fontrieu », suivi du slogan en occitan « Nostra montanha es pas per vendre !!! » Si son auteur ne se souvient pas d'où lui est venue l'idée², l'usage de la langue régionale témoigne d'une volonté de marquer l'enracinement territorial de la contestation. Quelques opposants accordent plus généralement une certaine attention à l'usage de l'occitan, sans qu'il soit promu outre mesure. Lors d'une conversation informelle précédant un rendez-vous militant, une membre de Stop mines 81, originaires d'une autre région, se voit par exemple reprise par une habitante de Brassac sur sa prononciation du mot « montanha »³.

L'association met aussi en avant des produits du « terroir » menacé par la mine. Lors de la randonnée autour du PERm du 1^{er} septembre 2019, le casse-museau, un gâteau typique des environs de Brassac⁴, figure en bonne place au côté du miel et des charcuteries locales. La vente d'une autre spécialité de la région, les oreillettes, permet en août 2020 à l'association de financer une partie de ses actions.

¹ Voir chapitre VI.

² Notes de terrain, 21 août 2020.

³ Notes de terrain, 29 février 2020.

⁴ Le casse-museau est une spécialité des alentours de Brassac. Une légende raconte qu'au Moyen-Age, les brassagais seraient venus à bout du dragon tapis dans l'Agout, la rivière qui traverse le village, en l'attaquant à l'aide de cette pâtisserie.

Mais cette démonstration de l’ancrage territorial de la mobilisation, et en miroir de l’altérité de Tungstène du Narbonnais est surtout perceptible dans l’arène médiatique¹. Dans une région où l’accent identifie immédiatement l’étranger, Stop mines 81 prend soin de laisser témoigner les « gens du cru ». La journée d’action du 1^{er} septembre 2020, organisée par l’association, donne ainsi lieu à un reportage dans le journal du soir de la chaîne régionale *France 3 Midi-Pyrénées*. Le sujet s’ouvre sur des images de la zone visée par le PERm, décrite par le jeune éleveur du secteur, qui aborde ensuite les menaces que ferait peser une exploitation minière sur les productions locales (viande bovine, lait de brebis et de vaches). Ce membre actif de Stop mines 81, présenté comme un « agriculteur bio », incarne parfaitement la résistance d’un territoire rural contre un projet imposé de l’extérieur. Son béret et son fort accent soulignent l’ancrage territorial de l’opposition au PERm, sans qu’il n’ait d’ailleurs besoin de surjouer le localisme. La scène contribue à faire de lui la « mascotte » de la lutte contre la mine, comme le qualifie, avec humour, un habitant de Fontrieu².



Figure 6 : Dessin réalisé lors de la journée organisée par Stop mines 81 le 1^{er} septembre 2019 par un dessinateur local. Emprunté au site Internet de l’association.

¹ Voir chapitre V.

² Notes de terrain du 20 février 2020.

Le paysan et son camarade apiculteur sont aussi croqués par un dessinateur local, incarnant de « dangereux brigands réfractaires de la montagne », prêts à se défendre contre le projet minier. Le lien historique entre revendications culturelles et luttes locales reste néanmoins plus ténu dans le Tarn qu'en Bretagne. Il n'en demeure pas moins qu'ici comme dans les Côtes-d'Armor, l'identification des militants à des particularismes culturels contribue à la territorialisation des mobilisations. La symbolique de l'autochtonie légitime la contestation contre des projets imposés par des acteurs allochtones. Cette mobilisation du territoire contribue aussi, par le sentiment d'une appartenance commune, à renforcer certains réseaux de sociabilités locales.

B - Voisins, camarade et amis : la dimension sociale du territoire dans les dynamiques contestataires localisées

Comme l'a montré le chapitre précédent, la construction des coalitions contestataires repose sur « des organisations, des réseaux, des traditions et des solidarités », formant les bases du mouvement social¹. L'ancrage territorial devient ainsi une ressource organisationnelle majeure, mais pas uniquement. « Être d'ici », c'est aussi se sentir légitime pour contester une décision perçue comme imposée de l'extérieur. Il ne faut cependant pas réduire les mobilisations localisées à un enfermement « tribal », pour reprendre la métaphore d'un membre du Peuple des dunes en Trégor. Celles-ci ont en effet pour impact notable, non seulement de renforcer les liens de sociabilités existants, mais aussi d'en créer de nouveaux. L'espace de la mobilisation épouse, au moins partiellement, un espace local avec lequel les porteurs de projets entretiennent au contraire un rapport conflictuel.

1) Ressources et légitimité de l'autochtonie

Le territoire défendu comme espace où « tout le monde se connaît » est un thème récurrent des entretiens menés sur les trois terrains étudiés. Cette interconnaissance dense constitue une ressource organisationnelle, dans la mesure où « les réseaux d'habitants qui mettent en œuvre une action collective pratiquent une sociabilité à fort ancrage spatial². » « L'attachement au lieu » peut aussi dans ce cas être un attachement à la « communauté », c'est-

¹ Tilly, C., Tarrow, S. 2015, *op. cit.*, p.33

² Melé, P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », dans Vanier, M., (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, p.8

à-dire aux réseaux et aux acteurs qui l'habitent¹. De ce point de vue, le capital d'autochtonie, cet « ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés² », joue un rôle majeur dans la structuration des mobilisations. Mais l'autochtonie joue aussi, là encore, un rôle symbolique de légitimation de la contestation.

a) Ancrage familial et limites de l'autochtonie en Trégor

En dépit des évolutions démographiques déjà mentionnées, ou peut-être sous l'effet de celles-ci, les opposants trégorrois à l'extraction de sable qui le peuvent n'hésitent pas à rappeler leur autochtonie. Cette revendication d'un ancrage territorial familial fait toutefois peser le risque d'un enfermement localiste, entravant une montée en généralité nécessaire à la massification de la mobilisation.

L'opposition entre la CAN et les pêcheurs de la baie de Lannion peut être lue comme un « conflit de légitimité³ » pour l'occupation de l'espace et l'usage de ses ressources. La symbolique de l'autochtonie mobilisée légitime la contestation. La dune hydraulique de Trezen-ar-Gorjegou est fréquentée de longue date par les pêcheurs de la baie de Lannion. La distribution informelle des zones fréquentées par les différents équipages s'inscrit dans des pratiques qui s'ancrent sur le temps long. Cette épaisseur temporelle justifie, pour les professionnels qui travaillent le secteur, leur opposition à la CAN. Le pêcheur rencontré à Trédrez-Locquémeau a, comme d'autres, repris le métier de son père, qui lui a aussi transmis ses zones de pêche⁴ :

« La plupart des pêcheurs ici sont pêcheurs de père en fils, c'est une tradition familiale. Et la plupart ont leurs grands-pères ou leurs arrière-grands-pères qui pêchaient aussi sur cette zone-là. Pas avec les mêmes façons, pas avec les mêmes moyens. [...] Sur les 10 bateaux [rattachés au port de Trédrez-Locquémeau] en gros y'a 5 familles. 5 familles et 10 bateaux. Et c'est 5 familles qui ont une histoire sur deux/trois générations. Et ça c'est valable ici à Trédrez-Locquémeau, mais c'est valable également à Plougasnou ou à Primel-Trégastel ou à Roscoff⁵. »

¹ Sébastien, L., 2016, *op. cit.*, p.2

² Rehany, N., 2010, *op. cit.* p. 9

³ Mormont, M., 2006, *op. cit.*

⁴ Après un début de carrière de directeur des services à la municipalité de Morlaix. Voir chapitre 2.

⁵ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

Le pêcheur insiste également sur les efforts menés depuis de nombreuses années pour gérer durablement les ressources halieutiques de la baie. C'est tout un rapport au territoire, construit sur le temps long, qui est selon lui ébranlé par le projet de Pointe d'Armor :

« C'est vrai que cette zone-là, moi mon arrière-grand-père allait là, mon grand-père allait là, mon père allait là. Ils ont mis en place, avec le comité départemental des pêches, des règles pour préserver la ressource, pour préserver cet endroit-là depuis plusieurs décennies et générations. Et puis du jour au lendemain on nous dit "on va le prendre on va le saccager." "Ah bon, c'est dommage !" »¹ »

L'autochtonie, réelle ou supposée, des pêcheurs est d'ailleurs mise en avant par d'autres enquêtés pour expliquer la vigueur de la mobilisation contre la CAN, comme le fait le conservateur de la RNN des Sept-Îles : « Moi je suis de Normandie, je suis pas trégorrois, mais je vois bien, les gens sont extrêmement attachés à leurs origines. C'est que, là ça impactait potentiellement des dizaines de familles de pêcheurs. Et je crois que dans les Trégorrois évidemment y'a beaucoup de gens avec ces origines-là². »

L'autochtonie comme légitimation de la mobilisation a toutefois ses limites. La territorialisation de la mobilisation doit en effet veiller à produire du « singulier général³ », à même de mobiliser au-delà des seuls habitants de la baie. L'anecdote suivante, racontée par le président de Sauvegarde du Trégor illustre la ligne de crête sur laquelle se trouve à ce sujet le Peuple des dunes. Il revient sur les discussions ayant précédé une action consistant à former un slogan avec la foule rassemblée sur une plage :

« On a eu une discussion, on voulait faire avec les personnes, le terme "touche pas à notre sable". Et puis y'a l'un d'entre nous qui a dit "je suis pas d'accord." Et il avait raison, moi j'avais pas pris plus d'attention à ça, il a dit "ne disons pas notre sable. Parce que c'est le sable à tout le monde." Donc "touche pas au sable." On a quand même voulu ne pas faire de l'enfermement tribal en disant "c'est le sable de la tribu des Trégorrois et à personne d'autre." Mais ça a été vécu comme ça, la tribu trégorroise là on lui piquait son sable. Tant mieux, l'objectif c'est qu'il n'y ait pas d'extraction de sable. Qu'on soit pas tombé dans un discours tribal quand même⁴. »

Comme le souligne l'enquêté, la territorialité et l'autochtonie constituent malgré tout de puissants motifs d'engagement. Ces éléments tendent toutefois à s'affaiblir sous l'effet d'un

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

³ Ségas, S., 2020, *op. cit.*, p.13

⁴ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

« balnéotropisme » déjà souligné. Ils restent en revanche particulièrement forts dans des territoires ruraux comme Loc-Envel ou Fontrieu.

b) Le capital d'autochtonie, une ressource incontournable pour les mobilisations environnementales rurales

Dans les campagnes, le refus de certains projets industriels est parfois stigmatisé comme étant l'œuvre de « néoruraux », fantasmant un territoire préservé à défaut de le comprendre. Cette accusation concerne par exemple la mobilisation contre la mine de Salau, en Ariège. Une contestation menée par des acteurs perçus comme « étrangers » peut aussi simplement susciter la méfiance des habitants du territoire concerné. Présenter des gages d'autochtonie représente dès lors un véritable enjeu pour les opposants aux PERm, dans le bocage breton comme tarnais.

Le projet de réouverture de la mine de Salau, dans l'Ariège, initialement porté par Variscan, est contesté depuis 2016 par l'association Stop mines Salau. Une mobilisation considérée par certains locaux comme menée par des nouveaux venus peu préoccupés par l'avenir économique de la région. Un partisan du projet déclare ainsi dans la presse : « Ces néoruraux nous donnent des leçons de morale en faisant croire que 30 poids lourds par jour vont tout saccager alors que l'idée est de construire une industrie propre et de donner du boulot aux gamins¹. » Lorsqu'ils se rendent sur place, les membres de Douar Didoull remarquent là une différence avec leur propre combat : « C'est pas configuré de la même façon. Là-bas ceux qui sont contre c'est quand même plutôt des gens qui sont pas de là. C'est plutôt des gens extérieurs, même si ça fait longtemps qu'ils sont là, mais y'a encore des différences. Tandis qu'ici y'en a plusieurs d'entres-nous on est quand même de là². » Un autre militant breton évoque l'avantage matériel associé aux réseaux d'interconnaissances locales dans la structuration de la contestation : « Tout le monde se connaît par ici, donc l'info circule assez rapidement, donc très vite les réseaux se sont mis en place, ça s'est mobilisé tout de suite³. »

Comme l'a montré Benoît Coquard, l'allongement des distances entre lieux de vie et de travail a cependant bouleversé les sociabilités populaires rurales. L'autochtonie ne repose plus exclusivement sur l'espace villageois, mais sur des appartenances multiples débordant

¹ *Le Journal du dimanche*, 26 mai 2017, « Dans les Pyrénées, la mine de la discorde »

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Guronhuel.

généralement des limites communales¹. Elle n'en reste pas moins centrale dans l'opposition PERm de La Fabrié. L'engagement dans Stop mines 81 participe ici d'un réseau de sociabilités ancrées sur le territoire, comme nous l'explique cette jeune militante :

« On se connaît très bien et oui [...], on se connaît depuis toujours. Mais tu sais ici, tout le monde se connaît alors du coup... [...] Nos parents se connaissent en fait très bien depuis toujours, du coup on se connaît depuis toujours, je crois [rires] ! [...] Tous les membres du collège, sauf [une militante non originaire de la commune], je les connais depuis toujours. [...] C'est qu'on est des gens vraiment d'ici qui veulent juste défendre notre commune². »

Le capital d'autochtonie joue bien un rôle structurant dans la mobilisation, comme ressource matérielle, mais aussi symbolique. Comme en baie de Lannion, un rapport affectif au territoire, construit sur le temps long, permet aux habitants rencontrés de se sentir légitimes dans leur opposition à la demande de PERm. Une autre opposante souligne : « On est tous nés d'ici et on n'a pas bougé d'ici [...]. Tout le monde reste sur le coin. Et c'est vrai que quelque part ici on est très très attachés à notre coin³. » Cet ancrage territorial est aussi présenté comme la garantie d'un engagement sincère et justifié, loin de « militants professionnels » décriés. Revenant sur un échange avec des militants de Stop mines Salau, l'enquêtée se montre consciente de cet écueil :

« On est vraiment des gens du cru, par rapport à d'autres associations. On discutait justement avec les gens de Salau. Et qui nous disaient que justement quelque part c'était une force, d'avoir que des gens du cru, parce que là-bas, leur asso, ce qu'ils nous expliquaient c'est qu'elle a dit, "les remarques qu'on a souvent, c'est que, c'est un peu des gens de l'extérieur", des gens un petit peu, comment je dirais, des gens oui qui viennent de l'extérieur, et qui quelque part laisseraient à penser que c'est des gens qui se déplacent au fil des luttes qu'il y a au fur et à mesure⁴. »

Les membres de Stop mines 81 accordent donc une attention particulière à ce que la mobilisation soit menée par des habitants originaires du territoire. Lorsqu'on lui fait remarquer que le collège de l'association est composé de nombreux « jeunes du coin », l'un d'entre eux explique :

¹ Coquard, B., 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris, p. 160

² Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

³ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

« C’était le but, à la base vraiment. C’est pour ça que je m’y suis mis, que [l’éleveur du secteur] s’y est mis, on voulait que ça soit mené par des gens du cru. On voulait pas se laisser prendre la main par des gens de l’extérieur, c’était pas l’idée. Justement on voulait pas que les gens du coin puissent dire “ouais c’est des gens de l’extérieur qui viennent nous donner des leçons.” On avait complètement peur de ça à la base, et déjà ça s’est dit un petit peu, par rapport aux gens qui sont pas de là, “ouais c’est quoi ces gens qui viennent nous...” Et puis finalement, je pense qu’ils se sont fait accepter aussi, mais y’a toujours quelques rustres qui disent “c’est quoi ces gens qui viennent nous donner des leçons”. C’est normal, c’est comme ça la campagne. À la campagne et ailleurs, certainement¹. »

L’insertion dans les réseaux de sociabilité locale, comme la connaissance intime du secteur visé, sont en effet des éléments centraux pour espérer convaincre d’autres habitants de la commune. On l’a déjà souligné, l’alliance du capital culturel des militants « de l’extérieur » et capital d’autochtonie des « gens du cru » constitue l’une des forces des mobilisations locales². L’enquête expose cette complémentarité :

« Dans l’asso, et on est tous différents, et finalement y’a des gens qui sont supers posés sur le technique et tout ça, et puis nous on a plus une connaissance du territoire qu’eux par exemple. [...] Ils connaissent pas forcément beaucoup les gens, ils connaissent pas beaucoup le territoire, et nous, enfin je dis nous avec [le jeune éleveur du secteur] par exemple, on est originaires d’ici. Donc on connaît à peu près tout le monde, on connaît bien le territoire, les terres, tout ce qui est les sources... Le territoire, on connaît tout, donc finalement c’est très complémentaire tout ça³. »

La mobilisation tarnaise invite ainsi à voir sous un nouveau jour les conflits dont la campagne « repeuplée » serait le théâtre. Sans être toujours évidents, ces rapports montrent que, dans certaines conditions, les tensions entre espace productif et paysage à préserver⁴ peuvent être dépassées : comme les artisans-pêcheurs de la baie de Lannion, les petites fermes tarnaises s’accordent bien avec les modes de production valorisés par les écologistes.

L’implication du groupe « de jeunes » de l’association dans l’animation du comité des fêtes de Sablayrolles⁵ montre que le capital d’autochtonie peut aussi être une ressource organisationnelle. Le militant de la Confédération paysanne impliqué dans la lutte contre le PERm, explique par là le succès de la journée d’action du 1^{er} septembre 2020 :

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d’un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d’un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Dechézelles, S., Olive, M., 2016, *op. cit.*, p.7

⁵ Voir chapitre II.

« Leurs fêtes sont très réussies. C'est quand même un sacré élément à la fois de cohésion et d'efficacité. La preuve d'ailleurs la fête à Sablayrolles ça a été super, enfin la journée [du 1er septembre]. C'était la même chose que leur fête d'ailleurs. Mais c'est vrai que si ça avait été ailleurs, s'il n'y avait pas eu ce comité pour s'appuyer dessus, pour le faire, parce que c'est eux qui l'ont fait, ça aurait certainement beaucoup moins bien marché¹. »

La territorialisation des oppositions aux titres miniers repose donc pour beaucoup sur le fait d'être « de là », pour reprendre les mots de la membre de Douar Didoull rencontrée. L'autochtonie légitime et facilite la mobilisation. Elle offre des justifications dans l'opposition à des projets perçus comme menaçant un territoire aimé. Elle fournit également des appuis relationnels et matériels aux coalitions contestataires. Elle est toutefois plus diluée sur le littoral de la baie de Lannion que dans les montagnes tarnaises. Le territoire n'est de ce fait pas qu'un espace physique. Il est aussi le support de liens sociaux que la mobilisation vient transformer.

2) Territorialisation des luttes et sociabilités territoriales

Nous avons montré, dans le chapitre précédent, que la présence de structures d'organisation facilite la structuration de mobilisations localisées. Mais comme l'a montré Patrice Melé, « les situations de conflits sont aussi dotées d'un rôle de structuration sociale. Elles produisent associations, alliances et coalitions, multipliant interactions entre participants². » L'une des conséquences des luttes locales est donc de modifier les liens sociabilités locaux. Ceux préexistants se voient renforcés, quand de nouveaux sont noués, parfois durablement, dans l'émulation du combat partagé.

a) Le Peuple des dunes pour renforcer la mise en réseau des associations de protection de l'environnement

Le Peuple des dunes en Trégor, vaste coalition parapluie, permet la rencontre d'acteurs qui jusqu'alors s'ignoraient, voire s'affrontaient sur d'autres dossiers³. Si certaines des interconnaissances construites au travers de la lutte n'ont pas survécu à la scission du groupe⁴,

¹ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

² Melé, P., 2003, *op. cit.*, p. 6

³ Voir chapitre II.

⁴ Voir chapitre VIII.

la mobilisation a parfois permis aux pêcheurs et aux écologistes de revoir leurs jugements les uns envers les autres.

Le Peuple des dunes offre en effet la possibilité de rencontrer des inconnus et dépasser les anciens antagonismes, comme le résume le pêcheur de Trédrez-Locquémeau :

« On connaissait les associations de plaisanciers. Mais c'était pas forcément nos amis [rires] ! On connaissait le CAP Plongée. Et là ça se passe bien, avec eux ça se passait bien, on voit le bateau, on discute souvent. [...] Le coin n'est pas grand et que tout le monde connaît tout le monde, mais par contre les associations environnementalistes, on les connaissait pas. Ou celles qu'on connaissait c'était plutôt par conflit¹. »

Certains partisans de la cause environnementale vivent eux-mêmes jusque-là leur militantisme dans un relatif isolement, comme le président de Trébeurden Patrimoine Environnement. Le travail de coalition mené par certains d'entre eux permet de rompre avec cette solitude². Globalement, l'opposition à l'extraction de sable met en réseau des acteurs portant sur le territoire la question environnementale. Le coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande le constate, à propos du Peuple des dunes en Trégor : « On connaissait très peu de gens dans ce collectif [...]. Et donc en fait on a appris à se connaître, parce que c'était pas des gens avec qui on avait l'habitude de travailler, ou on se côtoyait pas tellement avant ça³. » Plus loin, il précise que la mobilisation permet, pour la première fois, à ces associations d'agir de concert : « Pleumeur-Bodou Nature forcément on les connaissait, quand même ça serait grave⁴. Eau et rivières aussi, Bretagne vivante aussi, VivArmor aussi, peut-être moins Sauvegarde du Trégor. On se connaissait, mais on n'avait pas fait grand-chose ensemble⁵. » De ce fait, comme le note Patrice Melé, « un des premiers effets du conflit est donc de rapprocher certains habitants, de leur faire “prendre conscience” de leur histoire et position commune. Cette prise de conscience et la sociabilité spécifique au développement d'une action collective sont constitutives d'une nouvelle relation à l'espace des habitants. On pourrait dire d'une nouvelle territorialité⁶. »

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

⁴ La station de LPO de l'Île-Grande se situe sur cette commune.

⁵ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

⁶ Melé, P., 2004, *op. cit.*, p.6

L'opposition à la concession de Pointe d'Armor renforce ainsi le réseau territorial des organisations environnementales. L'étendue de la baie de Lannion et la dislocation brutale du Peuple des dunes semblent cependant avoir érodé ces liens acquis au travers de la lutte, quand ceux-ci paraissent plus durables autour de Loc-Envel.

b) Pour Douar Didoull, du lien social plutôt que des réseaux sociaux

Le travail de mobilisation et la volonté de territorialisation portés par les membres de Douar Didoull accorde une attention particulière à la sociabilité locale. Le collectif prend soin d'aller à la rencontre des habitants du territoire, selon une démarche qui se défie des rapports considérés comme artificiels permis par les technologies numériques.

Les sociabilités communautaires, associées à une civilisation paysanne disparue, sont ainsi valorisées par certains opposants au PERm de Loc-Envel. Lors du Fest-noz des luttes, un membre du collectif évoque la persistance de « miettes de structure traditionnelles », pour expliquer l'appui dont bénéficie Douar Didoull sur le territoire¹. Le territoire n'est, une fois de plus, pas réductible à un espace géographique. Il est aussi un réseau d'interconnaissances, qu'il convient de préserver et de renforcer.

C'est pourquoi les membres de Douar Didoull se méfient de la numérisation des rapports induite par l'usage des réseaux sociaux. Contrairement au Peuple des dunes en Trégor ou à Stop mines 81, le collectif se refuse à ouvrir une page Facebook ou un site Internet dédié, pour se contenter d'une adresse de courriel². Le militant entendu lors du Fest-noz des luttes compare en effet l'activisme en ligne à une activité de « loisirs ». L'accent est plutôt mis sur une présence permanente sur le territoire et le contact direct avec « ses voisins ». Les actions menées, comme le porte-à-porte organisé auprès des agriculteurs³, sont valorisées comme permettant de « recréer du lien »⁴.

¹ Notes de terrain, 30 juin 2019, *op. cit.*

² Notes de terrain, 30 juin 2019, *op. cit.*. Le collectif diffuse toutefois des informations via le site Internet Alternative-projets-miniers, qui traite des trois PERm bretons, ainsi que une liste de diffusion de courriels sur la plateforme anarchiste Riseup.net.

³ Voir chapitre VI.

⁴ Notes de terrain, *op. cit.*

Forts de cet ancrage territorial, les opposants au PERm disposent d'un réseau d'alerte effectif en cas de démarrage des travaux de prospection. La militante interrogée revient sur une « fausse alerte » qui illustre la reconnaissance dont ils bénéficient localement :

« Y'a eu une fois une alerte, on m'a téléphoné à moi au boulot, en disant "ils doivent arriver dans le champ d'untel." Du coup moi j'ai téléphoné à d'autres, parce que moi j'étais au travail et en plus j'avais pas de portable, donc il avait vraiment fallu qu'ils téléphonent à mon travail. Donc j'ai appelé d'autres qui avaient un portable [un autre opposant] notamment, qui travaille avec moi, et je lui dis "bon, apparemment là ils arrivent je sais pas quoi, il faut alerter les gens, il faut qu'il y ait du monde." Bon bah y'a eu du monde à y aller, y'avait rien en fait, c'était une fausse alerte, le gars s'était trompé. C'est un paysan qui nous a alertés. [...] Dès qu'il se passait quelque chose dans le coin d'un peu anormal, que les gens trouvaient anormal, on était prévenus. On est quand même des gens d'ici, ils appelaient, ils savaient que ça allait être relayé¹. »

Les nouveaux liens tissés au travers de la mobilisation peuvent ainsi une utilité très concrète pour la mobilisation. Patrice Melé invite par ailleurs à s'intéresser à ce qu'il reste de ces liens reposant sur une appartenance territoriale commune après la démobilisation². Or, un membre de Douar Didoull montre que ces nouvelles sociabilités peuvent y survivre. Durant le Fest-noz des luttes, il donne l'exemple d'une association de dessin dont les adhérents fréquentent le même local que Douar Didoull, sans s'émouvoir des affiches contestataires qui le décorent.

L'opposition au titre minier porté par Variscan contribue ainsi à renforcer l'ancrage territorial de ses animateurs. L'attention accordée par ses derniers aux rapports de voisinage va d'ailleurs bien au-delà de la seule mobilisation contre le PERm. Elle prend place dans une valorisation plus large du territoire et des sociabilités qu'il abrite. La densification des liens socioterritoriaux par la mobilisation est toutefois plus prégnante encore à Fontrieu.

c) Nouveaux liens de sociabilités et perception renouvelée du territoire à Fontrieu

Si le capital d'autochtonie a son importance au sein de Stop mines 81, la mobilisation menée par l'association permet aussi à ses membres de faire de nouvelles rencontres. Elle offre ainsi la possibilité à certains habitants peu intégrés dans le tissu de relations locales de changer leur regard sur le territoire.

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Melé, P., 2003, *op. cit.*, p.14

L'opposition à la demande de PERm de La Fabrié offre l'occasion à certains de ses protagonistes de rencontrer d'autres habitants de la vaste commune de Fontrieu¹. L'un d'entre eux, résidant au cœur du périmètre visé par Tungstène du Narbonnais, étend là son réseau de connaissances : « [Dans Stop mines 81] il fallait des gens du coin, y'en a qui s'y intéressent mais qui sont pas d'ici, mais y'a beaucoup de gens du coin quand même. Après bon, je connaissais pas tout le monde à l'association. Moi je connaissais les gens proches, du coin². » Nouer de nouveaux liens apparaît en outre comme une forme de rétribution du militantisme³, comme le souligne cet extrait d'entretien :

« Ça permet aussi aux gens de se rencontrer, et même nous, à l'asso, ça nous a permis de rencontrer des gens qu'on n'a pas forcément l'habitude de voir, même si on est plus ou moins dans le même coin, y'a des gens que je connaissais quasiment pas, et on s'est rencontrés grâce à l'asso. Et finalement ça crée un groupe aussi qui est super sympa. [...] Moi je trouve que c'est finalement une bonne chose ce qui est en train de se passer, ça crée un groupe de gens, et puis ça fait parler les gens entre eux, même si des fois ça gueule peut-être un peu, mais moi pour la commune je pense que c'est plutôt bien. Après bon, faut pas que [la mine] se fasse [rires]⁴ ! »

L'engagement contre la demande de PERm fonctionne aussi comme un espace d'intégration à des habitants arrivés plus récemment, dans un contexte rural où nouer de nouveaux liens est parfois difficile⁵. Il offre également une reconnaissance et un nouveau statut à certains natifs, comme on a pu l'observer dans un café de Brassac, en février 2020. Rendez-vous était pris en fin d'après-midi avec une membre de Stop mines 81, âgée de 28 ans, revenue vivre « au pays » après des études menées à Toulouse. À cette heure, l'établissement est essentiellement fréquenté par une poignée d'hommes d'âge mûr. Alors que nous nous apprêtions à quitter les lieux, finalement peu propices à la réalisation d'un entretien, l'un d'eux interpelle la jeune opposante. Il demande des nouvelles de la mobilisation contre « la mine », tandis que quelques plaisanteries sont échangées. Elle revient sur cette scène :

¹ La commune de Fontrieu occupe une superficie de plus de 100km² pour 935 habitants en 2019.

² Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Gaxie, D., 1977, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n°27, p.123-154.

⁴ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁵ Plusieurs personnes croisées sur place nous ont confiés leurs difficultés à établir de véritables relations amicales, alors qu'au sein des groupes constitués, la plupart se connaissent depuis l'enfance. Un trentenaire, venus s'installer avec sa compagne originaire du territoire, nous a raconté à la fin d'une soirée organisée par Stop mines qu'il ne parvenait à se lier qu'avec d'autres nouveaux venus.

« Alors moi en plus je suis pas physionomiste du tout, donc je reconnais pas les gens [rires] ! Mais c'est terrible, là tu vois lui il m'a vue, il m'a reconnue, après j'ai dit bonjour à un que je connais par ailleurs, mais oui de suite ils te reconnaissent. Ils te disent "où ça en est", c'est là que tu te rends compte que les gens te connaissent. Toi tu les reconnais pas, mais eux ils te connaissent. Et, ça arrive beaucoup [au couple non originaire du territoire impliqué dans Stop mines 81] qui sont très mobilisés, et du coup ils sont connus pour ça. Mais ouais, ça arrive souvent qu'ils te posent des questions, pour savoir où ça en est, qu'est ce qui est prévu par la suite, moi-même mes amis, y'en a beaucoup qui sont dans l'asso, donc ils ont l'info, mais, ils te demandent qu'est-ce qui est prévu par le collègue et tout ça¹. »

Même si elle peut être source de conflit², la mobilisation permet de renforcer l'intégration territoriale de ses participants. Elle transforme aussi les représentations que des habitants, moins intégrés aux réseaux de sociabilité locale, peuvent avoir de leur espace proche. Comme le remarque Michel Letté, à propos du refus du gaz de schiste dans le Bugey, « la vulnérabilité » du territoire face à un projet industriel, « est devenu le socle commun d'une identité territoriale³. » L'un des enquêtés rencontré a par exemple hérité d'une maison de famille, située à la limite du PERm sollicité par Tungstène du Narbonnais. Travaillant et vivant jusqu'alors dans une autre commune tarnaise, son cercle de sociabilité locale se limitait à ses voisins directs. Il s'agit là d'un choix de distinction vis-à-vis d'un territoire perçu comme réactionnaire et fermé sur lui-même. La mobilisation contre le PERm rompt ce relatif isolement : « Ça me rend les gens d'ici très sympathiques. Je les connais pas très bien, je suis moins sociable que [mon voisin] si tu veux, mais c'est très bien, ça prouve qu'il y a des gens valables. On a eu quelques rencontres et les gens sont sympathiques et ça a permis de faire des relations sociales intéressantes⁴. »

Il est vrai que, contrairement aux Côtes-d'Armor, Fontrieu et les communes voisines sont « assez portées à droite voire à l'extrême droite », explique l'apiculteur de Stop mines. Bien que l'association se refuse à toute récupération partisane⁵, la mobilisation permet selon lui de rompre l'isolement et l'apathie dont se nourrissent les idées réactionnaires : « L'asso, ça crée

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Voir chapitre VIII.

³ Letté, M., 2018, « Conflit environnemental et identité territoriale », Ambroise-rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vignon, A., (dirs), *Une histoire des conflits environnementaux. Luttés locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, p.86

⁴ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

⁵ Voir chapitre VIII.

du lien social. Moi je trouve que ça fait vivre la commune. Et puis les gens qui étaient dans leur coin, qui s'en foutaient un peu de tout, des gens qui se sentaient un peu seuls dans leur coin, finalement ils se retrouvent en groupe autour d'une lutte, et ça rassemble¹. »

La mobilisation contre le PERm de La Fabrié alimente ainsi les sociabilités territorialement ancrées. Cette remarque vaut par ailleurs pour les trois cas décrits. En baie de Lannion, l'opposition à la CAN renforce les réseaux associatifs écologistes et permet des rapprochements inédits sur la base d'une territorialité commune. Celle-ci est même au cœur de la démarche de Douar Didoull, dont les membres ont à cœur de faire primer les solidarités concrètes sur le tout numérique. Face à cette cohésion territoriale renforcée, les porteurs de projets peinent à ne pas apparaître comme des étrangers peu soucieux des populations locales.

3) Les porteurs de projets extractifs et le territoire : un rapport conflictuel

Le chapitre précédent a montré que les porteurs de titres miniers n'étaient pas parvenus à structurer de coalition en leur faveur. Cet échec tient pour partie à un défaut d'ancrage local, rendu d'autant plus délicat que le capitalisme extractif se caractérise, on l'a dit², par un rapport particulièrement difficile au territoire³. Si la construction de l'allochtonie des entrepreneurs par les opposants joue, cet échec tient ainsi aux difficultés éprouvées par « l'élite minière » à considérer l'espace local sous un autre angle que celui des ressources de son sous-sol⁴.

a) Pour les opposants, la CAN, une entreprise « en terrain conquis »

Le siège social de la CAN est situé sur la commune de Pontrieux, à environ 35 kilomètres de la baie de Lannion, une distante visiblement trop importante pour être considérée comme une société locale. La manière dont ses dirigeants présentent le projet de Pointe d'Armor en est d'autant plus scrutée. Elle heurte ses opposants, qui dénoncent une forme de mépris à l'égard des populations locales et les pêcheurs. Le changement d'interlocuteur décidé en cours de projet par la CAN apaise les tensions, sans inverser la tendance.

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Voir Introduction générale.

³ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*

⁴ Massé, P., 2022, *op. cit.* p.193

Les premières réunions d'information organisées par la CAN à destination des pêcheurs les laissent avec le sentiment de n'être que bien peu de choses. Le pêcheur de Trédrez-Locquémeau décrit des porteurs de projets peu ouverts au dialogue :

« La réunion, pour y avoir participé, on n'avait pas du tout le sentiment d'une réunion de concertation. C'était une réunion où on arrive en terrain conquis, on nous dit "voilà le projet qu'on a, voilà ce qu'on va faire", point. "Après on comprend que ça vous arrange pas, mais de toute façon vous n'irez pas contre, c'est comme ça." [...] En gros, "vous n'êtes rien comparés à nous". C'était présenté un peu de façon hautaine et méprisante. Donc ce qui n'a pas non plus contribué à ce que le projet soit accepté facilement¹ ! »

Comme d'autres enquêtés, il soutient que le prospecteur, assuré de l'appui de personnalités politiques régionales², ne prend pas de gants dans ses rapports avec les acteurs locaux : « Ils étaient persuadés de leur soutien politique, et du coup ils se sentaient en terrain conquis, sûr d'eux et arrogants. Et puis pour eux on pesait rien à côté d'eux³. » L'enquêté insiste plus loin en décrivant le comportement des représentants de la CAN comme « méprisant et hautain à chaque fois⁴ » qu'une rencontre était organisée. Hors entretien, un autre enquêté, habitué des réunions avec des représentants de la CAN les qualifie d'« infects ».

Pour le président du comité départemental des pêches, ce comportement s'explique par le fait que la CAN est une filiale du géant de l'agroalimentaire Roullier, poids lourd de l'économie régionale : « On vous disait en réunion "oui, de toute façon on est le plus gros groupe breton, Le Drian m'a appelé pour reprendre Doux à l'époque", l'air de dire, "vous êtes des petits minables". Mais je vais vous dire une chose, plus vous me dites de trucs comme ça moi, plus j'ai envie de foncer dedans⁵. » L'ingénieure en charge du dossier pour le comité confirme, et qualifie un cadre de la société de « très agressif⁶ ».

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁴ *Ibid*

⁵ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

⁶ *Ibid*.

Alors que la tension monte, la fraîchement nommée responsable environnement et foncier de la CAN devient la nouvelle interlocutrice des opposants à partir de 2010. Celle-ci évoque pudiquement des méthodes de travail « différentes » de celles de ses prédécesseurs. Elle retourne toutefois aux opposants leurs accusations : « Au tout début, on se faisait agresser verbalement, même physiquement¹. » Les relations s'améliorent temporairement avec les pêcheurs, mis à contribution pour établir un état initial de la dune hydraulique². Elles se tendent à nouveau en septembre 2016, alors que les recours juridiques déposés contre l'autorisation d'ouverture des travaux sont épuisés. Les 7 et 8 septembre, la CAN procède à deux extractions, aux alentours de 4 heures du matin, dans le but de « valider les premiers aménagements techniques du navire³ ».

L'évènement suscite un vif émoi autour de la baie⁴. Les pêcheurs soutiennent qu'ils n'ont pas été prévenus de ces opérations, à l'opposé de ce qui leur avait été promis. Il s'agit, pour le pêcheur de Trédrez-Locquémeau, d'une « provocation » :

« Il avait été convenu qu'avant d'extraire ils préviendraient le comité départemental des pêches. Donc après ça a été pris, ça aussi, comme une provocation. Première extraction qu'ils font, ils s'engagent dans les réunions à de la concertation à ce que ça se passe bien, "y'a aucun problème on vous prévientra." Premier truc qu'ils font ; ils respectent rien. Et moi je me souviens j'étais en mer, j'ai appelé le Côte de Bretagne⁵, donc pour échanger avec lui, pour voir ce qu'il comptait faire et sur quelle durée, pour voir comment moi je pouvais travailler à côté. J'ai jamais eu de réponse de sa part⁶. »

Pour le marin, ces extractions nocturnes montrent la duplicité de l'entreprise : « Je pense qu'ils voulaient qu'il y ait le minimum de personnes sur la zone. Et le minimum de bruit. Et si personne n'avait pu savoir qu'ils avaient extrait, je pense que c'était mieux pour eux encore⁷. » Le caractère nocturne de l'opération renforce, pour nombre d'opposants, l'assimilation de l'exploitation de la dune à du « vol », observe le pêcheur rencontré à Trébeurden : « Y'a eu une

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

² Voir chapitre IV.

³ Compagnie armoricaine de navigation (CAN), 8 septembre 2016, *Communiqué de presse - Précisions sur le démarrage de l'exploitation du Site de Pointe d'Armor*, 1p.

⁴ Voir chapitres VI et VIII.

⁵ Le navire-sablier de la CAN.

⁶ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁷ *Ibid.*

maladresse parce qu'ils sont venus là la nuit, ils sont venus un peu comme des malpropres, ça c'est un truc qui a été mal perçu. Les gens ont eu, alors moi c'est pas mon avis, mais beaucoup disaient "ouais ils viennent la nuit, comme des voleurs."¹ »

L'ingénieure du comité des pêches souligne qu'à l'opposé d'une démarche d'apaisement, « à partir de la seconde où ils ont le droit d'aller, ils ont été » procéder aux extractions. Son président, qui compare la CAN à des « malfaiteurs », ajoute : « De nuit. Sans rien dire à personne. C'est nos pêcheurs sur zone, à 4 ou 5h du matin, qu'ont vu le bateau. Je sais même pas pourquoi ils ont fait ça². »

Pour la cadre de la CAN rencontrée, il s'agit l'un d'un procès d'intention :

« Dans notre dossier on avait dit que pour limiter la turbidité, l'idéal c'était d'aller deux heures après la marée haute. Donc on avait de créneau-là de marée, et on partait du sas [du port de Saint-Malo], on arrive sur zone et il faisait nuit. Sauf que, d'une part on a l' AIS allumée tout le temps, d'autre part, on prévient de sémaphore à la VHF. Et ensuite, souvent quand il y a des pêcheurs sur zone de toute manière on se parle avec les pêcheurs, pour leur dire "voilà, on arrive sur zone à telle heure, on se met..." Donc on est allé de nuit, mais on est allé entre-guillemets tous feux ouverts. Et on est allé décharger à Tréguier, qui est un port à marée, donc on doit attendre la marée haute pour décharger, c'est des tours de 24h. On est retourné la deuxième fois, on était encore de nuit. Il faut bien savoir que c'était informé, que tout était déclaré, et de toute manière les gens qui nous suivent encore aujourd'hui, je veux dire le navire, vous allez sur Marine Traffic, on voit où on va. De jour comme de nuit, je pense que ça aurait été exactement la même chose. Ça, c'était la polémique qui pour moi n'en est pas une³. »

Ce premier pompage nocturne du sable sera aussi le dernier⁴. Il reste toutefois, pour les opposants, l'ultime démonstration du peu de cas que la société fait des populations locales, à commencer par les pêcheurs. Cette accusation est plus forte encore dans les terres, où l'industrie minière est rapportée à son passé colonial.

b) Industries minières et histoire coloniale

Dans l'Argoat, la conduite des responsables de Variscan renforce l'extériorité au territoire breton, mise en exergue par les opposants. Leurs déclarations, souvent malhabiles,

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

³ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁴ Voir chapitre VIII.

hypothèquent toute possibilité de territorialisation des projets miniers par la construction de liens de confiance avec les habitants du territoire. Pour Douar Didoull, la mobilisation prend dès lors les accents d'une lutte contre une forme de néocolonialisme.

En s'implantant majoritairement dans les pays du Sud¹, le capitalisme extractif maintient des formes d'asymétries héritées de la colonisation². Les explorations menées par le BRGM, notamment sur les continents Africain et Sud-Américains entretiennent l'idée d'un lien entre histoire coloniale et industrie minière. Pour ce membre de Douar Didoull, ce rapport se rejouerait en Bretagne, comme en témoignerait la brusquerie des responsables de Variscan : « Ils arrivent comme des colons un peu en fait. La mine y'a encore ce passé-là, on arrive en terrain conquis, chez les indigènes qui comprennent rien à rien. Ils ont pas été très malins³. »

Les propos tenus dans la presse, dès le début du projet, par les porteurs de projets jettent de l'huile sur le feu. L'enquête relève que « les premières interviews » données par le directeur général de la société « c'est à des sites fachos en Bretagne. » En juin 2015, le directeur général de la société accorde effectivement une entrevue à un site Internet phare de l'extrême droite bretonne. Au cours de l'interview, il ironise sur les inquiétudes exprimées par des adeptes du druidisme⁴, comme nous le verrons au chapitre suivant. Cette remarque, formulée pour un média ouvertement xénophobe, est interprétée comme une provocation. Le juriste d'Eau et rivières de Bretagne, lui-même originaire du Centre-Bretagne, réagit à cet épisode, évoqué en cours d'entretien. Il associe également l'industrie minière à des pratiques d'un autre temps :

« C'est du foutage de gueule quoi jusqu'au bout ! C'est exactement comme [Richard] Ferrand, on peut pas trouver en Centre-Bretagne un mec qui sait lire et écrire⁵ c'est ça, et puis là y'a que des hippies qui mangent du gomashio et des algues quoi. C'est un truc de fou [rires] ! Et le fait que ça soit un projet aussi vraiment venu de l'étranger, de toute façon ça a mobilisé les gens, enfin de l'étranger dans le sens où, les mines ça va

¹ Voir Introduction générale.

² Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*, p.60

³ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁴ *Breizh Info*, 1^{er} juin 2015, « Projets miniers en Bretagne : que recherche Variscan Mines ? »

⁵ En 2017, le député La République en Marche ! de la 6^e circonscription du Finistère justifie l'engagement de son fils comme assistant parlementaire par le fait qu'il serait difficile de trouver en Centre-Bretagne « un jeune, volontaire, pour travailler cinq mois, qui sait lire et écrire correctement, aller sur Internet. » Voir *Ouest-France*, 25 mai 2017, « La bourde du cabinet de Richard Ferrand sur les jeunes Bretons »

quoi, c'est de l'histoire ancienne, dans l'imaginaire collectif des gens, c'est de l'histoire ancienne¹. »

Le comportement des responsables de Variscan n'est pas seulement pointé du doigt en Bretagne. La revue de critique sociale Z, relatant le projet de réouverture de la mine de Salau, porté par Variscan en Ariège, parle de « cow-boys du renouveau minier² ». Mais dans les Côtes-d'Armor, leurs propos, agrémentés d'une délégitimation des préoccupations environnementales³ et politiques⁴ de leurs adversaires, accentuent le caractère territorial de l'opposition au PERm. Plutôt que de chercher à ancrer localement leur projet, ils nourrissent le rejet d'une industrie qui ne serait pas débarrassée des oripeaux du colonialisme. Dans le Tarn, Tungstène du Narbonnais n'échappe pas aux accusations de mépris, malgré ses précautions communicationnelles.

c) Tungstène du Narbonnais, un prospecteur prudent

Le soin apporté par Tungstène du Narbonnais à sa communication⁵ ne suffit pas à garantir l'acceptation territoriale du PERm de La Fabrié. Les images d'opération de développement financé par l'industrie minière en Afrique du Sud, projetées aux exploitants agricoles du secteur, mais aussi la barrière de la langue, renforcent l'idée d'un industriel étranger venu accaparer les ressources locales.

L'équipe à la tête de Tungstène du Narbonnais s'attache pourtant à ne pas reproduire les maladroites de Variscan. Dans le prospectus diffusé en août 2019 aux riverains du PERm, elle assure qu'elle ne cherche pas à bouleverser le territoire : « Nous affirmons que nous n'imposerons nos objectifs à aucun propriétaire foncier et que nous respecterons les droits de propriété et le mode de vie local⁶. » L'un de ses membres réitère cette promesse lors de la réunion publique de décembre 2012 : « C'est très important pour vous et pour nous que vous compreniez que nous sommes sensibles à la culture et au mode de vie du territoire. Nous ne croyons pas que nous serons capables de développer, de faire du business, de développer des

¹ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

² Dourel, É., 2018, « Les joies du tungstène ariégeois. Enquête sur les cow-boys du renouveau minier », Z, n°12, p.200-205.

³ Voir chapitre IV.

⁴ Voir chapitre VII.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ Prospectus distribué par Tungstène du Narbonnais en août 2019, *op. cit.*

projets quelque part sans un partenariat avec le territoire¹. » C'est pourtant bien l'idée d'un pillage des ressources locales par une entreprise allogène qui justifie l'engagement de ce riverain de La Fabrié :

« C'est surtout l'idée que des personnes viennent ici, bardées de pognon, pour faire leur beurre, et te laisser un tas de cailloux, je trouve ça insupportable. Ça veut dire que c'est des gens qui ne pensent pas à ton patrimoine, qui ne pensent pas à la culture d'ici, c'est des gens qui arrivent en colons, qui rasant tout et qui se barrent, parce que c'est comme ça que ça se passe. Tout ce qu'ils vont te dire c'est des mensonges, je suis très méfiant là-dessus. Je ne les crois pas². »

Bien que le régionalisme soit ici moins implanté que dans les Côtes-d'Armor, l'enquête opère un même rapprochement entre activités minières et colonialisme. Les soupçons qu'il formule sont aussi partagés par d'autres. Le ton des réponses aux questions posées lors de la réunion publique de décembre 2019 est notamment interprété comme une marque de dédain de la part du prospecteur. Une autre riveraine, membre du noyau actif de Stop mines 81, décrit ainsi Tungstène du Narbonnais : « Cette société-là, quand ils sont venus nous faire cette réunion, vraiment on a eu l'impression qu'ils nous prenaient franchement pour des cons quoi, des ploucs, qui entendent rien³. »

Plusieurs évènements, d'apparence anodine, alimentent cette impression. C'est par exemple le cas de l'absence remarquée, en septembre 2019, du directeur général de Tungstène du Narbonnais à la réunion organisée par les services de l'État. Résidant dans le département voisin, il n'aurait pu se rendre disponible. Une légèreté coupable face à l'importance des enjeux pour le territoire, fustige cette militante active de Stop mines 81 : « Déjà au début de la réunion ils ont dit que la société avait pas dénié faire le déplacement. Ça fait un peu "on vous prend, pas pour de la merde... Mais si !" " On se déplace pas pour si peu, pour vous⁴." » Elle ajoute plus loin : « On s'est dit "bon OK, la considération pour la population..." Et après ils te disent qu'ils veulent faire ça, de concerner la population tout ça, déjà commence par venir aux réunions⁵. »

¹ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, op. cit., p. 5

² Entretien mené le 15 mars 2020 auprès d'un riverain du PERM de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81, Fontrieu.

³ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁵ *Ibid.*

La distance avec l'équipe sud-africaine de la société est quant à elle accentuée par l'usage de la langue de la mondialisation, l'anglais. Ses membres, présents à la réunion suivante, sont traduits par leur communicant. Insuffisant, selon la riveraine déjà citée : « Moi j'ai senti ça comme ça. [Les participants à la réunion publique n'] ont pas trouvés ça très cool, de vouloir venir nous polluer notre site, et encore ils se permettent de venir faire une réunion, ils sont pas capables de venir nous parler en français. En fait on le sentait comme ça, manque de respect, je dirais ça comme ça¹. » Le fils de l'enquêtée précise : « Y'a la barrière de la langue, qui est en plus importante, comme c'est des Sud-Africains. Bon, ils ont mis une agence de com' qui traduit, mais quand même c'est pas évident, la barrière de la langue. On a du mal à faire confiance à des gens quand ils parlent pas la langue. La confiance se lit pas sur leurs visages². » L'absence de langue commune renforce le sentiment d'altérité.

Le recours à une agence de communication spécialisée dans « l'intégration territoriale des projets sensibles³ », montre la limite de la démarche « d'acceptabilité sociale » des porteurs de projets⁴ : ils n'en deviennent que plus suspects. D'une part, parce que les traductions du communicant seraient approximatives, affirme une participante à la réunion publique de décembre : « J'ai trouvé ça un petit peu lamentable, qu'il soit obligé de traduire, il traduisait ce qu'il voulait. Il traduisait pas tout, dans les questions, quand il avait pas envie de traduire⁵. » D'autre part, parce que celui-ci est rémunéré pour convaincre les habitants d'un projet décrit comme allant à l'encontre de leurs intérêts, poursuit l'enquêtée : « Quand le conseil municipal a reçu Tungstène du Narbonnais, on leur a donné des arguments, bien évidemment c'est un gamin, enfin un type qui fait de la communication, qui travaille sur des gros projets comme ça, qu'est-ce que tu veux, il va pas leur dire "on va vous polluer, on va vous faire ci..." Nan c'est "tout est génial, la mine est propre"⁶ ». Une autre riveraine confirme, en des termes évoquant un travail de conviction politique : « Cette agence, ils sont mandatés et ils militent dans des trucs

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81, Fontrieu.

² Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Site Internet de l'agence.

⁴ Beauloye, Y., Le Berre, S., *op. cit.*

⁵ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, tous deux adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

⁶ *Ibid.*

comme ça, pour faire accepter aux populations locales le projet. Donc ça veut tout dire¹. » Le recours à une agence de communication semble ainsi aggraver le « rapport de pouvoir symbolique² » qui s'exerce au travers du langage. Il n'assure en rien « l'intégration territoriale » promise. Si les relations entre opposants et prospecteur sont ici moins tendues que dans les Côtes-d'Armor, celui-ci reste avant tout perçu comme un acteur extérieur au territoire dont il cherche à s'appropriier les ressources.

Cette accusation classique envers le capitalisme extractif se retrouve sur les trois cas étudiés. Elle permet en miroir aux opposants de jouer de leur propre autochtonie, en opposition à l'allochtonie des porteurs de projets. « Être d'ici » devient une source de légitimité pour la défense d'un territoire perçu comme menacé. Cette territorialisation des luttes passe aussi par la mobilisation et le renforcement de liens de sociabilités entretenus sur la base d'un espace géographique partagé. Les pétitionnaires cherchent donc à retourner le fort potentiel mobilisateur du territoire en leur faveur, principalement en proposant d'accompagner son développement économique. Cette perspective est là encore rejetée, au nom de la défense d'autres ressources, jugées plus précieuses que les richesses promises par les industriels.

C - Protéger des biens communs localisés, proposer du bien commun territorial

Outre un rapport affectif au territoire et à ses habitants, la territorialisation telle qu'envisagée par Patrice Melé implique des « processus de (re)définition de biens communs localisés³. » Il s'agit ici, face aux entreprises extractives, de défendre des ressources définies comme essentielles au territoire et à ses habitants. Dans la baie de Lannion, l'exploitation du sable coquillier pourrait mettre en péril l'écosystème de la baie et les activités qui en dépendent. L'ouverture d'une mine à Loc-Envel ou Fontrieu serait susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur l'hydrogéologie locale⁴. Mais jouer sur la polysémie *du bien commun*, permet

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

² Bourdieu, P. 2009 [1989], *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 245p.

³ Melé, P., 2009, *op. cit.*, p.2

⁴ Voir chapitre IV pour des éléments de controverse.

aussi d'analyser la manière dont les pétitionnaires cherchent à territorialiser leurs projets, en montrant comment ils pourraient contribuer au tissu économique local.

1) Défendre les biens communs locaux face aux entreprises extractives

La territorialisation des mobilisations se manifeste aussi dans la désignation d'une ressource locale, pourvoyeuse de services divers, comme « bien commun » qu'il s'agit de défendre. Contrairement à la définition proposée par l'économiste Elinor Ostrom, l'enjeu n'est pas, sur les terrains investigués, de s'organiser en vue d'autogouverner l'exploitation d'une ressource (renouvelable le plus souvent)¹. La mobilisation de cette expression correspond plutôt à une critique de la privatisation croissante des espaces et des ressources naturelles. Sur le littoral, le sable, mais aussi plus généralement la mer, est défendu contre leur valorisation par une société privée. Dans les terres, la forêt de Coat-an-Noz se voit redéfinie comme un commun environnemental à défendre contre Variscan. Dans le Tarn, c'est la ressource en eau qui est au centre des intentions.

a) « Le sable est un bien commun » : dune hydraulique et usage des communs littoraux dans l'opposition à la CAN

Pour de nombreux habitants et visiteurs de la baie de Lannion, la côte est le support d'activités non marchandes, considérées d'une manière ou d'une autre comme menacées par l'extraction de sable. À cette définition du milieu littoral comme commun environnemental, s'ajoute l'usage explicite de la notion par certains opposants. Il ne s'agit toutefois pas ici de gérer l'exploitation du sable, mais bien de le laisser au fond de la baie.

Le 24 janvier 2014, près de 5000 personnes défilent à Lannion contre l'extraction de sable. Parmi la forêt de pancartes, plusieurs affichent un refus de la marchandisation de la dune convoitée par la CAN. On peut notamment y lire que « notre sable n'est pas à vendre », ou encore que « le sable est un bien commun² ». Suite aux deux rotations effectuées par la CAN en septembre 2016, une opposante interrogée dans un quotidien national déclare : « On est en train de piller un bien public. C'est inadmissible³. » Comme le notent Pierre Dardot et Christian

¹ Ostrom, E., 2010 [1990], *op. cit.*

² Voir notamment la photo d'illustration de l'article suivant : *France 3 Bretagne*, 14 avril 2015, « Extraction de sable en baie de Lannion : une décision ce mardi ? » En ligne : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/extraction-de-sable-en-baie-de-lannion-une-decision-ce-mardi-704321.html>

³ *Aujourd'hui en France*, 12 septembre 2016, « Le sable de la discorde »

Laval, cette utilisation du « paradigme des communs » et de ses différentes variantes s'est récemment répandue dans l'espace des mobilisations environnementales, selon une acception différente de celle qui prévalait jusqu'alors : « Il ne s'agit plus ici de défendre un accès libre à des ressources communautaires confisquées par des intérêts privés, il ne s'agit pas de protéger la propriété publique de la privatisation, il s'agit de protéger des "biens communs" naturels de l'exploitation sans frein, donc d'en interdire ou d'en restreindre l'accès ou l'usage¹. »

Le conservateur de la RNN des Sept-Îles rappelle qu'il est d'ailleurs interdit aux particuliers de prélever sable et galets :

« C'est quelque chose que les gens n'avaient jamais dû se poser comme question avant, le sable on le voit tous les jours, on se dit pas, on s'est pas dit "c'est notre sable", c'était là et puis c'est tout. Mais là quand quelqu'un a voulu le voler, là par contre [rires], on s'est dit "mais non c'est pas à lui, lui il va en tirer profit, y'a pas de raisons, il a pas à nous voler notre sable." Et y'avait des panneaux "le sable est un bien commun" ouais. [...] Le pire c'est que y'a une loi qui interdit de prendre le sable, les galets et l'eau de mer. [...] Et là y'a un type lui, il va venir avec un bateau pour prendre le sable [rires]! Donc c'est quand même assez énorme². »

Cette appropriation collective prend une tournure paradoxale, lorsque les militants du Peuple des dunes vendent, symboliquement, des « parts de dune » afin de financer la mobilisation. Ce détournement collectif de la propriété privée s'inspire des luttes écologistes historiques, comme le raconte le président de Pleumeur-Bodou Nature :

« J'avais connu ça avec le Larzac. Au Larzac on l'avait fait pour de vrai, on avait fait de l'achat de terrain en multipropriété. J'avais un acte notarié où j'avais je sais pas, je devais avoir 8m². Mais si vous voulez faire une expulsion, nous éjecter, il fallait au point de vue notarial réunir tous les copropriétaires de la parcelle, donc c'était un bordel monstre. On a fait pareil à Plogoff. On était allé défiler avec le berger là. [...] Donc pour faire ça [en baie de Lannion] ce qu'on faisait c'était qu'on faisait les marchés. Là on est un pays où ça marche pas mal des marchés, y'a du monde. On tenait des stands, et donc on vendait des parts de dunes. On disait aux gens, c'était marqué en petit en bas du truc, que c'était complètement fictif et qu'au point de vue propriété ils n'avaient rien, on n'a pas le droit de vendre le DPM, le maritime là, donc c'était clean si vous voulez³. »

En novembre 2015, la coalition organise, sur une plage de Trébeurden, un rassemblement de 800 personnes formant les mots « SOS Save Our Sand », contribue à définir la dune comme un commun environnemental. Cette justification est au premier abord étonnante, dans la

¹ Dardot, P., Laval, C., 2015, *op. cit.*

² Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

mesure où celle-ci est inaccessible au plus grand nombre. C'est surtout au nom de son rôle dans l'écosystème général de la baie¹ que les opposants réclament sa préservation.

Pour les pêcheurs, cette volonté de préservation des équilibres est une nécessité économique :

« [Quand] on a eu connaissance de la zone d'extraction de sable, et on a très vite vu que c'était notre principale zone de pêche aux bateaux d'ici. Ça se situe sur les ridins ou la dune du Crapaud, en bateau de pêche pour nous c'est à ¾ d'heure, 1h d'ici. Et c'est là où on passe 80% de notre temps quand on travaille dans ce côté-là, enfin dans notre zone de travail plus ouest². »

C'est du point de vue des pêcheurs que la dune peut se rapprocher d'un commun tel que défini par Elinor Ostrom, c'est-à-dire comme une ressource gérée par un groupe « d'appropriateurs » en vue de générer des « bénéfices conjoints permanents³ ». Il ne s'agit toujours pas d'en gérer l'exploitation, mais d'assurer la continuité de sa contribution à la reproduction des ressources halieutiques de la baie. Elle fait également l'objet, comme les autres zones de pêche, d'un partage entre bateaux. Le pêcheur rencontré à Trébeurden explique cette division :

« Quand on arrive quelque part et que le copain a déjà mis les lignes il faut repartir, donc en fait on a plus ou moins nos habitudes. Après, moi j'allais aussi chez [le pêcheur de Trédrez-Locquémeau] et lui aussi, en fonction de si y'a de la place, si y'a trop de courant on va plus au large ou des choses comme ça, enfin, c'est informel, c'est des habitudes. Chacun a ses habitudes, et y'a forcément des territoires qui se chevauchent. On met nos lignes d'abord là pour le faire chier et après on met plus loin, c'est comme ça [rires] ! Mais bon ça se passe bien, y'a pas d'histoires quoi. C'est de bonne guerre⁴. »

Cette régulation locale n'est pas sans rappeler les pâturages communs d'autrefois. D'une manière générale, l'opposition à l'extraction de sable incarnerait, selon le président de sauvegarde du Trégor, une résistance à une privatisation croissante du littoral :

« Je pense aussi que [l'opposition à l'extraction de sable] a catalysé un mécontentement latent. Qui allait bien au-delà des préoccupations environnementales, auprès de quelques personnes qui se sont greffées sur ce combat. Et je pense que pour une grande partie de la population, ça a été vécu comme une atteinte à son univers familial. Ici c'est important, aller sur la plage, gratter les rochers, aller faire la marée et

¹ Voir chapitre IV.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

³ Ostrom, E., *op. cit.*, p.44

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

tout, quelque part confusément les gens ont perçu ça comme étant une agression sur leurs loisirs, sur ce qui traditionnellement fait partie de leurs activités essentielles, activités gratuites. Donc y'a eu là véritablement une amplitude très forte du mouvement, qui a pris une ampleur que moi honnêtement je pensais pas que ça aurait pris cette ampleur-là, j'étais bien content, mais je pensais pas qu'on aurait pu par exemple se retrouver avec 3000, 4000, 5000 personnes dans la rue à Lannion¹. »

Plus précisément, il reste possible, pour tout un chacun, d'y prélever des ressources naturelles en-dehors de toute logique marchande. C'est tout un usage des communs localisés littoraux qui est considéré comme indirectement mis en péril par le projet, souligne l'enseignant en philosophie retraité :

« En fait c'est aussi ça qui est particulier, ça fait partie aussi du droit français, et qui a inscrit complètement dans les mœurs, "la mer c'est à tout le monde. Et ces salopards-là ils veulent nous la piquer, ils veulent nous piquer ce qui nous appartient à tous." Vous n'arriverez jamais à interdire les gens, alors ici c'est marrant, il est de bonne composition le gisement de coques, y'a un gisement de coques ici quoi. Mais les gens ils viennent de Callac, Centre-Bretagne, pour venir prendre des coques là, des fois ils se noient même ! C'est inscrit quoi, ça participe de cette idée qu'il reste encore des ressources qui sont à tout le monde. Et voilà des gens qui veulent se les accaparer pour eux tout seuls. Là, le terme "vol", il a été compris par tout le monde². »

Cette idée de menace pesant sur le commun environnemental qu'est la plage est utilisée dans la communication du Peuple des dunes. La coalition diffuse par exemple la photographie d'un enfant assis sur des galets, accompagné d'un phylactère où l'on peut lire : « où il est mon sable³ ? »

Les opposants à la concession de la Pointe d'Armor font un usage explicite de l'idée de commun environnemental. Ils ne revendiquent cependant pas une gestion commune de l'extraction de sable, mais sa préservation au nom de sa fonction au sein de l'écosystème de la baie. De ce point de vue, la dune rentre bien, pour les pêcheurs, dans un schéma s'approchant de celui des communs, mais comme zone de pêche plutôt que comme ressource propre. Plus largement, le projet donne le sentiment d'une atteinte aux communs locaux que sont les milieux littoraux dont les habitués viennent prélever les fruits. Cette thématique des communs est aussi présente sur les autres terrains, sans qu'elle y soit toujours explicite.

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

b) « Forêt sous surveillance populaire » : la mise en scène de la réappropriation collective d'une forêt domaniale

Contrairement aux manifestants lannionais, la référence aux communs environnementaux locaux est moins explicite chez les opposants au PERm de Loc-Envel. Ils n'en fustigent pas moins « l'extension de l'appropriation privée à toutes les sphères de la société, de la culture et du vivant¹. » C'est donc dans la manière dont la préservation du territoire est intégrée à une critique du capitalisme que transparaissent les communs locaux, à commencer par la forêt domaniale de Coat-an-Noz.

Les critiques portées par Douar Didoull à l'encontre des risques que ferait peser le PERm de Loc-Envel sur la ressource locale en eau² se rapprochent d'une lecture en termes de biens communs, sans être explicites. Elle l'est davantage dans la défense de la forêt domaniale de Coat-an-Noz mise en scène par le collectif. Épicentre du PERm de Loc-Envel, cette forêt domaniale constitue l'un des derniers espaces boisés d'importance de la région. Son statut juridique a pu faire craindre aux opposants un passage en force des travaux de prospection.

Comme le Peuple des dunes avec la dune de Trezen-ar-Gorjegou, Douar Didoull organise en juin 2017 une collectivisation symbolique de Coat-an-Noz, sous le slogan « La forêt est à nous ! À chacun son are ! ». L'appel « invite la population concernée de près ou de loin par ce projet, à se réapproprier la forêt³. » Depuis le Larzac et Plogoff, le rachat collectif des espaces menacés par des projets économiques demeure ainsi un élément notable du répertoire d'action des mobilisations localisées. Un militant raconte la mise en scène :

« Le cœur du permis, c'est surtout la forêt domaniale d'État. Et donc là on peut rien faire quoi, sauf que, symboliquement on avait organisé une vente de la forêt, parce qu'il faut bien financer aussi, dans les collectifs, les affiches, les tracts, les voyages des gens qu'on invite. Donc on avait fait une vente symbolique de la forêt. On s'était réapproprié la forêt, on avait dit "la forêt est à nous, donc maintenant on va clarifier tout ça, chacun va devenir propriétaire", on avait fait des bons⁴. »

Coat-an-Noz devient par là un bien commun sous la protection des habitants du territoire, qui apportent des fonds à la lutte. Cette action vise en effet aussi à rembourser une forte somme due à Variscan à la suite d'une procédure juridique perdue. Le bilan de l'opération s'avère

¹ Dardot, P., Laval, C., 2015, *op. cit.*, p.16

² Voir chapitre IV.

³ *Ouest-France*, 10 mai 2016, « Permis minier de Loc-Envel : une vente symbolique de la forêt »

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

finalement positif pour les opposants. L'une d'entre eux constate que Douar Didoull y gagne en popularité, tout en accentuant la territorialisation de la mobilisation :

« C'est un copain qui a eu l'idée, de faire une vente symbolique aux enchères de Coat-an-Noz. Alors une non-vente, parce que c'était juste des parts, il avait fait ça de façon un peu jolie et tout ça, des parts de Coat-an-Noz. Et ça a dépassé nos espérances parce qu'il faisait pas beau ce jour-là, on avait monté des barnums, on avait fait une petite buvette et de quoi manger, et y'a eu je sais pas combien de personnes. Tout est parti et y'en a même eu de commandées, des parts de Coat-an-Noz, enfin c'était le délire ! Et du coup on a récupéré les sous comme ça. Donc super quoi. On a récupéré les sous, mais en plus une nouvelle fois on est apparus, y'a d'autres gens qui sont venus. Du coup, après on disait Douar Didoull à peu près tout le monde savait de quoi il s'agissait, donc c'était ça, notre but c'était surtout que ça soit visible, et que tout le monde sache, que ça soit ancré localement¹. »

Le collectif consolide cette appropriation collective de la forêt fin juin 2017. Une tour de garde est montée à l'orée de la forêt, désormais déclarée « sous surveillance populaire ». La vigie est visible depuis la départementale qui sépare les espaces boisés de Coat-an-Noz et Coat-an-Hay. L'action irrite l'Office national des forêts, mais le Douar Didoull persiste et signe :

« On a eu maille à partir avec l'ONF [rires]. Là on est partis sur le ton de l'humour avec l'ONF. Ils nous ont demandé de l'enlever, parce que la forêt n'était pas à nous. Et donc on leur a dit "mais je crois qu'il y a un gros problème de dysfonctionnements dans vos services, parce que, ça fait un moment que symboliquement les gens du pays ici se sont réapproprié la forêt. Donc sûrement que vous n'avez pas été informés du truc." C'est paru dans la presse et tout, c'était assez rigolo. Ils ont lâché l'affaire après². »

Un membre du collectif explique dans la presse locale le sens de cette action : « C'est un symbole. On veut montrer qu'on veille sur ce site, jour et nuit³. » Cette réappropriation permet de définir la forêt domaniale comme un commun territorial dont il convient d'éviter la destruction et la privatisation par Variscan. Si la thématique de l'eau n'est pas absente des justifications avancées par Douar Didoull, c'est sous la plume de membres de Stop mines 81 qu'elle devient explicitement un « bien commun ».

c) « Une ressource vitale et de bien commun : l'eau » : protéger l'hydrogéologie des montagnes tarnaises face aux changements climatiques

La préservation de la ressource en eau est au centre des préoccupations des opposants tarnais à la prospection minière. Bénéficiant d'un chevelu dense de ruisseaux et de sources (le

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ *Ouest-France*, 27 juin 2017, « Contre le projet minier, ils veillent sur la forêt »

nom « Fontrieu » est composé à partie des mots occitans signifiant « source » et « ruisseau »), la zone visée par le PERm contribue à la fourniture en eau potable des communes alentour. Si, comme en Bretagne, la nature du sous-sol complique l'évaluation des impacts miniers¹, les opposants entendent défendre un bien commun local.

La controverse sur l'eau apparaît dès les premières étapes de la demande de permis. Au printemps 2019, dans son avis sur le dossier déposé par Tungstène du Narbonnais, l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie signale la présence de captages à proximité du périmètre demandé. Elle recommande donc de mener des études hydrogéologiques avant la réalisation de tout forage². La municipalité, encore favorable au projet, précise à l'occasion de cette consultation :

« Notre source en eau potable de Peyrolles et du Merle qui alimente en eau potable la totalité de notre commune, une partie de la commune de Brassac et une partie de la commune de Vabre risque d'être polluée ou détournée lors de forages ou voire lors de l'exploitation. Cette source semble venir du secteur concerné, et notre source de secours est un ancien forage réalisé par les BRGM [*sic*] se trouve à Arcanic, juste à côté [*sic*] du gisement³. »

Arcanic, captage de secours de la commune, est situé au sein du PERm. De nombreux autres captages et sources sont aussi utilisés par les agriculteurs de la zone, poussant Stop mines 81 à travailler cet axe dès sa création. Comme le souligne une membre du collège de l'association, « la zone du PERm en question, est une zone qui est très très riche en eau, et en fait Castelnau⁴ y'a les sources de l'eau communale, viennent de cette zone-là. » Au cours de la réunion publique de décembre 2019, le communicant recruté par Tungstène du Narbonnais est d'ailleurs interpellé par un participant au groupe qui a constitué l'association :

« Vous dites qu'ils vont faire du forage autour de là où ils ont trouvé de l'eau, en nous disant : il n'y a pas d'eau. Ils n'en savent strictement rien, alors écoutez ! Je pense qu'il faut leur conseiller de ne pas jouer aux apprentis sorciers, de préserver la ressource en eau qui est abondante dans le secteur concerné par la demande de permis. Cette eau

¹ Voir chapitre IV.

² Courrier de l'ARS-Occitanie au préfet du Tarn, 7 mai 2019, *Demande de permis exclusif de recherche de substance minière (PERM) sur la commune de Fontrieu, déposé par Tungstène du Narbonnais*, 1p.

³ Courrier du maire de Fontrieu au préfet du Tarn, 10 mai 2019, *op. cit.*

⁴ Castelnau-de-Brassac est le nom de l'ancienne commune où se situe le PERm. Les habitants de Fontrieu utilisent le plus souvent les noms des communes ayant fusionnées en 2016 (Castelnau-de-Brassac, Ferrières et le Margnès) et des différents hameaux qui les composent.

qui constitue un enjeu vital, doit en conséquence être préservée. Parce que ce problème de l'eau devrait à lui seul faire obstacle à l'octroi du permis de recherche¹. »

La remarque remporte les applaudissements de l'assistance. Les usages de l'eau permettent également aux opposants au PERm d'étendre la mobilisation au-delà de Fontrieu. La conférence organisée fin 2020 au village-centre de Brassac s'inscrit dans cette démarche, résumée par le correspondant de presse local : « Pourquoi Brassac ? Parce que le projet de mine de tungstène sur Fontrieu touche aussi les Brassagais qui, par exemple, boivent chaque jour de l'eau venue d'un captage situé sur cette commune voisine !² »

Stop mines 81 décrit en outre la ressource en eau du secteur visé par le PERm comme un bien commun. Dans une tribune publiée en 2020 dans la revue d'anthropologie *Monde commun*, l'association écrit : « Les travaux miniers, des premiers forages jusqu'aux nuisances de l'“après mine”, sont d'abord une atteinte à une ressource vitale et de bien commun : l'eau³. » Le texte va par ailleurs plus loin en replaçant cet enjeu local dans la perspective de la menace globale du changement climatique, une thématique jusqu'alors surtout abordée lors de conversations informelles⁴. Comme dans une lettre destinée aux investisseurs de Tungstène du Narbonnais, sur laquelle le texte est basé, l'association avertit : « Les temps changent. Ce qui apparaissait hier immuable est aujourd'hui chancelant. Nous allons bientôt connaître des bouleversements climatiques qui prédisent l'assèchement des plaines environnantes régionales. Nos montagnes en sont le château d'eau naturel⁵. » Cette justification se diffuse au-delà du premier cercle des opposants actifs. Un agriculteur retraité, vivant au cœur du PERm, s'interroge : « Est-ce que c'est pas plus important de conserver l'eau potable aujourd'hui que d'aller gratter du tungstène? Vu les conditions climatiques, c'est la question qu'il faut se poser⁶. »

¹ Stop mines 81, Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019, *op. cit.*, p.13

² *La Dépêche du Midi*, 8 avril 2020, « Sensibilisation originale au projet de mine »

³ Stop mines 81, 2020, « Lettre des citoyens aux investisseurs pollueurs », *Monde commun*, n°5, p.130-143

⁴ Lors de notre enquête de terrain, nous avons surtout entendu un membre actif de Stop mines 81 ayant un certain bagage militant l'évoquer.

⁵ Stop mines 81, lettres aux investisseurs de Tungstène du Narbonnais, p. 3.

⁶ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERM de La Fabrié, Fontrieu.

Le rapport publié au printemps 2020 par l'association SystExt conforte l'angle choisi par Stop mines 81¹. En définissant l'eau comme un bien collectif à préserver, Stop mines 81 montre que le « paradigme des communs² » devient bien un incontournable des mobilisations environnementales locales. Comme avec le sable en baie de Lannion, ou la forêt de Coat-an-Noz, la territorialisation des oppositions aux titres miniers passe par la redéfinition d'espaces et de ressources comme bien commun locaux. Il ne s'agit toutefois pas ici d'organiser collectivement leur exploitation et d'en partager les bénéfices, mais plutôt de les conserver au titre de leur valeur propre et des bénéfices rendus aux populations locales. Ces justifications, plus généralement orientées vers la promotion d'une certaine sobriété dans l'usage des ressources³, s'opposent frontalement à celles avancées par les porteurs de projets. Ceux-ci cherchent en effet à territorialiser leurs projets par la promesse d'un développement local classique, basé sur l'exploitation intensive des ressources minérales convoitées. Ces promesses, héritées du « grand récit productiviste⁴ », ne suffisent toutefois plus à convaincre les habitants des territoires visés.

2) Quand les promesses d'emplois ne suffisent plus : la territorialisation manquée des porteurs de projets

Luc Boltanski et Eve Chiapello ont montré que les justifications du capitalisme destiné aux fonctions d'encadrement « doivent s'appuyer sur des espaces de calculs locaux pour être efficaces⁵ ». Le capitalisme se justifie pour les bénéfices individuels et collectifs qu'il apporterait à l'échelle de l'entreprise, mais aussi « par rapport au bien commun de la collectivité géographique et politique dans laquelle elle est insérée⁶. » Il ne s'agit bien entendu pas ici de communs environnementaux, mais *du* bien commun entendu comme un ensemble d'avantages collectifs. Les porteurs de projets industriels, en tant qu'acteurs « engagés dans le capitalisme », sont d'autant plus soumis à cet impératif de justification lorsqu'ils sont contestés. La mise en avant de leur contribution au développement économique local, et plus particulièrement à la

¹ Voir chapitre IV.

² Dardot, P., Laval, C., *op. cit.*

³ Voir chapitre VII.

⁴ Beauloye, Y., Le Berre, S., *op. cit.*, p.247

⁵ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.52-53

⁶ *Ibid.*

création d'emplois, doit leur permettre de territorialiser leurs projets. Ici, ce sont moins les bénéfiques macro-économiques qui sont mis en avant par les entrepreneurs extractifs, que leur capacité à « dynamiser » le tissu économique du territoire dans lequel ils souhaitent s'implanter. Sans souscrire pleinement aux analyses économicistes de l'action collective¹, on ne peut que constater que les acteurs engagés dans les conflits étudiés sont pris dans des calculs coûts/bénéfices : les risques que feraient peser les titres miniers sur les activités existantes, notamment, seraient ainsi pour les opposants trop importants au regard des promesses des porteurs de projets.

a) Une ressource locale destinée à l'agriculture bretonne ou à l'exportation ?

Non seulement la concession de Pointe d'Armor ne profiterait pas directement aux habitants de la baie de Lannion, elle est aussi suspectée de servir les visées exportatrices du Groupe Roullier.

Pour les élus, à l'exception de la députée de la circonscription, qui comprend une usine appartenant au groupe Roullier à Pontrieux, s'opposer au projet serait d'autant moins coûteux que l'extraction de sable ne rapporterait rien aux communes de la baie. Le président de Sauvegarde du Trégor compare le fort soutien reçu par le Peuple des dunes à la faiblesse de la mobilisation contre les algues vertes :

« Ce qui est important quand même c'est que là pour [les élus] c'était facile, parce qu'économiquement, dans leur secteur, cette extraction de sable ne leur rapportait rien du tout. Pas un euro ! Puisque le sable n'était même pas débarqué dans les ports du Trégor. [...] Parce que Pontrieux, où avant se déversait le sable est éliminé parce que le sablier qu'ils ont est trop gros pour rentrer dans le port de Pontrieux. Donc c'est Saint-Malo. Saint-Malo et peut-être Roscoff. Donc ils gagnent rien. En plus, c'est pas transformé sur place, donc ils prenaient des risques énormes à accepter ça pour rien en échange, c'était pas gagnant-gagnant, c'était perdant trois fois. Du coup c'est plus facile d'aller au combat. Et puis aussi, et là c'est comme les marées noires, c'est bien, parce que là l'ennemi il est pas dans nos rangs. Il est là-bas, à Saint-Malo. Il est pas du territoire. [...] C'est comme dans les équipes de foot, y'a pas d'ennemi dans mon équipe, l'ennemi il est en face². »

La CAN cherche donc à justifier son projet, non en termes de bénéfiques pour le littoral trégorrois, mais pour l'agriculture bretonne. Il s'agit même d' « un projet d'extraction pour la

¹ Olson, M., *op. cit.*, 214p.

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

filière agricole¹ » bretonne, dont l'industrialisation dépend historiquement des amendements calcaires, précise l'industriel. Ce sont cette fois les volumes demandés qui sont remis en question par les opposants. La controverse est d'autant plus vive qu'aucune donnée fiable n'existe sur le sujet. Le rapport de synthèse produit en 2016 à la demande du ministère de l'Environnement donne une large fourchette « comprise entre 160 000 tonnes et 640 000 tonnes pour la seule Bretagne », en fonction des sources². Alors que la CAN exploite déjà deux bancs de sables coquilliers, et que les besoins semblent baisser, les opposants s'interrogent sur la destination d'une partie 250 000m³ obtenus par la CAN sur les 400 000m³ initialement demandés. En 2011, la CAN indiquait à ce titre :

« Sur les 350 000 m³ extraits annuellement en moyenne, 75 000 sont utilisés en l'état brut dans la ceinture légumière bretonne. Le reste, soit 275 000 m³ environ, est transformé industriellement dans les usines de Pontrieux et de Saint-Malo. Parmi ces produits élaborés, c'est de l'ordre de 50 000 m³ qui sont consommés directement par les agriculteurs bretons. Le reliquat, soit environ 225 000 m³, qui contient entre 20 et 70 % de calcaire marin selon les spécifications de chacun de ces produits, est utilisé tant en Bretagne que sur le reste du territoire français, voire exporté³. »

Un article du *Télégramme*, sans indiquer ses sources, indique de son côté que « 60 % du sable extrait par Roullier est utilisé dans le Grand-ouest⁴. » La responsable de la CAN interrogée précise que seuls les produits élaborés, contenant du sable coquillier transformé dans les usines bretonnes du groupe, sont en partie destinés à l'exportation⁵. Des membres du Peuple des dunes, qui suivent les mouvements des bateaux du groupe, suspectent cependant l'export de sable brut vers l'une de ses usines, située sur les rives de l'Escaut⁶.

Dans tous les cas, la ressource locale que constitue le sable ne serait que partiellement destinée aux agriculteurs bretons⁷. C'est l'avis du directeur du CAP Trébeurden, qui revient sur une réunion qui s'est tenue dans les locaux de la préfecture maritime, à Brest : « Le projet

¹ Compagnie armoricaine de navigation, septembre 2016, *op. cit.* p.2

² En l'occurrence, le schéma régional des carrières de Bretagne de mai 2016 pour le premier chiffre et la Chambre régionale d'agriculture pour le second. Voir : ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *op. cit.*, p.47

³ *Ibid.*

⁴ *Le Télégramme*, 14 septembre 2016, « Sable. Comprendre six ans de conflit »

⁵ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁶ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁷ Voir chapitre II.

d'extraction de sable en lui-même, si y'a un réel besoin pour le secteur agricole, maraîcher, pourquoi pas, si ça reste ici. Mais là, ce qu'ils nous avaient aussi clairement annoncé c'était qu'une grande partie de ce sable-là partait à l'étranger¹. » Les usagers de la baie de Lannion subiraient en effet les nuisances de l'extraction, sans que celle-ci ne profite aux acteurs locaux. On a vu que le fondateur du Groupe Roullier était un pilier d'un monde économique breton parfaitement en mesure de se mobiliser pour défendre leurs intérêts, comme l'a montré le mouvement des « Bonnets rouges »². L'agent de la DREAL en charge du dossier lie la question des exportations à cette absence de soutien :

« Ça je pense que ça a beaucoup surpris la CAN justement [...] c'est quand même une entreprise bretonne et ils pensaient qu'il y aurait un peu plus de solidarité bretonne. Alors après on leur a reproché, apparemment y'a des choses qui ont été dites qui étaient un peu n'importe quoi, mais y'a sûrement une partie de vérité aussi, y'a des exportations, donc les gens disaient "c'est bien, mais c'est pas uniquement pour la Bretagne." Mais le problème, pour tout c'est comme ça, je veux dire si les Chinois disent "on arrête la vente des métaux pour l'Europe", on va être tous embêtés si on n'a plus de téléphones portables, donc c'est un peu compliqué à gérer. Mais ça fait partie des oppositions aussi, c'est que les gens veulent bien des matériaux mais uniquement pour eux. Ça fait partie des sujets qu'on a vu apparaître, et je me rappelle d'avoir lu des titres de journaux disant "y'a un bateau qui est parti pour la Hollande ! C'est un scandale !" »³

On pourrait objecter que d'autres acteurs de l'agroalimentaire bretons, eux aussi tournés vers l'exportation, bénéficient d'appuis importants⁴. Mais la critique de la mondialisation, par ailleurs peu théorisée, s'est ici conjuguée avec l'incapacité du porteur de projet à emporter l'adhésion du territoire à son projet.

L'absence de bénéfices pour les communes littorales ne permet pas d'obtenir le soutien des élus locaux. Surtout, la perspective de voir une ressource locale disparaître à l'exportation suscite l'indignation des opposants. La territorialisation des projets de prospection minière se heurte sensiblement aux mêmes obstacles.

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² Pour une analyse de la mobilisation des organisations patronales bretonnes durant cet épisode, voir : Rabier, M., 2015, *op. cit.*

³ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

⁴ Legendre, N., 2023, *Silence dans les champs*, Athaud, Paris, 243 p.

b) Les hésitations de Variscan sur les emplois miniers

En Bretagne, les dirigeants de Variscan peinent à convaincre des bienfaits des PERm pour les territoires. Leurs prévisions en termes de créations d'emplois restent vagues et sont insuffisantes pour lever les doutes. Au point, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, de faire basculer la commune de Callac, d'abord favorable à la prospection.

Il apparaît ainsi rapidement aux élus locaux que le PERm de Loc-Envel ne présente pas d'avantages concrets pour leur territoire. Les créations d'emplois estimées sont jugées dérisoires en comparaison des dommages environnementaux que causerait l'exploitation du gisement de Coat-an-Noz. Le président des Amis du patrimoine et conseiller municipal de Loc-Envel effectue avec d'autres élus un rapide calcul coût/bénéfice pour les communes du secteur :

« On a essayé de réfléchir à la balance bénéfiques/risques. Et il est apparu qu'au niveau des bénéfiques en fait, apparemment, d'après ce qu'on a pu comprendre, y'a beaucoup de sociétés ou de sous-traitance qui sont impliquées sur le terrain mais qui emploient une main d'œuvre qualifiée qui est souvent issue de leurs propres rangs, et qui est une main d'œuvre qui n'est pas locale. Et concernant le site de Loc-Envel, l'estimation du gisement je crois que c'est de l'ordre de 12 000 tonnes potentielles, et donc ça donne une fois transformé, une idée de taille potentielle du travail d'exploitation et de prétraitement du minerai, et qui n'est finalement pas très très important. Voilà. Donc c'est pas un, ça serait pas un bassin d'emplois colossal pour une main d'œuvre locale éventuelle [...]»¹.

Il précise que le jeu n'en vaut pas non plus la chandelle du point de vue des éventuelles retombées fiscales pour la commune : « Concernant les effets auxquels on peut s'attendre en termes de retombées fiscales locales, c'est également quasiment négligeable. Donc tout ça n'incite pas l'échelon local à beaucoup se bouger en faveur des projets miniers². »

Les élus locaux sont pourtant généralement sensibles à la perspective de voir de nouvelles entreprises s'implanter sur leur territoire³. D'autant que le taux de chômage en Bretagne intérieure reste supérieur à la moyenne nationale (16,5% à Belle-Isle-en-Terre en 2018 contre 9%). La députée de la circonscription, d'abord hésitante, finit pourtant par rejoindre l'opposition au projet, raconte le maire de Belle-Isle-en-Terre :

« C'est une société d'Orléans, avec des capitaux australiens et néo-zélandais ; qui viendrait sur notre secteur. Parce que notre ancienne députée [...] avait mis en avant

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² *Ibid.*

³ Douillet, A.-C., 2007, *op. cit.* ; Voir chapitre II.

qu'on pouvait se saisir de cette opportunité pour former des jeunes, pour créer des emplois et pour qu'ils aient un travail. Sauf que c'était pas du tout ça ! Faut savoir que sur Merléac, donc qui est une commune au sud du département, lorsqu'ils ont fait le survol en hélico¹ c'était une entreprise sud-africaine qui est venue, et y'avait pas une seule personne française à travailler sur ce projet-là². »

Là encore, le prospecteur a enchaîné les erreurs de communication. L' élu ajoute :

« Les premières réunions, zéro emploi et zéro retombée financière pour les collectivités. Parce qu'il pourrait y avoir ça aussi. On aurait pu nous faire miroiter des sommes d'argent assez conséquentes, et je pense que y'a pas un maire, y'a pas une collectivité, qui se serait opposée à des rentrées financières dans la commune, ça paraît logique. [...] Sauf que là, [le chef géologue de Variscan] a été clair et net et nous a dit "pas d'emplois". À la limite quelques repas dans le restaurant ouvrier du coin, voire quelques nuitées dans l'hôtel de la commune, ou quelques nuitées en gîte, ça s'arrêtait à ça. Donc c'était clair et net, y'avait pas de retombées financières pour qui que ce soit, et y'avait pas de création d'emploi non plus pour notre secteur³. »

Lorsque les dirigeants de Variscan se hasardent à avancer quelques chiffres de créations d'emplois, ceux-ci sont fluctuants. Ils renforcent par là l'incrédulité des populations locales. Face aux inquiétudes suscitées par la consultation des communes dans le cadre de l'attribution du PERm de Silfiac, le chef géologue de la société avance que « trois à quatre petites mines, ce sont 400 à 800 emplois directs et trois fois plus d'indirects. Des emplois non délocalisables qui plus est... Ça devrait faire réfléchir en ces temps de crise⁴. » Concernant le seul PERm de Loc-Envel, le directeur général de Variscan prévoit, lors du comité de suivi de janvier 2016, qu'en cas de résultats probants « cette exploitation pourrait permettre la création de 150 emplois directs au minimum, la formation se ferait majoritairement sur place et les emplois locaux seraient privilégiés. » Il précise que pour être rentable, cette activité se déploierait sur une période « avoisinant les 30 ans⁵. » Cette estimation est rappelée, à la fin de l'année, dans la presse locale⁶. Elle est même revue à la hausse en mars 2017, lorsque l'entrepreneur déclare au

¹ Merléac est le plus avancé des trois PERm bretons. Le maire fait ici référence aux sondages héliportés.

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

³ *Ibid.*

⁴ *Le Télégramme*, 13 août 2014, « Exploration minière. Inquiétudes »

⁵ Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Commission d'information et de suivi (CSI) des travaux relatifs au Permis exclusif de recherche de mines, PER – dit « Loc-Envel »*. Réunion du mardi 26 janvier 2016, p.6

⁶ *Ouest-France*, 11 octobre 2016, « Ce qui se trame dans le sous-sol costarmoricain »

journal *Libération* qu'« une mine peut [...] générer 200 à 300 emplois directs et trois à quatre fois plus d'emplois induits¹. »

Du côté de Douar Didoull, on ne prend pas la peine de contester les chiffres annoncés par Variscan. Les membres du collectif se contentent de rappeler l'épisode de la réunion organisée par le conseil municipal de Callac, au cours de laquelle le représentant de la société s'est autosaboté sur la question de l'emploi. D'une manière générale, les opposants bretons s'intéressent peu à une thématique qu'ils considèrent comme secondaire. Le sujet préoccupe les habitants du secteur, mais le collectif souhaite plutôt développer d'autres thèmes, rappelle la militante interrogée :

« Ce que les gens ils demandent, c'est que ça va créer des emplois à chaque fois, c'est ça qu'ils demandent. Donc on leur disait non, par rapport à leur intervention à Callac. Et puis bon, on avait quand même retrouvé des trucs où il était prouvé que ça créait pas d'emplois, mais ça faisait trois lignes quoi, on passait à un autre sujet en orientant sur d'autres choses. Parce que pour nous c'était pas ça l'essentiel². »

L'opposante fustige plus généralement la tendance des élus locaux à accepter des projets industriels au nom de l'emploi, quelles qu'en soient les conséquences environnementales et sociales. Au cours de l'échange, elle commente ainsi le soutien apporté par un élu communiste à un projet d'extension d'élevage industriel : « Ah les emplois, les emplois, prêts à tout pour les emplois ! Sous-payés mais ça fait rien³. » Le « bien commun » défendu par le collectif s'oppose radicalement à celui promu par le capitalisme extractif⁴.

La territorialisation du PERm de Loc-Envel par la promesse de créations d'emplois échoue. Le discours des responsables de Variscan sur la question paraît trop hésitant pour convaincre les élus locaux. Elle est de toute manière secondaire pour les membres Douar Didoull, pour qui la préservation de l'environnement et de ses ressources doit primer sur un hypothétique développement local. Tungstène du Narbonnais, de son côté, présente d'emblée un projet plus précis, y compris au sujet des retombées pour la commune de Fontrieu.

¹ *Libération*, 30 mars 2017, « En Bretagne, les filons de la colère »

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ *Ibid.*

⁴ Voir chapitre VII.

c) Former et embaucher des locaux, une promesse de Tungstène du Narbonnais

On l'a dit, contrairement aux cas précédents, les dirigeants de Tungstène du Narbonnais accordent un soin particulier à nouer des alliances à Fontrieu¹. Ils témoignent d'une volonté accrue de territorialisation de leur projet, en se présentant comme un acteur du développement local. Il s'agit non seulement de proposer à la commune une prise de participation dans la future mine, mais aussi de s'engager en y employant en priorité des habitants du territoire.

La principale justification locale du PERm de La Fabrié touche en effet à la création d'emplois industriels. Contrairement aux villages voisins, où sont implantées plusieurs industries importantes (salaisons de Lacaune, carrières de granit du Sidobre, filature de Brassac, etc.), Fontrieu reste une commune tournée vers l'agriculture. Une réalité qui, d'après un enquêté, ne correspond pas aux ambitions industrielles du maire, directeur retraité d'une importante carrière de la région². Alors qu'il s'enthousiasme de la perspective de développement qu'offre le projet porté par Tungstène du Narbonnais, il précise dans la presse locale qu'il sera « très vigilant sur l'emploi afin qu'il profite vraiment aux gens de notre région³. »

Les prospecteurs cherchent donc à rassurer sur ce point. Dès la réunion publique de septembre 2019, le communicant engagé par la société décrit les engagements pris : « Des emplois seront créés avec une priorité pour les habitants du territoire. Des actions de formation seront mises en place pour cela⁴ ». La promesse s'affine lors de la réunion suivante, au mois de décembre. Le président de la société, traduit par le communicant, annonce : « L'engagement, c'est qu'ils souhaitent que sur l'ensemble des emplois que générerait une exploitation minière, 65% soient réservés à de l'emploi local avec les formations qui vont avec et au bout de 3 ans, que ce taux de 65% devienne 80%⁵. »

La question de la formation a son importance. Les opposants pointent l'absence d'emplois miniers qualifiés sur le territoire. Ils considèrent en outre l'arrivée de travailleurs

¹ Voir chapitre II.

² Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

³ *La Dépêche du Midi*, 16 mars 2019, « Fontrieu deviendra-t-elle l'Eldorado du tungstène ? »

⁴ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019*, op. cit., p. 9

⁵ *Ibid.*, p. 15

extérieurs comme peu profitable sur le long terme. Le caractère éphémère d'un tel développement est dénoncé par une membre du collège de Stop mines 81 :

« De toute façon on sait très bien, mais c'est quoi, c'est des emplois mais, ça va durer 10 ans. Et oui on le sait, ils vont faire venir des gens de là-bas, qui savent déjà utiliser leurs machines. Enfin ici tu vas trouver des maçons qui savent utiliser des pelles et je sais pas quoi, mais pas des gens qui utilisent des machines d'extraction minière. C'est quand même propre j'imagine à ce type d'entreprises, donc, former des gens, en France, ça coûte cher, avec des charges, ça c'est partout pareil. Donc ils vont venir avec leur beau monde, oui ça va faire vivre pendant 10 ans les écoles, c'est bien, mais après ils vont partir ces gens-là, et puis ils vont laisser tout ça derrière¹. »

Le contexte économique local pourrait pourtant être favorable au prospecteur. Un certain sentiment de déclin, commun à de nombreux territoires ruraux éloignés des grandes agglomérations², hante les communes alentour. Le taux de chômage atteint à Fontrieu 12% en 2018³ (16% sur l'ensemble du PNR du Haut-Languedoc⁴), contre une moyenne nationale de 9%⁵. Plusieurs enquêtés évoquent pourtant les difficultés de recrutement rencontrées pour les emplois les plus pénibles. Le militant de la Confédération paysanne questionne, au vu de la situation, l'attrait que pourraient avoir d'éventuels emplois miniers :

« Ils nous ont expliqué qu'on allait créer des emplois locaux. Alors déjà quand vous voyez que les charcutiers ils arrivent pas à recruter des gens pour travailler chez eux, c'est pas des bonnes conditions, mais je veux dire y'a pas besoin d'aller au fond d'un trou pour travailler chez eux. Ils trouvent pas, donc y'a un chômage qui est plutôt fourchette basse qu'au niveau national, en tous cas y'a pas tellement de gens qui cherchent vraiment du boulot par ici, alors bon, ils vont pas aller travailler dans la mine⁶. »

Dans ces conditions, le développement local promis par Tungstène du Narbonnais ne semble plus si opportun, au regard des inconvénients du projet. Ce sont plutôt les activités économiques endogènes qui sont mises en avant par cette militante de Stop mines 81 :

« On se démerde tout seuls, on n'a pas besoin d'une mine pour avoir des emplois. Des emplois y'en a à Brassac, y'en a à Castres, moi je travaille à Lacaune, on cherche du monde partout. Donc qu'ils nous jouent pas le coup des emplois parce que ça y'en a, je

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Voir Coquard, B., 2019, *op. cit.*

³ Observatoire des territoires. En ligne : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-de-chomage-des-15-64-ans-rp>

⁴ PNR du Haut-Languedoc, 2018, , *op. cit.*, p.16

⁵ INSEE, France, portrait social. Éditions 2019. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238387?sommaire=4238781>

⁶ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

veux dire si on veut en trouver ici y'en a. On a tout ce qu'il nous faut, on a une école toute neuve sur Biot, y'a deux écoles à Brassac, enfin ça va, on n'est pas en manque d'infrastructures, donc c'est bon, on est bien on a tout ce qu'il nous faut, pas besoin de trucs, de juste nos polluer pour 10 ou 15 ans et après laisser ça en plan quoi¹. »

Cette idée d'un développement territorial « suffisant » a par ailleurs été développée par son frère, le jeune éleveur du secteur. À la fin de la réunion publique de décembre 2019, il s'adresse à l'équipe de Tungstène du Narbonnais : « On est dans une commune rurale, essentiellement agricole, avec des siècles d'exploitation de terres agricoles. On est sur une commune qui vit très bien, on a une école toute neuve, on a des salles des fêtes, vous voyez, qui sont toutes neuves, des infrastructures qui sont comme il faut. Je sais pas ce que vous voulez de plus, vous voulez peut-être offrir des cercueils en or aux administrés de la commune, peut-être c'est ce que vous voulez, je sais pas². »

Cet avis est largement partagé parmi les opposants à la demande de PERm. Ce riverain remet en cause la plus-value qu'apporterait la mine pour le territoire :

« Je vois pas pourquoi des personnes viendraient faire leur beurre chez toi, et on les laisserait faire parce qu'ils ont promis que ça allait créer un peu d'emplois. L'emploi créé à mon avis ça sera quelques emplois administratifs, et puis c'est tout. Parce que le personnel technique viendra de là-bas, ce sera du personnel sous-payé qui viendra de, je pense pas que ça va enrichir économiquement la région³. »

Comme le laissent entendre ces deux citations, la contestation des justifications économiques des porteurs de projet est alimentée par le caractère « éphémère » des emplois promis. Tungstène du Narbonnais envisage en effet une activité qui s'étalerait sur une quinzaine d'années. Un ordre de grandeur temporel qui ne pèse peu au regard d'une tradition agricole multiséculaire. Ce point de vue est renforcé par l'observation des difficultés économiques des anciens bassins miniers du Nord et de l'Est de la France. Lors de la réunion publique de septembre 2019, le président des Communes minières de France et maire de Liévin vient vanter les bienfaits économiques de la mine. Il se voit répondre, par un adhérent à Stop mines 81, originaire du Pas-de-Calais : « Figurez-vous que je connais un petit peu [le Nord], et quand le Kop Lensois chante “Au Nord c'était les coronas”, à la mi-temps des matchs de foot, ça me fait

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique du 3 décembre 2019*, op. cit., p.29

³ Entretien mené le 15 mars 2020 auprès d'un riverain du PERm de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81, Fontrieu.

dresser les poils sur les bras. C'est des gens qui ont un gros cœur mais qui ont les poches vides, ils ont eu un siècle de mine là-bas. Qu'en est-il là-bas du taux de chômage et de la pauvreté ?¹ »

Face à ces critiques et à la volonté de préservation du caractère agricole du territoire², le directeur général de Tungstène du Narbonnais s'interroge : « Comment [...] on peut passer au-delà de réactions qui dans un certain nombre de cas sont épidermiques, ou fondées sur l'image de la mine à la Zola, et sur l'illusion d'un territoire voué à l'élevage de chèvres ?³ » Du côté des pouvoirs publics, aussi, on constate que l'intégration territoriale des projets miniers est un échec. Le chef du bureau de la politique minérale non énergétique du ministère de l'Environnement admet à ce sujet que les arguments de développement économique ne suffisent plus :

« C'est vrai que c'est des métiers nouveaux, particuliers, donc effectivement des employés qui peuvent venir d'ailleurs, ça génère une activité qui aujourd'hui n'existe pas. Tout ça bouleverse le tissu économique local, et le tissu social local. Et ce n'est pas qu'une question de "oui, si y'a 50 personnes qui viennent vivre là, faudra les loger. On les loge où ?" C'est une nouvelle population, et on doit pas considérer que l'impact économique en disant « ça tombe bien, ces gens-là ils vont manger, ils vont consommer, etc. », c'est bien plus complexe que ça et ça encore une fois, moi je ne suis qu'un observateur dans tout ça, et ça c'est des choses que je perçois aujourd'hui après quelques années d'expérience. C'est aussi ça un projet minier. Et d'ailleurs, moi je l'ai entendu dans le Tarn, et je l'avais entendu en Bretagne aussi, "des gens ils vont venir d'ailleurs !" quoi. "Ils vont venir d'ailleurs, des étrangers"⁴. »

Le rejet des projets de développement territorial peut effectivement parfois relever des « logiques de l'exclusion » étudiées par Norbert Élias : l'apport soudain d'une nouvelle population peut être perçu comme menaçant un mode de vie installé, sans que ce sentiment puisse être réduit à de la simple xénophobie⁵.

Surtout, les opposants rejettent un projet qui demeure pensé comme imposé de l'extérieur⁶, malgré les efforts de Tungstène du Narbonnais. Le prospecteur échoue à

¹ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019, op. cit.*, p.24

² Voir ci-dessous.

³ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁴ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

⁵ Hélias, N., Scotson, J., L., 1997, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Fayard, Paris, 288p.

⁶ Voir chapitre VII.

territorialiser la prospection en faisant valoir sa propre définition du bien commun. Les promesses d'emplois n'emportent pas le calcul coût/bénéfice des habitants de Fontrieu. Comme le résume l'apiculteur du collège de Stop mines : la mine n'« est pas l'avenir qu'on envisageait pour la commune¹ ». Ce constat vaut aussi pour les cas costarmoricains. Le développement pour lui-même, qui permettait hier de justifier les projets industriels, ne suffit plus à convaincre. Plutôt qu'une croissance extractive, les militants costarmoricains comme tarnais proposent de consolider des activités existantes compatibles avec les exigences de protection de l'environnement.

3) Contre un horizon extractif, penser le présent et le futur des territoires à partir d'activités existantes ou en devenir

Aux bénéfices économiques locaux proposés par la CAN, Variscan ou Tungstène du Narbonnais, les militants opposent des activités historiquement ancrées sur les territoires visés. En baie de Lannion, c'est la petite pêche côtière qui se trouve revalorisée par la mobilisation contre l'extraction de sable. À Belle-Isle-en-Terre, c'est le développement de l'agriculture biologique et d'un tourisme à petite échelle qui sont mis en avant. Du côté de Fontrieu, les membres de Stop mines 81 insistent sur la vocation agricole de leur territoire. Secteur primaire et tourisme « alternatif » sont pensés comme des activités viables sur le long terme, préférables à de passagères industries extractives.

a) La pêche côtière en baie de Lannion, entre carte postale et efforts de préservation de la ressource

Confrontés à une possible exploitation industrielle du sable menaçant leurs activités, les pêcheurs de la baie de Lannion défendent un modèle artisanal, loin des grands chalutiers décriés par les défenseurs de l'environnement². Les effets du projet porté par la CAN sont en revanche bien plus difficiles à évaluer concernant le secteur touristique, pourtant important sur le littoral trégorrois.

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Voir Chapitre II.

Patrice Melé remarque qu'« une situation de conflit permet aussi de mettre au jour les différents intérêts qui s'opposent sur un espace¹. » La CAN justifie ainsi l'exploitation de la dune de Trezen-ar-Gorjegou par la préservation d'une vingtaine à une soixantaine de postes de marins, menacés par la fin de l'exploitation du maërl. Les pêcheurs professionnels, de leur côté, arguent que le projet menacerait les emplois dépendant directement ou indirectement les ressources halieutiques la baie. En janvier 2012, le président du comité local des pêches d'alors énumère dans la presse « 26 bateaux trégorrois soit une cinquantaine d'hommes embarqués auxquels il faut ajouter tous les emplois induits à terre sans oublier les ports finistériens du Diben, Locquirec, Morlaix, Roscoff-Île de Batz, eux aussi concernés² » par le projet. Ces chiffres sont précisés par une étude, menée avec le soutien du comité départemental des pêches. Le pêcheur de Trébeurden revient sur le travail fourni :

« Eux un de leurs arguments à la CAN, c'est que s'ils faisaient pas l'extraction, y'avait quand même tant d'emplois en jeu, alors ils comptaient là-dedans je sais pas quoi, les gens qui vendent du ciment en Afrique, enfin, ils nous annonçaient qu'ils avaient 60 emplois en jeu. Vraiment ils manquent pas d'air, sur un sablier dans la baie de Lannion en dépendait 60 emplois. Bref, nous on avait contrés en recensant les pêcheurs qui travaillaient sur le site. Donc avec [l'ingénieure halieute du comité départemental des pêches], on avait rédigé un questionnaire en fait, et on avait adressé ça aux pêcheurs de Locquémeau, Île-Grande, enfin tous les pêcheurs qui travaillent sur la baie de Lannion, leur demandant combien de mois par an ils travaillaient sur la zone, quelle activité ils faisaient, sur la zone, et combien de matelots, d'employés ils avaient à bord, est-ce que leur femme vend le poisson, enfin pour essayer de recenser un petit peu des emplois, directs cette fois-ci, sur les bateaux et à la vente du poisson. L'objectif étant de montrer que nous aussi on avait des emplois qui auraient pu être remis en cause par ce projet-là. Donc avec évidemment toujours des argumentaires, des courriers aussi disant que ce sont quand même des métiers qui sont pas faciles à délocaliser, puisque quand on délocalise on va sur le territoire d'autres pêcheurs, et ainsi de suite, donc ça devient compliqué. »

D'autres données sont disponibles via le comité départemental des pêches depuis 2010 et la mise en place du programme VALPENA (éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités). Développé au sein d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui réunit des scientifiques de l'Université de Nantes et les comités des pêches, ce programme vise à produire des données sur les usages de l'espace maritime par les pêcheurs afin de prévenir les conflits d'usage³. Il est pensé par les pêcheurs comme un outil de montée en expertise leur permettant de peser sur les décisions les concernant. L'arrêté préfectoral de décembre 2015

¹ Melé, P., 2003, *op. cit.* p.10

² *Le Télégramme*, 21 janvier 2012, « Sable coquillier. Y. Hemeury avec le Peuple des dunes »

³ Nantes Université, *Accueil du GIS VALPENA*. En ligne: <https://valpena.univ-nantes.fr/>

portant sur la création du comité de suivi du projet oblige par ailleurs la CAN à produire une étude socio-économique de la baie de Lannion. Ses résultats sont présentés en avril 2016¹. Sans avoir pu accéder à ce document, le compte-rendu fourni par un militant indique que quatre thèmes sont retenus : « pêche, cultures marines, plaisance-nautisme, tourisme. » Le texte dénonce « une méconnaissance et peu de réel sérieux » de la part de la CAN².

Les difficultés à obtenir des données fiables sur les activités en mer potentiellement impactées par la concession de Pointe d'Armor sont relevées en 2016, dans le cadre d'un rapport produit à la demande de la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal. Ses auteurs déplorent que « peu d'organismes professionnels ont été en mesure de fournir des données sur dix ans et, de l'aveu même de certains d'entre eux auprès de la mission, ils n'ont pas toujours fait preuve d'une grande bonne volonté³. » Ils soulignent qu'il est difficile, dans ces conditions, d'évaluer correctement l'impact économique de l'extraction de sable sur les activités existantes. Le rapport cite cependant les données produites par le comité des pêches, qui compte sur la baie « 47 navires en 2016 d'une longueur moyenne de 9,5 mètres⁴. » Mais là encore, il est hasardeux d'en tirer des conclusions, puisque ces chiffres n'isolent pas les captures dépendant directement de la dune convoitée par la CAN.

L'évaluation est d'autant plus délicate que certains considèrent que la petite pêche trégorroise est déjà fragilisée par l'hégémonie de la pêche industrielle⁵. L'anticipation, par les pêcheurs de Trédrez-Locquémeau, des impacts de l'extraction de sable sur leur activité illustre cette précarité relative. Ceux-ci décident en effet d'investir dans du matériel neuf et naviguent plus au large, où ils se retrouvent en concurrence avec d'imposants chalutiers :

« Nous quand on a vu tournure que ça prenait, on s'est dit "il faut qu'on change notre activité, il faut qu'on aille travailler plus loin, on peut plus penser l'avenir sur cette zone-là parce qu'elle va être détruite par l'extraction, donc on va essayer d'aller travailler plus loin." Y'a trois bateaux d'ici, on a acheté des filets à lotte, donc un grand nombre de

¹ Préfets du Finistère et des Côtes-d'Armor, 1^{er} décembre 2015, *Extraction de sable coquillier – concession dite de "Pointe d'Armor" arrêté interpréfectoral portant création de la Commission de suivi d'information et de concertation*, 6p.

² Compte-rendu de la Commission de suivi, d'information et de concertation du 18 avril 2016, Sous-préfecture de Lannion.

³ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *op. cit.*, p.38

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

kilomètres, pour cher, on a fait modifier les bateaux, même si les bateaux sont trop petits pour faire ça, mais on a essayé de faire avec. Et du coup on est allé travailler une année pour voir, plus au large, avec des filets à lotte. Mais on s'est retrouvé avec des bateaux de 17 à 25 mètres, à prendre beaucoup plus de risques, puisqu'on était beaucoup plus loin de la côte et moins abrités, et beaucoup plus chargés puisqu'il fallait emmener une quantité de filets beaucoup plus importante. Du coup sur ces trois bateaux y'a deux qui ont arrêté cette activité de filets au large. On a gardé le matériel, au cas où, mais ça nous a demandé des investissements importants, pour l'instant ne pas les utiliser. Et on a repris l'activité et le travail majoritairement sur cette zone-là, une fois qu'on avait plus de certitudes sur l'arrêt de l'extraction¹. »

Les acteurs de l'industrie touristique s'inquiètent également des effets qu'aurait l'extraction de sable sur leur chiffre d'affaires. Les deux activités relèvent pourtant d'une logique similaire de valorisation des ressources tirées de l'environnement². Plutôt qu'une confrontation entre modèles économiques, on assiste donc davantage à une mise en concurrence de deux industries pour un même territoire. Certains estiment que le secteur touristique pâtirait d'une dégradation de l'image de la baie induite par l'extraction de sable. Le directeur du CAP Trébeurden estime ainsi que 50% des activités du centre dépendent du tourisme. Il s'agit, selon lui, d'un important facteur d'engagement des populations locales contre le projet : « Économiquement parlant, ça a été prouvé que ça mettait en difficulté un pan de l'économie locale. Notamment le tourisme. Et ça aussi, c'est quand même beaucoup de gens qui vivent du tourisme, directement ou indirectement³. » La RNN des Sept-Îles, l'un des pôles d'attractivité touristique du Trégor, enregistre de son côté environ 100 000 passagers par an sur les vedettes servant à observer les oiseaux⁴.

Il est cependant ici encore plus malaisé d'évaluer les effets de l'extraction de sable sur la fréquentation touristique de la baie. D'une part, les hauts fonctionnaires mandatés par le ministère notent que les indicateurs disponibles manquent de fiabilité, notamment concernant la navigation de plaisance. Le nombre de mouillages varie ainsi du simple au double en fonction

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

² Hagimont, S., 2018, « Valorisation hydroélectrique ou préservation du capital touristique ? Un dilemme économique local », *Une histoire des conflits environnementaux. Luites locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, p.130-145.

³ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

⁴ LPO, novembre 2015, *Plan de gestion 2015-2024 de la Réserve Naturelle nationale des Sept-Îles*, p. 48

des sources¹. Le comptage des nuitées en hôtels et en campings apparaît comme l'un des indicateurs les plus solides. D'autre part, « il sera très difficile de pouvoir identifier l'impact relatif éventuel de l'extraction de sable sur l'activité touristique dont les fluctuations sont avant tout dépendantes d'autres facteurs comme la météorologie ou la situation économique générale². » D'autant qu'au moment où le rapport est publié, le nombre de visiteurs est déjà en baisse depuis plusieurs années. Peu objectivable, cette justification de l'opposition est en définitive considérée comme peu sérieuse par l'agent de la DREAL ayant instruit le dossier³.

Face à la CAN, les enquêtés défendent donc un modèle de petites pêcheries, plus respectueuses de la ressource. Mais bien que difficilement objectivable, l'argument touristique pèse également dans l'engagement des acteurs économiques du territoire. Dans les terres aussi, on préfère le développement du tourisme au projet minier, mais à une échelle nettement plus modeste.

b) Le « tourisme vert » au secours de l'Argoat ?

Face aux justifications économiques apportées par Variscan, les opposants mobilisés autour de Coat-an-Noz soutiennent d'autres voies pour l'économie locale. Aux promesses, fluctuantes, d'emplois miniers, les élus locaux opposent le développement de modèles touristiques et agricoles plus en accord avec le respect des caractéristiques du territoire. Un terrain sur lequel Douar Didoull se refuse à aller ; par souci de cohérence.

Le maire de Belle-Isle-en-Terre mise en effet sur le développement d'un tourisme de dimension raisonnable. Contrairement aux emplois miniers promis par Variscan, l'agriculture biologique et la découverte de l'environnement paraissent plus à même de fournir de l'activité sur le long terme. Elles sont d'ailleurs soutenues par la commune, comme le rappelle l'édile : « Le tourisme vert est un vecteur économique important pour la collectivité, et on souhaite continuer à le développer, au niveau de nos projets, de nos aides aussi qu'on apporte. De là, on voit plus de retombées au niveau agricole, au niveau tourisme, qu'on ne voit sur l'extraction

¹Les auteurs notent : « la somme des places de mouillages pour l'ensemble des ports de la baie de Lannion (voir indicateur ci-dessus) serait de 2670, alors qu'un graphique présentant l'évolution du nombre de places de mouillage entre Plestin les Grèves et Perros-Guirec indique 4061 places pour la même année 2015 ».

² Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *op. cit.*, p.41

³ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

minière sur notre secteur¹. » Il évoque aussi le rachat du château de Coat-an-Noz, rénové en vue d'accueillir une résidence pour personnes âgées, à l'aplomb du gisement convoité par Variscan.

C'est plus largement, selon l'enquêté, tout le potentiel touristique de la commune qui est mis en suspend par le PERm : « On a un patrimoine bien conservé, un patrimoine magnifique et qui est un peu tributaire de ce que vont devenir les prospections, et surtout après les prospections. Si y'a une exploitation ça va être compliqué². » Et de citer l'exemple d'une nouvelle activité fraîchement implantée, décrite comme menacée par la prospection :

« Y'a un projet de camping partagé là, un nouveau projet qui arrive sur la commune, avec des habitats insolites, style cabane dans les arbres, des yourtes, des roulottes, un habitat particulier un petit peu, le projet est pas mal. [...] Et donc ce projet est mis à mal aussi par l'arrivée du projet minier. Je pense que si ça se faisait le camping il aurait du mal à faire son trou entre guillemets, pour fonctionner³. »

Certains, comme le conseiller municipal et président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, considèrent que la dénomination du titre minier porte déjà atteinte à la modeste attractivité touristique de la commune :

« On a aussi été piqué au vif, je pense que juridiquement c'est pas soutenable, mais la société Variscan a décidé d'appeler ce projet « projet de Loc-Envel », alors qu'on n'avait rien demandé ! [...] Symboliquement, ça nous a pas laissés indifférents de voir que ce projet, qui regroupe 25 communes, ça doit regrouper je crois 27 000 habitants, et que les 70 habitants de Loc-Envel sont une fraction infime de ça, et néanmoins le projet porte le nom de Loc-Envel. Et donc potentiellement porte atteinte à l'image de Loc-Envel, si on considère que c'est connoté négativement pour des secteurs d'activité comme le tourisme⁴. »

La prospection, et à plus forte raison l'exploitation minière, par leurs potentiels impacts sur les eaux souterraines⁵, sont aussi dénoncés comme menaçant l'agriculture, importante dans le secteur. Pour la maire de Loc-Envel, le PERm s'ajoute au risque que fait peser le changement climatique : « Aujourd'hui avec les sécheresses hydriques, les sources qui sont dans tous les

¹ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁵ Voir chapitre IV.

sens qu'on sait pas où elles sont, c'est un risque, je veux dire ici, économiquement l'agriculture si y'a plus d'eau, on est mal hein !¹ »

La défense de l'agriculture est par ailleurs mobilisée par des acteurs éloignés de la promotion du bio. Avant de prendre position contre les projets miniers dans la région, Marc Le Fur, député de la troisième circonscription des Côtes-d'Armor, était surnommé « le député du cochon » par les écologistes bretons. Son refus de la prospection minière, et particulièrement du PERm de Merléac, sur sa circonscription, s'inscrit paradoxalement dans la continuité de ces engagements :

« Tout ce qui peut entacher l'activité agricole et agroalimentaire, qui est la richesse du secteur, c'est un problème. Même si c'est qu'une menace de réputation si vous voulez. [...] Y'a la menace objective, qui pourrait exister aussi, mais même une menace de réputation, si les gens ils voient "Lait de Merléac" et que y'a les mines à Merléac, c'est... En plus [Variscan] c'est pas une entreprise française si vous voulez, donc c'est pas une entreprise dont on peut garantir le sérieux, la pérennité et toutes ces choses². »

Il s'agit là encore d'un calcul coût/bénéfices : le faible nombre de salariés que nécessite une mine moderne ne justifierait pas d'ébranler un pilier de l'économie bretonne.

Les membres de Douar Didoull font quant à eux le choix de ne pas prendre part à ce type de débats. La thématique de la préservation des activités économiques existantes, notamment touristiques, est considéré comme entrant en contradiction avec le discours porté par le collectif, par ailleurs critique de l'économie telle qu'elle fonctionne³ :

« On n'a pas du tout misé par exemple [...] sur les emplois et tout ça. On s'est dit "non mais déjà, on n'en a pas grand-chose à faire, donc ça va pas aller dans le discours, on va pas tenir un truc là-dessus, pour la défense à tout prix des emplois ça va pas aller, ils vont bien voir que ça va pas avec le discours qu'on tient à côté." Donc on n'est pas allé là-dessus ni sur l'aspect touristique, comme quoi y'a des gens qui allaient se faire moins de sous parce qu'il y aura moins de touristes⁴. »

Ce discours tranche avec celui porté par les élus. Les membres de Douar Didoull entretiennent en revanche de bonnes relations avec certains agriculteurs du secteur. Il s'agit, dans tous les cas, de défendre des activités considérées comme des valeurs sûres d'un développement territorial mesuré, menacées par une incertaine et éphémère exploitation

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² Entretien mené le 12 avril 2018 auprès du député Les Républicains de la III^e circonscription des Côtes-d'Armor, vice-président de l'Assemblée nationale et conseiller régional de Bretagne, Loudéac.

³ Voir chapitre VIII.

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

minière. Ces justifications sont proches de celles tenues par les opposants à Tungstène du Narbonnais, qui insistent sur les conversions en agriculture biologique de plusieurs exploitations du périmètre de La Fabrié.

c) Dans le Tarn, un modèle agricole en transition menacé par la prospection ?

L'agriculture demeure, à Fontrieu, une activité importante. Elle a, comme le souligne Stop mines 81, façonné le paysage à travers les siècles. Le secteur est toutefois loin d'être figé, puisque quelques fermes, à commencer par celle de Fumade, qui donne son nom au gisement, se sont récemment reconverties à l'agriculture biologique. Les opposants estiment que cette vocation agricole qu'ils donnent au territoire, ainsi que sa transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, sont mises en péril par le PERm.

La commune de Fontrieu, comme ses voisines, est résolument tournée vers l'agriculture, et plus récemment vers l'agroforesterie. Dans cette zone de moyenne montagne, les exploitations restent bien plus modestes et moins industrialisées que celles que l'on rencontre en Bretagne. À l'échelle du département, la part d'exploitants agricole est de 3,7 % en 2018, un chiffre supérieur de deux points à la moyenne nationale. Rappelons-le, cette ruralité se retrouve au sein même du noyau actif de Stop mines 81, avec éleveur de brebis et vaches en agriculture biologique, un menuisier en cours de reconversion vers le petit élevage de cochons et l'apiculture, ainsi que deux membres de la Confédération paysanne du Tarn (dont son porte-parole).

L'association défend donc le maintien des activités agricoles présentes sur périmètre du permis sollicité par Tungstène du Narbonnais, comme l'affirme le panneau « des paysans, pas des mineurs », posé non loin. La petite paysannerie s'inscrit par ailleurs dans l'histoire longue du territoire, rappelée par le jeune éleveur concerné par le PERm :

« Depuis des siècles et des siècles ici c'est l'agriculture qui fait vivre la commune, qui fait vivre les gens, même si y'a de moins en moins d'agriculteurs. Ces terres elles ont permis à des familles de vivre pendant des siècles et des siècles, et on craint que s'ils viennent, une mine c'est pour 15, 20 ans, et qu'ils détruisent tout. Même si ça sera pas toute la zone, je suis d'accord, mais un endroit de la zone, qu'ils détruisent tout pour faire du fric¹. »

¹ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

Le projet porté par Tungstène du Narbonnais est ainsi décrit comme une rupture dans l'histoire et la structure économique du territoire. Comme dans les Côtes-d'Armor, les hypothétiques promesses de développement qui l'accompagne ne valent pas le sacrifice d'une agriculture pensée sur le temps long. L'enjeu est donc de la préserver, au regard de la chute du nombre d'agriculteurs et du vieillissement des exploitants, selon la mère de l'enquêté cité ci-dessus :

« C'est très important, les quelques agriculteurs qu'il nous reste, de pouvoir les garder quoi quand même. Parce que si on n'a plus d'agriculteurs sur la commune, ça va pas le faire. Et puis là [le PERm], en impacteraient beaucoup d'agriculteurs. Parce que beaucoup d'agriculteurs qui sont basés sur [le hameau de] Sablayrolles ont tous une majorité des terres sur le site où serait la mine. Et pour moi c'est très important que les agriculteurs restent, pour l'économie locale, et même pour nous. J'ai toujours vécu ici, mes grands-parents avaient une ferme, ma mère avait une ferme, mon père travaillait à l'extérieur, il l'aidait, moi j'ai toujours vécu dans ce milieu-là¹. »

L'arrivée d'éventuelles activités minières est également pensée comme entrant en contradiction avec la revalorisation, à l'aune de la critique croissante du modèle agricole dominant, des petites exploitations locales. Pour ce riverain vivant en bordure du PERm, le projet viendrait rompre un équilibre parfois durement acquis :

« Moi ce qui me gêne, c'est un coin agricole, c'est des gens qui vivent sur des terrains difficiles, parce que c'est pas la Beauce. Y'en a qui ont réussi, ils sont dans un équilibre précaire, et on est en train de déséquilibrer complètement cet équilibre, et tout le monde se fout de savoir comment ils vont s'en sortir quoi... On va exploiter, on arrive, on pille et on se barre quoi, c'est comme ça que ça se passe, partout². »

C'est que l'agriculture redevient une activité d'avenir : la conversion de plusieurs exploitations du secteur en agriculture biologique est décrite comme allant « dans le bon sens ». La reprise sous ce label de la ferme de Fumade par le fils de son propriétaire est de ce point de vue symbolique. Certains vivent le projet de Tungstène du Narbonnais comme une entrave à cette transition. C'est le cas de cette jeune militante de Stop mines :

« Moi ça m'écœure un petit peu, alors y'en a qui vont dire que maintenant y'a plus d'agriculteurs, mais nous ici on est quand même une zone assez rurale. T'as rencontré [l'éleveur du secteur] qui est l'exemple type du jeune agriculteur qui s'installe, et puis c'est quelqu'un qui a eu envie de faire dans le bio, il réfléchit sur une autre agriculture. J'ai mon cousin qui est juste à côté, qui lui ne fait pas du bio mais c'est pareil, il a une réflexion avec sa sœur, sur une agriculture un peu de demain, un nouveau mode de

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

² Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

culture, sans pesticides. Et au final moi j'ai vu ce projet de mine comme un arrêt de tous leurs projets. Et y'a à Fumade aussi [...], je suis pas une adepte du bio à fond à fond à fond, mais plutôt du local et des choses comme ça, mais je trouve ça bien en fait. [...] C'est des projets comme ça où on empêche justement cette nouvelle agriculture. C'est peut-être un petit projet, c'est vrai, mais ça condamnera beaucoup de gens ici quoi¹. »

Les opposants au PERm posent en effet la question de la cohabitation entre exploitation minière et fermes bénéficiant du label Agriculture biologique. Pour l'enquêtée, employée dans une pharmacie, la mobilisation est également une question de soutien aux initiatives portées par ses amis :

« Sur le secteur du PERm [...] je vois pas comment ils pourront garder une appellation agriculture biologique avec une extraction minière en dessous. Peut-être je me trompe mais moi ça m'étonnerait! [...] Non je pense pas que ça soit compatible en tous cas, ça c'est sûr. Parce qu'ils nous font croire que c'est tout petit, qu'ils vont aller exploiter à 200m de profondeur, qu'ils vont faire de l'extraction en sous-terrain et tout ça mais, des produits y'en aura, enfin c'est impossible autrement. Ne serait-ce que, il va y avoir des mouvements de terrain [...] ça va forcément le modifier en tous cas le travail des agriculteurs. Après bon je suis pas agricultrice, je sais pas les normes qu'on leur demande maintenant, surtout dans le bio, je sais que quand même pour avoir l'appellation c'est pas si facile que ça. [L'éleveur de l'association] il a un peu tout arrêté pour pouvoir se monter et tout ça, il a repris cette ferme de son oncle, je trouve qu'il a un beau projet tu vois, il fait de la vente directe, d'ailleurs je pense que tous ceux de l'asso on lui achète de la viande [rires] ! Moi ça m'énerve, c'est par solidarité avec eux. Si y'a la mine, moi je continuerais à travailler à la pharmacie. Mais eux, qu'est-ce qu'ils vont devenir ?² »

Ces nouvelles manières de cultiver ou d'élever du bétail sont pensées par les militants antimines comme un avenir plus désirable que celui promis par Tungstène du Narbonnais. C'est ce qu'explique l'apiculteur de Stop mines 81 :

« Je pense qu'on essaye plutôt de défendre des emplois durables, par rapport à ceux de la mine. Ça va être exploité 15 ans, 20 ans peut-être, et puis derrière ils vont laisser un truc en ruines. Donc on essaye plutôt de se pencher sur une façon de développer la commune de façon durable. De trouver des solutions, parce que c'est vrai qu'on est en perte de vitesse, de population, il faut arriver à trouver des solutions. Mais pour moi, des travaux d'exploitation comme ça, c'est pas des solutions durables³. »

On retrouve ici la même justification d'un développement territorial modéré qu'à Loc-Envel. Il s'agit aussi de prendre soin d'un environnement familial, en cohérence avec le passage au bio, souligne la mère de l'éleveur cité plus haut :

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

« Je milite pour moi, oui, y'a [mon fils] aussi qui est là-haut qui vient de s'installer en bio. Y'a, entres autres, ces gens-là qui sont aussi là-haut ils ont des gîtes aussi, ils ont des exploitations en bio aussi. Enfin bio ou pas bio, je veux dire c'est quand même l'envie de garder ces choses précieuses qu'on a encore la chance d'avoir ici je dirais. Parce qu'on a la chance d'être dans un environnement où justement on n'a pas encore trop de pollution, et on n'a pas envie de ça¹. »

Cette représentation d'un espace épargné des pollutions diverses est aussi un important argument de vente pour les productions locales. Que le projet minier ait ou non un impact sur l'obtention des labels, il en déjà un sur l'image de la commune, comme le déplore le jeune apiculteur de Stop mines 81 :

« Moi à titre personnel, je fais aussi de la vente directe de miel et de porc de plein air. C'est vrai que jusqu'à présent, la commune jouit d'une image de terres préservée de ce genre de choses, donc pour l'image de ma production, on risque d'en prendre un coup. Jusqu'à présent, les gens quand ils pensent à Fontrieu c'est des prairies, des bois, des ruisseaux, maintenant ils vont penser mine. Pour l'image du territoire, je pense que c'est pas du tout bon non plus². »

Sacrifier l'agriculture au profit de la mine apparaît donc aux opposants à La Fabrié comme un mauvais calcul pour leur territoire. Ils misent davantage sur la continuité des activités agricoles et leur adaptation aux préoccupations environnementales contemporaines. Comme avec la petite pêche côtière de la baie de Lannion, ou le tourisme « raisonné » de la forêt de Coat-an-Noz, les opposants aux titres miniers misent sur d'autres possibles pour leurs territoires.

∴

On a montré que l'espace des mobilisations locales se construit en interdépendance avec l'espace géographique qu'elles défendent. Celui-ci ne se limite toutefois pas à sa dimension physique, il est également le support d'affects et de relations sociales. « L'attachement au lieu³ » est ainsi l'une des premières justifications avancées par les acteurs dans leur refus de projets industriels perçus comme menaçants. Les luttes produisent en retour du territoire : elles modifient les perceptions qu'on les populations locales de leur espace proche⁴. Elles réactivent

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

² Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Sébastien, L., 2016, *op. cit.* p.24

⁴ Melé, P., 2003, *op. cit.* p.6

aussi une « mémoire du territoire¹ » et forgent une territorialité contestataire, qui permettent d'arrimer leur cause à des conflits plus anciens. Cette observation vaut cependant surtout pour les Côtes-d'Armor. Dans le Tarn, la mobilisation contre le barrage de Sivens, encore récente, est plutôt considérée comme un stigmate pour l'opposition au PERm de La Fabrié. La mémoire du territoire participe en outre d'un « régime identitaire² » des mobilisations. Les opposants valorisent en effet les singularités locales contre des porteurs de projets étrangers au territoire. Un certain nombre de marqueurs culturels bretons font d'ailleurs partie du répertoire classique des mobilisations environnementales dans la région³.

Le territoire est donc éminemment social. Le « capital d'autochtonie⁴ » offre les ressources nécessaires à la mobilisation, tandis que la symbolique de l'autochtonie vient la légitimer. La lutte, en retour, densifie les rapports sociaux noués sur la base d'une commune appartenance territoriale⁵. En définitive, les mobilisations environnementales locales approfondissent les rapports que leurs acteurs entretiennent aux territoires qu'ils défendent.

Sur les cas étudiés, les porteurs de projets, au contraire, peinent à se forger des ancrages locaux suffisamment solides pour y arrimer leurs titres miniers. D'emblée perçus comme étrangers, ils sont en outre accusés de comportements conquérants qui attisent les tensions. De ce point de vue, force est de constater que les promesses de développement territorial avancées par les industriels ne suffisent pas. La justification des projets en termes de créations d'emplois tend à prendre de sa force, au regard des impacts associés aux activités les plus lourdes. D'autant que l'atteinte aux « biens communs locaux » pourrait déstabiliser les activités économiques existantes. Dans les Côtes-d'Armor comme dans le Tarn, les opposants préfèrent préserver des métiers entretenant des rapports moins prédateurs à l'environnement, tel que la pêche artisanale, l'agriculture biologique ou le tourisme de petite échelle. Ces justifications ne relèvent cependant pas d'approches totalement « décroissantes » : elles sont le fruit de calculs coûts/bénéfices décrits comme économiquement rationnels. Il s'agit de garantir des emplois sur le temps long, mis en périls par un éphémère horizon extractif. Les processus de territorialisation décrits dans ce chapitre, s'ils touchent aux impacts culturels attribuables aux

¹ Blatrix, C., 2018, *op. cit.*, p.34

² Ségas, S., 2020, *op. cit.*, p.12

³ Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne, op. cit.*

⁴ Retière, J.-N, *op. cit.*

⁵ Melé, P., 2003, *op. cit.* p. 6

mobilisations environnementales¹, restent très localisés. Ce n'est pas le cas des connaissances produites sous l'effet des conflits, dont la portée peut être plus générale. Elles sont l'objet du chapitre suivant.

¹ Chabanet, D., Giugni, M., 2010, *op. cit.*, p. 147

Conclusion de la première partie

Cette première partie s'est attachée à décrire les impacts locaux des conflits entourant les titres miniers. Elle traite de l'origine des titres miniers contestés, retrace les dynamiques de construction des coalitions locales, et montre comment les mobilisations jouent sur les représentations des territoires à défendre.

Les titres miniers étudiés ont chacun pu être présentés comme s'inscrivant dans une politique nationale d'approvisionnement en ressources naturelles. La concession de Pointe d'Armor doit ainsi participer du développement d'une « l'économie bleue ». Le PERm de Loc-Envel est représentatif de la séquence du « renouveau minier ». La demande de PERm de La Fabrié est plus tardive, mais elle reste soutenue par un récit de valorisation d'une ressource indispensable à l'économie nationale, le tungstène¹.

Ces projets sont pourtant caractéristiques de processus décrits dans d'autres domaines de l'action publique : ils démontrent que, derrière les discours souverainistes, se manifeste un État-stratège qui se donne pour mission de produire des données sur les ressources disponibles, dont la valorisation est confiée à des acteurs privés. La puissance publique dispose néanmoins d'instruments lui assurant un contrôle étroit de l'exploitation des ressources considérées comme stratégiques. La législation minière, favorable à l'exploitation industrielle du sous-sol, permet un contrôle resserré des pétitionnaires, notamment via les procédures d'instruction. Celles-ci n'offrent cependant que bien peu de prise à la critique. Sur Pointe d'Armor, comme Loc-Envel, les nombreux avis négatifs exprimés ne suffisent pas à remettre les projets en question. Cette situation, ordinaire pour ce type de dossiers industriels, décuple les contestations.

Des structures déjà implantées sur les territoires concernés vont donc contester les projets par d'autres moyens. Des catégories professionnelles préoccupées des impacts susceptibles de toucher leurs propres activités, des associations de protection de l'environnement et de riverains amorcent des dynamiques de mobilisation. L'élargissement de cette base passe par un travail de coalition, mené ou favorisé par trois types d'acteurs. Premièrement, certains des professionnels évoqués plus haut présentent sur nos terrains des propriétés spécifiques : leurs trajectoires les disposent à l'action collective, ainsi qu'à la composition avec des militants *a priori* éloignés de leurs univers professionnels. On a évoqué les pêcheurs investis dans le Peuple des dunes en Trégor, mais cette remarque vaut aussi pour l'éleveur tarnais et son ami apiculteur.

¹ Tungstène du Narbonnais, prospectus distribués en avril et août 2019 aux habitants de Fontrieu.

Deuxièmement, des militants multiscartes jouent le rôle actif de courtiers. Leurs divers engagements et les contacts noués dans différents univers sociaux leur permettent de disposer du carnet d'adresses nécessaire à l'élargissement des contestations. Troisièmement, le travail de coalition est facilité par l'engagement de personnalités perçues comme relativement neutres, ou dont le discours reste consensuel. Ces derniers peuvent engranger des soutiens extérieurs à l'espace des mobilisations, à commencer par les élus. Or, l'appui d'acteurs politiques et institutionnels apparaît comme un élément déterminant dans la capacité des coalitions à peser sur l'issue des projets, parce qu'ils contribuent à légitimer les contestations et portent le conflit au sein même de l'État. Pour rester mobilisatrices, les coalitions doivent cependant veiller à ne pas passer pour cooptées par le personnel politique. Par contraste, l'absence de réelle coalition de croissance autour des titres étudiés participe de leur échec.

Les sociétés extractives échouent en effet à territorialiser leurs projets. Les justifications qu'elles portent en termes d'emplois et de développement économique ne suffisent pas à constituer des alliances et à désamorcer les conflits. Les opposants, de leur côté, entretiennent des rapports au territoire présentés dans le troisième chapitre en trois axes. Le premier revient sur la manière dont ils mobilisent la défense de leur espace familial comme justification des mobilisations. Le second s'intéresse au territoire comme ressource organisationnelle, basée sur le capital d'autochtonie de certains des acteurs mobilisés. Ce point touche au troisième, qui décrit l'évolution des rapports au territoire induits par la lutte : on montre que la contestation densifie les liens de sociabilités entretenus sur une base territoriale. Elle alimente en retour l'attachement au lieu, en mettant en lumière la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des dégradations imputables aux projets industriels. Elle dessine aussi une territorialité contestataire, manifeste en Bretagne, où l'opposition aux titres miniers entre en résonance avec des luttes plus anciennes. Le territoire n'est de ce point de vue pas qu'un paysage : il est aussi et surtout la matrice d'une culture de résistance.

Deuxième partie : quelques effets culturels des mobilisations environnementales localisés

Introduction de la deuxième partie

Cette seconde partie aborde des effets qualifiés de culturels, associés aux mobilisations environnementales locales. Si ceux-ci peuvent recouvrir d'autres dimensions, on se concentrera ici sur l'impact des conflits sur les savoirs scientifiques, d'une part, et sur leurs répercussions médiatiques, d'autre part.

Le quatrième chapitre prend pour point de départ les principaux thèmes de controverses qui font débat à propos des titres miniers étudiés. Il explore la manière dont les opposants contestent la légitimité des savoirs institués, suspectés de complaisance envers leurs adversaires industriels. Des militants s'engagent dans un travail de critique experte, qui contribue à faire émerger des thèmes de controverses dans le débat public. Ils poussent en retour les porteurs de projets à répliquer, parfois par la production d'études complémentaires. Ces interactions contribuent ainsi à la production et à la diffusion de connaissances. Les réponses apportées ne permettent pas pour autant de clore les controverses. En effet, si les discussions se focalisent sur des enjeux techniques, c'est plutôt la nature irréversible des projets qui est en cause.

Le cinquième chapitre s'attarde sur l'impact médiatique des mobilisations. Il s'agit du type d'effet le plus aisé à évaluer, notamment par l'analyse de la quantité et de la qualité des articles de presse produits. Les mobilisations costarmoricaines suscitent une couverture régionale importante, et finissent par piquer la curiosité de médias nationaux. La mobilisation qui prend forme à Fontrieu ne rencontre pas le même succès quantitatif. Le contenu des articles produit semble en revanche globalement favorable aux contestataires. Ces observations peuvent s'expliquer par les interdépendances entre journalistes et militants. D'une part, il semblerait que les opposants privilégient les actions susceptibles d'intéresser les journalistes. D'autre part, localement, les journalistes sont pris dans un tissu de relations qui favorise une certaine bienveillance à l'encontre des mobilisations locales, surtout lorsqu'elles se dressent contre un acteur extérieur. Quant aux journalistes de médias nationaux, ils favorisent manifestement les mobilisations susceptibles d'illustrer un enjeu national ou de susciter de « belles images ». Ces facteurs concourent à la moindre visibilité des porteurs de projets, qui disparaissent progressivement du flux médiatique.

Chapitre IV : La contre-expertise militante face aux savoirs légitimes. Dynamiques conflictuelles et production de connaissances dans les mobilisations localisées

L'une des premières tâches qui attendent tout mouvement social est de « diagnostiquer ce qui ne va pas¹ ». Il s'agit donc, pour les coalitions contestataires, d'amorcer un travail d'enquête sur les projets auxquels elles sont confrontées. Certains militants accomplissent cette tâche avec application, produisant ce qu'il convient de nommer une contre-expertise, entendue comme « une alternative aux savoirs “officiels” sur lesquels reposent les politiques publiques destinées à contrôler certains risques sanitaires ou environnementaux². » Les mobilisations environnementales ont ainsi pour effet de produire des connaissances, celles-ci étant habituellement considérées comme relevant d'un monopole de la « science pure », hors politique³. Comment s'y prennent-elles ? Quels sont les effets de ses savoirs sur les dynamiques conflictuelles locales ?

L'espace des mobilisations environnementales locales semble se singulariser par le rapport étroit qu'il entretient aux sciences de la nature. Les associations de protection de l'environnement ont ainsi intégré de longue date la critique experte à leur registre militant⁴. Il s'agit d'« agir sur la scène publique au nom de la science⁵ », moins en proposant un contre-modèle de société qu'en cherchant à influencer l'action publique par une argumentation rigoureuse⁶. C'est ainsi que les mobilisations peuvent produire des recherches « à la base », susceptibles de pousser les industriels à modifier certaines de leurs pratiques⁷. En partant de l'observation des impacts d'anciennes activités industrielles, les militants rencontrés aiguissent leur critique des activités extractives. Ils amorcent un travail d'enquête, justifié par une remise

¹ Mathieu, L., 2004, *op. cit.* 145

² Ollitrault, S., Jouzel, J.-N., 2015, « Contre-expertise », Henry, E., Gilbert, C., Jouzel, J.-N., et al. (dirs), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, Paris, p.87

³ Pestre, D., 2006, *Introduction aux Science Studies*, La Découverte, Paris, 128p.

⁴ Ollitrault, S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes

⁵ Ollitrault, S., Villalba, B., 2012, *op. cit.* p. 716

⁶ Mouchard, D., 2020, « Expertise », Fillieule, O., (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p.262

⁷ Hess, D. J., 2022, *op. cit.*

en cause des institutions (publiques comme privées) productrices des savoirs légitimes. Ils s'appuient pour ce faire sur les compétences et les dispositions de militants reconvertissant souvent un capital intellectuel acquis ailleurs¹.

Le conflit environnemental devient controversé, entendu comme une séquence « de discussion et d'affrontement entre des points de vue divergents sur un sujet². » La mobilisation engendre la production de nouvelles connaissances, qu'elles visent à confirmer des savoirs profanes ou à répondre aux critiques militantes. La production et la diffusion de savoir constituent, de ce point de vue, un autre impact culturel remarquable des mobilisations localisées³. En baie de Lannion, on sait par exemple davantage sur le lançon après le mouvement contre l'extraction de sable. Mais alors qu'elle entérine une logique de « valorisation comptable de la nature⁴ », la contre-expertise a rarement les effets escomptés. La critique experte est au mieux intégrée⁵, sans remettre en cause l'opportunité même des projets contestés. Cette tentative de compromis est cependant vouée à l'échec, en raison du caractère irréversible des projets miniers⁶.

A - Décrédibiliser les savoirs légitimes, crédibiliser les savoirs illégitimes

Parmi les premiers documents auxquels les opposants à un projet industriel ont accès, on compte les études ou les notices d'impacts. Celles-ci font l'objet d'un examen critique, qui peut amorcer une enquête plus poussée⁷. Ces documents administratifs apparaissent bien souvent comme peu crédibles aux yeux des militants. Les bureaux d'études privés, qui les rédigent sur commande des porteurs de projet, se voient contestés. Mais les institutions spécialisées expertisant les dossiers industriels pour le compte de l'État perdent également en légitimité. Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) que sont l'Ifremer et le BRGM sont en effet suspectés de partis-pris pro-industriels. Des opposants choisissent dès lors

¹ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.183

² Lascoumes, P., 2014, « Controverse », Boussaguet, L., et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 172

³ Chabanet, D., Giugni, M., 2010, *op. cit.*, p. 147

⁴ Compagnon, D., Rodary, E., (dirs), 2017, *Les politiques de biodiversité*, Les Presses de SciencesPo, p.9

⁵ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*

⁶ Nachi, M., *op. cit* p. 59

⁷ Céfaï, D., 2016, *op. cit.*

de contester ces experts sur leur propre terrain, celui de la science. D'autres refusent au contraire d'aller sur ce terrain, considéré comme étant à l'avantage de l'adversaire.

1) Les institutions productrices de savoirs légitimes bousculées par les coalitions contestataires

Pour les opposants, la mobilisation de la science se justifie d'abord par une mise en doute des savoirs institutionnels. L'étude d'impact pour Pointe d'Armor fait ainsi l'objet d'une lecture attentive, tout comme les notices d'impact¹ des PERm de Loc-Envel et La Fabrié. Sont pointés par les militants un certain nombre de manquements, imputés à l'incompétence ou au manque d'objectivité des bureaux d'étude. L'Ifremer, chargé d'analyser l'étude d'impact présentée par la CAN, se voit bousculé pour des raisons similaires. Le BRGM, sollicité lors des réunions consultatives sur les PERm bretons comme simple expert, est également rejeté par les opposants au regard de son histoire.

a) L'Ifremer et les bureaux d'études sur la mer : un microcosme suspecté de complaisance

Les différents bureaux d'études chargés par la CAN de rédiger les documents relatifs à la demande de concession sont fortement critiqués par la coalition d'opposition en place. Les liens interpersonnels entretenus par ces experts avec certains salariés de l'Ifremer contribuent par ailleurs à alimenter la défiance envers les savoirs institutionnels.

Les bureaux d'études, des « truands professionnels » « à la solde » des industriels ?

S'il est parfois difficile, dans les entretiens menés, de saisir de quelle étape de la procédure il est question, les reproches formulés restent globalement du même ordre. Les militants écologistes critiquent systématiquement les documents d'études d'impacts, suspectés de minorer des effets des projets qu'ils traitent. Le dossier porté par la CAN n'échappe à cette accusation. Elle transparaît par exemple lorsque le président de Pleumeur-Bodou Nature évoque son intérêt pour les notes rédigées par des stagiaires : « Comme ils sont assez sincères, c'est pas des truands professionnels de ce type de dossier². » L'accusation de « truands professionnels »

¹ Sur les différences entre étude et notice d'impact, voir chapitre I.

² Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

visent les responsables de ces études : payés par les industriels, ils sont suspectés de minimiser les nuisances qu'ils sont chargés d'anticiper. Leurs travaux sont aussi accusés d'être menés à la hâte, par souci de rentabilité ou par incompetence. Le pêcheur de Trédrez-Locquémeau revient sur l'erreur commise par les chargés d'études lorsqu'ils se rendent sur la dune afin de recueillir des données sur la présence de lançons :

« Ils sont venus et ils ont rendu un dossier, mais ils étaient payés par la CAN de toute façon. Sur le site, j'ai vu des plongeurs arriver pour plonger sur le site, des plongeurs mandatés par la CAN, un des experts là. Ils sont arrivés là, ils connaissaient pas du tout le site, ils voulaient plonger sur un endroit où y'a pas de lançon, ils voulaient filmer des lançons. Et ils sont arrivés sur le site, ils avaient pris l'horaire des marées. [Mais] il faut plonger à l'étale, et sur le site où on pêche le lançon y'a deux heures de décalage à l'étale¹. »

Conformément à la procédure², l'Ifremer est chargé par le ministère de rendre un avis sur le dossier. Sans disposer ici de l'étude d'impact complète, rappelons que l'institut y repère « beaucoup d'imprécisions et d'erreurs », ce qui lui vaut un « avis très réservé³ ». Dans son propre avis, l'Autorité environnementale pointe également une étude d'impact « lacunaire à plus d'un titre », en ce qui concerne par exemple l'inventaire de la faune présente sur le site. Les écologistes rédigent eux aussi, *a posteriori* et à usage interne au Peuple des dunes, une synthèse du document. Celle-ci dénonce des « affirmations fausses », concernant les caractéristiques du secteur, ainsi qu'une « tactique de minimisation permanente » des impacts « qui ne peut que discréditer l'approche » retenue par le bureau d'études⁴. Aux yeux des opposants, l'étude d'impact paraît donc peu crédible. Pourtant, l'Ifremer n'émettra par la suite plus de réserve sur le dossier, suscitant là aussi de vives critiques.

L'Ifremer, un « parti-pris » « pro-industriel » ?

Comme l'explique l'ancien directeur adjoint de l'Ifremer, la mission de l'institut n'est pas de juger de l'opportunité d'un projet industriel, mais d'évaluer la qualité des études d'impact fournies : « Notre rôle à nous n'est pas de nous prononcer sur la pertinence d'exploiter ou pas tel type de ressource. Par contre, on va juger si oui, ou non, dans tel secteur, en

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² Voir chapitre I.

³ Ifremer, 27 janvier 2011, *op. cit.*

⁴ Document fourni par un membre du Peuple des dunes en Trégor, *n.d.*, *Étude d'impact du pétitionnaire du dossier de décembre 2009*, 10p. Le résumé cite quelques « morceaux choisis » issus de l'étude d'impact, tel que : « l'effet des extractions sur la bathymétrie au terme de la période d'exploitation sera majeur, sans que [sic] pour autant qu'il puisse être qualifié de favorable ou défavorable. »

l'occurrence la baie de Lannion, les bureaux d'études ont bien décrit le milieu. Ou s'il y a des insuffisances¹. » Après son premier avis, l'institut ne se prononce plus directement sur le projet. Une neutralité qui fait peser un soupçon de pressions ministérielles sur l'institution, évoquées par le marin-pêcheur de Trédrez-Locquémeau :

« En réunion on n'a jamais eu un soutien ou une position claire d'Ifremer, sur l'impact sur la ressource halieutique de cette extraction de sable. Y'a eu une fois, un rapport au début du projet où ils ont dit qu'il y aurait un impact important, ils pouvaient pas le nier. Et puis après en réunion, ils l'ont jamais répété, jamais réécrit. Donc là on n'était pas dupes, on savait qu'il y avait une commande politique qui était qu'il fallait que ça passe et Ifremer n'était plus indépendant. Et que ses représentants quand ils venaient en réunion, en sous-préfecture, étaient muselés². »

Le point de vue de l'établissement de recherche serait également biaisé par les rapports entretenus entre ses agents et le bureau d'étude au service de l'industriel. Le président de Pleumeur-Bodou Nature illustre cette proximité par le récit d'une réunion consultative à laquelle il participe :

« Je me souviens, je l'avais à côté de moi, le mec de l'Ifremer. Y'a un moment, l'expert [du bureau d'étude travaillant pour] la CAN explique des choses. Je le regarde, je vois qu'il avait l'air content, et je lui balance "ah bin celui-là vous le connaissez, il était chez vous avant." Alors il me dit "ah, vous savez ça ?" Je lui dis "ouais, on lit quand même un peu Internet hein !" Bon, il s'était marré bien sûr³. »

L'ancien directeur adjoint de l'ÉPIC reconnaît sans détour être parfois amené à évaluer le travail d'anciens collègues ou stagiaires : « Les bureaux d'études en milieux marins, vous en avez pas 36 sur la place. Alors le problème c'est qu'on se connaît tous. C'est un microcosme⁴. »

La crédibilité de l'Ifremer souffre également, du point de vue des opposants, de la personnalité de son représentant pour le dossier Pointe d'Armor. Celui-ci est notamment perçu comme davantage intéressé par le soutien aux activités industrielles que par l'investigation scientifique, signale le président de Pleumeur-Bodou Nature :

1 Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

2 Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

3 Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

4 Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

« J'ai étudié son CV, et j'ai bouclé avec pas mal de scientifiques, c'est un mec qui n'a pas de thèse. Alors c'est pas pour moi que ça soit insultant de pas avoir de thèse, pas du tout, mais dans ces scientifiques de haut niveau, en principe, ils ont tous une thèse. Et lui il s'était spécialisé dans ces dossiers à caractère très administratif, d'autorisation, etc. Où y'avait pas forcément une grande déontologie scientifique à avoir. Et il était connu sur ces dossiers-là, c'était l'allié de l'État, assez favorable à l'industrie¹. »

Au comité des pêches des Côtes-d'Armor, on crédite également ce responsable d'un déficit de légitimité scientifique, tant il peinerait à répondre aux ingénieurs d'étude missionnés par la CAN².

Dernier grief à l'encontre du spécialiste des milieux marins, le caractère flexible et non contraignant des protocoles de suivi qu'il propose aux industriels³. L'utilité même de l'Ifremer est remise en question lors d'une réunion consultative au cours de laquelle un pêcheur s'emporte contre des scientifiques « payés à rien foutre ». L'institut n'a en outre pas pour mandat d'assurer les suivis environnementaux. Cette situation suscite l'incompréhension des pêcheurs, chargés de réaliser les captures nécessaires avec le bureau d'étude travaillant pour la CAN : « Pour nous, c'était pas notre mission. Y'a un outil d'étude de la ressource halieutique qui est Ifremer, c'était à lui de faire ça, c'était lui l'acteur. Sauf qu'il y avait pas la volonté politique de le faire⁴. »

Les organismes publics chargés de produire les données accompagnant l'instruction de la concession de Pointe d'Armor perdent ainsi, aux yeux des opposants au projet, de leur légitimité scientifique. Le représentant de l'Ifremer en charge du dossier est perçu comme peu compétent et favorable au développement des activités industrielles en mer. Quant à aux bureaux d'études privés, ils sont considérés comme trop dépendant de leurs financeurs pour que leurs travaux soient reconnus comme légitimes. Une telle défiance à l'encontre des institutions productrices de savoir se retrouve également autour des titres miniers terrestres.

1 Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

2 Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

³ Ces protocoles sont une tentative de standardisation des suivis environnementaux.

4 Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

b) Le BRGM victime de son histoire minière

La notice d'impact du PERm de Loc-Envel, rédigée par le bureau d'étude Minelis, est peu commentée par les opposants locaux. L'antenne régionale du BRGM en revanche, bien que n'ayant aucun rôle dans l'instruction du dossier, fait l'objet d'une certaine méfiance. Présentée comme experte lors de réunions consultatives organisées par la préfecture, sa directrice déplore un amalgame avec les anciennes activités du bureau. Elle assure celui-ci se concentre désormais sur le suivi des anciens sites miniers et la gestion des eaux souterraines :

« Moi je suis hydrogéologue, j'ai jamais été géologue minier. Notre vocation là à toute l'équipe [du BRGM Bretagne], c'est plutôt préserver le milieu et toutes ses ressources, que de l'exploiter. C'est un positionnement particulier, on nous interroge sur notre connaissance et notre passif de prospecteur, alors qu'aujourd'hui on n'est plus ça. Nous on va au contraire favoriser justement les mesures environnementales, les dépollutions des sites, la préservation des milieux. C'est en ça que c'est un peu schizophrène pour nous parfois, quand on nous questionne sur des sujets comme ça¹. »

Elle explique que le BRGM-Bretagne, qui ne possède plus de compétence minière, est passé d'un objectif de valorisation du sous-sol à une protection des milieux. Lors des réunions sur les PERm bretons, l'hydrogéologue est d'ailleurs assistée par un géologue minier venu d'Orléans. Celui-ci est alors proche de la retraite. La dernière génération ayant connu « la grande époque² » minière du BRGM laisse place à de nouveaux agents, animés par d'autres préoccupations. « Cette histoire-là, on la connaît pas et on se reconnaît pas dedans³ », affirme l'hydrogéologue. La prospection, comme démarche d'acquisition de nouvelles connaissances, est toutefois perçue positivement :

« Nous on était intéressés par la démarche de prospection, parce que justement l'idée dans ce permis minier c'était pas de faire de l'exploitation, mais de faire de la reconnaissance, d'améliorer la connaissance des gisements. Donc nous en tant que géologues, même si on fait plus de mines aujourd'hui, c'est toujours très intéressant pour nous. Mieux on connaît la géologie du sous-sol, mieux on se porte, parce que c'est notre cœur de métier. [...]. Mais c'est pas du tout comme ça que ça a été perçu localement. Ils y ont vu des étapes préparatoires pour l'installation de mines⁴. »

1 Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

² Massé, P., 2021, *op. cit.*

³ Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

⁴ *Ibid.*

Les opposants rejettent en effet toute acquisition de savoirs qui aurait la valorisation économique du sous-sol pour finalité. Du point d'une membre de Douar Didoull, « l'ignorance » vaut parfois mieux que la destruction de l'environnement : « Y'en avaient qui nous disaient “mais est-ce que vous avez pas envie de savoir ce qu'il y a dans le sous-sol ?” On disait “non, si c'est pour l'exploiter”, en gros “on n'en a rien à faire” hein¹. »

Les sciences du sous-sol sont donc perçues avec méfiance. Les géologues miniers, et le BRGM en général, sont disqualifiés en raison d'un parti-pris supposément promine. Mais Douar Didoull ne se lance pas dans une analyse technique approfondie du dossier porté par Variscan. À Fontrieu en revanche, les acteurs critiques de la demande de PERm pointent des manquements dans l'étude d'impact présentée par Tungstène du Narbonnais.

c) Les lacunes de la notice d'impact de La Fabrié pointées du doigt

La notice d'impact rédigée par le bureau GéoPlusEnvironnement pour la demande de PERm de La Fabrié, n'échappe pas aux critiques des opposants locaux. Elle passe également sous les Fourches caudines de SystExt, qui relève dans le document un certain nombre d'omissions et d'erreurs.

L'une des premières critiques formulées par les opposants envers la notice d'impact de La Fabrié concerne les 80 espèces végétales et animales sensibles potentiellement présentes sur le secteur sollicité². Le document précise qu'il s'agit d'une étude bibliographique, amenée à être complétée ultérieurement. Il conclut toutefois à une sensibilité faunistique forte, mais « aux alentours de l'emprise du projet³ ». Pour la représentante d'Apifera au sein de Stop mines 81, ces observations démontrent la partialité du bureau d'étude : « Dans leur dossier, comme un fait exprès, ils ont noté tout ce qu'il y avait autour du PERm, et rien dans la zone du PERm, alors que nous on commence à trouver des choses⁴. » Elle dénonce un document « complètement truqué », justifiant une véritable contre-expertise sur la biodiversité locale : « Il

1 Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Tungstène du Narbonnais, décembre 2018, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome III : Notice d'impact environnemental*, p. 33-36.

³ *Ibid*, p.36

⁴ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d'une membre de Stop mines 81 et d'Apifera, Montredon-Labessonnié.

faut tout refaire à côté, pour prouver que tout ce qui est marqué, c'est correct par rapport à ce qu'il y a autour, mais largement incomplet¹. »

Conformément à la mission que lui a confiée la mairie de Fontrieu, c'est toutefois SystExt qui formule les critiques les plus étayées à l'égard de la notice d'impact du projet. L'association y décèle un certain nombre d'oublis et d'approximations, concernant principalement l'épineuse question des eaux souterraines, abordée plus bas. À ce stade, remarquons que SystExt relève des inexactitudes dans certaines affirmations sur les zones de protections particulières recensées dans le secteur. La notice d'impact indique par exemple que la zone convoitée par Tungstène du Narbonnais n'appartient « pas à un espace d'intérêt écologique cartographié dans le cadre du PNR². » Elle précise que l'« aire d'étude ne recoupe [...] aucun réservoir de biodiversité³. » Faux, pour SystExt, qui note que le ruisseau des Planquettes, au sud de la zone, est bien classé comme « réservoir biologique⁴ ». L'association fustige dans l'ensemble un maillage grossier qui omet plusieurs zones humides.

Mais c'est bien l'eau qui se trouve principalement au cœur des controverses. D'après la notice d'impact, en effet, le périmètre sollicité ne comprend pas de captage municipal⁵. Pourtant, le premier captage d'Arcanic fournit la commune jusqu'en 2005. Il est remplacé par un second, creusé à proximité. L'eau qui en est tirée est mélangée à celle du captage principal de la commune, contribuant à fournir de l'eau potable à ses habitants. Cet oubli décrédibilise le prospecteur, comme l'évoque l'éleveur bio de Stop mines 81:

« Sur la question de l'eau, y'a le captage de la commune sur la zone, où ils vont faire les forages. À la première réunion ils en avaient pas parlé, mais dans leurs documents ils mettent "il n'y a pas d'adduction d'eau potable". Et là ils nous ont dit qu'ils s'engageaient à ne pas faire de forages dans les 400m autour de ce captage d'eau, mais c'est écrit nulle part ça. C'est assez difficile de les croire⁶. »

SystExt achève de fragiliser le projet, en rappelant que le forage d'Arcanic bénéficie effectivement des périmètres de protection afférents à tout captage d'eau potable. Le périmètre de protection immédiate (PPI) empêche toute activité d'exploration, quand celui de protection

¹ *Ibid.*

² Tungstène du Narbonnais, *op. cit.*, p.26

³ *Ibid.* p.28

⁴ *Ibid.*, p.115

⁵ *Ibid.*, p.19

⁶ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

rapprochée (PPR) interdit tout « forage de nouveaux puits » et stockage d'hydrocarbures. Par souci de préservation de la ressource en eau, l'association recommande également à la municipalité de demander l'interdiction de tous travaux exploratoires dans le périmètre de protection éloigné¹. Cette disposition amputerait le PERm des zones géologiquement les plus prometteuses. L'oubli du captage d'Arcanic porte surtout un coup sérieux à la crédibilité de Tungstène du Narbonnais.

Les documents administratifs et les organismes touchant aux données environnementales des milieux visés par des entreprises extractives suscitent plus généralement une certaine défiance. Les opposants dénoncent des procédures biaisées, au service de l'exploitation industrielle des ressources naturelles. Il s'agit donc de produire des expertises propres, à même de défier, sur leur propre terrain, les usages économiques des savoirs environnementaux.

2) Construire une contre-expertise « sérieuse », un impératif au risque de s'enfermer dans des débats techniques ?

Sylvie Ollitrault et Jean-Noël Jouzel ont montré qu'aujourd'hui, « la plupart des mobilisations sur les enjeux sanitaires ou environnementaux proposent une forme de contre-expertise sur la mesure des risques dont ils contestent les modes de gestion². » Les associations de protection de l'environnement, constitutives de l'espace des mobilisations localisées³, ont en effet intégré de longue date le registre contre-expert. L'opposition aux titres miniers, à l'exception notable de celle contre le PERm de Loc-Envel, ne fait de ce point de vue pas exception. Confrontés à la centralité du rapport entre savoirs légitimes et pouvoir étatique⁴, les militants proposent des connaissances alternatives à même de justifier leur refus des projets d'extraction de ressources naturelles⁵. Sur le littoral trégorrois comme dans la campagne, tarnaises, les coalitions en place attachent une importance particulière à étayer leur refus de connaissances solides des milieux à défendre. Du côté de Douar Didoull en revanche, on se méfie d'une rhétorique scientifique dont Variscan pourrait tirer avantage.

¹ SystExt, *op. cit.*, p.104

² Ollitrault, S., Jouzel, J.-N., 2015, *op. cit.*

³ Voir introduction générale.

⁴ Mazé, C., 2020, *op. cit.*

⁵ Ollitrault, S., Jouzel, J.-N., 2015, *op. cit.*, p.87

a) Dispositions contre-expertes et montée en expertise dans la coalition contre la concession de Pointe d'Armor

La critique de l'extraction de sable en baie de Lannion mobilise différents savoirs complémentaires. D'une part, certains militants du Peuple des dunes en Trégor présentent des dispositions marquées pour le travail de contre-expertise. D'autre part, les pêcheurs mobilisent leurs propres connaissances, appuyées par l'ingénieure halieute du comité des pêches.

Le président de Pleumeur-Bodou Nature est particulièrement impliqué dans ce travail de contre-expertise¹. Il se lance dans la lecture du dossier de la CAN dès le début de la construction de la coalition contestataire. Il épluche ensuite des thèses de doctorat et divers travaux scientifiques, portant notamment sur la faune et la flore présente dans la baie, avec parfois une réelle satisfaction intellectuelle : « Dans les thèses et autre, j'arrive à lire 50 pages par demi-journée. Mais faut pas m'en demander plus [...] ! Bon, alors ça dépend si le sujet se lit bien. Quand j'ai lu la thèse sur les signatures de courants, là c'est plus mes domaines, donc je lis avec un certain attrait². » L'ingénieur retraité sollicite aussi l'aide du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande et du conservateur de la réserve des Sept-Îles³. Le Peuple des dunes en Trégor peut ainsi compter sur une équipe de retraités ayant occupé des fonctions d'encadrement et d'ingénierie. Parmi ceux-ci, citons deux ingénieurs des télécoms, un haut responsable dans la chimie, un lieutenant-colonel ou encore un polytechnicien⁴. Pour ces profils « intellectuels⁵ », qualifiés ailleurs de consensuels⁶, l'idée selon laquelle les savoirs sur l'environnement permettraient d'éclairer la décision publique résonne avec une croyance en « la force de la démonstration scientifique⁷. » La contre-expertise est ici le gage d'une critique « sérieuse » du

1 Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Ollitrault S., 2008, *op. cit.*, p.24

⁶ Voir chapitre II.

⁷ *Ibid.*

projet. Le militantisme écologiste permet à ces acteurs de « rentabiliser » un capital intellectuel acquis au cours de leur formation ou de leur vie professionnelle¹.

Le Peuple des dunes bénéficie par ailleurs de l'expérience concrète des pêcheurs professionnels. Celui rencontré à Trédrez-Locquémeau parle d'un travail de « centralisation » des connaissances opéré par la coalition-parapluie :

« Ils avaient besoin d'infos de notre part, de comprendre comment on travaillait. Donc on a eu des contacts souvent et ils nous disaient, “quand vous êtes disponibles, quand vous rentrez, est-ce qu'on peut venir et on parle une demi-heure, une heure ?” Parce qu'ils ont collecté nos données aussi. Parce qu'au départ, eux ils savaient pas quels bateaux fréquentaient la zone, quels métiers on pratiquait, donc ils ont fait une cartographie de tout ça. De toutes nos données, avec nos traces GPS, où on faisait de la ligne, où on faisait du casier, où on faisait du chalut, à quelle période de l'année, tout ça. Ça ils ont collecté, et le comité départemental a fait la même chose². »

L'instance représentative des pêcheurs développe en effet sa propre critique experte du projet. Elle s'inscrit dans une démarche de montée en compétence engagée depuis plusieurs années déjà, avec le recrutement de plusieurs profils scientifiques, dont l'ingénieure halieute qui suit le dossier de Pointe d'Armor. Il s'agit d'étayer les savoirs profanes des pêcheurs en apportant des gages de scientificité, dans un objectif de défense des intérêts de la profession : « Nous on sait ce qu'il se passe au fond, on sait beaucoup de choses, mais on compte pas. Alors c'est pour ça qu'aujourd'hui, on s'est entourés d'halieutes dans nos comités, de façon à nous aider, et à discuter le même langage que les scientifiques³. » Les savoirs profanes des marins-pêcheurs étaient en effet jusqu'alors peu pris en compte : « Nous on est quoi ? On est des pêcheurs on a quitté l'école à 15 ans », déplore le président du comité départemental.

L'appui de scientifiques « maison » permet désormais à la profession de rivaliser avec les bureaux d'étude. Le Peuple des dunes en Trégor, de son côté, bénéficie de membres qui disposent du temps, des dispositions et des compétences nécessaires à une démarche de contre-expertise. Le collectif Douar Didoull choisit en revanche de laisser cette tactique de côté, pour porter la critique de Variscan sur d'autres terrains.

1 Ollitrault, S., 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, n°51, p.127

2 Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

3 Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

b) Pour Douar Didoull, le refus de la confiscation de la mobilisation par les justifications expertes

Contrairement au Peuple des dunes, Douar Didoull comprend peu de militants présentant une inclinaison particulière pour la contre-expertise. La militante interrogée évoque deux membres plus « au fait » des questions de géologie, l'une présentant un bagage universitaire sur la question¹. Développer une véritable contre-expertise risquerait d'amener le conflit vers un registre qui pourrait échapper aux opposants.

Douar Didoull n'ignore pas totalement les experts. Le toxico-chimiste André Picot, familier des mobilisations environnementales, est par exemple invité en mai 2015. À l'automne, des membres de SystExt se rendent également sur place. Le collectif n'a cependant pas la volonté d'aller plus loin dans le développement d'une relation d'expertise avec l'association. Au sein de la coalition souple opposée au PERm, seuls les Amis du patrimoine de Loc-Envel sollicitent une expertise hydrogéologique auprès d'un bureau d'étude. Il s'agit surtout, pour le président de l'association, de répondre aux « *desiderata* de certains élus, qui se plaignaient de manquer d'information². »

Douar Didoull, en revanche, privilégie là encore le caractère territorial de la mobilisation³. Les membres du collectif peinent en effet à percevoir la plus-value associée à une critique experte du projet :

« Au début, y'en avaient qui voulaient faire appel aux spécialistes, etc. Bon, nous on n'y connaissait pas grand-chose de toute façon, oui pourquoi pas les spécialistes, mais on disait qu'en gros, peu importe ce que ça allait amener, on voulait pas qu'il y ait de mine ici. C'est tout. C'est que c'était quand même territorial, on voulait que ça se fasse pas. Ailleurs non plus, mais évidemment comme on habite ici, c'était ici qu'on le défendait⁴. »

L'usage d'un vocabulaire expert, considéré comme une arme de l'adversaire, pourrait par ailleurs désavantager le collectif, explique l'enquêtée :

« Y'en avait plusieurs d'entres-nous, on était contre à ce qu'il y ait expertise/contre-expertise. De toute façon, on estimait que là-dessus on n'aurait pas gagné, c'était quand même des experts. Alors peut-être ils mentent, ils ont sûrement des arguments qui seraient pas les nôtres, mais n'empêche, c'était pas ça au début qui nous

1 Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

2 Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

³ Voir chapitre III.

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

faisait réagir. C'était vraiment, ils vont aller détruire la forêt, polluer au niveau des fermes, *etc.*, tout ça pour produire du minerai¹. »

Parmi les cas étudiés, la critique du PERm de Loc-Envel a donc ceci d'original qu'elle rejette l'approche contre-experte, bien qu'elle appartienne désormais au répertoire routinier des mobilisations environnementales². Celle-ci est en revanche un élément central de la critique portée par Stop mines 81.

c) La critique experte de Stop mines 81, un indispensable gage de sérieux

Lors de leur première réunion organisée à Fontrieu à destination des agriculteurs, les responsables de Tungstène du Narbonnais jettent le trouble quant à la fiabilité de leur discours technique. Aussi, parmi les membres actifs de Stop mines 81, certains, par appétence ou par inclination professionnelle, s'attellent dès les prémices de la mobilisation à décortiquer le projet.

Dès avril 2019, le jeune éleveur du secteur visé par Tungstène du Narbonnais exprime des doutes sur certaines affirmations du porteur de projet. Devant les exploitants agricoles des environs, ses responsables assurent qu'en cas d'exploitation du gisement, la quasi-totalité des résidus miniers servirait à remblayer la mine à mesure de son avancée : « Y'aurai 100%, tout rentrerait. Et après c'est moi qui ai posé la question aussi, j'ai dit, "mais le foisonnement ?" Ils m'ont dit qu'il y aurait peut-être 10% qui rentrera pas. Et là aujourd'hui, ils ont dit la dernière fois qu'il y aurait 20% qui rentrerait pas. Donc ça augmente petit à petit [rires]³ ! » Ce sont des revirements qui poussent les riverains à se lancer dans un travail d'enquête⁴, qui débute avec la lecture du dossier présenté par Tungstène du Narbonnais. Ils sont rapidement rejoints par un couple résidant sur la commune depuis quelques années, ainsi que par le porte-parole de la Confédération paysanne du Tarn :

« On s'est plongés un peu dans la lecture des dossiers, de demande de permis tout ça là, enfin des trucs super fastidieux ! [...] C'est assez barbare. Pour nous qui n'y connaissions rien du tout, on s'est fadé ça plus ou moins comme on a pu. Après avec l'appui [d'une membre du collège de Stop mines 81] aussi de son copain, qui eux déjà

¹ *Ibid.*

² Ollitrault, S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 224p.

³ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Céfaï, D., 2016, *op. cit.*

avaient un peu plus de connaissances sur le sujet, y'a [le porte-parole] de la Conf', ils s'y connaissent un peu plus en géologie. C'est eux qui nous ont un peu mis en alerte et on a déchiffré un peu le dossier avec eux. Et là on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être plus de risques que ce que [Tungstène du Narbonnais] avaient bien voulu nous dire. »

Comme l'explique l'enquêté, la lecture des documents relatifs à la demande de PERm présente un coût d'entrée important pour les jeunes « du cru ». Au sein du groupe actif dans l'association, rares sont ceux qui ont poursuivi des études supérieures. Exerçant des métiers manuels, agricoles ou en lien avec la petite industrie locale, ils sont peu familiers de l'exercice et butent sur un vocabulaire fort éloigné de leurs univers de compétences. Ce travail n'est pas mené « par plaisir », insiste l'enquêté. Quant au couple évoqué, ils présentent quelques dispositions favorables au travail de contre-expertise : elle, militante écologiste et travaillant dans l'informatique. Lui, exerçant dans la gestion d'espaces naturels pour le compte d'une institution publique.

L'approche experte doit permettre à Stop mines 81 de contrer la perplexité que suscite l'opposition au projet chez certains habitants, en apparaissant comme une association « sérieuse » : « On essaye d'exposer les arguments, des faits autant que possible. Jusqu'à présent avec l'asso, on essaye vraiment de pas fabuler sur des trucs, de dire n'importe quoi, on essaye de faire des trucs qui tiennent la route¹. » Quelques membres de Stop mines 81 se procurent également études géologiques et documents administratifs liés aux anciens travaux de recherche réalisés sur le secteur de Fumade.

Mais la contre-expertise ne se limite pas au recueil et à l'examen critique des données existantes. Début 2020, certains membres de Stop mines 81, épaulés par les naturalistes d'Apifera, projettent de réaliser un inventaire des espèces animales sensibles présentes au sein du périmètre du PERm². La contre-expertise est également une démarche familière aux militants les plus expérimentés. Aux yeux de l'éleveur retraité et militant de la Confédération paysanne rencontré, la convergence des savoirs fait même la force des mobilisations environnementales localisées. Il salue ainsi le travail mené par le noyau dur de l'association :

« Ils ont vraiment creusé, en quelque temps on a acquis un niveau d'expertise assez conséquent. Ça se passe toujours comme ça d'ailleurs [quand] y'a des trucs qui sont contestés [...]. On arrive à des expertises collectives qui englobent tous les domaines. Je

¹ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERM de La Fabrié, Fontrieu.

² Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d'une membre de Stop mines 81 et d'Apifera, Montredon-Labessonnié.

pense que c'est la richesse de ces mouvements en général, c'est qu'en face de nous on a des experts mais d'un truc particulier. Un expert juridique qui sera expert sur les règlements, un expert scientifique qui saura dire si y'a, je dis n'importe quoi, de la trémolite ou machin à tel endroit, mais il saura rien du reste. Alors que nous effectivement, tous ensemble, on voit tout l'éventail des différents domaines d'expertise¹. »

Le travail de contre-expertise, bien qu'inégalement répartie, apparaît ainsi comme prioritaire aux membres de Stop mines 81. Ils parviennent rapidement à se familiariser avec les risques inhérents aux activités minières, tout en étudiant scrupuleusement les documents liés aux anciennes campagnes de prospection autour de Fumade.

Si la remise en cause des institutions productrices du savoir légitime est partagée par toutes les coalitions étudiées, leur attitude diffère quant à la réponse à leur opposer. Pour Douar Didoull, la mobilisation contre PERm de Loc-Envel se joue essentiellement ailleurs. Mais du côté du Peuple des dunes en Trégor, comme de Stop mines 81, les justifications opposées aux titres miniers combattus se nourrissent largement des connaissances alternatives produites par les militants-experts. Pour ces opposants, enquêter sur ces projets permet de repérer d'anciennes sources de pollution, de dénoncer des risques ignorés ou de valoriser des savoirs profanes.

B - Controverses sur les industries extractives : recueillir, synthétiser et produire du savoir

L'analyse des nouveaux titres miniers conduit parfois les habitants concernés à redécouvrir les « traces indélébiles de la désindustrialisation et des pollutions environnementales de l'après-mine². » Dans le Tarn, et dans une moindre mesure en Bretagne³, les prospecteurs s'intéressent en effet à d'anciens sites miniers, dont les impacts sont mis en lumière par les opposants. Mais les modifications des milieux imputables aux activités extractives concernent aussi les ressources exploitées en mer. Dans les Côtes-d'Armor, les pêcheurs dénoncent les bouleversements observés sur les sites où sont déjà exploités les granulats marins. Pour les coalitions contestataires, ces effets sur le temps long présagent des impacts dont sont porteurs les projets contemporains. S'amorce ainsi une critique contre-experte, donnant à la controverse scientifique une place centrale dans la conflictualité locale.

1 Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

² Le Berre., S., Chailleux, S., 2021, « La relance minière en France et en Europe à l'épreuve des critiques », *Gouvernance*, vol. 18, n°2, p.7

³ Voir chapitre II.

Mais en avançant leurs arguments, chaque partie contribue aussi à améliorer l'état des connaissances sur les milieux en jeu.

1) Se réappropriier le territoire en enquêtant sur ses anciens sites d'extraction

Les territoires étudiés ont tous trois connu par le passé des activités extractives similaires à celles qui sont aujourd'hui combattues. Le sable de la baie de Lannion a été exploité de manière industrielle jusqu'au début des années 1990¹. Il l'est toujours, dans une moindre mesure, dans les baies voisines de Morlaix et de Saint-Brieuc. Nous l'avons déjà abordé², les alentours de Loc-Envel comprennent d'anciennes mines de fer et des travaux de recherche d'uranium. Les enjeux de l'après-mine sont cependant plus prégnants dans le Tarn, où des communes proches de Fontrieu ont connu des activités minières plus récentes, auxquelles sont imputées des contaminations. Sur le littoral breton, ce sont les concessions de sable exploitées depuis plusieurs décennies qui sont aujourd'hui considérées comme désertiques. Les projets contemporains contredisent donc en partie l'idée selon laquelle les territoires ayant connu une industrie similaire sont moins à même de s'y opposer³. Les opposants construisent au contraire des récits extractifs territorialisés négatifs, basés sur des savoirs qui justifient, selon eux, leur mobilisation.

a) La Horaine, un site témoin de l'impact des extractions de granulats ?

La concession de La Horaine, exploitée depuis 1994 par la CAN et renouvelée en 2010⁴, est citée à plusieurs reprises au cours de l'enquête comme exemple des impacts imputables à l'extraction de granulats marins. En l'absence d'état initial du site, ceux-ci sont toutefois difficiles à démontrer. La critique s'appuie donc essentiellement sur les récits des pêcheurs professionnels.

¹ *Le Trégor*, jeudi 3 décembre 2009, « La longue histoire des sabliers à Lannion »

² Voir chapitre III.

³ Boudet, H., McAdam, D., 2012, *op. cit.*, p.70

⁴ Préfet de la Région Bretagne, 20 janvier 2012, *Avis de l'Autorité environnementale relatif aux travaux d'exploitation du gisement de sable coquillier situé en baie de Saint-Brieuc présenté par la Compagnie armoricaine de navigation*, p.3

L'opposition à la concession de Pointe d'Armor est parfois justifiée par des récits relatifs à l'exploitation de La Horaine. Le président de l'association trébeurdaise des pêcheurs-plaisanciers cite l'histoire rapportée par un ancien salarié de la CAN :

« Sur La Horaine, j'ai reçu un jour un coup de téléphone d'un capitaine de bateau, qui nous a dit "voilà, moi je suis à la retraite, je suis un ancien commandant des bateaux de la CAN, j'ai travaillé pendant 15 ans sur La Horaine, et pour mes petits-enfants je veux pas que ça continue." Il était venu ici, dans ce bureau, avec sa femme, alors qu'il était malade. Et il me disait, "au début, quand on allait extraire à La Horaine, à marée basse on posait le bateau sur le sable, et on extrayait, on était sur le sable. Aujourd'hui on est à 10 à 15m d'eau en dessous." Et on dit que la nature du fond n'a pas changé¹." »

Le contre-exemple de La Horaine circule aussi parmi les pêcheurs professionnels costarmoricains. Celui rencontré à Trébeurden justifie même par là son opposition à la concession de Pointe d'Armor : « Moi ce qui m'a alerté c'est qu'on connaît les sites qu'ils ont déjà exploités, comme le site de La Horaine, où des pêcheurs nous avaient dit que de toute façon le site là-bas était complètement mort, y'avait plus âme qui vive sur ce site-là². » Ces inquiétudes sont en outre validées par le comité des pêches des Côtes-d'Armor. La baisse de la bathymétrie notamment, est confirmée par son ingénieure halieute qui estime qu'« il manque au moins 6 mètres, voire 10³ » sur certaines rides sous-marines. Le pompage du sable aurait plus généralement engendré des « modifications du transport sédimentaire » aux alentours du gisement et des changements de courantologie à l'échelle de la baie⁴.

Les récits des pêcheurs convergent avec la critique des excès de l'industrie portée par les écologistes. Le président de Pleumeur-Bodou Nature explique que l'extraction de sable coquillier ne peut être considérée comme une activité durable. Il s'explique :

« Notamment en baie de Saint-Brieuc, ils ont massacré, parce que là ils pillaient de plus en plus, et autrefois si vous voulez, il suffisait d'une autorisation délivrée par le préfet, y'avait pas d'étude d'impact, d'enquête publique, etc. Dans la baie de Lannion, dans les années 70, y'avait 5 sabliers, par rapport à Roullier c'était petite dose quand même, mais ils ont réussi à faire descendre le trait de côte d'1m80⁵ ! »

¹ Entretien mené le 5 novembre 2018 auprès du président de l'Association trébeurdaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

³ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

Le mauvais état environnemental imputé au site de La Horaine est en outre évoqué par d'autres composantes de la coalition Peuple des dunes. Pour le directeur du CAP Trébeurden, ce site fournit également une illustration du panache turbide qui peut résulter du pompage du sable¹, au risque d'asphyxier la flore sous-marine alentour :

« Je sais que sur La Horaine, les pêcheurs disent que y'a plus rien. Moi j'ai pas eu l'occasion d'y plonger mais je m'étais toujours promis d'essayer d'aller plonger et filmer sur ce site-là, pour voir ce qu'il y avait sur le fond. J'en discutais aussi avec les gendarmes maritimes, qui survolent des fois la baie de Saint-Brieuc, et qui disaient, quand le sablier pompe le sable, y'a une nappe en suspend qui fait plusieurs kilomètres. Et qui se répand très très loin, et ils peuvent la suivre pendant très longtemps². »

Le caractère historique de l'exploitation des granulats calcaires en Bretagne ne garantit donc plus son acceptabilité. Certaines concessions anciennes, comme La Horaine, font au contraire figure d'exemples à ne surtout pas reproduire. Cette dénonciation des impacts des activités extractives du passé est particulièrement périlleuse pour les mines terrestres.

b) Dévoiler les dégâts des mines d'hier pour refuser celles de demain

La séquence dite du « renouveau minier » est essentiellement un regain d'intérêt des prospecteurs pour d'anciens territoires miniers. Pour leurs habitants, elle est l'occasion de faire remonter à la surface des pollutions longtemps ignorées³. Les problématiques liées à la gestion de l'après-mine constituent une première justification au refus de nouvelles activités minières⁴. C'est ainsi que les membres de Stop mines 81 accumulent et diffusent des connaissances sur les anciennes mines des alentours de Fontrieu.

Le retour de la prospection minière en métropole s'est largement heurté à l'ignorance entretenue autour de l'après-mine, observe la co-fondatrice de l'association SystExt :

« Le problème, c'est que quand on a relancé l'activité, de fait on l'a relancée sur d'anciens gisements ou d'anciennes zones d'intérêt. Où y'avait déjà des impacts. C'est vrai à Rouez, c'est vrai dans la Creuse, c'est vrai en Bretagne, où en fait le fait d'avoir

¹ La controverse sur le panache turbide est développée plus loin.

² Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

³ Chailleux, S., 2022, « La trajectoire de la politique minière française depuis 1990 : survivance et marginalisation du régime de justification des acteurs miniers », Chailleux, S., Le Berre, S., Grunzburger, S., (coord.), *Trajectoires politiques des ressources minérales françaises à l'heure des transitions*, Peter Lang, 250p

⁴ Le Berre, S, Chailleux, S, 2021, *op. cit.*

ramené de la mine, ça a mis en lumière des objets miniers passés, qui étaient impactant, mais dont l'impact n'avaient jusqu'alors pas été verbalisé¹. »

En Bretagne, le maire de Belle-Isle-en-Terre explique sa méfiance envers l'industrie minière par la mauvaise gestion d'une descenderie², laissée à l'abandon après des recherches d'uranium :

« [L'exploitant] a pris ce qu'ils avaient besoin de prendre et quand c'était rentable³, ils sont partis, ils ont laissé tout, le cratère à ciel ouvert, y'a des problèmes de radioactivité, y'a des doses supérieures aux normes, y'a aucune signalétique, c'est un petit chemin, un cul-de-sac on va dire, un secteur où y'a beaucoup de champignons et où les promeneurs peuvent passer. On a de temps en temps le passage de la sécurité nucléaire, ils viennent sur place faire des relevés et des mesures et après ils repartent. On a petit compte-rendu, on a été reçu en préfecture là-dessus, puisse qu'il y a quand même sur notre secteur 5 ou 6 sites, sur Bégard ils l'on fait aussi, sur Pluzunet, sur Bulien à côté de Lannion, où y'a des suintements d'eau, où les gens sont très inquiets par rapport à ça. Visiblement les services de l'État ça les inquiètes pas plus que ça, ici on a demandé que le site soit sécurisé mais personne ne bouge, malgré des courriers que j'ai pu faire et des relances, y'a rien qui se passe⁴. »

Les galeries que l'on rencontre en forêt de Coat-an-Noz, bien plus anciennes⁵, ne sont cependant pas décrites comme particulièrement problématiques. Autour de Fontrieu, en revanche, l'industrie minière est plus récente et plus présente. Ses marques sont donc davantage mobilisées par Stop mines 81. Dans sa lettre adressée au printemps 2020 aux investisseurs de Tungstène du Narbonnais, l'association présente trois sites miniers proches de la commune : « Nous avons eu nos mines locales et nous subissons aujourd'hui encore leurs nuisances et leurs impacts sur l'environnement et la santé des habitants : Saint-Salvy pour son zinc, Montroc pour sa fluorine, Salsigne pour son or⁶. »

La première, située à une quinzaine de kilomètres de Fontrieu, est exploitée de 1974 à 1993. Le BRGM documente dès 1982 la contamination aux métaux lourds du ruisseau qui coule en contrebas du site⁷. Le rapport rédigé signale déjà que « la présence de l'exploitation de St

¹ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, géologue minière, visioconférence.

² Une galerie inclinée de faible profondeur.

³ Il s'agirait plutôt de travaux de prospection, si l'on en croit le bilan environnemental établi par Areva.

⁴ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ Stop mines 81, mai 2020, *Lettre des citoyens aux investisseurs pollueurs*, p.1

⁷ BRGM, décembre 1982, *Constat d'impact de trois mines souterraines. Le cas de la mine de Noailhac-Saint-Salvy (Tarn)*, 66p.

Salvy est dans l'ensemble assez mal perçue par les habitants de Noailhac¹ », village limitrophe, en raison de la mort de moutons et de la disparition des truites², imputables à ces contaminations. Silence jusqu'en 2005, date à laquelle de nouvelles analyses vont dans le même sens. La préfecture du Tarn choisit toutefois à l'époque de rassurer³. Il faut attendre la demande de PERm de La Fabrié pour que l'ancienne mine de zinc soit remise à l'agenda. Un riverain se souvient alors de l'affaire :

« Noailhac, y'avait une mine, avant Saint-Salvy, ma sœur habite Noailhac. Et bon, y'a eu le ruisseau qui a été pollué, y'a eu une polémique là-dessus, et puis y'avait un gars qui était sur l'affaire, un journaliste, on a essayé de lui parler, plus rien. L'eau du ruisseau est très polluée, c'était passé sur *La Dépêche*, y'a longtemps. Y'a peut-être 15 ou 20 ans. En disant que c'était interdit d'arroser. Et mon beau-frère justement il a un jardin loué, un jardin qu'il tenait en location de quelqu'un qui est dans le bas de Noailhac, et le ruisseau passe à côté. Et y'avait des trucs comme quoi fallait pas qu'ils arrosent⁴. »

On retrouve ici l'importance des réseaux familiaux dans l'opposition au projet⁵, et plus généralement dans le partage de représentations liées aux activités minières. Stop mines 81 s'empare d'ailleurs de cet exemple local comme illustration des impacts causés par les activités minières sur le long terme. L'étude du BRGM évoquée plus haut est citée dans les premiers documents produits par l'association, à l'automne 2019⁶. Au printemps 2020, des photographies de l'eau rougeâtre du ruisseau sont diffusées⁷.

La mine à ciel ouvert de fluorine de Montroc est quant à elle située à une quarantaine de kilomètres de Fontrieu. Fermée en 2005, elle fait l'objet depuis 2018 de travaux visant à réduire le phénomène de drainage minier acide (DMA), causé par une minéralisation des eaux de ruissellement⁸. Dressant durant l'été un premier bilan de leurs actions, les opposants rappellent : « Nous avons relaté à plusieurs reprises l'existence de ces phénomènes inhérents aux industries minières, par exemple localement au niveau des anciennes mines de Montroc et de Saint-Salvy. Respectivement 15 et 27 ans après l'arrêt de leur exploitation, ces mines

¹ *Op. cit.*, p.48

² *Op. cit.*, p.49

³ *La Dépêche du Midi*, 4 octobre 2005, « Mine de zinc: on attend des analyses »

⁴ Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁵ Voir chapitre II.

⁶ Stop mines 81, *n.d.*, *Eaux potables de Fontrieu*, 1p.

⁷ Notes de terrain, juin 2020.

⁸ *La Dépêche du Midi*, 4 juillet 2019, « Mines : une action vers le traitement des eaux »

continuent à être le siège de drainages miniers¹. » L'irréversibilité de ces impacts miniers constitue un puissant motif d'engagement, notamment pour les jeunes femmes se projetant dans la maternité. Après avoir évoqué ces deux exemples, l'une d'elles s'interroge :

« Je me pose la question, si je veux fonder une famille et tout ça, on est plein dans ce cas-là, la jeune génération, qu'est-ce qu'on va offrir à nos enfants ? Et puis nous pour notre avenir, c'est pas la génération de nos grands-parents qui vont être impliqués, c'est la nôtre quoi. Parce que le vrai problème c'est l'après-mine, c'est le stockage et tout ça. Au début, ça pollue pas de suite². »

C'est toutefois le dernier cas mentionné par Stop mines 81, la mine d'or de Salsigne, qui est le plus médiatisé. Située à une soixantaine de kilomètres de Fontrieu, de l'autre côté de la Montagne Noire, l'exploitation est fermée depuis 2004. Elle éveille la curiosité des journalistes à l'automne 2018. Suite à des intempéries, l'Orbiel sort de son lit, contaminant jardins et bâtiments à l'arsenic, substance toxique laissée par l'ancienne mine. L'émission radiophonique *Affaires sensibles* parlera par exemple d'« une des régions les plus polluées de France, peut-être même d'Europe³. » Si, comme l'a souligné SystExt⁴, les caractéristiques géologiques de Salsigne ne sont pas comparables à celle rencontrées à Fontrieu, c'est la capacité des exploitants et de l'État à gérer l'après-mine qui inquiète.

L'arrivée du PERm de La Fabrié pousse le riverain cité précédemment à s'intéresser au sujet. Les problèmes de santé rencontrés par plusieurs membres de sa famille l'encouragent également à se documenter sur les contaminations environnementales⁵. Pour lui, Salsigne illustre aussi l'injustice environnementale à laquelle sont confrontées les victimes de pollutions minières⁶ :

« Là on est dans une année où Salsigne, tout le monde en a entendu parler, alors quand je vois tout ce qui s'est passé, et tout ce qui s'y passe encore... On voit des gens qui ont tout perdu quand même. Moi le premier, vous savez, nous on s'est fait la maison, on a tout fait mais, si on était sûr que ça tournerait mal on préférerait partir, mais faut

¹ Site Internet de Stop mines 81. En ligne <https://stopmines81.org/index.php/publications/702-2/1-anlage-de-raison/>

² Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

³ *Affaires Sensibles*, 13 janvier 2019, « Salsigne, le mauvais filon », En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/salsigne-le-mauvais-filon-5252805>

⁴ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, visioconférence.

⁵ Calvez, M., Van Tilbeurgh, V., Ollitrault, S., 2015, « Les plaintes en santé environnementale et l'expertise épidémiologique », *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 33, n° 4, p.5-28.

⁶ Kaïka, M., 2015, « Undoing environmental justice : Re-imagining equality in the Rosia Montana anti-mining movement », *Geoforum*, doi : 10.1016/i.geoforum.2015.10.012

pouvoir partir. Question de moyens aussi. Parce que ceux qui sont sur place qui ont tout de pollué maintenant, qu'est-ce qu'ils font, ils sont coincés. Ils ont perdu la maison, qui c'est qui va racheter ? Moi je fais beaucoup de jardin, si un jour on me dit qu'il y a pollution avec des métaux lourds, qu'est-ce qu'on fait, on achète tout, on arrête de cultiver ?¹ »

Les cicatrices minières de Salsigne, mais aussi de Saint-Salvy et de Montroc, ont de quoi inquiéter ce riverain vivant au cœur du PERm de La Fabrié. Elles sont des exemples locaux et concrets de ce que les opposants refusent.

D'une manière générale, on constate ici comme en Bretagne que la présence ancienne d'activités extractives n'accroît pas l'acceptation des nouveaux projets miniers. Au contraire, les opposants construisent des récits territoriaux porteurs de représentations négatives des activités minières, arrimées à des preuves recueillies sur le terrain. Cette montée en expertise se traduit par la mise en exergue d'un certain nombre de risques environnementaux associés à l'exploitation de minéraux.

2) Définir et stabiliser les thématiques des controverses environnementales

Les controverses représentent un « temps d'exploration et de stabilisation² » des enjeux d'un conflit. En s'engageant dans une argumentation contre-experte, les opposants aux titres miniers définissent les termes de leurs mobilisations et élaborent des justifications basées sur les sciences de la nature³. S'y intéresser permet de réaliser un « inventaire » « de l'enjeu que représente la mise en œuvre de projets technologiques⁴. » On laissera pour le moment de côté deux des controverses costarmoricaines et tarnaises, celle sur le lançon de la baie de Lannion et celle sur l'hydrogéologie du secteur de La Fabrié. On s'attardera en revanche sur les principaux thèmes abordés aux cours des conflits étudiés : le dérangement de la faune et la turbidité liée à l'extraction de sable, la perte d'un site d'hibernation et des perturbations des eaux souterraines dans la forêt de Coat-an-Noz, ainsi que les doutes quant à la présence d'amiante naturelle associée au gisement de Fumade.

¹ Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Lascoumes, P., 2014, « Controverses », *op. cit.*

³ Lafaye, C., Thévenot, L., *op. cit.*

⁴ Lascoumes, P., 2002, *op. cit.*, p. 72

a) Les effets directs et indirects du pompage du sable sur les écosystèmes

Les impacts de l'exploitation de la dune de Trezen-ar-Gorjegou, anticipés par les opposants, sont à la fois directs et indirects. Directs, parce que le pompage du sable entraînerait la destruction d'une partie d'un site remplissant des fonctions écologiques importantes dans la baie. Indirect, parce que le panache turbide occasionné pourrait priver de lumières les macroalgues présentes sur les zones rocheuses alentour, et perturber les zones Natura 2000 Baie de Morlaix, à l'ouest, et Côtes de Granit Rose, à l'est.

La dune sous-marine visée par la CAN n'est pas, en soi, un milieu spectaculairement riche. Elle constitue cependant un site de nourrissage pour différents prédateurs. Trezen-ar-Gorjegou représente, selon le conservateur des Sept-Îles, une part de la « zone fonctionnelle » qui entoure la RNN. Moins protégée, elle n'en est pas moins indispensable au maintien d'un environnement de bonne qualité. En témoigne la présence de grands prédateurs, comme le phoque gris, qui se reproduit sur place, ou d'oiseaux en danger critique d'extinction, comme le puffin des Baléares. Porter atteinte à l'intégrité de la dune menacerait cet équilibre rendu précaire par l'anthropisation et le changement climatique :

« Il faut considérer l'espace marin comme un puzzle. Y'a différentes pièces dans ce puzzle, qui concourent à avoir cette biodiversité-là, et tout est un peu en équilibre, avec plein d'interactions, de liens, de connectivité, de fonctionnalités qui se mettent en place, et qui sont en place depuis des milliers d'années. Et on retire une pièce, deux pièces, sur 100, bon, ça va. On retire 10, 20 pièces, là ça commence à devenir sérieusement problématique. Et cette pièce-là [la dune de Trezen-ar-Gorjegou], d'un point de vue surfacique elle est somme toute assez faible, mais peut tout de même avoir des effets importants sur l'ensemble du puzzle¹. »

Remarquons que la métaphore du puzzle reflète une conception de l'environnement proche de l'« expertise managériale² ». Réserves naturelles et acteurs économiques parlent un langage gestionnaire finalement relativement proche, ce qui contribue aussi au « succès » des controverses techniques.

L'effarouchement des poissons dû aux pompages est par ailleurs attesté, selon le pêcheur rencontré à Trédrez-Locquémeau, par les effets observés suite aux premières extractions réalisées par la CAN : « Moi j'étais au chalut sur cette zone, et tout de suite on a senti. J'avais

1 Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

2 Compagon, D., Rodary, E., (dirs), 2017, *Les politiques de biodiversité*, Les Presses de SciencesPo, p.21

fait deux jours précédant l'extraction de sable, où j'avais bien pêché. Et je me souviens que les deux jours suivants, de la semaine, quand ils sont venus, la pêche avait dû diminuer de 50%¹. » La destruction des espèces vivant sur le site est aussi illustrée, selon le président de Pleumeur-Bodou Nature, par le déchargement du sable à Pontrieux : « Au moment où ils ont dépoté, y'avait plein de goélands, qui venaient parce qu'effectivement y'a plein de cadavres. Ils sucent tout, donc ils sucent plein de poissons, plein de coquillages². »

Comme le souligne le conservateur des Sept-Îles, la surface exploitable ne représente qu'une fraction de la baie. Mais l'ampleur des dégâts engendrés par le pompage du sable et la turbidité induite pourraient altérer les milieux alentour. Si la mise en suspension de sédiments peut avoir des causes naturelles, comme les tempêtes, les activités humaines rendent déjà le phénomène plus fréquent. Le coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande prend conscience de cet aspect du problème à la lecture d'un rapport, rédigé par l'ancien conservateur des Sept-Îles :

« Dans cette étude qu'il avait menée dans le début des années 2000, il s'était rendu compte que lorsqu'il y avait de la pêche à la coquille Saint-Jacques entre les Triagoz et les Sept-Îles [...] et bien dès le lendemain, il observait en plongée un dépôt de sédiments sur ces fonds rocheux, qui recouvrait les colonies d'animaux, d'éponges, de gorgones, etc., et puis d'autres animaux qui sont pas fixés, comme les étoiles de mer et les oursins. C'était des événements ponctuels, mais ça montrait déjà qu'il y avait un impact. En extrapolant à une extraction continue, ça montrait qu'en fait cette faune, elle était amenée à disparaître³. »

Les écologistes du Peuple des dunes en Trégor sont d'abord inquiets des effets de l'extraction de sable sur le trait de côte. Ce thème est cependant rapidement abandonné, compte tenu de l'éloignement du gisement⁴. Mais ils s'intéressent aussi au risque, plus solide, d'asphyxie de la flore. Le président de Pleumeur-Bodou Nature s'alarme à la lecture d'une thèse, menée en Manche-Est, qui évoque une mise en suspension des sédiments d'une étendue

1 Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

2 Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

3 Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

4 Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

25 fois supérieure à la superficie exploitée¹. Ces documents experts convergent en outre avec les récits des pêcheurs sur La Horaine. En prenant en compte les données courantologies existantes, et en se basant sur les marées, les contre-experts du Peuple des dunes réalisent une carte « du déplacement de la turbidité². » Ils sont formels : « En moins d’une demi-heure, même par marée pas très forte, on était rentré dans la zone Natura 2000³. » Or, aucune étude d’impact sur ces espaces n’a été réalisée dans le cadre de l’instruction de Pointe d’Armor.

Ces conclusions ne font toutefois pas l’unanimité parmi les acteurs de la controverse. Pour le directeur adjoint de l’Ifremer, il est peu probable que le panache turbide atteigne les côtes, en raison du courant résiduel engendré par le va-et-vient des marées⁴. La CAN s’engage pourtant à pomper le sable deux heures après la marée haute, afin de limiter la turbidité⁵. Insuffisant, aux yeux du Peuple des dunes en Trégor, qui réclame l’application du principe de précaution⁶.

b) Des impacts miniers sur et sous la forêt de Coat-an-Noz ?

Les opposants au PERm de Loc-Envel placent la préservation de la ressource locale en eau au cœur de leur discours. Leur approche diverge cependant en partie de celle adoptée sur le sujet par Stop mines 81⁷. Ils s’en tiennent à une approche plus profane, soulignant les incertitudes liées aux effets qu’auraient les sondages sur le complexe sous-sol breton. Ceux-ci préoccupent aussi les défenseurs de la biodiversité locale, à commencer par ceux s’intéressant à la population de chiroptères de Coat-an-Noz.

La notice d’impact du PERm de Loc-Envel rejette tout effet négatif des travaux exploratoires projetés sur les eaux souterraines. Le cabinet Minelis y écrit que

1 Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

² *Ibid.*

3 Entretien mené le 5 novembre 2018 auprès du président de l’Association trébeurdinaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

4 Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l’Ifremer, Brest.

⁵ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

6 Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁷ Voir chapitre III.

l'« hydrogéologie de la zone est [...] très limitée » compte tenu de ses caractéristiques géologiques¹. Si la présence « d'éventuels aquifères fissuraux » est envisageable, ils seraient peu impactés par les forages, cimentés après usage². Rappelons que c'est ce qu'expliquent les responsables de Variscan lorsqu'ils rencontrent des membres de Bretagne Vivante³.

L'assurance de l'innocuité des travaux de prospection ne rassure pourtant pas le maire de Belle-Isle-en-Terre, qui craint d'irréremédiables perturbations hydrogéologiques :

« On était inquiets parce qu' imaginez qu'on creuse le sol, et y'a une nappe phréatique. La nappe phréatique elle suit les différents terrains où elle se situe, y'a un trou, clac, l'eau elle va descendre dans le trou, ça paraît assez logique. Et donc la nappe phréatique, si toute l'eau passe dans ce trou, même s'il n'est pas très important, elle n'arrivera plus à destination, donc y'a des sources qui vont être tarées à cause de ça. Même si on nous dit "on va reboucher le trou tout de suite", on a même essayé de nous faire croire qu'on allait reboucher le trou à l'identique par rapport à la carotte qui est sortie. Non, ça ça n'engage que celui qui écoute et celui qui discute avec Variscan⁴. »

Ce risque de modification de l'écoulement des eaux souterraines est également souligné par Eau et rivières de Bretagne dans son avis sur le dossier⁵. L'association évoque aussi de possibles contaminations liées à « l'injection de boues lubrifiantes », indispensable au fonctionnement des foreuses. Elle anticipe aussi une exploitation du gisement pouvant provoquer un drainage minier acide et les problèmes de gestion des eaux⁶. Eau et Rivière déplore plus généralement le cadre du Code minier, avec des notices d'impacts qui « se bornent à décrire les opérations prévues (matériels, installations, etc..) et ne font aucune mention ni évaluation des impacts potentiels du projet, les seules mesures mentionnées n'étant en fait que des obligations réglementaires⁷. »

Pour les opposants, les appréhensions exprimées se justifient par l'importance du secteur pour l'eau potable. Dès sa création, Douar Didoull présente le secteur visé par Variscan comme essentiel à l'alimentation en eau potable de la région. Au cours d'une de ses premières réunions publiques, un membre du collectif explique que les communes visées par l'exploration se

¹ Variscan mines, 3 janvier 2013, *op. cit.*, p.27

² *Ibid.*, p.67

³ Voir chapitre II.

⁴ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁵ Eau et rivières de Bretagne, *s.d.*, *op. cit.*, p.2

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

situent « sur la ligne de partage des eaux, véritable château d'eau de la Bretagne, qui se trouve à la jonction de cinq nappes phréatiques¹. » L'idée de « château d'eau » connaît un certain succès, notamment chez les élus locaux². Si la nature du sous-sol breton ne permet pas de cartographier les eaux souterraines, le secteur contribue effectivement à fournir de l'eau potable aux communes avales³. Le maire de Belle-Isle-en-Terre explique, dans les pages du journal Ouest-France : « Cette zone, dans laquelle il y a trois captages d'eau, est un réservoir pour 80 000 personnes en hiver, 150 000 en été. Les répercussions d'un projet minier se feraient ressentir aussi à Lannion, pas uniquement localement⁴. »

L'association Eau et Rivières de Bretagne précise, au sujet des trois permis détenus par Variscan dans la région :

« Les zones ciblées par les demandes de permis sont des têtes de bassin versant doté d'un chevelu dense qui donne à son tour naissance à de nombreux cours d'eau (Léguer, Trieux, Jaudy, Aulne, Blavet, Scorff, Couesnon). Rappelons que ces cours d'eau assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable de collectivités (captages de Lannion, Plouaret, Pontivy, Hennebont Pont-Scorff)⁵. »

Face au changement climatique, la préservation de cette ressource est présentée par les opposants comme prioritaire sur l'extraction de métaux. Une membre de Douar Didoull résume : « Le métal le plus précieux demain, ça sera l'eau⁶. » La mobilisation de cette thématique permet aussi d'inscrire la lutte dans l'histoire des luttes environnementales bretonnes⁷, souligne un autre militant : « c'est un vieux combat en fait en Bretagne l'eau. Dans l'histoire de l'écologie en Bretagne [l'élevage] hors sol et l'eau, c'est un vieux thème⁸. »

Dans la région, l'état général des eaux de surface est cependant loin d'être satisfaisant⁹. Dans ce contexte, la reconnaissance du bon état écologique des cours d'eau traversants le PERM a quelque chose d'exceptionnel. Le Léguer, et son affluent, le Guic, bénéficient en effet depuis

¹ *Le Télégramme*, 21 février 2015, « Prospection minière. La résistance s'organise »

² *Ouest-France*, 24 octobre 2016, « « Le secteur minier est notre château d'eau » »

³ Voir chapitre II.

⁴ *Ouest-France*, 13 décembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

⁵ Eau et rivières de Bretagne, janvier 2017, *Mines, le nouvel Eldorado breton ?*, p. 15

⁶ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁷ Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, op. cit.

⁸ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁹ *Ouest-France*, 22 février 2023, « En Bretagne, deux tiers des eaux de surface seront en mauvais état en 2026 »

2017 du label « Rivière sauvage¹ », couronnant des efforts de préservation et de renaturation entrepris par les collectivités locales². Ces cours d'eau sont aussi connus par des naturalistes, notamment pour la population de loutres d'Europe qu'on y trouve. Douar Didoull se saisit de l'attribution du label pour pointer la contradiction entre « la grand-messe » célébrant cette récompense et le projet minier³.

Les enjeux de préservation de la biodiversité sont toutefois relativisés par le prospecteur. Minelis prévoit « une perturbation mineure de la faune et de la flore lors du prélèvement d'échantillons pendant les études géologiques et géochimiques et plus importantes en cas de réalisation de tranchées et lors de l'aménagement de la plateforme de forage⁴. » Le bureau liste également les zones bénéficiant de mesures de protection, telles que les zones Natura 2000 du Léguer, de Coat-an-Noz et Coat-an-Hay. Plusieurs Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), principalement des zones humides, sont également référencées, mais celles-ci devraient être évitées par les foreuses⁵. Pour Eau et rivières, cependant, « la réalisation de forages n'est pas compatible avec la protection des espèces et des milieux⁶ » de ces espaces protégés.

Les anciennes galeries creusées dans le sous-sol de Coat-an-Noz sont également classées d'intérêt départemental pour la dizaine d'espèces de chauves-souris qui hibernent sur place, signale un chargé de mission du Groupe mammalogique breton⁷. Pour cette association, les vibrations engendrées par les sondages géologiques pourraient perturber le site. Le salarié interrogé, spécialiste des chiroptères, évoque pourtant l'absence de « préoccupation d'ordre

¹ Le Guic et le Léguer sont les seules rivières bretonnes à bénéficier de ce label. Voir sur le site Internet rivières Sauvages, « Le Léguer, de sa source au lieu-dit la Plage. Le Guic, de l'aval du plan d'eau de Guerlesquin à la confluence avec le Léguer ». En ligne : <https://www.rivieres-sauvages.fr/le-leguer-et-le-guic/>

² *Le Télégramme*, 14 octobre 2017, « Bassin-versant du Léguer. Des travaux en cours »

³ Douar Didoull, 23 octobre 2017, *Léguer rivière sauvage oui, projets miniers non !*

⁴ Variscan mines, 3 janvier 2013, *op. cit.* p.15

⁵ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁶ Eau et rivières de Bretagne, *n.d.*, *Demandes de permis exclusifs de recherche minières dits de Loc-Envel et Silfiac – Variscan mines*, *op. cit.*, p.2

⁷ Entretien téléphonique mené le 19 juin 2020 auprès du chargé de mission Côtes-d'Armor et coordinateur régional du suivi des chauves-souris au Groupe mammalogique breton.

environnemental¹ » chez Minelis et Variscan. Les enjeux liés à l’habitat des chauves-souris ne sont d’ailleurs pas mentionnés dans la notice.

Les différentes composantes de la coalition contre le PERm de Loc-Envel ne font ainsi pas l’impasse des enjeux de préservation de l’environnement. Ils posent ainsi les termes de la controverse, sans s’engager pour autant dans réelle démarche contre-experte. À Fontrieu, l’un des principaux sujets de controverse, mise en avant par Stop mines 81 et légitimé par SystExt concerne le risque amiantifère.

c) Mettre l’accent sur un sujet sanitaire sensible : la question de l’amiante à Fumade

Comme autour de Loc-Envel, l’eau constitue un nœud du conflit qui oppose Stop mines 81 à Tungstène du Narbonnais. Mais l’une des originalités des opposants tarnais concerne la mise en évidence d’un risque lié à la potentielle présence d’amiante naturelle, associée au gisement de tungstène.

On désigne généralement par « amiante » une famille de minéraux asbestiformes², utilisés dans divers domaines pour leurs propriétés thermiques. Accusés d’être à l’origine de maladies pulmonaires et de cancers, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il faut attendre les années 1990 pour que l’amiante soit érigé en problème public³. Son usage est définitivement banni en 1996⁴. L’amiante peut être présent dans la roche, parfois sous la forme d’un minéral appelé trémolite. La trémolite, qui n’est pas toujours asbestiforme, est présente à Fumade. Elle est mentionnée dans le mémoire technique présenté par Tungstène du Narbonnais, qui cite les travaux effectués par le BRGM en 1978⁵.

Des membres de Stop mines 81 découvrent cette caractéristique minéralogique du gisement à la lecture des documents associés à la demande de PERm. Les travaux géologiques consultés en complément ne permettent cependant pas d’établir la dangerosité de la trémolite

¹ *Ibid.*

² Un minéral asbestiforme présente l’apparence d’un cheveu.

³ Henry, E., 2004, « Quand l’action publique devient nécessaire : qu’a signifier “résoudre” la crise de l’amiante ? », *Revue française de science politique*, n°2, vol.54, p.289-314.

⁴ Premier ministre, 24 décembre 1996, *Décret n°96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l’interdiction de l’amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation*, 3p.

⁵ Tungstène du narbonnais, décembre 2018, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome 2 : Mémoire technique et programme des travaux, op. cit., p.25*

de Fumade, comme l'explique le jeune éleveur de la zone : « C'est sur des thèses qu'on a lu, qu'on a retrouvées, qu'il y avait de la trémolite dans le sol. Après bon, on attend un peu le rapport des experts là-dessus, pour voir ce qu'ils vont dire sur la trémolite, si elle est dangereuse, si elle est pas dangereuse, on va attendre et on verra bien ce qu'il en ressort¹. » Le porteur de projet n'en sait pas davantage. Interrogé sur le sujet lors de la réunion publique de décembre, le géologue de Tungstène du Narbonnais répond même ne pas être « au courant de ça », tout en prenant la peine de préciser qu'il « n'est pas dans le business de tuer des gens². » Repris par son communicant, il reconnaît ensuite qu'« il est possible que la trémolite soit présente sur ce site³. »

Contrairement aux attentes de Stop mines 81, l'analyse du dossier menée par SystExt ne clôt pas non plus la controverse. Le rapport produit par l'association repère des similarités entre Fumade et le gisement de Salau, fortement suspecté d'être amiantifère⁴. Mais ici « la bibliographie consultée n'a pas permis de déterminer si la trémolite peut présenter une morphologie asbestiforme et s'il s'agit donc (partiellement ou totalement) de trémolite-amiante. » Compte tenu toutefois de ces incertitudes, la « libération de fragments de clivage pour ces deux minéraux subsisterait et devrait [...] être prise en compte dans l'analyse des risques associés⁵ » au projet. L'association conclut que « le risque amiantifère existe » pour La Fabrié, sans trancher la question, faute de données. Pour la co-fondatrice de l'association, la prudence est de mise, dans la mesure où les savoirs scientifiques disponibles restent incertains. Tout dépend d'où ils émanent : « Si vous avez envie par exemple que je vous trouve de l'amiante à Salau, je peux autant vous en trouver que de ne pas vous en trouver et vous rédiger deux très belles publications scientifiques sur le sujet⁶ », explique l'ingénieure des mines. Dans un dernier courrier au maire de Fontrieu, le président de Tungstène du Narbonnais tente de répondre à l'étude de SystExt : « Nous considérons avec sérieux l'enjeu de la présence de trémolite [...]. Mais il est probable que la trémolite est présente en faibles quantités et ne

1 Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, *op. cit.*, p.8

³ *Ibid.*

⁴ SystExt, *op. cit.*, p.51

⁵ *Ibid.*, p.52

⁶ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la co-fondatrice de SystExt, visio-conférence.

présente pas de caractéristiques asbestiformes¹. » Trop tard cependant pour sauver la demande de PERm.

L'amiante constitue un thème porteur pour la mobilisation en vertu de la grande incertitude qui entoure sa présence sur le site visé par Tungstène du Narbonnais. Il ouvre la controverse à d'autres enjeux, en l'occurrence sanitaires². C'est aussi un atout pour Stop mines 81 dans la perspective d'une judiciarisation du conflit³. Les controverses mises en avant par les opposants aux titres miniers sont cependant rarement closes avant la fin du conflit. C'est le cas avec la présence d'amiante à Fumade, mais aussi pour le panache turbide associé à l'extraction de sable en baie de Lannion, ou encore les impacts sur les eaux souterraines de Coat-an-Noz. Mais les mobilisations peuvent aussi contribuer à approfondir les connaissances disponibles.

3) Les vertus scientifiques des mobilisations environnementales localisées

Pierre Lascoumes note que « contre les réductions scientifiques et politiques, les controverses ouvrent la voie à une mise en politique qui est dans le même temps une mise en recherche⁴. » David J., Hess, de son côté, remarque que les acteurs des mobilisations environnementales sont capables de produire des recherches, par eux-mêmes ou en enrôlant des scientifiques⁵. Les incertitudes environnementales publicisées par les militants contre-experts peuvent aussi pousser services de l'État et entrepreneurs à mener de nouvelles études. De nouvelles connaissances sont ainsi acquises sous pression de la mobilisation, avec parfois des implications qui dépassent les seuls projets initialement envisagés. Les débats au sujet des lançons de Trezen-ar-Gorjegou révèlent l'ampleur des lacunes concernant ces poissons des sables, bientôt au cœur des controverses. La CAN finance une thèse sur le sujet, qui établit que plusieurs espèces fréquentent le site, chacune avec son propre cycle de vie. À Fontrieu, l'analyse de la demande de PERm de La Fabrié par SystExt permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'hydrogéologie du secteur. Les controverses ont ainsi enrichi les

¹ Courrier de Tungstène du Narbonnais au maire de Fontrieu, 20 juillet 2020, 3p.

² Henry, E., 2004, *op. cit.*

³ Voir chapitre IV.

⁴ Lascoumes, P., 2002, *op. cit.*, p. 72

⁵ Hess, D., J., *op. cit.*

connaissances de la faune de la baie de Lannion, comme de la géologie complexe des montagnes tarnaises.

a) Le lançon : de poisson méconnu à icône de la lutte contre la CAN

Le lançon, appellation vernaculaire qui regroupe plusieurs espèces de poissons s'enfouissant dans le sable, est à la base de la chaîne trophique de la baie de Lannion. Pêché comme appât, il concentre à lui seul les enjeux environnementaux et économiques entourant l'extraction de sable. Pourtant, les connaissances manquent pour évaluer les impacts qu'aurait cette activité sur ces petits poissons longilignes.

La thématique du lançon émerge lors des échanges entre les pêcheurs professionnels, porteurs de projet et les services instructeurs. Il s'agit de sélectionner une espèce pouvant faire office d'indicateur de l'état de la dune au fil de son exploitation, se souvient l'agent de la DREAL en charge du dossier : « Il a fallu choisir un certain nombre d'espèces un petit peu emblématique du site, en disant "une fois qu'on a le lançon, on connaît le bar¹." » Ce choix est porté par les pêcheurs, forts de leur connaissance profane de la baie, comme l'explique celui rencontré à Trébeurden : « Moi je suis pas scientifique je suis pêcheur, mais bon, quand j'ouvre un poisson c'est du lançon que je trouve dedans et pas autre chose, donc c'est ça qu'il bouffe le poisson ici²! » Le poisson des sables sert donc de proie aux poissons d'intérêt commercial, mais il est aussi prélevé sur la dune comme appât. C'est pourquoi, selon le pêcheur de Trédrez-Locquémeau, une atteinte au milieu pourrait directement et indirectement pénaliser ceux qui travaillent sur le secteur : « Si on prélève le sable sur la dune, on fait disparaître le lançon, on risque de mettre à mal tout l'écosystème, et puis nous notre outil de pêche, notre munition pour pêcher³. » Il précise que la dune convoitée par la CAN est d'autant plus importante qu'il s'agit du seul site de la baie où il est possible de pêcher le petit poisson après une forte houle. Elle est,

¹ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

pour le marin, « le réservoir » à lançon de la baie et représente une partie significative du chiffre d'affaires des bateaux qui la fréquente¹.

Ces controverses mettent en lumière l'ampleur des lacunes scientifiques sur la question, souligne l'agent de la DREAL cité plus haut : « Quand on regarde les spécialistes du lançon, on se retrouve complètement démunis. [...] On se retrouve avec une espèce, on savait même pas quand est-ce qu'était sa période de frai². » Par conséquent, deux études sont menées sur le périmètre de Pointe d'Armor entre 2012 et 2013 dans le cadre de la demande de concession, afin d'établir un état initial de la population de lançon. La première est conduite par le bureau d'étude *Oceanic Développement*, la seconde par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il s'agit d'établir la « fonctionnalité écologique » de la dune sous-marine, c'est-à-dire de comprendre quelles espèces la fréquentent et à quelle étape de leur cycle de vie. Trois espèces de lançons sont identifiées, le lançon gris³, le lançon jaune⁴ et le lançon vert⁵, selon leur nom local⁶.

Les contre-experts du Peuple des dunes en Trégor s'intéressent eux aussi au sujet, sous l'angle de la préservation de la biodiversité de la baie. Outre les poissons prédateurs, le lançon contribue au bol alimentaire de certains oiseaux marins, comme le fou de Bassan. Mais les éléments fournis jusqu'alors par la CAN laissent le président de Pleumeur-Bodou Nature perplexe : « Souvent dans ce type d'analyse, ils disent que de toute façon même s'ils se barrent ils reviennent quoi [rires] !⁷ » Il passe « des heures » à se documenter sur la question, avec l'objectif « de démontrer ou pas » que la dune sous-marine « est bien une zone de fraie et une zone de nourrissage⁸ » pour le lançon.

La controverse enfle, portée par la mobilisation. Une seconde campagne de prélèvement est menée au bénéfice de la CAN en juin et septembre 2015. Le porteur de projet cofinance

1 *Ibid.*

2 Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

³ *Gymnamodytes semisquamatus*

⁴ *Hyperoplus lanceolatus*

⁵ *Hyperoplus immaculatus*

⁶ Compagnie armoricaine de navigation, 2015, *État de référence du site de Pointe d'Armor*, p. 287

⁷ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁸ *Ibid.*

également une thèse de doctorat sur le lançon et le bar en océanologie/biologie, conduite sous la direction du MNHN¹. En octobre 2016, le rapport réalisé à la demande du ministère de l'Environnement synthétise les données disponibles :

« Le site représente un habitat d'alimentation des lançons verts et jaunes et potentiellement de maturation sexuelle, mais les zones de nourriceries et probablement de frayères se situeraient ailleurs. En revanche, la zone est un habitat permanent pour le lançon gris et le site de la Pointe d'Armor représente une zone de nourricerie et de croissance, la fonction de zone de frayère est probable mais n'a pu être validée en raison d'un échantillonnage insuffisant². »

La littérature indique à ce stade que les différentes espèces présentes sur le site se reproduisent « en hiver (janvier à mars) pour le lançon vert, et au printemps-été pour le lançon jaune (avril et août) et le lançon gris (avril à juin)³ ». Ces données ont toutefois été établies dans des contextes différents, et rien n'indique que la temporalité décrite soit identique en baie de Lannion. Par ailleurs, les espèces de lançons répertoriées n'occupent pas toute la dune de Trezen-ar-Gorjegou au même stade de leur cycle de vie.

Le « récit causal⁴ » liant extraction de sable et fragilisation des populations de lançon peine toutefois à convaincre le ministère : le doute bénéficie à l'industriel et la concession est accordée⁵. L'agent de la DREAL interrogé résume : « C'est hyper compliqué, si au bout de 5 ans on fait une recherche et qu'on trouve qu'il y a 10% de lançons en moins, est ce qu'on peut dire que c'est à cause de Pointe d'Armor⁶ ? » L'arrêté interpréfectoral d'autorisation d'ouverture des travaux d'exploitation de décembre 2015 contraint malgré tout la CAN à mener de nouvelles études sur le lançon, conformément aux consignes du ministre Emmanuel Macron. Elles seront supervisées par la station biologique de Dinard du MNHN. Il s'agit de préciser les périodes de frais et les circulations dans la baie des différentes espèces locales de lançon. Ces

¹ Laugier, F., 2015, *Histoires de vie et connectivité entre les habitats écologiques essentiels de poissons des mers côtières tempérées : le cas des lançons (Ammodytidae) et du bar européen (Dicentrarchus labrax, Linnaeus, 1758) dans le Golfe Normand Breton, une approche par les marqueurs environnementaux*, Thèse de doctorat en océanologie/biologie, École Doctorale Sciences de la Nature et de l'Homme – ED 227, Musée national d'histoire naturelle, 244p.

² Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *op. cit.*, p.26

³ *Ibid.*, p.26

⁴ Stone, Deborah, A., 1989, « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104, n°2, p. 281-300.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

conditions vont bien au-delà des exigences réglementaires, posant pour l'agent de la DREAL la question de la responsabilité de la production de connaissances, dans un contexte incertain et conflictuel : « Est-ce qu'on doit demander à un exploitant d'avoir des connaissances sur une espèce comme le lançon, et est-ce que c'est à lui d'aller faire toutes les recherches qui n'existent pas à l'heure actuelle¹ ? » Les travaux de recherche prévus sont cependant interrompus avec l'arrêt de l'exploitation du gisement.

La mobilisation des opposants à Pointe d'Armor a néanmoins permis de susciter de l'intérêt pour le mystérieux petit poisson des sables. Il devient même populaire parmi les opposants, qui en font un symbole de la lutte. Un manifestant participant au défilé lannionais de janvier 2015 arbore par exemple un panneau « Non à Macron, oui au lançon ! », en référence au ministre ayant accordé la concession. Non seulement on n'en sait un peu plus sur le lançon avant qu'après la lutte, mais de nombreux Trégorrois ont aussi appris à le connaître à cette occasion. Le pêcheur professionnel interrogé à Trébeurden revient sur le travail de pédagogie qu'il a lui-même mené :

« Beaucoup connaissaient pas le lançon, donc ça moi c'était mon boulot d'expliquer à chaque fois les noms. À chaque fois qu'il y avait des manif ou autre, je parlais des lançons. Et puis les gens ont compris qu'en clair, c'est la bouffe du poisson, et tous les poissons prédateurs sont intéressés par le lançon. Donc c'est très important, si y'a pas de bouffe, le poisson il reste pas là, c'est clair. Et ça les gens l'avaient bien compris parce que c'est un discours très simple. Au moins tout le monde sait à Trébeurden ce que c'est un lançon, c'est déjà pas mal ! J'aurais au moins fait ça dans ma vie [rires] !² »

La controverse autour des lançons de la baie de Lannion, sans être tranchée, a permis d'en apprendre un peu plus sur le sujet. Dans le Tarn, c'est l'étude menée par SystExt qui vient en partie confirmer certaines hypothèses autochtones quant au fonctionnement des eaux souterraines.

b) Le rapport SystExt : proposition de nouvelles hypothèses sur l'hydrogéologie de Fumade

L'eau issue de la zone visée par Tungstène fait l'objet de nombreux usages. Son fonctionnement hydrogéologique reste pourtant méconnu. Sollicité par une municipalité sous

1 Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

2 Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

pression, SystExt s'attelle à analyser les risques associés au PERm. Son équipe, composée « d'une dizaine d'experts de l'association, spécialisés dans les domaines de la géologie, de l'hydrogéologie, de l'ingénierie minière, du traitement du minerai, des risques liés à l'amiante ou encore des risques sanitaires et environnementaux¹ », propose un premier modèle théorique de circulation des eaux sur le secteur visé.

La notice d'impact fournie par Tungstène du Narbonnais, rappelons-le, ne prend en compte que les effets attribuables à la phase exploratoire. Elle n'évoque qu'au conditionnel l'éventualité de rencontre d'un aquifère lors des opérations de forage. Le document précise que les formations géologiques du périmètre sollicité « sont [...] très peu compatibles avec l'existence de nappes captives ou d'aquifères quelconques susceptibles de provoquer un phénomène d'artésianisme² si elles étaient rencontrées en sondage³. » Elle conclut sur un « impact résiduel sur l'écoulement des eaux souterraines sera très faible à nul⁴. »

Ce constat lapidaire est fortement remis en question par Stop mines 81, qui anticipe de possibles tarissements de sources, et ce dès la phase exploratoire. L'association s'appuie sur l'exemple de sondages géologiques réalisés en 1968 sur la commune voisine de Noailhac, qui ont privé d'eau plusieurs hameaux⁵. Les militants démontrent par ailleurs que la description de l'hydrogéologie locale proposée par la notice d'impact est inexacte. Le premier forage d'Arcanic est bien artésien, avec une eau qui jaillit à près de 4 bars, comme le montrent des membres de Stop mines 81 lors de la manifestation du 1^{er} septembre 2019⁶. Un certain nombre d'autres sondages, réalisés par le BRGM puis par la SNEAP étaient en outre productifs⁷. Plusieurs sont toujours utilisés par des particuliers et des agriculteurs.

L'association dispose aussi du témoignage d'un ancien foreur ayant travaillé sur Fumade pour un sous-traitant de la SNEAP. Aujourd'hui rallié à la mobilisation, il se souvient : « Quand on a trouvé de l'eau, franchement, ça montait très haut. Quand on changeait le tuyau, pour

¹ SystExt, *op. cit.*, p.12

² Un puits artésien est un puits d'où l'eau jaillit sous pression.

³ Tungstène du narbonnais, décembre 2018, *Demande de recherche exclusif de recherches de mines (PERM), PERM dit de « la Fabrié » commune de Fontrieu (81). Tome III : notice d'impact environnemental, op. cit.*, p.70

⁴ *Ibid.*, p.73

⁵ Stop mines 81, *s.d.*, *op. cit.*

⁶ Notes de terrain, 1^{er} septembre 2019, Fontrieu.

⁷ Un sondage productif est un sondage d'où de l'eau s'écoule.

rajouter un autre, on était tout trempés. Y'avait du débit¹. » En tenant compte des données établies par le BRGM et la SNEAP², SystExt insiste d'ailleurs « sur le fait que la rencontre d'horizons productifs est certaine sur le secteur d'étude³. » Les auteurs du rapport pointent aussi « une sous-estimation des risques associés à la mise en place d'arrivée d'eau artésiennes⁴ » dans la notice d'impact fournie par Tungstène du Narbonnais.

Des récits de riverains semblent en outre attester du risque de baisse du niveau de l'aquifère en cas d'écoulement non maîtrisé. Certains racontent qu'en 1988-1989⁵, une fuite sur une conduite du premier forage d'Arcanic conduit au tarissement de certains forages, situés de l'autre côté du relief. Un agriculteur du secteur se souvient de cet épisode :

« Y'a quelqu'un qui a dit "mais c'est bizarre, y'a toujours de l'eau dans le pré en bas". Un endroit qu'était sec, c'était toujours mou, avec un tracteur il pouvait pas passer. C'est comme ça qu'ils se sont posés des questions, en disant "mais, c'est pas normal que ça soit tout mou". Et c'est vrai que y'avait des problèmes d'eau, parce que y'a un gars là un peu plus haut, c'est sur l'autre versant, qui avait plus d'eau dans son puits, alors qu'il avait toujours son compte. Il pompait pour les vaches, et là y'avait plus d'eau. [...] Alors ils sont venus avec un tractopelle, ils ont sortis le tuyau et y'avait une grosse fuite, une balafre comme ça sur un tuyau fendu. Et on sait pas pendant combien de temps ça a coulé. 6 mois, 1 an, j'en sais rien. Et après une fois que ça a été réparé, l'hiver d'après c'est remonté et en fin d'hiver c'est revenu [au niveau] normal. [...] Ça a avait baissé sûrement le niveau de la nappe⁶. »

SystExt consigne le même phénomène, observé suite la vidange du captage d'Arcanic actuellement exploité. Or, dans les années 1980, les foreurs laissaient parfois l'eau s'écouler jusqu'à stabilisation⁷, faisant peser un risque significatif d'abaissement des aquifères.

Mais SystExt ne se contente pas de pointer ces impacts potentiels. Pour pallier aux incertitudes touchant aux impacts du PERm sur l'eau, l'association propose un modèle de fonctionnement de l'hydrogéologie du secteur. En prenant en compte récits profanes et données recueillies par les précédents prospecteurs, l'équipe mobilisée identifie trois « compartiments »

¹ Entretien mené le 26 février 2020 auprès d'un ancien foreur d'une entreprise ayant travaillé pour le compte d'Elf-Aquitaine durant les années 1980, Brassac.

² Ces données sont disponibles publiquement via la Banque du sous-sol, accessible via Infoterre.brgm.fr

³ SystExt, *op. cit.*, p.97

⁴ *Ibid.* p.98

⁵ Date établie par SystExt. Voir SystExt, *ibid.*, p.84

⁶ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁷ SystExt, *op. cit.*, p. 97

aquifères sur le secteur, « Est », « Ouest » et « Centre ». L'artésianisme de certains forages rencontrant le compartiment « Centre » s'expliquerait par la mise sous pression des eaux souterraines par une couche de roches imperméables. Cet aquifère serait connecté au compartiment « Ouest », ce qui expliquerait les baisses de débits qui y ont été observées suite aux importants écoulements évoqués¹. Les hypothèses d'abaissement de la nappe, proposées par les riverains sont ainsi validées par une association composée d'experts². Les caractéristiques géologiques locales permettent aussi à SystExt d'anticiper, autant que faire se peut, les risques afférant à une éventuelle mise en exploitation du gisement. L'abondance de l'eau sur le secteur laisse en effet entrevoir des problèmes de gestion des eaux d'exhaure, ainsi que « des diminutions de débit voire des tarissements au niveau des sources et forages du secteur d'étude³. »

Le rapport établi par SystExt ne se contente pas de discuter la notice d'impact présentée par Tungstène du Narbonnais. En prenant en compte les savoirs techniques existants, ainsi que les récits des riverains de La Fabrié, l'association experte répond à une demande de science. Elle contribue à faire progresser les connaissances sur l'hydrogéologie complexe du secteur. Comme pour le lançon de la baie de Lannion, la résistance locale et les thématiques qu'elle porte poussent à l'acquisition de nouvelles connaissances. Celles-ci ne permettent toutefois pas de clore les controverses. Elles ne sont surtout pas, pour les porteurs de projets ou les services de l'État, une validation de la contre-expertise.

C - Quand l'intégration des critiques expertes ne suffit pas : l'impossible compromis minier

Pouvoirs publics et porteurs de projets tentent de réduire les incertitudes mises en lumière par les contre-expertises militantes en menant des études complémentaires. Celles-ci visent à tout le moins à montrer qu'une partie des critiques sont intégrées. En se montrant attentif aux préoccupations environnementales portées localement, le capitalisme extractif tend ainsi à incorporer « une partie des valeurs au nom desquelles il était critiqué⁴ », selon une dynamique

¹ SystExt, *op. cit.*, p.93

² D'autres, tel qu'une interconnexion avec les eaux minérales de Mont-Roucou et la Fontaine Margot, situées à une dizaine de kilomètres, sont en revanche démenties par SystExt.

³ SystExt, *op. cit.* p.100

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.73

classiquement identifiée par Luc Boltanski et Eve Chiapello. Les industriels cherchent à donner des gages à leurs détracteurs, afin de susciter un compromis, entendu comme « un effort pour dépasser les tensions entre plusieurs justifications¹ ». Ces discours ne s'opposent pas, par ailleurs, à un rejet pur et simple d'une partie des critiques portées par certaines composantes des coalitions contestataires. En définitive, l'ensemble des connaissances mobilisées par les uns et les autres n'éteint pas les controverses. Au-delà des incertitudes scientifiques qui demeurent, c'est la possibilité même de trouver un terrain d'entente entre entrepreneurs extractifs et opposants qui semble compromise.

1) Intégrer la critique environnementale experte : études complémentaires et verdissement minier

Les entrepreneurs extractifs, mais aussi les services de l'État, cherchent à construire un consensus autour des projets de titres miniers, en montrant qu'ils prennent au sérieux les critiques de leurs détracteurs. Sur le dossier de Pointe d'Armor, les pouvoirs publics commandent des rapports lorsque la tension monte. La CAN, quant à elle, tempore en proposant des aménagements aux aspects les plus controversés de l'extraction de sable. À terre, les porteurs de projets miniers anticipent plus franchement la critique écologiste², quoique de manière contrastée en fonction des cas. Si le discours de « verdissement » minier reste superficiel chez Variscan, il est plus affirmé chez Tungstène du Narbonnais, qui tente de convaincre de la bonne volonté environnementale.

a) Des rapports d'experts pour « éteindre le feu » de la mobilisation en baie de Lannion

Les critiques expertes portées par les militants trégorrois conduisent les pouvoirs publics à proposer un compromis, sous la forme d'ajustements apportés au projet de Pointe d'Armor. Mais face à une défiance locale persistante, les ministères de l'Économie et de l'Écologie dépêchent sur place deux missions d'expertise successives. Celles-ci permettent surtout de gagner du temps, dans l'espoir d'une décrue de la mobilisation locale, tout en faisant la démonstration d'une intégration partielle de la critique.

¹ Thévenot, L., 1996, *op. cit.*, p.10

² Buu-Sao, D., *op. cit.*

Constatant « des difficultés pour arriver à un compromis consensuel¹ » autour du projet d'extraction de sable, les ministères commandent début 2015 un rapport de synthèse à deux hauts fonctionnaires du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), dont est alors membre le directeur général de Tungstène du Narbonnais. L'objectif est alors de répondre au refus persistant, exprimé notamment par les élus locaux :

« Vous savez, un cabinet ministériel, c'est activé en partie par les élus locaux, en partie par la perception de l'opinion publique, et donc oui, c'est activé parce que la contestation continue. Et parce que les élus locaux se mobilisent pour dire ceci cela. On ne peut pas leur donner une réponse uniquement technique, le ministre il doit leur donner une réponse politique². »

Les agents dépêchés sur place ont donc pour mission de « regarder comment les principaux arguments environnementaux ont été analysés et pris en compte dans les différentes études³ » et d'examiner d'éventuelles alternatives à l'exploitation de la dune de Trezen-ar-Gorjegou⁴. La démarche est plutôt bien accueillie par certains acteurs locaux. Le président de Pleumeur-Bodou Nature rédige par exemple une note de synthèse à destination de ces « experts⁵ ».

Mais dans l'ensemble, le document final se contente de valider les aménagements déjà envisagés par l'administration : réduction de la durée de la concession à 15 ans, rétrécissement de son périmètre de 4 à 1,5 km², échelonnage croissant des volumes de sables extraits (de 50 000 m³ la première année à 250 000 au bout de quatre ans), interdiction de mai à août inclus et mesures de suivi environnemental⁶. Le rapport demande toutefois que ces dernières soient précisées. Il propose également d'encourager la CAN à étudier la possibilité d'exploiter un

¹ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, février 2015, *Projet de concession de sables marins calcaires coquilliers dit de la Pointe d'Armor*, p.9

² Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁶ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, 2015, *op. cit.*, p.5

gisement se situant plus au large¹. Si ces dispositions visent à ménager les opposants, les auteurs conviennent qu'elles ne constituent pas une réelle réponse aux incertitudes pesant sur le projet : « sur les populations halieutiques et les risques d'interférence avec d'autres utilisations de la mer, il apparaît impossible de fournir une réponse indiscutable à la question de l'impact de l'exploitation². »

C'est pourtant armé de ce premier rapport qu'Emmanuel Macron entend « aboutir à une conciliation³ » entre la CAN et ses opposants. En visite à Lannion quelques mois plus tard, il défend ces « avancées » face à une mobilisation dont les positions sont jugées « excessives⁴ ». Les propositions issues de l'administration et certaines proposées par les hauts fonctionnaires sont par ailleurs reprises dans l'arrêté d'autorisation d'ouverture des travaux miniers, accordé par le préfet du Finistère en décembre 2015⁵. Y est également précisé que « l'exploitant doit avoir le souci permanent, d'une part de gérer la ressource d'une manière rationnelle, d'autre part de minimiser l'impact de l'extraction sur l'environnement⁶ », ce qui passe par une attention accrue accordée au panache turbide généré.

Les conditions sont acceptées par la CAN, qui espère un déblocage de la situation. En interne, la responsable environnement et foncier de la société parvient notamment à convaincre du bienfondé des études complémentaires :

« J'ai essayé aussi de montrer que les études, certes les études ont un coût, donc c'est une charge financière, mais c'est aussi une façon d'être sereins quand on parle, c'est-à-dire qu'il vaut mieux dire "y'a ça qui va pas", et dire "bah voilà, on a identifié ça qui va pas et on va travailler pour que ça s'améliore", plutôt que de faire semblant que tout aille bien. Ça c'est ma philosophie⁷. »

On l'a vu, le prospecteur doit aussi établir un état de référence environnemental (anticipé par l'industriel en amont) de la dune sous-marine. Tout comme le suivi halieutique, et dans une logique de dialogue, celui-ci est réalisé en collaboration avec des pêcheurs fréquentant la zone :

¹ *Ibid.*, p.8

² *Ibid.*, p.5

³ *Ouest-France*, 17 février 2015, « Extraction de sable : grand oral chez le ministre »

⁴ *Le Télégramme*, 8 juin 2015, « Macron. Des ambitions pour Lannion »

⁵ Préfet du Finistère, 1^{er} décembre 2015, *Arrêté préfectoral d'ouverture des travaux miniers, concession de sable coquillier de Pointe d'Armor, n°2015335-0004*, 16p.

⁶ *Ibid.*, p.3-4

⁷ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

« Le ministre nous a demandé de refaire des études complémentaires, de discuter avec les pêcheurs, ce qu'on a fait¹. » Le marin-pêcheur de Trédrez-Locquémeau s'acquitte de cette tâche, dans l'espoir de pouvoir attester d'éventuelles dégradations en cas de démarrage de l'exploitation².

Ces aménagements sont pourtant loin d'être suffisants, et la situation se tend encore en septembre 2016, suite aux deux extractions menées de nuit par la CAN. Ouvertement critique du projet, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal³ commande un second rapport aux CGE et CGEDD. Deux hauts fonctionnaires se rendent sur place du 27 au 30 septembre. Il s'agit officiellement « de mener une mission sur le respect des conditions préalables à l'exploitation de la concession de sables coquilliers dite de la pointe d'Armor⁴ ». Là encore, leurs possibilités sont limitées, puisqu' « il n'appartient pas à la mission de se prononcer sur le bienfondé de la concession accordée en septembre 2015⁵ ». Le document qu'ils signent constitue une bonne synthèse du conflit, mais leurs propositions approfondissent pour l'essentiel les prescriptions existantes⁶.

De fait, le « rapport d'expert » est surtout un moyen de « gagner du temps » en espérant que la pression retombe rapidement⁷. Un membre du CGE interrogé indique que la mission vise avant tout à « éteindre le feu⁸ » de la mobilisation, dans un contexte local explosif⁹. Il ne s'agit toutefois pas à proprement parler d'un « pouvoir d'indécision¹⁰ », dans la mesure où les arrêtés ont déjà été pris. Au contraire, pour le pêcheur de Trédrez-Locquémeau, études et rapports visent à permettre la poursuite du projet : « Ils ont nommé des experts, et à chaque fois un expert va dire "y'a un problème, mais conformément à l'enquête publique et conformément à l'avis

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

³ *Le Ploërmelais*, 8 septembre 2016, « Baie de Lannion. Ségolène Royal opposée à l'extraction de sable »

⁴ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *op. cit.*, p.7

⁵ *Ibid.* p.50

⁶ *Ibid.*

⁷ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.175

⁸ Entretien téléphonique mené le 6 février 2019.

⁹ Voir chapitre IV.

¹⁰ Barthe, Y., 2005, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, 239p.

d’Ifremer...” Ils s’appuient sur ces choses-là, pour eux aussi aller dans le même sens. Et à chaque fois ça fait des experts, des expertises ou des études, dont ils se servent pour encore continuer¹. » Le rapport est mobilisé par les pouvoirs publics comme un outil de désescalade du conflit. Il permet de temporiser, tout en entérinant le projet.

Les pouvoirs publics échouent pourtant dans leur volonté de montrer qu’ils prennent en compte certaines des préoccupations des opposants. Les contraintes inédites imposées par la CAN ne paraissent de ce point de vue pas plus convaincantes que les rapports ministériels. À terre aussi, l’industrie minière tente de verdir son discours.

b) Variscan à l’avant-garde de la « mine du XXI^e siècle » ?

D’une manière générale, le « renouveau minier » métropolitain « s’inscrit pleinement dans la modernisation écologique qui vient articuler le développement de sociétés bas carbone au besoin d’exploiter de nouvelles mines². » Les dirigeants de Variscan participent de cette dynamique, en vantant les mérites d’une industrie débarrassée des vicissitudes du passé. La relocalisation minière est notamment justifiée par un recours à de meilleures pratiques que celles observées dans les pays du Sud. Mais ce discours peine à convaincre, contraignant par la suite Variscan à davantage mettre l’accent sur la distinction entre prospection et exploitation minière.

En juillet 2013, soit quelques mois après le dépôt des demandes de PERm de Loc-Envel et de Silfiac, en Bretagne, le président de Variscan promet à la presse « des mines vertes qui serviront de modèle au monde entier³ ». Répondant l’année suivante aux « inquiétudes » exprimées par les populations locales, le directeur général de Variscan déclare dans les pages du *Ouest-France* vouloir produire des « métaux propres pour des entreprises écoresponsables⁴ ». Cette déclaration se rapproche de la thématique de « l’approvisionnement durable », analysée par Doris Buu-Sao, en cherchant à présenter la « relance minière » comme un projet consensuel⁵. La « formule » « développement durable », « opérateur de neutralisation

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d’un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21^{ème} siècle, Peter Lang, Bruxelles, p.27

³ *La Croix*, 12 juillet 2013, « Une entreprise d’Orléans relance la prospection minière en France »

⁴ *Ouest-France*, 18 décembre 2014, « Le projet minier suscite inquiétude et méfiance »

⁵ Buu-Sao, D., *op. cit.*, p. 25

de la conflictualité¹ », est d'ailleurs mobilisée par le prospecteur pour effacer les contradictions entre préservation de l'environnement et exploitation des ressources naturelles : « On ne peut pas empêcher les gens de parler ni d'avoir peur... Notre approche est une approche de développement durable. Les craintes que tout le monde exprime sont liées aux exploitations qui ont eu lieu au début du siècle précédent, à une époque où l'on ne parlait pas beaucoup d'écologie. Aujourd'hui, on sait faire tout à fait autrement². »

Confrontés à de fortes résistances, les pétitionnaires cherchent à faire oublier l'image négative associée aux mines dans l'imaginaire collectif. L'industrie est ramenée dans le giron des activités économiques familières par le directeur général de Variscan :

« On ne travaille plus comme au XIX^e siècle [...]. Les carottages ne nécessitent pas le moindre produit chimique, avec des trous qui ont le diamètre d'un verre et peuvent être rapidement rebouchés. Dans le cas d'une exploitation, l'eau nécessaire est entièrement recyclée. Une mine a aujourd'hui la taille d'un terrain de football avec une usine de traitement aménagée sous terre et l'impact visuel d'un supermarché³. »

Modernisation et écologisation sont donc ici synonymes. À la manière de la filière nucléaire étudiée par Sezin Topçu, la comparaison avec un « supermarché » permet en outre d'assimiler l'industrie minière à une activité « normale⁴ ». Ce discours est reçu avec circonspection par les populations locales, ce qui n'est pas sans irriter des porteurs de projet agacés par « les réflexions et les arguments des anti-tout⁵ ». En novembre 2015, une réunion de présentation des PERm bretons à destination de la Commission locale de l'eau Argoat-Trégor-Goëlo est organisée à Guingamp. L'hebdomadaire local rapporte qu'au cours de cette rencontre, le chef géologue de Variscan « s'acharnait à parler de “mine propre” et disait : “on ne va pas faire n'importe quoi et on ne va pas jouer les gougnafiers. Nous allons faire les choses proprement et on fera mieux que par le passé⁶” ».

¹ Krieg-Planque, A., 2010, « La formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, p. 5-29.

² *Le Télégramme*, 4 avril 2015, « Projet minier. « Les risques de l'exploration sont nuls » »

³ *Libération*, 29 mars 2017, « En Bretagne, les filons de la colère »

⁴ Topçu, S., 2013, *op. cit.*, p.199

⁵ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation »

⁶ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 4 novembre 2015, « Projet minier de Loc-Envel : Variscan peine à rassurer »

Les dirigeants de la *start-up* minière s'accordent aussi avec le discours de la relocalisation minière, promue par Arnaud Montebourg ou l'essayiste Guillaume Pitron¹. « On justifie la réexploitation du sous-sol métropolitain au nom du refus de polluer ailleurs, tandis que la modernisation permettra de ne plus polluer chez nous² », résume Pauline Massé. Revenant sur ses propres motivations, l'ancien président de Variscan explique : « On était convaincu qu'il y avait donc la possibilité de trouver quelque chose, de l'exploiter d'une façon propre, et pas non plus des grands trous comme on a au Chili ou ailleurs [rires] ! Ça reste petit³. »

Dans le sillage de l'industrie minière internationale et de l'initiative Mine responsable⁴, les dirigeants de la société rédigent également une charte de bonnes pratiques. Cette démonstration de bonne volonté environnementale n'a jamais été publiée, mais témoigne de l'inscription de Variscan dans un discours alors dans l'air du temps :

« On a écrit, je sais pas, peut-être bien 150 pages, ou un truc comme ça, mais on l'a pas éditée. On était à l'époque de la « Mine durable » [sic], c'est-à-dire qu'il y avait les négociations au Ministère, etc., donc nous on s'était mis à réfléchir sur ce concept-là. Et on voulait avoir la charte, on l'appelait la « Charte de Variscan » parce qu'on était les seuls à bosser en France [...]. Cette charte concernait nos projets, avec les difficultés qu'on avait eues⁵. »

Le verdissement minier porté par les responsables de Variscan ne les empêche pas distinguer, aussi souvent que possible, permis de recherche et concession minière⁶. Les travaux les plus destructifs, comme les sondages géologiques, sont présentés comme relativement inoffensifs. Dans sa contribution à la consultation publique sur le PERm, Bretagne Vivante rapporte une rencontre avec le prospecteur, au cours de laquelle est abordée la question des sondages : « Variscan évoquait l'absence de risques pour la qualité de l'eau, en raison de la nature du sous-sol (aquifère fissurale), en évoquant toutefois le risque d'une fissure qui serait alors colmatée par du bétonnage pour étanchéifier⁷. » Le directeur général de la société, craignant de voir se répéter les mobilisations contre l'exploitation du gaz de schiste, tente aussi de rassurer en expliquant à un quotidien régional :

¹ Voir chapitre I.

² Massé, P., 2021, *op. cit.*, p. 128

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ Voir chapitre I.

⁵ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁶ Laurent, B., Merlin, J., 2021, *op. cit.*

⁷ Bretagne Vivante SEPNB, *op. cit.*

« Un sondage minier, c'est un trou qui est gros comme un verre de table et qui descend dans la roche. On ne met aucun produit chimique, on ne fait pas de fraction hydraulique [SIC] pour récupérer les roches en bon état et ne pas les abîmer, pour pouvoir les étudier. Le trou en question est fait dans des zones, pour ce qui nous concerne, où il n'y a pas de nappe phréatique. Les risques au niveau de l'exploration sont nuls¹. »

L'image du « verre de table » permet de rattacher le projet à un univers familier pour les lecteurs. Les sondages prévus sont techniquement identiques aux forages pratiqués pour exploiter l'eau potable, rappelle le président de Variscan :

« Les forages que l'on fait d'exploration, vous en avez actuellement en Bretagne plus de 2500 par an qui sont réalisés. Pour quoi faire, c'est pour chercher de l'eau. [...] Nous, quand on fait un sondage d'exploration, c'est le même ! Il n'y a aucune différence ! Aucune différence, dans la technique. La seule différence arrive à la fin, quand on fait les mesures. Mais techniquement c'est les mêmes machines, elles ont les mêmes puissances, elles font les mêmes trous. Donc, on nous empêche non pas à cause du sondage lui-même, mais à cause de sa finalité². »

Là encore, les travaux miniers sont rapportés à des activités familières auxquelles les populations locales sont plus accoutumées. Mais c'est bien l'horizon extractif promis qui est rejeté³. Les tentatives de conciliation des préoccupations environnementales des uns et des intérêts économiques des autres demeurent par ailleurs relativement vagues. La « mine verte » reste chez Variscan une idée abstraite, là où les responsables de Tungstène du Narbonnais cherchent à apporter des éléments plus concrets.

c) Tungstène du Narbonnais, une écologisation minière plus poussée

La communication de Tungstène du Narbonnais est plus soignée que celle de Variscan, notamment sur le volet environnemental. L'intégration de la critique est en effet ici plus poussée et précise, et le prospecteur se présente comme plus ouvert aux compromis.

Les justifications environnementales à l'exploitation du gisement de Fumade précèdent la demande de PERm de La Fabrié. Un discours localiste se développe dès 2015 autour de la proximité d'industries consommatrices, telle que l'aéronautique, à Toulouse. À cette époque, un cadre du BRGM s'enthousiasme déjà dans la presse : le tungstène qui en serait extrait «

¹ *Le Télégramme*, 4 avril 2015, « Projet minier. « Les risques de l'exploration sont nuls » »

² Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

³ Laurent, B., Merlin, J., *op. cit.*

pourrait aller de la mine à l'Airbus¹ », dans une version industrielle du principe de la consommation en « circuit court », promue par les écologistes.

Tungstène du Narbonnais reprend à son compte cet argument d'une production métallifère de proximité. Dans un prospectus distribué durant l'été 2019 au riverain de La Fabrié, le prospecteur explique : « L'exploitation du gisement de La Fumade permettrait ainsi de valoriser une ressource locale et de relocaliser, dans de meilleures conditions, une partie de la production de tungstène sur le territoire national et de réduire la dépendance de la France aux autres pays producteurs². » Les enjeux de souveraineté industrielle liés au tungstène³ sont par ailleurs rappelés par le communicant engagé par le prospecteur, lors d'une réunion publique organisée en décembre 2019 : « [C'est] à la fois pour ses utilisations dans les industries stratégiques et pour son origine, que ce métal est déclaré critique. Il y a en effet 83 % du tungstène qui est utilisé sur le territoire européen qui est importé et qui provient de hors Europe ; et notamment il y a 81 % du tungstène mondial qui est produit en Chine⁴. » Revenant sur les difficultés rencontrées en Bretagne par Variscan, le président de Tungstène du Narbonnais insiste : « J'ai lu des proclamations sur "non à l'extractivisme minier", des choses comme ça. Ce qu'on réalise pas dans ces cas-là c'est que de fait on favorise l'extraction ailleurs dans le monde, dans des conditions de contrôle qui pour le coup sont pas les mêmes que chez nous. Mais peut-être que l'État à l'époque n'a pas assez expliqué tout ça⁵. »

Le prospecteur prend acte de l'échec de ses prédécesseurs, en soignant son rapport au territoire⁶, notamment du point de vue du respect des milieux présents sur le PERm. Cette écologisation se conjugue là aussi avec un discours modernisateur, rapporte un agriculteur

¹ *Les Échos*, 11-12 septembre 2015, « Des sociétés cherchent de l'or et des métaux stratégiques en France »

² Prospectus distribués en avril et août 2019 aux habitants de Fontrieu.

³ Voir chapitre I.

⁴ Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, *op. cit.*, p. 4.

⁵ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁶ Voir chapitre III.

présent lors de la réunion du printemps 2019 : « C'est vrai qu'ils sont arrivés en disant "aujourd'hui c'est au point, on va faire une mine propre", enfin c'était le top du top¹. »

Contrairement à Variscan, Tungstène du Narbonnais prend aussi le temps de présenter les techniques d'exploitation envisageables pour le gisement visé. Le prospectus diffusé en avril, anticipe les questions des riverains sur ce point et insiste sur l'écologisation des pratiques minières :

« TUNGSTÈNE DU NARBONNAIS s'engage à la mise en œuvre de techniques (d'exploration, d'extraction, de traitement du minerai) modernes et respectueuses de l'environnement à toutes les étapes ; elle anticipe une exploitation souterraine accompagnée d'un traitement sur le site utilisant essentiellement la gravimétrie et l'eau. Le procédé d'extraction utilisé ne fera appel à aucun produit chimique ou contaminant sur le site : c'est l'eau qui sera utilisée pour déplacer le minerai concassé et broyé². »

Le pétitionnaire s'appuie aussi explicitement sur l'exemple de la mine autrichienne de Mittersill, simplement évoquée par Variscan. Celle-ci est décrite comme « une exploitation exemplaire sur le plan environnemental ». L'exploitation envisagée à Fontrieu serait même plus vertueuse, puisqu'elle mettrait en œuvre une méthode qui, contrairement à Mittersill, ne nécessite pas de « produits chimiques³ ».

Tungstène du Narbonnais fait également sienne certaines des critiques portées sur les effets de son projet sur la ressource en eau. Lors de la réunion publique de décembre 2019, le communicant engagé par la société reconnaît qu'il s'agit là d'un enjeu environnemental majeur : « La question de l'eau est une des questions prioritaires, de préoccupations et d'inquiétudes des uns et des autres, à juste titre compte tenu des caractéristiques du territoire⁴. » Par conséquent, « une étude fine sera réalisée sur l'eau, les impacts potentiels des activités d'exploration et d'exploitation. L'eau est une préoccupation qui a été comprise, et des études très approfondies seront réalisées sur ce sujet-là⁵. »

Tungstène du Narbonnais ajuste également son projet à mesure que se structure la résistance locale. La demande de PERm porte ainsi dans un premier temps sur les substances

¹ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Tungstène du Narbonnais, prospectus distribué en avril 2019.

³ Stop mines 81, *op. cit.*, p. 22

⁴ *Ibid.*, p.12

⁵ *Ibid.*

suivantes : « tungstène, or, bismuth, étain, molybdène, tellure, antimoine, zinc, cuivre, indium, scandium et substances connexes¹ ». Lors de la réunion publique de septembre 2019, le prospecteur est interpellé sur une profusion de métaux. Cette variété éveille la méfiance, d'autant que certains (comme l'or) nécessiteraient des techniques d'extraction particulièrement polluantes². Le mois suivant, la demande se réduit par conséquent au « tungstène et substances connexes », dans une volonté de rassurer³. Pour SystExt, ce geste ne prête cependant pas particulièrement à conséquence pour l'issue de la demande de PERM⁴.

La promesse de renoncer à tout ou partie du gisement pourrait être plus coûteuse. Interrogé lors de la réunion publique de décembre 2019, le juriste de la société s'engage à laisser de côté la partie superficielle de Fumade, qui nécessiterait de creuser une mise à ciel ouvert : « Je vais vous donner un accord, un deal, par écrit, de cette entreprise que nous ne le ferons pas, et la raison pour laquelle nous ne le ferons pas, c'est que nous sommes à l'écoute des populations du territoire. [...] Ces 320 000 tonnes, c'est le gisement superficiel et c'est ce à quoi nous renonçons⁵. » Mais le pétitionnaire va aussi plus loin, en promettant d'abandonner son projet dans sa totalité, si son impact environnemental était jugé trop important. Le prospectus distribué en août 2019 annonce :

« Nos intentions ne sont pas différentes de celles qu'aurait toute entreprise responsable et nous n'avons aucune intention de créer des dommages irréparables vis-à-vis des habitants et de l'environnement. S'il n'est pas possible, aujourd'hui, de fournir des éléments extrêmement précis sur ce que pourraient être les retombées économiques, environnementales et sociales de notre projet, il est absolument certain que, si l'exploration ainsi que les études techniques et environnementales révélaient de potentiels impacts nocifs pour l'ensemble du territoire, nous ne poursuivrions pas ce projet. Nous nous y engageons⁶. »

Tungstène du Narbonnais anticipe ainsi largement les critiques à l'égard d'une éventuelle exploitation du gisement. Le porteur de projet insiste par conséquent moins que Variscan sur la distinction entre exploration et exploitation minière. La prospection est elle-même considérée

¹ Tungstène du narbonnais, décembre 2018, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome I : documents administratifs, op. cit.*

² Stop mines 81, *op. cit.*, p.18. Cette question n'est pas tout à fait sans importance, puisque les techniques de traitement du minerai pour l'or peuvent être lourdes, du fait de l'utilisation d'arsenic par exemple.

³ Tungstène du Narbonnais, 7 octobre 2019, courrier au ministère de l'économie.

⁴ SystExt, *op. cit.*, p.34-36

⁵ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019, op. cit.*, p.4

⁶ Tungstène du Narbonnais, prospectus distribué en août 2019.

comme peu problématique, comme l'indique la notice d'impact associée à la demande de PERm : « les impacts potentiels concrets sur l'environnement découleront des futurs travaux d'exploration minière [...]. Ils constituent des impacts indirects de la demande de PERm¹. » Le document prévoit des études plus approfondies, lors de la déclaration d'ouverture de travaux miniers nécessaire à la réalisation des sondages géologiques. Pour les travaux les plus destructifs, une « stratégie » de recherche respectueuse du territoire visant « à limiter au strict minimum l'impact des travaux mis en œuvre² » est envisagée. Dans sa communication, Tungstène du Narbonnais précise aussi qu'en cas d'obtention du PERm, « une étude d'impact environnemental assortie de propositions visant à minimiser les impacts potentiels de toute nature sera réalisée afin de respecter l'environnement et une réglementation stricte et exigeante³. »

Les critiques portées par les opposants à l'égard des sondages géologiques ne sont cependant pas ignorées. Pour prouver l'innocuité des forages sur la ressource, le géologue de la société fait une proposition surprenante à l'assemblée réunie en décembre 2012 : « Pour les produits chimiques, aujourd'hui les techniques de forages sont tellement avancées que je viendrais avec vous et je mangerais les produits chimiques que nous utilisons pour le forage. [...] Par exemple l'huile, c'est de l'huile d'arachide, c'est de l'huile de beurre de cacahuètes. Tous les produits sont biodégradables⁴. » Mais la controverse ne s'éteint pas pour autant. Par un courrier à la municipalité, le président de Tungstène du Narbonnais répond aux recommandations de SystExt sur les périmètres de protections d'Arcanic, en assurant : « Les travaux d'exploration projetés par TdN n'auront pas d'impact sur le sondage d'Arcanic ; vous savez que les sondages des années 1980 n'ont pas appauvri la ressource en eau mais ont au contraire créé la source d'Arcanic⁵. »

Ce dernier échange épistolaire semble traduire une certaine fébrilité. Jusqu'alors, Tungstène du Narbonnais déroule pourtant une stratégie de communication anticipant, puis incorporant certaines des critiques environnementales portées par les opposants locaux. Les

¹ Tungstène du Narbonnais, décembre 2018, *PERM dit de « la Fabrié », Fontrieu (81). Tome III : Notice d'impact environnemental, op. cit.*, p.4

² *Ibid.*, p.62

³ Tungstène du Narbonnais, prospectus distribué en avril 2019.

⁴ Stop Mines 81, *op. cit.*

⁵ Tungstène du Narbonnais, 20 juillet 2020, courrier au maire de Fontrieu, p.2

mines contemporaines sont présentées comme étant plus vertueuses, et les dirigeants de la société se montrent eux-mêmes préoccupés par la préservation des milieux concernés. En s'appuyant sur l'exemple de Mittersill et en esquissant l'exploitation du gisement, Tungstène du Narbonnais témoigne ainsi d'une prise en compte plus poussée de la critique que ce qui a pu être observé chez Variscan. Bien que les études promises n'aient pas pu être menées à bien, la volonté de produire de nouvelles données environnementales, dans la baie de Lannion, doit être la démonstration que certaines des préoccupations des opposants sont prises au sérieux. Dans la pratique, ce constat est toutefois à relativiser, dans la mesure où la prise en compte des savoirs experts n'est pas toujours à la hauteur des attentes militantes.

2) La contre-expertise, une tactique aux effets limités sur la trajectoire des projets contestés ?

Venant des métiers de l'encadrement et de l'ingénierie, les militants contre-experts tendent, on l'a vu, à croire en l'existence d'un pouvoir intrinsèque aux savoirs scientifiques¹ : une fois informés des effets d'un projet sur l'environnement, les décideurs accepteraient de revoir leur copie. C'est cependant loin d'être toujours le cas, comme le montre de manière dramatique le fameux « schisme de réalité² » en matière de politique climatique. La concession de Pointe d'Armor fournit un autre exemple du faible poids des savoirs scientifiques dans la décision publique. Surtout, l'incorporation de la critique experte par les porteurs de projets n'exclut pas une délégitimation des critiques expertes. Si les porteurs de projets semblent globalement plus à l'aise dans les discussions techniques que dans les débats politiques³, ils s'agacent aussi parfois des expertises militantes. Dans les Côtes-d'Armor, celle-ci s'appuie sur l'assimilation de l'ensemble de la mobilisation à une frange exprimant des critiques que l'on peut qualifier d'originales. Bien que les dirigeants de Tungstène du Narbonnais soient plus prudents dans leur communication, les opposants se sentent là aussi ramenés à leur statut de non-experts.

¹ Ollitrault, S., 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, *op. cit.*

² Dahan, A., 2016, « La gouvernance du climat : entre climatisation du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la Société*, n°199, p. 79-90.

³ Voir chapitre VII.

a) L'impact mineur de la science sur le dossier Pointe d'Armor

Les critiques profanes touchant aux fondements de ses activités sont vigoureusement rejetées par la CAN. Les savoirs experts, fortement investis par une partie du Peuple des dunes en Trégor semblent avoir quant à eux peu d'effets sur l'attribution de la concession elle-même.

Comme évoqué plus haut, les pêcheurs questionnent le lien entre certains changements de courantologie observée en baie de Saint-Brieuc, et l'exploitation depuis plusieurs dizaines d'années du gisement de La Horaine. Sur ce point, la cadre de la CAN interrogée rappelle que le lien de causalité n'a pour l'heure pas été établi avec certitude : « Disons que visiblement, dans la baie de Saint-Brieuc y'a quelques changements, liés peut-être, à un niveau supérieur, climatologique. Ou à différentes activités. Et donc Ifremer doit regarder ce sujet. [...] Pour l'instant y'a des questionnements¹. »

Toutes implications de la controverse sur le panache turbide ne suscitent pas non plus le même intérêt chez l'industriel. Pour cette cadre, l'extension de l'étude d'impact de Pointe d'Armor aux zones Natura 2000 adjacentes, par exemple, n'est tout simplement « pas un sujet² ». Elle précise que les Duons et la Horaine sont exploités en pleine zone Natura 2000 sans poser de problèmes.

Les controverses autour de l'extraction de sable en baie de Lannion questionnent plus généralement le poids des connaissances scientifiques dans la décision publique. Sébastien Chailleux rappelle, à propos des débats sur le gaz de schiste, que les différents acteurs d'une controverse cherchent à « faire légitimer une forme de savoir sur une autre, et donc une forme de pouvoir sur une autre³. » De ce point de vue, il note que les forums scientifiques et politiques tendent à refuser toute participation du public à l'élaboration des savoirs scientifiques. Celle-ci conduirait en effet à produire du doute, perçu par les gouvernants comme un frein à la décision. La contre-expertise est donc d'autant plus mal perçue par les acteurs économiques qu'elle pourrait ralentir les projets industriels si elle était prise au sérieux.

Pour la salariée de la CAN interrogée, les incertitudes, dont les critiques du Peuple des dunes en Trégor se sont nourries, ne doivent en effet pas bloquer le développement des activités

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

² *Ibid.*

³ Chailleux, S., 2015, *op. cit.*, p.52

en mer : « Les connaissances scientifiques sur la mer, d'une manière très générale, elles sont extrêmement partielles. Et aujourd'hui, la philosophie c'est de tout connaître pour décider. En fait je pense que jamais on connaîtra tout sur l'espace maritime. [...] Donc un moment donné on peut pas s'arrêter de tout faire, et dans ces cas-là la décision elle est prise en connaissance de ce qu'on a entre les mains¹. »

Le cas de Pointe d'Armor conduit cependant à relativiser le poids de la « philosophie » dénoncée par l'enquêtée. L'expertise scientifique semble en définitive peu compter au regard d'autres enjeux. À quelques mois de son départ en retraite, le directeur adjoint de l'Ifremer dresse un bilan :

« L'État, c'est en fonction de paramètres économiques, politiques, associatifs, de lobbying, et environnementaux, qu'il va prendre une décision. Et moi en tant que scientifique, j'ai envie de dire que souvent, les arguments scientifiques *in fine* ne pèsent pas très lourds dans la vraie décision. On va les utiliser par contre. On va communiquer. L'argument scientifique dans la décision, il va peut-être peser 20%, mais dans la communication qui sera faite, ça va prendre 80%². »

La science serait donc principalement mobilisée pour justifier *a posteriori* une décision, comme l'illustre l'inadéquation des périodes d'extractions retenues au regard du cycle de vie des différentes espèces de lançons. La possibilité de suspendre l'exploitation de la dune si des impacts importants venaient à être constatés, prévue dans l'arrêté d'autorisation d'ouverture des travaux miniers, est également à relativiser. Le responsable du dossier à la DREAL le confesse : « à partir du moment où on autorise, pour pouvoir après arrêter, il faut quand même des arguments massue³. » On s'approche là d'une ignorance construite, c'est-à-dire une situation dans laquelle « des savoirs potentiellement disponibles pour l'action ne sont pas utilisés⁴. » Ce constat permet de relativiser le poids des données scientifiques dans la décision publique. Si la contre-expertise militante permet quant à elle, dans une certaine mesure, de

1 Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

2 Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

³ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

⁴ Dezieu, F., Jouzel, J.-N., 2015, « Comment ignorer ce que l'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue française de sociologie*, n°1, vol. 56, p. 105-133.

populariser la mobilisation, elle ne suffit pas à elle seule à expliquer l'abandon des projets étudiés.

Le doute bénéficie généralement à l'industriel. Les savoirs environnementaux, militants comme institutionnels, n'ont pas un rôle déterminant dans la décision de suspendre les extractions de sable. Les critiques, contre-expertes comme profanes, n'en suscitent pas moins une certaine impatience au sein de la direction de la CAN. Elles irritent plus franchement encore chez Variscan.

b) L'impatience de Variscan face à l'irrationalité imputée à certains opposants

Afin de décrédibiliser leurs adversaires, les responsables de Variscan usent volontiers de la synecdoque. Certains opposants aux PERm bretons, aux critiques les plus audacieuses, servent implicitement à décrédibiliser l'ensemble de la mobilisation. Dans une interview donnée à un site Internet d'extrême droite, évoqué au chapitre précédent, le directeur général de la société reconnaît bien qu'il y a des habitants « inquiets », et que certains « ont des arguments ». Mais il insiste sur les raisonnements les plus fantaisistes :

« Il y a aussi des anti-tout qui font le plus de bruit mais qui ne sont pas majoritaires, loin de là. [...] On nous a affirmé par exemple que la Bretagne était un grand massif de granit sur lequel nous allions répandre de l'acide fluorhydrique. [...] Ou encore qu'on allait détourner les rivières souterraines de leur cours. Voire qu'on allait perturber les ondes telluriques des druides entre le Mont-Saint-Michel et la forêt de Brocéliande !¹ »

Ce récit, qui n'est pas dénué de fondement², est loin d'être représentatif de l'argumentation des militants locaux. Les druides ne sont par ailleurs pas les seuls à être moqués pour leur irrationalité. C'est également le cas de certains riverains, inquiétés par des ondes émises par la prospection héliportée. Le président de Variscan revient sur ce point :

« On tuait les poules, les gens, enfin bon c'était incroyable. Il fallait expliquer qu'un survol d'un appareil que l'on mettait en l'air, qui survolait les gens, il émettait moins d'ondes qu'un téléphone portable, le mec qui nous critiquait, il avait un téléphone portable dans chaque main, il disait “ regardez, j'ai subi les désastres de Variscan”, enfin bon, y'avait plus de limites³. »

Les prospecteurs paraissent perdre patience face aux résistances locales, accroissant en retour les tensions. Une membre de Douar Didoull résume, à propos de l'ancien directeur

1 *Breizh-info*, 1^{er} juin 2015, « Projets miniers en Bretagne : que recherche Variscan Mines ? »

2 *Le Télégramme*, 6 août 2017, « Les druides vent debout contre les projets miniers ! »

3 Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

général de la société : « Il passait pas bien, [le directeur général de Variscan]. Parce qu’il semble tellement sûr de lui qu’il aime pas trop être contredit, sur son expérience et tout ça. C’est lui qui sait, nous on est des ignorants¹. »

Les critiques environnementales formulées par les opposants semblent, sur les cas bretons, peu prises en compte, à terre comme en mer. Le chargé de mission du Groupe mammalogique breton, revenant sur le PERm de Loc-Envel, dresse le constat désabusé selon lequel « neuf fois sur dix », les impacts avérés sur la faune ne suffisent pas à bloquer un projet d’aménagement². Les critiques portées par les opposants au PERm de Loc-Envel sont ainsi en partie délégitimées par les responsables de Variscan. Dans le Tarn, si Tungstène du Narbonnais accorde une plus grande importance à sa communication, la mobilisation suscite là aussi une certaine impatience.

c) Quand Tungstène du Narbonnais exhorte ses opposants de « laisser sa chance à la science »

Bien que la communication de Tungstène du Narbonnais soit plus prudente que les déclarations des dirigeants de Variscan, les militants locaux ressentent ici aussi un certain mépris. L’accueil réservé, d’après eux, à leurs critiques expertes n’est pas à la hauteur des efforts fournis.

Une membre du collège de Stop mines 81 déplore ainsi l’attitude du communicant de la société, mais aussi des représentants de l’État, lors de la réunion publique de septembre 2019 : « Ils nous prenait de haut et nous, et de toute façon c’est l’impression qu’ils veulent donner : “c’est nous les experts, et vous écrasez, remettez pas en question ce qu’on vous dit, nous ce qu’on vous dit c’est vrai³.” » Au cours de la réunion publique de décembre 2019, un habitant de Fontrieu signale que la plupart des exploitants agricoles du secteur visé refusent la prospection sur leurs terres. La réponse de l’un des responsables sud-africains présents laisse entendre que les critiques de Stop mines 81 sont finalement peu légitimes d’un point de vue scientifique :

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d’une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Entretien téléphonique mené le 19 juin 2020 auprès du chargé de mission Côtes-d’Armor et coordinateur régional du suivi des chauves-souris au Groupe mammalogique breton.

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d’une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

« La seule chose que nous demandons, c'est que les gens puissent se faire une opinion avec des faits ! [...] Il faut donner une chance à la science et à l'activité économique !¹ »

C'est sans conteste sur le terrain strictement technique que l'équipe à la tête de Tungstène du Narbonnais est la plus à l'aise. Or, adopter ce registre présente un certain nombre de risques pour les opposants. Lorsqu'elle est particulièrement poussée, la contre-expertise peut en effet sembler difficile d'accès et réservée à une certaine élite. Revenant sur la réunion publique de décembre 2019, l'apiculteur de Stop mines 81 regrette que la critique portée par l'association ait principalement porté sur les sujets les plus pointus du dossier :

« Nous l'asso on avait préparé des questions à l'avance, et on était parti dans des trucs supers techniques. Et là je crois qu'on s'est un peu plantés parce que ça parlait pas aux gens. [...] On a posé des questions vraiment super pointues, et finalement les gens je pense qu'ils se sont pas trop sentis concernés par le truc. [...] Et puis quand c'est super technique ils te répondent ce qu'ils veulent aussi, t'as pas forcément moyen de vérifier. [...] Je pense qu'on s'est un peu trompés de cible là, on essaye de les démonter, alors qu'il fallait mieux rester sur des trucs simples, je sais pas trop, sur des valeurs de respect de la terre ou des trucs comme ça, qui parlent plus aux gens que des trucs super techniques, qui font chier tout le monde [rires] ! Franchement, y'a des gens qui se sont barrés au milieu de la réunion, ils en avaient marre, ça les gonflait, ils pigeaient rien². »

Les frictions entre prospecteurs et populations locales, observées dans le Tarn comme en Bretagne, témoignent globalement de l'absence de connaissances communes. Certaines critiques portées par les premiers sont jugées fantaisistes par les seconds, qui profiteraient de ces lacunes pour faire avancer leurs projets, estime la cofondatrice de SystExt :

« En fait l'absence de bagage collectif, d'une espèce de socle commun de connaissances, fait qu'on en arrive là. Donc c'est énervant, mais c'est légitime, et c'est ça notamment que les géologues, les gens comme Variscan, ou comme Tungstène du Narbonnais, refusent complètement. Au contraire, ils jouent là-dessus. Ils profitent d'une situation de manque de socle commun, pour faire avancer des projets dans l'ignorance, en estimant que c'est comme ça qu'ils vont réussir à faire avancer les choses³. »

La focalisation sur les enjeux exigeants un certain degré d'expertise n'a en effet pas permis d'apaiser les tensions. Les critiques portant sur les impacts environnementaux des projets suscitent chez les entrepreneurs une certaine impatience. En retour, le rejet de certaines

1 Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, *op. cit.*, p.18-19

2 Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

3 Entretien mené le 14 mai 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, géologue minière, visioconférence.

d'entre elles est interprété par les militants comme une marque de mépris. Mais au-delà des détails techniques, c'est la nature même des activités extractives qui rend improbable tout consensus entre porteurs de projets et opposants locaux.

3) Lutter contre des industries extractives aux impacts irréversibles

La sociologie pragmatique postule que pour être admise, l'issue d'une épreuve doit être réversible. Il n'y a pas de compromis possible si on ne peut revenir sur son résultat¹. Yannick Barthe a ainsi montré de ce point de vue que l'acceptabilité d'un choix technique, dépendait pour partie de sa révocabilité². Or, comme l'enfouissement des déchets radioactifs qu'il étudie, l'exploitation industrielle d'une ressource minérale est irréversible. Ni les paysages ni les milieux ne sortent totalement indemnes d'une activité extractive. La preuve en est, aux yeux des opposants, l'après-mine étudiée au début de ce chapitre. Le bras de fer entre porteurs de projets et populations locales pourrait déboucher sur une irréparable mise en exploitation des ressources visées. Pour les opposants, c'est aussi vrai des permis de prospection, qu'il s'agit de bloquer « avant qu'il ne soit trop tard ». Au-delà des impacts particuliers dénoncés par une démarche contre-experte, ce caractère définitif contribue à alimenter les dynamiques conflictuelles. Il est même l'une des principales sources de crispation des oppositions locales.

a) Le Peuple des dunes en Trégor « opposé à tout compromis »

L'extraction de sable en baie de Lannion est accusée par ses détracteurs d'être susceptible de causer d'irréparables dégâts aux écosystèmes de la baie, comme l'illustre selon les pêcheurs l'exploitation de La Horaine. Dès lors, toute forme de compromis, telle que proposée par le ministère, est rejetée par la coalition contestataire. Il ne s'agit pas, pour le Peuple des dunes « d'améliorer » le projet, mais de refuser toute atteinte à la dune sous-marine.

Interviewé en février 2015 au sujet de la mission commandée par le CGE et le CGEDD, le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor exprime un enthousiasme modéré : « Ce qu'on redoute, ce sont des conclusions que j'appelle un peu d'eau tiède, une espèce de compromis. Mais nous, on est opposé à tout compromis. C'est non, on n'en veut pas, on a expliqué pourquoi³. » Lorsque le journaliste lui demande si un « accord » est « possible » il insiste :

¹ Nachi, M., *op. cit.*, p.75.

² Barthe, Y., 2009, *op. cit.*

³ *Le Télégramme*, 16 février 2015, « Sable. "On est opposé à tout compromis" »

« Absolument pas. Sur ce site, c'est zéro mètre cube¹. » Pourtant, relève le responsable du dossier à la DREAL, le ministre Emmanuel Macron persiste à « essayer de trouver un compromis. » Peine perdue, puisque lorsqu'il se rend à Lannion en juin, il échoue « à faire accepter une solution révisée à la baisse par les opposants qui ont persisté à contester la légitimité du projet² », comme le relèvent les hauts-fonctionnaires dépêchés sur place l'année suivante. Pire, en septembre, des élus de Trébeurden jettent publiquement l'opprobre sur les « technocrates de Paris », qui « tentent de nous endormir par des mesures illusoires telles la réduction des tonnages et des périodes d'extraction, ou la création d'un comité de suivi fantoche³. »

La cooptation de certains pêcheurs pour la réalisation de l'état initial de la dune sous-marine ne signifie pas non plus l'adhésion de la profession au projet. Certains refusent même d'être « achetés par la CAN », comme le pêcheur rencontré à Trébeurden : « Ils sont pas cons, comme c'est les pêcheurs qui les embêtaient, ils voulaient que les pêcheurs participent au protocole. C'est de bonne guerre, mais enfin on n'est pas complètement demeurés quand même⁴. » Le suivi environnemental est pour certains davantage une tentative d'enrôlement de la profession qu'un véritable encadrement scientifique de l'activité extractive.

Le démarrage nocturne du pompage du sable, en septembre 2016, donne aux opposants une nouvelle justification pour refuser tout échange avec la CAN. Lors de la manifestation qui suit, le président de Lannion-Trégor-Communauté et maire de Trédrez-Locquémeau déclare : « Je crois qu'on pouvait essayer de démarrer un dialogue, je crois que l'attitude de la CAN va nous empêcher de faire ce dialogue, on ne peut pas travailler comme ça. Et moi je suis désespéré de voir que finalement le Groupe Roullier méprise la population, est sûr de gagner, nous nous pensons que notre cause est juste et que nous allons gagner⁵. »

Pour la coalition anti-extraction de sable, le projet de Pointe d'Armor n'est donc pas amendable. Les conditions imposées à la CAN par l'arrêté d'autorisation d'ouverture des

¹ *Ibid.*

² Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, *op. cit.*, p.14

³ *Ouest-France*, 28 septembre 2015, « Extraction de sable : 200 personnes à la manifestation »

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁵ Site Internet de Lannion-Trégor-Communauté, 12 septembre 2016, « Extraction de sable coquillier : manifestation et soutien réaffirmé de Ségolène Royal »

travaux, en réponse aux critiques expertes, paraissent finalement dérisoires : l'interdiction estivale des extractions conforte, selon certains, un modèle touristique dommageable pour la faune¹, tout en manquant la période de frai de nombreuses espèces de poisson de la baie². L'ingénieure halieute du comité des pêches résume : « Honnêtement, là c'était plutôt les préfets qui poussaient, parce que l'été y'a la plaisance, ça c'est clair. Et ils l'ont étayé par rapport au cycle du lançon³. » Lorsqu'on lui pose la question, l'ancien vice-président de l'Ifremer approuve :

« Ah oui, je pense. Ça on vous le dira pas [rires] ! En termes de com' on dira que c'est la notion environnementale qui est l'argument majeur, mais vous savez, quand vous avez des campagnes médiatiques contre un projet quel qu'il soit, je comprends que ces campagnes médiatiques fassent peur à toute l'industrie touristique. Parce que, aujourd'hui, en Bretagne, le poids de l'industrie touristique c'est un poids important. L'idée n'est quand même pas d'aller saborder non plus ce secteur économique⁴. »

Les préconisations de l'institut, visant à prévenir tout panache turbide en direction des Sept-Îles⁵, ne paraissent pas non plus satisfaisantes. En clair, la mobilisation oblige l'industriel à modifier son projet et certaines de ses pratiques⁶. Mais l'opposition ne se résume pas à des questions de quantité ou de périodicité. Elle a pour moteur la perspective d'une atteinte irrémédiable au milieu, la dune étant extrêmement lente à se reconstituer. C'est ce qu'explique le président de Pleumeur-Bodou Environnement : « C'est 10 000 ans pour reconstituer une dune comme ça. Donc à l'échelle humaine, on peut pas dire que ça soit renouvelable. C'est beaucoup trop long⁷. » Le temps nécessaire à la résorption des traces d'une exploitation rend celle-ci quasi irréversible. La première mission ministérielle sur le conflit le reconnaît d'ailleurs sans

1 Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Ile-Grande, Pleumeur-Bodou.

2 Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

3 Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

4 Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

5 *Ibid.*

6 Hess, D., J., *op. cit.*

7 Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

ambages : « l'administration s'est dotée des moyens d'imposer une remise en l'état acceptable, qui ne peut bien évidemment pas être la reconstitution de l'état antérieur¹. »

Les réponses apportées aux critiques expertes sur l'impact environnemental de l'exploitation de Trezen-ar-Gorjegou sont ainsi rejetées par la coalition d'opposants, pour qui le projet n'est pas amendable. Le sable coquillier ne pouvant pas être considéré comme une ressource renouvelable, son extraction interdirait tout retour en arrière. À terre aussi, cette irréversibilité des minières est une impasse.

b) « Exploitations minières = dégâts environnementaux, sanitaires... irréversibles »

Les justifications environnementales présentées par les responsables de Variscan sont rejetées en bloc par les opposants au PERm. C'est la nature même de l'industrie minière et l'étendue de ses impacts sur les territoires qui sont dénoncés. De ce point de vue, même « responsable », une mine reste une mine.

On l'a dit, les promesses environnementales de Variscan restent vagues. Selon la directrice du BRGM Bretagne, ce manque de précision n'est pour les opposants pas pardonnable compte tenu de l'ampleur des impacts miniers potentiels :

« Finalement, personne n'avait la garantie qu'on pourrait faire de la mine propre en Bretagne, du coup les peurs sont restées exacerbées. Je l'entends que les associations puissent avoir ces réactions-là, mais d'un autre côté j'entends aussi que pour quelqu'un qui en est à un stade de prospection, très en amont, c'est difficile de monter un projet bien ficelé. Et ça je pense qu'on serait sur un montage de projet type BTP ça choquerait personne, mais quand ça concerne une mine, et quand les impacts environnementaux sont potentiellement importants, ça passe pas². »

Les tentatives de Variscan pour faire apparaître l'industrie minière comme une activité économique « normale » et « propre » échouent. Au cours de notre entretien avec un membre de Douar Didoull, nous évoquons *La guerre des métaux rares*, l'ouvrage alors fraîchement publié par Guillaume Pitron³. Pour cet opposant, les justifications environnementales de la relocalisation, défendues par le journaliste, entrent en contradiction avec la nature des industries extractives : « Si on le fait chez nous on fera de la mine propre quoi. Parce qu'on a les techniques

¹ Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, 2015, *op. cit.*, p.30

² Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

³ Pitron, G., *op. cit.*

pour le faire. Mais c'est exactement ce que disent les entreprises minières. Nous, ils nous vendent la mine propre depuis le début, la mine responsable, la mine bio. Mais ça n'existe pas. On le sait très bien¹. » L'écologisation de l'industrie, défendue par Variscan, est ainsi considérée comme un simple outil de communication.

Douar Didoull met d'ailleurs en avant son caractère oxymorique. Un panneau, utilisé lors de différents évènements, évoque « des mines responsables... De pollutions ». L'irréversibilité des mines est même explicitement mobilisée comme justifiant du refus du PERm de Loc-Envel. Réunis à Saint-Brieuc, les opposants parlent du projet comme un potentiel « désastre pour la Bretagne, qui causerait des dégâts environnementaux et sociétaux irréversibles². » Lors d'une autre manifestation, des participants déploient une banderole tout aussi explicite quant à la nature des externalités négatives imputables aux mines. On peut y lire : « Exploitations minières = dégâts environnementaux, sanitaires... irréversibles ». C'est, là encore, *in fine*, le caractère permanent des impacts miniers qui est refusé. L'impossibilité de tout revenir à l'état antérieur du territoire en cas d'exploitation minière apparaît dès lors comme l'un des plus importants motifs de contestation.

Ce ne sont donc pas tant des impacts précis qui sont dénoncés par les opposants que l'irréversibilité de l'industrie minière dans son ensemble. Les promesses de « mine verte » de Variscan ne peuvent suffire. Comme le résume la cofondatrice de SystExt, « on n'arrivera pas à avoir de consensus entre Douar Didoull et Variscan³. » Dans le Tarn aussi, on retrouve cette idée, bien que la tension ait été ici moins vive.

c) « Mines vertes = illusions noires »

Pour Stop mines 81, comme pour Douar Didoull, l'idée de mine respectueuse de l'environnement est contradictoire. L'association déconstruit même le discours sur la mine « exemplaire » de Mittersill, en présentant les images des résidus qui en sont issus, généralement absents des présentations vantant une exploitation exemplaire.

Pour Stop mines 81, « Mines vertes = illusions noires ». Ce slogan apparaît sur une banderole, lors d'un déplacement à Albi, en juillet 2019. Il est également reproduit sur un

¹ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

² *Le Télégramme*, 5 avril 2015, « Saint-Brieuc. 150 personnes disent non aux projets miniers de Variscan ».

³ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, géologue minière, visioconférence.

panneau placé le long de la route départementale qui relie Brassac à Lacaune. Un riverain du PERm s'interroge sur le discours tenu à ce sujet par les responsables de Tungstène du Narbonnais : « On parle d'une mine propre, est-ce que la mine propre existe ?¹ »

Le prospecteur répond à cette question par l'affirmative : la mine autrichienne de Mittersill incarnerait un compromis entre exploitation du tungstène et respect de l'environnement². Pour le militant local de la Confédération paysanne, il est clair qu'il s'agit d'une mystification opérée par l'industrie minière : « Mittersill, faut bien des installations à côté, qu'ils montrent pas. À côté du tunnel qu'ils montrent, pour montrer que c'est une mine propre, y'a quand même un truc où y'a des engins, y'a forcément du terrain qui est impacté. Alors que là ils montrent une entrée de métro quoi ! [rires] peinte en blanc, c'est sympa. Enfin, ils mentent sur tout³. »

Le caractère exemplaire de Mittersill est donc battu en brèche par Stop mines 81. Lorsque le sujet est abordé par les dirigeants de Tungstène du Narbonnais au cours de la réunion de décembre 2019, des militants de Stop Mines 81 projettent des images des bassins de décantation de la mine, filmés quelques mois plus tôt⁴. Sur son site Internet, l'association présente cette « face cachée » de la mine modèle : des résidus miniers couvrant « environ 50 terrains de rugby [...], pour des hauteurs de plusieurs mètres⁵. »

Ce sabotage en règle de la communication du prospecteur est par la suite appuyé par le rapport établi par SystExt. L'association souligne en effet que l'exploitation de Fumade pourrait avoir des conséquences irréparables. Non seulement les mines bouleversent généralement profondément les paysages, mais elles modifient aussi définitivement la nature du sous-sol. Celui-ci devient plus perméable, altérant définitivement la circulation des eaux sous-terraines. Pour l'association, « il est [...] à craindre qu'à l'arrêt de l'exploitation » de Fumade, « les

¹ Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Tungstène du Narbonnais, prospectus distribué en août 2019 aux riverains de la demande de PERm de La Fabrié.

³ Entretien mené le 17 février 2020 auprès d'un adhérent à Stop mines 81, agriculteur retraité, militant de la Confédération paysanne du Tarn, Fontrieu.

⁴ Stop Mines 81, *op. cit.*

⁵ Stop mines 81, *Les résidus miniers*. En ligne : <https://stopmines81.org/index.php/les-faces-cachees-du-projet/les-residus-miniers/>

équilibres hydrodynamiques soient irréversiblement modifiés, menant à la suppression de certaines émergences et/ou à l'apparition de nouvelles¹. »

Comme dans les Côtes-d'Armor, et au-delà des critiques expertes, c'est bien ici aussi le caractère irréversible des activités minières qui exacerbe les résistances. Un riverain explique son opposition au PERm par l'impossibilité de revenir à l'état initial du secteur après exploitation : « Au final, enfin moi à mon avis, c'est irrémédiable après. [Ce n'est pas] "tiens, on va peindre la façade en bleu, putain c'est moche, on va la faire en rouge." Une fois que c'est fait, y'a plus de retour en arrière. C'est ça. C'est pas qu'on soit d'accord ou pas avec moi, c'est que là, y'a un enjeu, c'est pas rien quoi². » Pour l'enquêté, cette irréversibilité dépasse largement les seuls intérêts de la commune et de ses habitants. Elle justifie, à elle seule, de s'opposer au projet.

Si les critiques expertes permettent de structurer les discours des opposants et de poser les termes du conflit, c'est la nature des industries extractives qui alimente les mobilisations locales, dans le Tarn comme dans les Côtes-d'Armor. Autour de Loc-Envel, Variscan ne parvient pas à imposer l'idée que son projet s'inscrit dans la continuité d'activités familières aux populations locales. En baie de Lannion, le Peuple des dunes définit le sable coquillier comme non renouvelable, en raison de la lenteur des processus à l'œuvre dans la formation de la dune de Trezen-ar-Gorjegou. Comme les technologies analysées par Yannick Barthe, l'irréversibilité produit des résistances, auxquelles la rationalité technique des porteurs de projets ne peut répondre de manière satisfaisante³.

∴

Ce chapitre a montré que les mobilisations environnementales locales sont largement justifiées par un usage des savoirs scientifiques. En contexte conflictuel, les institutions productrices de savoirs légitimes sur la nature sont cependant décrédibilisées par la critique. Accusées de partialité pro-industrielle, elles sont concurrencées par les démarches de contre-expertise menées par certaines composantes des coalitions mobilisées. Ce travail est souvent pris en charge par les militants qui possèdent des dispositions et des compétences, acquises au cours de leurs trajectoires scolaires ou professionnelles. Au sein du Peuple des dunes en Trégor,

¹ SystExt, *op. cit.*, p.102

² Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

³ Barthe, Y., 2009, *op. cit.*

comme parmi les membres de Stop mines 81, la critique experte est menée, ou accompagnée, par des militants issus des métiers de l'ingénierie ou de l'encadrement. La production de connaissance sur les impacts des industries extractives est également motivée par l'observation de sites anciennement exploités. Les connaissances profanes des pêcheurs de la baie de Lannion, la redécouverte par des habitants de Fontrieu des dégâts miniers relevés sur les communes proches nourrissent la critique des titres miniers. Le défrichage ainsi opéré permet de stabiliser les termes du conflit.

Les mobilisations localisées ont de ce point de vue des effets culturels directs et indirects, touchant à la production de connaissances. Directs, parce qu'elles synthétisent et diffusent les connaissances disponibles. Grâce au Peuple des dunes en Trégor, « tout le monde » sait désormais à Trébeurden ce qu'est un lançon. Indirects, parce que le conflit pousse à de nouvelles recherches, en vue d'améliorer le projet ou de présenter une expertise critique. SystExt, sollicité par la mairie de Fontrieu, en vient de cette manière à proposer un modèle explicatif de la circulation des eaux sous-terraines autour de Fumade. Ces controverses modifient en retour les projets contestés. Entrepreneurs et pouvoirs publics espèrent trouver un compromis, en montrant que les critiques des opposants sont prises au sérieux. La CAN obtient la concession de Pointe d'Armor, mais l'autorisation d'ouverture de travaux miniers est assortie de conditions inédites. Les prospecteurs miniers cherchent quant à eux à convaincre des progrès, voire des vertus environnementales que l'on peut attendre du retour des mines en Europe. Cette intégration de la critique ne peut toutefois pas être complète. Renvoyée à un manque de crédibilité, voire à l'expression de craintes irrationnelles, la critique experte reste en effet mal perçue par les porteurs de projets. S'ils peuvent consentir à des aménagements, une remise en cause de leur activité reste plus difficilement acceptable. Tungstène du Narbonnais, qui promet de renoncer au gisement de Fumade en cas d'impacts trop importants, fait figure d'exception. Mais par-delà toutes les thématiques explorées par les coalitions d'opposants, la nature même des activités extractives constitue un point de blocage. Cette justification des industries extractives comme intrinsèquement délétères, mais aussi les critiques expertes contre les projets, vont connaître un certain retentissement. La presse, surtout locale, joue un rôle central dans leur diffusion. Comme le montre le chapitre suivant, les opposants ont en effet gagné la bataille médiatique avant même d'obtenir l'abandon des projets contestés.

Chapitre V : La médiatisation des projets contestés, un effet des mobilisations environnementales localisées.

Le chapitre IV a montré que les mobilisations environnementales locales ont pour effet d'encourager la production de connaissances sur les milieux visés. La médiatisation des conflits constitue un autre impact culturel notable, et mesurable, imputable aux mouvements sociaux¹. Les mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor et Loc-Envel ont elles-mêmes été repérées comme de possibles terrains d'enquête dans les pages de la presse régionale². L'écho médiatique rencontré, en Bretagne et parfois au-delà, par ces luttes apparaît alors important. Les premiers articles qu'on repère alors relatent les actions menées par les opposants, ainsi que la mobilisation des élus, sous un angle qui semble plutôt défavorable aux porteurs de projets. Ceux-ci se font comparativement plus rares, dans une presse bretonne pourtant empreinte de conservatisme. Un recueil systématique des articles traitant des oppositions à l'extraction de sable et à la prospection minière, puis à la demande de PERm de La Fabrié, a donc été entrepris. Cette revue de presse est ensuite entrée en résonance avec l'enquête de terrain. Elle a suggéré des enquêtés à interroger, des thèmes à aborder au cours des entretiens, mais aussi fourni des données de première importance sur les mobilisations et la manière dont elles sont perçues. Articulée à une approche ethnographique, cette lecture attentive des journaux vise à répondre à deux interrogations essentielles : comment les militants s'y prennent-ils pour susciter l'intérêt des journalistes ? Dans quelle mesure la couverture obtenue peut-elle leur être favorable ?

Pour y répondre, il convient d'abord d'examiner les rapports entretenus entre contestataires et journalistes. Fabien Granjon note à ce titre que « créer l'évènement, travailler à sa mise en scène, produire une représentation la plus autonome possible de ses propres intérêts et de son identité est essentiel pour les agents de la critique sociale³. » Un évènement peut être considéré comme « un fait lié à l'actualité qui est d'abord constitué comme information, qui est en train (ou qui va) se passer et qui est considéré sur le moment par les journalistes comme suffisamment importants pour faire l'objet d'une présentation particulière et valorisante⁴ ». Mais attirer l'attention des journalistes ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir s'assurer que l'évènement

¹ Amenta, E., et al., 2009, *op. cit.*

² Voir Introduction Générale.

³ Granjon, F., 2020, « Médias », dans Fillieule et al. (dirs.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Science Po, Paris, p. 378

⁴ Champagne, P., 2000, « L'évènement comme enjeu », *Réseaux*, vol.18, n°100, p.406

soit relaté dans des termes acceptables¹. Faire l'évènement et cultiver de bonnes relations avec les journalistes sont deux aspects spécifiques du travail militant, qu'on qualifiera ici de « travail médiatique ». Cette tâche s'articule avec les contraintes pesant sur les localiers, catégorie bien particulière de journalistes, dont plusieurs travaux ont montré qu'ils ne peuvent se permettre de s'aliéner les acteurs qui composent leur matière première. Ancrés sur un territoire, tout en disposant d'une certaine marge de manœuvre, ils auront ainsi tendance à une certaine bienveillance, face aux élus locaux, étudiés par Jacques Le Bohec², ou plus encore aux mobilisations d'agriculteurs, observées par Érik Neveu³. Cette relation entre militants et journalistes peut être qualifiée « d'associés rivaux », marquée par la « coopération-conflit dans l'accès à l'espace médiatique, dans la lutte pour la représentation et l'identité publique du groupe mobilisé⁴ ».

L'enquête montre qu'effectivement, en baie de Lannion et à Fontrieu, cette position d'observateur contraint place le localier à la frontière entre champ médiatique et espace des mobilisations localisées. Les données disponibles sont en revanche moins nettes pour Loc-Envel. Il peut s'agir d'une lacune due au caractère tardif de l'enquête, mais les entretiens menés tendent à montrer que Douar Didoull cultive une plus grande autonomie vis-à-vis des journalistes, sans négliger pour autant l'aspect médiatique de sa lutte. La relation d'associés-rivaux est également de nature différente lorsque les opposants doivent traiter avec la presse nationale. Il s'agit dans ce cas pour les militants de se présenter comme des guides tout trouvés pour des journalistes qui connaissent mal le territoire. Les premiers peuvent ainsi influencer sur l'angle retenu, et les seconds s'épargner un travail parfois fastidieux. Certains membres du Peuple des dunes en Trégor excellent dans cet exercice. C'est toutefois la presse locale qui reste, de fait, la plus sensible aux contestations territorialisées. Dans les Côtes-d'Armor, comme dans le Tarn, elle s'intéresse précocement aux résistances auxquelles font face les titres miniers de Pointe d'Armor, Loc-Envel et la Fabrié. Ce n'est que dans un second temps qu'elle est suivie par des médias nationaux.

¹ Neveu, É., 1999, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, n°98, p. 17-85.

² Le Bohec, J., 1994, « Les rapports entre élus et localiers. La photographie de presse comme enjeu de pouvoir », *Politix*, vol.7, n°22, p.100-112.

³ Neveu, É., 2003, « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social », *Les sens du public*, CURAPP, p.449

⁴ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.39

Cette dernière observation vaut surtout pour les cas bretons, dont l'audience régionale et nationale dépasse de loin celle de la mobilisation tarnaise. Le Peuple des dunes en Trégor et Douar Didoull, sont aidés en cela par une conjoncture favorable autour des conflits environnementaux et par un territoire journalistiquement plus attractif. Comme dans le cas des conflits autour du gaz de schiste, étudiés par Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, la victoire des militants bretons est d'abord médiatique¹. L'audience qu'ils obtiennent contribue sans conteste, en retour, à populariser leur mobilisation². Quant aux articles et reportages traitant du conflit tarnais, s'ils sont plus rares et essentiellement cantonnés aux pages locales de la presse quotidienne régionale, ils n'en penchent pas moins du côté de Stop mines 81. Les trois mobilisations se rejoignent ainsi en ce qu'elles parviennent à rendre inaudible la parole de leurs adversaires. Présents au début, les porteurs de projets disparaissent ensuite rapidement, au point de devenir inaudibles.

Afin de rendre compte de ces processus de médiatisation, on s'intéressera, dans une première partie, aux interactions entre opposants et journalistes, du point de vue des tactiques déployées, mais aussi dans le concret des sociabilités locales. On présentera, dans une seconde partie, une analyse quantitative et qualitative des articles traitant des mobilisations costarmoricaines et tarnaises, attestant de leur importance. L'étude des documents couvrant les conflits montre que les thèmes mis en avant par les coalitions contestataires sont largement repris, dans une tonalité qui leur est généralement favorable, tandis que les industriels tendent à s'effacer de la scène médiatique.

A - Tactiques militantes et pratiques journalistiques aux frontières de l'espace des mobilisations localisées

Les écologistes ont démontré, de longue date, une capacité à faire preuve d'une réflexivité poussée en termes de tactiques médiatiques³. Toutes les coalitions étudiées portent ainsi une attention particulière aux médias. Elles pensent des actions à même d'intéresser la presse, et prennent soin d'entretenir des relations directes avec les journalistes locaux. Le succès

¹ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *L'État sous pression. Enquête sur l'interdiction française du gaz de schiste*, Sciences Po les Presses, Paris, 316p.

² Amenta, E., et al., 2009, *op. cit.*

³ Ollitrault, S., 1999, « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, vol.17, n°98, p.160

médiatique des mobilisations dépend aussi des pratiques journalistiques de ceux qui les couvrent, en termes d'attachements territoriaux et des centres d'intérêt. Le fort ancrage local d'un journaliste du *Trégor*, l'appétence d'une correspondante de *Ouest-France* pour la conflictualité suscitée par les PERm, mais aussi la sympathie d'un localier tarnais envers Stop mines 81, placent ces acteurs aux frontières de l'espace des mobilisations localisées : en relayant les paroles militantes, ils amplifient considérablement l'écho qu'elles rencontrent.

1) Faire évènement : un répertoire pour attirer l'attention et répondre aux attentes journalistiques

Si les modalités d'actions des opposants aux titres miniers sont l'objet du chapitre suivant, on peut à ce stade remarquer que leurs choix tactiques sont en partie guidés par leur capacité à attirer l'attention des journalistes. De ce point de vue, les actions « non-routinisées¹ », qui jouent sur la force du nombre², de l'humour ou du symbole, sont privilégiées. En « faisant l'évènement », le Peuple des dunes en Trégor, Douar Didoull ou Stop mines 81 cherchent à occuper les pages de la presse régionale. La tâche est essentielle durant les inévitables périodes de creux de conflits qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.

a) Le Peuple des dunes en Trégor, une tactique médiatique au centre des réflexions militantes

Tout mouvement social est soumis à un impératif communicationnel³. Les compétences et l'énergie déployées dans l'entretien de bonnes relations à la presse varient cependant en fonction des groupes. Parmi les cas étudiés, le Peuple des dunes se distingue par un sens particulièrement développé du travail médiatique, avec des actions et une communication calibrée pour les journalistes. L'humour des slogans, mais aussi l'usage d'images d'animaux caractéristiques de la baie, comme le macareux, sont autant d'éléments qui permettent aux médias de produire de « belles images » de l'opposition à l'extraction de sable.

Des actions pour occuper les pages des journaux

Fin novembre 2010, un premier rassemblement d'opposition à la concession de Pointe d'Armor est organisé sur la plage de Goas Lagorn, à Trébeurden. Pour la première fois,

¹ Granjon, F., *op. cit.*, p. 380

² Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.39

³ Neveu, É., 2010, « 12. Médias et protestation collective », Agrikolianski, É., (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, p.245

pêcheurs et écologistes se réunissent pour former une ronde, représentant le volume de sable réclamé par la CAN¹. L'action fait office, selon le président de Pleumeur-Bodou Nature, « de lancement presse, assez important pour cette affaire-là, parce que finalement personne n'était au courant². » Cette première irruption dans l'espace public de l'opposition à l'extraction de sable constitue une « action de second degré » : l'enjeu n'est pas tant de « montrer la force du groupe mobilisé », que d'organiser une « mise en scène médiatique de la protestation³. » La ronde, en cherchant à visibiliser la menace qui vise la dune sous-marine, permet de représenter dans la presse un problème imperceptible pour le grand public⁴.

À sa création deux ans plus tard, l'entretien de la flamme médiatique s'impose comme une préoccupation constante pour le Peuple des dunes en Trégor. Ce qui n'est pas chose aisée, souligne l'enquêté : « Ça peut pas faire tout le temps l'actualité, la une. En caricaturant, et comme vous le disent beaucoup d'avocats dans la plupart des dossiers, “quels éléments nouveaux vous avez à me proposer ? ” » Il s'agit donc de maintenir localement une agitation susceptible d'intéresser les médias. D'autres rassemblements sur la plage suivent, rencontrant un écho honorable, parfois au-delà du Trégor : « On a fait des grosses manif assez spectaculaires, vous savez on écrivait SOS avec les gens, et moi j'haranguais la foule avec mégaphone et sono. Ça, ça a quand même transpiré dans la presse télévisée, y compris au national⁶. »

Au sein de la coalition, les écologistes n'ont cependant pas le monopole de la réflexivité communicationnelle. Comme les agriculteurs⁷, les pêcheurs professionnels ont intégré le coût médiatique de la casse qui leur était jusque-là associée : « Si nous aussi on veut être écoutés des

¹ *Ouest-France*, 27 novembre 2010, « Manifestation contre l'extraction de sable en baie de Lannion »

² Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

³ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.21

⁴ Baisné, O., 2001, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, vol. 14, n°54, p.175

⁵ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁶ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

⁷ Neveu, É., 2003, « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social », *Les sens du public*, CURAPP, p.462

médias, des gens, du public, c'est pas en cassant qu'on va réussir à faire quelque chose¹ », souligne le président du comité des pêches des Côtes-d'Armor. L'ingénieure chargée du dossier au sein de l'instance plaide même pour une certaine discrétion : « Nous, on a très très très peu communiqué sur l'opposition. [...] On n'a pas fait d'esbroufe, on n'a pas fait cramer des ronds-points, c'était pas la stratégie. Ça a été payant je pense². » Localement en revanche, les pêcheurs concernés par le projet optent pour une tactique un peu différente. Celui rencontré à Trédrez-Locquémeau rapporte en effet qu'une action était envisagée en cas de démarrage du pompage du sable :

« S'ils nous avaient prévenus à l'avance, on aurait fait une action sur zone, avec nos bateaux autour du bateau. Par contre, on n'aurait rien fait qui puisse dégrader du matériel ou mettre en danger la vie de quelqu'un quoi. Mais on aurait convoqué la presse. On aurait embarqué la presse avec nous sur nos bateaux. [...] Nous le but c'était que les médias en parlent. Là, au moment où ils extraient, on aurait été sur zone, avec les caméras, on aurait pu montrer le panache turbide. L'eau qui est rejetée, avec le sable qui est rejeté, et puis on aurait pu faire un trait juste de chalut sur cette zone-là et montrer qu'il y avait que dalle dedans. C'était ça le but³. »

Son homologue de Trébeurden se met quant à lui à disposition des journalistes. Il apparaît dans de nombreux reportages sur le conflit. Le directeur du CAP Trébeurden insiste sur l'importance de l'accueil réservé aux professionnels de l'information :

« Avec les journalistes, dès qu'ils nous sollicitaient on répondait présent. Et il fallait absolument répondre présent, ça c'était important aussi qu'il y ait ces couvertures médias qui soient menées. Ça a aussi permis de montrer à la population locale qu'on communiquait toujours, que y'avait toujours des actions, parce que c'est vrai que y'a eu aussi des périodes où il se passait pas grand-chose. C'était pas non plus évident, ça a duré longtemps tout ça⁴. »

Organiser des actions, mais aussi répondre aux sollicitations, permet en effet à la coalition de ne pas sombrer dans l'oubli. Mais pour intéresser les médias, les opposants à l'extraction de sable affinent aussi leur tactique médiatique au fil de la lutte.

¹ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁴ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

Le macareux au service de la guerre des images

Au-delà des actions ponctuelles, les militants trégorrois s'attellent à un travail médiatique qui témoigne de leurs compétences communicationnelles. Celles-ci se caractérisent par une capacité à répondre aux attentes des journalistes, par l'humour ou les mises en scène de marqueurs territoriaux.

Les slogans visibles durant les manifestations sont abondamment photographiés. Le registre humoristique privilégié séduit les journalistes, comme le rédacteur en chef adjoint du *Trégor* : « Ce qui nous a amusés, j'ai fait beaucoup de photos sur les slogans. Ils étaient souvent avec pas mal d'humour. Et puis c'était assez familial aussi¹. » Le caractère intergénérationnel de la lutte est en effet souligné. Un enquêté nous raconte ainsi que sa fille, juchée sur ses épaules, a servi à illustrer un article sur la mobilisation, soulignant la participation des « jeunes générations ».

Cette médiatisation est aussi facilitée par la sélection de certains marqueurs territoriaux, à commencer par le macareux moine, véritable totem de la lutte. Si les effectifs de macareux des Sept-Îles sont faibles en comparaison de sa population générale, l'oiseau qui a justifié la création de la RNN est devenu un emblème du littoral trégorrois. Il est aujourd'hui présent sur les panneaux touristiques, mais aussi dans les noms de nombreux commerces et clubs sportifs de la baie. Cet aspect symbolique, doublé de la précarité de sa présence dans la baie en fait, pour le conservateur de la réserve, « le bon candidat » pour illustrer la mobilisation² : « C'est déjà un emblème, pour tout un territoire. Et donc quand la mobilisation a eu lieu, peut-être qu'ils se sont dit "il existe déjà un emblème, est-ce qu'on ne se l'accapare pas ?" Et du coup ils se sont dit "on lit dans la littérature, putain mais ça bouffe le lançon !" [rires] "Donc on va faire un macareux avec du lançon dans le bec !"³ »

La LPO fournit en effet au Peuple des dunes une photographie d'un macareux le bec rempli de lançon. Elle sert à la création d'un logo, reproduit sur des autocollants, banderoles et autres cartes postales imprimés par la coalition. On retrouve également l'oiseau, coloré et

¹ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

² D'après le conservateur des Sept-Îles, ont compte entre 150 et 200 couples en baie de Lannion, contre 6 millions à travers le monde. Il s'agit toutefois de la population la plus méridionale, avec les quelques couples encore présents à Ouessant.

³ Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

reconnaissable entre tous, reproduit sur de nombreuses pancartes portées lors des manifestations. La photographie d'un panneau « macareux en colère », brandissant le poing, illustre plusieurs articles sur le conflit. Le coordinateur de la station de l'Île-Grande commente cette démarche :

« On avait volontiers donné, pour symboliser le combat, une photo de macareux avec du lançon dans le bec [rires] ! En plus c'est toujours intéressant d'avoir un macareux comme emblème, pour marquer le coup avec le site, les Sept-Îles, le Trégor, symbolisé ici par le macareux lorsqu'on arrive par la quatre-voies tout ça, donc le symbole était fort. Mais on n'a jamais prétendu que tous les macareux allaient manger que du lançon que dans la baie de Lannion¹. »

Ce succès médiatique se fait en effet au prix de quelques arrangements avec les connaissances scientifiques disponibles. Le lançon, dont on a montré la centralité dans les justifications des opposants², ne représenterait ainsi que 5% du bol alimentaire des macareux, selon le conservateur des Sept-Îles : « Le collectif je leur avais dit, “bon, c'est certes votre emblème mais ne parlez pas que de ça!” [rires]³. » Par contraste, le Peuple des dunes hésite à diffuser des prises de vues de la dune sous-marine. Les militants craignent que son aspect « désertique » ne vienne contrarier leurs discours sur la biodiversité de la baie. Les images serviront finalement, mais ces réflexions montrent l'importance accordée à l'image par la coalition.

Les opposants à l'extraction de sable prennent ainsi soin d'organiser des événements leur permettant de faire l'actualité. Ils cherchent également à plaire aux journalistes par leur disponibilité et leur capacité à offrir de « belles images ». Ces aspects se retrouvent dans les terres, bien que le travail médiatique y apparaisse moins central.

b) « Des conneries pour se faire remarquer » : les collectifs antimines en quête d'attention journalistique

Comme en baie de Lannion, les registres tactiques adoptés par Douar Didoull et Stop mines 81 visent à entretenir une agitation médiatique autour des projets de prospection minière. L'attention portée aux médias est cependant moindre que sur la côte. Douar Didoull, on l'a dit,

¹ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

² Voir chapitre IV.

³ Entretien mené le 16 janvier 2019 auprès du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, Pleumeur-Bodou.

mise sur la défense concrète du territoire¹, tandis que les militants tarnais priorisent plutôt la consolidation de leur mobilisation.

Le collectif opposé au PERm de Loc-Envel n'en oublie cependant pas l'importance de l'image dans le conflit qui l'oppose à Variscan. Il s'agit d'assurer aux actions menées une couverture médiatique satisfaisante, même en cas d'affluence mitigée. C'est ainsi que le collectif organise une petite mise en scène à l'occasion de la fête des morts, afin d'illustrer la nocivité des activités minières : « On a fait des trucs, style pour le 11 novembre, des trucs un peu symboliques, avec un cercueil et le cheval qui tire le cercueil. Enfin des conneries, pour se faire remarquer. Et si jamais on n'était pas assez nombreux, que ça puisse marquer les esprits². »

Les membres de Douar Didoull témoignent d'un certain savoir-faire communicationnel, sans doute apporté par ses membres les plus expérimentés³, comme l'enquêtée citée ci-dessus. C'est aussi le cas des autres collectifs antimines bretons. La journaliste qui suit le dossier pour la rédaction du *Ouest-France* de Loudéac constate, à propos des opposants au PERm de Merléac : « [C'est] une grosse minorité, qui connaît très très bien les manières de communiquer. Ils savent très bien faire ça, ils savent se montrer, ils savent faire connaître leur cause [...]»⁴. Ce travail médiatique, mené indépendamment par chaque groupe local, a une portée plus générale : les trois PERm obtenus par Variscan dans la région sont souvent traités de concert, spécialement dans les médias nationaux.

Stop mines 81, quoique plus isolées dans la campagne tarnaise, n'oublie pas de « convoquer la presse⁵ » pour ses actions, comme lors du dépôt en préfecture des refus de prélèvements⁶. Mais la préoccupation des opposants est aussi de rester présents dans une actualité en mouvement. L'organisation d'un rassemblement en vue de faire une photographie répond précisément à cette exigence, souligne une opposante : « Le but c'est de rester actifs localement, pour que les gens soient toujours sensibilisés. Le problème il est toujours là. Et du

¹ Voir chapitre III et V.

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ Voir chapitres II et VII.

⁴ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional *Ouest-France*, rédaction de Loudéac.

⁵ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁶ Voir chapitre V.

coup il faut pas se relâcher. C'est vrai que tu vois, la photo qu'on a faite, c'était aussi dans le but de faire parler un peu de nous¹. »

« Faire l'évènement » est donc une préoccupation constante pour les acteurs des mobilisations environnementales localisées, qui veillent à sélectionner des tactiques à même d'intéresser la presse. Mais si ce travail médiatique rencontre, surtout localement, un écho favorable, c'est aussi en raison de rapports parfois privilégiés entretenus entre militants et professionnels de l'information.

Quel usage d'Internet par les coalitions contestataires ?

Les réseaux sociaux, et plus largement Internet, sont aujourd'hui partie intégrante des mobilisations². Les données présentées ici sont toutefois largement lacunaires sur ce point, négligé au début de l'enquête. Aucun enquêté n'a d'ailleurs spontanément évoqué cet aspect lors des entretiens menés. En ce qui concerne les blogs tenus par les opposants, il n'est pas possible à ce stade d'en connaître l'impact, d'autant que « la recherche d'un site, en particulier sur Internet, est un acte volontaire³. » Contrairement à la lecture d'un article dans la presse quotidienne, il faut déjà être intéressé par le sujet pour consulter un site militant.

On devra donc se contenter de quelques constats. Tout d'abord, à l'automne 2022, quatre ans après le dernier message, la page *Facebook* du Peuple des dunes en Trégor est encore suivie par près de 3400 abonnés. Le blog animé par la coalition a en revanche disparu après l'abandon du projet. Stop mines 81 a également fait le choix de communiquer via une page *Facebook*, avec 672 abonnés au moment où s'écrivent ces lignes. L'association anime également un blog à l'adresse *stopmines81.org*, sollicité à de nombreuses reprises dans le cadre des présents travaux de recherche. Les membres de Douar Didoull sont en revanche hostiles à l'usage des réseaux sociaux. Une table ronde, lors du Fest-Noz des luttes, est consacrée aux impacts socio-environnementaux des infrastructures nécessaires au fonctionnement d'Internet. À cette occasion, un membre du collectif fustige le « militantisme *Facebook* », qu'il compare à un « loisir » sans réel investissement⁴. Le collectif se contente d'une liste de diffusion de courriels.

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Tufekci, Z., 2019 [2017], *Twitter et les gaz lacrymogènes. Forces et fragilités de la contestation connectée*, C&F Éditions, Caen, 425p.

³ Ollitrault, S., 1999, *op. cit.*, p.167

⁴ Notes de terrain, 30 mai 2019, Fest-noz des luttes, Plougonver.

Il bénéficie aussi du relai du site Internet *alternatives-projetsminiers.org*, considéré comme une « référence » par les opposants à la prospection minière en Bretagne, dont il centralise les informations¹.

2) La médiatisation des mobilisations, entre travail médiatique militant et ancrages journalistiques

L'« évènement » est une coproduction entre militants et journalistes². La relation qui les rapproche peut ainsi être qualifiée « d'associé-rivaux » : associés, parce que liés par une forte interdépendance (les journalistes ont besoin de la coopération des militants pour rédiger leurs articles, les militants ont besoin des journalistes pour rendre compte de leur action), rivaux parce qu'en concurrence pour la production de l'image publique de la mobilisation. Ce constat vaut surtout pour « le journalisme de “locale” », « marqué par une relation très étroite d'interdépendance à des sources qui sont aussi des interlocuteurs que le journaliste fréquente au quotidien³. » Il explique qu'une presse régionale plutôt conservatrice peut produire des comptes-rendus bienveillants d'évènements contestataires, particulièrement lorsqu'ils ciblent un acteur extérieur au territoire concerné⁴. En baie de Lannion, le journaliste qui suit la mobilisation du Peuple des dunes tire parti des liens d'interconnaissance noués avec les acteurs du territoire, tout en étant conscients que la bonne volonté des militants peut être intéressée. À Fontrieu, les articles sur Stop mines 81 sont souvent rédigés par un correspondant de presse sympathisant. Son insertion dans plusieurs réseaux d'interconnaissance lui impose cependant aussi des formes d'autocensure. Le concept d'associés rivaux fonctionne en revanche moins en ce qui concerne les mobilisations bretonnes contre la prospection minière, qui peuvent en revanche compter sur la curiosité d'une journaliste du *Ouest-France*. Il s'articule aussi différemment lorsqu'on se penche sur les médias nationaux. Le travail médiatique consiste davantage dans ce cas à jouer du carnet d'adresses et à guider les journalistes sur le territoire, comme le montrent les militants trégorrois.

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² Champagne, P., *op. cit.*, p.413

³ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.60

⁴ Neveu, É., 2003, *op. cit.*

a) Militants et journalistes dans le Trégor, de forts liens d'interconnaissance

Les actions publiques du Peuple des dunes en Trégor ne constituent que la partie émergée d'un travail médiatique qui passe aussi par l'entretien de bonnes relations avec le champ médiatique. Certains journalistes particulièrement ancrés sur le territoire relaient même volontiers les revendications des opposants à Pointe d'Armor.

C'est le cas du rédacteur adjoint de l'hebdomadaire local *Le Trégor*, dont on se souvient qu'il a été le premier à rendre le projet de Pointe d'Armor public, information obtenue grâce aux réseaux d'interconnaissances qu'il entretient¹. Conscient qu'il sert parfois les visées des opposants, il illustre bien la relation d'associés rivaux qui rapproche professionnels des médias et militants. C'est, selon lui, la stabilité de la rédaction en place qui assure la confiance des populations locales :

« Le journal [est] très local, aussi parce qu'on est très implantés localement, qu'on suit les dossiers, qu'on est une équipe ici où y'a peu de changement. Du coup on connaît les dossiers sur le long terme. On les connaît et on a des relations très importantes avec les gens, ils savent, on les voit tous les jours ou presque. On les côtoie, on vit avec eux, donc des fois y'a des informations qu'on a avant les autres, c'est sûr². »

L'ancrage territorial conduit aussi à anticiper les attentes d'un lectorat que l'enquête suppose intéressé par le sujet³. Il ne court en outre pas le risque de contrarier ceux qui dépendraient de la CAN ou de Roullier, puisque les activités du groupe se situent majoritairement en-dehors de l'aire de diffusion de l'hebdomadaire. La proximité géographique, mais aussi sociologique, que le rédacteur en chef adjoint entretient avec le noyau actif du Peuple des dunes contribuent par ailleurs sans conteste à lui rendre la mobilisation « sympathique⁴ ». Comme beaucoup de membres du comité de pilotage de la coalition, il exerce un métier qui valorise l'intellect et occupe une fonction d'encadrement. Aussi, lorsque des membres du Peuple des dunes prennent contact avec la rédaction pour y acheter une page de publicité, un arrangement leur est proposé :

« [Des membres du Peuple des dunes en Trégor] avaient acheté des pages de pub chez nous. [...] Alors on différencie toujours la pub de la rédaction, mais ils avaient un

¹ Voir chapitre II.

² Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

³ Champagne, P., 2000, *op. cit.*

⁴ Neveu, É., 2010, *op. cit.*

jour, pour une manif, peut-être la plus grande d'ailleurs je me souviens plus, ils étaient venus : “ ça coûte combien une page de pub ?” [...] Alors après je crois que pour finir on avait dit nous, “bon, on n'est pas forcément dans une politique commerciale avec le milieu associatif, on n'a pas d'antécédents on sait pas trop faire, mais peut-être qu'on peut construire un truc ensemble.” Mais ouais, ils étaient près à ça¹. »

La promotion de la manifestation est ainsi diffusée à moindre coût. Cette caisse de résonance n'est pas négligeable, puisque le journal est distribué sur 70 communes, de Lannion à Perros-Guirec, et revendique 20 000 exemplaires diffusés chaque semaine². Personne n'est cependant totalement dupe de la relation d'interdépendance qui s'établit entre journalistes et militants. La bonne entente avec le Peuple des dunes permet au *Trégor* de remplir ses pages. Mais les militants profitent aussi de la visibilité qui leur est offerte : « On a tout suivi, depuis la petite réunion la plus basique, jusqu'aux grandes manif qui ont mobilisé des milliers de personnes. Parce qu'on avait des très bons contacts avec [le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor]. Avec les autres aussi, ils étaient très réactifs quand on leur demandait quelque chose. Ça les servait aussi, évidemment³. » Les journalistes peuvent ainsi être parfaitement conscients de leur rôle de relai de stratégies de communication produites à leur intention⁴. La sympathie mutuelle n'exclut donc ni les rapports intéressés ni les enjeux liés au contrôle du cadrage médiatique de la lutte. Cette question est d'autant plus saillante en ce qui concerne les journalistes de médias nationaux, qui n'ont pas cette dépendance au local.

Il s'agit donc dans ce cas de faire preuve de compétences en mesure d'assurer une couverture favorable de la mobilisation. Au sein du Peuple des dunes, ce travail médiatique est notamment mené par le président de Pleumeur-Bodou Nature, qui bénéficie d'un solide bagage militant et d'une aisance relationnelle héritée d'une carrière d'ingénieur des télécoms. La tâche consiste essentiellement à gérer les contacts avec la presse, ainsi qu'à guider les journalistes qui font le voyage en baie de Lannion. « Au niveau réseaux, par rapport aux médias, j'ai un sacré nombre de liens, dans la presse⁵ », affirme l'écologiste, qui soigne ses prises de contacte avec les rédactions, de manière à piquer leur curiosité :

¹ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Champagne, P., 2000, *op. cit.*, p.414

⁵ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

« Moi la méthode, c'est d'essayer la première fois d'interpeller sans trop en dire, parce que quand c'est des dossiers assez complexes comme ça, ça peut faire peur. Et si on met un kilo de pages à lire en pièce jointe c'est niet. Donc faut avoir l'accroche, et ça arrive quand même [que les rédactions] vous rappellent. Ou qu'ils vous répondent. On en a vu du *Figaro*, de journaux quand même nationaux, les gens de droites parfois [...] c'est pas toujours évident non plus. La PQR ici, on arrive à faire passer des articles, mais on se rend compte que maintenant ça filtre¹. »

Entrer en relation avec des personnalités bénéficiant d'une notoriété au-delà de l'espace local est perçu comme un facteur de succès pour la mobilisation. L'enquête élabore, dans cet objectif, de véritables « plans média » :

« Moi je suis pas fan de *TF1*, mais quand vous arrivez à toucher [le présentateur du 13h Jean-Pierre] Pernaut par exemple, y'aura un écho certain du truc. C'est des combats de fourmis ces trucs-là, parce que y'a du filtrage avant d'y arriver. J'avais eu par exemple, [...] à travers une de ses journalistes, j'avais eu [Georges] Pernoud, [le présentateur] de *Thalassa*, mais c'était peu avant qu'il se tire quoi [...]. Ce qui compte c'est leur aura vis-à-vis des médias pour toucher du monde. [...] Je veux dire, on a fait quand même au niveau stratégie, des plans média qui ont bien marché². »

Les militants écologistes trégorrois mettent ainsi à profit capital social et capital culturel. Les professions prestigieuses qu'ont souvent exercées les retraités du Peuple des dunes leur permettent de toucher jusqu'aux médias étrangers. Un atout, selon l'opposant à l'extraction de sable, compte tenu de l'importance du tourisme dans la baie :

« Mon copain [du Peuple des dunes en Trégor], qui est un ancien industriel, sa femme est allemande. C'est elle qui nous a fait la traduction, il a réussi à mobiliser une partie de la presse allemande qui a fait des vidéos. Qui a fait des grands articles de presse dans les journaux en Allemagne. Sachant quand dans le tourisme vous regarderez, même encore ce matin j'en voyais, y'a quand même pas mal de plaques allemandes³. »

Mais l'enquête et ses camarades savent aussi se rendre indispensables, sans négliger les médias critiques : « On a eu des petites presses, j'ai eu, *Basta ! Mag*. La journaliste est venue chez nous, je l'ai pilotée parce qu'elle pas le permis de conduire, pour tous ses rendez-vous. Bon, ça a l'air de rien, mais ces gens-là ils ont leurs réseaux et notamment parmi les jeunes⁴. »

Cette capacité à maîtriser les routines journalistiques et à se rendre indispensable contribue aux bonnes performances médiatiques d'une mobilisation⁵. Suivant le même

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Baisné, O., 2001, *op. cit.*

principe, les écologistes organisent l'embarquement de journalistes sur les bateaux des pêcheurs professionnels appartenant également au Peuple des dunes. À propos d'une émission finalement annulée, l'enquêté témoigne d'un véritable encadrement militant de la production de l'information : « Je lui avais pris des rendez-vous avec des personnages intéressants, tout était bien balisé, bloqué¹. » Le noyau actif de la coalition-parapluie sait « réduire le coût de production d'une information pertinente² », pour des journalistes qui se laissent d'autant plus facilement guider que leur temps sur place est compté. En retour, le militant interrogé étoffe aussi son propre carnet d'adresses : « J'ai remué des cameramen, des trucs comme ça, toujours par des liens assez informels, et ça finit par marcher, c'est étonnant. Maintenant je les connais presque tous, les journalistes de terrain³. » Autant de contacts qui pourront être remobilisés dans d'éventuels futurs combats.

Les militants entretiennent ainsi les liens qu'ils tissent avec le champ médiatique. Localement, la médiatisation de l'opposition à l'extraction de sable est facilitée par l'ancrage territorial de certains journalistes, comme le rédacteur en chef adjoint du Trégor. Mais il s'agit aussi d'obtenir une médiatisation qui débordé des rivages de la baie. Pour ce faire, certains membres du Peuple des dunes assurent un travail médiatique, qui consiste à faire jouer leurs contacts, ainsi qu'à se présenter comme incontournables pour les journalistes qui viennent en baie de Lannion. Certaines tactiques médiatiques existent aussi chez les collectifs opposés à la prospection minière, bien qu'elles y semblent moins prioritaires.

b) Couvrir les projets de prospection minière en Bretagne : travail militant et appétences journalistiques

Le PERm de Loc-Envel se situe au cœur de l'aire de diffusion de *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, premier à évoquer le retour de la prospection minière⁴. Les archives du journal n'étant que partiellement disponibles⁵, on reportera notre attention sur les deux quotidiens régionaux concurrents, *Le Télégramme* et *Ouest-France*. Sans être inexistantes, les rapports

¹ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

²Baisné, O., 2001, *op. cit.*, p.177

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁴ Voir chapitre II.

⁵ *L'Écho* n'ayant pas répondu à nos sollicitations. Nous n'avons pas non plus eu l'occasion de rencontrer sur place de correspondants locaux des quotidiens régionaux.

d'associés rivaux sont ici moins évidents. Douar Didoull s'assure bien de la diffusion de ses justifications dans la presse locale, mais l'enquête ne révèle de rapports directs qu'avec un média écologiste. Dans la région, c'est l'intérêt d'une journaliste pour les questions environnementales qui contribue grandement à la médiatisation des PERm.

À chaque évolution notable du dossier ou à chaque nouvelle action organisée, Douar Didoull rédige un communiqué de presse, envoyé directement aux *Télégramme* et au *Ouest-France*. Publiés dans les pages locales, ceux-ci sont souvent peu amendés, malgré un ton assez incisif. Cette pratique, relativement courante, allège le travail du correspondant de presse, tout en garantissant au groupe contestataire la diffusion de ses critiques du projet¹. *Le Télégramme* relaie par exemple en mai 2015 un « ultimatum » adressé aux élus. Le texte est repris quasiment tel quel².

La distinction, sur le plan médiatique, entre la mobilisation de Douar Didoull et celle des autres collectifs bretons est cependant parfois malaisée. Les articles diffusés dans les pages régionales des deux quotidiens régionaux, ou ceux rédigés par la presse nationale traitent en effet généralement conjointement des trois PERm. Le collectif prend d'ailleurs part aux communiqués communs aux différents groupes de la péninsule³. La médiatisation de l'opposition bretonne à la prospection minière tient aussi au dynamisme d'une jeune journaliste de la rédaction du *Ouest-France* de Loudéac, qui comprend le permis de Merléac. Elle est celle qui signe le plus d'articles sur l'ensemble des PERm détenus par Variscan en Bretagne⁴. Cette assiduité s'explique par une appétence particulière pour les sujets ayant trait à la conflictualité environnementale : « Je suis arrivée à la rédaction de Loudéac en septembre 2016, et l'environnement m'intéresse de toute façon à la base, et les conflits locaux aussi. Donc en arrivant je me suis dit "bah tiens, je vais regarder un peu ce qui se passe", enfin les sujets

¹ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.43

² Douar Didoull exige notamment des élus « un positionnement, par voie médiatique, clair et sans équivoque sur ce projet minier dont la signature devrait être entérinée plus vite qu'ils ne le croient ou le suggèrent. » *Le Télégramme*, 22 mai 2015, « Exploitation minière. L'ultimatum de Douar Didoull »

³ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

⁴ D'après une recherche *Europresse*. Arrivée à Merléac en septembre 2016, elle signe au total une quinzaine d'articles sur la prospection minière en Bretagne.

polémiques. Et j'ai vu les projets miniers¹. » Elle témoigne aussi des marges de manœuvre dont disposent les journalistes au sein des rédactions locales.

Cet intérêt pour la thématique rencontre celui des coalitions contestataires, elles-mêmes ouvertes aux contacts avec la presse. Sur le secteur de Merléac, l'association Vigil'Oust constitue, selon elle « une grosse minorité qui connaît très très bien les manières de communiquer. Ils savent très bien faire ça, et du coup ils savent se montrer, ils savent faire connaître leur cause². » La journaliste s'efforce de porter les différents enjeux du conflit à la connaissance des habitants du territoire. La recherche d'une correspondance avec les goûts supposés du lectorat³ est cependant ici à relativiser : « Nous on fait le maximum, mais, c'est vrai que je suis pas sûre que ça soit une problématique qui intéresse tant que ça la population locale⁴. »

S'il n'est pas possible ici de s'en assurer, remarquons que, comme le Peuple des dunes, les opposants à la prospection minière ne se satisfont pas d'une couverture exclusivement territorialisée. Des membres de Douar Didoull entrent par exemple en contact avec des salariés du média écologiste *Reporterre* à l'occasion du festival creusois *No mines land* : « Le festival [*No mines land*] ça avait rien à voir avec ici, [...] mais c'était très bien, et puis on avait rencontré des journalistes de *Reporterre*. [...] On avait rencontré pas mal de monde, et du coup on s'est dit qu'on pourrait demander à des gens un peu comme ça de venir [au festival des luttes]⁵. » Le positionnement de *Reporterre*, à l'intersection entre le champ journalistique et l'espace des mobilisations écologistes, fluidifie certainement les relations. Ces liens se concrétisent par plusieurs articles traitant du « renouveau minier » et des résistances locales qu'il rencontre. L'un d'entre eux, publié en mars 2017, dédié aux PERm bretons, est d'ailleurs centré sur Loc-Envel⁶.

La médiatisation des mobilisations contre la prospection minière en Bretagne s'appuie donc en partie sur des journalistes intéressés par les questions environnementales, sans que

¹ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional Ouest-France, rédaction de Loudéac.

² *Ibid.*

³ Champagne, P., *op. cit.*, p.417

⁴ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional Ouest-France, rédaction de Loudéac.

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁶ *Reporterre*, 18 mars 2017, « La Bretagne en lutte contre les projets de mines »

l'enquête n'ait permis de démontrer l'existence de liens d'associés rivaux aussi forts qu'en baie de Lannion. À Fontrieu, la médiatisation de l'opposition à la demande de PERm de La Fabrié doit beaucoup à un correspondant de presse, pris entre son intérêt pour la lutte, et ses contraintes de non-professionnel impliqué dans la vie du territoire.

c) « Ici tu vois, tout est lié. » Dans la campagne tarnaise, un correspondant local sympathisant de la lutte mais sous contrainte

La mobilisation contre la demande de PERm de La Fabrié est essentiellement suivie par *Le Journal d'Ici*, hebdomadaire basé à Castres, et par les pages locales de *La Dépêche du Midi*, principal quotidien d'Occitanie. C'est avec un correspondant de presse de ce titre que les militants locaux entretiennent les rapports les plus fermes, dans la mesure où ils s'inscrivent dans des réseaux d'interconnaissance locale qui préexistent largement à la mobilisation.

Lorsqu'ils forment Stop mines 81, les opposants à La Fabrié se tournent logiquement vers lui. Originaire d'un village voisin où il vit toujours, le quarantenaire est particulièrement actif dans la vie associative, culturelle et festive locale. Il n'est pas le premier au sein de *La Dépêche* à s'intéresser à la demande de PERm. Mais il connaît plusieurs membres fondateurs de Stop mines 81, et se dit personnellement préoccupé par le projet. Journaliste à ses heures perdues, il rencontre un écho favorable au sein de la rédaction de Castres, dont un membre s'est penché sur le potentiel minier de Fontrieu quelques années auparavant :

« Y'a le collectif qui s'est créé, enfin l'association, et ils m'ont sollicité en tant que correspondant du journal *La Dépêche*. Et comme je m'y intéresse, et comme à Castres y'a un journaliste qui est assez réceptif et qui avait traité l'histoire y'a trois ans, il m'a dit "tu veux le faire l'article ?" J'étais disponible donc j'y suis allé, et j'ai suivi le dossier. Après, en tant que citoyen je me sens concerné aussi¹. »

Il se positionne de cette manière à la frontière de l'espace de la mobilisation, en relayant les critiques portées par Stop mines 81 dans les pages locales de *La Dépêche*, tout en étant soumis à un impératif de neutralité. À cette double contrainte, qui pèse sur les localiers², s'ajoute la nécessité de préserver de bonnes relations avec l'ensemble des acteurs locaux, y compris lorsqu'ils sont favorables à la demande de PERm. Il tient donc à garder une certaine indépendance : « Il faut faire la part des choses, je peux pas trop envoyer du lourd sur le journal. Ici tu vois, tout est lié. Après je fais gaffe. En tant que correspondant je suis quand même tenu

¹ Entretien mené le 9 mars 2020 auprès du correspondant local du quotidien *La Dépêche du Midi*, Brassac.

² Neveu, É., 2003, *op. cit.*

à une certaine impartialité on va dire. Par exemple, je suis pas membre de l'association. J'ai pas pris la carte¹. » Volontiers « associé » des militants, il se doit donc aussi de garder une certaine impartialité dans son traitement du conflit, ne serait-ce que pour rester en bons termes avec les autres acteurs du territoire.

Cet exercice d'équilibriste s'illustre au travers des rapports entretenus avec le maire de Fontrieu, que l'enquêté connaît de longue date. Les appels du pied des opposants ne reçoivent pas toujours un accueil favorable, notamment le cas lorsqu'ils lui suggèrent de rédiger un papier sur le rôle de l'édile dans l'arrivée à Fontrieu de Tungstène du Narbonnais : « Là à Fontrieu, ils me disent par exemple “tu devrais gratter sur la rumeur sur le maire là, qu'il l'a initiée [la demande de PERm]” [...]. Ils me disent “fais ton travail de journaliste !” Ça va bien, je suis pas Élise Lucet moi hein² ! » La boutade illustre aussi la « double lutte » qui structure la relation d'associés rivaux : lutte des militants pour l'accès à l'espace médiatique, mais aussi lutte pour obtenir un traitement favorable à la mobilisation³.

Le correspondant local de *La Dépêche* incarne par là toutes les difficultés d'un rôle qui exige d'être particulièrement bien intégré dans l'espace local, tout en évitant de froisser les différentes sensibilités qui s'y expriment. Aux avant-postes des conflits émergents, les localiers et journalistes de la presse régionale restent les plus directement accessibles pour les coalitions contestataires. Certains, par intérêt pour les enjeux environnementaux ou par convictions personnelles, sont par ailleurs particulièrement réceptifs au travail médiatique des opposants. Celui-ci s'articule différemment lorsqu'il s'agit de cibler des journalistes travaillant pour un média national, l'enjeu étant alors de les orienter d'une manière qui soit favorable à la mobilisation. Ces interactions éclairent les ressorts d'une médiatisation globalement favorable aux coalitions contestataires.

¹ Entretien mené le 9 mars 2020 auprès du correspondant local du quotidien *La Dépêche du Midi*, Brassac.

² *Ibid.*

³ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.43

B - Les mobilisations locales dans la presse, un succès quantitatif et qualitatif ?

Au début des années 2010, la presse « donne un écho considérable au désordre politique qui s’installe dans les régions concernées¹ » par les mobilisations contre le gaz de schiste. Pour Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, la victoire des opposants est même d’abord qualitativement et quantitativement médiatique : leurs actions génèrent un grand nombre d’articles, avec une tonalité qui leur est généralement favorable. Peut-on en dire autant des opposants aux titres miniers bretons et tarnais ? Certainement, mais avec d’importantes variations en fonction des cas : le Peuple des dunes en Trégor rencontre un grand succès, y compris au-delà de la presse régionale. L’opposition au PERm de Loc-Envel est également bien couverte localement, mais plus rarement à l’échelon national. Quant à la lutte menée par Stop mines 81, elle s’arrête en revanche, à quelques exceptions près, aux pieds des Monts de Lacaune. L’analyse du contenu des articles et reportages produits montre en revanche que les trois terrains se rejoignent par la couverture bienveillante des mobilisations. Ils convergent également par l’invisibilisation des porteurs de projets, ainsi que par une tendance similaire à reléguer les pouvoirs publics à l’arrière-plan des conflits traités².

1) La presse quotidienne régionale aux avant-postes des conflits locaux

Généralement, la grande majorité des actions protestataires ne rencontre qu’un écho médiatique modeste, souvent cantonné à l’espace local³. « Cette limitation aux médias locaux n’est nullement le signe d’un semi-échec médiatique du mouvement⁴ », rappelle Érik Neveu. Les mobilisations localisées prennent en effet sens, et recrutent, d’abord sur leur propre territoire. La couverture locale et régionale d’un conflit a ainsi son importance, dans la mesure où elle est susceptible d’affecter la dynamique contestataire⁵. On se concentrera, afin d’obtenir un ordre d’idée de cet écho médiatique territorialisé, sur la presse écrite. Celle-ci est aisément compilable via *Europresse.com*, contrairement aux reportages télévisés, dont il sera question plus bas. Les hebdomadaires locaux *Le Trégor*, *L’Écho de l’Armor et de l’Argoat*, mais aussi

¹ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p. 211

² Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p. 75

³ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.33

⁴ *Ibid*, p.51

⁵ Neveu, É., 2010, *op. cit.*, p.249

Le Journal d'Ici, échappent en revanche à cet outil de référencement. Le site rend également malaisée la prise en compte du principe de « feuilletage¹ »: en fonction des éditions, un même sujet peut par exemple être traité en page locale, départementale ou régionale. Le sujet « remonte » vers les pages généralistes lorsqu'il est jugé suffisamment important². Quelques éclairages sont cependant proposés.

a) L'exceptionnelle couverture locale et régionale de la mobilisation contre l'extraction de sable en baie de Lannion

Le champ médiatique est caractérisé en Bretagne par la concurrence entre deux quotidiens, *Ouest-France* et *Le Télégramme*. *Ouest-France*, premier quotidien régional de l'Hexagone, revendique plus de 600 000 numéros diffusés quotidiennement³. Son site Internet est le deuxième site d'information le plus consulté en France⁴, avec un nombre de visites mensuelles variant de 130 à 160 millions entre 2021 et 2022⁵. *Le Télégramme*, principalement implanté en Basse-Bretagne, vend quant à lui presque 180 000 exemplaires par jour. Entre 2021 et 2022, la fréquentation de son site Internet oscille entre 13 et 20 millions de visites mensuelles⁶. L'audience de ces deux quotidiens, qui vont suivre de près les péripéties du Peuple des dunes, est donc importante.

En se focalisant sur la presse quotidienne régionale (PQR) via le site *Europresse*, les mots-clés « extraction de sable » et « baie de Lannion » font ressortir 1337 occurrences, entre 2009 et 2022. Parmi les conflits étudiés, c'est de loin le plus médiatisé, avec un pic de 275 articles recensés en 2015 pour *Le Télégramme*. D'une manière générale, rares sont les mobilisations locales qui obtiennent un tel taux de couverture, pour partie attribuable au travail médiatique mené par le Peuple des dunes en Trégor.

¹ Neveu, É., 2003, *op. cit.*, p.448

² *Ibid.*

³ ACPM. En ligne: <https://www.acpm.fr/Support/ouest-france>

⁴ *Ouest-France*, 11 janvier 2022, « Ouest-France.fr, deuxième site français d'actualités, a cumulé 1,68 milliard de visites en 2021 »

⁵ ACPM, *op. cit.*

⁶ *Ibid.*

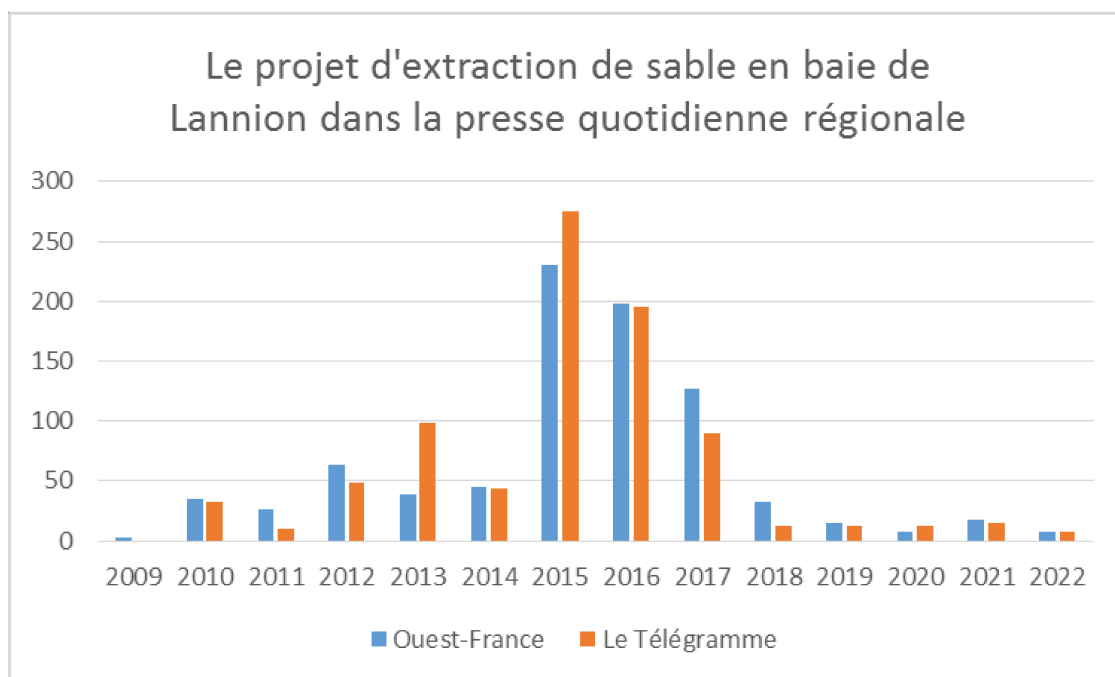


Figure 7 : Graphique du nombre d'articles pour « extraction de sable » et « baie de Lannion » par année, pour Ouest-France et Le Télégramme.

Comme à l'époque des mouvements de légumes du Léon étudiés par Érik Neveu, on peut supposer que la plus faible implantation du *Ouest-France* à l'ouest de la péninsule explique une plus grande attention au conflit sur les trois premières années, par crainte de « passer à côté¹ ».

Afin de saisir comment la mobilisation peut influencer sur la médiatisation du projet, on a, de manière quelque peu artisanale, opéré des « carottages » dans le corpus d'articles recueillis. Ils permettent de saisir ce qui, d'un point de vue journalistique, constitue un évènement. On l'a dit, le premier article sur le projet de Pointe d'Armor est publié le 3 décembre 2009 par *Le Trégor*². *Ouest-France* suit le 12 avec, 2 articles, l'un dans l'édition de Morlaix, l'autre dans les pages Côtes-d'Armor³. Un responsable de la CAN y présente la concession sollicitée, mais le journal laisse déjà une large place aux inquiétudes des pêcheurs fréquentant la zone

¹ Neveu, É., 2003, *op. cit.*, p.451

² *Le Trégor*, 3 décembre 2009, « Le retour des sabliers en baie de Lannion »

³ *Ouest-France*, édition de Morlaix, 12 décembre 2009, « Un grain de sable dans la pêche professionnelle » ; pages Côtes-d'Armor, « Des pêcheurs opposés à l'extraction de sable »

convoitée. Le 18, c'est au tour du maire de Trédrez-Locquémeau, de s'inquiéter, en faisant « remarquer qu'aucune information officielle n'était parvenue en mairie » sur ce projet¹.

La couverture du projet se poursuit fin 2010, avec une trentaine d'articles dans le *Ouest-France* et *Le Télégramme*. Une contestation éparse commence à faire parler d'elle : refus des pêcheurs professionnels², premières réunions publiques de Sauvegarde du Trégor³ et fin d'une enquête publique au cours de laquelle une hostilité locale au projet commence à se dessiner⁴. L'avis positif, qui fait suite l'année suivante à l'enquête publique, donne lieu à une première « remontée » en pages régionales⁵. « L'indignation » des élus locaux retombe au niveau départemental⁶, tandis que les pêcheurs-plaisanciers se joignent à la grogne⁷.

La médiatisation du conflit semble atteindre sa vitesse de croisière les années suivantes, avec une centaine d'articles référencés par an. 2012 voit la création du Peuple des dunes en Trégor⁸. Par les différentes actions organisées, la coalition parvient à occuper les pages des quotidiens⁹, y compris régionales¹⁰. 2013 et 2014 sont dans la même lignée. La presse continue à annoncer et à suivre les actions du Peuple des dunes¹¹, ainsi que les premières tentatives ministérielles de concertation¹². Elle rend aussi compte des différents ralliements politiques à l'opposition¹³.

¹ *Ouest-France*, 18 décembre 2009, « Projet d'extraction de sable en baie de Lannion »

² *Ouest-France*, 9 octobre 2010, « Extraction de sable : le “non” des professionnels de la pêche »

³ *Le Télégramme*, 20 novembre 2010, « L'association Sauvegarde du Trégor combat le projet d'extraction de sable coquillier dans la baie de Lannion, initiatrice de la réunion »

⁴ *Ouest-France*, 27 novembre 2010, « Extraction de sable : des questions jusqu'au bout »

⁵ *Ouest-France*, 24 janvier 2011, « Baie de Lannion : avis favorable à l'extraction de sable »

⁶ *Ouest-France*, 25 janvier 2011, « Indignation après le feu vert à l'extraction de sable »

⁷ *Le Télégramme*, 9 août 2011, « Extraction de sable. Les plaisanciers veulent des réponses »

⁸ Voir par exemple : *Ouest-France*, 4 janvier 2012, « Ils jouent collectif contre l'extraction de sable »

⁹ Voir par exemple : *Ouest-France*, 14 mai 2012, « Le “Peuple des dunes” manifeste à Trébeurden »

¹⁰ *Le Télégramme*, 8 janvier 2012, « Trébeurden. Un collectif contre l'extraction de sable »

¹¹ *Le Télégramme*, 8 juillet 2013, « Peuple des dunes. Documentaire et table ronde vendredi »

¹² *Le Télégramme*, 28 août 2013, « Extraction de sable. Dialogue de sourds au ministère »

¹³ *Ouest-France*, 23 mai 2013, « Alain Cadec (UMP) s'oppose à l'extraction de sable » ; *Ouest-France*, 22 octobre 2013, « Une pétition des élus contre le projet d'extraction de sable »

2015 est l'année d'attribution de la concession¹. Les réactions qui précèdent et suivent cette décision ministérielle expliquent en grande partie le pic d'articles observé cette année. Le mois de janvier est ainsi marqué par la démonstration de force de l'opposition dans les rues de Lannion². Suite à la signature des arrêtés ministériels, en avril³, *Ouest-France* observe que « le ton se durcit⁴ ». L'écho rencontré par les manifestations de masse tend à confirmer l'attrait des médias pour le nombre⁵. Outre les nouvelles actions des opposants et les recours juridiques envisagés⁶, ce sont aussi les réactions politiques qui occupent une place importante dans le traitement du conflit⁷.

Il reste très suivi début 2016. D'une manière assez inattendue, la presse commente alors abondamment les tensions qui se font jour au sein du Peuple des dunes en Trégor, et qui aboutissent sur la création du Peuple des dunes de Batz à Bréhat⁸. La couverture médiatique ralentie ensuite jusqu'en septembre et la parution des arrêtés préfectoraux⁹. Les réactions suscitées par les extractions réalisées par la CAN¹⁰ marquent un net regain d'intérêt pour le conflit¹¹, avant la suspension et la visite des « émissaires de Ségolène Royal¹² ».

L'intérêt de la presse décroît courant 2017. L'actualité régionale reste marquée par l'interruption des pompages¹³ et ses suites¹⁴. Les prises de positions des candidats aux élections législatives, qui se tiennent cette année-là, sont également recueillies¹⁵. Le décès de Corinne

¹ *Le Télégramme*, 2 février 2015, « Sable. Oui à un gisement progressif »

² *Le Télégramme*, 25 janvier 2015, « Sable. Déferlante contre l'extraction »

³ *Ouest-France*, 15 avril 2015, « Feu vert à l'extraction de sable en baie de Lannion »

⁴ *Ouest-France*, 25 avril 2015, « Extraction de sable en baie de Lannion : le ton se durcit »

⁵ *Ibid.*

⁶ *Le Télégramme*, 17 septembre 2015, « Lannion. Extraction de sable : à l'attaque contre le décret »

⁷ *Le Télégramme*, 23 avril 2015, « Extraction du sable. L'UDB demande la « relocalisation des décisions »

⁸ *Ouest-France*, 31 janvier 2016, « Les “dissidents” re-crésent Peuple des dunes »

⁹ *Le Télégramme*, 7 septembre 2016, « Extraction de sable. Le feu vert révolte »

¹⁰ *Le Télégramme*, 8 septembre 2016, « Baie de Lannion. L'extraction de sable coquillier a démarré hier »

¹¹ *Le Télégramme*, 18 septembre 2016, « Baie de Lannion. La colère s'exprime en mer »

¹² *Le Télégramme*, 5 octobre 2016, Extraction de sable. Un audit avec des émissaires de Ségolène Royal

¹³ *Le Télégramme*, 31 août 2017, « Sable de la baie de Lannion. L'extraction reste suspendue »

¹⁴ *Ouest-France*, 14 juin 2017, « Extraction de sable : “Ce projet ne peut plus aboutir” »

¹⁵ *Le Télégramme*, 1^{er} juin 2017, « Extraction de sable. L'avis des candidats »

Erhel, en mai, est l'occasion de rappeler son opposition au projet¹. La couverture médiatique baisse ensuite significativement, pour se stabiliser autour d'une trentaine d'articles par an. Ils traitent des hommages rendus à Corinne Erhel², puis de l'abandon du projet esquissé par Emmanuel Macron³ et le l'appel à la « vigilance » des associations⁴. À partir de 2019, la presse reflète la focalisation sur le juridique des opposants, qui espèrent obtenir l'annulation des arrêtés d'ouverture des travaux miniers, considérés comme « une épée de Damoclès au-dessus de la baie⁵. » *Le Télégramme* explique ainsi à ses lecteurs que « la bataille juridique autour du dossier de l'extraction de sable en baie de Lannion n'est pas terminée⁶. » De 2020 à 2022 enfin, la PQR relate avec parcimonie les péripéties juridiques de la CAN⁷, qui cherche alors à obtenir une compensation financière. Début 2022, seuls quelques articles reviennent sobrement sur l'abandon définitif du projet⁸.

Cette revue de presse permet de confirmer l'importance de la mobilisation, et plus particulièrement du travail médiatique mené par les opposants, dans la couverture du projet de Pointe d'Armor. Les journalistes bretons sont ainsi particulièrement intéressés par le Peuple des dunes en Trégor et ses actions. Les grandes manifestations notamment, justifient une remontée dans les pages régionales, voire d'information générale. L'extraction de sable s'impose dès lors comme un enjeu important pour la baie de Lannion, et au-delà pour toute la Bretagne⁹. C'est aussi le cas, quoique dans une moindre mesure, des projets de prospection minière.

¹ *Ouest-France*, 22 mai 2015, « Extraction de sable : ce que l'on doit à Corinne »

² *Le Télégramme*, 6 mai 2018, « Corinne Erhel. L'émotion ravivée »

³ *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Baie de Lannion : l'extraction de sable enterrée »

⁴ *Le Télégramme*, 23 juin 2018, « Extraction de sable. Appel à la vigilance »

⁵ *Ouest-France*, 25 mai 2019, « Une épée de Damoclès au-dessus de la baie »

⁶ *Le Télégramme*, 18 juillet 2019, « Extraction de sable. L'agglo de Lannion saisit la cour administrative d'appel »

⁷ *Le Télégramme*, 10 février 2020, « Extraction de sable : l'État va-t-il déboursier 4 M € ? »

⁸ *Ouest-France*, 31 janvier 2022, « Projet d'extraction de sable abandonné »

⁹ Le Peuple des dunes en Trégor bénéficie aussi sans doute de la notoriété du Peuple des dunes morbihannais.

b) L'opposition au PERM de Loc-Envel : une couverture médiatique suivie

Le PERM de Loc-Envel est moins suivi par la presse régionale que le conflit de la baie de Lannion. La couverture est aussi plus courte, puisqu'elle cesse après l'abrogation officielle des PERM bretons en 2019. Le projet est également plus souvent cantonné aux pages locales, ne gagnant les pages régionales qu'associé aux deux autres permis détenus par Variscan dans la région. Cette médiatisation n'en reste pas moins importante, au regard du sort réservé à la majorité des épisodes contestataires¹.

Afin de mesurer la couverture du PERM de Loc-Envel dans *Le Télégramme* et *Ouest-France*, une recherche sur *Europresse* à partir des mots-clés « projet minier » ou « projets miniers » et « Loc-Envel² » a été menée sur la période 2013-2019. Elle permet de dégager un total de 366 articles.

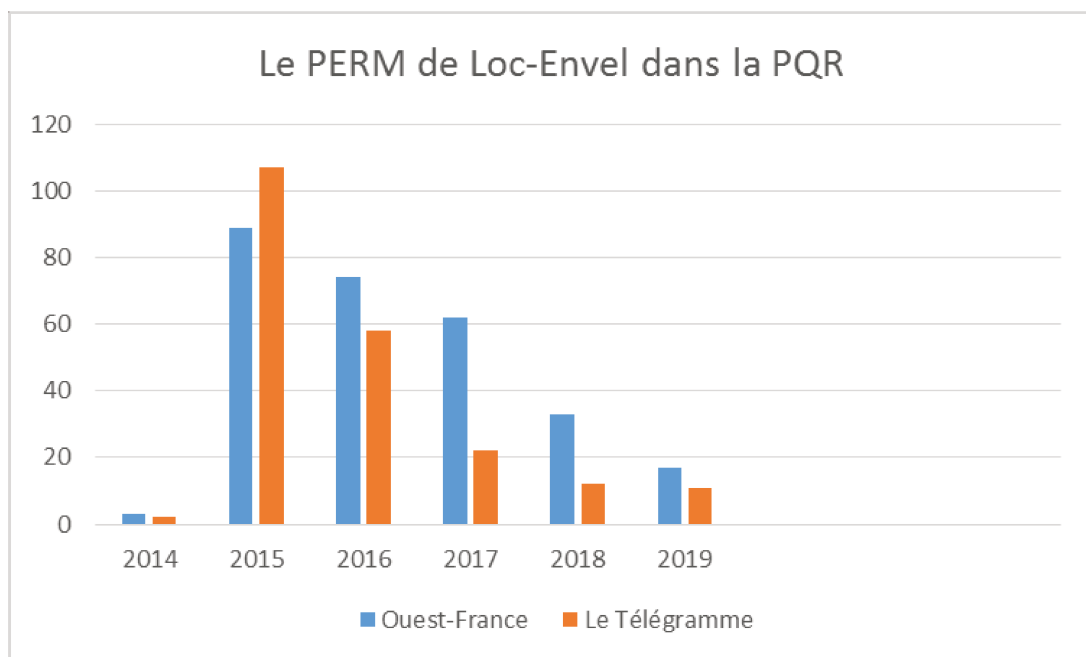


Figure 8 : Nombre d'articles mentionnant le PERM de Loc-Envel dans la PQR.

La première brève sur le sujet est publiée en pages départementales. Elle traite de la réunion d'information organisée par le collectif Notre-Dame-des-Landes Guingamp³. 2015 est

¹ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.33

² Mots-clés inspirés l'analyse de Sébastien Chailleux : Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

³ *Ouest-France*, 18 décembre 2014, « Le projet minier suscite inquiétude et méfiance »

une année plus intense, comme le montre le graphique. La structuration de Douar Didoull¹ et le succès de ses réunions publiques suscitent une première montée en pages régionales du *Télégramme*². La presse rend également compte des premières actions revendicatives³ et manifestations organisées par le collectif⁴, qui concentre à lui seul l'attention de la majeure partie des articles⁵. Cette observation confirme l'importance du répertoire tactique des opposants, et rejoint celle proposée par Sébastien Chailleux, qui remarque que « c'est véritablement le permis de Loc-Envel, dans les Côtes-d'Armor, qui enclenche un suivi médiatique local plus intense à partir de 2015. Cette prédominance est à mettre au crédit du collectif Douar Didoull, créé en janvier 2015, et à l'engagement des élus locaux⁶ », qui légitiment les contestations et leur offrent une importante caisse de résonance. Cette couverture se cantonne cependant majoritairement aux pages locales des journaux régionaux, constate une opposante : « Alors ça restait quand même plutôt localement, parce qu'ici au niveau des journaux, ici c'est Guingamp, c'est pas Lannion, etc., donc si on en parle à Lannion encore aujourd'hui, y'a peu de gens qui connaissent. Mais autour de Guingamp les gens connaissent, ou alors plus loin, dans les journaux spécialisés, puisque ceux-là on les touchait⁷. »

L'attribution du PERm en septembre, conjointement à celui de Silfiac⁸, favorise cependant, avec Merléac, une régionalisation du traitement des conflits locaux. Sur place, les journaux recueillent alors les réactions des élus⁹, mais se penchent aussi sur le recours déposé par les Amis du Patrimoine de Loc-Envel¹⁰. L'intérêt de la presse régionale pour la prospection minière commence toutefois à refluer dès 2016, même si Douar Didoull, notamment grâce à

¹ *Le Télégramme*, 21 février 2015, « Prospection minière. La résistance s'organise »

² *Ouest-France*, 1^{er} juin 2015, « Grâce. Recherches minières à Loc-Envel : réunion du collectif »

³ *Le Télégramme*, 18 février 2015, « Projet minier. Plus de 100 participants à l'après-midi festif »

⁴ *Le Télégramme*, 1^{er} mars 2015, « Projet minier. 250 personnes manifestent »

⁵ 126 occurrences sur *Europresse* pour « projet minier » OU « projets miniers » ET « Loc-Envel » ET « Douar Didoull ».

⁶ Chailleux, S., 2021, *op. cit.* p.73

⁷ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁸ *Le Télégramme*, 26 septembre 2015, « Projets miniers. Deux permis de prospection accordés »

⁹ *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires inquiets et remontés »

¹⁰ *Ouest-France*, 20 novembre 2015, « Permis minier. Recours des Amis du patrimoine »

son tout nouveau festival des luttes¹, occupe toujours le haut du pavé. La presse rend également compte des rebondissements liés aux arrêtés municipaux visant à entraver la prospection².

En 2017, les journaux régionaux constatent que le collectif est toujours mobilisé³. C'est également une année d'élection, et les projets bretons sont au menu des candidats aux législatives⁴. La mobilisation locale tend néanmoins à baisser en intensité, à mesure que l'on se dirige vers l'issue du conflit. À l'annonce de l'abandon des PERm en 2018, les opposants appellent toutefois à la prudence⁵ et maintiennent leurs recours juridiques⁶. Mais le dossier est désormais surtout traité sur un mode mineur. Quelques articles seulement suivent les procédures en cours⁷. L'abrogation des PERm, prononcée quelques mois plus tard, ne donne lieu qu'à une poignée de texte⁸.

Ces quelques observations montrent que la médiatisation du PERm de Loc-Envel doit beaucoup à l'activité de Douar Didoull, et certainement au travail médiatique mené par ses membres. Les élus opposés au projet, ainsi que les autres composantes, comme les Amis du patrimoine, ne sont pas ignorés pour autant, mais leur répertoire tactique est moins propice aux comptes-rendus journalistiques⁹. On constate également que les articles sur le projet remontent moins souvent en pages régionales que ceux consacrés à la baie de Lannion, et que lorsque c'est le cas, les trois PERm bretons sont abordés conjointement. Malgré tout, le traitement médiatique du PERm de Loc-Envel reste bien plus fourni que celui de la demande de PERm de La Fabrié.

c) La modeste couverture locale du conflit autour de la demande de PERM de La Fabrié

De nos trois cas d'étude, la demande de PERm de La Fabrié présente de loin la couverture médiatique la plus modeste. Là encore, ce sont cependant les opposants qui créent l'évènement,

¹ *Ouest-France*, 21 août 2016, « Festival des Luttes : pari gagné pour Douar Didoull »

² *Le Télégramme*, 28 octobre 2016, « Projet minier. Opposition et interdiction de la municipalité »

³ *Ouest-France*, 5 octobre 2017, « Douar Didoull actif contre les projets miniers »

⁴ *Ouest-France*, 3 juin 2017, « Douar Didoull interpelle les candidats aux législatives »

⁵ *Le Télégramme*, 18 octobre 2018, « Douar Didoull. « Les permis miniers bretons toujours pas abandonnés » »

⁶ *Ouest-France*, 24 novembre 2018, « Projets miniers. Douar Didoull maintient son recours »

⁷ *Le Télégramme*, 6 février 2019, « Projet minier. Deux permis bretons devant le tribunal administratif »

⁸ *Ouest-France*, 19 avril 2019, « Les permis miniers annulés en Centre-Bretagne »

⁹ Voir chapitre VI.

soit par leurs actions, soit en perturbant les réunions publiques organisées par Tungstène du Narbonnais ou les services de l'État.

La Dépêche du Midi consacre entre 2019 et 2021 une dizaine d'articles à la demande de PERm de La Fabrié. Ils ont été repérés au fil de leur publication par une simple veille sur le site Internet du journal, centrée sur les sujets traitants de Fontrieu. Le premier, en mars 2019, traite du vote du conseil municipal en faveur du projet¹. En juin, le correspondant local évoqué plus haut signe son premier papier sur le sujet, avec un compte-rendu de la première réunion hostile à la prospection, organisée par les riverains². L'édition albigeoise du quotidien régional fait état en juillet du dépôt, par les opposants, des refus de prélèvement en préfecture³. En août, un article des pages départementales rend compte de la création de Stop mines 81⁴. Les autres, comme celui sur le rassemblement de septembre⁵, restent limités aux pages locales.

Les réunions mises sur pied par les pouvoirs publics, ou par Tungstène du Narbonnais, sont également relatées. Mais les opposants au projet volent à chaque fois la vedette aux organisateurs⁶. En 2020, deux articles reviennent sur les actions entreprises cette année-là par les opposants : le rassemblement en vue de prendre une photographie⁷, et la conférence gesticulée⁸. D'autres sont consacrés aux élections municipales, et abordent le sujet de « la mine⁹ ». Dans une période marquée par le début de la pandémie de Covid-19, Stop mines 81 suspend ses activités. En septembre, un article est consacré à l'AG de l'association¹⁰, tandis

¹ *La Dépêche du Midi*, 16 mars 2019, « Fontrieu deviendra t-elle l'Eldorado du tungstène ? »

² *La Dépêche du Midi*, 15 juin 2019, « Une association s'organise contre la mine de tungstène »

³ *La Dépêche du Midi*, 26 juillet, 2019, « C'est maintenant que nous devons... »

⁴ *La Dépêche du Midi*, 4 août 2019, « L'association Stop Mines 81 est créée »

⁵ *La Dépêche du Midi*, 7 septembre 2019, « Les collectifs antimines ont rassemblé et informé »

⁶ *La Dépêche du Midi*, 3 octobre 2019, « Tungstène : les arguments et les promesses n'ont pas convaincu » ; *La Dépêche du Midi*, 5 décembre 2019, « Tungstène : les explorateurs voudraient déminer le terrain »

⁷ *La Dépêche du Midi*, 1^{er} février 2020, « L'appel des antimines pour la photo »

⁸ *La Dépêche du Midi*, 8 avril 2020, « Sensibilisation originale au projet de mine »

⁹ *La Dépêche du Midi*, 14 février 2020, « Réunion pour une deuxième liste ouverte »

¹⁰ *La Dépêche du Midi*, 3 septembre 2020, « 1^{re} assemblée du collectif contre la mine »

qu'un autre revient sur le revirement de la majorité municipale¹. En 2021, un dernier article traite de la mise en place d'un « comité de pilotage » sur le projet par la mairie².

À cette faible couverture s'ajoutent trois articles publiés par *Le Journal d'Ici*, ainsi que deux reportages réalisés par l'antenne occitane de *France 3*, abordés plus loin. Elle reste donc extrêmement localisée, comme le constate une opposante :

« Finalement, c'est des luttes qui restent quand même très localisées et qui ont du mal à être connues, ne serait-ce qu'au niveau du département. On a fait cette journée du 1er septembre pour que tout le monde soit informé. Y'a des gens qui ont tracté sur le marché de Castres, un peu partout. On essaye d'aller expliquer, pour informer le maximum de personnes, mais je me demande quel est le pourcentage de personnes dans le Tarn qui sont au courant. Au courant, pas pour ou contre, mais qui sont au courant. D'un tel projet³. »

Un tel silence médiatique interroge, surtout si on le compare au succès des luttes costarmoricaines. Quelques hypothèses peuvent être proposées. La plus évidente concerne la temporalité du conflit. Celui-ci se déroule en effet en-dehors de la séquence du « renouveau minier », à une période où on ne parle plus beaucoup de souveraineté minière. Il est par ailleurs le plus bref des trois cas étudiés. À partir de mars 2020, la pandémie de Covid-19 casse l'opposition dans son élan, comme elle bouleverse le fonctionnement des rédactions. Stop mines 81, encore en phase de stabilisation, n'a pas le temps de s'installer comme moteur de l'actualité locale. En outre, le PERm sollicité ne concerne qu'une zone géographique particulièrement réduite d'1,5km², contre 25 communes pour le PERm de Loc-Envel. Plusieurs enquêtés déplorent d'ailleurs le manque d'intérêt des habitants des communes voisines pour le projet. Enfin, *La Dépêche* délègue en grande partie la couverture du conflit à son correspondant local. On l'a dit, celui-ci n'est pas un professionnel, et son activité de journaliste prend place dans un agenda déjà contraint. Un temps de latence, parfois important, s'observe entre un événement et son compte-rendu dans la presse. Par exemple, la conférence gesticulée organisée à Brassac le 21 juin 2019 ne fait l'objet d'un article que le 8 avril. Ce délai compromet toute émulation médiatique, et le PERm reste astreint aux pages locales.

La couverture de la demande de titre exploratoire par la presse régionale reste limitée. Elle s'intéresse cependant principalement aux actions menées par Stop mines 81. La

¹ *La Dépêche du Midi*, 25 septembre 2020, « Le conseil municipal rejette le projet de mine »

² *La Dépêche du Midi*, 30 mai 2020, « Un comité de pilotage lancé contre le projet minier »

³ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d'une membre de Stop mines 81 et d'Apifera, Montredon-Labessonnié.

médiatisation des mobilisations tarnaises, comme costarmoricaïnes, est donc sans conteste portée par l'activisme des opposants. Ce traitement essentiellement local et régional est loin de signer l'échec des contestations¹, dans la mesure où il répond aussi à leur forte territorialisation². L'intérêt des médias nationaux, en revanche, est plus ponctuel.

2) L'irruption ponctuelle des mobilisations localisées dans la presse quotidienne nationale

Les mobilisations contre l'extraction de sable en baie de Lannion et contre les PERm parviennent à intéresser les médias nationaux, avec un temps de retard sur la presse régionale. Pour évaluer la portée nationale des mobilisations étudiées, les articles des grands quotidiens ont été compilés via *Europresse*. On constate que les médias nationaux s'intéressent aux mobilisations localisées lorsqu'elles suscitent des actions de masses³, confirmant encore une fois l'importance du répertoire tactique mis en œuvre par les opposants. Mais cette médiatisation dépend aussi de la politisation des enjeux lorsqu'ils dépassent l'échelle régionale⁴. C'est notamment le cas avec les fenêtres ouvertes lors des séquences électorales, et à plus forte raison lorsqu'Emmanuel Macron, ministre signataire des titres miniers contestés, entre en campagne présidentielle.

a) La mobilisation contre l'extraction de sable en baie de Lannion, championne des quotidiens nationaux

L'extraction de sable en baie de Lannion obtient une couverture médiatique nationale qui, sans rencontrer la notoriété d'un projet comme celui de Notre-Dame-des-Landes, n'en reste pas moins rare pour une mobilisation localisée. Une recherche sur *Europresse*, en utilisant les mêmes mots-clés que pour la presse régionale, fait ressortir 39 articles abordant le sujet. Cette médiatisation est en grande partie due aux actions menées par le Peuple des dunes en Trégor. Le caractère extrêmement touristique du territoire, puis l'entrée en campagne d'Emmanuel Macron ne sont pas non plus étrangers à la notoriété rencontrée par la mobilisation.

¹ Neveu, É., 1999, *op. cit.*

² Voir chapitre III.

³ Amenta, E., et al., 2009, *op. cit.*, p. 638

⁴ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p. 125. Voir aussi chapitre VII.

Le nombre d'articles consacrés au conflit trégorrois dans la presse nationale est bien moindre que celui observé pour la presse régionale. Il semble néanmoins assez exceptionnel pour un conflit environnemental local. Il l'est, à plus forte raison, en comparaison des deux autres cas étudiés.

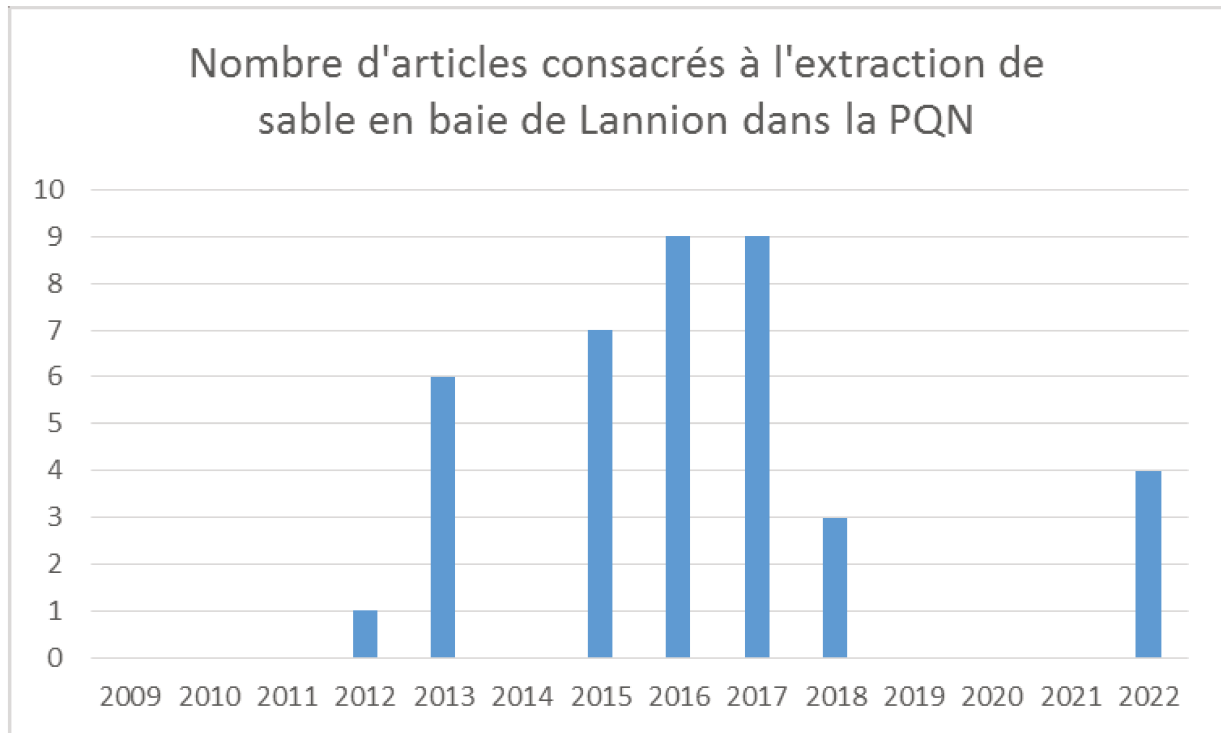


Figure 9 : Évolution du nombre d'articles consacrés à l'extraction de sable en baie de Lannion dans la presse quotidienne nationale.

Il faut néanmoins attendre 2012 et la structuration du Peuple des dunes en Trégor pour que la PQN se penche sur le conflit, avec la première manifestation d'envergure, organisée sur une plage de Trébeurden. *Le Monde* reprend une dépêche AFP, soulignant la présence de « 3000 à 4000 manifestants¹ ». Pour le directeur du CAP, c'est l'intérêt du journal « de référence » qui entraîne par la suite une couverture importante :

« Y'a eu une action aussi de communication, forte. [...] Et ça aussi ça a beaucoup servi notre cause. Je crois que c'est *Le Monde* qui a assez rapidement sorti un sujet sur notre combat, ça a fait boule de neige. Et beaucoup de médias se sont après emparés du projet en question, et ont sorti des articles, des émissions de télé, y'a eu un film sur le sable, contexte mondial, où y'avait une petite partie sur ici... Niveau média, je pense que y'a eu une bonne couverture. [...] Combien de fois on a rencontré des journalistes, fait

¹ *Le Monde*, 15 mai 2012, « Ressources. Tollé contre un projet minier breton »

des sorties avec des télé, que ça soit française ou allemande même, j'ai des souvenirs de télé allemande, qui était venue ici¹. »

L'année suivante, *Le Monde* consacre un nouvel article, d'une demi-page cette fois-ci, au combat trégorrois. La nature du territoire n'y est pas totalement étrangère, puisque le quotidien souligne que la baie de Lannion « est un lieu de villégiature très couru². » D'autres quotidiens consacrent des reportages assez généralistes à la querelle trégorroise³. Sur 6 articles publiés cette année-là, 4 le sont en juillet et août, ce qui tend à confirmer le poids du caractère touristique du territoire dans la médiatisation du conflit.

L'absence de couverture nationale pour l'année 2014 ne peut s'expliquer que par la relative stagnation du dossier. La presse régionale continue bien, de son côté, à s'intéresser au sujet, mais avec le léger recul déjà décrit. Il faut attendre l'attribution de la concession en 2015, puis la parution du décret, pour que le projet soit à nouveau mis à l'agenda à l'échelle hexagonale. Les deux titres qui en font part, *La Croix*⁴ et *Aujourd'hui en France*⁵, sont ceux qui suivent le plus régulièrement le sujet.

Le conflit trégorrois intéresse plus généralement la presse lorsqu'il prend place dans des débats qui débordent des problématiques locales. Il devient, pour *L'Humanité*, une illustration de la surdité du pouvoir face « aux aspirations des français⁶ », dans un contexte de réforme des dispositifs consultatifs. Du côté de *L'Express*, au contraire, la lutte n'est évoquée qu'au détour d'un portrait élogieux consacré au groupe Roullier⁷. C'est ensuite avec une année de retard par rapport à la presse régionale qu'intervient le pic de couverture nationale du conflit. Sur un total de 9 articles, *Aujourd'hui en France* en détient le record, avec 3 articles et 2 brèves. Le journal

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² *Le Monde*, 13 février 2013, « En Bretagne, le "Peuple des dunes" défend son sable »

³ *La Croix*, 26 mars 2013, « La baie de Lannion se mobilise contre un projet d'extraction de sable » ; *L'Humanité*, 27 août 2013, « Élus, associations et scientifiques refusent un projet d'extraction de sable coquillier dans la baie de Lannion (Côtes-d'Armor) » ; *Aujourd'hui en France*, 13 juillet 2013, « Sable disparu » ; *Le Point*, 25 juillet 2013, « Tempête de sable à Lannion » ; *Aujourd'hui en France*, 27 août 2013, « Guerre du sable »

⁴ *La Croix*, 15 avril 2015, « Sable de Lannion : Emmanuel Macron accorde une concession limitée » ; « *La Croix*, 20 avril 2015, « L'autorisation d'extraction de sable de Lannion passe mal »

⁵ *Aujourd'hui en France*, 17 septembre 2015, « Bretagne : Extraction de sable » ; *Aujourd'hui en France* 5 décembre 2015, « Bretagne : Arrêtés contestés »

⁶ *L'Humanité*, 28 janvier 2015, « Le débat participatif court-circuité par la loi Macron »

⁷ *L'Express*, 1^{er} juillet 2015, « Un géant si discret »

traite du début des extractions opérées par la CAN¹, des manifestations qui suivent², de la suspension³, ainsi que du rejet par le Conseil d'État du recours des opposants⁴.

Le nombre d'articles publiés dans la PQN est identique en 2017, alors qu'il décroît dans la presse bretonne. Les journaux qui se sont intéressés de manière précoce au sujet continuent de rendre compte des manifestations des opposants⁵. Les élections présidentielles qui se tiennent cette année-là donnent aussi une autre envergure aux controverses autour de Pointe d'Armor. Désormais candidat à la fonction suprême, et confronté aux arbitrages rendus lorsqu'il était ministre de l'Économie, Emmanuel Macron nie avoir signé l'arrêté d'attribution de la concession, relève *L'Humanité*⁶. Une fois élu, sa décision est pourtant rappelée à la lumière des convictions environnementalistes qu'il affiche désormais⁷. D'autant qu'il nomme un ministre de l'Environnement, Nicolas Hulot⁸, ouvertement hostile au projet⁹.

C'est aussi le président de la République qui siffle, en mai 2018, la fin du conflit, lors d'une visite en Bretagne¹⁰. L'annonce est d'ailleurs interprétée par *Le Monde* comme « un signal positif » envoyé à son ministre¹¹. Pour les quotidiens nationaux, le dossier renvoie donc davantage à des enjeux gouvernementaux que locaux. D'ailleurs, l'abandon définitif de la concession n'intéresse plus que les titres ayant suivi le dossier avec le plus d'assiduité, sous la forme de simples brèves¹².

Les articles publiés par la PQN n'ont probablement que peu d'effets sur la mobilisation elle-même, mais ils médiatisent un désordre local à l'échelle hexagonale. Sortir du conflit

¹ *Aujourd'hui en France*, 13 septembre 2016, « La concertation ensablée à Lannion »

² *Aujourd'hui en France*, 12 septembre 2016, « Le sable de la discorde »

³ *L'Humanité*, 14 septembre 2016, « Lannion L'extraction des sables marins suspendue, les opposants satisfaits »

⁴ *Le Monde*, 7 décembre 2016, « L'exploitation de sable à Lannion validée »

⁵ *La Croix*, 14 août 2017, « Deux mille personnes manifestent contre l'extraction de sable à Lannion »

⁶ *L'Humanité*, 20 janvier 2017, « Macron marche sur du sable »

⁷ *Le Monde*, 13 juin 2017, « L'épiphanie de M. Macron »

⁸ *Libération*, 24 juin 2017, « Quatre dossiers minés pour Hulot »

⁹ *L'Express*, 30 août 2017, « Macron contre Macron »

¹⁰ *L'Humanité*, 10 juillet 2018, « En Bretagne, les locaux sauvent leur dune »

¹¹ *Le Monde*, 23 juin 2018, « Emmanuel Macron envoie des signaux positifs à son ministre »

¹² *La Croix*, 31 janvier 2022, « Environnement Abandon définitif du projet d'extraction de sable en baie de Lannion » ; *Aujourd'hui en France*, 30 janvier 2022, « Bretagne. Pas d'extraction de sable »

devient d'autant plus pressant pour les autorités qu'il reçoit une publicité nationale, même si à partir de 2017, le projet est abordé comme une décision ministérielle controversée prise par un candidat à la présidentielle. Cette couverture n'en demeure pas moins respectable pour une mobilisation localisée. Le PERm de Loc-Envel, en revanche, n'est jamais abordé seul par les grands quotidiens, mais intégré au récit plus général de la résistance bretonne face aux velléités de renouveau minier.

b) Loc-Envel, un PERm fondu dans les projets miniers bretons

Le PERm de Loc-Envel ne suffit pas à éveiller la curiosité de la presse nationale. Si celui-ci est abordé, c'est avant tout par le prisme d'une résistance bretonne à la prospection minière, incarnée par les trois titres détenus par Variscan dans la région. Merléac, permis le plus avancé, est d'ailleurs aussi le plus fréquemment évoqué. Ce constat oblige à considérer l'opposition à Variscan dans la région comme un tout, à la manière dont elle est abordée dans la presse hexagonale¹.

La couverture par la PQN des PERm bretons est bien plus modeste que dans le cas de l'extraction de sable en baie de Lannion, avec 10 articles recensés seulement.

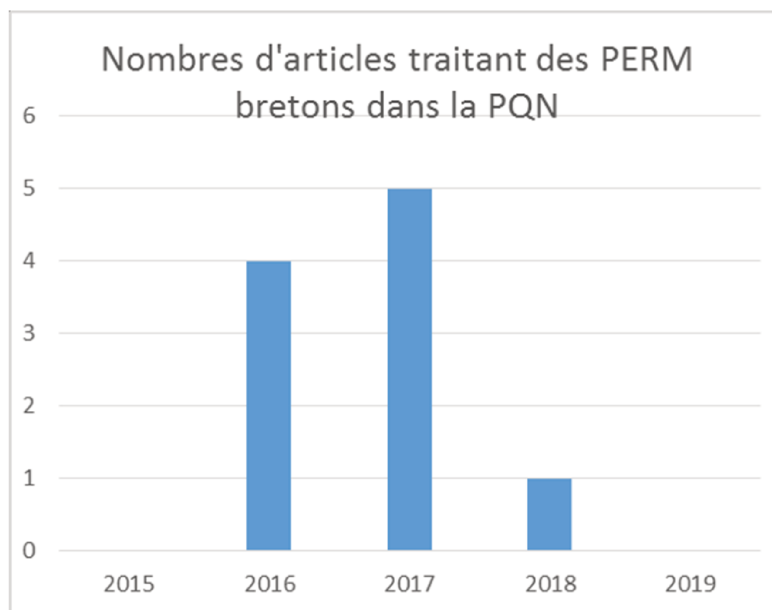


Figure 10 : Évolution du nombre d'articles abordant les PERm bretons dans la presse nationale.

¹ Sur *Europresse*, nous avons recherché les occurrences pour « projet minier » ou « projets miniers » et « Bretagne » (au lieu de « Loc-Envel », pour la PQR).

La PQN est, comme pour Pointe d'Armor, bien moins réactive que la PQR, puisqu'elle ne commence à parler des projets de prospection minière en Bretagne qu'à partir de 2016. Deux articles sont publiés, l'un mi-septembre et l'autre mi-octobre. Le premier, trouvé dans les pages du *Monde* lie ainsi les tensions suscitées par le retour de la prospection à l'affaire « des boues rouges », issues de la production d'alumine à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône. Ces problématiques minières illustrent les fractures du gouvernement Valls, tiraillé entre Ségolène Royal à l'environnement et Emmanuel Macron à l'Économie. Les PERm bretons incarnent cet antagonisme poussé à l'extrême, avec la dégradation du siège orléanais de Variscan¹ quelques mois plus tôt². Ils servent, comme Pointe d'Armor et la campagne d'Emmanuel Macron, à illustrer une thématique qui déborde largement du local.

Un second article est publié cette année-là par *Aujourd'hui en France*. Il se penche sur les PERm bretons en octobre, à l'occasion de l'organisation d'un rassemblement régional non loin de Merléac. L'article évoque lui aussi la dégradation des bureaux de Variscan, mais se focalise surtout sur une résistance locale nourrie des pollutions laissées par le BRGM dans les années 1980³.

2017 marque le (modeste) sommet de la couverture hexagonale des PERm bretons, avec cinq articles recensés. *Aujourd'hui en France* traite en une brève la chaîne humaine organisée non loin de Merléac par les différents groupes d'opposants actifs dans la région⁴. En juin, ce ne sont encore que quelques lignes qui abordent la suspension des recherches annoncées par Variscan⁵. Le journal y revient quelques mois plus tard sur un mode folklorique, à l'occasion d'une cérémonie druidique contre des forages alors imminents⁶. *Libération* consacre en mars une double page à Merléac et Loc-Envel, là encore au travers du paradoxe entre besoins en métaux et protection de l'environnement⁷. En 2018, seul un quotidien national, *Le Figaro*, s'attarde sur la promesse d'abrogation des PERm bretons, formulée par Emmanuel Macron quelques semaines auparavant. Le quotidien déplore l'écart entre les ambitions industrielles

¹ Voir chapitre VI.

² *Le Monde*, 13 septembre 2016, « Bagarres en série autour des gisements français »

³ *Aujourd'hui en France*, 15 octobre 2016, « Bretagne. Chaîne antimine. »

⁴ *Aujourd'hui en France*, 6 mars 2017, « Le sous-sol breton inspire convoitises et craintes »

⁵ *Aujourd'hui en France*, 15 juin 2017, « Bretagne. Le projet minier suspendu »

⁶ *Aujourd'hui en France*, 6 août 2017, « Les druides contre les projets miniers »

⁷ *Libération*, 30 mars 2017, « En Bretagne, les filons de la colère »

annoncées par Arnaud Montebourg, et la réalité quelques années plus tard, qui voit le gouvernement céder aux résistances locales¹.

Alors qu'en Bretagne, l'abandon des PERm vient clore plusieurs années de luttes locales, il est un non-événement pour la presse hexagonale. Le « nouveau minier » semble alors déjà loin. En 2016/2017 au contraire, les PERm bretons incarnent encore la résistance au retour de la prospection minière. Mais le nombre d'articles reste moins important que pour la baie de Lannion, probablement parce que le territoire est ici moins touristique, et que les manifestations rassemblent moins massivement². Le PERm de La Fabrié, quant à lui, passe totalement sous les radars de la presse nationale.

c) Une journaliste au positionnement spécifique pour porter la demande de PERm de La Fabrié au-delà du local

Si le conflit qui oppose Stop mines 81 à Tungstène du Narbonnais n'intéresse guère la presse régionale, c'est encore pire du côté des titres nationaux, qui n'y consacrent aucun article. Le seul relai médiatique au-delà de l'espace local est assuré par deux journalistes pigeant pour *Reporterre*.

Le média écologiste en ligne publie en effet fin septembre 2020 un article revenant sur la présentation publique de rapport établi par SystExt³. Il traite surtout de la résistance locale (Fontrieu devient un village qui « se rebelle contre une mine de tungstène ») et des nuisances associées au projet. L'une des deux cosignataires est en contact depuis plusieurs mois avec Stop mines 81. Elle invite l'association à s'exprimer dans le cadre d'une communication présentée lors de la foire Biocybèle, sur la commune de Graulhet. Annulée en raison de la pandémie de Covid-19, celle-ci est reportée à août 2020⁴.

L'intérêt de la journaliste pour le combat de Stop mines 81 tient sans doute à son positionnement particulier. Auteure d'ouvrages et d'articles technocritiques, elle documente les nuisances environnementales liées aux nouvelles technologies. Elle collabore également régulièrement avec la revue *Z*. Pour *Reporterre*, elle signe notamment un entretien avec la co-

¹ *Le Figaro*, 7 juillet 2018, « Dans l'Hexagone, les projets miniers abandonnés les uns après les autres... »

² Voir chapitre V.

³ *Reporterre*, 30 septembre 2020, « Dans le Tarn, un village se rebelle contre une mine de tungstène »

⁴ *Weegreen*, 9 août 2021, « L'industrie minière, l'art de produire des déchets toxiques ! »

fondatrice de SystExt¹, ou plus récemment un dossier consacré à l'après-mine en France². L'article sur Fontrieu revient ainsi sur les usages du métal convoité par Tungstène du Narbonnais : « Souvent étiqueté “métal de la transition”, ce métal stratégique est surtout indispensable à l'aéronautique, à la défense et au spatial : autant dire que la transition, si ce mot a un sens, pourrait s'en passer. » L'auteure cite également le projet de fusion nucléaire ITER, sur lequel elle travaille par ailleurs³, et les 100 tonnes de tungstène qu'il devrait engloutir.

Pour le reste, le silence de la presse nationale à l'égard du PERm de La Fabrié peut trouver des explications dans la temporalité propre au projet. On l'a dit pour la presse régionale, la vague du « renouveau minier », est passée depuis longtemps. Suite à l'échec des permis bretons, et jusqu'à l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, le récit de la souveraineté en matière stratégique s'efface pour un temps du débat public hexagonal. Le PERm déposé par Tungstène du Narbonnais ne s'inscrit pas dans une dynamique d'échelle nationale et apparaît comme un projet isolé. Il se situe qui plus est dans un territoire rural, peu touristique et loin des grands centres urbains et des rédactions⁴.

C'est donc un monde qui sépare l'impact médiatique de La Fabrié, de celui de Pointe d'Armor. La mobilisation contre l'extraction de sable en baie de Lannion entraîne en effet une couverture par la PQN loin d'être négligeable. Celle-ci est poussée par le caractère touristique de la baie, mais aussi par un agenda politique national où elle fait irruption, en amont des élections présidentielles de 2017. Quant aux PERm déposés en Bretagne, leur succès est plus modeste. Mais là encore, c'est l'activisme des opposants qui attire l'attention des journalistes. Cet effet médiatique des mobilisations localisées se retrouve dans le contenu des articles, qui traduisent principalement les justifications portées par les opposants.

3) Un traitement journalistique plutôt favorable aux coalitions contestataires

Dans l'ensemble, et avec les variations décrites, les coalitions étudiées parviennent à susciter une médiatisation loin d'être négligeable. Mais leur est-elle favorable ? Si, comme le remarque Érik Neveu, la couverture médiatique des mouvements sociaux est « structurellement

¹ *Reporterre*, 16 novembre 2021, « Les ravages ignorés de l'activité minière »

² *Reporterre*, 7 juin 2022, « Mines : l'héritage toxique de la France »

³ *Reporterre*, 21 juin 2021, « Iter, les promesses polluantes de la fusion nucléaire : l'enquête de *Reporterre* »

⁴ En voiture, Fontrieu est à environ 1h40 de Toulouse.

biaisée », elle n'est pas pour autant systématiquement « à charge¹ ». Dans les pages de la presse locale, en particulier, l'auteur observe que « lorsque la mobilisation se déploie contre des cibles extérieures au territoire, une couverture souvent compréhensive, donnant la parole aux groupes mobilisés, n'a rien de singulier². » Cet aspect a son importance pour les groupes mobilisés, dans la mesure où les médias contribuent, en partie, à forger les perceptions du public³. Dans une perspective de coproduction de l'évènement entre professionnels de l'information et groupes contestataires⁴, un traitement positif permet aussi d'évaluer « l'efficacité » des stratégies médiatiques mises en œuvre par ces derniers. Or, la lecture des articles publiés dans la presse, mais aussi le visionnage des reportages télévisés disponibles sur le web⁵, montrent dans nos cas un traitement médiatique généralement favorable aux opposants. Ceux-ci sont présentés comme animateurs d'une résistance déterminée à des projets décidés ailleurs, quand les industriels désertent au contraire le champ médiatique : faiblement implantés dans les territoires concernés, moins disponibles et peu préparés à affronter les mobilisations auxquelles ils sont confrontés, ils sont les perdants de l'épreuve médiatique⁶.

a) L'hégémonie médiatique du Peuple des dunes en Trégor

La communication de la CAN sur le projet de Pointe d'Armor se caractérise par sa sobriété. Si les dirigeants de la société se déplacent pour défendre leur projet lors des premières réunions publiques, ils apparaissent généralement peu dans les médias. Avec la structuration du Peuple des dunes, les critiques du projet sont, au contraire, abondamment reprises. Tandis que la coalition s'impose comme porte-parole de tout un territoire, l'extracteur disparaît progressivement du champ médiatique.

L'hégémonie acquise par le Peuple des dunes en Trégor dans la presse régionale peut se mesurer au moyen d'une simple recherche sur *Europresse*⁷, en comparant le nombre d'articles

¹ Neveu, É., 2010, *op. cit.*, p.246

² *Ibid.*, p.260

³ Neveu, É., 2016, « Quel pouvoir des médias ? », Dortier, J.-F., (dir), *La communication. Des relations interpersonnelles aux réseaux sociaux*, Éditions Sciences Humaines, Auxerre, p.275-282

⁴ Champagne, P., 2000, *op.cit.*

⁵ Principalement mis en ligne sur la plateforme *Youtube* par des opposants.

⁶ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.211

⁷ Mots-clés suivants : « extraction de sable » ET « baie de Lannion » ET [le nom du responsable de la CAN recherché].

associés aux noms des principaux dirigeants de la CAN, et ceux citant le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor. Le PDG de la société n'apparaît que dans une douzaine d'articles portant sur le projet, sur toute la période étudiée. Son directeur du développement, présent notamment lors de la première réunion organisée par les pêcheurs¹, est cité dans 13 articles. Quant à sa responsable environnement et foncier, elle prend en main le dossier assez tardivement, ce qui lui vaut de n'être mentionnée qu'à 2 reprises, en décembre 2015.

Le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor, en revanche, apparaît dans pas moins de 258 articles sur le conflit trégorrois, alors même qu'il se met en retrait après la scission de 2016. À titre d'exemple, le nom d'une autre figure de l'opposition, qui prend part à la formation du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, apparaît 63 fois, soit davantage que les cadres de la CAN en 10 ans de conflits. Ces résultats sont probablement hypertrophiés en raison de la place privilégiée qu'occupe la mobilisation dans des éditions locales, sur un territoire où rappelons-le, la CAN est peu implantée. Ils donnent néanmoins une idée de l'importance de l'audience du Peuple des dunes par rapport à celle du porteur de projet. L'ancien coordinateur de la station de l'Île-Grande explique cette désaffection par une stratégie médiatique pour ainsi dire inexistante :

« Ils ont pas été forts hein niveau com' et stratégie. Depuis le début ils ont accumulé quand même quelques bourdes. La communication chez eux c'était pas leur fort. Le fameux gars qui était venu nous présenter son projet, il a fait quelques sorties dans la presse, c'était complètement contre-productif pour eux. [...] Je me souviens en avoir discuté après coup avec la journaliste de *Ouest-France* et elle me disait "nan mais c'est incroyable, qu'il sorte des âneries pareilles." S'il voulait faire échouer le projet c'était pas mieux². »

On peut penser que les dirigeants de la CAN misent sur d'autres arènes, plus discrètes, pour défendre leur projet. Comme dans le cas du traitement médiatique des fuites radioactives, étudié par Olivier Baisné, la société semble aussi perdre la confiance des journalistes³. C'est que pour le président de Sauvegarde du Trégor, ses responsables obéissent encore à une certaine culture du secret industriel. Il est vrai que le fondateur du Groupe Roullier est connu pour ne jamais s'exprimer dans les médias⁴. Les sollicitations des journalistes auraient suscité un certain

¹ Voir chapitre II.

² Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou.

³ Baisné, O., 2001, *op. cit.*, p.177

⁴ Voir chapitre I.

embarras au sein de l'entreprise : « Ils ont été obligés de communiquer, sous la pression, parce que les journalistes leur posaient des questions, ils ne pouvaient pas ne pas répondre. Mais y'a rien d'autre¹ », pense l'enquêté.

Le rédacteur en chef adjoint du *Trégor* se souvient quant à lui d'une évolution dans l'attitude du porteur de projet : « Je les avais eus au téléphone assez facilement, et puis après par contre on les avaient plus². » Ce silence est assimilé à la crainte de « jeter de l'huile sur le feu ». Le porteur de projet a par la suite recours à un cabinet de communication, sans marquer de rupture dans ses expressions publiques.

Pour la cadre rencontrée, ce sont certains journalistes qui cherchent à faire monter la tension. Au cours de notre rencontre, elle prévient : « Il faut faire attention si vous vous basez sur les articles de presse, je sais pas ce que vous voulez faire, mais c'est une vision extrêmement partielle. [...] Clairement, tout n'est pas à prendre au pied de la lettre dans les articles. Y'a eu une vraie volonté des journalistes locaux d'envenimer le dossier. » L'enquêtée fournit l'exemple des articles relatifs aux réunions publiques, exprimant « un catastrophisme ambiant qui n'était pas forcément ressenti³. » Elle dénonce plus généralement la synergie entre coalitions contestataires et journalistes, qui conduirait à entraver le développement industriel : « À partir du moment où y'a un mouvement et que les médias suivent, et si les élus suivent, c'est fini. Qu'il soit validé ou pas, c'est fini. Je pense qu'en France, ça marche comme ça maintenant⁴. »

De fait, le contenu des articles publiés, plutôt neutre au début, traite la mobilisation avec une bienveillance croissante, à mesure que se dessine l'image d'un territoire uni contre la CAN⁵. Cette évolution transparaît au travers des titres des articles publiés. La mobilisation des écologistes de Sauvegarde du Trégor, fin 2010, est dans un premier temps abordée avec

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

³ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁴ *Ibid.*

⁵ Neveu, É., 2010, *op. cit.*

circonspection¹. En fin d'année, *Ouest-France* constate avec une certaine distance que le projet « inquiète² » et « fait débat³ ». Mais avec le ralliement progressif des élus locaux à la coalition, le ton change. L'idée d'un territoire « unis » contre le projet s'affermi⁴. La création du Peuple des dunes en Trégor, en janvier 2012⁵, bientôt rejoint par les pêcheurs-plaisanciers et professionnels⁶ entérine ce récit⁷ : « Le Peuple des dunes entre en résistance », titre *Le Télégramme*⁸.

Tout s'accélère en 2015, avec l'obtention de la concession par la CAN. La contestation prend alors une ampleur inédite, et le Peuple des dunes ne chôme pas⁹. Les deux quotidiens régionaux cotisent alors au récit d'une population unanimement hostile au projet. À la veille de la décision ministérielle sur la demande de la CAN, l'édition locale du *Ouest-France* s'autorise par exemple un clin d'œil à ses lecteurs en faisant référence aux querelles trébeurdinaises¹⁰ : « À Trébeurden, il est souvent difficile, voire impossible d'obtenir un consensus sur les sujets environnementaux. L'extraction de sable dans la baie de Lannion a pourtant fait l'unanimité... Contre le projet déposé par la CAN¹¹. » Le journal s'inclut même dans cette unité locale en titrant « Extraction de sable : on retient son souffle jusqu'à lundi¹² ».

Lorsque la concession est accordée, un titre du *Ouest-France* reprend les critiques formulées par les élus : « Pour l'agglo, “déli de démocratie”¹³ ». La manifestation qui suit est

¹ *Le Télégramme*, 4 octobre 2010, « Il y avait peu d'élus et de pêcheurs, vendredi soir à Saint-Michel-en-Grève, à la réunion organisée par Sauvegarde du Trégor sur le projet d'extraction de sable dans la baie »

² *Ouest-France*, 9 novembre 2010, « Un projet d'extraction de sable qui inquiète »

³ *Ouest-France*, 15 décembre 2010, « L'extraction de sable fait débat »

⁴ *Ouest-France*, 26 février 2011, « Des maires unis contre l'extraction de sable »

⁵ *Le Télégramme*, 8 janvier 2012, « Trébeurden. Un collectif contre l'extraction de sable »

⁶ *Le Télégramme*, 21 janvier 2012, « Sable coquillier. Y. Hemeury avec le Peuple des dunes » ; *Le Télégramme*, 16 avril 2012, « Les plaisanciers rejoignent le Peuple des dunes en Trégor »

⁷ *Ouest-France*, 4 janvier 2012, « Ils jouent collectif contre l'extraction de sable »

⁸ *Le Télégramme*, 3 mai 2012, « Baie de Lannion. Le Peuple des dunes entre en résistance »

⁹ Voir chapitre V.

¹⁰ Voir chapitre III.

¹¹ *Ouest-France*, 12 février 2015, « Extraction de sable : on retient son souffle jusqu'à lundi »

¹² *Ibid.*

¹³ *Ouest-France*, 23 janvier 2015, « Extraction de sable. Pour l'agglo, “déli de démocratie” »

saluée par les journaux locaux : « Tous mobilisés contre le projet », annonce le quotidien¹. « Déferlante contre l'extraction » renchérit *Le Télégramme*. « Vent de fronde dans le Trégor », peut-on lire dans les pages régionales du journal². La « détermination » des opposants est également relevée à plusieurs reprises³. La presse semble aussi partager leur désarroi après les deux pompages nocturnes de septembre 2016 : « Le feu vert révolte⁴ », « Premier raid nocturne du sablier dans la baie⁵ ». La réaction ne se fait pas attendre : « Le sable de la colère fait descendre des milliers de personnes dans la rue⁶ », observe *Le Télégramme*, tandis que son concurrent parle d'une « grande marée » d'opposants⁷. La presse n'hésite pas à relater le conflit sous l'angle d'un combat d'une population unie contre un porteur de projet qui, bien que Breton, n'en demeure pas moins étranger à la baie⁸. Les thématiques mises en avant par les opposants sont par ailleurs amplement reprises. Le thème du lançon, par exemple, est présent très tôt dans la presse locale⁹. Les quantités de sable concernées représentent « plus que le volume de la tour Montparnasse¹⁰ ». Les enjeux socio-économiques ne sont pas non plus en reste, notamment du point de vue de la pêche¹¹ et de la plongée¹². Si le ton des articles publiés en pages régionales semble plus distancié, il est difficile à ce stade d'établir des généralités, en raison des difficultés déjà évoquées.

Les médias nationaux contribuent à relayer les critiques du Peuple des dunes au-delà de l'espace régional. *Le Monde* illustre par exemple un article, publié en 2013, par une

¹ *Ouest-France*, 24 janvier 2015, « Extraction de sable. Tous mobilisés contre le projet »

² *Ouest-France*, 25 janvier 2015, « Extraction de sable. Vent de fronde dans le Trégor »

³ *Ouest-France*, 14 mars 2015, « Extraction de sable : les opposants déterminés » ; *Le Télégramme*, 20 avril 2015, « Extraction de sable. "Le combat continue", pour le Peuple des dunes »

⁴ *Le Télégramme*, 7 septembre 2016, « Extraction de sable. Le feu vert révolte »

⁵ *Ouest-France*, 8 septembre 2016, « Premier raid nocturne du sablier dans la baie »

⁶ *Le Télégramme*, 11 septembre 2016, « Lannion : Le sable de la colère fait descendre des milliers de personnes dans la rue »

⁷ *Ouest-France*, 12 septembre 2016, « Extraction de sable : grande marée d'opposants »

⁸ Voir chapitre III.

⁹ *Le Télégramme*, 8 octobre 2010, « Pêcheurs professionnels et plaisanciers organisaient, hier à Trébeurden, une réunion d'information sur le projet d'extraction du sable coquillier déposé par la Compagnie armoricaine de navigation »

¹⁰ *Le Télégramme*, 8 janvier 2012, « Trébeurden. Un collectif contre l'extraction de sable »

¹¹ *Le Télégramme*, 5 février 2013, « Extraction de sable. "C'est un plan social qui s'annonce" »

¹² *Le Télégramme*, 7 mai 2015, « Trébeurden. Un "grain de sable" dans la formation de scaphandrier »

photographie d'un sablier, à la manœuvre aux Glénan¹. L'impressionnant panache turbide provoqué par le pompage du maërl occupe plus des deux tiers de l'image. Le secteur visé par la CAN est quant à lui présenté comme un écosystème « exceptionnel ». Les opposants sont considérés comme sérieux, puisqu'on apprend dans l'article qu'ils ont adressé à Arnaud Montebourg « une lettre très circonstanciée qui démontre lacunes et impacts du dossier². » Les médias nationaux mettent aussi systématiquement en avant une petite pêche locale « responsable et de qualité³ », quitte à gommer le poids de l'industrie touristique sur la côte trégorroise.

Les mêmes thématiques sont reprises dans les reportages télévisés consacrés au projet. Sans prétendre à l'exhaustivité sur ce point, on s'appuiera sur ceux disponibles en ligne. Vraisemblablement partagés par des opposants, qui ont plutôt intérêt à diffuser des documents à leur avantage, ils méritent néanmoins qu'on s'y attarde. La télévision offre en effet une formidable caisse de résonance à la mobilisation trégorroise. Le journal de 13 heures de France 2 du 6 mars 2012 montre ainsi les différentes composantes de la coalition anti-extraction de sable. Le reportage diffusé suit, en bateau, le président de l'Association trébeurdaise des pêcheurs-plaisanciers et le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor. Il montre également des images sous-marines de la baie, filmées par des membres du CAP Trébeurden. Après quelques mots du directeur du développement de la CAN, on découvre un pêcheur de la baie. La voix off prévient : la disparition du lançon, consécutive au pompage du sable, serait « le pire des scénarios pour les pêcheurs professionnels de la zone, qui craignent à terme la fuite de toute faune marine ». Le reportage s'achève sur les oiseaux des Sept-Îles, « sensibles au moindre changement dans leur environnement ». Le ton général du reportage exprime une sympathie pour ces habitants, résistants un brin romantiques à la rationalité économique. Au total, cinq représentants du Peuple des dunes (six, en comptant les images du CAP) sont visibles à la caméra, contre un responsable de la CAN⁴.

En avril 2016, le « 19/20 » de France 3 se penche sur la baie de Lannion. Il suit un pêcheur de Trébeurden. La voix off explique qu'« au total, 74 marins, et à terre, 4 fois plus d'emplois, sont menacés. » Les activités de plongées sont elles aussi en péril. Les plongeurs du CAP, « un

¹ Voir chapitre I.

² *Le Monde*, 13 février 2013, « En Bretagne, le “Peuple des dunes” défend son sable »

³ *La Croix*, 26 mars 2013

⁴ *France 2*, 6 mars 2012, journal de 13h.

des plus gros centres de formation en France, sont eux aussi inquiets. Le pompage va troubler l'eau, en profondeur et à la surface », indique le commentaire. Il est appuyé par le témoignage d'un habitué du centre : « Moi je plonge depuis que je suis gamin, et j'ai vu des choses extraordinaires en Bretagne. Et je pense à mes gamins, qui eux ne verront pas ces choses-là. » Le reportage se termine sur les espaces protégés situés à quelques encablures. « Même les oiseaux seront affectés » par l'extraction de sable, conclut le commentateur¹.

Suite aux extractions réalisées par la CAN en septembre, le conflit « fait le 20h » de *France 2* le 11 septembre 2016. Le premier témoignage, recueilli lors de la manifestation lannionaise, est celui d'un opposant décrivant une population « en colère ». Un jeune homme, dont on comprend, en vertu de sa salopette Guy Cotten, qu'il est pêcheur, explique une nouvelle fois que le poisson risque de fuir la baie. Le reportage rappelle l'opposition, sur ce dossier, entre Ségolène Royal et Emmanuel Macron. Le conflit trégorrois est cadré comme symptomatique de l'opposition « enjeux écologiques contre intérêts économiques² ».

Dans ces reportages télévisés, comme dans la presse, les justifications des opposants finissent par écraser celles avancées par la CAN. D'une manière générale, l'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion prend, dans les médias nationaux, un caractère exemplaire, comme le remarque le rédacteur en chef adjoint du *Trégor* :

« Rapidement ils ont eu l'écoute de la presse en général, alors ici localement évidemment, mais rapidement y'a eu beaucoup d'articles dans la presse nationale. *Le Monde* a des fois fait des pages entières là-dessus. Alors je sais pas comment ils les connaissaient, je sais pas pourquoi ça les a intéressés. Des fois c'est parce que l'actualité guide un peu ça, parce que c'est dans l'air du temps, parce que c'est des combats un peu emblématiques. Donc la presse nationale aime bien quand c'est des combats emblématiques qui ont une résonance, un rayonnement plus national et plus international, mais à partir d'un sujet local³. »

Le Peuple des dunes en Trégor sort nettement gagnant de l'épreuve médiatique. L'activisme de la coalition et le travail médiatique de ses membres écrasent les quelques communiqués de presse publiés par la CAN. Quant au rôle de l'État, il est largement ignoré, sauf lorsque le conflit renvoie aux divisions gouvernementales. Les médias nationaux livrent par ailleurs une image quelque peu idyllique d'un littoral trégorrois authentique, qui passe sous

¹ *France 3*, 21 avril 2016, « 19/20 »

² *France 2*, 11 septembre 2016, Journal de 20h.

³ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

silence industrie touristique et « balnéotropisme » des ménages aisés. Mais c'est certainement du côté de la presse régionale que la couverture est la plus avantageuse. Cette remarque vaut aussi, dans les terres, pour le PERm de Loc-Envel.

b) Face à Variscan, la victoire médiatique par K.O. des antimines bretons

Les dirigeants de Variscan sont plus présents dans la presse que ceux de la CAN, du moins dans les deux premières années du conflit qui les opposent aux collectifs antimines bretons. La fréquence avec laquelle ils s'expriment chute cependant avec la structuration d'une opposition organisée, comme Sébastien Chailleux l'a observé à l'échelle française : « Initialement, en 2012, les opposants font jeu égal avec les opérateurs en termes de présence médiatique, mais on voit ensuite que la présence des opérateurs décroît tandis que celle des opposants augmente et se maintient très haut¹. » Dans la presse bretonne, les porteurs de projets s'effacent, avant de disparaître totalement des radars médiatiques à partir du printemps 2017.

Afin d'obtenir un maximum d'articles citant directement les responsables de Variscan, on a opté pour une recherche *Europresse* à partir du nom de son directeur général, de loin le plus présent médiatiquement. La difficulté concernant les opposants est que, contrairement au Peuple des dunes en Trégor, ils n'ont pas de porte-parole désigné. Les chiffres cités sont donc indicatifs, puisque les articles recueillis peuvent simplement évoquer Douar Didoull, ou annoncer un évènement organisé par le collectif. Ils donnent toutefois une idée du déséquilibre entre les deux parties dans les pages des deux quotidiens régionaux.

En 2014, quelques mois après le dépôt des demandes de PERm de Loc-Envel et Silfiac, le directeur général de Variscan est cité dans 9 articles du *Télégramme* et de *Ouest-France*. Mais à partir de sa création, c'est le collectif Douar Didoull qui s'exprime le plus sur le projet. On compte en 2015 pas moins de 137 articles mentionnant le collectif (sur 142 articles consacrés au PERm), contre 33 citant le directeur général de Variscan. Celui-ci est à ce stade pourtant plutôt bien disposé envers la presse, se souvient la journaliste de *Ouest-France* rencontrée : « À chaque fois que je les appelais pour avoir [le directeur général de Variscan], je tapais juste sur Google "Variscan Mines Orléans", et j'avais le numéro de la boîte. De temps

¹ Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

en temps c'était la secrétaire qui répondait, de temps en temps c'était [le directeur général] directement. Et puis vraiment aucun souci à nous répondre quoi¹. »

Les actions et déclarations de Douar Didoull occupent toujours en 2016 une centaine d'articles, contre 35 pour le directeur général de Variscan. On note ensuite une nette rupture en 2017, le dernier article citant directement l'entrepreneur minier étant daté du 15 juin. Il annonce, en pleine campagne pour les élections législatives², la suspension des travaux de prospection, afin que les permis de prospection ne soient pas « instrumentalisés » par les candidats³. Mais les relations avec les journalistes se distendent aussi à mesure qu'on s'approche de l'issue du conflit. C'est ce qu'illustre la tentative de prise de contact de la journaliste interrogée avec le président de Variscan : « J'ai jamais réussi à l'avoir clairement [le président de Variscan] au téléphone. Une seule fois où j'ai réussi à le joindre, il m'a dit "non c'est pas le moment au revoir !" Et il m'a raccroché au nez. Donc j'ai plus jamais retenté !⁴ » Comme pour Pointe d'Armor, la crédibilité des porteurs de projets s'effrite, tandis que celle des opposants tend à se renforcer.

Cet avantage n'est donc pas seulement quantitatif, il est aussi qualitatif. D'une manière générale, la presse régionale porte un regard plutôt bienveillant sur la coalition d'opposition au PERm, soutenue par les élus locaux⁵. Et si la CAN peut se prévaloir d'un ancrage breton, ce n'est pas le cas de Variscan. Les comptes-rendus de la réunion de présentation de la prospection devant la Commission locale de l'eau de Guingamp, en novembre 2015⁶, ne sont par exemple guère favorables au prospecteur. Pour les journalistes présents, cette réunion est sans conteste un échec : « Les explications de Variscan font plouf⁷ », titre *Le Télégramme*. L'article débute sur un liminaire « j'ai fait ce que j'ai pu », lâché par le géologue. Il décrit un prospecteur qui « dit n'avoir aucun chiffre précis à donner », tandis que certaines questions posées par les élus présents restent « sans réponse ». *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat* n'est guère plus tendre,

¹ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional *Ouest-France*, rédaction de Loudéac.

² Voir Chapitre VII.

³ *Ouest-France*, 15 juin 2017, « Rebonds autour des projets miniers bretons »

⁴ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional *Ouest-France*, rédaction de Loudéac.

⁵ Voir chapitre II.

⁶ *Idem*.

⁷ *Le Télégramme*, 4 novembre 2015, « Projets miniers. Les explications de Variscan font plouf »

lorsqu'il évoque des élus quittant la réunion « plus inquiets qu'en arrivant ». Là aussi, le journal évoque « des zones d'ombres », et un géologue qui « s'acharnait à parler de “mine propre¹” ».

Les titres des articles publiés empruntent plus généralement au champ lexical de l'unité et de la détermination pour désigner la coalition d'opposants : « La résistance s'étoffe² », « Solidaires face à Variscan³ », « C'est toujours non aux recherches de mines⁴ », « Ils ne lâcheront rien⁵ », « L'opposition ne faiblit pas⁶ », « Eau et rivières : “Mobiliser en vue de combattre”⁷ », « Les collectifs antimines ancrent leur résistance⁸ ». L'opposition est, là aussi, légitimée par les élus locaux : « Des maires inquiets et remontés⁹ », « les élus contre le projet de recherche minière¹⁰ », titrent les deux quotidiens régionaux. Les actions menées par Douar Didoull sont également bien perçues. Le PERm est simplement « expliqué aux agriculteurs¹¹ », au cours d'une réunion publique. L'installation par le collectif d'une « tour de guet » à l'orée de Coat-an-Noz¹², montre que les opposants « veillent sur la forêt¹³ ». Le caractère « festif » de la mobilisation, notamment au travers du festival des luttes est aussi mis en avant : « Plus de 100 participants à l'après-midi festif¹⁴ », « Festival des luttes. Pari gagné pour Douar Didoull¹⁵ », « Un festival très suivi¹⁶ », « Festival des luttes : “Festif, informatif et résistant” ». Enfin, des citations des opposants sont parfois reprises en titre des articles : « Nous n'avons

¹ *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*, 4 novembre 2015, « Projet minier de Loc-Envel : Variscan peine à rassurer »

² *Le Télégramme*, 19 décembre 2015,

³ *Le Télégramme*, 24 décembre 2016, « Projets miniers. Solidaires face à Variscan »

⁴ *Ouest-France*, 27 mai 2016, « C'est toujours non aux recherches de mines »

⁵ *Le Télégramme*, 23 juillet 2017

⁶ *Le Télégramme*, 19 mars 2017, « Projets miniers. L'opposition ne faiblit pas »

⁷ *Le Télégramme*, 21 avril 2017, « Permis miniers. Eau & Rivières : “Mobiliser en vue de combattre” »

⁸ *Le Télégramme*, 24 juillet 2017, « Festival des luttes. Les collectifs antimines ancrent leur résistance »

⁹ *Le Télégramme*, 25 octobre 2015,

¹⁰ *Ouest-France*, 29 octobre 2016, « Les élus contre le projet de recherche minière »

¹¹ *Le Télégramme*, 20 janvier 2016, « Projet minier. Expliqué aux agriculteurs »

¹² Voir chapitre V.

¹³ *Ouest-France*, 27 juin 2017, « Contre le projet minier, ils veillent sur la forêt »

¹⁴ *Le Télégramme*, 18 février 2015, « Projet minier. Plus de 100 participants à l'après-midi festif »

¹⁵ *Ouest-France*, 21 août 2016, « Festival des luttes. Paris gagné pour Douar Didoull »

¹⁶ *La Télégramme*, 22 août 2016, « Douar Didoull. Un festival très suivi »

aucune garantie », affirme le mois suivant le toxicochimiste André Picot¹. La maire de Loc-Envel évoque en 2016 « des rencontres insécurisantes » avec le porteur de projet². Puis, « une vague de refus » d'accès aux terrains, signés par les propriétaires³, tandis que la mine promettrait « des emplois éphémères et une pollution durable⁴ ». Ce procédé n'est utilisé qu'une seule fois en ce qui concerne Variscan⁵. La presse régionale contribue par ailleurs à diffuser les justifications des opposants. Le thème du territoire « château d'eau », mis en exergue par Douar Didoull, rencontre par exemple un succès certain⁶.

Les reportages télévisés consultés témoignent d'une orientation similaire. Le journal en breton de *France 3 Iroise* diffuse au printemps 2016 un reportage sur la mobilisation. Il débute sur des images de Coat-an-Noz sur fond de chants d'oiseaux. Après divers témoignages (dont celui du maire de La Chapelle-Neuve, seul élu du PERm ouvertement favorable au projet), la vidéo conclue que « la lutte continue dans le Trégor et le kreiz Breizh⁷ ». Quelques jours plus tard, le 19/20 de *France 3 Bretagne* se penche sur l'ancienne mine de Plélauff. Deux mineurs retraités témoignent : « Cette mine qui leur a donné du travail, ils n'en veulent plus », commente la voix off. L'interview du directeur général de Variscan, qui déplore « le principe d'ignorance » qui guiderait le refus de la prospection, ne pèse pas lourd face aux images des restes de l'activité extractive : « Sur le site de l'ancienne mine, c'est un paysage lunaire qui se dévoile. Rien n'a poussé sur ce terriil en plus de 50 ans, » commente la voix off⁸.

Quant à la presse nationale généraliste, on l'a dit, son intérêt pour les PERm bretons reste limité. Les quelques articles produits restent globalement centrés sur des enjeux nationaux, notamment en termes de politique des matières premières. Le point de vue porté sur les résistances locales épouse les clivages politiques traditionnels. *Libération* s'intéresse à « la

¹ *Le Télégramme*, 4 mai 2015, « Projet minier. “Nous n'avons aucune garantie” »

² *Ouest-France*, 12 janvier 2016, « Projet minier : ”Des rencontres insécurisantes“ »

³ *Ouest-France*, 2 avril 2016, « Permis minier de Loc-Envel : “Une vague de refus” »

⁴ *Ouest-France*, 4 avril 2016, « Projet minier : “des emplois éphémères et une pollution durable” »

⁵ « Les risques de l'exploration sont nuls »

⁶ Voir par exemple : *Le Télégramme*, 19 octobre 2015, « Projets miniers. L'UDB appelle à manifester samedi » ; *Ouest-France*, 10 octobre 2015, « Projet minier : les opposants réagissent au permis d'exploration » ; *Ouest-France*, 24 octobre 2016, « Le secteur minier est notre château d'eau »

⁷ *France 3 Iroise*, reportage du 8 avril 2016.

⁸ *France 3 Bretagne*, reportage du 13 avril 2016.

colère » des collectifs bretons et aux questions de ressources en eau¹, quand *Le Figaro* déplore l'abandon des ambitions minérales françaises². L'hebdomadaire *Marianne* note qu'« aucun chargé de mission [de Variscan] n'est présent et aucune activité concrète n'a lieu sur le site de Loc-Envel depuis l'obtention du permis », du fait d'une farouche résistance locale, appuyée par les élus. L'article présente les PERm détenus par Variscan comme un dossier embarrassant pour Emmanuel Macron, alors en pleine campagne³.

Pour des revues et journaux plus militants, l'opposition bretonne à la prospection minière fait en revanche figure d'exemple. Dès l'été 2015, le mensuel « de critique et d'expérimentation sociale » *CQFD* publie un article rédigé par un membre de Douar Didoull. Les PERm y sont associés à d'autres « projets inutiles et imposés » à la Bretagne⁴, tels que l'extraction de sable en baie de Lannion et la centrale au gaz de Landivisiau⁵. Quelques mois plus tard, un nouveau papier est consacré cette fois au retour de la prospection en France. Il débute sur la mobilisation de Douar Didoull et la manifestation « intercollectifs » de novembre 2015⁶. C'est aussi la mobilisation du collectif breton qui ouvre un dossier de la revue écologiste *Silence*, consacré aux mines. Là encore, la mobilisation conjointe des militants et des élus locaux est traitée en exemple⁷. La revue *Z* publie même un « guide de lutte costarmoricain contre les projets miniers⁸ ». Les tactiques mises en œuvre à Loc-Envel et Merléac pour tenir tête à Variscan sont présentées dans « un petit mode d'emploi de résistance à la sauce bretonne. » L'article liste entre autres les recours juridiques, les moments festifs, ou encore les refus d'accès aux terres, avec l'objectif d'inspirer les futurs collectifs confrontés à la prospection⁹.

La couverture des PERm bretons penche donc globalement du côté des opposants. *Le Télégramme* et *Ouest-France* notamment, confirment une nouvelle fois que la territorialité peut jouer en faveur des mobilisations locales. Autour de Loc-Envel, la mobilisation de Douar

¹ *Libération*, jeudi 30 mars 2017, « En Bretagne, les filons de la colère »

² *Le Figaro*, 7 juillet 2018, « Dans l'Hexagone, les projets miniers abandonnés les uns après les autres... »

³ *Marianne*, 27 mars 2020, « En Bretagne, les projets miniers validés par Macron font des vagues »

⁴ Voir chapitre III.

⁵ *CQFD*, juillet-août 2015, « Bretagne : un nouvel Eldorado minier ? »

⁶ *CQFD*, février 2016, « Projets miniers : L'Hexagone à la foreuse »

⁷ *Silence*, mai 2016, « Extraction minière, ni ici, ni ailleurs »

⁸ *Z*, août 2018, « Diwall ta Variscan »

⁹ *Ibid.*

Didoull engendre une couverture dense, qui traite du collectif sur le mode mélioratif de l'unité, de la détermination et de la fête. En miroir, les dirigeants de Variscan font pâle figure. Leur défaite médiatique est, comme en baie de Lannion, parfaitement claire. Dans le Tarn, aussi la modeste couverture de la résistance à Tungstène du Narbonnais est à l'avantage de Stop mines.

c) Tungstène du Narbonnais, le prospecteur inaudible

Les dirigeants de Tungstène du Narbonnais sont quasi absents des articles et reportages sur le conflit qui se joue autour de La Fabrié. Ils n'apparaissent que mis en difficulté par les opposants, à l'occasion des deux réunions publiques organisées sur place. Le traitement de la mobilisation laisse transparaître la sympathie des rédacteurs pour la mobilisation.

On l'a vu, le principal auteur des articles traitant du PERm de La Fabrié est personnellement hostile au projet. S'il est contraint de s'en tenir à une certaine neutralité, il n'hésite pas dans ses articles à décrire les déboires de Tungstène du Narbonnais. Revenant sur la réunion publique organisée en septembre 2019 par la préfecture, il titre : « Tungstène : les arguments et les promesses n'ont pas convaincu. » Il est précisé que le communicant qui représente le prospecteur travaille pour « une agence nantaise ». D'après le correspondant local, ses propos « n'ont pas convaincu la nombreuse assistance qui, par des questions ciblées et très bien documentées, a renvoyé les experts aux contradictions existantes entre les rapports du Bureau de recherches géologiques et minières ou le code minier et la réalité exposée ce soir-là. » Il conclut en notant que certaines questions posées à Tungstène du Narbonnais, comme aux services de l'État, n'ont pas trouvé de réponse¹.

Si le ton du papier est sans équivoque, le reportage que *France 3 Midi-Pyrénées* consacre à cette même réunion est sans doute plus désastreux encore pour Tungstène du Narbonnais. Il s'ouvre sur le discours introductif du maire de Fontrieu, qui se dit victime de pressions en raison de l'avis favorable rendu sur la demande de PERm². « C'est un maire isolé qui a introduit cette réunion publique », enchaîne la voix off. Et de poursuivre : « Depuis que son conseil municipal a voté à une large majorité le projet de recherche minière, la population est en colère. » Mais c'est surtout la mauvaise posture dans laquelle se trouve le porte-parole du prospecteur qui retient l'attention. « Ses longues explications ne réussissent pas à convaincre », commente le

¹ *La Dépêche du Midi*, 3 octobre 2019, « Tungstène : les arguments et les promesses n'ont pas convaincu »

² Voir chapitre VIII.

reportage. Les images montrent un communicant visiblement mal à l'aise, subissant les moqueries du public. « Sourires gênés, grondements de la foule, le sujet est compliqué et sensible », constate sobrement la voix off. Le reportage se clôt en soulignant que les opposants sortent galvanisés de la rencontre. Ce traitement favorable n'échappe pas à Stop mines 81. Une membre de l'association s'enthousiasme de la perte de crédibilité dont est victime le représentant de Tungstène du Narbonnais :

« Le reportage il te le dézingue, la manière dont ils le filment... Tant mieux c'est positif pour nous, quand ils le filment en gros plan là en train de rigoler, tu vois que le gars il croit même pas à ses propos. Tu vois que ce qu'il est en train de te raconter, il y croit pas lui-même. Il est en train de parler, et t'as tout le monde qui fait "ouais, c'est ça, ouais", qui ricane dans la salle [et lui] il rigole. Bon allez OK, on a compris. Lui déjà il a été grillé d'entrée [rires]¹ ! »

Comme dans les Côtes-d'Armor, les services de l'État, pourtant organisateurs de la réunion, restent à l'arrière-plan de ces comptes-rendus. Quelques éléments de procédure sont simplement donnés dans les pages de *La Dépêche* par le sous-préfet et le chef du bureau de la politique minérale non énergétique du ministère. Ils ne constituent en revanche que le décor du reportage de *France 3*. Le commentaire explique que « les représentants de l'État ont martelé que le processus sera très très encadré », sans qu'on en apprenne davantage.

En décembre 2019, *La Dépêche* consacre un article, non signé, à la réunion de présentation du projet destiné aux agriculteurs concernés. Le ton est plus neutre, évoquant même des « échanges conviviaux² ». Le récit de la réunion publique qui suit est quant à lui signé, mais par un autre correspondant que celui rencontré au cours de l'enquête. Sa teneur n'en est pas moins défavorable à Tungstène du Narbonnais. L'article évoque une entreprise « reçue avec une avalanche de questions bien affûtées », posées par les opposants. L'auteur souligne que les propos tenus par le juriste de la société « ont suscité pas mal de quolibets dans une salle majoritairement très hostile au projet³ ».

Comme dans les Côtes-d'Armor, la presse locale relaie en outre les critiques portées par les opposants, notamment celles touchant à préservation de la ressource en eau⁴. Sur ce point,

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² *La Dépêche du Midi*, 2 décembre 2019, « Les propriétaires sensibilisés sur la mine »

³ *La Dépêche du Midi*, 5 décembre 2019, « Tungstène : les explorateurs voudraient déminer le terrain »

⁴ Voir chapitre IV.

le retour sur la conférence gesticulée¹ organisée en février par Stop mines et Calelh ne fait pas dans la dentelle. Le correspondant local entend en effet faire comprendre aux habitants de Brassac, commune où se tient la conférence, qu'ils sont eux aussi concernés par la prospection² : « Pourquoi Brassac ? Parce que le projet de mine de tungstène sur Fontrieu touche aussi les Brassagais qui, par exemple, boivent chaque jour de l'eau venue d'un captage situé sur cette commune voisine ! Dès le stade de l'exploration, les forages transperceront les nappes phréatiques et pourraient engendrer des tarissements de sources³. » Et de poursuivre : « Les résidus toxiques issus de l'extraction et du traitement des minerais pourront être entreposés n'importe où, y compris sur des terrains de communes avoisinantes, menaçant ainsi, comme cela est arrivé dans l'Aude, de venir contaminer par ruissellement les sols et rivières du pays brassagais⁴. » L'article aurait difficilement pu être plus hostile au projet.

Les outils communicationnels mis en place par Tungstène du Narbonnais ne suffisent pas à inverser cette tendance⁵. Le site Internet développé pour l'occasion⁶, les prospectus distribués et le communicant sollicité ne permettent pas de convaincre les populations locales du bienfondé du projet. Ce sont au contraire les membres de Stop mines 81 qui ont les faveurs des médias, tandis que les services de l'État tiennent au mieux le rôle de témoins impassibles du conflit. On constate ainsi plus généralement qu'en plus de surpasser les porteurs de projets en présence médiatiques, les coalitions d'opposants étudiées bénéficient d'un traitement journalistique compréhensif.

∴

Ce chapitre a permis de montrer que les acteurs des mobilisations environnementales localisées peuvent mettre en œuvre un véritable travail médiatique. Il s'agit d'engendrer une couverture à la fois abondante et positive des luttes. Pour comprendre comment cette tâche s'articule aux pratiques journalistiques, on a montré que militants et professionnels des médias

¹ À mi-chemin entre la conférence et la représentation théâtrale, souvent humoristique, la conférence gesticulée est un dispositif de sensibilisation fréquemment utilisé dans l'espace des mouvements sociaux.

² Entretien mené le 9 mars 2020 auprès du correspondant local du quotidien *La Dépêche du Midi*, Brassac.

³ *La Dépêche du Midi*, 8 avril 2020, « Sensibilisation originale au projet de mine »

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitres II & III.

⁶ Site Internet de la société Tungstène du Narbonnais. En ligne : <https://tungstene-du-narbonnais.fr/>

coproduisent « l'évènement ». Les premiers pensent des actions à même d'attirer l'attention des seconds. Cette convergence d'intérêt, que l'on a désigné sous la formule « d'associés-rivaux », est manifeste dans le cas des localiers, dont la capacité à travailler dépend des bonnes relations entretenues avec les acteurs du territoire qu'ils sillonnent. Ce travail médiatique prend un sens différent lorsqu'il s'agit de journalistes travaillant pour des médias nationaux, qu'il s'agit surtout de guider sur le territoire. Certains membres du noyau actif du Peuple des dunes en Trégor, militants écologistes expérimentés, ingénieurs retraités, sont particulièrement à l'aise dans ce domaine. À Fontrieu, la densité des liens d'interconnaissance fait peser d'importantes contraintes sur le correspondant de *La Dépêche*, qui doit jongler entre sa sympathie pour Stop mines 81, tout en ménageant les partisans de la prospection minière et la neutralité du journal.

Les mobilisations étudiées génèrent ainsi une couverture médiatique parfois importante (comme pour la baie de Lannion), et globalement favorable à la cause défendue. Celle-ci peut, en retour, contribuer à influencer sur les représentations des conflits¹. La presse locale et régionale participe à la popularisation des mobilisations sur les territoires concernés. Les médias nationaux donnent quant à eux un large écho aux troubles générés par les titres miniers. La quasi-hégémonie médiatique acquise par les groupes mobilisés tient également à la discrétion (ou à la maladresse) de porteurs de projets étrangers aux territoires concernés et plutôt habitués à défendre leurs intérêts dans des arènes plus feutrées². Les dirigeants de Variscan peinent à convaincre, tandis que ceux de Tungstène du Narbonnais sont quasiment inaudibles. Comme pour le gaz de schiste³, la victoire des groupes mobilisés s'inscrit donc d'abord dans les pages des journaux. Les coalitions contestataires ont su déployer un répertoire varié, à même de faire parler d'elles, comme d'entraver significativement le déroulement des travaux miniers envisagés. C'est ce que montrera le chapitre suivant.

¹ Neveu, É., 2016, *op. cit.*

² Baisné, o., 2001, *op.cit.*

³ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

Conclusion de la deuxième partie

La seconde partie a permis de décrire les impacts des mobilisations, qu'on a qualifiés de « culturels ». Il s'agit d'une part de considérer leurs effets en termes de production et de diffusions de savoir sur l'environnement, et d'autre part d'en évaluer l'écho médiatique.

Le déficit de légitimité dont souffrent les connaissances produites par les porteurs de projets, comme par les institutions scientifiques dédiées, conduit certaines composantes des coalitions à se consacrer à un travail de contre-expertise. Ce sont généralement les militants les mieux dotés en capitaux qui s'attellent à cette tâche. Ils contribuent à faire émerger et à stabiliser les termes des disputes qui les opposent aux porteurs de projets et aux pouvoirs publics. S'installe dès lors une controverse, au cours de laquelle savoirs institués et critiques se répondent, contribuant parfois à faire émerger de nouvelles connaissances sur les secteurs visés par les projets. Les promesses de modérations des impacts environnementaux, formulées par les pétitionnaires, ne sont pourtant pas de nature à clore les conflits : c'est l'irréversibilité associée aux industries extractives qui empêche la formulation de tout compromis.

Les mobilisations environnementales étudiées engendrent par ailleurs la production d'articles de la presse locale, régionale, nationale, voire des reportages télévisés. Cet intérêt journalistique résulte pour partie du travail médiatique mené par les opposants. Il s'agit d'attirer l'attention en faisant évènement, c'est-à-dire en pensant des actions susceptibles d'offrir une visibilité satisfaisante. L'exercice est facilité par certaines propriétés partagées par les journalistes des rédactions locales : davantage réceptifs aux évènements qui se déroulent sur leur secteur, ils sont aussi intégrés au tissu local, dont dépend leur activité. Ils ont donc plutôt tendance à traiter les mobilisations avec bienveillance, d'autant qu'elles visent ici des acteurs étrangers aux territoires. Les militants savent également se rendre disponibles, voire indispensables, aux journalistes travaillant pour des médias nationaux, en organisant leurs séjours sur place.

Ces caractéristiques expliquent une part significative du succès médiatique des mobilisations étudiées. Les mobilisations costarmoricaines, et plus particulièrement celle du Peuple des dunes en Trégor, acquièrent même un statut d'exemplarité, dopée par le caractère attractif de la touristique baie de Lannion. Résultat, la lutte bénéficie d'une couverture médiatique importante et plutôt favorable. La mobilisation de Stop mines 81, à l'opposé, reste essentiellement cantonnée aux pages locales du journal régional. Les porteurs de projet, de leur côté, sont surtout présents dans la presse dans les premiers temps des conflits. Ils s'effacent

ensuite au profit des opposants, qui parviennent à conquérir une véritable hégémonie médiatique.

Troisième partie : du blocage à l'abandon des titres miniers

Introduction de la troisième partie

La troisième partie se focalise sur les facteurs ayant mené au blocage, puis à l'abandon des titres miniers. Les décisions prises en ce sens apparaissent comme la conséquence des importantes perturbations causées par les mobilisations. Elles font aussi suite à une politisation des conflits, qui rend coûteux tout soutien apporté aux porteurs de projets.

Le sixième chapitre revient ainsi sur le répertoire tactique mis en œuvre par les opposants dans le but de bloquer la mise en œuvre ou l'attribution des titres miniers. Leur succès tient à leur capacité à mobiliser différents registres, à manier les outils légaux comme les événements contestataires. Sans être saisis par les mêmes groupes, les recours juridiques et les manifestations érodent d'autant plus la volonté des porteurs de projets que les mobilisations restent soutenues par les élus locaux. Surtout, des actions plus dures, notamment de sabotage, semblent annoncer un raidissement en cas de démarrage ou de poursuite des travaux.

Le septième chapitre examine les dynamiques de politisation/dépolitisation des conflits étudiés. Il s'agit notamment de tester l'hypothèse selon laquelle la politisation des projets s'inscrivant dans la séquence « nouveau minier » a conduit à son échec¹. Les séquences électorales tendent en effet à produire une homogénéisation des points de vue exprimés par le personnel politique. De fait, à quelques exceptions près, rares sont sur nos cas les candidats qui se sont ouvertement déclarés en faveur de l'extraction de sable ou de la prospection minière. Les discours portés par certaines composantes des coalitions associant critique des projets et critique des structures sociales compliquent également toute tentative de dialogues émanant des porteurs de projets ou des pouvoirs publics.

Ces observations conduisent, dans un huitième chapitre, à revenir sur les étapes qui ont conduit les autorités à envisager le retrait des projets comme solution pour sortir des conflits. Ce dernier chapitre cherche plus largement à dresser le bilan des coalitions étudiées, en examinant aussi leurs limites. On constate notamment qu'elles ne sont pas toujours le cadre d'un dépassement durable des clivages préexistants, mais aussi qu'il leur est difficile de déborder de l'espace local dans lequel elles s'inscrivent. Ce dernier facteur explique, peut-être, pourquoi la question des ressources minérales n'émerge jamais réellement comme sujet de débat national.

¹Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.389

Chapitre VI : Le répertoire tactique des coalitions anti-extractives, des arènes institutionnelles à l'épreuve de force

Le chapitre précédent a montré que les opposants aux titres miniers remportent la bataille médiatique, face à d'inaudibles industriels. Ils obtiennent ce résultat au moyen d'actions destinées à capter l'attention médiatique. Les manifestations massives organisées par le Peuple des dunes, les mises en scène de Douar Didoull ou la randonnée organisée par Stop mines 81 sont abordés avec une tonalité positive qui contribue à la popularisation des manifestations. Les recours juridiques, moins propices aux « belles images » sont également traités, mais de manière moins extensive. Quant aux articles relatant des actions débordant du cadre légal, comme les graffitis découverts autour de Loc-Envel, l'envahissement des locaux de la CAN, ou encore la dégradation du siège de Variscan, ils laissent plutôt la place aux réprobations. Il existerait donc un registre légitime, respectant la légalité, et un autre, plus « disruptif » et condamnable. Or, pour Michel Offerlé, cette catégorisation n'a pas lieu d'être, la légitimité du type d'actions utilisables dépendant principalement du contexte¹. Elle est d'autant plus obsolète qu'une part importante de l'espace écologiste semble acquise à la diversité des tactiques, éprouvées lors de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes² : la multiplication des actions, des recours juridiques aux sabotages, est le moyen le plus sûr d'obtenir l'abandon des projets contestés. Qu'en est-il des mobilisations contre les titres miniers ? Selon quels critères les coalitions en place sélectionnent-elles les actions mises en œuvre ?

Il ne s'agit pas à ce stade de juger de leur efficacité³, mais de comprendre comment les coalitions puisent dans un répertoire correspondant à un nombre « limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés⁴. » En d'autres termes, chaque groupe mobilisé agit et innove à partir d'un répertoire de tactiques disponibles⁵. Les

¹ Offerlé, M., 2008, *op. cit.*

² Si la diversité tactique est un thème ancien de l'altermondialisme, le mouvement contre l'aéroport, en dépit de ses évolutions ultérieures, a sans conteste contribué à sa popularisation, par le biais de l'idée de « composition » entre tendances politiquement hétérogènes. Elle a plus récemment été mise en application au sein des Soulèvement de la Terre. Voir : Collectif Mauvaise troupe, 2016, *Contrées. Histoires croisées de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*, L'Éclat, 412p.

³ Voir chapitre VIII.

⁴ Tilly, C., 1986, *La France contestée*, de 1600 à nos jours, Fayard, p.541

⁵ Le terme « tactique » est utilisé à la suite d'O. Fillieule pour désigner « l'agencement de performances et d'interactions propre à chaque groupe ». Voir Fillieule, O., 2010, « Tombeau pour Charles Tilly. Damien Schrijen – « Mine de rien, la lutte paie » - Université de Rennes – 2023

choix opérés dépendent aussi de la culture propre à chaque composante de la coalition¹. Par exemple, les militants-experts trégorrois n'agissent pas comme les pêcheurs, et Douar Didoull n'accorde pas la même valeur à la voie juridique que Stop mines 81, même si les coalitions étudiées partagent pour l'essentiel un répertoire proche.

La première partie montre que la plupart des militants rencontrés investissent les arènes ouvertes que constituent les instruments participatifs², comme les réunions publiques d'information, mises en place par les pouvoirs publics ou les porteurs de projets. Partant du constat que ces arènes ne permettent cependant pas de remettre en cause les projets contestés, les opposants se saisissent d'autres outils légaux à leur disposition, examinés dans une seconde partie. C'est le cas des arènes plus discrètes³, comme les cabinets ministériels, investis par les élus. Les coalitions usent également du droit, dans l'espoir de bloquer les titres contestés. Mais là encore, ces tactiques à elles seules ne sont généralement pas suffisantes. S'opère dès lors ce que Luc Boltanski et Eve Chiapello désignent sous le terme de « déplacement⁴ » : le conflit se déplace vers l'épreuve de force, caractérisée par l'usage de tactiques moins encadrées, voire relevant de formes de violences plus ou moins contenues, abordées dans une troisième partie.

A - Défiance et détournements contestataires au sein des arènes consultatives

Confrontés à des tensions localement croissantes, pouvoirs publics et porteurs de projets déploient différents instruments consultatifs, sous la forme d'arènes destinées à échanger avec les acteurs locaux. Ces espaces ne sont pas à proprement parler « participatifs ». C'est pourquoi nous regrouperons ces instances sous le qualificatif d'arènes consultatives. Les épreuves qui s'y déroulent sont donc formellement légitimes, dans la mesure où elles se déroulent « dans un cadre conventionnel, obéissant à un dispositif de contrôle et à des contraintes de justification⁵ ». Cependant, comme le théorisent Luc Boltanski et Eve Chiapello, « l'épreuve n'est valide (juste)

Répertoires, performances et stratégies d'action », Agrikolianski, E., et *all.* (dirs), *Penser les mouvements sociaux*, p.82

¹ Fillieule, O., *op. cit.*, p.95

² Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *op. cit.*

³ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, 316p.

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E. *op. cit.*, p.453

⁵ Nachi, M., *op. cit.*, p.62

que si elle met en jeu des forces de même nature¹. » Or, chaque partie s'estime ici défavorisée. L'impossibilité de questionner les projets sur le fond conduit les opposants à déployer dans ces arènes plusieurs registres tactiques pouvant cohabiter : la participation critique, le détournement et la perturbation. La première attitude est assumée par des militants écologistes bénéficiant d'une certaine légitimité institutionnelle. La seconde, par des groupes souhaitant faire la démonstration de leur force, sans illusion sur l'issue du dispositif. La troisième est adoptée par les plus critiques, qui refusent tout crédit à la participation institutionnalisée.

1) Les arènes consultatives institutionnelles, un gain procédural délégitimé

Commission de suivi, d'information et de concertation (CSIC) sur le dossier de Pointe d'Armor, Commission d'information et de suivi (CIS) du PERm de Loc-Envel ou réunions publiques tarnaises peuvent être vues comme des gains procéduraux², certes mineurs, mais acquis par une contestation balbutiante. Les deux premières relèvent du pouvoir des préfets, qui peuvent les convoquer « lorsque les nuisances, dangers et inconvénients » d'un projet le justifient³. Les dernières, telles qu'elles que mises en œuvre à Fontrieu, interviennent en amont de l'attribution du PERm, à la demande de la municipalité et à l'initiative de Tungstène du Narbonnais. Il s'agit de constituer des arènes encadrées, dans lesquelles les porteurs de projets et certains opposants peuvent échanger sur les modalités de mises en œuvre des titres miniers. Cependant, au sein de ces instances, « l'ordre hiérarchique entre les intérêts en présence est rarement défini a priori, et va donc être construit en fonction d'un certain état des rapports de force, et des éventuelles asymétries de pouvoir⁴. » Pour les opposants, ils apparaissent comme des tentatives de « domestication » de la conflictualité⁵, voire comme de simples outils d'acceptation au service des industriels⁶. Pour ces derniers au contraire, ces arènes laissent trop de place aux oppositions, entravant le bon déroulement des projets.

¹ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.77

² Chabanet, D., Giuigni, M., 2010, *op. cit.*, p.150

³ Premier ministre, 7 février 2012, *Décret n° 2012-189 relatif aux commissions de suivi de site*, 2p.

⁴ Blatrix, C., 2010, *op. cit.*, p.226

⁵ Neveu, C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, n°1, p.186-209

⁶ Y. Fournis et M.-J. Fortin considèrent l'« acceptation » comme le résultat du processus d'« acceptabilité », voir Fournis, Y., Fortin, M.-J., 2015, *op. cit.*

a) La participation associative à la Commission de suivi, d'information et de concertation de Pointe d'Armor, un rôle de « pot de fleurs » ?

La préfecture du Finistère organise en mai 2011 une réunion dite de « concertation¹ ». Comme le prévoit le cadre réglementaire, celle-ci intervient dans un délai de quatre mois après que le commissaire-enquêteur ait rendu ses conclusions². Elle a pour objectif de « présenter à l'ensemble des acteurs locaux le dossier de concession de titre minier [...] ainsi que les avis émis dans le cadre de la procédure réglementaire. » Ce rendez-vous n'a toutefois pas « de caractère conclusif », précise le préfet³. La réunion échoue à faire baisser la tension autour du projet, contraignant le ministère à organiser d'autres rencontres en vue de faire aboutir la demande de concession. Les commissions de suivi, installées après son attribution, ne présentent pas de meilleurs résultats.

Le ministre alors en charge des mines organise par conséquent en 2013 une réunion *ad hoc* afin de permettre aux différentes parties d'élaborer un compromis. La responsable environnement de la CAN se souvient :

« Le ministre, à l'époque monsieur Montebourg, a décidé de refaire une réunion, alors qui n'est pas de concertation parce que la concertation c'est bien réglementaire, qui est une réunion de conciliation. En 2013. Pour essayer de trouver une solution sur les oppositions qu'il y avait de la part des élus, les oppositions qu'il y avait de la part des pêcheurs, et du groupement de citoyens qui s'était monté, le Peuple des dunes en Trégor⁴. »

L'objectif, pour la cadre, est d'apaiser une contestation en cours de structuration et de canaliser des formes de « force brute⁵ » qui peuvent s'exprimer, notamment lors de réunions publiques avec des pêcheurs professionnels : « Moi j'ai toujours essayé de travailler avec les gens, essayer d'avancer. À partir du moment où on se parle, même si on n'est pas d'accord, c'est quand même plus simple. Parce qu'au tout début on se faisait agresser verbalement, même

¹ Voir chapitre I.

² Préfecture du Finistère, *s.d.*, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, op. cit., p.2

³ *Ibid.*

⁴ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable environnement et foncier à la Compagnie armoricaine de Navigation, Brest.

⁵ Nachi, M., *op. cit.*, p. 62

physiquement¹... » Les représentants de la CAN qui se rendent aux premières réunions publiques organisées par les organisations de pêcheurs² sont effectivement quelque peu bousculés³.

C'est suite à cette réunion du 27 août 2013 qu'un nouveau projet de décret est proposé, avec une première baisse des volumes autorisés⁴. D'autres rencontres ministérielles suivent. On peut penser qu'elles doivent permettre de « produire du consensus et de désamorcer les contestations », pour reprendre les mots de Julie Blanck à propos des dispositifs mis en place à Bure⁵. Avec l'octroi de la concession et de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers, en décembre 2015, un arrêté interpréfectoral définit la création d'une nouvelle arène, la CSIC⁶. Elle réunit les élus locaux, l'exploitant, les organisations professionnelles concernées, des organismes scientifiques (au premier rang desquels l'Ifremer), les principales associations régionales de protection de l'environnement ainsi que les services instructeurs⁷. On en compte quatre, entre février et novembre 2016.

Dans les faits, cette arène est essentiellement consultative et permet à la CAN de prendre note de certaines critiques⁸. Elle doit permettre, comme le résume avec amertume le marin-pêcheur de Trédrez-Locquémeau, d'« essayer de trouver un accord ou un compromis. Ou de nous faire accepter les choses⁹. » Les participants n'y ont par ailleurs pas tous le même statut. Le poids des organisations environnementales, notamment, y est limité, puisqu'elles ne peuvent formellement prendre part aux éventuels votes. Pour le président de Pleumeur-Bodou environnement, qui y siège au nom d'Eau et rivières de Bretagne, il est tout de même essentiel

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable environnement et foncier à la Compagnie armoricaine de Navigation, Brest.

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁴ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, *op. cit.* p.14

⁵ Blanck, J., 2021, « Des dispositifs pluralistes sous contrôle : internaliser les critiques pour gouverner le stockage des déchets radioactifs », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p.33

⁶ Préfectures du Finistère et des Côtes-d'Armor, *op. cit.*, 6p.

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir chapitre précédent.

⁹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

d'être présent. Cette posture d'« adhésion distanciée », fréquente chez les militants associatifs confrontés à des dispositifs participatifs¹, nécessite de mettre en œuvre des talents de persuasion:

« La commission, si elle est amenée à voter, les associations ne votent pas. Nous on est quand même assez “pots de fleurs”. Alors on peut, après ça dépend de chacun, mais on peut essayer de convaincre aussi, même si ça compte pas dans la théorie, dans le vote, ça peut laisser des traces si c'est convaincant. Ça, ça dépend de votre persuasion, de vos arguments, *etc.* Donc ça veut dire quand même que c'est pas à négliger, et si vous voulez on n'avait l'impression quand même, alors c'était un peu prétentieux certainement, que si ça se passait mal on pouvait faire arrêter². »

Les inégalités entre protagonistes sont également défavorables aux deux représentants des pêcheurs professionnels. Ceux-ci perdent des jours en mer, et donc des revenus, pour assister à différentes réunions dans lesquelles la plupart des participants sont retraités, dans le cas des militants associatifs, ou rémunérés. Une situation qui engendre logiquement de fortes tensions et des « coups de gueule » de la part des marins³.

Du côté de la CAN, on considère que les arènes consultatives laissent trop d'espace aux oppositions. La responsable environnement de l'entreprise dresse de ce point de vue un parallèle avec ce qu'elle a pu constater lors de ses travaux de thèse en géographie, portant sur la reconversion des anciens sites d'extraction : « À force de surconcertation, vous avez en fait toujours les mêmes personnes. Et c'est toujours les opposants, les gens qui sont pas d'accord, qui donnent de la voix⁴. » L'industriel dépose d'ailleurs un recours contre l'instance consultative après sa première séance⁵. Plus que la CSIC, c'est l'obligation qui lui est faite de présenter des études complémentaires, non prévues par le Code minier, qui motive cette procédure. Elle est toutefois rapidement retirée, devant le tollé suscité⁶.

¹ Rui, S., Villechaise-Dupont, A., 2005, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, vol.4, n°123, p.21-36.

² Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁴ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁵ *Ouest-France*, 19 avril 2016, « Extraction de sable : la Can attaque en justice »

⁶ Compagnie armoricaine de navigation, 28 avril 2016, *Site de Pointe d'Armor en baie de Lannion : La CAN annonce le retrait de son recours*, 1p.

La légitimité de ces arènes consultatives, et donc des épreuves qui s’y déroulent, se voit contestée de tous côtés. D’une part, parce que tous les participants n’y entrent pas sur un pied d’égalité. D’autre part, parce qu’elles visent, pour ses opposants, à faire aboutir le projet d’extraction de sable contre vents et marées. Les contraintes qui les régissent en sont d’autant plus inacceptables que leur issue semble jouée d’avance. Ce sentiment est décuplé dans le cas des commissions de suivi mises en place pour le PERm de Loc-Envel.

b) La Commission d’information et de suivi de Loc-Envel, une arène peu à même de remettre en cause le PERm

Faisant face à des tensions croissantes, le préfet des Côtes-d’Armor met en place une instance d’échange entre acteurs intéressés par le PERm de Loc-Envel. Cette Commission d’information et de suivi (CIS) se réunit pour la première fois en janvier 2016. Elle a théoriquement moins de poids que la CSIC de Pointe d’Armor, puisqu’il n’est pas question ici de renouvellement annuel de l’arrêté attribuant le titre minier à Variscan. Son rôle est essentiellement de permettre la circulation d’information auprès des élus, et éventuellement de pousser le prospecteur à envisager quelques ajustements.

La CIS de Loc-Envel se réunit à deux reprises, avec un second et dernier rendez-vous en mars 2017¹. Pour certains acteurs locaux, comme le maire de Belle-Isle-en-Terre, elle constitue un premier gain procédural obtenu par la mobilisation locale. Après avoir résumé quelques étapes du projet, c’est ainsi qu’il présente la situation au moment où nous le rencontrons : « Les choses ont évolué quand même depuis notre résistance, y’a un comité [*sic*] de suivi qui a été mis en place, par monsieur le préfet des Côtes-d’Armor. Ce comité de suivi se réunit une fois l’an². »

L’écoute attendue n’est pourtant pas au rendez-vous. Les comptes-rendus montrent que le directeur général de Variscan se dit prêt à adapter son calendrier de travaux à certaines contraintes environnementales (comme le choix de périodes de forages les moins préjudiciables aux chauves-souris³). Mais les élus comprennent rapidement que les opinions qu’ils y

¹ Préfecture des Côtes-d’Armor, *s.d.*, *Commission d’information et de suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de recherche de mines PERM - dit « permis de Loc-Envel ». Réunion du lundi 13 mars 2017*, 5p.

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

³ Voir par exemple : Préfecture des Côtes-d’Armor, *Commission d’information et de suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de recherches de mines PER - dit « de Loc-Envel ». Réunion du 26 janvier 2016*, *op. cit.*, p. 5.

expriment comptent peu dans l'issue du projet. Décrivant le premier rendez-vous, la maire de Loc-Envel rappelle que les acteurs locaux n'y ont aucun pouvoir de décision : « À cette réunion-là, on nous fait en gros comprendre que c'est un projet qui va se faire, de toute façon. Mais que faut pas qu'on s'inquiète quand même¹. »

Variscan organise également quelques réunions publiques dans la région. Pour les membres de Douar Didoull, il est cependant hors de question de discuter avec le prospecteur, ni au sein des CIS, ni lors de ces rencontres :

« Y'a eu des réunions publiques sur le permis de Silfiac, avec [le directeur général de Variscan] [...]. Il connaît les ficelles. Nous on a toujours refusé de lui parler. [...] On estimait qu'on n'avait rien à gagner à parler avec eux parce que, bon lui peut-être pas, mais c'est des pros de la com' en fait. Ils sont formés pour ce genre de choses. Et nous on l'est pas. Et puis pourquoi on irait parler avec quelqu'un qui nous impose un truc, de cette façon-là ?² »

Pour le président des Amis du patrimoine de Loc-Envel aussi, ces réunions souffrent d'une asymétrie favorable à Variscan : « Stratégiquement, ça nous paraissait pas être un bon plan d'aller discuter avec Variscan. Je vois pas ce qu'on avait à leur dire. Eux nous auraient pris de haut, forcément, et nous on n'allait pas chercher à convaincre une société appuyée par un groupe international de se rendre à notre argumentaire !³ »

Élus locaux et associations présentent ainsi ces arènes consultatives comme un outil au service de l'acceptation du PERm. Pour Variscan au contraire, les CIS fragilisent le projet et servent les opposants :

« A priori mettre en place une instance de discussion, sur le principe, on peut que s'en réjouir. Sauf que, dans le comité en question, vous avez l'administration déjà, qui est pléthorique. [...] Vous avez toutes les ONG, elles sont très très très nombreuses. Et vous avez un industriel. Tout seul. [...] C'est lourd. Donc ça déjà c'est un des premiers problèmes. Ensuite, dans ceux qui viennent, vous avez des gens qui sont installés depuis longtemps, des associations qui existent, qui ont pignon sur rue. Et puis vous en avez qui se créaient uniquement pour ça. Et qui en général sont systématiquement opposées. Et qui viennent là, non pas pour discuter, mais pour avoir les informations qui leur permettront de nous attaquer. Et c'est ce qu'il s'est passé à chaque fois⁴. »

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁴ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

Loin de l'épreuve légitime d'une démocratie délibérative, les CIS se voient doublement délégitimées, chaque camp y présentant son adversaire comme étant en position dominante. Comme en baie de Lannion, cette asymétrie objective ou ressentie contribue au glissement vers l'épreuve de force. Ces réunions interviennent par ailleurs tardivement, alors que les oppositions locales sont déjà solidement installées. À Fontrieu au contraire, les acteurs locaux tentent de désamorcer les tensions en amont de l'attribution du PERm.

c) À Fontrieu, une réunion préfectorale pour calmer le jeu ?

En septembre 2019, après un premier été de mobilisation de l'opposition à la demande de PERm de La Fabrié, le maire de Fontrieu se trouve seul à essayer les mécontentements. Il sollicite donc l'organisation d'une réunion d'information auprès des pouvoirs publics. Un tel rendez-vous à un stade si précoce de la procédure d'instruction constitue un exemple unique parmi nos cas. Il ne permet cependant pas d'apaiser les tensions, les organisateurs étant accusés d'assurer « le service après-vente » du projet.

La réunion de septembre 2019, animée par le sous-préfet de Castres, permet au maire de Fontrieu de montrer qu'il n'est pas responsable du projet¹. Elle a aussi pour objectif de répondre aux inquiétudes des habitants de la commune et de présenter les étapes de l'instruction en cours, là où en Bretagne les autorités ont tardé à réagir. Le moment est idéal, justifie le sous-préfet de Castres : « Cette réunion vient en temps voulu, plus tôt nous n'aurions pas eu grand-chose à vous dire, en tout cas pas de manière aussi complète que nous pouvons le faire ce soir. Plus tard c'eût été trop tard et donc le moment où cette réunion est organisée, à votre demande effectivement monsieur le maire, est le mieux choisi². » L'objectif affiché est « d'être le plus exhaustif possible dans l'exposé du contexte réglementaire et de l'état d'avancement de la procédure³ » d'octroi du PERm.

Pour les opposants cependant, les pouvoirs publics, par cet exercice communicationnel, ne cherchent qu'à préparer le terrain à Tungstène du Narbonnais. Pour une membre du collège de Stop mines 81, leur but est de jauger l'opposition locale : « En fait, moi je dis pas qu'elle a servi à rien [cette réunion], mais je pense que c'était plus pour faire une approche de la population, pour voir si y'avait du monde. Je pense que c'était plus dans ce but-là, parce

¹ Voir chapitre I.

² Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019, op. cit.*, p.1

³ *Ibid.*

qu'après, ils ont pas amené plus d'infos que ce que nous on avait déjà¹. » Selon l'un de ses camarades, « les services de l'État étaient là pour prendre les questions et pour les donner à Tungstène du Narbonnais, histoire qu'ils soient pas bloqués derrière². » Il ne s'agirait donc pas d'informer, et encore moins d'écouter les griefs des habitants du territoire, mais d'aider le prospecteur à répondre aux critiques dont il est l'objet. Là encore, l'industriel est perçu comme étant en position de force, car soutenu par la puissance publique. Un sentiment résumé par un riverain du périmètre sollicité, pour qui les services de l'État « font le service après-vente³ » de Tungstène du Narbonnais.

Contrairement à Variscan, le directeur général de la société ne conçoit cependant pas les arènes consultatives comme entravant la prospection minière. Il évoque les commissions de suivi comme permettant de « promouvoir le dialogue constructif local. » Selon le chef du bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, présent à la réunion, la présence d'opposants en nombre s'inscrit dans le déroulement routinier de ce type d'arènes : « On a usuellement dans ce type d'audience plutôt les gens qui sont contre, plutôt que des gens qui viennent s'informer. Mais ça c'est du classique, y'a rien d'exceptionnel⁴. » On peut dès lors s'interroger sur la finalité de ce type de réunions.

Si le PERm a été refusé avant que des commissions préfectorales de suivi aient pu se tenir, les opposants au projet jugent sévèrement les réunions publiques organisées à la suite du dépôt de la demande. D'une manière générale, la fonction des arènes consultatives mises en place est quasi unanimement remise en question par les acteurs en présence. Pour les opposants, il s'agit de favoriser l'acceptation du projet, sans réelle prise en compte de l'avis des populations locales. Pour certains industriels au contraire, ces dispositifs partent d'une bonne volonté, mais nuisent aux projets concernés. Ces asymétries privent ces instances de réelle légitimité. Un constat qui pousse les opposants à les désertier, voire à les détourner en leur faveur.

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

² Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

2) Subvertir les arènes consultatives ?

La défiance à l'égard des arènes consultatives se manifeste par différentes attitudes selon les cas. Comme le note Cécile Blatrix, « la capacité des acteurs à contester, détourner, contourner les arènes qui leur sont proposées ne doit pas être sous-estimée¹. » Le sociologue Rémi Barbier parle « d'ironie ordinaire » des publics face à ce qu'ils considèrent comme des procédures à la sincérité douteuse. Il note que cette attitude peut dessiner « l'amorce d'un contre-pouvoir² ». Elle va en effet de la participation critique des composantes associatives du Peuple des dunes au CSIC, au court-circuitage des réunions publiques par Stop mines 81 en passant par les perturbations organisées par Douar Didoull en marge des rendez-vous préfectoraux.

a) La participation critique d'un écologiste trégorrois

Les élus locaux sont conviés aux commissions préfectorales de suivis en vertu de leur statut institutionnel. Ils y font entrer le conflit, en y relayant partiellement les préoccupations des opposants. D'autres acteurs locaux, notamment associatifs, siègent aussi dans ces arènes relativement fermées. Deux militants d'Eau et rivières de Bretagne, l'un membre du Peuple des dunes, l'autre de Douar Didoull, assistent ainsi respectivement aux commissions de suivi de Pointe d'Armor et Loc-Envel. Lucides quant au peu de considération accordée à leur point de vue, ils y adoptent une posture de participation critique.

Au cours du premier CIS sur Loc-Envel, la maire de la commune évoque les « inquiétudes » de ses administrés, et indique que « nombreux sont ceux qui ne veulent pas entendre parler de mine³. » Les interventions des élus locaux permettent plus globalement de faire entrer la contestation dans ces arènes préfectorales. La directrice du BRGM Bretagne se souvient :

« J'ai quand même été plutôt impressionnée de la mobilisation. On n'a fait le tout premier, mais le deuxième CIS, on entendait les maires, presque les uns après les autres nous dire, "de toute façon, sur notre commune, on a fait en sorte que tous les propriétaires de parcelles signent un refus de laisser rentrer Variscan sur [les] parcelles." »

¹ Blatrix, C., 2010, *op. cit.*

² Barbier, R., 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol.13, n°3, p.260

³ Préfecture des Côtes-d'Armor, *op. cit.* p.3.

Je me suis dit “bon bah là OK, ils se sont structurés, ils se sont organisés, c’est fini.” On a assez vite senti en fait que, ils avaient complètement bloqué le processus¹. »

Les représentants associatifs jouent de leur côté la partition d’une participation critique, qui n’est pas toujours dénuée d’espoir. Pour les militants d’associations environnementales en effet, « la scène institutionnalisée, en dépit de ses imperfections, constitue une ressource supplémentaire du point de vue de l’action collective² ». Le président de Pleumeur-Bodou Nature, militant d’Eau et rivière, familier des arènes préfectorales, prend donc soin de s’y construire une légitimité, en en dépit d’une participation « sans illusion³ » :

« Je suis pas un ayatollah vert, donc ça passe. On dit “[celui-là], c’est un mec qui bosse ses dossiers.” J’ai déjà entre guillemets cette garantie assurée. Y’a pas de conneries de dites. Une fois je me souviens en commission j’avais interpellé les gens de la CAN, j’avais argumenté, et là y’avait un mec du cabinet d’étude payé par la CAN, qui a dit “oui, monsieur a raison.” Ça a jeté un petit froid, mais n’empêche qu’on a vu tout de suite que les unités centrales pédalaient⁴. »

La multipositionnalité des militants associatifs leur permet d’espérer peser sur la décision, à la fois à l’intérieur et à l’extérieur des dispositifs consultatifs⁵. On peut supposer que le membre de Douar Didoull, qui siège à la CIS de Loc-Envel, lui aussi au nom d’Eau et rivières, est animé par les mêmes motifs. Sa présence permet aussi au collectif d’être informé de la teneur des échanges qui s’y tiennent. Les comptes-rendus préfectoraux montrent que le militant pose à plusieurs reprises des questions précises, tant sur des points techniques que sur le déroulé des travaux de prospection⁶. Pour le président de Variscan, la circulation de l’information ainsi permise fragilise les projets portés dans la région :

« C’est une très belle idée, très bien la concertation. Sauf que c’est un piège monumental. Pour nous en tous cas, ça a été le cas. Tous les gens qui venaient, enfin la plupart, étaient très mobilisés contre nous. D’entrée, y’avait pas de dialogue possible. Mais pour avoir toutes les infos pour pouvoir mieux nous attaquer, ils ont participé aux CIS. Alors le pire, c’est qu’on m’avait prévenu de ça. Y’avait des gens qui avaient travaillé en Bretagne quelques années avant, ils m’ont dit ”tu vas voir c’est comme ça

¹ Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

² Rui, S., Villechaise-Dupont, 2005, *op. cit.*, p.33

³Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁴ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁵ Mazeaud, A., Sa Villa Boas, M.-H., Berthomé, G.-E.-K., 2012, *op. cit.*

⁶ Préfecture des Côtes-d’Armor, *op. cit.* ; Préfecture des Côtes-d’Armor, réunion du lundi 13 mars 2017, *op. cit.*, 5p.

que ça va se passer. Ils vont venir concerter, et puis ils vont utiliser la concertation pour te démolir.¹ »

L'amertume du prospecteur traduit les tensions qui surgissent dans ces arènes pensées comme consultatives et informatives. Les élus locaux y portent les revendications des coalitions contestataires, quand certains de leurs membres disposent des ressources pour y siéger directement, avec une posture critique. Ces tactiques cohabitent avec des modalités d'intervention plus frontales.

b) Détournement : propagande, expression de la colère

Plusieurs groupes débordent du cadre imposé des arènes consultatives et interpellent directement porteurs de projets et pouvoirs publics. Ces interventions sont plus ou moins calculées et obéissent à différentes tactiques. Là où les pêcheurs professionnels tranchent parfois par leur impulsivité, Stop mines 81 s'efforce de pousser Tungstène du Narbonnais dans ses retranchements.

Cécile Blatrix rappelle que la participation aux arènes participatives « est très inégalement répartie et elles favorisent les participants qui en maîtrisent le langage spécifique.² » La colère des pêcheurs de la baie de Lannion apparaît de ce point de vue à double tranchant. Elle peut, pour le président de Pleumeur-Bodou Nature, s'avérer contre-productive :

« Dans les présidents de comités de pêche, celui de Paimpol c'était une punaise de forte tête, des fois moi j'avais envie de l'applaudir parce qu'il disait aux politiques vraiment ce qu'il pensait, assez crument quoi. Mais ça laisse des traces quand même ces trucs-là parfois, et c'est pas toujours facile, parce que quand ils parlent dans les commissions ou autre, on attend qu'ils aient fini. Pour les politiques ou pour les représentants de l'État, "bon il fait sa crise, on va le laisser finir on verra³." »

Mais une expression d'indignation bien dosée peut aussi avoir son effet, dans des instances habituées aux échanges feutrés : « Je l'ai vu à la commission de suivi là, alors lui il mâchait pas ses mots, quand il avait envie de dire "merde" au préfet, il disait "merde" au préfet. Bon, c'est pas toujours très élégant, mais n'empêche que parfois ça marque aussi⁴. » À l'automne 2015, le ministre de l'Économie met sur pied un dernier rendez-vous avant la

¹ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

² Blatrix, C. 2010, *op. cit.*, p.228

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁴ *Ibid.*

signature par les préfets des arrêtés d'autorisation de travaux. À cette occasion, le président du comité des pêches des Côtes-d'Armor n'hésite pas à évoquer auprès du préfet de Région le souvenir du mouvement de marins-pêcheurs ayant secoué la région entre 1993 et 1994 : « Je dis “monsieur le préfet, attention là. 93, 94...” [...] Il m'a pas répondu, pourtant quand il était ici on a bu plusieurs cafés ensemble, en dehors de son travail et en dehors du mien¹. » Ces dates ne sont pas choisies au hasard, comme précisent les enquêtés au cours de l'entretien. Touchés de plein fouet par l'intégration du secteur au marché commun, les pêcheurs des ports du Sud-Finistère multiplient les actions spectaculaires au cours de l'année 1993. En février 1994, à Rennes, le Parlement de Bretagne part en fumée lors d'une démonstration de force qui marque la mémoire régionale. L'évocation de cette référence laisse entendre que, face à l'impossibilité d'infléchir le projet de la CAN par le biais des arènes institutionnelles, l'explosion de violence n'est pas à exclure.

On retrouve ce mode d'interpellation dans les terres, lorsqu'un membre de Douar Didoull profite d'une réunion portant sur le PERm de Merléac pour suggérer aux dirigeants de la société que le conflit autour de la prospection pourrait dérapier : « Je lui avais demandé en réunion publique s'il prendrait la responsabilité de débordements, par rapport aux permis. S'il pensait être capable d'assumer cette responsabilité-là. C'est vrai qu'on n'a pas hésité à leur faire peur [rires] !² » Contrairement au Peuple des dunes, le collectif ne cherche cependant pas à intervenir directement dans les commissions de suivi. Il opte plutôt pour l'organisation de rassemblement devant la préfecture de Saint-Brieuc. « Combien de comités il a fallu passer des barrages de manifestants devant la préfecture³ ? », s'interroge la directrice de l'antenne régionale du BRGM.

À Fontrieu, la demande de PERm de La Fabrié n'est pas suffisamment avancée pour justifier l'organisation de commission de suivi. La sous-préfecture de Castres organise cependant une première réunion d'information en septembre 2019, à la demande de la municipalité. Après avoir rencontré les exploitants agricoles et les élus en avril, Tungstène du Narbonnais met sur pied sa propre réunion publique en décembre, dans le cadre de sa démarche de « dialogue » avec le territoire. Comme dans les Côtes-d'Armor, ces moments sont mis à

¹ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ *Ibid.*

profit par les opposants au titre pour interpellier pouvoirs publics et porteurs de projets. Le relatif « ensauvagement¹ » du dispositif résulte d'une préparation minutieuse, qui vise à pousser les tenants du projet dans leurs retranchements tout en faisant la démonstration de la force de la mobilisation.

Les opposants à Tungstène du Narbonnais constituent ainsi la majorité des 300 personnes qui constituent l'auditoire de la réunion de septembre. Pour l'apiculteur du collège de l'association, cette tactique permet de montrer aux pouvoirs publics qu'il sera difficile de faire accepter le projet aux populations locales : « Ça a permis de poser un truc quand même. Et je pense qu'il nous attendait pas, le sous-préfet, à ce qu'on soit autant contre. Il pensait peut-être nous endormir un petit peu plus². » Il précise en outre que les agents des services présents « ont été un petit peu surpris par [leurs] questions³. » La réunion suivante devient presque une tribune pour les opposants, qui espèrent en profiter pour convertir les quelques indécis présents :

« C'est vrai que nous on s'est servi un peu de ces réunions-là pour aussi informer la population finalement. Parce que, honnêtement, on n'attendait absolument rien de leur part, ni de Tungstène du Narbonnais, ni des autorités, personnellement j'attendais rien d'eux. On savait très bien qu'ils allaient essayer de nous endormir. On a essayé en tous cas nous d'utiliser ces réunions-là pour les informer quoi. [...] Le but était d'essayer de leur faire sortir des choses quoi, de ce qu'il pouvait se passer, finalement⁴. »

Ces rendez-vous confrontent aussi le prospecteur à ses propres engagements de « dialogue avec le territoire⁵ » et de construction d'« un projet qui soit acceptable par tous⁶ ». Lors de la première rencontre, une participante demande à l'assistance « qui est hostile au projet ? » Une majorité de mains de lève, comme le montrent les images filmées par *France 3 Occitanie*. Le clou est enfoncé lors de la seconde réunion publique :

« Moi j'aurai une question très simple, c'est pourquoi vous êtes là ? Parce que quand vous êtes venus le 30 septembre vous avez dit que cette entreprise ne ferait rien contre la volonté des habitants. [...] Il est clair que la grande majorité des habitants ici refuse ce

¹ Neveu, C., 2001, *op. cit.*, p.203

² Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ *Op. cit.*

⁴ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁵ Site Internet de Tungstène du Narbonnais.

⁶ Stop mines 81, *Compte-rendu de la réunion publique du 30 septembre 2019*, *op. cit.* p.6

système, refuse la mine [...] donc je pense que vous auriez dû comprendre qu'en fait on n'en voulait pas! Donc si vous avez compris ça, vous n'avez rien à faire là¹. »

Le détournement de la réunion par les opposants va jusqu'à la prise en charge de sa conclusion par le jeune éleveur militant au collège de Stop mines 81. Devant des prospecteurs quelque peu désemparés², il les invite à renoncer à ce projet qui n'« aboutira à rien » et prévient : « C'est un conseil que je vous donne [...], on ira jusqu'au bout pour empêcher ce projet³. » Comme dans les Côtes-d'Armor, les arènes consultatives annoncent déjà le glissement vers le rapport de force.

On est loin d'un rendez-vous qui permettrait de poser les premières pierres d'un consensus territorial autour du projet, comme l'espère Tungstène du Narbonnais. Le détournement des réunions publiques constitue un élément à part entière du répertoire tactique de Stop mines 81. Ici comme dans les Côtes-d'Armor, les opposants subvertissent les arènes consultatives pour y faire entrer le conflit.

D'une manière générale, l'impossibilité de discuter de l'opportunité des projets de titres miniers au sein des arènes consultatives conduit les contestataires à en faire un usage critique. Les disputes qui s'y déroulent opèrent un premier déplacement de l'épreuve légitime à l'épreuve de force, qu'il s'agisse de feindre de jouer selon les règles du jeu, de désertir ou de faire la démonstration de sa capacité de blocage. Il se manifeste aussi par la mise en œuvre d'autres moyens légaux à la disposition des coalitions mobilisées dans l'espoir de bloquer les projets costarmoricains et tarnais.

B - Bloquer les projets extractifs par la voie légale : relais politiques et usages militants du droit

Les dispositifs participatifs ne sont pas les seules arènes institutionnelles dans lesquelles les titres miniers costarmoricains et tarnais sont contestés. Les interactions entre espace des mobilisations et champ politique permettent de porter les revendications au-delà du local. En effet, les élus locaux appuient les coalitions contestataires en faisant office « de forces relais à

¹ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, op. cit., p.8

² Le communicant demande avec surprise : « C'est vous qui concluez la réunion qui est organisée par Tungstène du Narbonnais ? » Voir Stop mines 81, *op. cit.*, p.28

³ *Ibid.*, p.29

des positions stratégiques¹ » : ils portent tout ou partie de leurs revendications, auprès des échelons supérieurs de l'État. Mais les groupes mobilisés se saisissent également, quoi que de manière contrastée, des outils fournis par le droit. Les recours juridiques sont particulièrement valorisés par ceux disposant du capital financier, culturel et social nécessaire. C'est le cas du Peuple des dunes en Trégor ou de Stop mines 81, qui disposent de ressources financières et de contacts auprès d'avocats de renom. Au sein de la coalition opposée au PERm de Loc-Envel, l'attitude vis-à-vis du juridique est plus contrastée. Plébiscités par les composantes les plus légalistes, les recours sont considérés avec circonspection par la composante anticapitaliste de Douar Didoull. Pour cette dernière, confier le combat contre Variscan aux tribunaux revient à en être dépossédé, tout en légitimant l'État central². L'usage de la propriété privée et du pouvoir de police des maires pour bloquer les projets peut, de ce point de vue, paraître paradoxal. Il relève cependant d'une forme de pragmatisme, guidée par la recherche d'efficacité.

1) Les élus locaux, des « forces relais à des positions stratégiques » pour les mobilisations localisées

Les coalitions contre les titres miniers, bénéficiant du soutien des maires et députés des secteurs concernés³, trouvent chez eux des courtiers⁴ en mesure de porter leurs revendications au sein des arènes politiques nationales. Cette pratique n'est pas sans rappeler Charles Tilly et sa logique du « patronage », qui appartient à un répertoire « comptant sur les puissances locales pour transmettre les sujets de plainte⁵ ». Même si les tactiques des opposants sont loin de s'y limiter, on retrouve de cela lorsque la députée de la V^e circonscription des Côtes-d'Armor interpelle directement le gouvernement sur le dossier de la Pointe d'Armor, soulignant l'importance des oppositions locales. La députée de la IV^e circonscription parvient quant à elle à être reçue par le cabinet du ministre de l'Économie avec quelques maires du secteur de Loc-Envel. La municipalité de Fontrieu enfin, par ses courriers empreints d'inquiétudes, participe activement du travail de conviction mené auprès de la région Occitanie.

¹ Neveu, E., 2015 [1996], *op. cit.* p.87

² Giraud, B., Yon, K., Bérout, S., 2018, *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, Armand Colin, Paris, 224p.

³ Voir chapitre II.

⁴ McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001, *op. cit.*

⁵ Tilly, C., 1986, *op. cit.*, p.543

a) Une députée pour interpeller le gouvernement sur l'extraction de sable en baie de Lannion

Corinne Erhel, députée de la circonscription comprenant la baie de Lannion, s'engage contre l'extraction de sable. Elle compte aussi parmi les premiers soutiens d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie entre 2014 et 2016. Cette position lui permet « d'avoir l'oreille » du futur président de la République sur ce dossier.

Dès janvier 2013, la députée adresse au ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg une question écrite portant sur la concession de Pointe d'Armor. Rappelant les principaux arguments justifiant l'opposition au projet, la députée souligne que « ce projet fait l'objet de très vives contestations de la part de nombreuses associations et organismes professionnels désormais regroupés au sein du collectif "Le Peuple des dunes en Trégor", mais également des élus et de très nombreux citoyens¹. » La presse locale affirme quant à elle que c'est à l'initiative de la députée « que Ségolène Royal [alors ministre de l'Environnement], en avril 2014, a exprimé pour la première fois son opposition sur ce dossier² ».

Elle ne reçoit cependant pas de réponse. Arnaud Montebourg cède sa place à Emmanuel Macron à l'été 2014. Préalablement à l'octroi de la concession de Pointe d'Armor, le ministre organise le 16 février une réunion dite de « concertation », dans l'espoir d' « aboutir à une conciliation³ » entre les différentes parties. Le reportage publié par *Ouest-France* met en avant le rôle de courtière qu'y tient Corinne Erhel. C'est elle qui « briefe » les autres élus en prévenant : « Le ministre n'est pas prédisposé contre nous. Il connaît ses dossiers [...]. Restez calmes⁴. » La députée ne parvient pourtant pas à bouleverser fondamentalement les convictions de l'homme politique : la concession est accordée, avec quelques aménagements (le volume est ramené de 400 000 à 250 000m³, les arrêtés d'autorisation deviennent annuels et l'extraction n'est pas autorisée durant la période estivale)⁵. Le président de LTC salue dans un premier temps un « compromis intelligent », tandis que la députée estime que « le ministre a entendu nos arguments⁶ ». Celle-ci se présente à nouveau dans la presse comme le relai des

¹ Assemblée nationale, 22 janvier 2013, *question n° 16050*.

² *Le Télégramme*, mercredi 14 septembre 2016, « Sable. Comprendre six ans de conflit »

³ *Ouest-France*, 17 février 2015, « Extraction de sable : grand oral chez le ministre »

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitre VII.

⁶ *Ouest-France*, 25 avril 2015, « Sable coquillier : C. Erhel et J. Le Jeune remontés »

revendications portées par les opposants, et affirme « J'ai interpellé tous les ministres successifs en charge du dossier et ma position a toujours été claire et publique¹. » Une part des opposants locaux interprètent pourtant ce changement de cap comme une trahison. Le président de LTC l'admet : « La colère, on l'a bien ressentie. Je l'ai entendue dans ma commune, au port de [Trédrez-] Locquémeau². »

En conséquence, il rédige, puis rend public, un courrier de protestation destiné au ministre. Il y écrit que s'il a dans un premier temps accepté sa décision, « c'est parce que l'extraction en baie de Lannion avait un caractère transitoire, jusqu'à ce que la Can fasse ses extractions au large. » Le maire et président d'agglomération invite Emmanuel Macron à aborder à nouveau le dossier, lors de sa visite à des salariés d'Alcatel à Lannion en juin³. Le ministre l'accepte. Interrogé par la presse locale, il rappelle toutefois que « certains élus locaux, même opposés au projet, comme Corinne Erhel ou [le] président de Lannion-Trégor Communauté, ont reconnu qu'il y avait une avancée » dans le projet de décret⁴. Cette entrevue n'apporte rien de nouveau concernant Pointe d'Armor, mais il se raconte localement qu'elle marque un rapprochement entre la députée et un ministre pas encore officiellement candidat à la présidence de la République. C'est notamment l'avis du directeur du CAP Trébeurden :

« C'est aussi suite à cette réunion, en tous cas on le l'a toujours dit comme ça, que notre députée avait rejoint son mouvement [*La République en Marche !*], on n'était pas très loin des présidentielles à l'époque. Et c'est vrai que Corinne Erhel a toujours défendu âprement notre cause, aussi bien à l'Assemblée à travers des questions au gouvernement que à travers d'autres actions, dont les manifestations, elle était systématiquement présente⁵. »

Le décret accordant la concession de Pointe d'Armor est publié en 2015. La question écrite posée par Corinne Erhel deux ans plus tôt trouve enfin une réponse, mais celle-ci insiste sur les conditions imposées par Emmanuel Macron. Notons par ailleurs que l'extraction de sable fait son retour dans l'Hémicycle en 2012, par le biais d'un amendement à la « loi climat », déposé par la députée Mathilde Panot. Il « vise à imposer un moratoire sur l'extraction de sable

¹ *Ouest-France*, 17 avril 2015, « C. Erhel : “Je comprends la déception et la partage” »

² *Ouest-France*, 25 avril 2015, « Sable coquillier : C.Erhel et J. Le Jeune remontés »

³ *Ouest-France*, 28 avril 2015, « Sable: Joël Le Jeune demande des garanties »

⁴ *Le Télégramme*, 8 juin 2015, « Macron. Des ambitions pour Lannion »

⁵ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

en baie de Lannion¹ » et à « contrer l’amnésie de l’ex-candidat à la présidentielle devenu Président². » On l’a vu³, celui-ci nie en effet avoir signé le décret accordant la concession à la CAN⁴.

Corinne Erhel a cependant pu influencer Emmanuel Macron au-delà de sa recherche de « compromis ». En mai 2017, la députée décède, au cœur d’une campagne présidentielle au cours de laquelle elle s’est pleinement investie. Un an plus tard, celui qui est désormais président de la République parle d’elle comme d’une « irremplaçable amie⁵ », soulignant leur proximité. Il mentionne également le dossier Pointe d’Armor, laissant entendre qu’il pourrait intervenir en faveur de l’opposition au projet : « Ses appels pour défendre la cause du sable coquillier font partie des choses qui me manqueront terriblement. Vous êtes plusieurs à avoir mené ce combat à son côté... et je saurai m’en souvenir⁶. »

Rétrospectivement, le président de l’ATPP insiste sur le rôle de la députée dans l’issue du projet : « Je crois que ses relations avec Macron ont été très utiles. D’abord elle a été très impliquée elle-même. Personnellement, on voit comment ça a débouché. Mais je pense qu’elle a beaucoup aidé Macron, là c’est pas du tout sur l’écologie, mais sur le fait de l’industrie informatique, télécoms qu’il y a à Lannion⁷. » Son décès rendrait délicate toute nouvelle autorisation d’ouverture de travaux miniers, estime le président de LTC : « Je crois qu’en plus de ça y’a le fait un petit peu humain, la disparition de Corinne Erhel, qui fait que maintenant ça scelle un peu le fait que c’est pas possible d’autoriser quelque chose qui s’est mal terminé. [...] Je pense qu’Emmanuel Macron doit avoir ça quand même un peu, oui je crois. Je pense qu’il a une obligation morale à s’en tenir là⁸. »

¹ *Ouest-France*, 8 avril 2021, « L’extraction de sable à l’Assemblée »

² *Ibid.*

³ Voir chapitre V.

⁴ *Le Monde*, 17 janvier 2017, « L’“amnésie” d’Emmanuel Macron sur les sables de Lannion »

⁵ *Le Trégor*, 6 mai 2018, « Lannion. L’hommage du président Macron à Corinne Erhel »

⁶ *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Baie de Lannion : l’extraction de sable enterrée »

⁷ Entretien mené le 5 novembre 2018 auprès du président de l’Association trébeurdaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁸ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

En dépit des revirements, le président de LTC et la députée de la circonscription ont sans aucun doute donné du poids à l'opposition à l'extraction de sable et facilité les relations avec le niveau ministériel. Cette configuration se retrouve, avec quelques nuances, sur Loc-Envel.

b) Contre Variscan, des élus de l'Argoat montent à Paris

Les élus concernés par le PERm de Loc-Envel, comme leurs homologues du littoral, portent l'opposition au projet dans les arènes discrètes ministérielles et parlementaires. Sans toujours se faire d'illusion sur les résultats, ils offrent une résonance nationale à la mobilisation locale.

Le 18 novembre 2015, les maires de Loc-Envel et de Belle-Isle-en-Terre « montent » à Paris, en compagnie de la députée de la circonscription. Il s'agit de porter les inquiétudes des opposants auprès du ministre de l'Économie¹. La maire de Loc-Envel se souvient : « On s'est déplacés à Paris, on a dit ce qu'on avait à dire. La position était très claire à l'époque, c'est non². » Les élus sont également reçus au ministère de l'Environnement, « à peine au courant » du projet, souligne l'élue. Pour le président des Amis du patrimoine et conseiller municipal, le voyage permet d'en apprendre davantage sur les rouages de la décision ministérielle³ :

« On a été reçus dans les deux ministères, et ça nous a permis d'engranger un petit peu d'informations, et puis de nous rendre compte de l'état d'esprit des gens qui étaient en face de nous. Et bon, c'était une façon aussi un de leur montrer notre détermination [...]. On a entendu toutes sortes de choses qui nous ont permis de mieux comprendre un peu comment tout ça fonctionnait, au plus haut niveau de l'État⁴. »

Mais ces entrevues s'avèrent décevantes. La délégation n'est pas accueillie par les ministres, mais par des membres de leurs cabinets respectifs. « On ne nous prend pas au sérieux », assure la maire de Loc-Envel lors des vœux adressés à ses administrés pour l'entrée dans l'année 2016⁵. Elle n'est cependant pas tout à fait vaine. Évoquant le refus de Douar Didoull de prendre part au voyage, la maire de Loc-Envel estime qu'il s'agit surtout de porter l'opposition au plus haut niveau de l'État : « Même si derrière on sait très bien qu'on n'a rien,

¹ *Ouest-France*, 13 novembre 2015, « Projet minier : des maires bientôt au ministère »

² Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

³ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ouest-France*, 12 janvier 2016, « Projet minier : “Des rencontres insécurisantes” »

c'est noté quelque part. On a fait la démarche, on a voulu marquer une opposition¹. » Son homologue de Belle-Isle-en-Terre présente cette démarche comme participant à la dynamique de la mobilisation locale : « C'est pas ça qui a fait que le projet ne se réalise pas, mais bon, ça a quand même contribué, je pense à freiner un petit peu peut-être². »

Parmi les membres de Douar Didoull, certains saluent le rôle des maires de Louargat, Belle-Isle-en-Terre et Loc-Envel. Le collectif décline cependant l'invitation à la capitale : « On nous a proposé d'aller au ministère à Paris, chose que nous on a toujours refusés de faire [...]. Nous on a toujours refusé en estimant que c'est pas à nous de nous déplacer pour un projet qu'on nous impose³. » Quant aux autres élus, pour la militante interrogée, s'ils ont agi, c'est avant tout sous la pression de la mobilisation : « Ils ont fait des relais, des fois fallait quand même pousser un peu, insister je veux dire⁴. » « La tendance à s'adresser à des patrons puissants pour obtenir le redressement des torts, et surtout pour devenir des interlocuteurs des autorités extérieures⁵ », propre au répertoire patronné, s'accorde en effet mal avec l'humeur libertaire du collectif.

La députée de la circonscription porte pourtant le conflit dans l'arène parlementaire. En février 2016, elle adresse une question orale au ministre Emmanuel Macron, portant sur « l'autorisation d'exploration minière accordée à la société Variscan Mines ». L'interpellation n'est pas particulièrement véhémement, puisqu'elle porte que sur le cadre juridique du PERm, ainsi que sur les outils mis en place « assurer de l'acceptabilité du projet par les territoires concernés. » Elle n'en souligne pas moins que l'arrêté accordant le permis, signé par le ministre « a été pris contre les avis négatifs unanimes des élus, de la population, des associations et des organismes locaux impliqués dans la protection de notre patrimoine naturel et des ressources en eau. » Évoquant la volonté des élus locaux de privilégier le tourisme « vert » et l'agriculture, la députée souligne que « si d'autres choix de développement sont à faire, notamment industriels autour de l'exploitation du minerai, ils ne peuvent être imposés de Paris, sans concertation avec

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

³ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁵ Tilly, C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, n°4, p.97

la population et ses représentants élus¹. » L'élue devra se contenter de la réponse du secrétaire d'État chargé du budget. Celui-ci fait un simple rappel de la réglementation, et évoque le livre blanc à venir (qui deviendra la Mine en France²).

Suite aux élections de 2017, la circonscription passe dans le camp de la République en Marche ! En septembre, le député fraîchement élu interpelle à nouveau le gouvernement sur la prospection minière. Il adresse cette fois sa question au ministre de l'Environnement Nicolas Hulot, afin de pousser le gouvernement à clarifier sa position quant à une possible abrogation des PERm bretons. Il rappelle que « le projet est très majoritairement rejeté par la population ». Le ministre bute en touche en évoquant la future réforme du Code minier³, mais l'interpellation du député fait office de piquêre de rappel pour un gouvernement fraîchement arrivé aux affaires.

Les maires de Loc-Envel et Belle-Isle-en-Terre revendiquent ainsi leur rôle de passeurs, entre l'opposition locale au PERm et les couloirs des ministères. Les députés successifs font quant à eux entrer le sujet dans l'arène parlementaire. Ces relais institutionnels contribuent à faire pression sur les instances ayant accordé les PERm bretons. Dans le Tarn aussi, les élus locaux en appellent à l'État, mais essentiellement par courriers interposés.

c) Les inquiétudes épistolaires de la municipalité de Fontrieu

Le chapitre II l'a montré, la municipalité de Fontrieu se range du côté de l'opposition à la demande de PERm de La Fabrié suite à la publication du rapport rédigé par SystExt. Elle va dès lors s'atteler à informer les différents niveaux de l'État de ses préoccupations au sujet du projet. Le maire se trouve cependant plus isolé que ces homologues costarmoricaïns. Seule sa commune est concernée, et le député de la circonscription est plutôt favorable au projet. C'est donc d'abord et surtout de manière épistolaire qu'il tente de manifester son mécontentement.

Dans un courrier datant de juillet 2020, le maire de Fontrieu attire l'attention du ministre de l'Économie sur les résultats du rapport rédigé par SystExt au sujet du projet de prospection minière. S'il n'exprime toujours pas d'opposition franche, il souligne la sensibilité du secteur visé au regard des problématiques relatives à l'eau potable. Par conséquent, il « demande aux autorités d'interdire tout travaux d'exploration par sondage dans l'emprise du périmètre de protection rapprochée (PPR) [...] ainsi que dans la zone du périmètre de protection éloignée

¹ Assemblée nationale, *op. cit.*

² Voir chapitre I.

³ Assemblée nationale, 27 septembre 2017, *question n°105*.

(PPE) » du forage d'Arcanic¹. Suivent d'autres points portant sur l'hydrologie du secteur, la présence éventuelle de trémolite, ainsi que l'exigence que le porteur de projet couche par écrit certains de ses engagements oraux. La municipalité relaie ainsi officiellement, et au plus haut niveau décisionnel, les principaux enseignements tirés de l'expertise produite par SystExt.

Le maire se fait aussi plus explicitement le porte-voix de l'opposition locale lorsqu'il s'adresse directement à Tungstène du Narbonnais. Fin juillet, il adresse un courrier à son équipe dirigeante rappelant que les points soulevés précédemment n'avaient pas reçu de leur part de réponse claire. Il écrit : « En tant que Maire de Fontrieu, j'attache, avec les membres de mon conseil municipal, une grande importance aux préoccupations de mes administrés, ainsi que celle [*sic*] des riverains concernant la demande de PERm de La Fabrié². » Le ton du courrier rompt avec la cordialité observée jusqu'alors.

Début 2021, la mairie s'indigne d'un courrier de la préfecture sous-entendant que seul compte son premier avis, celui voté au cours de l'instruction de la demande de PERm³. Dans sa réponse, la préfète corrige : « Je puis vous assurer que l'ensemble des avis émis, dont ceux de votre conseil municipal, ont bien été adressés aux services instructeurs et au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, autorité compétente pour l'octroi du permis de recherche⁴. » On l'a dit, l'opposition de la mairie au projet porté par Tungstène du Narbonnais en entraîne d'autres. En février, c'est au tour du président du Conseil départemental du Tarn d'adresser un courrier au préfet du département. Rappelant les inquiétudes exprimées par le conseil municipal de Fontrieu, qu'elle dit partager, elle invite le représentant de l'État à bien vouloir en tenir compte⁵. La présidente de région en fait de même au mois de mars⁶.

À notre connaissance, le seul parlementaire à s'être exprimé sur la demande de PERm est le sénateur centriste du Tarn. Favorable au projet, il profite en mai 2022 de la Mission d'information « Fonds marins » pour dénoncer « l'incohérence » de la politique française des matières premières. Il fustige aussi la trop grande place laissée aux associations : « On laisse

¹ Mairie de Fontrieu à monsieur Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, des finances et de la relance, 8 juillet 2020.

² Le maire de Fontrieu à Tungstène du Narbonnais, 28 juillet 2020.

³ Voir chapitre I.

⁴ Préfet du Tarn à Monsieur le maire de Fontrieu, 9 février 2021.

⁵ Président du Conseil départemental du Tarn à Madame la préfète du Tarn, 12 février 2021.

⁶ Président de la Région Occitanie à Stop mines 81, 17 mars 2021.

les élus locaux sans soutien face à des groupes plus ou moins constitués d'opposants pour expliquer ces problématiques¹. » Sa position tranche donc avec celle exprimée par les autres relais institutionnels locaux.

Il est difficile, en définitive, de savoir dans quelle mesure ces relais institutionnels ont pesé dans la décision ministérielle finale. Mais on peut noter que l'avis négatif émis par le conseil municipal en septembre 2020 est rappelé dans l'arrêté de rejet de la demande². Conseillers municipaux, maires et députés jouent donc un rôle de courtier, en portant l'opposition aux titres miniers dans les arènes institutionnelles, à l'Assemblée nationale comme dans les couloirs des ministères. Cette position de relais illustre toute la force des larges coalitions présentées dans le chapitre II. L'action des élus est cependant loin de résumer, à elle seule, la capacité de blocage des mobilisations environnementales localisées.

2) Des investissements contrastés dans les guérillas judiciaires

Le droit représente, avec les élus, un autre moyen à disposition des opposants pour interpellier les autorités³. Les associations de protections de l'environnement, en vertu de leur rôle de « para-administration », décrit par Pierre Lascoumes⁴, sont coutumières de cette pratique. Le Peuple des dunes en Trégor, empreint de la culture associative d'une part importante de ses membres, s'y investit fortement, de même que Stop mines 81. Pour l'association, l'arène judiciaire apparaît comme une bonne porte de sortie, au regard des incertitudes qui pèsent sur ses capacités de mobilisations en territoire conservateur. Au sein de Douar Didoull, en revanche, les rapports au juridique sont plus contrastés. Si certains de ses membres poussent au dépôt d'un recours contre le PERm de Loc-Envel, d'autres se montrent beaucoup plus critiques : pointant, comme une partie du mouvement syndical, l'ambivalence des usages contestataires du droit⁵, ils privilégient des modes d'action moins coûteux et crédités

¹ Philippe Folliot, sénateur du Tarn, 6 mai 2022, *Intervention du sénateur : Tungstène, terres rares et minéraux stratégiques*. En ligne : <https://www.philippe-folliot.fr/quel-avenir-pour-la-production-tarnaise-de-tungstene/>

² Préfet du Tarn à Monsieur le président de Tungstène du Narbonnais, 21 juin 2022.

³ Israël, L., 2010, « L'arme du droit », *Inflexions*, n°15, p.102

⁴ Lascoumes, P., 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, *op. cit.*, p.194

⁵ Giraud, B., 2017, « “Quand on va au juridique, c'est qu'on a déjà perdu.” Le droit comme contrainte dans les mobilisations syndicales », *Politix*, n°118, p.131-155.

de davantage d'efficacité. La littérature tend, de ce point de vue, à leur donner raison : Dans leur étude de 20 conflits environnementaux aux États-Unis, Doug MacAdam et Hilary Schaffer-Boudet montrent que les procès initiés par des opposants sont finalement rares (3 cas seulement), et surtout qu'ils ne suffisent jamais à eux seuls à expliquer l'abandon d'un projet contesté¹. L'impact du droit comme arme d'une guerre d'usure n'est cependant pas nul. Il crée une insécurité juridique pour les industriels, et retarde parfois significativement les projets.

a) La contestation devant les tribunaux : un pivot stratégique de la coalition contre Pointe d'Armor

Dès le début de l'année 2013, la CAN est prévenue par le Peuple des dunes en Trégor que « si la concession minière est accordée, le collectif formera un recours². » L'arène judiciaire est ainsi constitutive du répertoire d'action de la coalition parapluie, qui bénéficie sur ce volet des conseils de l'avocat Jean Grézy, dépositaire du label « Peuple des dunes³ ». La communauté d'agglomération et les communes de la baie ne sont pas en reste, puisqu'elles mènent leurs propres procédures. Aucun jugement rendu n'est favorable aux opposants, mais ces actions ralentissent considérablement le projet.

Il serait ici fastidieux de retracer l'ensemble des procédures juridiques engagées pour bloquer l'attribution, puis la mise en exploitation de la concession de Pointe d'Armor. On s'efforcera donc de résumer brièvement les recours déposés : contre la procédure d'instruction du titre minier (associations, non jugé au moment de l'enquête), contre le décret ministériel accordant la concession (automne 2015, associations⁴ et collectivités⁵) et contre les autorisations préfectorales de démarrage des travaux (février 2016 pour les collectivités, août pour les associations après annonce du début de l'exploitation en septembre par la CAN⁶).

Dans les grandes lignes, il s'agit pour les opposants de faire jouer l'État-gendarme du Code de l'environnement contre l'État-industriel du Code minier. Le Peuple des dunes en

1 McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.60

2 *Le Monde*, 13 février 2013, « En Bretagne, le “Peuple des dunes” défend son sable »

3 Voir chapitre II.

4 *Le Télégramme*, 16 novembre 2015, « Extraction de sable. La requête devant le conseil d'État déposée aujourd'hui »

5 *La Gazette des communes*, 18 septembre 2015, « Les collectivités s'insurgent contre une autorisation d'extraction de sable marin »

6 *Le Télégramme*, 10 décembre 2015, « Baie de Lannion. L'extraction de sable attendra sans doute septembre 2016 »

Trégor endosse le rôle « service extérieur du ministère de l'Environnement¹ », en veillant au respect des normes environnementales en vigueur. Concernant par exemple les autorisations d'ouverture de travaux, la coalition s'inquiète de manquements observés au cours de l'instruction du dossier, qui compromettraient tout « suivi opérationnel sérieux du projet en termes principalement de biodiversité et environnement². » Les arguments écologiques avancés sont pourtant balayés par le Conseil d'État. Si la plus haute juridiction administrative reconnaît bien que « cette exploitation aura une incidence sur l'environnement », elle estime qu'il n'est pas démontré « qu'il existait une alternative crédible à l'utilisation de ces sables³ ». La totalité des recours déposés par les opposants à Pointe d'Armor sont ainsi rejetés, par le tribunal administratif de Rennes, puis par la cour d'appel administrative de Nantes⁴⁵ et enfin par le Conseil d'État⁶.

D'un point de vue juridique, la CAN sort finalement renforcée de ces épreuves juridiques. L'épreuve juridique n'est de fait pas pensée pour bouleverser les structures sociales, souligne Liora Israël : « Si le droit encadre la contestation politique, la limitant *de facto*, il a aussi tendance à entériner les rapports de force existant dans la société. En effet, l'analyse des conditions pratiques de sa mise en œuvre révèle qu'au-delà des principes du droit, son application concrète est loin d'être neutre⁷. » La justice valide l'existant, même si les juges disposent d'une certaine marge de manœuvre. C'est ainsi que le marin-pêcheur de Trédrez-Locquémeau observe même que l'avis issu de l'enquête publique n'a jamais été remis en question. Comme il a pu être observé durant certains conflits du travail, les procédures permettent même à la CAN de nourrir son propre argumentaire⁸ : « Quand on a fait le tribunal administratif et le recours au Conseil d'État, à la Commission européenne⁹, tout ça ça a été fait,

¹ Lascoumes, P., 1994, *op. cit.*, p.30

² « Dossier juridique contestant l'AOTM pour l'extraction de sable coquillier de la Pointe d'ARMOR », fourni par un enquêté.

³ *Aujourd'hui en France*, 9 décembre 2016, « La bataille perdue du Peuple des dunes »

⁴ *Ouest-France*, 7 septembre 2016, « Feu vert à l'extraction de sable en baie de Lannion »

⁵ *Le Télégramme*, 13 janvier 2021, « L'extraction de sable jugée légale en baie de Lannion »

⁶ *Aujourd'hui en France*, 9 décembre 2016, « La bataille perdue du Peuple des dunes »

⁷ Liora, L., 2020, *L'arme du droit*, Presses de Science Po, Paris, p.30

⁸ Collectif du 9 août, 2017, *Quand ils ont fermé l'usine. Lutter contre la délocalisation dans une économie globalisée*, Agone, Marseille, 288p.

⁹ Le Parlement européen a été saisi par le Peuple des dunes en Trégor en 2014. *Le Télégramme*, 26 mars 2014, « Extraction de sable. La Commission européenne enquête »

on se rend compte que dès que le commissaire-enquêteur a dit “oui”, que le tribunal administratif se prononce dans le même sens, après ça devient beaucoup plus difficile, et plus on continue, et plus eux ils sont costauds en fait¹. » Ces procédures ont également un coût qui exclut les petites structures, déplore le président de Sauvegarde du Trégor : « C’est vrai qu’il y a quand même quelques associations qui hésitent en disant “si on a 5000 euros, comment on va faire pour payer ?” Bon, je comprends, c’est fait exprès, la dissuasion². »

La CAN conserve donc malgré tout sa concession, jusqu’à son abandon définitif au début de l’année 2022³. Les autorisations préfectorales annuelles, prévues dans le « compromis » Macron n’étant simplement plus délivrée⁴. En définitive, les procédures engagées par les opposants à l’extraction de sable maintiennent un certain statu quo autour du projet. Mais elles contribuent à insécuriser la CAN du point de vue juridique, et l’industriel choisit d’attendre le jugement de certains recours avant de commencer à exploiter le gisement. Plus fortuitement, certaines procédures soutiennent aussi d’autres modalités d’actions. Par un concours de circonstances, le jugement des référés contre les autorisations de travaux miniers offre au Peuple des dunes de Batz à Bréhat un répit suffisant pour organiser une réponse « dans la rue ». Il coïncide avec le démarrage des travaux d’exploitation ce qui amplifie finalement la mobilisation, raconte le président de Pleumeur-Bodou Nature :

« [Le juge administratif] dit “je demande à la CAN en particulier, un délai jusqu’au 5 septembre”. Donc ça faisait quand même short et y’avait un weekend entre les deux. “Il me faut prendre un petit peu de recul, je ne veux pas faire un jugement à chaud ici.” Ce qui est parfaitement leur droit. “Donc est-ce que la CAN est d’accord pour repousser au moins jusqu’au 5 septembre, par rapport à leur perte d’exploitation éventuelle ?” Bien sûr ils donnent l’accord, parce qu’on va pas se battre là-dessus. Et je crois que c’était un lundi, le trois septembre, il rend son jugement, et donc il refuse d’arrêter les travaux. [La CAN] ils ont même attendu un peu plus, dans la nuit on entend le sablier [rires] ! Et deux jours il est venu exploiter, deux jours, et après c’est là qu’on a fait un pataquès⁵. »

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d’un pêcheur professionnel à l’initiative d’une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ *Reporterre*, 1^{er} février 2022, « Le projet d’extraction de sable en baie de Lannion abandonné »

⁴ Voir chapitre précédent.

⁵ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

Le Peuple des dunes en Trégor, comme les collectivités locales, investissent ainsi beaucoup dans de longues et coûteuses procédures juridiques pour des résultats somme toute mitigés. L'appel à l'État gardien des normes environnementales échoue à bloquer formellement le projet porté par la CAN. Il contribue plutôt, avec d'autres tactiques examinées plus bas, à gêner sa progression. Un résultat proche de celui observé pour le PERm Loc-Envel, où les opposants adoptent cependant une approche plus pragmatique des arènes du droit.

b) La coalition anti-PERm de Loc-Envel : une foi toute relative dans les arènes juridiques

Les différentes composantes de la coalition mobilisée à Loc-Envel engagent toutes des recours contre le PERm, quoiqu'elles ne s'y investissent pas toutes de la même manière. La voie juridique est au cœur de la stratégie des Amis du patrimoine de Loc-Envel, qui obtient un financement pour payer les frais engagés. Elle suscite davantage de scepticisme du côté de la composante anticapitaliste de Douar Didoull, pour laquelle le droit reste l'arme de l'adversaire. Le modèle spéculatif des *juniors* les rend toutefois vulnérables à l'accumulation des délais¹. Les recours juridiques, associés à d'autres registres tactiques, contribuent ainsi à user la volonté des dirigeants de Variscan.

On l'a dit, les acteurs à l'origine de la renaissance des Amis du Patrimoine de Loc-Envel cherchent une manière d'apporter leur pierre à la lutte contre le PERm. Peu nombreux et laissant à Douar Didoull le soin d'organiser la lutte locale, ils prennent le parti d'attaquer le PERm devant le tribunal administratif. Pour ce faire, l'association décroche une subvention auprès de la Fondation de France, ce qui lui permet de solliciter le prestigieux cabinet Huglo-Lepage, cofondé par la ministre de l'Environnement du gouvernement d'Allain Jupé. Il s'agit d'abord de présenter un recours gracieux devant le tribunal administratif de Rennes, dont il est prévisible qu'il sera rejeté, afin d'avoir le temps de préparer un véritable recours contentieux demandant l'annulation du PERm². C'est chose faite en novembre 2015³. Ici aussi, les requérants en appellent au respect des normes environnementales édictées par la puissance publique. Sont notamment contestées la notice d'impact et les capacités financières présentées par Variscan.

¹ Voir chapitre VIII.

² Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

³ *Ouest-France*, 20 novembre 2015, « Un recours gracieux contre Variscan Mines »

14 collectivités locales, ainsi que Sauvegarde du Trégor, s'associent à la procédure par le biais d'un mémoire en intervention. Ces soutiens contribuent aussi à territorialiser la mobilisation, selon le président des Amis du patrimoine :

« Le truc important [...] c'est ce qu'on appelle le mémoire en intervention, ça veut dire que toutes les collectivités qui sont citées, au rang desquelles il y a par exemple la ville de Lannion, 20 000 personnes, ce qui n'est pas rien, toutes ces collectivités déclarent, par cette initiative-là, officielle, qu'elles considèrent que notre action est légitime, elles la soutiennent de façon officielle devant le tribunal administratif. Ça c'était une victoire importante pour nous, et comme ça s'additionnait avec des prises de position, du Conseil général, du Conseil régional et des deux grosses communautés de communes qui entourent notre secteur, qui sont d'une part la communauté de communes Lannion-Trégor-Communauté, et d'autre part la communauté de communes Guingamp-Paimpol, ces deux collectivités ont pris des délibérations d'opposition aux projets miniers. Donc tout ça fait un maillage du territoire excessivement important en termes de prise de position des élus contre¹. »

Notons qu'au moment de l'entretien, l'absence de réplique de la part de Variscan laissait entrevoir un certain découragement, qui se confirmera quelques mois plus tard.

Au sein de Douar Didoull, l'intérêt porté aux arènes judiciaires est plus contrasté. Les composantes les plus contestataires qui s'expriment au sein du collectif s'accordent difficilement avec les paradoxes d'un usage contestataire du droit, décrit par Liora Israël :

« Les formes de la contestation tenues pour légales constituent indirectement une reconnaissance du rôle de l'État. Utiliser le droit pour contester renvoie dès lors à une double affirmation paradoxale, de défiance et de reconnaissance à l'égard des autorités. S'il peut être une ressource, le droit est donc toujours une ressource sous contrainte : contrainte de l'ordre normatif dans lequel il s'inscrit, ressource en tant qu'il se situe au cœur même des enjeux de définition de l'exercice légitime du pouvoir². »

Daniel Mouchard, dans son étude des mouvements des « sans », précise que

« le droit "objectif", en tant qu'application coercitive d'un système normatif, peut être un facteur de "colonisation" du monde vécu. Mais inversement, le droit, compris comme ensemble de droits subjectifs revendiqués, constitue un instrument essentiel de la politique contestataire menée par différents groupes sociaux, au sens où il "sécurise" les formes de la société civile face aux empiètements systémiques, et institutionnalise la politique d'influence exercée par celle-ci vis-à-vis du système politique³. »

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² Liora, L., 2020, *op. cit.*, p.18

³ Mouchard, D., 2003, « Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de "sans" », *Mouvements*, n°29, p. 55-59.

C'est en vertu de ce caractère protecteur du droit, pourtant arme de l'adversaire, que Douar Didoull porte en novembre 2015 son propre recours contre le PERM¹. Pour la tendance libertaire du collectif, il s'agit surtout d'un compromis avec les plus légalistes, comme l'explique le militant rencontré : « Nous on n'y croit pas trop à la justice. Enfin, Douar Didoull c'est un collectif, on essaye d'arriver au consensus, mais on n'est pas toujours d'accord forcément. Y'en a qui sont plus pour mener des actions en justice, d'autres moins. Et bon, il faut savoir que ça coûte cher². » Si ces opposants privilégient les actions « de terrain », jugées plus efficaces et plus valorisantes³, ces considérations tactiques reflètent l'hétérogénéité interne du collectif⁴.

Contrairement au Peuple des dunes en Trégor, l'usage du droit n'est en effet pas tant ici un appel à un arbitrage étatique du conflit qu'un outil pragmatique à disposition des opposants. Le recours permet également d'afficher une certaine assurance, souligne l'autre membre du collectif interrogée :

« Nous, c'est comme ça qu'on voyait les choses, c'était ancrer la lutte localement. Et du coup, le fait de mettre en procès Variscan dès le départ, ou l'État, c'était aussi par rapport à dire "voilà, nous on est sûr de notre fait". Pour aller en procès tout le monde sait que ça coûte des sous, donc bon, ça rassurait les gens. Certains d'entre nous, en tous cas à Douar Didoull, n'ont jamais été dupes du résultat, jamais. Mais bon, ça fait rien, on avait tout fait, et en fait ça nous a servis quand même⁵. »

Les procédures ne sont pas qu'une forme de reconnaissance implicite de l'autorité du pouvoir central. Elles sont aussi coûteuses, comme le souligne le premier enquêté. Encouragés par son avocat, le collectif conteste la prospection hélicoptérée, sur un argument sanitaire. Le tribunal de Saint-Brieuc se déclare incompétent pour juger l'affaire, mais Variscan exige 4000 euros de dommages, qui seront payés par la vente symbolique de Coat-an-Noz⁶.

Bien que le président des Amis du patrimoine ait été plus investi que Douar Didoull dans la bataille juridique, il partage avec les membres du collectif l'idée que celle-ci n'est rien sans

¹ *Le Télégramme*, 22 novembre 2015, « Projet minier. Recours en justice »

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ Giraud, B., 2017, *op. cit.*

⁴ Fillieule O., 2010, *op. cit.*, p.96

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁶ Voir chapitre précédent.

l'action sur le terrain. Alors qu'au moment de l'entretien, les recours ne sont pas encore jugés, il estime qu'ils contribuent au moins à établir un contexte hostile au prospecteur :

« Il faut se rendre à l'évidence, c'est un dossier qui va pas être facile à gagner devant un tribunal. Néanmoins, on se rabat sur un deuxième volet qui est extrajudiciaire, qui est qu'on peut espérer impressionner entre guillemets la société Variscan, par l'ampleur des réactions défavorables à ses projets, et que ça suffise pour faire renoncer cette société, sachant que s'ils investissent trop financièrement là-dessus et qu'ils se heurtent à une opposition vraiment considérable des populations et des élus, d'une façon ou d'une autre le projet aura beaucoup de mal à voir le jour. Donc si cette société investit beaucoup de billes financièrement sur un dossier qui est risqué, c'est peut-être pas intéressant pour elle. Donc on joue beaucoup sur ce tableau-là, sachant comme je viens de le dire que la partie strictement judiciaire est quand même plus aléatoire, même si on considère qu'on a réussi à avancer de bons arguments, ça reste une bataille judiciairement difficile à mener¹. »

Pour le militant de Douar Didoull interrogé, les recours permettent surtout de gagner du temps : « Nous on pense que c'est l'opposition de la population qui fera en sorte qu'ils partiront quoi. Le juridique ça a l'avantage de faire retarder les choses par contre. C'est peut-être un des seuls avantages. Ça coûte cher mais ça a l'avantage de retarder les choses². » Dans le contexte étasunien, Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet ont effectivement montré que le temps est un facteur déterminant pour l'aboutissement d'un projet industriel³. C'est d'autant plus vrai pour une *junior* comme Variscan, qui a besoin de présenter des résultats à ses investisseurs pour continuer à fonctionner. Le chef du bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques compte ces procédures judiciaires comme un élément ayant conduit le prospecteur à renoncer en Bretagne :

« Lorsque Variscan a commencé à vouloir réaliser les travaux, il s'est trouvé assez rapidement freiné dans ses ambitions, par la durée des procédures, par les contestations locales systématiques. Et donc c'est très difficile d'obtenir des investisseurs finalement d'abonder dans ce contexte-là. C'est qu'à chaque fois, les choses avancent pas vite. [II] faut systématiquement attendre les résultats des recours, et donc quand vous délivrez un PER sur cinq ans et que péniblement au bout de deux ans et demi vous arrivez à pouvoir faire un levé géophysique aérien [...] la moitié de la première période du permis est déjà

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.113

passée que vous avez à peine eu le temps de faire la première chose qui est intéressante pour un opérateur minier [...]»¹.

Les différents recours portés contre les PERm sont pourtant jugés en février 2019, alors les permis détenus par Variscan ont déjà été transférés à sa branche britannique et que leur abrogation semble de plus en plus probable.

Le procès, qui se déroule au tribunal administratif de Rennes, regroupe toutes les procédures engagées contre les trois titres bretons. 6 associations et une centaine de personnes physiques sont représentées. Les plaidoiries sont coordonnées en amont, avec l'aide d'un jeune juriste d'Eau et rivières de Bretagne². Les arguments environnementaux sont balayés par le rapporteur public, au motif qu'un PERm n'est qu'un droit foncier. Le montage financier de Variscan est certes qualifié de « discutable », sans qu'il ne pose de problème en termes de capacités financières exigées. Enfin, le rejet massif des différents PERm exprimés lors des consultations publiques ne justifie pas non plus, d'un point de vue réglementaire, le rejet du titre minier. Il conclut par une formule illustrant l'une des principales limites à la tactique juridique des opposants à des projets industriels : « Tout cela est certes bien triste, mais ce n'est pas un sujet de droit³. » Tous les recours sont finalement rejetés.

Les opposants au PERm de Loc-Envel ont ainsi vu juste en refusant d'axer leur stratégie uniquement sur le volet juridique, d'autant que le sort des PERm bretons est probablement déjà scellé au moment de l'audience. Mais du point de vue de potentiels investisseurs, ces recours alimentent une insécurité autour du projet, créée localement par l'agitation permanente des opposants. À Fontrieu en revanche, prenant exemple sur l'annulation du PERm de Couflens, Stop mines 81 fourbit ses armes juridiques avant même l'attribution du PERm de La Fabrié.

c) Préparer minutieusement les recours contre un PERm encore en instruction

Le chemin de la guérilla juridique prit par Stop mines 81 diffère de celui emprunté par les opposants aux permis bretons. D'une part, parce que le travail de contestation légale du titre débute alors qu'il n'est pas attribué. D'autre part, parce qu'il porte sur le volet sanitaire du

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² Voir chapitre II.

³ Notes de terrain, 7 février 2019, tribunal administratif de Rennes.

projet et la probable présence d’amiante dans les roches de Fumade. Mais en se concentrant sur ces questions particulièrement techniques, l’association risque aussi de se couper d’une partie de ses adhérents.

Bien que le PERm soit encore en instruction, le collège de Stop mines 81 se prépare à sa contestation juridique. C’est grâce à Stop mines Salau que l’association est mise en contact avec l’avocat François Lafforgue, célèbre au sein de l’espace écologiste pour avoir obtenu des victoires retentissantes. Il obtient également en 2019 l’annulation du permis de Couflens, seul titre de la vague du « renouveau minier » à avoir été, à notre connaissance, invalidé par la justice¹. C’est qu’ici, les débats juridiques portent principalement sur la présence d’amiante dans l’ancienne galerie de la mine de tungstène. Or, l’arme du droit « est plus efficace comme un bouclier contre les abus que comme une épée permettant d’obtenir des décisions substantielles² » : il est plus aisé de faire respecter le strict encadrement prévu pour les activités présentant un risque amiantifère que d’obtenir une jurisprudence en faveur de l’environnement³.

Maître Lafforgue conseille à Stop mines 81 d’entamer une « phase précontentieuse », qui consiste à faire parvenir au ministère de l’Économie un argumentaire juridique contre le PERm, avant qu’il ne soit attribué. Cette action est soutenue financièrement par l’association Henri Pézerat, mais aussi par la section tarnaise de l’Association départementale de défense des victimes de l’amiante (ADDEVA 81). Calelh y prend également part. En choisissant de ne pas attaquer le dossier exclusivement par son angle environnemental, Stop mines 81 tire aussi les conséquences de l’échec des recours bretons⁴.

Les enjeux de biodiversité ne sont toutefois pas totalement ignorés, puisque les opposants sont invités à alimenter cette phase précontentieuse par un inventaire des espèces protégées qui seraient impactées par d’éventuelles activités minières⁵. L’association est

¹ Stop mine Salau, 25 juin 2022, *Délibéré du Conseil d’État du 22 juin 2022*. En ligne : <https://www.stopminesalau.com/2022/06/25/d%C3%A9lib%C3%A9r%C3%A9-du-conseil-d-%C3%A9tat-du-22-juin-2022/>

² Liora, L., 2020, *op. cit.*, p.32

³ Sur les controverses relatives à l’amiante, voir : Henry, E., 2004, *op. cit.*

⁴ Compte-rendu d’observation de l’assemblée générale extraordinaire et ordinaire de Stop mines 81 du 21 août 2020, Fontrieu.

⁵ Entretien mené le 10 mars 2020 auprès d’une membre de Stop mines 81 et d’Apifera, Montredon-Labessonnié.

également conseillée sur les aspects faunes et flore par un juriste de FNE¹. Stop mines 81 se prépare aussi à porter un recours contre les autorisations préfectorales de travaux miniers².

La focalisation d'une partie du noyau de l'association sur le volet juridique de la contestation peut cependant poser problème, notamment lorsqu'elle entre en contradiction avec la construction d'une mobilisation localisée³. En parlant des « populations dominées », Lilian Mathieu a pointé le risque d'exclusion et de dépossession qu'impliquait la technicité des ressources juridiques⁴. Elle tend, dans le cas de la lutte contre La Fabrié, à déléguer le combat à un petit nombre de militants bien au fait de ces questions. Ainsi, quand quelques membres du collège de l'association rendent compte en assemblée générale des évolutions juridiques du dossier, on perçoit un certain décrochage d'une partie de l'assistance⁵. Peu exaltant et se prêtant mal à une appropriation collective, le recours au droit présente un risque de démobilisation. Au cours d'une autre assemblée générale, le collège de Stop mines 81 est interpellé à ce sujet par une participante. Elle craint que le juridique ne prenne le pas sur le travail militant⁶.

Le PERM étant finalement refusé, l'association n'aura pas le loisir de mettre sa tactique juridique en œuvre. Sa préparation en amont montre cependant qu'elle commence à s'établir sur des bases solides, avec une attention accrue accordée au potentiel amiantifère du site. Le cas de Stop mines 81 montre aussi qu'outre un coût élevé pour des résultats mitigés, se concentrer sur les arènes judiciaires fait aussi courir aux organisations le risque de se couper d'une partie de leurs soutiens. Toutes les coalitions étudiées ont cependant incorporé les recours juridiques à leur répertoire d'action. Véritable espoir de voir les projets bloquer pour les uns, simple outil pragmatique pour les autres, l'épreuve des tribunaux administratifs n'est pourtant jamais suffisante. C'est pourquoi collectifs et collectivités locales usent d'autres outils issus du droit.

¹ Compte-rendu d'observation de l'assemblée générale extraordinaire de Stop mines 81, 22 août 2020, Fontrieu.

² Stop mines 81, 9 octobre 2020, Après Stop Mines 81, les élus de Fontrieu, à leur tour, disent NON à la demande de permis exclusif de recherche minière (PERM) dit de "La Fabrié" !, En ligne : <https://stopmines81.org/index.php/2020/10/09/apres-stop-mines-81/>

³ Voir chapitre II, III et VIII.

⁴ Mathieu, L., 2004, *op. cit.*, p.151

⁵ Notes de terrain, 6 mars 2020, assemblée générale ordinaire de Stop mines 81, Fontrieu.

⁶ Notes de terrain, 22 août 2020, assemblée générale extraordinaire de Stop mines 81, Fontrieu.

3) Pouvoirs de police des maires et usages tactiques de la propriété privée

Les tribunaux administratifs représentent finalement pour les opposants un moyen bien incertain de bloquer les titres miniers. Toujours en rendant des coups dans les arènes du droit, ils cherchent donc des moyens permettant plus sûrement d'entraver les prospecteurs. C'est ainsi qu'une dizaine de communes comprises dans le PERm de Loc-Envel prennent des arrêtés pour empêcher les relevés géophysiques par hélicoptère. Comme d'autres associations antimines à travers l'Hexagone, Douar Didoull et Stop mines 81 s'appuient aussi sur le droit de propriété pour empêcher tout travaux prospection géologique. Dans les Côtes-d'Armor, le refus des propriétaires de laisser Variscan accéder à leurs terrains compromet sérieusement ses projets. Dans le Tarn, Tungstène du Narbonnais semble se préparer à contourner ce problème en abordant exploitants et détenteurs de parcelles agricoles de manière individuelle. Tout en restant dans la légalité, la volonté des opposants de bloquer concrètement les industriels suit ainsi une trajectoire de déplacement vers l'épreuve de force.

a) Sur le périmètre de Loc-Envel, des arrêtés municipaux contre la prospection héliportée

À l'automne 2016, six conseils municipaux répondent à l'appel de Douar Didoull pour empêcher toute prospection géologique héliportée au-dessus de leurs communes. Saisi sur une plainte de Variscan, le tribunal administratif de Rennes estime que les maires outrepassent là leur droit de police. Les arrêtés, aussitôt promulgués, sont annulés. Mais par l'application de cette tactique, les élus locaux ne cherchent pas tant un outil efficace qu'un moyen de faire la démonstration de leur soutien envers la mobilisation locale.

En septembre 2016, Douar Didoull fait parvenir à l'ensemble des communes du PERm un modèle d'arrêté élaboré avec l'aide de son avocat. Le collectif entend, selon la presse locale, « épauler » les municipalités « dans leur démarche d'opposition à ce permis¹. » Une fois promulgué, l'arrêté « interdirait aux aéronefs affrétés par Variscan mines de survoler les communes². » Si le collectif invoque le « principe de précaution » concernant les ondes électromagnétiques émises par les appareils de recherche, l'enjeu est avant tout de « dissuader Variscan d'entreprendre des recherches sur la zone³. » Dans leur communiqué, les militants

¹ *Le Télégramme*, 24 septembre 2016, « Douar Didoull. "Interdire le survol des communes" »

² Douar didoull, 25 septembre 2016, *Maires, interdisez le survol de notre territoire par Variscan Mines*

³ *Ibid.*

indiquent être « persuadés, que les municipalités, qui sont opposées à ce permis minier, adopteront cet arrêté, qui mettra la société Variscan mines en difficulté dans sa volonté d'imposer à la population ce projet inutile¹. » L'appel du pied fonctionne en partie, puisque 6 communes, sur les 25 concernées, suivent le collectif.

Les responsables de Variscan ne tardent pas à attaquer ces arrêtés devant le tribunal administratif de Rennes pour « excès de pouvoir », avec succès². Toute perspective de dialogue avec les municipalités concernées s'éloigne définitivement. Du côté des maires, on estime tout de même avoir fait perdre du temps au prospecteur, explique celui de Belle-Isle-en-Terre :

« On avait pris, comme cinq autres collègues, on avait pris un arrêté interdisant le survol de notre commune avec ces engins-là. On s'est fait retoquer très vite au tribunal administratif, et chose assez curieuse quand même, le tribunal administratif, le cheminement moyen d'un dossier au tribunal administratif c'est entre deux et trois ans, nous notre dossier en trois mois de temps il est passé au tribunal administratif ! Donc on a été condamné à verser une somme à Variscan, qu'ils ne nous ont pas encore réclamé, mais qu'on aura sans doute à payer [...]. Par rapport à cet arrêté, parce qu'ils ont attaqué l'arrêté, ils ont estimé que le maire n'était pas compétent et que c'était pas dans ses compétences de prendre de tels arrêtés. Bon, je me suis dit que, avec les collègues, on a freiné un petit peu quand même [la prospection].³ »

Cet usage des pouvoirs municipaux reproduit une tactique mise en œuvre quelques années auparavant par les opposants à l'exploitation du gaz de schiste. Pour Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux, les maires ne recherchent pas par là l'efficacité, dans la mesure où « lorsque les maires prennent de tels arrêtés, qualifiés d'arrêtés “militants”, ils le font moins comme un acte d'autorité, conscients qu'ils n'ont pas ce type de compétence, que comme un acte de contestation qui oblige l'État à porter ouvertement la responsabilité de l'annulation⁴ » des permis. Les maires ont juridiquement tort, mais font de cette manière pression sur l'État central, tout en affichant ainsi leur solidarité avec les opposants.

En répondant positivement à la demande de Douar Didoull, les six municipalités affichent ainsi leur détermination à empêcher la prospection sur leur territoire. Fragile sur le plan légal, cette tactique en complète une autre, mise en œuvre à l'échelle de chaque propriété.

¹ *Ibid.*

² *Le Télégramme*, 17 juin 2017, « Permis minier de Loc-Envel. La justice autorise le survol »

³ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁴ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.133

b) La propriété privée au secours des antimines

Suivant une tactique tirée du répertoire des différents collectifs opposés au renouveau minier à travers l'Hexagone, les membres de Douar Didoull mettent leur capital d'autochtonie à profit¹, en s'appuyant sur le droit de propriété. Début 2016, les membres du collectif arpentent les communes du PERm de Loc-Envel, afin de faire signer aux propriétaires un document attestant qu'ils interdisent l'accès de leurs terres aux géologues de Variscan. Juridiquement discutable, cette action n'en est pas moins difficilement surmontable pour le prospecteur.

Pour entraver efficacement les visées prospectrices de Variscan, les militants creusois de Stop mines 23 conseillent aux membres de Douar Didoull de tirer parti du droit de propriété². Le Code minier stipule à ce sujet que : « Nul droit de recherches ou d'exploitation de mines ne vaut, sans le consentement du propriétaire de la surface, autorisation de faire des sondages, d'ouvrir des puits ou galeries, ni d'établir des machines, ateliers ou magasins dans les enclos murés, les cours et les jardins³. » Pour faire valoir ce droit, Douar Didoull rédige des formulaires préremplis, à destination des habitants concernés. Le document précise par ailleurs que Variscan s'est engagé, dans sa déclaration de travaux envoyée en mairie, à ce que « dans un premier temps aucun échantillonnage ne sera réalisé » en cas de refus explicite⁴.

Outre l'entrave à la prospection que représente cette tactique, elle permet à Douar Didoull de s'ancrer davantage encore dans le territoire, notamment en allant à la rencontre des agriculteurs⁵. Elle offre aussi la possibilité à chacun de prendre une part active dans la lutte. Sur son formulaire, le collectif affirme : « Accepter l'exploration aujourd'hui c'est accepter l'exploitation demain. Bloquer Variscan, c'est possible, organisons-nous collectivement⁶ ! » Les militants bénéficient également du soutien de certaines municipalités. Pour la maire de Loc-Envel, cet appui se justifie par le comportement des responsables de Variscan. Avec son collègue de Belle-Isle-en-Terre, ils comprennent, au détour d'un document, que le prospecteur n'a pas l'intention d'informer les propriétaires des prélèvements prévus. La municipalité

¹ Voir chapitre II.

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ Nouveau Code minier, *Article L153-1*. (En vigueur au moment de l'enquête).

⁴ Douar Didoull, *n.d.*, *Projets miniers, Variscan arrive !*

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁶ Douar Didoull, *n.d.*, *op. cit.*

s'organise donc pour en informer ses administrés et les encourager à fermer leur porte aux géologues :

« Les maires nous on s'est pas débinés, on s'est dit "faut pas qu'on laisse couler parce que les habitants sont même pas informés", aujourd'hui moi j'ai une parcelle je suis désolée, on rentre comme ça chez moi. La moindre des choses c'est de prévenir, pour faire des échantillonnages chez les gens, dans des champs, parce qu'ici c'est la campagne mais ça appartient quand même à des gens. Donc la moindre des choses c'est de demander. Et de là on a fait une campagne d'information dans les journaux, par mail, enfin un peu partout. Donc en gros y'a des personnes qui sont passées dans les maisons, carrément, et les personnes refusant l'accès au, à leur parcelle signaient un papier¹. »

Le travail des militants de Douar Didoull, épaulé par des soutiens institutionnels, porte ses fruits. Le collectif estime en avril 2016 que, zones légalement protégées comprises, 75% du PERm est rendu inaccessible à Variscan. Le chiffre atteint 95% de locataires et propriétaires signataires à Loc-Envel, et jusqu'à 99% sur la commune voisine de Péderneec². Ces taux, qui traduisent l'importance de l'opposition locale, sont d'autant plus remarquables que la démarche est empreinte d'un certain formalisme, comme le souligne l'enquêtee : « Ça veut dire quand même qu'il y a des gens qui mettent leur nom, et qui disent "on refuse". Et [les responsables de Variscan], qu'ils voient déjà le nombre de terrains que ça concerne et qu'ils se disent "ah non mais là ça va être compliqué"³. » Les formulaires sont en effet déposés en préfecture.

Ces documents n'ont cependant pas de valeur légale, en dépit de l'article du Code minier cité plus haut. Le texte stipule en effet : « À l'intérieur du périmètre minier et, sous réserve de déclaration d'utilité publique à l'extérieur de celui-ci, l'exploitant d'une mine peut être autorisé par l'autorité administrative à occuper les terrains nécessaires à l'exploitation de sa mine et aux installations qui sont indispensables à celle-ci⁴. » Une disposition qui s'applique également aux permis de recherche⁵. Une déclaration d'utilité publique peut donc, théoriquement, imposer des travaux de recherche minière aux propriétaires fonciers.

Suite au succès de Douar Didoull, Variscan tente en outre d'organiser son propre recueil des avis des détenteurs de parcelles, suscitant la colère des opposants : « Variscan, qui a été très mauvais dans la com' à ce moment-là d'ailleurs, a dit qu'il fallait un imprimé spécial pour

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² *Le Télégramme*, 4 avril 2016, « Projet minier. Accès refusé des terrains à 75 % »

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ Nouveau code minier, *article L.153-3*.

⁵ Nouveau Code minier, *article L.153-4*.

refuser. Ils ont tenté de semer le doute dans les collectifs en disant que y'avait qu'eux qui pouvaient fournir un imprimé spécial pour interdire. Enfin ils se sont mélangé les pinceaux, alors qu'on aurait pu le faire sur du papier cul. Et c'était valable¹. » Douar Didoull prend tout de même la peine de faire publier un communiqué dans la presse locale. La société et les services de l'État y sont accusés de mener une « campagne de désinformation » sur le sujet².

Toutefois, même sans caractère légalement contraignant, les refus compliquent considérablement les opérations envisagées par le prospecteur. La mosaïque de propriétés concernées devient un obstacle difficilement surmontable, comme l'explique le chef du bureau de la politique minérale non énergétique du ministère :

« Le foncier français est tel que pour accéder à une propriété foncière pour faire quelques travaux, c'est vite plusieurs propriétaires, plusieurs parcelles, donc même si vous avez les outils régaliens d'occupation temporaire, ça reste difficile. Déjà administrativement difficile à mettre en œuvre et long, et encore une fois la question de la temporalité est très importante pour un porteur de projet. Donc effectivement ça complexifie les choses³. »

Confronté à la montée en puissance de l'opposition locale, le président de la société donne la consigne « aux géologues sur place, de pas rentrer en conflit avec les gens qui nous interdisaient de venir chez eux⁴. » Début 2017, son directeur général annonce être contraint de se replier sur le « skarn de Coat-an-Noz », situé au cœur de la forêt domaniale, en raison des « actions des opposants visant à interdire l'accès aux propriétés⁵. »

Contester chaque refus devant les tribunaux administratifs n'est en effet pas réaliste au regard des contraintes de temps et de financement qui pèsent sur la *junior* :

« Bien sûr que légalement on avait raison. Mais bon, c'était incommensurable comme travail ! Mais non attendez, effectivement on rentrait dans un système de procès, que j'ai mis en place uniquement dans le cadre des survols géophysiques, aéroportés, où là j'ai dit "bon, ça suffit, je porte plainte." Et là j'ai pu le faire, parce que c'était les municipalités qui interdisaient. Donc là, première municipalité, deuxième municipalité, troisième municipalité, paf, ça s'est arrêté. Parce que la justice a dit "arrêtez vos

¹ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

² *Le Télégramme*, 4 avril 2016, « Projet minier. Accès refusé des terrains à 75 % »

³ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

⁴ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁵ Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Commission d'information et de suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de recherche de mines PERM - dit « permis de Loc-Envel »*. Réunion du lundi 13 mars 2017, *op. cit.*

conneries”. [...] Le faire contre tous les gens qui ont signé, ça voulait dire que moi j’arrivais avec la bannière étoilée, pour conquérir la Bretagne. Non, ça se fait pas. C’est pas possible. Donc ça faisait partie pour nous des cas où on arrête un projet. Tout simplement¹. »

Remettre en cause l’opération menée par Douar Didoull apparaît en effet politiquement délicat. Pour les services de l’État, comme pour le porteur de projet, cette situation de blocage relève d’un déplacement vers l’épreuve de force, en dépit de l’apparente formalité du procédé employé. Le haut fonctionnaire de la DGALN reconnaît là un « un indicateur de l’acceptabilité du dossier », mais s’interroge : « Qu’est-ce que vous faites, vous êtes chez vous, vous avez trois personnes qui débarquent, plus ou moins sympathiques des fois ? [...] Je suis pas sûr que les conditions de positions des propriétaires fonciers soient totalement démocratiques. Mais elles existent². » Le président de Variscan parle de lui de « démarchage violent³ », témoignant d’une tension locale croissante.

En faisant un usage tactique de la propriété privée, Douar Didoull impose à Variscan une épreuve dont la légitimité légale est toute relative. Mais sur ce territoire propice aux contestations⁴, l’ancrage du collectif et l’activisme de ses membres ont porté leurs fruits. Cette situation est difficilement dépassable pour le prospecteur, qui se retrouve confronté au maquis de propriétaires du bocage trégorrois. Un problème que cherche à contourner Tungstène du Narbonnais.

c) Une individualisation des propriétaires pour contourner Stop mines 81 ?

Inspirés par leurs camarades d’autres régions, les opposants tarnais à la demande de PERm de La Fabrié organisent leur propre recueil des refus des propriétaires de laisser les géologues accéder à leurs terres. Tungstène du Narbonnais semble cependant là aussi tirer des enseignements des échecs de ces prédécesseurs, en laissant entendre qu’ils pourraient contourner leurs adversaires, par une individualisation des propriétaires concernés.

¹ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan mines, visioconférence.

² Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l’initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan mines, visioconférence

⁴ Voir chapitre III.

Avant même que les statuts de Stop mines 81 ne soient déposés, en juillet 2019, les habitants du secteur visé par Tungstène du Narbonnais cherchent à couper l’herbe sous le pied du prospecteur. « C’est maintenant que nous devons bloquer ce projet de mine et pas quand les tractopelles vont débarquer¹ », alertent-ils dans la presse locale. Les deux jeunes éleveurs du noyau dur de l’opposition, fins connaisseurs du périmètre du PERm et de ses exploitants agricoles, s’affairent au cours de l’été à recueillir les refus de prélèvement géologiques. Si certains propriétaires ou locataires de parcelles sont réticents, en raison du caractère nominatif de la démarche, 58 formulaires sont tout de même remis au préfet du Tarn. Ils couvrent 80% de la surface visée par Tungstène du Narbonnais². L’aspect formel de l’action donne une aura de légitimité à la contestation, souligne l’éleveur bio de l’association : « Je pense que ça a un certain poids oui, et puis c’est vrai qu’on est allé le déposer à la préfecture, on avait convoqué la presse, et puis après c’est parti au ministère normalement. Donc je pense que ça a eu un petit effet quand même³. »

Comme en Bretagne, une telle couverture menace le projet, qui couvre ici une surface bien plus réduite. Mais là encore, se pose la question du caractère légalement contraignant de ces documents. Lors de la réunion de septembre 2019, un participant interpelle à ce titre les services présents : « Je refuse qu’il [Tungstène du Narbonnais] vienne chez moi, il veut venir chez moi, qu’est-ce que vous faites en gros, vous l’appuyez avec les forces de police pour qu’il puisse forer chez moi malgré mon refus ?⁴ » S’appuyant sur l’article du Code minier cité précédemment, l’agent de la DREAL en charge du dossier indique qu’en cas de fin de non-recevoir du propriétaire « il y a la possibilité d’instaurer des servitudes d’utilité publique⁵. » Si l’on en croit les réactions du public, cette réponse est loin d’apaiser les tensions⁶.

Pour le directeur général de Tungstène du Narbonnais, témoin des déboires de Variscan lorsqu’il travaillait au Conseil général de l’Économie, ce sont ces refus de prélèvements qui ont

¹ *La Dépêche du Midi*, 26 juillet 2019, « C’est maintenant que nous devons... »

² *La Dépêche du Midi*, 26 juillet 2019, *art. cit.*

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d’un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019, op. cit.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.* p. 23

été fatals à l'un des permis bretons. Dans l'extrait d'entretien suivant, on peut penser qu'il évoque Loc-Envel, où le taux de couverture par les opposants est le plus important¹ :

« L'arme ultime, au moins sur un permis, après sur les autres pas forcément, mais ça a été que les opposants ont fait le tour des propriétaires fonciers, peut-être pas, j'en sais rien, mais qu'en tous cas un certain nombre de propriétaires fonciers, de manière importante, se sont opposés à la réalisation de travaux, y compris bêtes et méchants, de simple échantillonnage de poignées de terre, de l'ordre de 1kg, quelque chose comme ça, sur leurs champs. Ce qui a, jusqu'à un certain point, compromis une partie de la démarche d'exploration². »

Les dirigeants de Tungstène du Narbonnais prennent donc soin de ne pas envenimer la situation. Ils rencontrent propriétaires et exploitants agricoles du périmètre du PERm sollicité dès le mois d'avril³. En août, dans un prospectus distribué aux habitants du secteur, la société s'engage : « Nous affirmons que nous n'imposerons nos objectifs à aucun propriétaire foncier et que nous respecterons les droits de propriété et le mode de vie local⁴. » Interpellé en décembre, l'un des dirigeants de la société réaffirme : « Nous n'avons pas envie de nous retrouver dans la situation où on serait obligés de passer outre l'accord des propriétaires ! C'est pas une situation qui est "good for business", qui est bonne pour l'activité économique⁵. »

Le prospecteur se trouve dès lors en porte à faux, pris entre ses promesses d'écoute et l'hostilité manifeste d'une majorité de propriétaires. Interpellé sur ce dernier point par un participant à cette même réunion, le communiquant engagé par la société évoque une « discussion basée sur des faits et un peu plus tard dans le projet avec un peu plus de résultats et un peu plus de données⁶. » Revenant sur cet épisode, une riveraine interrogée pointe une faille dans le discours de Tungstène du Narbonnais, non sans colère : « On disait "on est contre, pourquoi continuez-vous à vous obstiner à demander de PERm ?" Si on est capables de leur prouver, y'a 80 ou 85% des gens qui refusent qu'il y ait des prélèvements chez eux, pourquoi

¹ Sur Silfiac, l'association Attention mines revendique un millier de signature. L'action y a surtout été organisée plus tardivement, alors que le sort des PERm bretons était probablement déjà jeté. Voir *Pontivy Journal*, 28 janvier 2018, « Projets miniers dans le Morbihan. Plus de 1 000 particuliers refusent l'accès à leurs terres à Variscan Mines »

² Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

³ Voir chapitre II.

⁴ Tungstène du Narbonnais, prospectus distribué en août 2019.

⁵ Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, op. cit., p. 18

⁶ *Ibid.*

est-ce qu'ils continuent ? Le discours c'est une chose, les faits c'est autre chose, et c'est là où c'est malhonnête¹. »

Les militants de Stop mines 81 craignent quant à eux une individualisation des propriétaires qui fissurerait le front de la contestation locale. Certains pourraient de surcroît se laisser convaincre par les perspectives de compensation financière². L'éleveur bio du périmètre concerné rapporte qu'à la réunion de septembre 2019, « [On] nous a expliqué que Tungstène du Narbonnais irait voir toutes les personnes, ils le feraient pas sans l'accord du propriétaire, mais il fallait que ce soit Tungstène du Narbonnais qui aille voir le gars. On peut pas dire à l'avance si oui ou non ils veulent qu'on fore chez nous ou pas³. »

Le directeur général de Tungstène du Narbonnais exclut toutefois tout recours à la force publique pour passer outre le refus des propriétaires :

« Il y a une procédure qui permet de passer outre l'accord du propriétaire, honnêtement quand on est très en amont, pour aller prendre des échantillons, on va pas envoyer la gendarmerie pour encadrer les géologues. Enfin, personne ne va faire ça, aucun préfet ne va faire ça, et aucun explorateur ne va le demander. C'est juste unimaginable. Et si c'était imaginable pour un explorateur d'en initier, ça serait voué à l'échec de toute façon à mon avis ! [...] ça créerait encore plus de tensions, et donc ça amènerait les services de l'État à être encore plus réticents. Vous voyez les difficultés que certains peuvent avoir pour faire mobiliser les moyens nécessaires pour des expulsions ou des choses comme ça, dans les villes, les préfets sont très prudents sur ces choses-là. Ils ont bien raison. En tous cas, vu de l'explorateur, c'est complètement antinomique avec l'idée d'un dialogue avec le territoire⁴. »

Le recueil des refus de prélèvements aurait donc ici aussi une réelle capacité de blocage. Tungstène du Narbonnais laisse entrevoir un contournement de la contestation organisée, sans qu'une telle tactique n'ait pu être déployée, faute de temps ou de volonté.

Les opposants à la prospection minière, Tarnais comme Costarmoricaïns, s'appuient ainsi sur le droit, et pas uniquement dans les arènes judiciaires. S'emparant d'outils théoriquement légitimes, tels que le droit de propriété ou les arrêtés municipaux, ils parviennent à entraver le bon déroulement des travaux envisagés. Pour les groupes mobilisés, ces tactiques ne suffisent

¹ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

cependant pas à elles seules. Confrontés à l'impossibilité de bloquer avec certitude les projets extractifs par la voie des arènes institutionnelles, ils choisissent d'autres modalités d'action. L'épreuve entre industriels et opposant se déplace vers l'épreuve de force sur un continuum allant de la manifestation classique à des formes d'illégalisme moins encadrées.

C - Par-delà les arènes institutionnelles : les conflits locaux vers l'épreuve de force

Ni les arènes consultatives, ni l'intermédiaire des élus, ni l'usage du droit ne suffisent à barrer la route à des industries extractives aux impacts irréversibles¹. Les travaux sur les conflits du travail, et notamment les fermetures de sites, montrent que ce type d'impasse conduit à une radicalisation de la part des salariés mobilisés². Il ne faut cependant pas voir le passage à des formes d'illégalisme comme une rupture : il s'agit plutôt d'options différentes, puisées en fonction du contexte parmi l'ensemble des tactiques mobilisables³. Luc Boltanski et Eve Chiapello signalent à ce titre qu'il existe un continuum entre « épreuve de grandeur » (soumises à une exigence de justification) et « épreuve de force⁴ » (non soumise à cette exigence⁵). La mise en scène d'un territoire hostile aux porteurs de projets, par l'installation de slogans dans l'espace public et la mobilisation de la force du nombre, par l'organisation de manifestations, sont autant de manières de construire un rapport de force. Mais sans être linéaire, le déplacement des épreuves peut aussi aller jusqu'au déploiement de la force à « l'état brut⁶ ». L'explosif ayant endommagé la porte du siège de Variscan représente à ce titre un cas limite.

1) Ancrer l'hostilité aux titres miniers au cœur des territoires

Les coalitions contestataires, dans la continuité d'une démarche de territorialisation des luttes⁷, intègrent à leur répertoire des « opérations de spatialisation », définies comme « un ensemble d'activités militantes visant à inscrire, physiquement et symboliquement, une

¹ Voir chapitre précédent.

² Collectif du 9 août, *op. cit.*, p.134

³ Offerlé, M., 2008, *op. cit.*, p. 181-202.

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.78

⁵ Nachi, M., *op. cit.*, p. 62

⁶ *Ibid.*

⁷ Voir chapitre III.

mobilisation dans un espace donné¹. » Parmi celles-ci, les panneaux installés dans l'espace public et autres graffitis agissent comme ce qu'Anne Cadoret nomme des « marqueurs territoriaux physiquement inscrits dans l'espace² ». Pour la géographe, ils expriment un attachement au territoire, tout en suggérant une hostilité locale généralisée à l'encontre des projets contestés. Ces marqueurs sont ainsi l'une des expressions les plus visibles du rapport de force qui s'établit entre opposants et entrepreneurs miniers.

a) Quand le Trégor affiche son refus des projets extractifs

Les mobilisations anti-extractives costarmoricaïnes marquent physiquement le littoral comme les communes rurales. Les panneaux, comme les inscriptions réalisées de manière sauvage à la faveur de la nuit, visent à informer, à traduire l'ancrage territorial de la lutte³, mais aussi à générer un climat inamical pour les sociétés visées⁴.

Au début de l'année 2016, des pochoirs hostiles à l'extraction de sable sont apposés sur les murs de Lannion : « extraction de sable, extinction durable », proclament-ils, figurant un squelette de poisson. L'action, non revendiquée et menée hors des cadres jugés légitimes, est vertement critiquée par le Peuple des dunes en Trégor et les élus⁵. D'autres signes parcourent cependant le littoral. Lorsque l'enquête de terrain débute, un graffiti « sable pas à vendre » est encore visible le long de la D786, qui serpente entre la plage et le « Grand Rocher », entre Plestin-les-Grèves et Saint-Michel-en-Grève. La contestation du PERm de Loc-Envel s'amorce quant à elle avec la découverte de graffitis sur les murs de plusieurs communes du secteur⁶. Certains revendiquent « Pas de forages dans le paysage », quand d'autres lient prospection minière et « Grands projets inutiles et imposés⁷ ». Ces inscriptions sauvages visent en premier lieu à visibiliser la contestation⁸. Elles permettent en outre de « convaincre l'observateur de

¹ Dechézelles, S., Olive, M. (dir.), 2019, *op. cit.*, p.21

² Cadoret, A., *op. cit.*, p.13

³ *Ibid.*

⁴ Crettiez, X., Piazza, P., 2013, « Iconographies rebelles », *Cultures & Conflits*, n°91-92, p.9

⁵ *Le Télégramme*, 1^{er} février 2016, « Extraction de sable. Dessins et slogans tagués en ville »

⁶ Voir chapitres II et IV.

⁷ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation ».

⁸ Campos, R., 2015, « Youth, Graffiti, and the Aestheticization of Transgression », *Social Analysis: The International Journal of Anthropology*, vol. 59, n°3, p.17-40.

l'existence d'un collectif résistant réel et actif¹ ». Elles sont autant de signes indiquant aux porteurs de projets qu'ils ne sont pas les bienvenus.

Les membres de Douar Didoull refusent de condamner une action qui ne les concerne pas, tout en choisissant d'autres manières d'inscrire l'opposition à Variscan dans le paysage. Pour se faire, ils puisent leur inspiration dans le mouvement breton contre l'enfouissement des déchets radioactifs, mais aussi dans la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes². Le collectif reprend ainsi à son compte un répertoire qui a fait ses preuves. La militante rencontrée s'étonne d'ailleurs de l'absence de marqueurs de territorialité lors de sa visite à Salau, en Ariège : « On était vraiment proches du village de Salau, mais on voyait rien, pas une banderole, pas une affiche, rien du tout³. » Le déploiement de slogans antimines dans l'espace public nécessite l'assentiment des conseils municipaux. L'action a également une visée informative, se souvient l'opposante rencontrée :

« C'est vrai que l'expérience de Notre-Dame-des-Landes ça nous servait [...] et quand on a fait [le mouvement] contre les déchets d'uranium, on se rappelait avoir mis des tonneaux jaunes avec le signe radioactif, donc on voulait faire quelque chose de visible comme ça. Bon les tonneaux la mode est passée je pense, les élus étaient pas du tout pour. Il fallait quand même leur assentiment puisque c'était à mettre dans leurs communes. Donc on a essayé de faire tout assez vite, pour que les gens soient au courant [...]⁴. »

Des panneaux « Attention ! Projets miniers », signés du nom du collectif et accompagnés de l'adresse du site Internet Alternatives projets miniers, sont disposés dans plusieurs communes. Au cours de l'enquête, nous avons par exemple pu en voir un dans le bourg de Loc-Envel. Un tel maillage n'est pas que symbolique. Il s'inscrit aussi dans la perspective d'une « défense physique du territoire », exposée par un membre de Douar Didoull au cours du Fest-noz des luttes⁵. Cet affichage peut être plus directement institutionnel. Au début de l'enquête, l'une des entrées du bourg de Trébeurden affiche encore, sur un panneau destiné à l'actualité des activités culturelles et sportives de la commune : « Trébeurden dit non à l'extraction de

¹ Crettiez, X., 2013 « Récits et cadrages politiques en Euskadi : lectures de l'iconographie abertzale », *Cultures & Conflits*, n°91/92, p.100

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ *Ibid.*

⁵ Notes de terrain, 30 juin 2019, Fest-noz des luttes, Plougouven.

sable ». On retrouve ici la volonté de faire la démonstration de territoires unanimement opposés aux titres miniers contestés¹.

Les marqueurs territoriaux recensés dans les Côtes-d'Armor, principalement autour de Loc-Envel, préviennent ainsi du rapport de force à venir. À Fontrieu, la mise en place de panneaux dénonçant le projet de Tungstène du Narbonnais constitue l'une des premières actions mises en œuvre par les opposants. Ici plus encore que dans les Côtes-d'Armor, les graffitis ne sont en revanche pas considérés comme relevant du répertoire légitime.

b) Afficher l'opposition à Tungstène du Narbonnais dans l'espace public

Pour les membres de Stop mines 81, l'été 2019 constitue une période de creux, peu de temps après la création de l'association. Ils vont donc s'affairer à produire une signalisation à même d'afficher la présence d'une opposition déterminée au projet de La Fabrié. Sa mise en œuvre repose ici en grande partie sur la trame des sociabilités rurales et familiales.

La confection de pancartes revendicatives est l'une des premières actions menées par l'association. L'environnement familial n'est plus un espace neutre, il est le théâtre d'un conflit qu'il convient de signaler. Une membre du collège de l'association explique : « Les panneaux c'était justement pour qu'il y ait toujours une trace sur le territoire qu'il y a ce projet qui est en cours² ». Ils répondent aussi à des contraintes de budgets. Fabriqués à partir de matériaux de récupération, ils résistent également mieux aux intempéries que les affiches. Il s'agit d'une manière de faire exister la mobilisation en l'absence d'actualité particulière, comme l'explique une autre militante de Stop mines 81 :

« Ça on a mis du cœur à l'ouvrage, ça c'était [rires], la mission de l'été 2019 ! Les panneaux ! Après avoir créé l'asso, on avait fait une réunion, et tout l'été y'a rien eu. C'est vrai que t'arrive sur le truc tu sais pas d'entrée qu'il y a un projet de mine, donc on avait dit « faudrait des panneaux [...] On avait dit "faut qu'on les mette à des endroits stratégiques", parce que, faut tout calculer pour pas le mettre sur des endroits publics ! Parce que t'as pas le droit de mettre des panneaux comme ça sur le domaine public. Donc c'était chaque fois chez des particuliers, on voulait les mettre sur des axes stratégiques, là où c'est que t'as le plus de monde qui passe, forcément, pour toucher plus de monde, donc l'axe Brassac-Castres. [...] Et après toutes les petites routes autour [du hameau] des Planquettes tout ça, enfin de la zone de PERm. Et on avait demandé, sur la zone du PERm, pour trouver des terrains ça va, on connaissait à peu près tous les propriétaires. Y'en a déjà deux/trois qui sont chez mon frère, donc ça c'est [rires] sans problème ! Après

¹ Voir chapitre III.

² Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

chacun avait mis le sien, par exemple [un couple de l'association] en avaient mis un devant leur maison. On avait demandé à des propriétaires de champs, qu'on connaît, si ça dérangeait pas si on mettait ça, après on n'allait pas demander à ceux qui étaient pour [rires] !¹ »

Le choix des emplacements répond à des enjeux stratégiques, mais il révèle aussi l'inscription des opposants au sein des réseaux de sociabilité locale. Plusieurs membres de l'association placent ainsi un panneau ou une banderole sur leurs terrains ou devant leur domicile. Les proches sont aussi mis à contribution. L'un des panneaux les plus visibles, sur l'axe routier mentionné dans l'extrait d'entretien ci-dessus, est par exemple placé dans un champ appartenant à la famille de la compagne d'un membre de l'association. Cette pratique montre en outre que « l'iconographie n'est pas que parole ; elle est aussi action² », au sens propre : peindre des panneaux, c'est reprendre prise sur le territoire et agir, à son échelle, contre le projet.

Pas question, en revanche, de décorer les alentours de graffitis. L'idée, évoquée lors d'un atelier mené par un militant creusois, suscite même une certaine indignation. Une participante signale : « On a fait des panneaux, c'est déjà pas mal !³ » Lorsqu'en février 2021, un panneau « Stop » est complété à la bombe de peinture par le mot « mines », l'association s'empresse de condamner cette « dégradation⁴ ». Ce choix s'explique par le souci d'apparaître comme un acteur crédible et responsable, dans un territoire a priori peu enclin à la contestation, et où, rappelons-le, l'interconnaissance est forte.

Les marqueurs de territorialité observés dans le Tarn, comme dans les Côtes-d'Armor, visent à montrer qu'une mobilisation locale est en cours. Ils s'inscrivent plus globalement dans une stratégie de mobilisation qui oppose un rapport de force ancré sur le territoire contre les porteurs de projets. Les manifestations et autres rassemblements, par l'effet de masse recherché, participe de la même dynamique de représentation d'une population contestataire.

2) Contre les titres miniers, la force du nombre

L'« action manifestante », pour reprendre les termes d'Olivier Fillieule, est elle aussi un élément spatialisé propre au répertoire contestataire. On désignera par là toute « action

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Crettiez, X., 2013 *op. cit.*, p.99

³ Notes de terrain, 29 février 2020, Brassac.

⁴ Page Facebook de Stop mines 81, 23 février 2021.

manifestante toute occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public ou privé et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques¹. » Comme le remarque l'auteur, en dépit de son usage routinier au cours des mouvements sociaux nationaux, la manifestation reste « un court-circuit des canaux traditionnels de la représentation des intérêts². » Le faible écho rencontré par les revendications portées dans la rue ces dernières années, associé à une répression accrue, semble même illustrer une tendance à la délégitimation croissante de cette forme d'expression politique³. C'est qu'à l'encontre des principes de la démocratie représentative, la pratique manifestante relève d'un mouvement de déplacement vers l'épreuve de force. Au sein de l'espace des mobilisations localisées, elle met en scène un bras de fer entre populations locales et porteurs de projets présentés comme venant de l'extérieur⁴. À Lannion, le Peuple des dunes organise ainsi les manifestations parmi les plus importantes qu'a connues la petite ville durant la dernière décennie. Douar Didoull organise de son côté des défilés non déclarés à Guingamp, mais aussi des promenades aux airs de manifestation dans la forêt de Coat-an-Noz. À Fontrieu, Stop mines 81 met sur pied une randonnée qui s'apparente, là aussi à une action manifestante.

a) Le Peuple des dunes, organisateur de manifestations massives à Lannion et Trébeurden

Le Peuple des dunes en Trégor organise ses actions manifestantes principalement entre Trébeurden et Lannion, où se déroulent les plus significatives. La coalition parvient ainsi à entretenir une certaine agitation locale, tout en construisant l'image d'un territoire unanimement hostile à l'extraction de sable.

Dès la fin novembre 2010, alors que l'enquête publique touche à sa fin⁵, Sauvegarde du Trégor organise un premier rassemblement contre l'extraction de sable, sur la plage de Goas-Lagorn, à l'embouchure du Léguer⁶. Au printemps 2012, c'est encore sur une plage, à Trébeurden cette fois, que le Peuple des dunes fraîchement structuré organise sa première

¹ Fillieule, O., 1996, *Stratégies de la rue. La manifestation en France*, Presses de Sciences Po, p.44

² *Ibid.*, p.16

³ Codaccioni, V., 2021, « Empêcher, dépolitiser, punir : le triptyque de la répression politique », *Savoir/Agir*, n°55, p.49-56.

⁴ Voir chapitre II.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ *Ouest-France*, 27 novembre 2010, « Extraction de sable : des questions jusqu'au bout »

action. La coalition s'inspire du Peuple des dunes morbihannais et espère une mobilisation équivalente, qui marquerait un tournant dans l'opposition à Pointe d'Armor¹. Le rassemblement se veut convivial². Il est d'ailleurs animé par Jean Kergrist, le « clown atomique », qui symbolise le lien avec la lutte contre la centrale nucléaire de Plogoff³. Mais avec « seulement » 3000 participants, les organisateurs sont déçus⁴.

L'action renoue aussi avec la pratique moins commune des rassemblements de bateaux en mer, elle aussi observée lors de la mobilisation plogoffiste⁵. Il s'agit de refléter la diversité de la coalition qui mène la mobilisation, rappelle le pêcheur professionnel interrogé à Trédrez-Locquémeau :

« Le Peuple des dunes lui organisait une manifestation à terre à Trébeurden. Et nous, on se disait “qu'est-ce qu'on peut apporter à cette manifestation que vous faites à terre ? On va faire une manifestation en face, en mer. Et après on se joindra à vous, à terre.” C'est comme ça que les choses ont été décidées. On participait au préalable aux réunions, et puis on voyait ce qu'on pouvait nous apporter, ou comment est-ce qu'on pouvait être représentés différemment, ou apporter notre touche à la manifestation⁶. »

La solidarité entre les professionnels de la mer et les autres composantes de la lutte est ainsi soulignée.

Le 24 janvier 2015, le Peuple des dunes appelle à une manifestation dans les rues de Lannion. La presse, qui parle de « déferlante contre l'extraction », compte 5 à 6000 manifestants, élus seins de leurs écharpes tricolores en tête⁷. *Aujourd'hui en France* décrit : « Hier à Lannion (Côtes-d'Armor), quelque 6 000 personnes, de tous âges et avec des poussettes en nombre, se sont retrouvées derrière des dizaines d'élus, maires, députés, sénateurs et

¹ *Ouest-France*, 24 avril 2012, « Peuple des dunes : le grand rassemblement du 13 mai s'organise »

² *Le Télégramme*, 14 mai 2012, « Manifestation. Un « Non » populaire et citoyen »

³ Décédé en novembre 2019, Jean Kergrist s'est particulièrement fait connaître dans le mouvement antinucléaire en tournant l'énergie atomique en dérision. Ces spectacles, touchant à divers sujets, avaient plus généralement une forte dimension critique.

⁴ *Ouest-France*, 14 mai 2012, « Le “Peuple des dunes” manifeste à Trébeurden »

⁵ Le 17 septembre 1978, 5000 personnes prennent part à une procession au départ de la mairie, pour rejoindre Feuntun-Aod, pressenti pour l'implantation de la centrale. Une quarantaine de bateaux de pêche les attendent avec force de corne de brume, en face du site. Voir : 28 juillet 2018, « Plogoff. Chronique d'une lutte contre le nucléaire ». En ligne : <http://plogoff-chronique-de-la-lutte.over-blog.com/2018/07/plogoff-chronique-de-la-lutte.ce-n-est-qu-un-debut.html>

⁶ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁷ *Le Télégramme*, 25 janvier 2015, « Sable. Déferlante contre l'extraction »

conseillers généraux de tout l'échiquier politique, pour dire non au projet d'extraction de sable en mer¹ » que le ministre s'apprête à autoriser.

Cette démonstration de force marque par ailleurs ceux qui y participent. Le président de l'ATPP, par exemple, se souvient :

« La grosse manifestation ça a été celle qu'on avait fait à Lannion. La première réunion on l'avait faite ici très rapidement, un mois après la fin du rapport du commissaire-enquêteur. Et on avait 4000 personnes. Et quelque temps plus tard on a fait une à Lannion, y'avait 7000 personnes. C'était impressionnant, on partait de la place en bas sur la place, on faisait tout le tour, et les gens ils arrivaient sur le pont pour revenir y'en avait encore qui étaient pas partis !² »

Le rédacteur en chef du *Trégor* exprime à ce propos un sentiment de quasi-communion territoriale : « C'était assez familial. Cette grande manif-là qui avait eu lieu au mois de janvier, il faisait pas forcément chaud, mais c'était impressionnant, touchant. Y'avait deux pêcheurs qui avaient parlé, c'était poignant, émouvant un peu d'avoir leur témoignage. Et puis tous les élus étaient là [ils] prenaient la parole aussi, les uns après les autres³. » La présence du personnel politique local « en écharpe » drapé l'évènement une aura de légitimité : la bande de tissu tricolore « fonctionne comme un argument d'autorité qui “fait prendre de la hauteur” à la manifestation⁴ ». Outre cet aspect solennel, la présence d'élus confirme le bienfondé de la mobilisation, aux yeux de participants les plus réticents.

Le cas lannionnais montre que, contrairement à une tendance annoncée, l'expertise n'a pas supplanté l'action manifestante au sein de l'espace des mobilisations environnementales⁵. Les différents registres cohabitent⁶. Mais si la manifestation reste bien une démonstration de force, elle doit pour le Peuple des dunes se conformer au cadre institutionnel. Le président de Pleumeur-Bodou Nature prend soin de préciser : « Quand on fait des manifs, je les déclare toujours en préfecture, et donc on travaille avec les renseignements généraux⁷ en toute

¹ *Aujourd'hui en France*, 25 janvier 2015, « Les Bretons vent debout contre le marchand de sable »

² Entretien mené le 5 novembre 2018 auprès du président de l'Association trébeurdinaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

³ Entretien mené le 1er mars 2019 auprès du rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire *Le Trégor*, Lannion.

⁴ Dechezelles, S., Olive, M., 2014, *op. cit.*, p.9

⁵ Ollitrault, S., 2008, *op. cit.*, p.93

⁶ Voir chapitre IV.

⁷ Voir chapitre II.

transparence. On essaye d'avoir une réputation de pas être des fous furieux¹. » Ces rapports peuvent même être assez étroits, comme lorsque les militants réservent aux agents des renseignements une place sur leur bateau, lors d'une des manifestations en mer².

Si les chiffres avancés varient en fonction des sources, ils n'en sont pas moins impressionnants pour une ville de moins de 20 000 habitants. Pour le pêcheur de Trébeurden, l'effet de masse est atteint : « Parce que faire une manifestation c'est à double tranchant, c'est-à-dire que quand on l'a fait, faut que ça soit suivi, et là on a un p'tit peu de poids. Mais si par contre on en fait une mais que y'a personne, là on n'est plus crédibles du tout. Mais bon, y'a eu du monde à nous suivre quand même, même pas mal³. » De fait, l'affluence aux rassemblements contre Pointe d'Armor varie. Fin septembre 2015, deux semaines après la signature par Emmanuel Macron du décret accordant la concession à la CAN, ils ne sont que 200 à répondre à l'appel du maire de Trébeurden⁴. Le succès d'une action manifestante dépend aussi fortement de sa localisation. À la mi-octobre, 150 personnes font le déplacement jusqu'à la préfecture de Quimper. Le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor est reçu par le préfet⁵, qui doit prendre les arrêtés encadrant l'exploitation de la dune⁶. Fin juin 2016, 50 personnes se retrouvent devant le siège de la CAN à Saint-Malo, à l'appel du Peuple des dunes de Batz à Bréhat⁷.

Cette fraction plus militante issue du Peuple des dunes en Trégor s'émancipe au début de l'année⁸, pour partie en raison de désaccords concernant le répertoire à adopter face au démarrage imminent de l'exploitation du sable. La frange plus militante et écologiste de la coalition forme le Peuple des dunes à Bréhat, dans l'objectif de poursuivre les actions de terrain face aux tenants d'un repli juridique. Le président de Sauvegarde du Trégor est partie prenante de la scission : « Nous, il est hors de question qu'on arrête le mouvement de protestation, surtout qu'il marchait. [...] Qu'on dise aux gens "voilà, rentrez chez vous, c'est pas un problème, on

¹ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁴ *Ouest-France*, 28 septembre 2015, « Extraction de sable : 200 personnes à la manifestation »

⁵ *Le Télégramme*, 18 octobre 2015, « Trégor. Manifestation contre l'extraction de sable »

⁶ *Ouest-France*, 7 octobre 2015, « Le Peuple des dunes manifestera à Quimper »

⁷ *Le Télégramme*, 26 juin 2016, « Saint-Malo. Faible mobilisation contre l'extraction de sable »

⁸ Voir chapitre VIII.

va régler tout ça par les tribunaux administratifs.” D’autant plus que nous n’étions pas sans savoir que le dossier judiciaire était délicat pour nous¹. » Il estime en effet que pour être efficaces, les procédures doivent à minima être appuyées par la mobilisation populaire :

« Je me disais bien que juridiquement, le dossier n’était pas simple. Et puis c’est un principe de base, les juges ne sont pas des saints, c’est des hommes. Ils font d’une façon générale leur boulot, je pense, ils sont aussi sensibles à l’environnement dans lequel ils vivent, et puis l’environnement qui est autour de l’objet qu’ils ont à juger. Ils peuvent pas être indifférents. C’est des hommes. [...] Donc, il est sûr et certain que s’il y a une forte mobilisation contre un projet, juridiquement il pèse plus lourd². »

Le nouveau collectif se prépare donc à riposter en cas de démarrage des travaux d’extraction, à la manière des opposants à l’aéroport de Notre-Dame-des-Landes³.

Une fois tous les feux au vert pour la CAN, les opposants décident que « dès le premier coup d’aspirateur, il faut qu’on soit en capacité de faire quelque chose les jours qui viennent⁴. » Le sablier ne venant pas, et après débats internes, le Peuple des dunes de Batz à Bréhat décide d’anticiper et d’appeler à une manifestation pour le dimanche 11 septembre 2016. Le collectif n’a que quelques jours pour s’organiser, mais il bénéficie d’un alignement des planètes : au moment où ils se quittent, tard dans la nuit, le Côtes-de-Bretagne procédait aux premières extractions⁵. Ce sont par conséquent près de 4000 manifestants « armés de casseroles, de trompettes et sifflets » qui répondent à l’appel de la coalition dissidente⁶. Pour le président de Sauvegarde du Trégor, cette concordance, associée aux conditions dans lesquelles la CAN travaille, donne un nouvel élan à la mobilisation : « c’est sûr que s’ils étaient pas venus extraire, on n’aurait jamais eu 4000 personnes. Il nous a rendu un service énorme⁷. »

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² *Ibid.*

³ Rendez-vous était donné aux sympathisants pour une manifestation de réoccupation, le 4^{ème} samedi suivant le début des expulsions. Ce système, relayé par les comités locaux, devait assurer une plus grande réactivité aux opposants à l’aéroport.

⁴ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ouest-France*, 12 décembre 2016, « Extraction de sable : grande marée d’opposants »

⁷ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d’un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

La CAN suspend ses opérations, mais le Peuple des dunes de Batz à Bréhat choisit de maintenir la pression. Alors qu'une nouvelle commission de suivi doit se tenir le 8 novembre, un nouveau rassemblement est organisé le 30 octobre sur une plage de Trébeurden. Les 1200 opposants réunis forment la phrase « touche pas au sable », en guise d'avertissement adressé à la CAN¹. Ce sera la dernière manifestation d'ampleur contre le projet. Le Peuple des dunes de Batz à Bréhat et le collectif Grain de sable prennent bien part au cours de l'année 2017 à une manifestation à Morlaix, visant à réunir différents collectifs Bretons, mais les résultats sont bien plus mitigés.

Toujours est-il que le Peuple des dunes en Trégor, puis de Batz à Bréhat, allient actions dans les arènes institutionnelles et actions manifestantes. Celles-ci montrent à la fois l'unité et la diversité de la coalition opposée à l'extraction de sable. Mais l'objectif est surtout d'établir un rapport de force entre un territoire présenté comme unanimement opposé au projet et la CAN. Tout en dénotant une forme de déplacement, ces manifestations restent dotées d'une certaine légitimité institutionnelle. C'est moins le cas des rassemblements organisés par Douar Didoull.

b) Manifestations et rassemblements festifs contre Variscan

Douar Didoull organise à Coat-an-Noz et à Guingamp des actions manifestantes dont la participation est certes moins importante que sur le littoral, mais néanmoins significative pour ce secteur rural. Le collectif lie également la mobilisation à des moments plus festifs, notamment à l'occasion du Festival des luttes, organisé à Plougonver en juillet 2016, août 2017 et juillet 2018.

Après avoir tenu plusieurs réunions publiques dans des communes concernées par le PERm², Douar Didoull organise en février 2015 un premier rassemblement extérieur, dans le parc du château de Coat-an-Noz. La presse locale compte une centaine de participants, parmi lesquels plusieurs élus du secteur. À la fin du mois, le collectif lance une manifestation à Guingamp. Le cortège, mené par deux sonneurs³, rassemble 250 personnes. *Le Télégramme* parle d'« une petite balade contestataire en ville (avec halte sous les fenêtres du sous-préfet)

¹ *Le Télégramme*, 31 octobre 2016, « Trébeurden. 1.200 à écrire "Pas touche au sable" »

² Voir chapitre II.

³ Musiciens traditionnels bretons, généralement un joueur de biniou et un joueur de bombarde. Leur présence est courante dans les manifestations en Bretagne.

qui en appellera sans doute d'autres¹. » Et pour cause, le collectif est alors particulièrement actif, se remémore la militante interrogée : « À ce moment-là on n'arrêtait pas, c'était toutes les semaines. On se voyait et toutes les semaines y'avait des idées nouvelles, donc fallait suivre!²»

Au mois d'avril suivant, le collectif appelle à se rassembler quelques jours avant la tenue de la réunion d'information destinée aux élus, qui se tient à la préfecture de Saint-Brieuc³. Les conseillers municipaux concernés sont invités à rejoindre les opposants au projet⁴. Ils sont finalement 150 protestataires, parmi lesquels des membres de Mine de rien, opposés au permis de Silfiac. Les participants sont d'emblée conviés à un nouveau rassemblement, qui doit se tenir en marge de la réunion préfectorale⁵. Au cours de l'été suivant, Douar Didoull organise « une rando-manif en signe d'hostilité au projet minier porté par Varsican-Mines⁶ [sic] ». Joignant Belle-Isle-en-Terre à Gurunhuel à pied, les opposants au PERm forment en fin de parcours la phrase « Des mines non ! ». Cette transposition dans l'espace rural de l'action manifestant n'est pas exactement nouvelle. Les « pardons⁷ antinucléaires » de Plogoff, relevés par Gilles Simon, constituent des précédents⁸. C'est toutefois à l'automne, toujours d'après *Le Télégramme*, que la « résistance s'étoffe⁹ ». Un mois après l'attribution du PERm, le 24 octobre 2015, une nouvelle manifestation guingampaise réunit « près de 700 personnes, selon la gendarmerie, plus de 1.000, pour les organisateurs », suivant la traditionnelle bataille des chiffres¹⁰.

Bien que les relations entre le collectif et les élus soient parfois tumultueuses, ces derniers n'hésitent pas à s'afficher aux côtés des manifestants. C'est notamment le cas lors de cette manifestation de l'automne 2015, se souvient la militante de Douar Didoull : « Quand on avait fait une manifestation à Guingamp, où y'avait plus de 1000 personnes, ils étaient devant. Ils

¹ *Le Télégramme*, 1^{er} mars 2015, « Projet minier. 250 personnes manifestent »

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ Voir chapitre II.

⁴ *Le Télégramme*, 28 mars 2015, « Projet minier. Douar Didoull appelle à un nouveau rassemblement le 4 avril »

⁵ *Le Télégramme*, 5 avril 2015, « Saint-Brieuc. 150 personnes disent non aux projets miniers de Variscan »

⁶ *Le Télégramme*, 5 juillet 2015, « Belle-Isle-en-Terre. 200 randonneurs contre le projet minier »

⁷ Surtout pratiqué en Bretagne, le pardon fête le saint-patron d'une chapelle ou d'une église. Il comprend traditionnellement une procession, la troménie.

⁸ Simon, G., 2010, *op. cit.*, p.166

⁹ *Le Télégramme*, 25 octobre 2015, « Projet minier de Loc-Envel. La résistance s'étoffe »

¹⁰ *Ibid.*

prenaient part vraiment, on leur avait donné la parole, tout ça, ils étaient quand même dedans¹.
» Au printemps 2017, les maires de Louargat, Belle-Isle-en-Terre et Loc-Envel, inquiets suite à la Commission de suivi à laquelle ils viennent d'assister, encouragent même leurs administrés à rejoindre la manifestation appelée par Douar Didoull². 500 personnes défilent à nouveau dans les rues de Guingamp³. Alors que le collectif reste localement étiqueté comme radical⁴, ce soutien des élus a pu, comme en baie de Lannion, rassurer les opposants les plus modérés.

Douar Didoull participe par ailleurs à la tentative de coordination des groupes bretons mobilisés contre plusieurs projets industriels dans la région⁵. Le collectif est aussi présent à l'occasion d'actions coorganisées avec d'autres collectifs antimine de la région. Quand le ministre Jean-Yves Le Drian vient inaugurer une nouvelle ligne électrique, à Mûr-de-Bretagne, en janvier 2018, il est accueilli par 200 antimines ayant répondu à l'appel de Douar Didoull et de Vigil'Oust⁶. Les militants réclament un engagement écrit de la part du gouvernement sur l'abandon des titres bretons⁷. Une revendication rappelée par Vigil'Oust, Douar Didoull et Attention mines au moyen d'une autre manifestation, sur la même commune, en juin⁸.

Le second élément central du répertoire mobilisé par Douar Didoull est l'organisation, durant trois étés consécutifs, du Festival des luttes. Lilian Mathieu invite à considérer ces moments festifs comme une variante de l'action manifestante, puisqu' « à l'instar de celui qui compose les manifestations, le public réuni pour un concert peut agir soit par la force du nombre (les organisateurs peuvent prétendre que les spectateurs qu'ils ont rassemblés partagent leurs positions et appuient leurs revendications), soit par l'écho qui sera répercuté dans les médias⁹. » Ici aussi, la dimension territoriale n'est pas à négliger, un concert pouvant être « un rituel d'affirmation et d'affermissement d'une identité partagée¹⁰ » : l'ancrage dans une tradition, qui

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² *Le Télégramme*, 17 mars 2017, « Belle-Isle-en-Terre. Projet minier. L'appel des élus à manifester »

³ *Le Télégramme*, 19 mars 2017, « Projets miniers. Plus de 500 manifestants à Guingamp »

⁴ Voir chapitres II et VIII.

⁵ *Le Télégramme*, 11 novembre 2015, « Landivisiau. Collectifs en lutte : une mobilisation d'ampleur attendue »

⁶ *Le Télégramme*, 16 janvier 2018, « Filet sécurité Bretagne. Le Drian a inauguré la ligne »

⁷ *Ouest-France*, 16 janvier 2018, « Un rassemblement antimine accueille Le Drian »

⁸ *Ouest-France*, 22 juin 2018, « Les antimines maintiennent la manifestation »

⁹ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.169

¹⁰ *Ibid.*, p.170

s'exprime au travers des festoù-noz¹, contribue à faire communauté contre un ennemi extérieur².

L'organisation de rassemblements festifs appartient de longue date au répertoire des mobilisations environnementales locales³. Elle témoigne ici de la circulation des tactiques entre les collectifs opposés à la prospection minière. Plusieurs membres de Douar Didoull se rendent en effet durant l'été 2015 au festival No mine's land, initié en Creuse par Stop mines 23. Ils y rencontrent des auteurs critiques des industries minières, comme Anna Bednik, qui interviendra à Plougouven. Dès l'été 2016, un membre de Douar Didoull lance l'idée d'un festival portant sur « les grands projets inutiles et leurs alternatives⁴ ». Il explique à la presse locale vouloir « créer une sorte d'union des différentes luttes », et précise : « C'est aussi l'occasion de montrer à Variscan et à l'État que ça ne se fera pas comme ça⁵. »

L'évènement se tient durant trois jours au Dibar, local autogéré situé à Plougouven. En invitant les autres groupes bretons opposés à Variscan, Douar Didoull espère amorcer une coordination régionale, qui doit se concentrer sur Merléac, PERm le plus avancé, et l'extraction de sable en baie de Lannion⁶. L'affluence est au rendez-vous, puisque *Ouest-France* compte 2500 participants pour 200 bénévoles. Les membres du collectif sont satisfaits, notamment parce que le festival est parvenu à toucher les habitants du secteur, au-delà des seuls militants⁷. Le collectif affirme que « s'il y a eu autant de monde, c'est un signal fort : la résistance est là⁸ » et que le festival « ancre » encore davantage la lutte dans le territoire⁹. L'année suivante, l'affluence est en demi-teinte en raison d'une météo moins clémente. Toujours selon *Ouest-France*, 1300 personnes prennent part à l'évènement¹⁰. La presse locale souligne toutefois que

¹ Voir chapitre III.

² Traïni, C., 2009, « Tradition(s) », Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p.588-592.

³ Franquemagne, G., 2010, *op. cit.*, p.169

⁴ *Le Télégramme*, 28 juillet 2016, « Douar Didoull. La lutte en fête les 19, 20 et 21 août à Plougouven »

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ouest-France*, 22 août 2016, « Le festival des Luttes ancre la résistance ».

⁷ Franquemagne, G., *op.cit.*, p.127

⁸ *Ouest-France*, 22 août 2016, *op. cit.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ouest-France*, 24 juillet 2017, « Festival des luttes: "Festif, informatif et résistant" »

« la pluie et la boue n'arrêteront pas » les membres de Douar Didoull¹. La dernière édition du festival intervient enfin en 2018, peu de temps après l'annonce de l'abandon des PERm bretons. La presse constate une « petite affluence » à cet évènement sur le thème de l'écologie et du capitalisme². Le Fest-noz des luttes n'aura plus cette volonté de faire masse³, puisqu'il s'agira plutôt de fêter l'abrogation du titre de Loc-Envel, de marquer la fin du combat et d'ouvrir à de nouvelles perspectives de lutte.

Douar Didoull s'attache ainsi à faire la démonstration de l'importance de l'opposition à la prospection minière, par des manifestations de rue, mais aussi au travers du Festival des luttes, évènement musical et militant. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté d'établir un rapport de force avec Variscan et les services de l'État par le nombre de participants réunis. Dans le Tarn aussi, Stop mines 81 met sur pied quelques actions manifestantes, malgré la relative brièveté de la mobilisation contre Tungstène du Narbonnais.

c) Une randonnée aux airs de manifestation et un rassemblement pluvieux contre La Fabrié

Comme leurs homologues costarmoricains, les militants tarnais cherchent à montrer que les habitants du territoire sont largement opposés à la prospection minière. Ici cependant, pas de défilé dans les rues de la sous-préfecture locale, mais des actions centrées sur le secteur visé par Tungstène du Narbonnais.

Lorsqu'ils se rendent à la préfecture d'Albi en juillet 2019, les opposants à la demande de PERm de La Fabrié ne sont qu'une vingtaine. L'objectif n'est pas encore de rassembler au-delà du cercle qui lance la création de Stop mines 81. Il faut attendre le 1^{er} septembre pour que l'association organise la journée « Tous à Sablayrolles », du nom du hameau situé au nord-est du périmètre sollicité par Tungstène du Narbonnais. Au programme de la matinée, une marche autour du PERm, suivie d'une « balade naturaliste ». À l'image des actions menées à Notre-Dame-des-Landes par les Naturalistes en lutte⁴, ces activités fonctionnent comme des

¹ *Le Télégramme*, 23 juillet 2017, « Plougonver. Festival des luttes. Ils ne lâcheront rien »

² *Ouest-France*, 29 juillet 2018, « Mobilisation pour l'abandon du projet minier »

³ Voir chapitre III.

⁴ Barde, F., 2016, « La “zone à défendre” de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Noroi*, n°238-239, p.109-130.

« dispositifs de sensibilisation » aux espaces menacés par le projet¹. Stop mines 81 a en effet pris soin d'installer des panneaux le long du parcours, afin d'attirer l'attention des promeneurs sur les lieux remarquables, tandis que certaines sources ont été nettoyées pour l'occasion. Le porte-parole de la Confédération paysanne du Tarn, et surtout le jeune éleveur de l'association, apportent des précisions au fil de la promenade. L'après-midi est consacrée à des présentations menées par des membres de Stop mines 81, Stop mines 23, Stop mines Salau et Gratte-papiers, association mobilisée sur les pollutions liées à l'après-mine. Le correspondant local de *La Dépêche* compte 150 randonneurs le matin et près de 300 visiteurs sur site, à midi.

L'objectif, tout en faisant découvrir le secteur, reste d'afficher une opposition locale conséquente au projet : « Plus il y aura de monde derrière nous, plus nous serons certains d'arriver à créer une opposition sur ce site », indique un opposant à *France 3 Occitanie*². Un membre du collège de Stop mines 81 revient sur le but de la journée :

« L'idée déjà c'était de rassembler les gens autour de cette cause. Quand on a lancé ça on savait pas du tout ce que ça allait donner. On s'est dit "s'il faut on va être 50, ça va être un gros flop." Et bon, il faut essayer de faire connaître, et puis de faire un truc un peu festif aussi, que ça soit pas un truc juste des conférences ou des trucs comme ça, on voulait qu'il y ait une balade, un repas... Que ça reste bon enfant, bonne ambiance. Et on a été super agréablement surpris quand on a vu le monde arriver le jour même. Que ça soit à la rando ou que ce soit toute la journée, y'a eu du monde. Ça a été un bon point pour nous, et ça nous a donné la crédibilité aussi par rapport à tout le monde³. »

Cette journée d'action assoit localement une contestation perçue avec méfiance par certains habitants de Fontrieu. L'éleveur bio installé sur la zone évaluée une participation à « 80, 90% » de Fontrésiens.

L'actualité autour de projet se tasse après la réunion publique de Tungstène du Narbonnais, en décembre. Stop mines 81 ne souhaite cependant pas laisser la mobilisation retomber. L'association appelle à un rassemblement pour le 1^{er} février 2020, à Fumade : « On veut prendre une photo du ciel où il serait important qu'on puisse voir une grande foule

¹ Traïni, C., 2017, « Témoigner de l'immersion dans l'horreur. Un dispositif de sensibilisation au service d'une cause militante », Leroux, P., et Neveu, E., (dir.), *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*, Presses Universitaires de Rennes ; fihal-02535818ff

² *France 3 Occitanie*, 1^{er} septembre 2019, « La mobilisation contre un projet de mine dans le Tarn réunit les opposants à l'exploitation minière de la région »

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

d'opposants à la mine », annonce l'association dans son communiqué¹. Malgré une météo exécrable, une centaine de personnes sont au rendez-vous. Ces conditions permettent finalement d'afficher une certaine détermination, comme le revendique un membre du collège de l'association : « Dans notre asso y'en avaient, "ouais, vous voulez faire ça, samedi il va pleuvoir, on aura personne !" Eh bin tant pis s'il pleut, je leur ai répondu "si y'a des gens ils verront qu'on est déterminés au moins, même s'ils sont là et qu'il pleut", et finalement ça a été une réussite². »

L'association n'organisera plus, par la suite, de démonstration publique de ce type. La stagnation du dossier de demande de PERm, la pandémie de Covid-19, puis le refus du titre, n'en offrent pas l'occasion. Mais ces quelques actions manifestantes sont considérées comme des succès, et, malgré les réticences, la masse critique attendue est atteinte. D'une manière générale, les trois cas de mobilisations localisées étudiés s'appuient sur le nombre. Les cortèges fournis et les moments festifs visibilisent le rapport de force engagé contre les porteurs de projets et les services de l'État. L'affrontement reste toutefois jusqu'alors symbolique. Des formes de violences plus directes vont cependant aussi s'exercer sur les porteurs de projets et leurs alliés, réels ou supposés.

3) Illégalismes, pressions et destructions matérielles dans les mobilisations environnementales localisées

L'irréversibilité des projets extractifs³, et l'impossibilité de les remettre en cause par les arènes institutionnelles contribuent au déplacement des conflits vers l'épreuve de force, y compris vers les formes d'actions les moins encadrées⁴. Malgré l'intense mobilisation du Peuple des dunes, la CAN est assurée de son droit d'exploiter sa concession dès 2016. La tension monte d'un cran à l'occasion des premières extractions, faisant craindre un « dérapage » la part des pêcheurs et d'opposants agissant en-dehors du Peuple des dunes. Du côté de Variscan, on essuie des dégâts matériels et tentatives de sabotage, notamment au moment où le prospecteur est prêt à mener en Bretagne les premiers sondages géologiques. Bien que le trouble

¹ Stop mines 81, *Samedi 1^{er} février, dites non à la mine !* En ligne : <https://reporterre.net/Dites-non-au-projet-de-mine-a-Fontrieu-81260>

² Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

³ Voir chapitre précédent.

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.444

soit plus sous-jacent à Fontrieu, on peut relever que le véhicule d'un représentant de Tungstène du Narbonnais a été dégradé.

a) Mettre la CAN sous pression

Bien qu'encadrée de près, la mobilisation contre l'extraction de sable n'échappe pas au déploiement d'actions plus dures. La situation se tend particulièrement suite aux deux pompages de septembre 2016 effectués par la CAN. La frange la moins légaliste de l'opposition s'active alors à mettre directement la pression sur l'industriel. Tandis que seule la force semble en mesure d'arrêter le sablier, les autorités craignent surtout un coup de sang de la part des pêcheurs.

Dans la matinée du 8 septembre 2016, une trentaine de membres du collectif Grain de sable décident de « faire un tour¹ » dans les locaux de la CAN, à Pontrieux. La société déplore le traumatisme subit par une « assistante », à qui a été prescrit « deux jours d'arrêt de travail parce qu'elle a eu peur². » C'est un tournant, dans une mobilisation qui a jusque-là respecté les règles du jeu. Dans l'après-midi, le sablier Côtes-de-Bretagne, appartenant à l'industriel, décharge sa seconde cargaison de sable coquillier à Tréguier. La manœuvre est repérée par des pêcheurs, qui font remonter l'information à terre³. Elle est étroitement surveillée par « une quinzaine de gendarmes de la compagnie de Lannion⁴ » qui filtrent les alentours, témoignant de la fébrilité des autorités.

L'apparente victoire de la CAN n'entame donc pas la détermination de certains opposants au projet. Le lundi suivant, au lendemain de la dernière grande manifestation lannionaise, une vingtaine de militants de Grain de sable se rend à nouveau à Tréguier. Portant pour certains des masques représentant des oiseaux marins, ils prennent d'assaut le tas de granulats fraîchement déchargé, qu'ils entreprennent de rejeter à la mer. Dans la presse, un participant justifie cette action par l'échec des tactiques employées jusqu'alors : « On considère qu'en dépit de la large opposition (élus, population, associations) à l'extraction, on nous vole le sable. Eh bien, voilà,

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁴ *Le Télégramme*, 9 septembre 2016, « Sable. Déchargé à Tréguier et contesté à Pontrieux »

on le rend à la mer¹». L'action bénéficie de la bienveillance du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, y compris de ses membres les plus légalistes. Le président de Pleumeur-Bodou Nature se souvient : « Alors eux ils avaient pas de scrupule, ils avaient sauté les barrières et tout, ils avaient bien raison d'ailleurs [rires] ! Ils avaient fait une chaîne, avec des seaux, et ils revidaient le sable dans la rivière ! La symbolique était magnifique je trouve². »

L'opération est symbolique mais elle marque les esprits. Les dirigeants de la CAN se déclarent « surpris » par les réactions des opposants³, et les préfets du Finistère et des Côtes-d'Armor demandent à la société de suspendre ses extractions⁴. Cette action nourrit aussi la crainte d'une escalade, comme le rapporte l'agent de la DREAL en charge du dossier : « [Les premières extractions] ça a vraiment énervé les foules. Y'a eu une partie des opposants les plus virulents qui ont pris leurs seaux et ont été récupérer le sable et ils l'ont remis à la mer. Ça montre un peu le niveau de crispation qu'il y avait sur ce dossier-là⁵. » Grain de sable commente : « Les uns comme les autres donnent raison aux opposants pour lesquels c'est dans la rue et dans le rapport de force et pas uniquement dans les dossiers qu'une lutte peut se gagner⁶. »

Le collectif poursuit ses actions les mois qui suivent. Une opération théâtrale cible notamment les produits du groupe Roullier dans une grande surface. En réaction au rejet des recours déposés contre la CAN, ses membres souhaitent « montrer qu'il n'y a pas d'apaisement » et « maintenir la pression » sur l'industriel⁷. Le groupe entretient aussi des relations avec la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes, comme en témoigne la présence d'un char représentant le sablier de la CAN lors de la manifestation célébrant l'abandon du projet d'aéroport. Une proximité qui explique peut-être la vigilance, confiée par un haut

¹ *Ouest-France*, 12 septembre 2016, « Extraction de sable. Des opposants mettent leur grain de sable... »

² Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

³ *Ouest-France*, 15 septembre 2016, « Extraction de sable à Lannion : notre entretien avec le PDG de la Can »

⁴ Voir chapitre VIII.

⁵ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

⁶ Grain de sable, 2017, *Que le sable l'emporte ! Le bulletin de Grain de sable*, p.3

⁷ *Le Télégramme*, 20 décembre 2016, « Extraction en baie de Lannion. Opération de Grain de sable en grande surface »

fonctionnaire du ministère de l'Environnement, quant à l'implantation d'une ZAD sur le littoral trégorrois¹.

Ces actions entraînent le conflit plus en avant dans le rapport de force. Pour illégitimes qu'elles soient du point de vue institutionnel, elles sont jugées nécessaires par une partie du mouvement. Revenant sur la mobilisation, le président de Sauvegarde du Trégor assume la construction de ce bras de fer : « On va pas tuer la personne avec qui on n'est pas d'accord, mais après c'est le rapport de force, faut être clair. Et là le rapport de force on l'a gagné. Le rapport juridique on l'a pas gagné [...] mais de toute façon même si on l'avait gagné, ce serait grâce au rapport de force qu'on a gagné sur le terrain². »

Toutefois, au sein de la coalition anti-extraction, ce sont certainement les pêcheurs qui inquiètent le plus les autorités. L'avertissement du président du comité des pêches au préfet, faisant référence à l'incendie du Parlement de Bretagne, rappelle que la profession était encore récemment coutumière des tours de force. Confronté au maintien du projet en dépit des recours juridiques et des manifestations massives, le pêcheur du comité de pilotage du Peuple des dunes glisse à un quotidien national : « Malheureusement, nous serons obligés de mener des actions illégales !³ » Les pêcheurs professionnels donnent ainsi un poids certain à la coalition, par leur potentiel de désordre. L'enquête confirme : « C'est sûr que les pêcheurs, on représente un peu les casseurs. » Il précise : « On a joué un rôle important, ils avaient vachement peur des actions que les pêcheurs pouvaient mener. Sur la fin du dossier, ils avaient vraiment une peur bleue de ça, parce qu'ils avaient vraiment peur qu'il y ait bataille navale sur l'eau, qu'il y ait des blessés. Ça aurait été sous leur responsabilité⁴. »

Cette crainte des pouvoirs publics se traduit par une surveillance policière constante : « À l'époque où ils avaient les autorisations, de faire de l'extraction, les gendarmes étaient en faction à Trébeurden et [Trédrez-] Locquémeau, juste pour voir si des pêcheurs partaient du port⁵. » Le marin rencontré sur le petit port trégorrois confirme qu'une action, pacifique, était

¹ Entretien téléphonique mené le 6 février 2019.

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ *Aujourd'hui en France*, 25 janvier 2015, « Les Bretons vent debout contre le marchand de sable »

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁵ *Ibid.*

prévue au démarrage des extractions : « S'ils nous avaient prévenus à l'avance, on aurait fait une action sur zone, avec nos bateaux, autour du bateau [de la CAN]. Par contre, on n'aurait rien fait qui puisse dégrader du matériel ou mettre en danger la vie de quelqu'un. Mais on aurait convoqué la presse. On aurait embarqué la presse avec nous sur nos bateaux¹. » Pas question donc, selon lui, de mener la « bataille navale » redoutée par les autorités : « On se voyait pas sortir d'un cadre légal et prendre des risques pour nos familles et nos entreprises². »

D'autres ne semblent pas s'être embarrassés de ces considérations. Au lendemain de la manifestation du 11 septembre, le local de la section lannionaise du Parti socialiste est ciblé par « un engin incendiaire³ ». L'acte de vandalisme est accompagné d'un graffiti « Aodoù disuj enep an extraction », pouvant se traduire par « littoraux insoumis contre l'extraction ». Il est signé NHU (Ni Hon-Unan, « nous-mêmes »)⁴, tout comme l'attentat commit à la même la période contre le siège de Variscan, à Orléans⁵. La responsable environnement de la CAN fait le lien entre ces différents événements, qui marquent le déplacement du conflit vers l'épreuve de force : « L'usine nous on n'a pas porté plainte ni rien, mais c'est monté, le ton, enfin ça valait pas autant d'agressivité. Sachant qu'en parallèle, c'est à ce moment-là qu'ils ont posé une bombe artisanale [au siège de Variscan mines]⁶ ». « Les gendarmes » informent la direction de la société qu'il s'agirait là d'un même « groupuscule du Centre-Bretagne⁷ ».

La mobilisation contre l'extraction de sable jouait pourtant selon les règles habituelles de la contestation, jusqu'au démarrage de l'exploitation du gisement de Pointe d'Armor. Un net déplacement vers l'épreuve de force s'opère alors. Les actions mises en œuvre deviennent plus imprévisibles, suscitant de sérieuses craintes de la part de la CAN comme chez les pouvoirs publics. L'instauration d'un rapport de force, mû par des tactiques moins encadrées, préoccupe aussi Variscan.

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

² *Ibid.*

³ *Le Télégramme*, 14 septembre 2016, « PS. La permanence locale a été la cible de dégradations »

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir ci-dessous.

⁶ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁷ *Ibid.*

b) « Diwal ta Variscan ! » : le spectre du mouvement breton hante-t-il Loc-Envel ?

Contrairement au Peuple des dunes en Trégor, Douar Didoull refuse de déclarer ses manifestations en préfecture, et certains de ses membres assument volontiers avoir cherché à « faire peur » à Variscan. Ils laissent notamment entendre que le conflit pourrait tourner à l'affrontement physique en cas de démarrage des travaux de prospection. Mais c'est aussi le spectre du mouvement breton et son usage des explosifs qui plane au-dessus des foreuses de Variscan.

Quelques mois après sa création, Douar Didoull lance un avertissement dans les colonnes de la presse locale : « Nous sommes déterminés, nous n'avons pas peur de Variscan Mines, nous sommes bien entourés juridiquement et prêts à aller très loin contre les sociétés minières. On sera là, dans la rue et dans les champs¹. » L'agitation constante entretenue contre le PERm s'accompagne de textes fermes, dans le but de décourager les investisseurs du prospecteur² : « On se disait quand même, vu que c'est long, ça va coûter des sous [au prospecteur], donc les actionnaires ils vont commencer à un avoir marre, et donc ça va aussi le décourager. Et d'ailleurs on a envoyé des courriers en Angleterre, aux actionnaires, pour leur dire la situation exacte et ce à quoi il fallait qu'ils s'attendent³. » La tactique fonctionne, puisque d'après l'autre militant rencontré le directeur général de Variscan « a eu un peu peur ici, il a eu un peu peur de Douar Didoull. Parce que déjà on a eu des communiqués assez durs, où on faisait un peu peur quand même [rires] !⁴ »

Les actions menées échappent par ailleurs au cadre légal habituel. Contrairement au Peuple des dunes en Trégor, Douar Didoull choisit de ne jamais déclarer ses manifestations. Cette habitude est héritée d'autres luttes auxquelles les plus aguerris ont pris part. L'absence volontaire d'existence légale protège par ailleurs partiellement les membres du collectif en cas d'actes répréhensibles⁵. Interrogée sur l'image parfois sulfureuse accolée au collectif, l'enquêtée explique :

¹ *Ouest-France*, 30 mai 2015, « Projet minier : Douar Didoull mobilise pour la consultation »

² Voir chapitre VIII.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁵ Voir chapitre II.

« Si on fait une manifestation, on le déclare pas. C'est notre choix, ça a été décidé en réunion. Nous on avait l'habitude de fonctionner comme ça, mais bien sûr on a demandé à tout le monde qu'est-ce qu'ils en pensaient, la grande majorité a dit qu'ils étaient d'accord. Ça s'est toujours bien passé. Non, on n'est pas radicaux. [Les prospecteurs] savent qu'effectivement, s'ils étaient venus sur place, je sais pas comment ça se serait passé. C'est vrai, ça aurait été un peu plus sportif je pense, mais c'est tout. On n'est pas prêt à se laisser faire¹. »

Le répertoire tactique du principal groupe organisé contre le PERm n'en est que plus imprévisible, pour les pouvoirs publics comme pour le porteur de projet. Un blocage physique des travaux est en outre prévu en cas de démarrage des travaux, avec la bienveillance de certains élus. Le maire de Belle-Isle-en-Terre souligne à ce propos à quel point Coat-an-Noz est « facile à bloquer² ».

Mais au-delà des oppositions organisées, le climat devient particulièrement tendu sur le territoire. Le président de Variscan parle d'une « ambiance délétère », notamment lorsque ses employés se rendent en Bretagne pour réaliser des prélèvements : « Y'a des jeunes géologues qui ont démissionné de chez moi, parce que quand ils allaient sur le terrain, y'avait un mec qui les suivait avec le fusil en bandoulière. C'était anecdotique, il allait pas se servir du fusil, il revenait de la chasse, enfin peu importe, mais c'était pour impressionner. Donc ça donne quand même une idée³. » Cette anecdote rappelle à quel point l'usage de certaines formes de pressions reste répandu dans les campagnes, en particulier bretonnes⁴. Si elles sont souvent le fait de tenant de l'agro-industrie⁵, elles visent ici aussi l'exploitant disposé à accueillir les premiers forages : « Le paysan où on devait faire les sondages lui il nous avait loué le terrain, il était d'accord, il a été empêché⁶. » L'agent de la DREAL qui a suivi le dossier évoque plusieurs propriétaires ayant renoncé en raison d'« un climat difficile dans les communes⁷. » Selon lui, l'opposition au PERm n'« avait plus de limites », soulignant le déploiement de formes de violence échappant progressivement à tout contrôle.

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ Duclos, N., 1993, « Y a-t-il une exception paysanne ? : réalité et limites de la violence contestataire des paysans bretons », *Cultures & Conflits*, n°9-10.

⁵ Legendre, G., *op. cit.*

⁶ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁷ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERM de Loc-Envel, Rennes.

Le 24 mai 2016, la porte du siège orléanais de Variscan mines est soufflée par « un engin explosif artisanal de petite puissance¹. » Comme pour la permanence socialiste à Lannion quatre mois plus tard, les dégradations sont signées « NHU » et accompagnées d'un graffiti en breton. On lit cette fois « Diwal ta Variscan » (prends garde à toi, Variscan). Le directeur général de la société réagit à cette occasion : « On est passé de la contestation classique à la délinquance. Une ligne rouge a été franchie². » L'épreuve de force est bel et bien engagée, au point, souligne l'industriel, que ses « jeunes collègues [...] sont affectés³ ».

La situation devient pesante, y compris pour les autres acteurs gravitant autour de la prospection minière en Bretagne. La directrice de la branche régionale du BRGM s'interroge sur sa propre participation aux Commissions de suivi de Loc-Envel :

« On dit “petite bombe” mais ça a quand même fait des dégâts, ça aurait pu blesser des gens. Quand ça en vient là, entre ça et les amalgames qui sont fait, y'a eu un moment donné on s'est même dit “est-ce qu'on continue à aller aux réunions ? Est-ce que ça craint pour nous, notre sécurité perso ?” C'est là que je me dis, la mobilisation elle est importante parce qu'elle permet de faire du contre-pouvoir, de questionner. [Mais] faut pas dépasser certaines limites. Et on n'était pas loin quand même de les dépasser là⁴. »

L'année suivante, un « engin explosif » est découvert sur une foreuse appartenant à Variscan. Le site d'information *7seizh.info* reçoit un court texte, principalement en breton, revendiquant un « nouvel avertissement à Variscan Mines ». Il est signé « Kevrenn Menez Aour⁵ » (le terme « kevrenn » renvoie à l'idée de « section » ou de « faction »). Situé sur le PERm de Saint Pierre-Montlimart, en Maine et Loire, la foreuse devait ensuite être acheminée en Bretagne⁶. Elle ne fera finalement pas le voyage.

Les résistances contre le permis de Loc-Envel, et plus généralement contre les PERm bretons, représentent, parmi nos terrains, un cas limite du glissement du conflit vers l'épreuve de force la plus « brute ». La destruction de la porte des bureaux de Variscan, ainsi que la tentative avortée de destruction de la foreuse destinée à la Bretagne, ont pour objectif

¹ *Le Télégramme*, 25 mai 2016, « Variscan. Une explosion à Orléans »

² *Ibid.*

³ *Op. cit.*

⁴ Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

⁵ *7seizh.info*, 20 mai 2017, « Engin explosif sur une foreuse de Variscan, la Kevrenn Menez Aour revendique »

⁶ *7seizh.info*, 27 mai 2017, « La gendarmerie enquête sur le “paquet suspect” du chantier de Variscan »

d'impressionner le prospecteur. Sur place, la tension croissante et l'éventualité d'affrontements physique font peser la balance du côté des opposants, d'autant que le projet reste économiquement modeste¹. Avec Stop mines 81, on revient à des formes plus classiques de mobilisation, mais là aussi, l'épreuve de force n'est jamais très loin.

c) « Le rapport de force qui est-ce qui le met en place ? » La crainte du dérapage à Fontrieu

La mobilisation localisée contre la demande de titre minier de La Fabrié, limitée dans le temps, n'a pas eu le loisir de connaître la montée en intensité observée en Bretagne. Quelques coups d'éclat rompent toutefois avec la tranquillité de la campagne tarnaise. Ils se nourrissent de la colère sourde suscitée par la réaction des porteurs de projets et services de l'État face à l'opposition au projet.

L'opposition à la demande de PERm de La Fabrié paraît particulièrement calme, au regard des cas bretons. En septembre 2020 pourtant, le véhicule d'un représentant de Tungstène du Narbonnais fait les frais d'une action de sabotage, en marge d'une rencontre avec l'équipe municipale de Fontrieu. Les dégâts sont modestes, mais le maire de la commune n'hésite pas à étiqueter l'acte d'une dimension terroriste, en empruntant volontiers au registre de la dramatisation. Il aborde le sujet en introduction de la présentation publique du rapport rédigé par SystExt, le 18 septembre :

« Le vendredi 4 septembre 2020 [...], nous avons fait une réunion de travail avec les élus de Fontrieu, SystExt et un représentant de Tungstène du Narbonnais [...]. La réunion s'est bien passée. Il s'y est dit ce que nous avons à nous dire. Quand, à la fin de la réunion, à la sortie, nous avons déploré des dégâts volontaires sur la voiture du représentant de Tungstène du Narbonnais. Un attentat. Acte indigne de notre montagne, d'une lâcheté extrême. Une plainte a été déposée, une enquête est en cours, j'espère que le ou les coupables seront identifiés, et jugés². »

Au-delà de cet événement isolé, l'agacement de certains opposants, confrontés à l'impasse des arènes participatives, est palpable. Une riveraine évoque une situation de lutte du « pot de terre contre le pot de fer³ », témoignant d'une épreuve vécue comme déséquilibrée⁴.

¹ Voir chapitre VIII.

² Vidéo de la réunion publique de présentation du rapport de SystExt sur la demande de PERM de La Fabrié, 18 septembre 2020.

³ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.77

Un déplacement vers l'épreuve de force apparaîtrait dès lors comme étant de la responsabilité de l'État, fait valoir le compagnon de l'enquêtée: « Finalement, tu vois, dans ce pays on dit toujours “bah c'est bien d'échanger...”, et un moment donné l'État va passer en force. Donc si tu veux jouer le même jeu tu fais venir des zadistes¹. » Plus loin, il évoque la nécessité, en dernier recours, de l'opposition frontale à des pouvoirs publics perçus comme favorables au prospecteur : « Quand tu discutes sympa et tout, la population te dis “on n'en veut pas !” “bah on va vous le mettre.” Donc c'est un rapport de force. Le rapport de force qui est-ce qui le met en place ? La violence du truc, c'est quand même le législateur. Donc on a quoi nous comme arme en face ?² »

Le conflit prend finalement fin avant que n'émergent des tactiques moins encadrées que celles mises en œuvre par Stop mines 81. Il n'en demeure pas moins qu'ici, comme dans toute épreuve considérée comme favorable à un industriel, la perspective d'un déplacement vers l'épreuve de force n'est jamais totalement absente. L'irréversibilité des impacts imputables aux industries extractives³ favorise cette escalade conflictuelle. Mieux vaut en effet bloquer le projet tant qu'il en est encore temps et par tous les moyens nécessaires.

∴

L'impossibilité de peser sur l'attribution des titres miniers par les procédures d'instruction conduit ainsi à des formes de déplacement, des épreuves encadrées à l'épreuve de force. Les différents groupes mobilisés s'accordent sur la valeur relative accordée à leur parole au sein des arènes consultatives, tout en y adoptant différentes tactiques. Les militants associatifs impliqués au sein du Peuple des dunes en Trégor, familiers des réunions préfectorales, assument une participation critique : « sans illusion » sur l'écho rencontré par leurs arguments, ils estiment que la place est tout de même bonne à prendre. Il s'agit ainsi de porter les voix des contestataires dans ces instances, comme le font les maires à la CSI de Loc-Envel. L'attitude d'autres composantes des coalitions vis-à-vis de ces arènes fermées dénote davantage. Les pêcheurs y laissent parfois éclater leur colère, tandis que Douar Didoull, dont la culture est plus hostile aux institutions, s'attache à les perturber par l'organisation de rassemblements de protestation. Stop mines 81 choisi de son côté de détourner les réunions

¹ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

² *Ibid.*

³ Voir chapitre IV.

d'information, organisées par les pouvoirs publics ou par Tungstène du Narbonnais, dans l'objectif de révéler les contradictions du prospecteur.

Les coalitions contestataires jouent d'autres marges de manœuvre institutionnelles à leur disposition, comme lorsque les élus relaient leur mobilisation jusqu'à l'Assemblée nationale et aux cabinets ministériels. Elles utilisent également le droit, non sans ambivalence : réputée « arme de l'adversaire » parmi les militants les plus critiques, les tribunaux sont pour d'autres un moyen de rappeler l'État à ses responsabilités environnementales. Les recours juridiques sont ainsi au cœur des tactiques du Peuple des dunes en Trégor, des Amis du patrimoine ou de Stop mines 81. Ils sont considérés avec davantage de circonspection par la forte composante anticapitaliste de Douar Didoull, qui les accepte néanmoins par souci du consensus. Coûteuses, ces procédures ne suffisent en effet généralement pas à stopper les projets contestés. L'usage du pouvoir de police des maires, sur Loc-Envel, et plus encore, de la propriété, contribuent plus significativement à la guerre d'usure menée contre les porteurs de projets. Si la valorisation de la propriété privée contre les incursions des géologues a quelque chose de paradoxal chez Douar Didoull, elle est particulièrement efficace. Cette tactique pragmatique, également déployée à Fontrieu, complique significativement les opérations de prospection.

Il s'agit aussi d'engager un rapport de force, en témoignant de l'ancrage des coalitions mobilisées par des marqueurs territoriaux affichant la contestation dans l'espace public. Les actions manifestantes contribuent à la construction de l'image d'une population locale massivement hostile, en y adjoignant la force du nombre. Importantes en baie de Lannion, elles sont plus modestes, mais aussi plus contestataires parce que non déclarées dans les terres. La différence entre la quête de légitimité institutionnelle de certains membres du Peuple des dunes en Trégor, et le refus des compromissions de Douar Didoull, est là encore frappante. Quant aux actions organisées par Stop mines 81, elles dénotent du souci d'apparaître comme un acteur sérieux, dans un territoire moins propice à la contestation.

Les luttes costarmoricaïnes sont enfin marquées par des déploiements, ou des craintes de déploiements de force « à l'état brut ». Le collectif autonome Grain de sable a ici un rôle important : sa proximité avec la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et son usage de tactiques imprévisibles entretiennent l'agitation, autour d'un dossier qu'on croyait définitivement tranché en faveur de la CAN. Les pêcheurs professionnels, de leur côté, nourrissent chez les pouvoirs publics la crainte d'un « dérapage ». Les sabotages ou tentatives de sabotages visant Variscan constituent de leur côté l'acmé de l'opposition bretonne aux PERm. Ces tactiques

« disruptives », soutenues par des mobilisations qui restent importantes, insécurisent les porteurs de projets. Elles conduisent aussi les représentants de l'État à rechercher l'apaisement.

Les trois cas examinés montrent ainsi qu'il n'y a pas lieu d'opposer registre institutionnel et contestataire. Les actions sont choisies dans un répertoire disponible, en fonction d'orientations politiques, mais aussi pragmatiques. De fait, ce sont l'ensemble des tactiques mobilisées, des recours juridiques aux actions hors cadres, qui font perdre du temps aux porteurs de projets et poussent les pouvoirs publics à revoir les arbitrages rendus. Mais le déplacement vers l'épreuve de force est aussi favorisé par l'incommensurabilité des manières de concevoir le bien commun, que dénotent les différents processus de politisation à l'œuvre dans ces conflits. C'est ce dont il sera question dans le chapitre suivant.

Chapitre VII : Politisation et dépolitisation des termes des conflits : une tension difficilement dépassable

On a vu, au fil du chapitre VI, que l'impossibilité pour les opposants de remettre en question les projets combattus au sein des arènes institutionnelles conduit à un déplacement vers l'épreuve de force. Cette montée en tension met en lumière l'opposition de conceptions profondément antagonistes du bien commun : vertus attribuées à la croissance économique, libre entreprise¹ et maîtrise de la nature² pour les porteurs de projets, sobriété, valorisation du local et refus de la verticalité des décisions du côté des opposants. Il devient dès lors impossible pour ces acteurs de s'accorder sur un « principe supérieur commun³ » partagé. Ils ne participent plus exactement du « même monde⁴ », et ces divergences contribuent à nourrir les blocages des titres miniers. Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive notent que les mobilisations localisées sont propices à ce type de processus. On peut, à leur suite, « considérer les mondes familiers comme des espaces possibles de critique sociale et de revendication politique⁵. » Les mobilisations ont donc pour effet de produire du politique : si les opposants aux titres miniers se mobilisent d'abord contre des projets qui touchent à l'espace vécu⁶, les points de vue qu'ils défendent sont loin de se limiter au local. Comment se manifeste cette mise en politique des conflits autour des titres miniers, et comment services de l'État et porteurs de projets cherchent-ils à y répondre ?

Précisons-le d'emblée, le terme de politisation n'est pas sans poser problème⁷. D'une manière générale, la politisation relève du « mélange des genres⁸ » : dans le cas de projets industriels, il s'agit notamment de refuser de circonscrire les débats aux seules questions techniques, pour en questionner l'opportunité ou l'utilité. L'analyse des impacts politiques des mobilisations environnementales localisées nécessite plus largement de mettre de l'ordre dans

¹ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.51

² Massé, P., 2022, *op. cit.*, p.196

³ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.64

⁴ Nachi, M., *op. cit.*, p.137

⁵ Dechézelles, S., Olive, M. (dirs.), 2019, *op. cit.*, 270p.

⁶ Voir Chapitre III.

⁷ Déloye, Y., Haegel, F., 2017, *op. cit.*, p.332

⁸ Lagroye, J., 2003, *op. cit.*, p.361

« l’empilement des usages » de la notion en science politique¹, en s’intéressant aux différentes échelles dans lesquelles surgit le politique². Suivant un questionnement encore récent³, ce chapitre se propose de contribuer à la compréhension des mécanismes de politisation des enjeux environnementaux, en articulant les dimensions micro, méso et macro du processus.

Au niveau micro, de l’acteur, on considèrera la politisation comme processus individuel de redéfinition de l’intérêt pour le fait politique⁴. Dans son ouvrage classique sur le *Freedom Summer*, Doug McAdam a montré comment la participation de jeunes blancs de gauche au mouvement pour les droits civiques dans le Mississippi les avait durablement radicalisés⁵. Concernant la France, Érik Neveu a plus récemment défaits le mythe de soixante-huitards qui seraient majoritairement « passés du col Mao au Rotary⁶ », en retraçant ce que les « évènements de mai » ont eu de déterminant pour les carrières militantes et professionnelles de leurs acteurs. De tels travaux sur les protagonistes de la conflictualité environnementale contemporaine font encore défaut. Or, avec le peu de recul dont on dispose à ce stade, on observe que l’engagement contre les titres miniers influe sur les trajectoires des acteurs, soit qu’il vienne confirmer des dispositions et renforcer des savoir-faire acquis dans d’autres luttes, soit qu’il se présente comme le lieu d’acquisition de nouvelles compétences politiques. Le terrain plus intensif effectué dans le Tarn a permis d’y observer des moments de socialisation politique, au cours de discussions informelles entre primomilitants et opposants plus expérimentés.

Au niveau méso, la politisation désigne un enrôlement d’acteurs relevant explicitement du champ politique institué (de « *la politique* »). Simon Persico est revenu sur les conditions de l’intégration de thématiques environnementales par les partis politiques dont ce n’est pas l’axe principal⁷. Si beaucoup d’organisations ne se permettent désormais plus de faire l’économie

¹ Déloye, Y., Haegel, F., 2019, « La politisation : du mot à l’écheveau conceptuel », *Politix*, n°127, p.68

² Déloye, Y., Haegel, F., 2017, *op.cit.* p. 333

³ Comby, J.-B., Dubuisson-Quellier, S., (dirs.), 2023, « Vers une politisation des mobilisations écologiques ? », *Mobilisations écologiques*, repéré à : <https://laviedesidees.fr/Vers-une-politisation-des-mobilisations-ecologiques>

⁴ *Ibid.* p.69

⁵ McAdam, D., 2012 [1988] *Freedom Summer. Lutttes pour les droits civiques, Mississippi 1964*, Agone, Marseille, 477p.

⁶ Neveu, É., 2022, *Des soixante-huitards ordinaires*, Gallimard, Paris, 448p. ; Hocquenghem, G., 2003 [1986], *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary*, Agone, Marseille, 227p.

⁷ Persico, S., 2015, « En parler ou pas ? La place des enjeux environnementaux dans les programmes des grands partis de gouvernement », *Revue française de science politique*, n°3, vol.25 p.405-428.

d'un discours minimal sur la question, on ne sait rien de l'effet des luttes locales sur les scrutins locaux ou régionaux. Les opposants aux titres miniers, comme d'autres militants avant eux, justifient pourtant classiquement leurs mobilisations l'idée d'un « déni de démocratie » ne respectant pas les souhaits des populations locales et de leurs représentants¹. L'enrôlement électoral de l'extraction de sable, et surtout des projets de prospection minière, constitue également des temps forts des conflits étudiés.

Le terme de politisation peut enfin renvoyer à des processus qui débordent largement la politique institutionnelle. On assiste alors au développement d'une conception « macro du politique comme institution de structures sociales². » Pour les militants replaçant les industries extractives dans une logique capitaliste, c'est-à-dire suivant une « exigence d'accumulation illimitée du capital par des moyens formellement pacifiques³ », la critique des titres miniers combattus permet une « mise en débat de différents modèles de société⁴. » Cette politisation macro n'est pas de la même teneur en fonction des cas et des acteurs. Certains membres de Douar Didoull, engagés de longue date, lient ainsi explicitement leur critique du PERm de Loc-Envel à celle du capitalisme. Beaucoup d'opposants s'en tiennent plutôt à la promotion d'une plus grande sobriété dans l'usage des matières premières, ou à une remise en cause du modèle économique des industries extractives. Les différences observées s'expliquent par les trajectoires militantes préalables, mais aussi parfois par la crainte de l'aliéner de potentiels alliés.

Cette lecture en termes d'échelle est envisagée comme un guide, et non un cadre conceptuel rigide. Comme l'observe Cécile Péchu à propos des pratiques de squats, « il existe une continuité entre les “formes de résistance” déniaient au politique institué toute légitimité, et les “formes contestataires” qui font appel à ce dernier, au nom de son sens de la justice⁵. » Par ailleurs, comme les justifications territoriales et environnementales, les « idées » avancées par les coalitions contestataires ne sont pas définies par avance. Elles se forment et se stabilisent « dans et par la mobilisation, au travers de ses débats internes et en réponse aux questions,

¹ Vacher, K., 2021, *op. cit.*, p. 21

² Comby, J.-B., 2017, « Dépolitisation du problème climatique. Réformisme et rapport de classe », *Idées économiques et sociales*, n°190, p.21

³ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.37

⁴ Comby, J.-B., 2015, « La politisation en trompe-l'œil du cadrage médiatique des enjeux climatiques après 2007 », *Le Temps des médias*, n° 25, p.216

⁵ Péchu, C., 2007, *op. cit.*, p.68

contestations ou réfutations des observateurs ou adversaires¹ ». La politisation d'un enjeu dépend aussi, de ce point de vue, des contextes et des acteurs².

Craignant de perdre la maîtrise des débats, porteurs de projets et agents des services de l'État déploient au contraire une rhétorique de dépolitisation, entendue comme la « production par certains acteurs de ce qu'ils considèrent comme non politique³ » : seules les discussions techniques sont admises, tandis que l'ordre social est naturalisé, comme l'a souligné Jean-Baptiste Comby à propos des questions climatiques⁴. L'auteur montre que cette dépolitisation est « politiquement située⁵ » parce que conservatrice : elle justifie le maintien de l'organisation institutionnelle, sociale et économique existante. L'étude des dynamiques de politisation et de dépolitisation des questions extractives est particulièrement intéressante, dans la mesure où l'économie mondialisée dépend largement de l'extraction croissante de ressources primaires. Elle montre plus largement que les mobilisations environnementales participent désormais pleinement des grands clivages politiques contemporains.

Une première partie de ce chapitre abordera le niveau méso d'une politisation en lien avec le fonctionnement de la démocratie représentative, du point de vue des processus de décision, mais aussi des élections locales. Une seconde partie traitera, à un niveau macro, des effets des contestations locales en termes de politisation des enjeux liés aux industries extractives. Elle soulignera également l'impact micro des engagements au sein de l'espace des mobilisations localisées sur les trajectoires politiques de ses protagonistes. Une troisième partie s'attachera enfin à rendre compte des mécanismes de dépolitisation des conflits, mis en œuvre par les acteurs administratifs et industriels du « nouveau minier ».

¹ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.264

² Hamidi, C., 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol 46, n°1, p.5-25.

³ Arnaud, L., Guionnet, C., (dirs), 2005, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Presses Universitaires de Rennes, p.18

⁴ Comby, J.-B., 2015, *op. cit.*

⁵ Comby, J.-B., 2014, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, n°28, p.45-50.

Désignation des adversaires et processus de politisations

Pour Charles Tilly et Sidney Tarrow, c'est la désignation d'« alliés » et d'« ennemis » qui définissent une « politique du conflit ». Ils parlent de mouvements sociaux lorsque le conflit prend une dimension explicitement politique, c'est-à-dire impliquant, selon eux, des représentants de l'État. Qu'en est-il des mobilisations environnementales étudiées ? À qui les opposants aux titres miniers imputent-ils la responsabilité des projets qu'ils contestent ?

Plutôt que de calquer des idées préconçues sur les cas étudiés, on peut, comme nous y invite Cécile Péchu, accorder « une attention empirique plus grande à ce que nous disent les mouvements sociaux. » On note ainsi que différentes attitudes face à la puissance publique cohabitent au sein des coalitions étudiées, voire chez un même acteur. Les répertoires tactiques décrits précédemment¹ visent d'ailleurs tour à tour à interpeller la puissance publique, comme à démoraliser les porteurs de projets.

Au cours de notre entretien avec le président et une ingénieure halieute du comité des pêches des Côtes-d'Armor, nous tentons de déterminer contre qui, l'État ou la CAN, les enquêtés portent le plus de griefs. À propos du premier, le président de l'instance représentative des pêches affirme : « L'État, aucun souci, ils ont fait le travail comme il a lieu d'être fait². » Quant à la CAN, la salariée du Comité reconnaît qu'elle est une entreprise légitime. Pêcheurs et employés du navire-sablier « se parlaient de marins à marins, donc on tape pas sur la CAN par principe³. » Au-delà des responsabilités, il s'agit surtout d'empêcher l'extraction de sable de se faire. De même, lorsqu'à la fin de l'enquête, nous demandons à une membre de Douar Didoull si les actions du collectif visaient l'État ou Variscan, sa réponse a de quoi déconcerter : « Les deux à la rigueur, mais c'est vrai que de toute façon, c'est une décision de l'État donc quand même, mais on faisait tout pour que l'un ou l'autre soit découragé⁴. » Plus loin, à propos des procédures judiciaires lancées contre le PERm de Loc-Envel, elle résume : « on essayait de les gagner contre l'un ou contre l'autre. Donc on s'en foutait un peu⁵. » L'essentiel est, là encore, de gagner, soit en poussant l'État à revenir sur sa décision, soit en entravant suffisamment Variscan pour que la société abandonne d'elle-même. Surtout, la défiance envers le pouvoir institutionnel exprimée par certains membres du collectif n'empêche pas une politisation de la question minière, bien au contraire.

A - L'attribution des titres miniers, une question de démocratie ?

Les enjeux démocratiques traversent les luttes contre les titres miniers. À ce niveau méso de politisation, les opposants déplorent le peu de place accordée au point de vue des populations locales dans les processus de décisions de projets qui les concernent pourtant en premier lieu.

¹ Voir chapitre VI.

² Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

³ *Ibid.*

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁵ *Ibid.*

Les élus locaux déplorent également d'être mis sur la touche par les procédures d'instruction des titres. Ce climat favorise une politisation électorale des conflits, qui contribue à l'homogénéisation des positions exprimées publiquement par les candidats¹ : il devient de plus en plus malaisé pour ces derniers de s'exprimer en faveur de l'extraction de sable ou de la prospection minière. L'enrôlement de la demande de PERm de La Fabrié est en revanche plus heurté dans le Tarn, où majorité sortante et liste d'opposition municipale cherchent à éviter une cristallisation du scrutin autour de cet enjeu.

1) Des industries extractives « imposées » aux populations locales ?

Comme décrit précédemment, certains opposants aux titres miniers tentent de subvertir des instances participatives auxquelles ils refusent d'accorder une quelconque légitimité². C'est que, d'une manière générale, ils considèrent que les processus de décision en cause relèvent d'un « déni de démocratie ». En baie de Lannion, c'est l'enquête publique qui fait l'objet de virulentes critiques. Les membres de Douar Didoull catégorisent quant à eux le PERm de Loc-Envel comme un « grand projet inutile », et surtout « imposé », dans la continuité des controverses touchant au processus de décision l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes³. À Fontrieu, les opposants à la prospection minière se montrent plus prudents quant au caractère majoritaire des positions qu'ils défendent.

a) Les désillusions de l'enquête publique sur la concession de Pointe d'Armor : un moteur de la contestation trégorroise

Des trois titres étudiés, la demande de concession et d'ouverture des travaux miniers de Pointe d'Armor est la seule à imposer une véritable enquête publique. L'issue de celle-ci, rappelons-le, donne le véritable coup d'envoi de la mobilisation contre le projet⁴. Le rapport favorable rendu par le commissaire, en dépit d'une majorité écrasante d'avis négatifs⁵, déçoit une population jusqu'alors confiante dans la procédure. Au-delà de l'enquête publique, les opposants, à commencer par les élus, justifient leur mobilisation par ce qu'ils interprètent comme une volonté de « passage en force » de l'État sur le projet.

¹ Zittoun, P. Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.192

² Voir chapitre VI.

³ Van Lang, A., Lortemeau, B., (dirs.), 2021, *op. cit.*, 340p.

⁴ Voir Chapitre II.

⁵ Pour rappel, sur les 1403 avis exprimés, seuls 271 sont favorables au projet.

Toute enquête publique est conduite par un commissaire-enquêteur désigné par le préfet sur liste d'aptitude. Celui-ci « doit conduire l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions¹. » Dans le cadre de l'enquête, il « peut notamment entendre toute personne dont il juge l'audition utile² ». Si certaines mobilisations locales choisissent de boycotter cet instrument d'action publique³, ce n'est pas le cas ici : de nombreux habitants du secteur participent de bon cœur à une procédure qu'ils pensent en mesure de stopper le projet. Facteur inspirant confiance, le commissaire-enquêteur est un membre de la famille du fondateur du CAP Trébeurden. D'après les témoignages recueillis, il se présente d'ailleurs comme plutôt réceptif aux arguments qui lui sont proposés. Le pêcheur professionnel et plongeur rencontré à Trébeurden décrit un homme particulièrement accueillant, dont la duplicité se serait révélée à la publication des résultats de l'enquête publique :

« Le commissaire-enquêteur était le cousin du fondateur du centre de plongée. Et donc quand on est arrivé, incroyable le cinéma qu'il nous a fait. Donc "monsieur [...]", mon collègue, le directeur du centre de plongée, "donnez-moi des billes que je puisse vous défendre, je suis le cousin [du fondateur du CAP Trébeurden], je suis machin, moi je, CAP machin", enfin bon, "donnez-moi des photos, des vidéos, des dossiers, que je puisse vous défendre et on est bon." Mon collègue, qui fait des demandes de subventions des choses comme ça, des dossiers il sait faire. Il a emmené des vidéos des machins, "merci monsieur, c'est formidable !" et puis 15 jours après c'était "avis favorable". Nous on avait été écœurés par son attitude, et puis en fait tout le monde qui était contre, parce que pratiquement tout le monde était contre localement, voir que c'était accepté, alors sous réserve bien sûr, comme d'habitude, ils disent jamais "oui" ou "non", c'est toujours "oui mais". Mais enfin bon, là ça avait fait monter la mayonnaise d'un cran⁴. »

Les liens de proximité, voire familiaux, qui lieraient au territoire celui qui dirige l'enquête laissent entrevoir une opportunité d'influence. Mais le coordinateur de la station LPO de L'Île-Grande, lui aussi, déchanté :

« On a rencontré le commissaire enquêteur. Qui semblait très à l'écoute. [...] Et puis quand il a rendu sa copie, c'était "non [rires] ! Rien n'à foutre des autres." [...] Donc ça aussi, ça a pas mal énervé tout le monde. Que ce soient les pêcheurs, les écolos, les élus, ça c'est quand même quelque chose qui est resté en travers de la gorge de tout le

¹ Code de l'environnement, *article L. 123-13*, et *articles R. 123-13 à R. 123-18*

² *Ibid.*

³ Les batailles autour du refus de l'enquête publique comptent parmi les épisodes les plus fameux de la mobilisation contre le projet de centrale nucléaire de Plogoff. Voir Simon, G., *op. cit.*

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

monde, et qui a été ramené sur le tapis pendant des années. À quoi servent les enquêtes d'utilité publique ?¹ »

Les participants découvrent à leurs dépens que l'enquête publique est « fiction politique² ». « C'est vrai qu'on était encore un peu naïfs à l'époque », grince le directeur du centre de plongée. Pour lui, le revirement du commissaire-enquêteur pourrait s'expliquer par certaines formes de pressions : « Je le dis comme je le pense, moi je suis persuadé que le commissaire-enquêteur n'était pas neutre non plus, et que sa plume a été dirigée à un moment donné³. » En d'autres termes, les procédures serviraient les intérêts industriels. La décision est déjà prise et l'enquête publique relève de la « pure mascarade⁴ », comme le dénonce Grain de sable. Cette expérience conduit le pêcheur de Trébeurden à percevoir les procédures de décisions concernant les projets industriels sous un nouveau jour : « Ils se posent la question de comment ils vont arriver au but. C'est vraiment ce que j'ai ressenti. Bon, c'est parce que je suis naïf, je le savais pas avant, mais je pense que c'est comme ça pour tout. C'est choquant quand même, quand on voit qu'on se fout de notre gueule⁵. » Pour le coordinateur de la station LPO aussi, la consultation n'est qu'une simple formalité administrative : « On a perçu que de toute façon le projet, ils l'avaient fait sans nous, et qu'ils comptaient pas le remettre en question. Mais qu'ils faisaient une démarche de concertation, pseudo-concertation, pour dire "on a vu tout le monde et on sort notre projet après avoir vu tout le monde." En réalité c'était l'inverse⁶. »

Localement, les résultats de l'enquête publique produisent un fort sentiment d'injustice, comme le rappelle le directeur du centre de plongée : « Je pense que ça a été une grosse faute de stratégie de leur part, parce que tout le monde s'est senti inutile dans cette consultation, et puis ce qu'il en est sorti c'est un gros déni de démocratie. Où on consulte mais ça sert à rien. Et c'est là que la population s'est dit "c'est pas possible." [...] Ça a vraiment été pris comme du

¹ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Ile-Grande, Pleumeur-Bodou.

² Gaber, F., 2022, *op. cit.*

³ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

⁴ *Le Télégramme*, 21 novembre 2015, « Un nouveau collectif pour agir sur le terrain »

⁵ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁶ Entretien mené le 19 février 2019 auprès du coordinateur de la station LPO de l'Ile-Grande, Pleumeur-Bodou.

foutage de gueule total¹. » Le « déni de démocratie » constitue ainsi un puissant moteur de la mobilisation. Cette justification surpasserait même les autres, selon le pêcheur trébeurdenais interrogé :

« Tous ceux qui étaient aux manif et tout ça, c'était pas pour le sable. Pas tous, juste parce qu'ils voulaient se battre pour la démocratie. Et moi j'avais vraiment ce sentiment-là aussi, autant que le sable. Parce qu'au fur et à mesure que le dossier avançait, devant les tribunaux et ainsi de suite, on se rendait compte : "ils se foutent de nous !" Ça c'est révoltant, c'est vraiment révoltant. On se croit en démocratie mais en fait ils ont des techniques, ils ont un fil conducteur, et quand y'a un obstacle, ils disent "OK, merci de nous avoir alertés sur ce problème, il faut surtout pas qu'on fasse n'importe quoi sur ce dossier, on va [mandater] des experts²." »

La mobilisation prend ainsi un tour politique, par le refus de la verticalité des décisions. La poursuite de la procédure, en dépit des avis exprimés irrite aussi les élus, qui disputent à l'État central le monopole de la définition de l'intérêt général³. S'il accepte que les pouvoirs publics imposent certains équipements au nom de « l'intérêt supérieur de la France », le président de Lannion-Trégor-Communauté refuse de considérer que Pointe d'Armor relève de cette catégorie : « Passer outre les élus locaux, sur une ressource, à laquelle il y a des alternatives, je trouve que c'est quand même abuser fortement du pouvoir central⁴. »

Cette tension entre échelles du pouvoir contribue à fragiliser la décision⁵. Sa verticalité participe plus généralement de l'idée selon laquelle l'État ignorerait le point de vue des Trégorrois et de leurs représentants élus. La poursuite de la procédure, en dépit des démonstrations de refus, émousse la confiance que les enquêtés placent dans les dispositifs consultatifs. L'aboutissement de l'enquête publique, investie par les acteurs locaux, est ainsi source de déception. Les opposants au PERm de Loc-Envel, en revanche, s'attardent peu sur la consultation en ligne qui se déroule en amont de l'attribution du titre minier. Mais ils refusent, là aussi, d'accepter une décision sur laquelle ils n'ont aucune prise.

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

³ Sur la production de l'intérêt général « à la française », voir Jobert, B., 1992, « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol.42, n°2, p. 219-234.

⁴ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁵ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.119

b) Le PERm de Loc-Envel, un « grand projet inutile et imposé » qui ignore habitants et élus

Pour Douar Didoull, le PERm de Loc-Envel rejoint la série des « grands projets inutiles et imposés¹ », dans la continuité de l'engagement de certains de ses membres contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Au côté de cette approche contestataire, on retrouve celle des élus, qui comme sur la côte, s'estiment floués par un PERm accordé au mépris de leur conception de la démocratie locale.

D'autres auteurs ont déjà noté que la « politisation du sous-sol » observée dans les mobilisations contre le « renouveau minier » s'inscrit ainsi dans la continuité de l'opposition au « Grands projets inutiles et imposés² ». Ce dernier terme soulignant que les populations directement concernées n'auraient pas voix au chapitre. De fait, la création de Douar Didoull prolonge l'engagement contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes d'une partie de ses initiateurs. La catégorisation du PERm de Loc-Envel comme « GP2I » est en outre régulièrement rappelée dans les communiqués³, ou appels à manifester⁴, diffusés par le collectif. L'absence de prise en compte des habitants du territoire constitue d'ailleurs l'un des premiers griefs avancés par l'un des militants interrogés pour justifier son engagement : « Le fait aussi que c'était un projet imposé, non concerté, devant lequel à la fois la population et les élus ont été mis devant le fait accompli. On nous a pas demandé notre avis. C'était la manière de faire⁵. »

Contrairement à la concession de la baie de Lannion, la demande de permis exploratoire ne réclame en outre qu'une simple consultation⁶. Plutôt dubitatifs sur l'issue de l'exercice, les membres de Douar Didoull y voient surtout un prétexte pour multiplier les réunions publiques. Pour l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du projet de Variscan, l'absence de réelle consultation a jeté de l'huile sur le feu : « C'est un sujet qui à mon avis en Bretagne a fortement

¹ Grisoni, A., 2015, *op. cit.*

² Arnould de Sartre, X., Chailleux, S., 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p. 2-11

³ *Le Télégramme*, 12 décembre 2017, « Douar Didoull. Non aux « grands projets inutiles imposés » »

⁴ *Ouest-France*, 8 décembre 2016, « « Grands projets inutiles » : rassemblement jeudi »

⁵ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁶ Voir chapitre I.

déplu, c'est l'absence de vraie enquête publique¹. » Il n'est cependant pas certain qu'une telle procédure aurait changé les vues des militants les plus aguerris de Douar Didoull.

Le point de vue des élus est un peu différent, dans la mesure où ils vivent l'attribution du PERm comme une dépossession de leur rôle de représentants des intérêts du territoire. Ce sentiment transcende les clivages politiques. Le député Les Républicains de la troisième circonscription des Côtes-d'Armor, Marc Le Fur, accuse ainsi l'État central d'avoir ignoré les représentants des populations locales : « L'État ne s'est concerté avec personne, ni avec les départements, ni avec la région, ni avec les communes. Avec les autres parlementaires je ne sais pas, mais avec moi y'a eu aucune concertation². »

De fait, le dossier reste aux mains d'un préfet perçu comme étant du côté du prospecteur. C'est d'ailleurs ce qui conduit des conseillers municipaux du secteur à créer le Comité de suivi des élus :

« On n'avait qu'une confiance relative dans les services de l'État pour l'impartialité du traitement de l'affaire. [...] C'était très centralisé à la française comme d'habitude, et donc on s'est dit "peut-on laisser notre avenir entre les mains d'un préfet, en espérant que tout se passe bien et en lui faisant totalement confiance". Alors comme le sentiment était plutôt de méfiance, on s'est dit "bah non, on va continuer à faire nos petites actions dans notre petit coin", parce qu'on ne peut pas se satisfaire de la seule gestion qui nous est offerte sous la protection de l'État français³. »

La mobilisation tient plus généralement d'une revalorisation de la proximité en politique⁴, affirme la maire de Loc-Envel : « Je pense que là c'est un coup de gueule des petites collectivités quelque part qui aussi veut dire "c'est pas parce qu'on est petit qu'on n'a pas le droit d'avoir cette position, et de dire que y'en a ras-le-bol qu'on puisse faire tout et n'importe quoi⁵." » L'absence d'information et de cooptation des élus en amont de la procédure laisse des traces. Elle encourage les élus locaux à revendiquer davantage de poids dans les décisions qui concernent leur territoire, comme le constate le vice-président de la Région à l'environnement :

¹ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERm de Loc-Envel, Rennes.

² Entretien mené le 12 avril 2018 auprès du député Les Républicains de la III^e circonscription des Côtes-d'Armor, vice-président de l'Assemblée nationale et conseiller régional de Bretagne, Loudéac.

³ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁴ Le Bart, C., Lefebvre, R., 2005, « Introduction. Une nouvelle grandeur politique ? », *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p.11-30.

⁵ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

« Dans le temps, l'État décidait des trucs, faisait, personne se posait de questions. Aujourd'hui ça c'est plus possible¹. » Il n'est lui-même pas opposé par principe au retour des mines dans le Massif Armoricaïn, à condition d'y associer les représentants élus :

« Il faut absolument que les territoires, les communes, les communautés de communes, soient à la manœuvre pour organiser les recherches, assurer la transparence avec le public, pour permettre une lisibilité, le choix du candidat qui va être retenu, le suivi des travaux, etc. [...] Et seul l'aboutissement d'un processus participatif, transparent et partagé, peut aboutir à une exploitation minière demain en Bretagne. Le reste c'est fini². »

La coalition souple mobilisée contre le PERm de Loc-Envel est en effet parvenue à imposer l'image d'un territoire unanimement opposé à la prospection minière³. Dans la lignée des grands projets d'aménagement contestés, le permis est décrit comme « imposé ». Ce sentiment gagne les élus locaux, écartés des instances décisionnelles. Notons que le rejet de la verticalité de l'État central est sans doute ici accentué par la sensibilité particulière de certains opposants à l'égard de la question bretonne. À Fontrieu, où le contexte politique est bien différent, et où Tungstène du Narbonnais a pris soin d'entrer précocement en contact avec le conseil municipal, l'enjeu démocratique s'impose moins nettement.

c) Une question sans réponse : que pensent réellement les Fontrésiens de la demande de PERm ?

Dans le Tarn, la question du respect de la démocratie locale ne se pose pas de la même manière que pour les cas bretons. Ce constat ne dépend pas seulement à l'avis favorable à la demande de PERm, adopté dans un premier temps par le conseil municipal de Fontrieu. Il tient aussi à l'absence de certitude quant au caractère majoritaire de l'opposition à la prospection. Alors que les opposants costarmoricaïns à la CAN et à Variscan sont sûrs de leur fait, les membres de Stop mines 81 s'interrogent beaucoup sur le silence qui pèse, à Fontrieu, sur le projet défendu par Tungstène du Narbonnais.

Pour une partie des membres actifs de Stop mines 81 cependant, il ne fait aucun doute qu'une majorité des habitants du territoire, et plus particulièrement de Fontrieu, s'oppose au projet. Lors de la réunion publique qui se tient en décembre 2019 sur la commune, une militante

¹ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

² *Ibid.*

³ Voir chapitre II et III.

de Stop mines 81 rappelle aux dirigeants de Tungstène du Narbonnais qu'ils se sont engagés à renoncer au PERm en cas de refus des habitants. Les responsables de la *junior* minière éludent la question. Une manière, selon elle, de ne pas prendre acte de l'opposition des populations locales : « Ils savent très bien là à l'heure actuelle que la majorité de la population est contre ce projet, et que sinon ils arrêteraient de suite. Mais pour eux c'est pas le but. Donc, ils trouvent des moyens détournés, pour arriver à contourner le truc, pour pas honorer leurs engagements, finalement¹. »

Comme en Bretagne, c'est aussi la verticalité du processus d'attribution du titre minier qui pose problème. Un riverain évoque par exemple « une machine bien huilée qui n'écoute pas le sentiment des gens qui sont à proximité². » Pour l'un de ses voisins, la municipalité aurait *a minima* dû organiser une véritable consultation, sur un projet qui engagerait la commune pour des décennies :

« Ça serait quand même sympa d'avoir une société un peu plus collégiale. Je pense que le maire, il est dévoué à sa commune, je pense que lui il voit peut-être pas le mal, il voit de l'emploi, il voit de la richesse, je sais pas, mais je trouve que c'est un déni de démocratie. Je pense que ça aurait mérité quand même quelques réunions, de discussions, d'échanges, et puis il aurait dû prendre la température un petit peu, du ressenti des gens. Et peut-être qu'on se trompe et qu'il y a plus de gens qui sont pour, que contre. Mais après les arguments des contres ils sont quand même recevables, je veux dire c'est pas, une fois que c'est fait c'est fait, après c'est trop tard³. »

Mais déjà, les premiers doutes apparaissent. L'enquête n'exclut ainsi pas l'éventualité d'une majorité de Fontrésiens favorable à « la mine », tout en soulignant qu'elle n'invalide en rien la légitimité de la contestation : « Pour être honnête, même si y'avait un référendum, je suis pas sûr que parce que t'as X personnes majoritaires qui veulent aller dans ce sens-là qu'ils ont spécialement raison.⁴ »

Le silence, qui règne autour d'un projet perçu comme un facteur de division communale⁵, rend effectivement périlleuse toute évaluation de l'appui dont bénéficie Stop mines sur la commune. On a pu entendre un conseiller municipal affirmer que « 80% des gens » étaient pour

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Entretien mené le 15 mars 2020 auprès d'un riverain du PERm de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81, Fontrieu.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitre VIII.

la mine¹. D'après l'apiculteur de Stop mines 81, au contraire, « la plupart des gens je pense qu'ils sont contre, en majorité. Après y'a des pour quand même, c'est pas grave [rires]²! »

D'autres membres de l'association vivent moins bien cette incertitude, terreau d'une perception relativement pessimiste de leur propre mobilisation. Certains jugent notamment que le nombre de participants aux actions organisées reste insuffisant. « Ça bouge pas beaucoup³ », regrette le jeune éleveur de Stop mines 81. Une autre opposante déplore quant à elle l'indifférence de nombreux jeunes du village limitrophe de Brassac et de figures brassagaises, envers le projet : « Ça m'énerve par contre, que des gens se bougent pas plus. Alors c'est bien, ils bougent énormément pour l'animation du village et tout ça, mais ça les dérange pas une mine. Ils voient pas l'impact que ça peut avoir⁴. » Mais plus qu'une adhésion au projet, c'est peut-être aussi un certain fatalisme qui domine chez les habitants du secteur, comme en témoigne cette militante de Stop mines 81 : « Au début on l'a entendu, les gens ils vous disaient, “de toute façon, qu'est-ce que vous croyez faire, vous une asso ? S'ils veulent, l'État, ils font.”⁵ » Par rapport à la Bretagne, la nature généralement plus conservatrice et moins contestataire du territoire explique aussi la réserve observée sur le projet⁶.

Quoi qu'il en soit, et en l'absence d'outil de mesure, les opposants à la demande de PERm de La Fabrié ne peuvent s'assurer d'un soutien massif de la population. D'où la proposition d'un militant écologiste, extérieur à la commune, d'organiser un événement festif, en mesure de rayonner jusqu'à Toulouse⁷. Si d'autres en revanche affirment que la majorité des « locaux » est de leur côté, le caractère « antidémocratique » du projet apparaît ici de manière moins franche que dans les Côtes-d'Armor.

La « trahison » ressentie par les Trégorrois ayant pris part à l'enquête publique contribue à unifier les mécontentements au sein du Peuple des dunes en Trégor. À Loc-Envel aussi,

¹ Notes de terrain, 19 février 2020.

² Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁵ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

⁶ Voir chapitre III.

⁷ Notes de terrain, 19 février 2020.

l'absence de prise en compte de l'avis des habitants du territoire unit militants contestataires et élus locaux. Mais l'enrôlement du personnel politique dans la contestation, facilité par la thématique démocratique, ne s'arrête pas là : les divers scrutins électoraux, qui jalonnent les conflits costarmoricaux et tarnais, constituent un autre aspect remarquable de leur politisation.

2) Politisations électorales des titres miniers et dépassement des clivages partisans

À l'intersection de l'espace des mobilisations environnementales et du champ politique se joue la politisation, au sens électoral, des titres miniers. En interpellant les candidats et en entretenant une agitation locale quasi permanente, les coalitions costarmoricaines parviennent à imposer leur combat comme enjeu des campagnes régionales et législatives. En baie de Lannion, c'est principalement lors du renouvellement du Conseil régional, en 2015, que l'extraction de sable fait parler d'elle. Dans les terres, c'est au cours des élections législatives de 2017 que les PERm détenus par Variscan font irruption dans les débats. Si l'impact sur les résultats des scrutins de ces différentes prises de position semble limité, il n'en est pas de même pour l'issue des titres miniers contestés. En augmentant le coût d'un éventuel soutien politique accordé aux projets¹, la politisation électorale participe de la démonstration d'une hostilité unanime. La demande de PERm de La Fabrié, en revanche, s'immisce dans les élections municipales presque contre la volonté des opposants à la prospection. Certes, la contestation crée les conditions nécessaires à la création d'une liste concurrente à celle de la majorité municipale. Mais le maire sortant, comme ses adversaires, craignent que « la mine », en devenant un enjeu du scrutin, ne vienne perturber la conduite des affaires communales.

a) L'extraction de sable dans les élections régionales et législatives, une politisation inaboutie ?

Les élections régionales de 2015 en Bretagne coïncident avec une intense période d'activité pour les opposants à l'extraction de sable en baie de Lannion. Le Peuple des dunes pousse donc les candidats à exprimer leurs positions sur le sujet. L'impact sur le scrutin est cependant limité, puisque le seul à ne pas condamner le projet, Jean-Yves Le Drian, est reconduit au poste de président de région. Le dossier devient même encombrant pour la députée

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.389

sortante, désormais ralliée à Emmanuel Macron, lors des législatives suivantes. Le bilan de la politisation électorale du projet porté par la CAN est donc pour le moins mitigé.

À la veille du scrutin devant doter la Bretagne d'un nouveau Conseil régional, le Peuple des dunes en Trégor adresse une série de questions aux têtes de liste. Il s'agit de leur demander de clarifier leurs positions sur le dossier Pointe d'Armor. Cinq candidats, dont le conservateur Marc Le Fur, répondent favorablement, en s'exprimant contre l'extraction de sable. La position de ce défenseur de l'agro-industrie, en particulier, peut surprendre. Elle montre cependant que, pour la plupart des candidats, l'opposition à la concession apparaît comme électoralement payante. Seul le président sortant et ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, « assume l'autorisation ministérielle, et insiste sur les conditions préalables¹ ». Cette position n'est pas sans conséquence sur la campagne, puisqu'elle contribue à faire échouer l'alliance entre le Parti socialiste et Europe Écologie-Les Verts².

Le 1^{er} tour, le 6 décembre 2015, aboutit à une triangulaire. Le président sortant Jean-Yves Le Drian, affronte Marc Le Fur et Gilles Pennelle, candidat du Front national. Lors d'un débat de l'entre-deux tours³, Marc Le Fur revient sur l'extraction de sable, comme le raconte le président de Sauvegarde du Trégor :

« Le Drian parlait d'environnement. “Ah bon, mais alors”, dit l'autre, “vous êtes comme moi alors, vous êtes contre l'extraction de sable en baie de Lannion.” Et Le Drian a dit “ah non, non non. Non non, parce que c'est une extraction de sable qui est faite dans les règles, qui est contrôlée, c'est un exemple d'extraction où l'impact environnemental sera nul ! Non non non !” [...] Nous savions avant, mais là il a été débusqué. Si Le Fur ne l'avait pas titillé là-dessus, de lui-même il n'en aurait pas parlé bien évidemment⁴. »

Cette sortie ne manque pas d'interpeller les écologistes, puisque le candidat de droite entend, s'il est élu, supprimer les subventions régionales d'Eau et rivières de Bretagne, accusée de « faire le procès » des agriculteurs⁵. Toujours est-il qu'à l'échelle de la région, l'opposition à Pointe d'Armor pèse finalement peu dans l'issue du scrutin, qui aboutit à la réélection de

¹ *Ouest-France*, 2 décembre 2015, « Les candidats aux régionales et l'extraction de sable »

² *Le Monde*, 30 novembre 2015, « Les armes d'un ministre candidat »

³ Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver le débat organisé par France 3 Bretagne dans son intégralité.

⁴ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁵ *France 3 Bretagne*, 9 décembre 2015, « Débat d'entre deux tours : ce qu'ont dit JY Le Drian, M.Le Fur et G. Pennelle »

Jean-Yves Le Drian. Le projet reste un enjeu essentiellement territorialisé¹, qui peine à déborder des côtes trégorroises².

Au printemps 2017, dans un contexte de recul de la mobilisation, Le Peuple des dunes en Trégor adresse une nouvelle lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle. Ceux-ci sont interrogés sur leurs intentions vis-à-vis de l'extraction de sable. Une question concerne particulièrement Emmanuel Macron, soutenu par la députée de la circonscription, Corinne Erhel³ : « Aujourd'hui certains élus, opposés à cette extraction, vous apportent leur soutien et vous-même avez formulé des réserves ; si vous êtes élu, quelle suite donnerez-vous à la suspension actuelle alors que chacun sait que la reprise ou l'abandon relève d'une décision prise au sommet de l'État ?⁴ » Certains candidats, comme Cécile Duflot, candidate à la primaire d'ÉELV⁵, ou Benoît Hamon, pour le Parti socialiste⁶, soutiennent l'abrogation de la concession. Mais là encore, l'extraction de sable ne parvient pas à s'imposer comme un véritable sujet de ce scrutin national.

Corinne Erhel semble par ailleurs chercher à éviter de nuire à la campagne de celui qui a accordé la concession lorsqu'il était ministre. D'après un enquêté, elle cesse de s'afficher auprès du Peuple des dunes en Trégor quelques mois avant le premier tour⁷. Son engagement n'est toutefois pas oublié par Emmanuel Macron. Lors de l'hommage qui suit le décès brutal de la députée, le nouveau président de la République arrivé largement en tête dans la région⁸, rend hommage à son engagement contre l'extraction de sable⁹.

Ce contexte rend d'éventuelles prises de position en faveur du projet particulièrement coûteuses. Les législatives qui suivent voient se dessiner une unanimité des candidats contre la

¹ Voir chapitre III.

² Voir chapitre VIII.

³ Voir chapitre II.

⁴ *Le Télégramme*, 24 mars 2017, « Extraction de Sable. Peuple des Dunes interpelle les présidentiables »

⁵ *Le Télégramme*, 20 septembre 2016, « Extraction de sable. Duflot en soutien aux opposants »

⁶ *Ouest-France*, 27 février 2017, « Benoît Hamon en campagne, mercredi, à La Roche-Derrien et Trébeurden »

⁷ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁸ *Le Monde*, Présidentielle 2017. En ligne : <https://www.lemonde.fr/bretagne/elections/presidentielle-2017/>

⁹ *Ouest-France*, 11 mai 2017, « Lannion. Dernier hommage à Corinne Erhel, "femme de combat" »

poursuite de l'exploitation de la dune. Interrogés cette fois par *Le Télégramme* quant à une éventuelle reprise des extractions, tous répondent qu'ils s'y opposeraient¹. Comme l'ont observé Philippe Zittoun et Sébastien Chailleux à propos de l'opposition au gaz de schiste : « Les élections jouent un rôle à plusieurs niveaux. La campagne provoque un afflux d'élus sur le terrain et dans les réunions publiques, favorisant les injonctions et interpellations de la part des multiples collectifs. L'espace électoral est aussi une arène où deux règles essentielles régissent les candidats : la légitimation et la différenciation. » Par conséquent, « ce jeu électoral contribue à l'homogénéisation des positions publiques sur le sujet². » En d'autres termes, les élections contribuent à invisibiliser les rares partisans du projet combattus.

Pour la CAN, il ne fait aucun doute que l'agitation électorale nuit au bon déroulement du projet. La responsable environnement de la société note en effet que les pouvoirs publics sont particulièrement sensibles au point de vue des élus locaux : « Le plus important c'est les élus. Faut quand même savoir qu'on a eu je sais pas combien d'élections depuis le début de ce dossier. Donc à chaque élection c'est reparti pour un tour³. » La politique institutionnelle participe en effet à la médiatisation du conflit et la production d'une image d'unanimité contre le projet.

Malgré tout, la politisation électorale de Pointe d'Armor demeure contrastée. Le seul candidat favorable à l'exploitation du gisement est réélu président de région en 2015. Lorsque les prétendants à la députation prennent position contre le projet, la mobilisation n'est déjà plus ce qu'elle était. Le combat contre la CAN peine enfin à franchir les limites de la circonscription. Si l'uniformisation des points de vue observée ici se retrouve autour des permis miniers à terre, les législatives de 2017 y sont un peu plus agitées.

b) L'unanimité des candidats aux législatives contre les PERm bretons

Ce sont les titres miniers détenus en Bretagne par Variscan, davantage que l'extraction de sable en baie de Lannion, qui surgissent au cœur des débats des législatives de 2017. C'est le cas pour la circonscription de Guingamp (quatrième circonscription des Côtes-d'Armor), qui inclut Loc-Envel. Mais c'est surtout sur la circonscription de Loudéac-Lamballe (troisième

¹ *Le Télégramme*, 1^{er} juin 2017, « Extraction de sable. L'avis des candidats »

² Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.192

³ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

circonscription des Côtes-d'Armor), celle de Merléac, que la prospection minière se place au centre des débats entre candidats.

Selon plusieurs acteurs interrogés, ce scrutin marque une rupture dans le feuilleton de la prospection minière en Bretagne¹. Le vice-président de Région en charge de l'environnement se souvient : « Le point de bascule ça a été vraiment les élections. Parce que les élections, fallait faire un choix. Et ils ont été habiles les comités de défense, c'est qu'ils ont demandé à tous les candidats de se prononcer sur le sujet. Et les circonstances ont fait que tout le monde avait un intérêt à dire qu'il était contre². » Là encore, comme le constate l'élu, prendre fait et cause pour le porteur de projet s'avère en effet politiquement périlleux.

Douar Didoull adresse ainsi début juin un courrier aux candidats de la circonscription de Guingamp, exigeant un « positionnement quant à l'annulation définitive » des PERm bretons³. Certains n'ont toutefois pas attendu le courrier du collectif pour s'exprimer sur le sujet. Au point que les opposants soupçonnent que l'opposition à Variscan soit devenue qu'« un faire-valoir purement électoraliste⁴ ». Ils se félicitent néanmoins d'une forme de victoire culturelle. L'une d'entre eux évoque la candidate communiste de la circonscription, d'abord favorable au projet : « Sur son flyer là, quand elle s'est présentée aux élections, elle avait mis qu'elle était contre les projets miniers. Donc là, à ce moment-là on voyait aussi qu'on avait gagné, parce que tout le monde était contre. C'était un argument pour voter pour eux⁵. » Le suppléant de la candidate n'est autre que le maire de Belle-Isle-en-Terre. Il se remémore une campagne au cours de laquelle l'opposition à la prospection est régulièrement abordée : « On a bien relayé cette information qu'on était contre les projets miniers et ça avait un très bon impact sur les gens aussi⁶. »

Mais c'est surtout sur Loudéac-Lamballe que le sujet « a été vraiment le cœur de la campagne dans la circonscription⁷ », se souvient la journaliste de *Ouest-France* interrogée. Ici,

¹ Voir chapitre VIII.

² Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

³ *Le Télégramme*, 3 juin 2017, « Douar Didoull interpelle les candidats aux législatives »

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁶ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

⁷ Entretien mené le 4 avril 2018 auprès d'une journaliste ayant couvert les mobilisations contre les projets miniers en Bretagne, quotidien régional Ouest-France, rédaction de Loudéac.

la dizaine de candidats s'exprime à l'unanimité contre la prospection minière. Six signent même conjointement un courrier adressé au gouvernement, dans lequel ils demandent l'abrogation des trois PERm détenus par Variscan en Bretagne¹. Mais il faut attendre le second tour pour qu'intervienne le véritable coup de théâtre de ces élections. Le député LR sortant Marc Le Fur, affronte le candidat La République en Marche ! (LREM, devenu Renaissance), Olivier Allain. Moins illustre sur la scène nationale que l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale, ce dernier n'est pas un inconnu dans le département. Ancien président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Côtes-d'Armor, il démissionne de ses fonctions de président de la Chambre d'agriculture du département lorsqu'il est élu conseiller régional, sur la liste de Jean-Yves Le Drian, en 2015.

À la mi-juin, au cours d'un débat organisé par *Ouest-France*, le marcheur annonce que Variscan « a pris l'engagement d'arrêter ses recherches minières » deux heures plus tôt. Marc Le Fur est dubitatif, mais il insiste sur la cessation définitive des projets de Variscan en Bretagne. Selon son adversaire, Olivier Allain cherche surtout à faire oublier que comme la concession de Pointe d'Armor, c'est Emmanuel Macron qui a accordé les permis d'exploration : « C'est un sujet sensible puisque, c'était un décret Macron. Donc le candidat contre moi ne s'est pas désolidarisé de Macron, pour parler clair, ce qui était évidemment compliqué pour lui². »

La position du candidat de la majorité présidentielle est d'autant plus inconfortable que, président de la Chambre d'agriculture, il aurait signé une lettre demandant à ses collègues agriculteurs de laisser Variscan accéder à leurs parcelles³. Du côté de Douar Didoull, on s'agace:

« Lui il a été responsable de la chambre d'agriculture, et il faut se rappeler qu'il avait ouvert grand ses portes à Variscan mines. Alors lui aussi c'est un bon. Parce que si tu veux, il avait organisé des réunions avec Variscan et les paysans dans les Chambres d'agriculture. Pour que Variscan vende son truc. Et après il a été d'abord à la Région, et il s'est présenté pour être député. Contre Le Fur. Et c'est là qu'il est devenu contre les mines⁴. »

¹ *Ouest-France*, 31 mai 2017, « Le projet minier réunit les candidats dans une lettre »

² Entretien mené le 12 avril 2018 auprès du député Les Républicains de la III^e circonscription des Côtes-d'Armor, vice-président de l'Assemblée nationale et conseiller régional de Bretagne, Loudéac.

³ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

Si l'annonce fait forte impression dans la région, beaucoup se montrent sceptiques. Marc Le Fur dénonce « un coup politique »¹ : « Moi je n'ai jamais vu la trace de ces informations donc à mon avis il n'avait pas d'informations plus que moi. Simplement on était juste au moment des élections, les gens peuvent prendre des initiatives incontrôlées en quelques sortes². » À Loc-Envel, certains opposants affirment même n'avoir « aucune confiance de toute façon dans ce [que] disent [les élus]³ » : « Quand ils ont annoncé ça, nous on a dit “mais Douar Didoull, on n'est pas tombés de l'arrière de la charrette, c'est pas la première fois qu'en pleine campagne électorale des gens nous annoncent n'importe quoi !⁴” » Suite au débat, Olivier Allain publie sur les réseaux sociaux une correspondance avec le président de Variscan. « L'arrêt » de la prospection annoncé la vielle serait en fait une simple suspension⁵. Le prospecteur souhaitant que ses PERm ne soient pas « instrumentalisés » en période électorale⁶.

C'est pourtant peine perdue, puisque la plupart des candidats s'approprient le thème de la prospection minière. Le prospecteur assiste impuissant à la « récupération politique » tant redoutée de ses permis⁷ : « À partir du moment où un projet technique devient un enjeu électoral, ce n'est plus un projet technique⁸ », regrette le président de Variscan. Le résultat des élections importe peu face à cette prise de position transpartisane. Pour le chef de bureau de la DGALN, les PERm rejoignent ainsi la longue liste des programmes contestés impactés par des échéances électorales :

« Toutes les campagnes électorales marquent un tournant sur des projets, ça c'est une expérience que j'ai. Et que c'est quand même aussi difficile dans ce pays de conduire des projets avec des campagnes électorales qui ont lieu tous les deux/trois ans. Alors, je dis pas qu'il faut bazarder la démocratie, c'est pas ça mon propos, bien entendu [rires] ! Mais la période de consultation du public et tout ça, surtout dans des sujets qui sont clivants, ça devient vite des enjeux électoraux. Et il est toujours plus facile de rejoindre

¹ *Ouest-France*, 14 juin 2017, « Olivier Allain sur Variscan mines : le poids des mots »

² Entretien mené le 12 avril 2018 auprès du député Les Républicains de la III^e circonscription des Côtes-d'Armor, vice-président de l'Assemblée nationale et conseiller régional de Bretagne, Loudéac.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁵ *Ouest-France*, 14 juin 2017, « Olivier Allain sur Variscan mines : le poids des mots »

⁶ Voir chapitre VIII.

⁷ *Ouest-France*, 15 juin 2017, « Rebonds autour des projets miniers bretons »

⁸ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

la cohorte des gens qui s'opposent, que la cohorte des gens qui soutiennent, dans ce type de programme¹. »

A posteriori, la suspension de la prospection, annoncée en début de campagne, sonne comme un coup d'arrêt définitif². Elle ne s'impose en revanche pas comme un thème national. Seul un « petit candidat » aux élections présidentielles, indépendantiste polynésien, affiche son soutien envers « les bretons³ ». Recherchée par les opposants costarmoricains à la prospection minière, cette agitation est plus diversement vécue lors des élections municipales à Fontrieu.

c) Une liste antimine à Fontrieu ?

Au cours des élections municipales de 2020, la demande de PERm de La Fabrié est sur toutes les lèvres. La liste constituée par certains opposants au projet, comme une alternative à l'équipe sortante, refuse pourtant d'être réduite à une candidature « anti-mine ». Le maire semble lui aussi redouter une crispation du scrutin autour de cette question. Ces craintes s'avèrent finalement infondées, puisque le consensus politique qui règne à Fontrieu ne ressort pas bouleversé de ces élections.

On l'a vu, la structuration d'une opposition locale à la demande de PERm de La Fabrié déstabilise une municipalité d'abord favorable au projet⁴ : les conseillers municipaux sont notamment accusés d'avoir adopté un avis sans avoir été suffisamment informés sur le sujet, et sans en avoir mesuré les conséquences. Pour la plupart des enquêtés rencontrés, ils n'ont fait que suivre les consignes du maire, qu'une rumeur persistance accuse de ne « pas être pour rien » dans l'arrivée de Tungstène du Narbonnais sur la commune. Une opposante à la demande de PERm regrette aussi que l'ancien directeur de carrière « dirige la mairie de Castelnau⁵ comme il dirige une entreprise », c'est-à-dire suivant une logique verticale et gestionnaire héritée du secteur privé⁶.

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² Voir chapitre VIII.

³ *Le Télégramme*, 19 février 2017, « Présidentielle. O. Temaru solidaire avec les Bretons »

⁴ Voir chapitre II.

⁵ Du nom de l'ancienne commune de Castelnau-de-Brassac.

⁶ Bruneau, I., Rehany, N., 2012, « Une petite bourgeoisie au pouvoir. Sur le renouvellement des élus en milieu rural », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 191-192, p. 48-67.

Les scrutins municipaux n'ont pourtant jusqu'ici laissé que peu de place à l'alternance, puisqu'une seule liste est généralement proposée aux électeurs. Mais l'émulation engendrée par la mobilisation contre le projet porté par Tungstène du Narbonnais change la donne. Lors de notre entretien, l'apiculteur de Stop mines 81, évoquant la lutte, développe : « Ça peut être le déclencheur d'une prise de conscience et derrière d'autres choses. Peut-être une volonté un peu plus politique de faire bouger les choses aussi. Peut-être l'idée de monter une liste pour les municipales¹. » Après quelques tractations, il lance avec son ami éleveur bio l'idée une liste ouverte².

Du fait de l'activisme antimine de ses initiateurs, cette proposition est interprétée dans la commune comme la volonté de présenter une liste centrée sur l'opposition au projet. L'article de *La Dépêche*, annonçant la réunion de constitution de cette nouvelle liste, constate que Fontrieu « est depuis quelques mois la scène d'un débat nourri entre la municipalité et les opposants à un projet de mine de tungstène validé par le maire³. » Le quotidien précise cependant que « [les initiateurs de la liste], deux enfants du pays, ne veulent pas d'un territoire miné, pollué et livré aux investisseurs étrangers, mais leurs motivations ne sont pas uniquement de lutter contre les nuisances, ils veulent proposer un autre choix de vie et de démocratie locale à la population⁴. » L'un des futurs colistiers insiste, dans *Le Journal d'Ici* : cette réunion « n'a strictement rien à voir avec le problème de la mine⁵. » Les candidats entendent impliquer davantage les habitants dans la démocratie locale, ce qui passerait par un « renouvellement des élus mais aussi par la création de commissions ouvertes à la population⁶. » Ces accents municipalistes⁷ sont un héritage des Gilets jaunes, explique un enquêté⁸ : forts actifs dans la

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Les électeurs peuvent en changer l'ordre et la composition. Fontrieu comptant moins de 1000 habitants, le panachage des listes est possible.

³ *La Dépêche*, 14 février 2020, « Réunion pour une deuxième liste ouverte »

⁴ *Ibid.*

⁵ *Le Journal d'Ici*, 18 février 2020, « Réunion publique "pour une liste ouverte" »

⁶ *La Dépêche*, 14 février 2020, *op. cit.*

⁷ Le municipalisme libertaire, théorisé par l'anarchiste Murray Bookchin, repose sur la mise en œuvre d'un projet écologiste à l'échelle des municipalités, organisées en assemblées d'habitants. Sur le parallèle entre ce courant de pensée et l'aile gauche des Gilets jaunes, voir : Carrel, M., Caussart, P., Gourgues, G. et al. (coord), 2020, *Vive les communes ! Des ronds-points au municipalisme, Mouvements*, n°101, 180p.

⁸ Notes de terrain, 19 février 2020.

région, le mouvement s'est en effet caractérisé par une quête d'horizontalité¹, ancrée dans une défiance à l'encontre de la représentation². Il ne s'agirait pas pour autant d'un « projet politique », expliquent les dissidents, mais d'une « nouvelle façon de voir et de faire les choses³».

L'appel est entendu par des personnes originaires de la commune, et d'autres qui y sont installées de plus ou moins longue date. Toutes ou presque sont des opposants à la demande de PERm, mais consigne est donnée d'éluider le sujet, en rappelant que la municipalité n'a pas la main sur le projet⁴. De plus, les candidats souhaitent se présenter comme une alternative, davantage que comme une opposition frontale au maire. Ils craignent aussi d'être étiquetés comme « écologistes », sur une commune où le terme est plutôt connoté négativement⁵. La lutte contre la mine irrigue malgré tout les thématiques mises en avant. Les dissidents sont en effet animés par une volonté commune d'approfondissement de la démocratie locale et par une attention accrue accordée aux enjeux environnementaux. Présentée *in extremis* avant le premier tour, la liste baptisée « Vivre demain à Fontrieu » appelle, dans sa profession de foi, à davantage d'horizontalité dans les décisions qui concernent la commune. Elle souhaite aussi « défendre » la ruralité « afin que les générations actuelles et suivantes puissent vivre et travailler au pays⁶ ». Elle compte 17 noms.

En dépit des efforts déployés, l'amalgame entre « Vivre demain à Fontrieu » et Stop mines 81 semble inévitable. « Y'a des gens qui ne savent pas faire la part des choses. Ils mettent tout dans le même sac », regrette une riveraine proche du PERm⁷. Et la situation n'est pas sans préoccuper le maire sortant, déjà bousculé par une fronde antimine à laquelle il ne s'attendait pas. Dans le bilan de mandat adressé à ses administrés, l'édile est présenté comme « proche de l'environnement », signalant par là qu'il n'ignore pas les questions écologiques. Surtout, il

¹ *Ballast*, 5 mars 2020, « La Commune des communes : le municipalisme à l'épreuve ». En ligne : <https://www.revue-ballast.fr/la-commune-des-communes-le-municipalisme-a-lepreuve/>

² Agrikolianski, E., Aldrin, P., 2019, « Le mouvement des gilets jaunes : un apprentissage en pratique de la politique ? », *Politix*, n°128, p.143-177.

³ *La Dépêche*, 14 février 2020, *op. cit.*

⁴ Notes de terrain, 19 février 2020.

⁵ Notes de terrain, 3 mars 2020.

⁶ *La Dépêche*, 10 mars 2020, « La liste ouverte présente ses projets et sa façon de travailler »

⁷ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81

rappelle que « cette élection n'est pas un référendum pour ou contre la mine et il convient de noter que l'État est le seul décideur et la mairie ne maîtrise aucunement ce dossier¹. »

La majorité sortante, comme la liste ouverte, s'accordent donc pour ne pas politiser le projet outre mesure d'un point de vue électoral. Mais pour certains opposants, quelle que soit l'issue du scrutin, « cette mine aura été un enjeu² ». Aussi, bien que la liste ouverte ne menace pas véritablement le siège du maire, sa position se trouve sans conteste fragilisée, comme l'expose un membre de Stop mines 81 : « Je pense que le maire, il s'est pas fait que des amis avec ce projet. Je pense qu'il passera quand même, mais ça va être un peu chaud, parce qu'il y a quand même pas mal de gens qui sont contre la mine. Et les gens qui sont contre la mine à mon avis ils vont pas voter pour lui³. » À l'opposé, aucune parole publique en faveur de la prospection n'émerge au cours des semaines qui précèdent le scrutin, contrairement à ce que pensaient certains opposant⁴.

La liste ouverte ne bouleverse finalement pas les équilibres. Seuls deux de ses membres, dont le jeune éleveur bio, sont élus. Un siège de conseiller municipal échappe de peu à son ami apiculteur. L'équipe sortante est donc largement reconduite, mais ces résultats sont difficiles à interpréter : ou l'opposition au PERm reste minoritaire, ou le projet n'a en définitive pas été un enjeu du scrutin pour les Fontrésiens. Par ailleurs, les deux nouveaux conseillers municipaux ont pu être élus en vertu de leurs engagements sur la commune, par ailleurs divers, plutôt qu'en raison de leur position sur la mine. Toujours est-il qu'il n'y a pas eu de désaveu massif de la politique menée par la majorité municipale, note un observateur⁵.

Le conseil municipal renouvelé ne s'installe qu'en juin, en raison de la pandémie de Covid-19. Depuis, les deux nouveaux élus prennent soin de ne pas aller systématiquement

¹ Ensemble pour Fontrieu, *s.d.*, *Bilan de mandat*, 1p.

² Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine du PERm La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁵ Entretien téléphonique mené le 23 mars 2020 auprès du directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

contre le maire¹. Leur présence n'est en revanche peut-être pas étrangère à l'évolution des positions du conseil municipal sur le projet porté par Tungstène du Narbonnais².

Contrairement aux titres miniers déposés en Bretagne, il n'y a pas, de la part des opposants, de volonté de politiser La Fabrie d'un point de vue électoral. C'est presque malgré eux que la prospection devient un sujet des élections municipales, parce que la seconde liste est majoritairement composée d'habitants identifiés comme « anti-mine ». La politisation électorale du projet porté par Tungstène du Narbonnais n'est donc pas comparable à celle observée pour Pointe d'Armor et les PERm détenus par Variscan. Dans les Côtes-d'Armor, les élections régionales et législatives créent en effet un climat qui, selon les services de l'État et les porteurs de projet, nuit à des projets ainsi placés sous le feu des projecteurs. Les débats restent pourtant circonscrits aux territoires directement concernés. Surtout, les candidats s'abstiennent généralement d'interroger les logiques économiques qui sous-tendent les projets extractifs. Ce pas est allègrement franchi par certaines composantes des luttes étudiées.

B - Questionner l'organisation sociale depuis les mobilisations localisées

La politisation des questions extractives par les coalitions mobilisées ne se limite pas à une demande d'abrogation, adressée aux institutions étatiques. Elle questionne un modèle de société qui repose sur l'expansion constante des industries extractives. Dans cette perspective, « politiser un problème ne consisterait plus seulement à déplacer les frontières du politique pour le qualifier comme tel, mais à imputer ses causes à l'organisation du monde social. Si bien que pour le résorber, il faudrait modifier l'ordre établi en faisant un choix collectif entre différents modèles de sociétés et systèmes de valeur³. » Ce processus de politisation macro est encouragé par la présence de militants expérimentés, pour lesquels l'opposition aux titres miniers s'inscrit dans une trajectoire marquée par la participation à diverses luttes. L'espace des mobilisations environnementales localisées devient alors, pour les primomilitants, un lieu de socialisation politique à dominante contestataire.

¹ Notes de terrain, 22 août 2020.

² Voir chapitre II.

³ Comby, J.-B., 2017, *op. cit.*, p. 22

1) Les conflits environnementaux, d'efficaces espaces de socialisation politique contestataires

C'est un fait établi depuis Doug McAdam¹ : les mobilisations collectives impactent les biographies de celles et ceux qui y prennent part². Les luttes environnementales ne font, de ce point de vue, pas exception³. En retour, « l'espace des mouvements sociaux peut être appréhendé comme le site au sein duquel s'acquiert et s'actualise un ensemble de compétences pratiques et cognitives spécifiques nécessaires à la conduite des mobilisations⁴. » Celles-ci peuvent être réinvesties, comme le montrent les trajectoires de certains membres fondateurs du Peuple des dunes, de Douar Didoull ou de Stop mines 81, pour qui les mobilisations contre les titres miniers prennent place dans une carrière militante déjà bien remplie. On observe aussi, à Fontrieu, la mise en pratique par des nouveaux militants d'une sensibilité environnementale déjà en germe.

a) Le Peuple des dunes et Douar Didoull : réinvestir son capital militant dans des mobilisations localisées

Les mobilisations costarmoricaïnes touchant à leur fin lorsque débute notre enquête, il ne nous pas été possible d'y observer directement des moments de socialisation politique. On peut cependant mettre en exergue les éléments les plus éclairants des engagements des militants rencontrés : tous se caractérisent par une disposition à l'action collective, entendue comme « une inclination ou une appétence intériorisée au fil de la trajectoire de l'individu, via les différents sites et étapes de sa socialisation⁵. »

L'engagement de militants écologistes expérimentés au sein du Peuple des dunes vient ainsi confirmer des convictions déjà bien ancrées⁶. L'un de nos enquêtés explique par exemple avoir une appétence particulière pour les « causes perdues ». Étudiant à la faculté de Jussieu en 1968, cet « ancien » du Larzac est aussi un militant antinucléaire. Désormais retraité, il a été président de l'association Pleumeur-Bodou Nature, et reste particulièrement actif au sein d'Eau

¹ McAdam, D., 2012 [1988], *op. cit.*, 477p.

² Chabanet, D., Giugni, M., 2010, *op. cit.*, p. 147

³ Vestergren, S., Dury, J., 2022, *op. cit.*

⁴ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.183

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir chapitre II.

et rivières de Bretagne¹. Il est toutefois malaisé d'évaluer l'effet socialisateur de la coalition-parapluie sur ses autres composantes, tant les lignes de fractures politiques y perdurent².

La fréquentation de Douar Didoull durant l'enquête a été elle aussi trop tardive et ponctuelle pour pouvoir en tirer des conclusions. On peut néanmoins noter que là aussi, les militants rencontrés bénéficient d'un solide bagage politique. Le premier membre de Douar Didoull interrogé est un ancien membre des comités anti-uraniums qui ont fleuri dans la région au début des années 1980³. Le second, enseignant de breton remplaçant, est délégué syndical Solidaires. La description de ses engagements montre à quel point « une disposition favorable à la contestation s'actualise en engendrant des comportements protestataires en cas de rencontre avec des circonstances propices⁴. » Il explique ainsi avoir mis quelques distances avec les activités politiques à la naissance de ses enfants : « J'étais pas super super engagé dans des collectifs depuis un moment. J'ai eu des enfants, donc un peu moins, après je vais aux manifs régulièrement⁵. » Il ne prend plus directement part aux divers collectifs actifs dans le secteur, tout en continuant à fréquenter les manifestations, contre l'extraction de sable ou sur le thème des algues vertes : « Je suis allé aux manifs pour les trucs sur le sable, j'ai dû aller à une réunion ou deux. Sur les algues vertes, j'avais un petit peu suivi aussi, j'allais aux manifs⁶. » Mais c'est avec Douar Didoull qu'il renoue pleinement avec le militantisme, jusqu'au prochain combat : « On est toujours dans les réseaux, mais on peut pas être toujours actifs, des fois on l'est plus, des fois on l'est moins⁷! »

L'autre membre du collectif sollicitée est une ancienne opposante à l'enfouissement de déchets nucléaires⁸. S'il est difficile ici de reconstituer en détail une riche carrière militante, notons qu'elle manifeste elle aussi des dispositions pour l'action collective. Celles-ci sont

¹ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou ; Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² Voir chapitre suivant.

³ Voir chapitre III.

⁴ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.183

⁵ Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir chapitre III.

forgées par une critique du capitalisme et une sensibilité à la question bretonne. Elle fut active au sein de l'organisation indépendantiste et autogestionnaire Emgann¹. Elle compte également parmi les membres du Comité Notre-Dame-des-Landes Gwengamp à l'origine de Douar Didoull. Au moment de notre rencontre, la secrétaire de profession est toujours active localement. Elle poursuit notamment ses activités dans l'accueil de réfugiés et la lutte contre la xénophobie. Plus récemment, elle s'engage au sein du collectif Dourioù Gouez (Eaux sauvages), qui s'oppose à un projet de ferme aquacole industrielle près de Guingamp². Pour elle comme pour le syndicaliste décrit ci-dessus, Douar Didoull constitue un moment de confirmation de convictions déjà bien ancrées, ainsi qu'un espace de consolidation d'un solide capital militant.

À défaut d'observations directes de moments socialisateurs, on peut relever que, à en croire ses protagonistes, la mobilisation contre le PERm a permis de lever la méfiance suscitée par l'étiquette de radicalité accolée à certains militants. Pendant une table ronde du Fest-noz des luttes, un membre de Douar Didoull évoque une association de peinture qui se réunit désormais dans un local décoré d'affiches anticapitalistes, sans s'en émouvoir³. L'opposante rencontrée note, plus généralement, un changement d'attitude chez les plus réfractaires aux revendications du mouvement politique et culturel breton :

« On n'était pas là pour faire du prosélytisme. Les gens savaient ce qu'on pensait, on cachait pas ce qu'on pensait, mais on n'était pas là pour le mettre en avant non plus hein, c'est, on essayait pas de récupérer un combat, ça n'était pas du tout ça. Et du coup ceux qui nous ont connus après l'ont bien vu, et c'est pour ça que ça a marché aussi hein. Mais ils savaient bien qu'on était déterminés quand même, mais pas seulement sur le breton⁴. »

La militante souligne que lutter en commun, c'est nouer des liens qui constituent ou renforcent des réseaux militants⁵ : « Le regard qui a changé, ce que je te disais tout à l'heure, c'est la confiance qu'ont mis les gens dans ce qu'on disait. Et ils ont pas lâché. Alors maintenant évidemment ça se perd et c'est normal. Mais s'il se repassait quelque chose demain, si chacun

¹ Toutous, J., 2020, *op. cit.*

² *Reporterre*, 23 février 2022, « Une ferme-usine de saumons menace les eaux bretonnes »

³ Notes de terrain, 30 juin 2019, Fest-noz des luttes, Plougonver.

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁵ McAdam, D., 2012 [1988], *op. cit.*, p.313

de nous est intéressé, on y va tous, je suis sûre que ça part tout de suite là¹. » Douar Didoull contribue à entretenir les structures de mobilisations², d'où partiront peut-être d'autres combats.

Pour les opposants interrogés, l'engagement au sein du Peuple des dunes et de Douar Didoull s'inscrit dans la continuité d'une carrière militante relativement dense. Certains s'investissent par la suite dans d'autres mobilisations collectives. L'enquête ne nous a toutefois pas permis de noter des moments de socialisation politique, comme observés dans le Tarn.

b) Stop mines 81, espace de socialisation politique malgré tout

Comme Douar Didoull et le Peuple des dunes, Stop mines 81 compte des militants coutumiers des luttes collectives. Mais la mobilisation contre la demande de PERm permet aussi de politiser des participants moins expérimentés, dans la mesure où ils développent un intérêt individuel pour le fait politique³. D'une part, être directement concernés par un projet impactant un environnement familier les conduit à considérer les enjeux écologiques sous un nouveau jour. D'autre part, les sociabilités militantes favorisent plus largement la diffusion de compétences politiques. En ce sens, se mobiliser contre la prospection, c'est aussi apprendre à « parler politique » et à se forger sa propre opinion.

La menace que ferait peser la demande de PERm sur les alentours de Fumade a un effet direct sur la manière dont sont perçues les mobilisations environnementales en général. La politisation découle ici de la défense de l'espace vécu⁴. Une jeune membre du collège de Stop mines 81 explique ainsi que l'opposition à Tungstène du Narbonnais fait naître chez elle un sentiment de solidarité envers les autres luttes environnementales localisées :

« Des fois, des trucs auxquels avant t'attachais pas d'importance, tu dis "ouais bon..." Et puis après, quand tu te retrouves dans le truc, tu te dis, "mais quand même, en fait si, tout le monde fait pareil." Et c'est là que t'arrives à être un peu plus, je sais pas comment dire mais, empathique. Ça te touches un peu plus, tu te sens plus concerné, plus mobilisé, après sur d'autres sujets où c'est que avant, t'auras vu, bon OK, t'aurais signé la pétition, t'aurais fait des trucs comme ça, t'aurais fait des petits gestes comme ça, mais sans après forcément suivre le truc. Mais maintenant quand tu te retrouves dans cette situation-là, moi pour ma part je suis un encore plus réceptive qu'avant. Sur tous ces sujets-là, le territoire, préserver tout ça, ça t'ouvres un peu plus les yeux !⁵ »

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Voir chapitre II.

³ Déloye, Y., Haegel, F., 2017, *op. cit.*, p.339

⁴ Dechézelles, S., Olive, M. (dirs.), 2019, *op. cit.*, 270p.

⁵ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

Elle généralise cette observation à d'autres habitants du secteur, jusqu'ici peu préoccupés des questions environnementales : « Le fait là, que ça se passe ici, c'est chez eux, sur leur territoire, sur leurs terres, voilà là où ils habitent, là où ils ont leur vie, leur famille, je pense que ça aussi ça fait évoluer les façons de voir les choses et les sensibilités, de chacun je pense¹. » La crainte de la perte d'un espace familial alimente une nouvelle sensibilité environnementale, dans un département où, on l'a dit, les écologistes n'ont pas toujours bonne presse².

Sans doute cette évolution est-elle aussi favorisée par la diffusion des préoccupations environnementales dans le corps social. La mère de l'enquêtée, habitants près du périmètre sollicité par Tungstène du Narbonnais, ne perçoit plus la prospection minière de la même manière qu'au moment des travaux menés sur le secteur par Elf-Aquitaine : « À l'époque, c'est pas si loin que ça les années 80, moi personnellement, je voyais pas le danger, et la pollution que ça pouvait amener³. » Son témoignage est également intéressant en ce qu'il éclaire les processus difficilement traduisibles *d'empowerment* que permet l'implication dans une lutte environnementale⁴. Elle explique comment elle a pu trouver sa place au sein de Stop mines 81 :

« Je suis pas une fêrue d'Internet pour aller chercher des documents et tout ça je m'en fous, je suis pas comme ça. Mais [une autre membre de l'association] me dis “mais non, à ton échelle tu fais”, et au début j'avais du mal avec ça, parce que j'avais l'impression que c'était les autres qui faisaient. J'étais là, mais que c'était les autres qui faisaient la lutte, que moi je servais à rien en fait. [...] Là je me suis occupée de pas mal de choses niveau logistique, pour le rassemblement qu'on a fait samedi. C'est pas pour dire “c'est grâce à moi”, mais [...] je me dis “quelque part, tu sers pas complètement à rien⁵ !”[rires] »

Comme l'engagement syndical peut ouvrir à de nouveaux outils d'action collective⁶, l'engagement dans la mobilisation locale convainc cette participante des possibilités d'agir en commun. Il permet de notamment de contrer le sentiment d'illégitimité qui peut émerger face à des porteurs de projets se présentant comme des experts : « Et moi je dis c'est bien ça aussi,

¹ *Ibid.*

² Sur les tensions autour du barrage de Sivens, voir chapitre III.

³ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

⁴ Vestergren, S., Drury, J., *op. cit.*, p.510

⁵ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

⁶ Giraud, B., 2014, « Un apprentissage sous tension : la formation des adhérents syndicaux du commerce à l'usage de la grève en France », *Critique internationale*, n°64, p.47-62.

de montrer que contrairement à ce qu'ils veulent dire eux, et faire voir qu'on est capables de mener une lutte contre eux. Et qu'on n'est pas plus cons que d'autres pour arriver à nos fins¹. »

Pour d'autres, l'opposition à la demande de PERm vient confirmer et nourrir des dispositions écologistes. Le fils de l'enquêtée citée ci-dessus explique ainsi sa conversion à l'élevage biologique : « Plus je suis rentré dans le jeu, et plus j'ai développé une sensibilité par rapport aux problèmes environnementaux. Et j'essaye par mes pratiques sur les terres, sur les animaux, d'aller dans bon sens. Je sais pas si c'est le bon sens, mais dans ce sens-là. De respecter l'environnement, de respecter la biodiversité². » Ce processus de conversion se retrouve chez son camarade apiculteur et éleveur de cochons, lorsqu'il évoque son rapport aux enjeux environnementaux : « C'est des thèmes qu'on n'a pas forcément l'habitude de travailler, même si on est quand même un peu sensibilisés, chacun à notre échelle. Par le fait d'être agriculteurs [...] comme [l'éleveur cité ci-dessus] qui est en bio, comme moi je vais passer en bio aussi, on est quand même sensibilisés à ce genre de trucs, à l'écologie un petit peu, mais sans être des militants³. »

La défense de l'espace local est ainsi la concrétisation de dispositions à l'engagement en faveur de l'environnement. Une autre membre de l'association, qui vit là son premier engagement contestataire, le confirme : « C'est vrai que je suis allée dans cette asso, parce que finalement on touchait un peu à ma région. Mais après en-dehors ça, je suis quand même sensibilisée à tout ça, à toutes ces questions d'environnement⁴. » Et puisque la participation à une mobilisation appelle généralement à d'autres investissements militants⁵, elle confie s'intéresser à d'autres manières de défendre la cause écologiste⁶. L'identification à une cause en faveur de l'environnement familial participe certainement de cette politisation⁷.

¹ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

² Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁵ Giugni, M., Grasso, M., 2016, *op. cit.*, p.85-104

⁶ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁷ Vestergren, S., Drury, J., *op. cit.*, p.513

Prendre part à la mobilisation confronte plus largement cette jeune opposante à des discussions d'ordre politique, initiées par des militants maîtrisant les catégories du politique avec plus d'assurance. Alors qu'au cours de notre entretien, elle affirme ne pas savoir se situer sur l'axe gauche/droite, on l'observe quelques jours plus tard prendre part à une discussion portant sur la réforme des retraites, initiées par le gouvernement d'Édouard Philippe. En amont de la conférence gesticulée organisée à Brassac en février 2020, des membres de l'association se retrouvent autour d'un moment de convivialité. Plusieurs opposants, dont notre enquêtée, arrivent avec de quoi manger. Un adhérent fait à son tour son apparition. Il annonce d'un ton réprobateur le recours du gouvernement à l'article 49.3 de la Constitution en vue de faire adopter son projet de loi. Après une courte hésitation (« je sais pas si c'est le moment de parler politique mais... »), un autre lance la discussion sur la réforme. En dépit du sentiment d'illégitimité exprimé lors de notre rencontre, l'enquêté participe de bon cœur à cet échange dont la tonalité est clairement marquée à gauche¹. Même s'il ne s'agit pas d'un travail de formation politique au sens strict, comme pratiqué dans certains syndicats², on constate à quel point l'engagement dans l'espace des mobilisations environnementales ouvre à d'autres thématiques³.

La fréquentation de l'espace des mobilisations environnementales offre néanmoins aux primomilitants un espace de socialisation politique. Il s'agit plus précisément d'une politisation à dominante contestataire, dans laquelle l'apprentissage des catégories institutionnelles du politique apparaît plus secondaire⁴. S'il est trop tôt pour l'affirmer concernant notre enquêtée, les travaux sur les trajectoires militantes montrent que la participation à un mouvement social a un impact durable sur les acteurs⁵. Ils conservent, dans leur grande majorité, des préférences politiques en cohérence avec leurs premiers engagements⁶. C'est d'ailleurs ce que montrent les trajectoires des militants rencontrés dans les Côtes-d'Armor. Cette politisation micro,

¹ Compte-rendu d'observation, 29 février 2020, atelier et soirée de conférence théâtrale « Et s'ils venaient creuser chez vous ? », Brassac.

² Berthoneau, C., 2020, « "Ne pas se laisser faire" : syndicalisme et politisation pratique de fractions basses des classes populaires », *Sociologie*, vol.11, n°4, p.347-366.

³ Vestergren, S., Drury, J., *op. cit.*, p.512

⁴ Déloye, Y., Haegel, F., 2017, *op. cit.*, p.339

⁵ McAdam, D., 2012 [1988], *op. cit.*, 477p. ; Neveu, É., 2023, *op. cit.*, 436p.

⁶ Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., 2016, « The consequences of social movements. Taking stock and looking forward », *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p.6

individuelle, nourrit une critique plus large des titres miniers, touchant notamment à leur volet financier.

2) L'« économie morale » des opposants aux titres miniers : une critique éthique de l'économie des sociétés extractives

Toutes les coalitions étudiées sont porteuses d'une critique du capitalisme¹, orientée *a minima* vers une dénonciation du modèle économique des entreprises auxquelles elles s'opposent. Au sujet de la CAN, c'est surtout le « pillage » à peu de frais d'une ressource « gratuite » qui est dénoncé. La critique des *juniors* minière aborde quant à elle leur modèle spéculatif et le caractère nébuleux de leur financement. Apportons toutefois d'emblée quelques précisions : ce discours prend chez la plupart des opposants rencontrés une connotation essentiellement éthique. Il est plus rarement une analyse structurée du fonctionnement capitaliste des sociétés extractives. Aussi, les propos recueillis renvoient-ils à la notion d'économie morale populaire, définie par Edouard Thomson, comme un ensemble de représentations communes, basées sur des normes sociales, touchant à la manière dont devrait fonctionner l'économie².

a) Roullier, un empire économique fondé sur « l'accaparement » d'une ressource ?

La marchandisation d'une ressource, ailleurs définie comme un commun³, heurte l'économie morale d'une partie des membres de la coalition opposée à Pointe d'Armor. La critique anticapitaliste reste quant à elle plus marginale⁴, sans être totalement inaudible.

Les adversaires de la CAN récusent toute légitimité aux bénéfices tirés de l'exploitation à moindres coûts de granulats marins. C'est ce qu'explique, malgré son appartenance au parti libéral La République en marche !, le président de Lannion-Trégor Communauté :

« On a une ressource, qui donc présente un intérêt environnemental, qui est évident à mon avis [...]. Et donc elle avait une valeur très grande, parce que les substituts de cette ressource coûtaient beaucoup plus cher. Donc que quelqu'un, une entreprise privée, puisse s'approprier un bien commun, pour finalement que ça lui coûte moins cher, et qu'elle soit concurrentielle, moi j'admets pas cette logique-là. Un bien public, d'abord

¹ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, 971p.

² Thompson, E. P., 1971, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, n°50, p.79

³ Voir chapitre III.

⁴ Voir chapitre suivant.

on ne le brade pas. S'il faut le vendre, on ne le brade pas. J'avais vraiment l'impression que le Groupe Roullier, et d'ailleurs c'est l'origine du Groupe Roullier, c'est les extractions de granulats divers [...]. Et donc tant qu'ils peuvent avoir des matières premières à bas prix, pour après les mettre sur le marché, pas forcément en faisant des gros bénéfices, mais sans doute quand même pas mal, eh bien j'admets pas ça sur le fond, moralement, éthiquement, je ne peux pas l'admettre¹. »

Roullier, en tant que groupe agroalimentaire fondé sur la valorisation de granulats marins, est particulièrement visé par Grain de sable. Dans son bulletin d'information, le collectif anticapitaliste qualifie Daniel Roullier, qui aime à se présenter comme un « self-made man » Breton de « Sand made man ». D'entrepreneur à succès², l'industriel devient pillier de biens communs : « Il s'est fait un nom et une fortune grâce au pillage d'une des ressources de nos fonds marins, le maërl [...] », « accaparé » « jusqu'à quasi-extinction de la ressource³. » C'est aussi le capitalisme breton qui est égratigné au travers de l'entrepreneur malouin. Le Club des trente⁴, qu'il fréquente, est présenté comme véhiculant un « imaginaire féodal et moyenâgeux⁵ ».

La critique économique la plus partagée concerne néanmoins le fait de générer du profit à partir d'une ressource naturelle presque gratuite, puisque le montant de la redevance versée par l'exploitant à l'État est particulièrement faible⁶. Du côté des opposants au PERm de Loc-Envel, c'est le modèle des *juniors* minières qui se trouve sous le feu des critiques.

b) L'économie morale des opposants au PER : de Loc-Envel : une critique de l'entrepreneuriat minier

Le « nouveau minier⁷ » a ceci d'inédit qu'il voit arriver en métropole un type de société qui y était jusqu'ici inconnu, les *juniors* minières⁸. Le caractère spéculatif du modèle⁹, mais

¹ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

² Voir par exemple : *L'Express*, 1^{er} juillet 2015, « Un géant si discret ».

³ Grain de sable, *s.d.*, *op. cit.*, p.5

⁴ Voir introduction générale.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir chapitre I.

⁷ *Idem.*

⁸ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.383

⁹ Laurent, B., Merlin, J., 2021, *op. cit.*

aussi l'origine nébuleuse des fonds alloués à la prospection apparaît, pour beaucoup d'habitants des territoires concernés, moralement condamnable.

Les populations locales confrontées à Variscan comprennent que « les industries minières sont structurées par la spéculation¹ », ce qui ne va pas sans heurter leur propre économie morale. Un membre de Douar Didoull nous explique que les prospecteurs « sont là pour essayer de vendre un catalogue de ressources potentielles dans le sol. Donc avec ce catalogue-là, ils vont spéculer². » Ces activités sont d'autant plus suspectes que le collectif peine à retracer l'origine des fonds investis, qui passeraient par un paradis fiscal : « Ce qui est compliqué à comprendre, c'est tous les montages. Entre l'Australie, la France, les Îles-Vierges, c'est complexe³. » Selon un document fourni par un membre d'Eau et rivières, Variscan prévoit en 2014 de signer un joint-venture avec la société Juniper Capital Partner, dans le cadre du PERm de Couflens, en Ariège. Celle-ci est effectivement enregistrée aux Îles-Vierges britanniques⁴.

C'est un constat similaire à celui dressé par Douar Didoull qui pousse l'Union locale CGT de Guingamp à rejeter le PERm de Loc-Envel⁵. Le syndicat analyse : « la société Variscan nous semble répondre au seul intérêt capitalistique : explorer puis vendre au plus offrant la ressource trouvée. Dès lors, tous les paramètres prenant en compte les besoins sociaux des populations seront sous-estimés, ainsi que le démontre la dernière concession dite du sable coquillier en baie de Lannion⁶. » La probable revente du PERm en cas de fort potentiel minier est ainsi une source d'incertitudes supplémentaires. La maire de Loc-Envel revient ainsi sur la réunion destinée aux élus, organisée à Callac en novembre 2015 :

« Là les questions étaient très, très dérangeantes, et je pense qu'à partir de là ça a clashé. Entre autres, tout ce qui est aspects financiers. Comment ils expliquent qu'ils investissent tant, que derrière soi-disant ils récupèrent pas directement, ils comptent vendre. On demandait s'ils comptaient vendre leurs brevets, s'ils continuaient leurs recherches, qu'est-ce qu'ils comptaient faire. [...] Donc la réponse était claire, c'était de la spéculation pure et simple⁷. »

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*, p.60

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ *Ibid.*

⁴ Eau et rivières de Bretagne, 15 mars 2017, *Note sur le financement du dossier PERm de Couflens*, 2p.

⁵ Voir chapitre II.

⁶ *Le Télégramme*, 4 juin 2015, « Projet minier: la CGT n'est pas favorable »

⁷ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

Ces doutes quant à la gestion du permis dans le temps nourrissent en outre l'accusation de socialisation des risques et de privatisation des profits, souvent adressés aux industries extractives. Les sociétés minières n'assument en effet généralement pas les coûts de la remise en état et de la gestion des anciennes exploitations, qui incombe alors à la collectivité, souligne la maire de Loc-Envel : « Vous avez plus qu'à payer, les contribuables, payez les frais de dépollution, etc.¹ »

Certains opposants vont plus loin, en doutant de la volonté des dirigeants de Variscan de réaliser les moindres travaux exploratoires. Pour le juriste qui suit le dossier pour le compte d'Eau et rivières de Bretagne, il est possible qu'ils n'aient jamais eu l'intention de mener le moindre forage : « Je pense que c'est possible que ça soit en fait toute une vaste opération de spéculation financière. Ouais, moi j'aurais été curieux de savoir ce qu'il aurait vraiment voulu faire là [le directeur général de Variscan]. Parce que pour moi c'est une start-up qui a arnaqué [...] un fond australien en fait². » L'association évalue par ailleurs la rémunération totale du directeur général de Variscan mines à environ 2 millions d'euros entre 2013 et 2016. Et ce alors que le prospecteur n'a donné aucun coup de pioche³. Le soupçon quant aux réelles intentions du prospecteur se base probablement sur l'affaire de l'entreprise Bre-X, qui en 1997 provoque un emballement boursier à la suite de l'annonce de la découverte d'un important gisement d'or, en Indonésie. Ce filon n'a en réalité jamais existé. Rien de tel ici, assure le président de Variscan, convaincu de la possibilité de relancer une activité minière en France⁴.

Cette critique rejoint néanmoins celle de l'évaluation, au cours de la procédure d'instruction du titre minier⁵, des capacités financières du prospecteur. C'est l'un des principaux motifs des recours déposés au tribunal administratif de Rennes⁶ : Variscan déclare

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

³ Eau et rivières de Bretagne, *s.d.*, *Rémunérations des dirigeants de Variscan limited*, 2p.

⁴ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁵ Voir chapitre I.

⁶ Notes de terrain, 7 février 2019, tribunal administratif de Rennes.

800 000 euros de capital¹, pour des travaux estimés à 90 millions d'euros sur cinq ans². Ce point ne présente cependant pas, pour les services de l'État, de difficulté particulière. Il est conforme au modèle itératif de levée de fonds progressive des *juniors*³, justifie l'agent de la DGALN interrogé :

« La logique de la capacité financière, c'est effectivement pas d'exiger de la part de l'opérateur qu'il ait les 3 millions d'euros ou les 4 millions d'euros qu'il s'est engagé à dépenser sur une période de 5 ans. Parce que dans ces conditions-là, on n'a jamais personne. Soyons clairs. Et là on juge la capacité, alors je sais bien que ça a fait débat, on juge de la capacité de l'opérateur à lever des fonds⁴. »

En août 2017, la maison-mère australienne de Variscan annonce adopter « une approche différente pour ses permis d'exploration minière en Bretagne⁵ ». Quelques mois plus tard, Variscan SAS est rachetée par la compagnie minière Apollo Minerals, également australienne, qui annonce se concentrer sur le PERm ariégeois de Couflens⁶. Comme le dénonce Douar Didoull dans un communiqué, les permis obtenus en Bretagne sont quant à eux transférés à Variscan Mines Europe Limited, société basée au Royaume-Uni⁷. Pour le conseiller régional à l'environnement, ces mouvements de capitaux « jetaient la suspicion en plus sur la gestion capitaliste du truc⁸ ». En conséquence, pour l' élu, « la recherche minière devrait être publique, transparente et territoriale⁹. »

Il n'est cependant pas acquis qu'une gestion publique ou une meilleure répartition des éventuels bénéfices ne suffise à garantir l'acceptabilité des projets miniers. Pour la maire de Loc-Envel, « si aujourd'hui on doit se fixer sur l'argent, vu comment on court vers de la

¹ Variscan Mines, 3 janvier 2013, Permis exclusif de recherche de Mines de Loc-Envel. Notice d'impact, p.13

² Platsearch, Variscan, décembre 2013, *Sociétés juniors d'exploration et mise en place du capital, document fourni par l'ancien président de Variscan mines*, 10p.

³ Voir chapitre I.

⁴ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

⁵ *Ouest-France*, 9 août 2017, « Une nouvelle stratégie pour les permis miniers ? »

⁶ *Ouest-France*, 13 juin 2018, « Les projets miniers définitivement enterrés »

⁷ *Le Télégramme*, 18 octobre 2018, « Douar Didoull. "Les permis miniers bretons toujours pas abandonnés" »

⁸ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

⁹ *Ibid.*

dégradation, de la pollution, faut qu'on se dise que l'argent fait pas le bonheur¹. » Cette critique de la rationalité particulière justifiant le capitalisme fait ici écho à une économie morale qui condamne la spéculation, mais plus généralement la quête du profit pour lui-même². Dans le Tarn, Tungstène du Narbonnais doit faire face à des critiques similaires.

c) Le montage financier « un peu scandaleux » de Tungstène du Narbonnais

À l'occasion de sa journée d'action de septembre 2019, Stop mines 81 présente une série de panneaux thématiques. Tungstène du narbonnais y est présenté comme « la façade française d'une société offshore, Russel Brooks, dans un montage financier nébuleux³ ». Celle-ci, qui financerait le prospecteur à hauteur de 19%, est en effet basée dans un paradis fiscal⁴. Du point de vue des opposants, l'opération est d'autant plus douteuse qu'au moment du dépôt de la demande de PERm, Tungstène du Narbonnais ne déclare que 1000 euros de capital⁵, pour des travaux envisagés à hauteur de 11,5 millions d'euros sur 5 ans⁶. Pour cette riveraine, un tel programme financier masquerait une forme de malhonnêteté :

« Y'a 1000 euros de capital sur Tungstène du Narbonnais ! Et tu sais que déjà l'investissement rien que pour [les recherches sur le PERm de La Fabrié], c'est 11 millions ! [...] Qu'ils n'ont pas, donc ça c'est la société qui est à Guernesey. Écoute, excuse-moi, j'aimerais bien savoir qui y'a dedans, là-bas. Mais ce sont des sociétés qui en principe, t'as pas de noms. Quand je veux retirer 3000 euros à la banque je me fais emmerder, là apparemment ça passe. Le montage financier passe bien. Oui, c'est un peu scandaleux⁷. »

Rien ne prouve, pour les opposants, que le prospecteur soit réellement en capacité d'exploiter le gisement, voire simplement de mener les travaux annoncés. Dans le cadre d'une brève analyse des capacités techniques dont doit justifier le pétitionnaire, SystExt note que l'entreprise sud-africaine pourvoyeuse de fonds « n'est pas une société d'exploration ou d'exploitation minière à proprement parler ; elle fournit des services, matériaux ou

¹ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

² Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, 971p.

³ Stop mines 81, *n.d.*, *C'est qui Tungstène du Narbonnais ?*

⁴ Tungstène du Narbonnais, décembre 2018, *PERM dit de « la Fabrié » Commune de Fontrieu (81). Tome 1 : Document administratif*, *op. cit.*, p. 19

⁵ *Ibid.*, p.6

⁶ *Ibid.*, p.1

⁷ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

équipements, ainsi que des solutions d'ingénierie à des sociétés minières¹. » De quoi, là encore, alimenter le doute sur le caractère spéculatif de la demande de PERm. Lors de la réunion publique de septembre 2019, un opposant s'adresse ainsi à l'assistance :

« Je crois là qu'on nous enfume un peu, parce que TdN ce sont des spéculateurs, dès qu'ils auront obtenu le permis de recherches ils vont céder ce permis de recherches en faisant évidemment une bonne plus-value et ce n'est pas eux qui vont exploiter. Est-ce qu'il peut nous affirmer que c'est TdN qui va exploiter ? Moi je vous dis non ce n'est pas vrai, alors les engagements que prennent TdN, excusez-moi, moi je n'y crois pas du tout². »

Paradoxalement, pour d'autres, les sommes annoncées par le prospecteur témoigneraient de sa volonté d'aller au bout de son projet, quel que soit l'avis des populations locales. Une participante à la réunion publique de décembre interpelle ainsi les dirigeants présents : « Vous investissez 11,5 millions d'€ pour quel retour ? Si vous êtes prêts à mettre 11,5 millions sur la table, c'est que vous êtes certains au final de faire une mine !³ »

« Personne ne nie que bien sûr l'objectif c'est de faire de l'argent », intervient le sous-préfet au cours de la première réunion, en tentant de ramener les échanges sur des éléments de procédure⁴. Mais comme dans les Côtes-d'Armor, cette justification économique passe mal chez les opposants au PERm. L'un des riverains rencontrés fustige le rapport prédateur à l'environnement, entretenu par le capitalisme minier : « On bousille un territoire, parce qu'on va le bousiller, pour quoi faire ? Ça nous rapportera que dalle à nous, à la nation non plus, et c'est une question de business [...]. Même faire des armes⁵, c'est pour continuer à nourrir le système. » Lui qui décrit le groupe de voisins auquel il appartient comme « pas très capitaliste », regrette plus généralement la quête du profit sans fin. L'entretien se déroule dans les premiers moments de la pandémie de Covid-19, dévoilant pour l'enquête les fragilités de la mondialisation économique :

« Je suis pas optimiste, parce que les gens qui gouvernent ont soif de ça, il faut qu'ils fassent du pognon. Ils vont tout pourrir, mais il faut qu'ils fassent du pognon. Mais ils vont tout pourrir. Et là justement, c'est intéressant ce qu'il se passe, parce qu'on se rend compte, est-ce qu'on n'aurait pas une bonne occasion de changer de mode de vie ?

¹ SystExt, *op. cit.*, p.121

² Stop mines 81, s.d., *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019, op. cit.*, p.11

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* p.13

⁵ Le tungstène entre dans la composition des blindages et autres obus. Voir Chapitre I.

[...] La mondialisation elle a permis à des gens de bouffer alors qu'ils ne bouffaient pas, quand même. Mais, elle a enrichi à donf¹ toujours les mêmes quoi¹. »

L'opposition au PERm se nourrit ici d'une économie morale qui condamne la spéculation, mais aussi un certain « esprit du capitalisme² », qui valorise la quête du profit pour lui-même. « C'est ça qui m'écœure un petit peu, c'est que l'argent est toujours au cœur du problème³ », souligne une jeune membre de Stop mines 81.

Les opposants à la demande de PERm de La Fabrié partagent, avec leurs homologues engagés contre d'autres titres miniers, une critique du fonctionnement capitaliste des industries extractives. Plus que d'une analyse en termes « d'extractivisme » (voir encadré ci-dessous), ces critiques relèvent d'une économie morale qui refuse la spéculation. Elles égratignent aussi les profits tirés de l'exploitation de l'environnement. Mais les opposants ne s'arrêtent pas à ces postures de refus. Ils formulent aussi des propositions visant à réduire les besoins en ressources naturelles.

3) De la quête d'alternatives à la société post-capitaliste : un continuum de politisation des conflits extractifs

L'économie morale des opposants nourrit la politisation des enjeux extractifs. Elle véhicule, outre une valorisation de la sobriété, des conceptions égalitaires du bien commun⁴. Elle participe, dans certains cas, à arrimer les enjeux environnementaux à une critique sociale pouvant se rapporter à la gauche de l'échiquier politique⁵. On assiste de ce point de vue à une politisation macro des enjeux extractifs, dans le sens d'une dénonciation de la voracité des sociétés contemporaines. Les alternatives proposées par les opposants forment un continuum allant d'une réduction de la consommation en matières premières à une remise en question du rapport prédateur qu'entretient le capitalisme extractif à l'environnement⁶. De ce point de vue, la promotion du recyclage comme une forme de solutionnisme technologique, mais comme une

¹ Entretien mené le 15 mars 2020 auprès d'un riverain du PERM de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81, Fontrieu.

² Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, 971p.

³ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴Thompson, E. P., 1971, *op. cit.*, p.79

⁵ Comby, J.-B., Dubuisson-Quellier, S., 2023, *op. cit.*, 10p.

⁶ Charbonnier, P., 2013, « Le rendement et le butin. Regard écologique sur l'histoire du capitalisme », *Actuel Marx*, n°53, p. 92-105.

critique du consumérisme. Il s'agit de promouvoir davantage de sobriété face aux désordres environnementaux provoqués par notre organisation sociale. Étonnamment, le terme « extractivisme » n'est en revanche presque jamais employé sur les terrains étudiés (voir encadré).

Quid de l'extractivisme ?

Dans les pays miniers du Sud, puis du Nord¹, la critique du capitalisme extractif s'appuie sur la notion d'extractivisme, qui peut être définie au sens large comme une dynamique d'expansion de l'exploitation industrielle de la nature². Si l'usage de cette notion, dans le cas français, fait débat³, on la retrouve paradoxalement très peu dans les discours des opposants aux titres miniers. Dans les entretiens menés, le concept n'est mentionné que par les acteurs du secteur, lorsqu'ils abordent les critiques dont ils font l'objet⁴. Les productions militantes ne l'utilisent guère davantage. Seul Stop mines 81, dont la mobilisation est la plus tardive, l'utilise en ces termes, dans sa tribune adressée aux investisseurs de Tungstène du Narbonnais :

« Nos sociétés prennent pas à pas conscience des corrélations entre nos modes vie et la question des mines et notre association milite aussi dans ce sens. L'extractivisme, prôné ici dans ce projet par notre gouvernement, ou subi ailleurs sur la planète, doit cesser ! Il faut faire autrement. Nous n'avons pas le choix. L'extractivisme n'est pas une solution. C'est une partie du problème⁵. »

En reliant directement la demande de PERm à un contexte mondial d'accroissement des pressions qui s'exercent sur les ressources minérales, l'association tarnaise fait figure d'exception. On constate en effet qu'au-delà de certains cercles de militants écologistes, le terme circule finalement peu dans l'espace des mobilisations localisées, du moins durant le temps de l'enquête. Si la critique de l'extractivisme traverse l'écologie politique, elle ne fait alors pas (encore ?) l'objet d'une réappropriation de la part des opposants locaux aux projets miniers. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette absence : d'une part, la notion d'extractivisme ne se justifie pas pour les composantes les plus modérées des coalitions, tout simplement parce qu'elles s'opposent à un projet précis, davantage qu'à une logique globale. D'autre part, les militants adoptant une lecture anticapitaliste des projets contestés n'éprouvent pas le besoin d'importer un terme encore relativement nouveau en France, la critique de la quête de profit et de croissance économique se suffisant à elle-même.

¹ Abraham, Y.-M., Murray, D. (dirs.), *op. cit.*, 382 p.

² Bednik, A., 2016, *op. cit.*, 368 p.

³ Chailleux, S., 2022, « L'extraction en France est-elle un extractivisme ? L'exemple des conflits sur les hydrocarbures non-conventionnels », *op. cit.*

⁴ Voir chapitre V.

⁵ Stop mines 81, 2020, « Lettre des citoyens aux investisseurs pollueurs », *op. cit.*

a) Contre-expertise et scénarios de sobriété : comment ne pas exploiter Pointe d'Armor ?

Au sein du Peuple des dunes en Trégor, la politisation du conflit autour de la concession de Pointe d'Armor reste fortement contrastée. Certaines de ses composantes, comme les pêcheurs ou les élus, se bornent à contester le choix du site. Dans cette perspective, l'accent mis sur l'expertise nourrit une forme de dépolitisation des problèmes environnementaux suscités par l'extraction industrielle de granulats marins¹. D'autres opposants, en revanche, promeuvent des solutions alternatives permettant de répondre au moins partiellement aux besoins en amendements calcaires. Venant pour partie des mobilisations contre les algues vertes, ils s'inscrivent plus largement dans une critique du modèle agro-industriel breton.

Les opposants à l'extraction de sable en baie de Lannion ont formulé plusieurs propositions en vue d'épargner la dune sous-marine de Trezen-ar-Gorjegou. La première ne remet pas en question l'activité des extracteurs de granulats marins, puisqu'elle concerne l'étude de la possibilité d'exploiter un gisement situé plus au large. Dans les années 1980, le Service hydrographique et océanique de la marine (SHOM) repère en effet par hasard une importante dune sous-marine dans la Manche². Comme le rappelle le président de l'ATPP, l'idée de demander à la CAN de mener de nouvelles recherches sur le sujet est d'ailleurs relayée au niveau ministériel³:

« Y'a des solutions alternatives qui existent, ça c'est Macron qui nous l'a dit. Il existe plus au large des [gisements] de sable, et Macron, dans une des réunions, avait demandé à ces services qu'il y ai des études qui soient faites, de manière à ce qu'on connaisse les ressources réelles, françaises, en matière de sable. Et en particulier de sable coquillier. Parce qu'aujourd'hui personne ne sait quelles sont nos réserves. [...] Ça c'est intéressant⁴. »

Les dimensions du sablier de la CAN sont cependant à ce jour insuffisantes pour pomper le sable à une telle profondeur. Pour le pétitionnaire, construire un bateau plus grand demanderait un investissement trop important, et restreindrait le nombre de ports où il serait

¹ Comme le relève J.-B. Comby concernant la question climatique. Voir Comby, J.-B., 2015, *op. cit.*

² Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

³ *Le Télégramme*, 19 février 2015, « Sable. Oui à l'exploitation progressive »

⁴ Entretien mené le 5 novembre 2018 auprès du président de l'Association trébeurdinaise des pêcheurs plaisanciers (ATPP), membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

susceptible de décharger sa cargaison¹. Certains proposent donc de remplacer les granulats marins par du calcaire issu de carrières terrestres², une solution déjà mise en œuvre par certains agriculteurs, mais qui pose la question des émissions de dioxyde de carbone liées au transport par camion.

La coalition examine également la possibilité de réduire la pression sur les milieux, en valorisant des sources de calcaires qui, en l'état, causent un certain nombre de nuisances. C'est le cas de la crépidule³, dont l'exploitation est mise en avant par la coalition. Mais bien qu'invasive, l'espèce présenterait en Bretagne des stocks insuffisants pour répondre aux besoins, estime le directeur adjoint de l'Ifremer : « On avait fait des chiffrages [...] en gros, si x tonnes sont extraites en baie de Lannion, de sable coquillier, pour avoir le même tonnage en crépidules, il fallait ratisser toutes les crépidules de France. Pourquoi pas, mais vous vous rendez-compte, alors là le labourage, alors là le nuage turbide... Mais c'était intéressant que la question soit posée⁴. »

Par conséquent, dans une volonté de réduction de la pression extractive s'exerçant sur les milieux, certains militants réclament l'étude de l'utilisation des déchets issus des exploitations conchylicoles et de la consommation de fruits de mer. C'est ce qu'explique le président de Sauvegarde du Trégor :

« Nous on avait fait une proposition, ça vaut ce que ça vaut, c'était intéressant, c'était récupérer tous les coquillages, en particulier les coquilles d'huîtres. [...] Alors on dit "ça répondrait pas à tous les besoins", peut-être, et encore c'est à voir. Mais même si c'est pas le cas y'a quand même une sacrée ressource là. Et une ressource qui cause une gêne, parce que ces tas d'huîtres là, en bordure des zones conchylicoles, c'est quand même des obstacles, ça obstrue les chenaux, récupérer toutes ces coquilles et les concasser, on a du calcaire direct. Et faire un système de récupération des coquilles, comme on récupère le papier, le plastique et le verre à côté. Des conteneurs spéciaux où on met les coquilles, d'autant plus que quand on mange des huîtres et qu'on met tout à la poubelle, la poubelle est pleine. Donc bon, c'est des usages à établir⁵. »

¹ Pomper le sable à une plus grande profondeur exigerait en effet une élinde plus longue, et donc un bateau plus grand. Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

² Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

³ Voir chapitre II.

⁴ Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

⁵ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

Comme le mentionne l'enquêté, un tel système existe effectivement en Charente-Maritime¹. Il déplore l'absence de moyens pour approfondir et diffuser ce type de pratiques : « Pour ce qui est des alternatives c'est comme pour tout, on les cherche pas beaucoup. Donc comme on les cherche pas beaucoup on risque pas de les trouver.² » Au-delà de ces suggestions, le militant écologiste plaide pour réduction des besoins en ressources premières et une remise en cause des logiques propres au capitalisme extractif³. Pour lui, se mobiliser contre Pointe d'Armor « c'est aussi remettre en cause nos modes de développements, de faire moins de béton, recycler les matériaux qui ne servent plus. Mais c'est toujours pareil c'est comme pour tout, c'est pas assez étudié, c'est plus facile d'aller taper dans la nature, plutôt que de recycler⁴. » C'est pourquoi, contrairement à d'autres composantes du Peuple des dunes en Trégor, le militant de Sauvegarde du Trégor refuse de considérer l'exploitation d'une autre dune hydraulique comme une solution satisfaisante : « Nous, on s'était battus contre les extractions de sable aux Duons, on s'était battus contre les extractions de sable dans la baie de Lannion, et puis je vois pas pourquoi on aurait dit "vous pouvez pas extraire là mais à côté vous pouvez le faire." C'est pas cohérent⁵. »

L'enquêté exprime par ailleurs une certaine sympathie pour la frange la plus contestataire de la mobilisation, Grain de sable, qu'il range dans la « mouvance d'extrême gauche⁶ ». Pour ce collectif, l'extraction de sable n'est en effet satisfaisante « ni ici, ni ailleurs », comme il l'affirme en couverture son bulletin d'information. La brochure rappelle en outre que Pointe d'Armor vient remplacer l'exploitation des bancs de maërl, « ressource – mais surtout milieu de vie aquatique – que Roullier a lui-même très largement contribué à raréfier par le passé⁷. » Suivant une critique anticapitaliste du projet porté par la CAN, le collectif s'interroge : « Il n'y

¹ Banque des territoires, 6 juin 2016, *En Charente-Maritime, coquilles d'huîtres et autres coquillages sont recyclés (17)*. En ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/en-charente-maritime-coquilles-dhuîtres-et-autres-coquillages-sont-recycles-17>

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*, p.53-83

⁴ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Grain de sable, *op. cit.*, p.1

a donc pas d'alternative à la privatisation des espaces naturels, au modèle agricole ultra-productiviste, à la destruction des plages, des fonds marins et des êtres qui y vivent ?¹ »

Les remises en question de l'organisation sociale dans laquelle prend place l'extraction industrielle des granulats marins restent toutefois relativement marginalisées au sein de la coalition opposée au projet. Le Peuple des dunes en Trégor s'en tient à une critique experte du projet², loin d'une remise en cause des logiques qui sous-tendent l'exploitation industrielle des granulats marins. Dans l'Argoat, la politisation des enjeux miniers est plus assumée, bien que la recherche de contre-propositions ne soit pas la priorité de Douar Didoull.

b) « “Écologie et capitalisme”, est-ce que ça va ensemble³ ? » La question rhétorique de Douar Didoull

Pour diverses que soient les positions politiques portées individuellement par les membres de Douar Didoull, tous convergent dans une remise en cause de l'impératif de croissance économique, et donc d'augmentation des besoins en métaux. Mais pour certains militants, pourtant peu suspects de sympathies libérales, le collectif n'est pas le lieu adéquat pour proposer des alternatives.

À l'exception du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, pour qui « la relance de l'activité minière en France c'est une politique publique qui est compréhensible⁴ », tous les opposants au PERm de Loc-Envel rencontré insistent sur la nécessité de réduire les besoins en matières premières. Ils misent, pour cela, sur le développement de l'économie circulaire. C'est par exemple le cas du maire de Belle-Isle-en-Terre, qui évoque ici les quelques maires bretons favorables à la prospection : « Y'en a qui disaient “oui, c'est normal, on a tous des portables, on a besoin de ces matériaux pour.” Sauf que nous, ce qu'on dit aussi, c'est que quand un portable est HS, on peut le recycler, on peut récupérer des matériaux dont on a besoin dedans. Et au contraire, on créerait même des emplois pour récupérer tout ça⁵. »

Du côté de Douar Didoull aussi, on affirme que plutôt que « des alternatives existent, notamment une meilleure conception de nos appareils électroniques, ou encore le recyclage de

¹ *Ibid.*, p.15

² Voir chapitre IV.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁵ Entretien mené le 10 avril 2018 auprès du maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre.

nos appareils *high-tech* frappés par l'obsolescence programmée¹. » Mais derrière le discours tenu publiquement, le collectif est traversé de débats sur la question, une partie de ses membres estimant qu'il outrepassa là ses objectifs initiaux :

« On s'est dit que c'était pas notre rôle non plus. Bon, bien sûr on réfléchit à toutes ces alternatives-là, on en a parlé, on a invité des gens pour en parler, mais est-ce que c'est le rôle d'un collectif ? Nous on est un collectif qui s'oppose à un projet minier parce qu'il nous est imposé et qu'on sait qu'il va polluer l'ensemble du pays ici. Et est-ce que c'est notre rôle à nous de proposer des alternatives ? Il me semble que, pour moi, c'est plutôt le rôle des politiques de le faire. [...] C'est une question qui nous turbine un peu, est-ce que c'est vraiment notre rôle ? Est-ce qu'on n'est pas là plutôt pour tirer les sonnettes d'alarme ? Je pense que déjà combattre l'obsolescence programmée, et puis prôner un recyclage, c'est déjà des pistes assez intéressantes². »

Une autre opposante confirme, au sujet des alternatives à l'exploitation minière : « On s'y est intéressés, mais à la rigueur c'était pas ça notre propos³. » Si le collectif refuse de rentrer dans le jeu des contre-propositions, une part de ses membres pousse davantage la réflexion sur le sujet. L'un d'eux, rencontré avec de dernier numéro de *La Décroissance*⁴ sous le bras, pose la question de l'usage des métaux extraits. Pour lui, ce sont les industriels qui créent de nouveaux besoins, qui finissent par s'imposer à tous. C'est notamment le cas avec les « *smartphones* », ou les voitures individuelles, dont les coûts environnementaux réels sont selon lui cachés au grand public. Il prône davantage de convivialité et une mutualisation du matériel⁵, comme le fait sa commune de Belle-Isle-en-Terre, en mettant une dizaine d'ordinateurs à disposition de ses habitants.

Au-delà de son hétérogénéité et des positions exprimées publiquement, le collectif présente une coloration anticapitaliste indéniable. En raison de la trajectoire de certains de ses militants, on l'a dit, mais pas uniquement. Il a ainsi été relevé que « la conflictualité cristallisée sur le renouveau minier reflète en définitive la permanence d'une ligne de fracture, politique mais aussi anthropologique, dans le rapport qu'entretiennent nos sociétés contemporaines avec

¹ *Ouest-France*, 11 février 2016, « Permis minier : des recherches au printemps »

² Entretien mené le 13 septembre 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Gurunhuel.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ *La Décroissance* est un mensuel tenant d'une écologie anticapitaliste, technocritique et, comme son nom l'indique, tournée vers une réduction de la production industrielle.

⁵ L'usage du terme « convivialité », même s'il n'est pas explicitement cité, renvoie à la notion d'« outil convivial » développée par Yvan Illich. Il s'agit notamment de restaurer l'autonomie individuelle en soumettant l'usage des technologies à un contrôle collectif accru.

la nature¹ ». Douar Didoull ancre précisément sa critique de Variscan dans ce clivage. Le collectif s'approprié l'incontournable slogan « ni ici ni ailleurs », afin de marquer son opposition au capitalisme extractif et sa solidarité envers les autres mobilisations localisées contre des projets miniers². En outre, le dernier Festival des luttes, qui se tient en 2018, aborde les contradictions entre croissance économique et préservation de l'environnement. Revenant sur l'évènement, l'opposante rencontrée à Louargat pose une question en forme de litote : « On a fait une année, "Écologie et capitalisme". Est-ce que ça va ensemble ? Maintenant j'entends des gens qui parlent qu'on peut faire de l'écologie capitaliste, je sais pas³. »



Figure 11 : Logo utilisé par Douar Didoull.

Il s'agit bien entendu, dans la bouche de cette militante, d'une question rhétorique. Les discussions qui se tiennent lors du Fest-noz des luttes, au printemps 2019, montrent que les opposants au PERm politisent la question minière au-delà des seuls enjeux locaux. Un membre de Douar Didoull parle de la victoire contre Variscan comme une occasion pour « préparer la société dans laquelle on a envie de vivre⁴. » Aussi les débats portent-ils sur le refus de l'individualisation des problèmes environnementaux. La politique culpabilisatrice des « petits gestes » et le « chantage à l'emploi » pour justifier des projets néfastes sont refusés en bloc. Les participants prônent plutôt une approche collective, remettant en cause de l'organisation

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.383

² Voir chapitre III.

³ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁴ Notes de terrain, 30 juin 2019, Fest-noz des luttes, Plougonver.

capitaliste du monde social¹. Ces échanges, qui se déroulent dans un contexte particulier de sortie de la mobilisation, témoignent du rôle moteur qu’y occupent les militants anticapitalistes.

Si les termes de « décroissance » ou d’« extractivisme » ne sont pas prononcés, les différentes tendances d’opposants au PERm de Loc-Envel s’accordent sur une nécessaire sobriété dans notre consommation en métaux. Les pistes avancées se placent, sans s’exclurent mutuellement, sur un continuum allant de la promotion du recyclage à la remise en cause du modèle capitaliste. On retrouve ces questionnements au sein de Stop mines 81, bien que les mots pour les exprimer ne soient pas toujours les mêmes.

c) « On va pas revenir au cheval [...], mais on pourrait déjà gaspiller moins » : questionner les besoins en tungstène depuis Fontrieu

Les opposants à Tungstène du Narbonnais déplorent eux aussi le « gaspillage » que représentent les niveaux actuels de consommation de produits manufacturés. Comme à Loc-Envel, certains mettent en avant la nécessité de développer le recyclage et mettre fin à « l’obsolescence programmée ». D’autres se questionnent aussi sur la quête de croissance économique infinie, qui conduit à l’ouverture de nouvelles mines.

Un membre actif du collège de Stop mines 81, riverain du PERm et mécanicien de profession, considère avec désolation le gâchis de métaux dont il est témoin dans l’exercice de son métier. « On tourne un peu en rond² », observe-t-il, en plaidant pour une prolongation de l’usage des objets de consommation, ainsi que pour davantage de circularité :

« Du tungstène, c’est ce que disent les gens, il en faut. Mais bon. Il en faut mais on pourrait faire plus de recyclage, après on vit dans un monde, on va pas revenir en arrière, on va pas revenir au cheval, je pense pas qu’on y arrive, mais on pourrait déjà gaspiller moins. Quand je vois les systèmes, vous achetez une machine à laver, 5 ans après elle marche plus. Tout lâche au bout de 5 ans maintenant³. »

Il propose même des solutions très concrètes, comme la récupération des forêts au carbure de tungstène et autres outils de coupe, afin d’en développer la valorisation⁴. Ce métal

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 21 février 2020 auprès d’un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

difficilement substituable, « il faudrait faire en sorte qu'on en consomme moins surtout¹ », pense une autre riveraine.

D'autres se hasardent à des lectures plus globales, en questionnant la consommation de masse. C'est le cas de ce troisième riverain :

« Moi j'en ai pas de portable, mais les gens vont pas balancer leur portable parce qu'il y a du tungstène dedans. Ça va prendre du temps avant que les gens aient vraiment conscience, mais ça serait l'occasion, effectivement, de se poser les questions en tous cas [...]. Est-ce qu'on s'est pas trompés, est-ce qu'on n'a pas mis de côté finalement ce qui était important, pour des choses plus futiles² ? »

Il ancre par ailleurs les justifications de son opposition à la demande de PERm dans une critique des logiques de marchandisations de la nature propres aux activités extractives³. La ligne de fracture entre industriels et opposants concernant les rapports à l'environnement⁴, relevée chez Douar Didoull, est ici exprimée de manière plus explicite encore :

« Personnellement c'est pas spécialement parce que je suis concerné en direct. Bien sûr que ça compte. Mais, non, c'est plus une sensibilité, enfin je veux dire, moi je suis né dans la nature, j'ai toujours aimé la nature, j'ai toujours été témoin de la dégradation, de l'avidité de l'être humain. Donc ça me concerne que ça soit n'importe où, à l'autre bout du monde, ou Notre-Dame-des-Landes. Parce que, ma conviction c'est qu'on se plante et qu'on va dans le mur et que je crois pas à tout ça. Y'a un moment il faut que ça s'arrête. Donc je sais pas, tu vis ça comme une agression de ton environnement, de la nature, et c'est complètement déplacé. Tout en étant conscient de la schizophrénie de notre société, qui veut tout. Ça ramène une réflexion beaucoup plus profonde, peut-être à changer de façon de vivre. En étant plus respectueux de notre propre environnement⁵. »

Son voisin, qui déclare partager ses convictions, témoigne également d'une volonté de préserver l'environnement des dégâts du capitalisme extractif : « Je suis pas un écolo pur parce que j'ai des mauvaises habitudes [...], j'ai 65 ans, donc j'ai pas la même sensibilité que les jeunes qui montent, mais quand même, ça m'importe⁶. »

¹ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERM de La Fabrié, Fontrieu.

² Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

³ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*, p.53-83

⁴ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*

⁵ Entretien mené le 15 février 2020 auprès d'une riveraine et d'un riverain de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81, Fontrieu.

⁶ *Ibid.*

Les justifications de la mobilisation basée sur une critique globale des industries minières irriguent également les membres actifs de Stop mines 81. « On est contre toute forme d'exploitation, y compris en Afrique où les choses sont malheureusement catastrophiques¹ », explique une membre du collège de l'association. Elle évoque un voyage avec une amie en Guyane, où elles ont été témoin des ravages de l'orpaillage : « Tu te dis est ce qu'il faut vraiment des mines ? [...] On s'enferme dans un truc à mon avis qui n'est pas du tout l'avenir, c'est valable pour plein de choses. Et au lieu de réfléchir à des nouvelles solutions, on continue à persévérer dans des trucs, mais bon, ça fait gagner de l'argent à certains². » Elle aussi promeut le développement du recyclage, « plutôt que d'exploiter toujours la même chose » et de perpétuer « notre mode de vie, de surconsommation³. » Les jeunes engagés dans l'association doivent venir bousculer les certitudes des dirigeants de Tungstène du Narbonnais, et plus globalement des tenants du capitalisme extractif : « Il faut que ça soit nous et notre génération qui bouge pour faire évoluer tout ça. Pour dire à ces vieux messieurs qu'il faut qu'ils arrêtent⁴! »

L'opposition au PERm de La Fabrié s'inscrit donc bien dans une remise en cause des logiques d'exploitation industrielle des ressources naturelles. On peut parler ici de politisation à l'échelle macro, dans la mesure où il s'agit de remettre en cause les structures sociales qui organisent la surconsommation. Ces réflexions qui se retrouvent, quoique de manière diverse, chez Douar Didoull, se forment au fil de la lutte. Ce constat est cependant plus nuancé pour le Peuple des dunes en Trégor, où les positions restent figées entre deux pôles antagonistes. D'un côté, le refus de généraliser la critique à l'ensemble des exploitations de granulats, de l'autre, la nécessité de réduire la pression extractive sur les milieux. Les critiques du rapport d'exploitation entretenu à l'environnement par les industries extractives s'articulent par ailleurs à une remise en cause de l'économie des projets. Cette politisation macro des termes des conflits participe d'une politisation micro, à l'échelle des acteurs mobilisés. Pour les militants les plus aguerris, les mobilisations contre les titres miniers sont une étape d'une trajectoire politique souvent déjà bien chargée. Pour les primomilitants au contraire, l'espace des mobilisations localisées permet d'acquérir des compétences politiques, d'orientations plutôt contestataires.

¹ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Les porteurs de projets, ainsi que les pouvoirs publics, cherchent au contraire à juguler une mise en débats perçue comme une entrave aux projets extractifs.

C - État et porteurs de projets : une « dépolitisation politiquement située » des conflits extractifs

Aux processus de politisation amorcés par les opposants, agents des services de l'État et porteurs de projets tendent à répondre par des tentatives de mise à distance du politique, en ramenant les projets contestés à leur dimension technique. Certes, « l'élite minière » intègre une part des critiques dont les industries extractives sont l'objet¹. Mais elle écarte dans un même temps toute remise en cause de l'opportunité même des titres miniers². Cette dépolitisation est « politiquement située³ » : défendant le *statu quo* économique et environnemental, elle est d'orientation conservatrice. Les justifications avancées par les porteurs de projets relèvent en effet de l'« esprit du capitalisme », dans le sens de « l'idéologie qui justifie l'engagement dans le capitalisme⁴. » Les besoins en ressources naturelles, et au-delà, le fonctionnement des marchés, sont naturalisés. Pourtant, ce sont bien « la recherche des profits, la poursuite de la croissance, les projets de développement qui accroissent la pression sur la biosphère, la transforment en ressources rapidement exploitées puis dégradées⁵. » Aussi, si le gouvernement soutient la relance minière sous Arnaud Montebourg⁶, les services de l'État adoptent-ils une position plus ambiguë : la neutralité affichée dans les conflits se conjugue, du moins dans un premier temps, avec un « accompagnement⁷ » des porteurs de projets.

¹ Massé, P., 2021, *op. cit.*, p.114

² Blanck, J., 2021, *op. cit.*

³ Comby, J.-B., 2014, *op. cit.*

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p. 41

⁵ Chiapello, È., Missemer, A., Pottier, A., 2020, *Faire l'économie de l'environnement*, Presses des Mines, Paris, p.8

⁶ Voir chapitre I.

⁷ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

1) L'État, arbitre des conflits locaux ou promoteur du développement des industries extractives ?

Une part des agents de l'État en charge de l'instruction des demandes de titres miniers partagent, avec les porteurs de projets, une forme particulière de rationalité, héritée d'une formation commune et de carrières professionnelles parfois convergentes¹. Elle conduit à considérer l'environnement avant tout comme une source de matières premières. Dans cette perspective de grandeur marchande et industrielle², horizon minier et besoins en ressources naturelles sont naturalisés³. Du point de vue des opposants, les convergences et circulations au sein de l'élite minière jettent le doute sur la neutralité des processus de décision⁴. Dans le cas de Pointe d'Armor, certains acteurs dénoncent le poids des « lobbys » industriels au plus haut niveau de l'État. Mais c'est surtout le « renouveau minier » et les permis exploratoires déposés dans cette dynamique qui témoignent du rapport particulier entre puissance publique et activités minières.

a) Pointe d'Armor : une « volonté forte » de l'État de voir le projet aboutir

Comme indiqué dans le premier chapitre, le gouvernement encourage la CAN à trouver de nouveaux gisements de granulats calcaires dès 2006, dans le cadre de l'interdiction progressive de l'exploitation du maërl. Il y a donc logiquement une « volonté forte » de la part de l'État de voir le projet de Pointe d'Armor aboutir, pour reprendre les mots d'un agent d'un des services instructeurs. Pour les opposants, il est donc clair que les pouvoirs publics, loin de constituer un arbitre neutre du conflit, sont un acteur moteur du dossier.

Les instances chargées de l'examen de la demande de concession revendiquent pourtant une approche dénuée de partis-pris. Selon le directeur adjoint de l'Ifremer, par exemple, les agents doivent veiller à ne pas laisser parler leurs propres opinions : « Faire une réponse dans le sens du vent, c'est pas ça qu'on attend de l'Ifremer. Il faut qu'on soit le plus neutres possible,

¹ Massé, P., 2022, *op. cit.*

² Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.66

³ Anshelm, J., Haikola, S., 2018, « Depoliticization, Repoliticization, and Environmental Concerns – Swedish mining Politics as an Instance of Environmental Politicization », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, vol.17, n°2, p. 561-596.

⁴ Massé, P., 2021, *op. cit.*

ne pas se laisser influencer par les pressions des professionnels ou des politiques, et mettre de côté aussi nos opinions politiques personnelles¹. »

On l'a dit, l'avis réservé émis par l'institut ne permet pas de remettre en question le projet. Rappelons également que, en dépit de la contestation locale, la CAN a obtenu tous les feux verts, jusqu'à l'autorisation d'exploiter le gisement. Pour certains opposants, cette insistance témoigne du poids de hauts fonctionnaires non élus dans les cabinets ministériels, dans l'idée selon laquelle « les gouvernements passent, le Corps des mines reste² ». Si l'enquête n'a pas permis de cerner les acteurs et les processus à l'œuvre à ce niveau de décision, rappelons que cette catégorie de hauts fonctionnaires est effectivement soudée par une commune « croyance dans les vertus du progrès technique et de l'industrialisation³ ». Sa capacité à orienter les décisions économiques en font en outre un acteur politique majeur⁴. Le président de Lannion Trégor Communauté décrit ainsi des influences constantes tout au long du conflit :

« Moi j'ai senti vraiment que les hauts fonctionnaires du ministère, qui étaient toujours en place quand les ministres passaient, quand Montebourg est parti, Macron est arrivé, c'était les mêmes [...] qui étaient là. C'est le Corps des mines, y'a un système en place, qui assure une forme de permanence de l'État, que personnellement j'apprécie pas du tout. C'est à dire que finalement changer de politique, c'est pas évident [...]. Y'a aussi manifestement, et je trouve ça assez normal, des grandes entreprises, des lobbys. Le lobby de [...] tout ce qui est granulats, y'a deux trois associations dans lesquelles on trouve toujours les mêmes, qui sont tous issus des mêmes écoles et des mêmes groupes quelquefois [...]. Alors moi je peux admettre qu'il y ait une certaine connivence entre la grande industrie et la haute administration, parce y'a des intérêts supérieurs de la France, donc dans certaines choses je veux bien l'admettre. Mais dans d'autres non, parce que là je pensais qu'effectivement, l'extraction de sable était quelque chose de très mauvais sur le fond⁵. »

Les extracteurs sont en effet organisés au sein de l'Union nationale des producteurs de granulats, qui se présente comme « l'interlocutrice des pouvoirs publics pour tout dossier national concernant l'industrie des granulats⁶. » Cette organisation des intérêts de la profession

¹ Entretien mené le 23 avril 2019 auprès du directeur adjoint et responsable Code minier et granulats marins de l'Ifremer, Brest.

² Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

³ Stoffaës, C., 2011, « Le rôle du Corps des Mines dans la politique industrielle française : deux siècles d'action et d'influence », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, n°4, p.65

⁴ *Op.cit.*, p.66

⁵ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Loquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁶ UNPG, *L'UNPG en bref*. En ligne : <https://www.unpg.fr/accueil/lunpg/lunpg-en-bref/>

se retrouverait aux échelons inférieurs. Le président du CAP Trébeurden revient sur une réunion au siège nantais de la Direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest (DIRM-NAMO), chargée de la coordination des politiques publiques touchant à cette zone, au cours de laquelle il évoque le projet d'extraction de sable : « Quand j'ai évoqué le sujet, parce que c'était pas le seul, je me suis pris une volée de bois vert de la part de tout le monde. L'administration, qui m'a dit qu'on était inconscient de s'opposer à ce projet-là, les armateurs... [...] Ils avaient employé un acronyme qui était le "PUMA". Vous connaissez ? "Projet utile, mais ailleurs"[rires]¹ ! »

Pour les opposants à Pointe d'Armor, la persévérance des pouvoirs publics dans la poursuite du projet témoigne des rapports étroits entretenus avec les associations professionnelles, ici qualifiées de « lobbys », mais aussi par l'importance des grands corps techniques, historiquement favorables à l'industrie. Ces arbitrages, ancrés dans des ordres de grandeur industriels et marchands², se retrouvent logiquement sur les projets miniers de prospection minière.

b) « Accompagner » les projets en restant neutres durant la séquence du « nouveau minier » ?

Historiquement, « l'État moderne fonde et défend sa souveraineté par le contrôle de l'accès aux ressources minérales », de même que le développement de l'industrie minière a accru ses capacités de gouvernement des territoires³. De fait, pour les opposants au PERm de Loc-Envel, il ne fait aucun doute que les pouvoirs publics poussent à l'aboutissement d'un projet, par ailleurs en cohérence avec le récit du « nouveau minier⁴ ». Certains agents témoignent de fait d'une forte proximité avec le secteur minier, sur le plan des trajectoires individuelles comme des représentations. Ils tendent pourtant à dépolitiser l'attribution du permis exploratoire, alimentant chez les populations locales un sentiment d'opacité de la décision.

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² Boltanski, L., Chiapello, 2011 [1999], *op. cit.*, p.66

³ Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *op. cit.*

⁴ Voir chapitre I.

Le premier chapitre a montré que les membres de « l'élite minière » circulent entre institutions publiques et groupes privés. Comme le note Pauline Massé, « ces circulations plurielles permettent en partie d'assurer une forme de continuité entre les intérêts des secteurs publics et privés¹ », mais tend aussi à « naturaliser le travail idéologique² » déployé. Ces trajectoires assurent aussi aux prospecteurs une bonne connaissance du sous-sol français, acquise au sein du BRGM. Pour un membre de Douar Didoull, les fondateurs de Variscan seraient « partis avec les dossiers sous le bras³ ». Pour lui, le directeur général de la société « connaît les ficelles » d'un processus de décision décrit comme « opaque ». Un communiqué faisant le bilan d'une pétition lancée conjointement avec le collectif Mine de rien, mobilisé contre le PERm de Silfiac, annonce :

« Il va sans dire que sous couvert de création d'emplois et de techniques nouvelles d'exploitation plus respectueuse de l'environnement, l'opacité qui entoure ces projets et la méthode employée pour empêcher au citoyen de participer au débat, montrent qu'une fois de plus les intérêts privés d'investisseurs encouragés par nos gouvernants seront les grands gagnants d'une guerre économique dont la société civile ne retirera rien [...]»⁴.

Certains élus témoignent plus précisément du soutien explicite à la prospection, apporté par des membres du cabinet du ministre de l'Économie lors d'une visite en novembre 2015 :

« On a eu le droit à des discours sur l'indépendance énergétique ou l'indépendance en termes de minerais, etc. Y'a des choses un peu surréalistes qui nous ont été dites du genre, "ça intéresse l'État français qu'il y ait des mines, que ces projets soient dirigés par des entrepreneurs privés, parce que ça laisse à l'État éventuellement un jour la possibilité de préempter en quelques sortes ces projets, de les nationaliser quoi, au cas où il y ait une crise internationale sur la disponibilité de métaux rares", etc.»⁵.

Le « renouveau minier » prend effectivement à cette époque place dans un récit souverainiste, promu par le ministère du Redressement productif⁶. Le chef du bureau de la politique minérale non énergétique, chargé d'évaluer les demandes de titres miniers au sein de la DGALN, revendique de ce point de vue une forme de neutralité quelque peu ambiguë⁷. « En

¹ Massé, P., 2022, *op. cit.*, p.191

² *Ibid.*, p.192

³ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès d'un membre de Douar Didoull, Loc-Envel.

⁴ *Cyberacteurs*, 11 juin 2015, « Bilan de la pétition : Opposons-nous aux nouveaux projets d'explorations minières en Bretagne. Ni ici, ni ailleurs »

⁵ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁶ Voir chapitre I.

⁷ *Idem.*

charge d'assurer l'approvisionnement de l'industrie française en substances minérales », il décrit une « posture d'accompagnement des projets¹ ». L'instruction des demandes de PERm est plutôt bienveillante : « Nous, je cache pas qu'on le voyait d'un bon œil, et qu'on a fait beaucoup d'efforts pour justement expliquer les projets des opérateurs². » Il partage en effet, avec les responsables des *juniors*, comme avec les agents d'autres administrations, l'idée selon laquelle exploiter le sous-sol est une activité « normale », susceptible de créer des richesses³. Cette volonté d'accompagnement passe par une présence lors des réunions publiques organisées localement, ainsi que par des conseils distillés aux porteurs de projets, notamment en termes de prises de contact avec les acteurs locaux⁴.

L'impartialité revendiquée par le bureau chargé des dossiers miniers n'interdit pas une certaine sympathie à l'encontre des porteurs de projets. Elle tient aux conceptions partagées d'un bien commun basé sur le développement industriel. C'est ce que montre aussi, quelques années après Loc-Envel, la demande de PERm de La Fabrié.

c) Pantouflage et individualisation des enjeux environnementaux autour de la demande de PERm de La Fabrié

Comme Variscan, Tungstène du Narbonnais comprend dans son équipe dirigeante un membre de l'élite minière française, dont la trajectoire est présentée au premier chapitre⁵. Rappelons ici que, navigant entre administrations environnementales et industries extractives, il occupe sa fin de carrière comme secrétaire général du COMES. Durant cette période, il travaille alors avec le chef de bureau de la DGALN interrogé à la rédaction de la collection *La mine en France*⁶.

Cette trajectoire interroge les opposants tarnais : « Je me demande déjà comment un ancien du BRGM, qu'il soit président de cette société, enfin moi niveau conflit d'intérêts là je

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² *Ibid.*

³ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.73

⁴ Voir chapitre III.

⁵ Voir tableau p.32.

⁶ Tungstène du Narbonnais, décembre 2018, *PERM dit de « la Fabrié » Commune de Fontrieu (81), Tome 1. Document administratif, op. cit.*, p. 22

sais pas, mais déjà ça me pose un gros souci¹. » On retrouve par ailleurs, chez un riverain rencontré, l'idée de profits individuels tirés de la recherche publique :

« C'est un mec qui a navigué quand même, pas mal hein. [...] Pantouflage dans le privé, c'est-à-dire qu'il a été servi quand même par le public, et qu'en fin de carrière il s'est mis à son compte [...]. C'est-à-dire qu'il a joué sur tous les tableaux quoi, quand même. Je veux dire, il a été nourri par le BRGM et tout ça, il a commencé sa carrière comme haut fonctionnaire dans la prospection minière, et puis après il a récupéré toutes ses billes et il s'est foutu à son compte quoi, enfin j'exagère un peu...² »

Pour les militants, la proximité entre le directeur général de Tungstène du Narbonnais et le chef de bureau de la DGALN jette le doute sur la neutralité des décisions :

« Tu te poses des questions aussi, parce que bon après, dans les hautes strates de l'État, n'on imagine pas tout ce qui se joue. Comme là l'autre fois les services de l'État qui viennent nous faire une réunion comme ça, en gros tu comprends qu'ils y sont plutôt favorables au projet. Vu les avis qu'ils rendent et tout ça, tu te dis c'est pareil, c'est pas rien quoi, surtout quand tu sais que [le chef du bureau de la politique minière non énergétique de la DGALN] et [le président de Tungstène du Narbonnais], qu'ils se sont côtoyés, qu'ils se connaissent³... »

Rappelons que les opposants à la demande de PERm de La Fabrié considèrent en effet que la réunion publique, organisée en septembre 2019 par les services de l'État, a pour but d'assurer le « service après-vente » du projet⁴.

Mais le conflit autour du projet illustre également comment les agents des services de l'État peuvent chercher à dépolitiser des choix d'ordre économique. Une phrase prononcée par le chef de bureau de la DGALN agace particulièrement les militants. Interpellé à propos de l'utilisation de substances nocives nécessaires au traitement du minerai, celui-ci pointe l'incohérence des opposants : « Le traitement des minerais peut utiliser des produits plus ou moins toxiques, plus ou moins dangereux, oui c'est connu et il y a pas à s'en cacher. Enfin je veux dire, vous utilisez tous des véhicules, ces véhicules ont été construits à un moment ou à un autre [...]⁵. » Pour certains membres de Stop mines 81 présents, cette déclaration reflète un parti-pris promine assumé⁶. L'intéressé nuance : « Moi j'ai trouvé que dans le Tarn ça s'était

¹ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

² Entretien mené le 15 mars 2020 auprès d'un riverain du PERM de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81, Fontrieu.

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ Voir chapitre IV.

⁵ Stop mines 81, Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019, p.15

⁶ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

bien passé, au sens de l'échange. Alors moi je viens pas pour convaincre, leur dire "c'est vachement bien, etc.", je viens pour donner des éléments d'appréciation¹. »

On peut toutefois relever que l'individualisation des responsabilités dans l'usage des métaux s'inscrit dans la continuité de « formes de politisation qui dépolitisent », en garantissant le maintien des structures sociales existantes². Nulle théorie du complot, souligne Jean-Baptiste Comby : « Les logiques de dépolitisation ne résultent [...] pas d'une stratégie ou d'un calcul intentionnel qui serait élaboré par et au sein des classes dominantes. Elles sont plutôt le produit des trajectoires et positions sociales de leurs membres, en particulier de leur attachement à l'ordre établi et à ses catégories de classement³. » L'intrication des liens et des carrières entre acteurs publics et privés de l'élite minière favorise en effet une homogénéisation des points de vue⁴.

À la veille de prendre sa retraite, l'enquêté compte au moment de l'entretien s'investir dans la Société de l'industrie minérale (SIM), une organisation qui se donne pour objectif de produire des réflexions sur les industries extractives⁵. Celle-ci constitue un lieu de rencontre entre professionnels du secteur et personnels administratifs⁶. Le président de Variscan y est par exemple également actif⁷. Cet engagement témoigne d'une conception du bien commun basé sur la poursuite de l'extraction industrielle de ressources naturelles : « Je serais à la retraite début septembre, mais ceci dit je vais continuer un peu dans le métier d'une certaine manière, dans une association qui s'appelle la Société de l'industrie minérale [...]. Donc voilà, je vais

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² Comby, J.-B., Grossetête, M., 2013, « La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèmes publics, prescriptions normatives et distinction sociale », Coulangeon, P., et al., *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, La Découverte, p. 341-353.

³ Comby, 2017, *op. cit.*, p.23

⁴ Massé, P., 2022, *op. cit.*

⁵ Société de l'industrie minérale. En ligne : <https://lasim.org/>

⁶ Massé, P., 2022, *op. cit.*, p.200

⁷ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

continuer d'apporter ma contribution à cette filière, si importante pour notre bien-être quotidien¹. »

Qu'ils officient dans les secteurs publics ou privés, les membres de l'élite minière partagent ainsi un même intérêt pour les activités extractives. Pour les populations concernées par les titres miniers, ce constat nourrit un sentiment d'opacité de la décision, voire de collusion entre secteur public et intérêts privés. La « dépolitisation politiquement située » des conflits, opérés par certains agents des services de l'État, mais surtout par les porteurs de projets, se lit surtout dans la manière dont ces acteurs considèrent leurs adversaires : ils tendent en effet à psychologiser ou délégitimer les positions défendues par les coalitions d'opposants, plutôt que de lire les conflits en termes de conceptions incommensurables du bien commun.

2) Les « dogmatiques », ce sont les autres : des justifications patronales marquées par le refus du politique

La catégorisation des opposants à laquelle se risquent les acteurs du secteur minier en dit beaucoup de leurs conceptions de l'ordre social². Il s'agit notamment de distinguer les habitants avec lesquels il serait possible d'échanger, des composantes plus critiques, rangées du côté des minorités politiques radicalisées avec lesquelles il ne serait pas possible de discuter³. En fait, cette catégorie regroupe tout opposant qui justifie sa position en questionnant l'économie telle qu'elle fonctionne. Suivant les représentations véhiculées au sein des mondes patronaux, l'entreprise est au contraire présentée comme politiquement neutre, et la défense de l'économie de marché une évidence⁴. C'est ainsi que développement des activités extractives et « intérêt général » se confondent chez les porteurs de projets interrogés. En baie de Lannion, les dirigeants de la CAN estiment ainsi qu'il revient au gouvernement d'imposer un projet décrit comme « d'utilité publique ». Pour Variscan, la prospection minière en Bretagne aurait également dû être accompagnée d'un travail de pédagogie assuré par la puissance publique, face à la « poignée de dogmatiques » que représenteraient les opposants⁵. Du côté de Tungstène

¹ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

² Massé, P., 2022, *op. cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Offerlé, M., 2021, *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats*, Gallimard, Paris, 528p.

⁵ *Le Télégramme*, 4 avril 2015, « Projet minier. « Les risques de l'exploration sont nuls » »

du Narbonnais, enfin, on craint que la politisation du conflit ne vienne mettre le projet en difficulté.

a) Pour la CAN, imposer un projet « d'utilité publique »

Si les dirigeants de la CAN ont tenté de circonscrire les débats sur Pointe d'Armor aux questions techniques, les justifications qu'ils avancent n'en sont pas moins porteuses d'une conception spécifique du bien commun, selon laquelle la puissance publique doit être au service de la liberté d'entreprendre. Les résistances, quant à elles, sont décrites comme étant essentiellement mues par une peur de l'inconnu dénuée de charge politique.

Contrairement aux autres porteurs de projets étudiés, la CAN s'est peu exprimée sur les adversaires. La cadre interrogée décrit surtout l'agressivité attribuée à certains opposants. Lors d'une réunion publique, ceux-ci auraient « limite insulté » des marins de la CAN, « en disant que c'était des gens qui détruisaient la mer¹. » « On peut pas trop échanger dans ces cas-là² », souligne la cadre. De fait, on l'a dit, une partie des militants mobilisés n'hésitent pas à remettre en question l'extraction industrielle de granulats marins en général. Or, « lorsque des personnes font référence à un principe qui n'est plus commun, elles ne sont plus forcément dans le même monde. Ce qui importe aux yeux de certains, importe peu aux yeux d'autres³. » Le débat s'enlise parce qu'il oppose des conceptions inconciliables de l'organisation sociale et du rapport à l'environnement.

La conflictualité sociale et environnementale contemporaine n'est pourtant pas interprétée par l'enquêtée comme relevant du politique. Elle résulterait plutôt d'une addition des colères individuelles, permise par les nouveaux moyens de communication :

« Plus on va aller plus c'est aidé, on voit bien pour les Gilets jaunes, par les réseaux sociaux. Donc je pense qu'une contestation qui était peut-être avant plus personnelle, a beaucoup de facilités aujourd'hui à se regrouper, et à faire masse. C'est une vraie liberté de penser et de parler pour les citoyens, et c'est plus compliqué pour les porteurs de projets et l'État⁴. »

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

² *Ibid.*

³ Nachi, M., *op. cit.* p.37

⁴ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

En s'appuyant sur sa thèse de doctorat sur l'acceptabilité des carrières, la cadre de la CAN estime qu'il est par conséquent parfois nécessaire de faire passer certains projets en force : « C'est peut-être atroce ce que je vais dire mais [rires], moi j'en étais à me dire à la fin de ma thèse, en fait il faut mieux imposer et faire les projets d'utilité publique comme ça, insister, alors vraiment si le projet est bon, et en fait avec le temps ça passe¹. »

Le caractère « d'utilité publique » du projet est ici sanctionné par la procédure. De ce point de vue, la remise en cause de l'avis du commissaire-enquêteur paraît nulle et non avenue : « On peut toujours tout contester, mais là il a recensé les avis et il a fait cinq prescriptions². » Pour la responsable de la CAN, Emmanuel Macron aurait dû « assumer » sa décision initiale d'attribution de la concession et l'appliquer rapidement, plutôt que d'hésiter comme il l'aurait fait.

Les justifications du projet de Pointe d'Armor, telles que portées par la cadre de la CAN, s'inscrivent donc dans une conception où « l'intérêt public » réclame une mise en économie de l'environnement. Les ressorts politiques du conflit sont ignorés, dans la mesure où l'extraction industrielle de granulats marins n'est pas considérée comme relevant du domaine du questionnable. Mais c'est sans conteste chez Variscan qu'on trouve les critiques les plus virulentes envers les oppositions, associées au rejet le plus vif du politique.

b) Face aux refus de Loc-Envel, la pédagogie ou l'État de droit

Outre la disqualification de la contre-expertise militante, considérée comme peu sérieuse³, les dirigeants de Variscan développent deux lectures des résistances locales à la prospection. La première explique les mobilisations locales par un déficit « de pédagogie ». Dans cette perspective, la plupart des opposants pourraient être convaincus par un management adéquat de la critique⁴. La seconde attribue l'agitation locale à des franges radicalisées, exprimant des points de vue marginaux et peu légitimes. Ces deux approches, en naturalisant l'économie, participent d'un même mouvement de dépolitisation des enjeux.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Voir chapitre VI.

⁴ Beuloye, Y., Le Berre, S., *op. cit.*

Les mobilisations, un problème de pédagogie

Érik Neveu note que « le recodage des tensions sociales en “problèmes de communication” [...] aboutit à expliquer les conflits par les maladroites de communication des gouvernants ou le manque d'information ou de compréhension des lois d'airain de la modernité mondialisée par les gouvernés¹. » De la même manière, les porteurs de projets miniers expliquent la résistance à laquelle ils sont confrontés par un défaut de pédagogie. C'est que pour l'ancien président de Variscan, la dimension communicationnelle, d'explication des projets, ne fait pas partie du « métier » d'ingénieur des mines. Ces lacunes tiendraient à la temporalité propre à l'exploration minière :

« Tant qu'on est dans la phase de recherche nous dans notre tête on n'a pas d'autres soucis que de chercher. On n'en est pas à la phase, “on va vous expliquer ce qu'il va vous arriver. On sait pas si ça va vous arriver, ça va probablement jamais vous arriver.” Donc, c'est tout ce décalage-là qu'il faut expliquer, et gérer. Et c'est ça qui a pêché. Très clairement, pour nous en tous cas. C'est sûr. On n'a pas su passer ce cap, ou on n'a pas été aidé². »

Il reviendrait donc à l'État d'assurer ce travail, afin de compenser l'asymétrie que représenterait la présence permanente des opposants sur le terrain :

« Eux ils sont sur place, ils sont professionnels de cela. C'est tous des gens qui sont même à l'affût. [...] Nous si on veut passer dans chacune des communes, ça nous représente un budget qui est deux fois ou trois fois le budget technique. Alors que dit l'actionnaire, il dit “attendez, on arrête là.” Ce n'est pas notre job. On n'est pas des communicants. [...] Donc c'est pas jouable ça, c'est pas à nous de le faire. Ou du moins il faudrait qu'il y ait des instances plus neutres qui le fassent, ou l'État, enfin qu'il y ait quelque chose, mais nous tout seuls, on peut pas³. »

L'ingénieur minier retraité se désole d'ailleurs que le grand public ignore jusqu'aux bases du métier de géologue minier : « Ça, c'est de l'éducation, je suis désolé. C'est de l'éducation, donc c'est du travail d'autres ministres que le ministre de l'Industrie⁴ ! » Pour tenter de pallier ce manque de culture commune, Variscan organise en 2017 une exposition itinérante visant à présenter la géologie minière aux élèves des écoles bretonnes. L'initiative provoque un véritable tollé parmi les parents d'élèves, qui crient à l'endoctrinement⁵.

¹ Neveu, É., 1999, *op. cit.*, p.64

² Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *France 3 Bretagne*, 1er avril 2017, « Variscan Mines : l'exposition itinérante sur la géologie qui fait polémique »

Malgré tout, pour les responsables de Variscan, le refus de la prospection minière en métropole ne s'expliquerait pas par des conceptions antagonistes du bien commun, mais par un manque d'explications. Derrière ce « problème de pédagogie », transparait par ailleurs un projet politique propre aux patronats : parallèlement à un assouplissement des contraintes qui pèsent sur les entreprises¹, les pouvoirs publics auraient dû préparer le terrain à la relocalisation minière. Les prospecteurs constatent cependant que certains militants pourraient s'avérer difficiles à convaincre.

« *Cette résistance est essentiellement dogmatique*². »

Pour délégitimer les composantes les plus contestataires des oppositions locales, les dirigeants de Variscan usent là encore d'une rhétorique propre aux groupes dominants. Elle consiste « à faire passer des intérêts privés pour une cause universelle », en disqualifiant d'office toute proposition de refonte de l'ordre social³. De ce point de vue, la politisation des enjeux, amorcée par les opposants bretons, est considérée comme particulièrement malvenue.

Le directeur général de la société n'hésite par exemple pas à qualifier à l'opposition au PERm de Loc-Envel de « dogmatique ». Dès l'émergence d'une opposition structurée, les prospecteurs s'agacent dans la presse des « réflexions et les arguments des anti-tout⁴ », un qualificatif fréquemment utilisé pour disqualifier les opposants aux projets industriels contestés⁵. Le géologue de la société conclut l'article par un constat d'incommensurabilité des conceptions du bien commun qui s'opposent ici⁶ : « On peut discuter avec des gens raisonnables. Face à du refus par principe, je ne sais pas faire par contre⁷. » Le dialogue s'annonce difficile, puisque pour reprendre les mots de l'écrivain breton Jean Rohou, « par

¹ Par exemple par l'assouplissement du Code minier au profit des industries extractives. Voir plus haut.

² *Le Télégramme*, 17 mars 2017, « Projet minier. Une lutte qui fait dates »

³ Agrikoliansky, É., Collovald, A., Éric, 2014, « Mobilisations conservatrices : comment les dominants contestent ? », *Politix*, n° 106, p.26

⁴ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, « Prospection minière. Contestation »

⁵ On pense notamment ici à un autre projet breton, la centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau (29). Le porteur de projet avait caricaturé l'opposition locale par le slogan « non à tout ! Oui à rien ! ».

⁶ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*

⁷ *Le Télégramme*, 16 janvier 2015, *op. cit.*

définition, les militants ne sont pas très raisonnables : ils luttent pour transformer les situations ; or, être raisonnable, c'est accepter les choses telles qu'elles sont¹. »

Les justifications portées par certaines composantes de la coalition sont par conséquent renvoyées aux bruyantes marges de la radicalité politique. C'est ce que sous-entend le directeur général de Variscan, réagissant à l'émergence de la mobilisation contre le PERm de Loc-Envel: « Si une région ne veut pas d'économie, on ne va pas se battre pour la lui apporter. Maintenant, il faut être sûr qu'il ne s'agisse pas que d'une poignée de dogmatiques qui refusent le développement économique². » Les critiques du capitalisme, telles que portées par Douar Didoull, ne font pas l'objet d'une mise en débat de différents choix de société. Elles sont simplement délégitimées. En conclusion d'une enquête qu'il dirige, Michel Offerlé relève en effet que les chefs d'entreprises interrogés « n'ont pas besoin d'affirmer leur conviction vis-à-vis de l'esprit d'entreprise, de la liberté d'entreprendre et de la rentabilité des entreprises. Il va de soi pour eux que l'entrepreneurialisme gestionnaire est un horizon évident et indépassable³ ».

Le fonctionnement de l'économie, et ici plus particulièrement la consommation des ressources naturelles, sont exclus des thèmes sur lesquels il est possible de discuter en termes d'orientations politiques. Pour le président de Variscan, les mobilisations environnementales sont même « un vrai problème pour l'avenir⁴ ». Les préoccupations écologiques, renvoyées à une forme de radicalité, sont perçues comme des entraves au développement économique :

« Si je dis “je veux chercher une mine”, j'ai pas le droit. En fait c'est ça, ça revient à ce langage-là. Alors à ce moment-là on fait passer la loi, comme pour le pétrole, interdiction. Et puis après, on met le doigt dans un engrenage, on peut aller loin comme ça. On peut aller très loin. Et tout interdire. C'est quand même un vrai problème que l'on a eu là. Je mets ça moi au niveau du procès d'intention. Ça donne le pouvoir essentiellement aux ultras⁵. »

C'est une forme d' « écologie punitive », expression chère aux courants conservateurs, qui est pointée du doigt. La remise en cause de certaines bases de la société industrielle, portée par l'opposition à la prospection, est jugée hors de propos par l'ingénieur minier : « Ça relève

¹ Rohou, J., 2007, *Fils de ploucs. Tome II*, Éditions Ouest-France, Rennes, p.164

² *Le Télégramme*, 4 avril 2015, « Projet minier. « Les risques de l'exploration sont nuls » »

³ Offerlé, M., (dir.), 2017, *Patrons en France*, La Découverte, Paris, p.600

⁴ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁵ *Ibid.*

de la même logique que “faut-il ou faut-il pas construire des centrales nucléaires”, “faut-il ou faut-il pas continuer à construire des avions”, bon, on en est là quoi. » Lorsqu’on lui fait remarquer qu’il s’agit là de débats de nature politique, l’entrepreneur minier tranche : « Oui, donc, moi en tant qu’industriel je veux pas être pris dedans¹. » Il s’agit ainsi de « de sanctuariser l’entreprise et de ne pas en faire un enjeu politique puisque l’entreprise est un lieu érigé comme neutre² », comme le remarque Michel Offerlé. Cette mise à distance du politique est bien politiquement située³, dans la mesure où elle s’ancre dans un « esprit du capitalisme⁴ » qui fait primer la prospérité économique sur d’autres enjeux.

La contestation de projets industriels peut également être considérée comme un prétexte, dont s’empareraient les courants contestataires pour faire de l’agitation. La sincérité des militants est alors mise en doute, puisque leur engagement masquerait un agenda politique plus vaste. Cette idée est notamment exprimée par le chef de bureau de la DGALN, confirmant là encore une circulation des représentations au sein de l’élite minière⁵ :

« On sait que la France est traversée de courants, de prises de positions politiques, sur tout l’éventail politique droite/gauche, extrême droite/extrême gauche, anticapitalisme, etc. Tous les projets miniers finalement, et c’est pas propre aux projets miniers de métaux, on l’a rencontré sur les hydrocarbures quelques années avant, sont l’occasion aussi de prise de postures politiques⁶. »

Le haut fonctionnaire perçoit d’ailleurs toute la force que les coalitions contestataires tirent de leur hétérogénéité et d’une certaine politisation des enjeux, poussée par des militants assimilés à « l’altermondialisme » : « C’est clair que le courant altermondialiste est un appui très fort pour cristalliser des oppositions. C’est des militants, donc ils sont organisés, tout ça facilite je veux dire, l’organisation, les oppositions, leur capacité à convaincre⁷. »

Dans cette perspective, pour Variscan comme pour la CAN, la puissance publique doit garantir le respect des intérêts de l’entreprise. Le blocage des travaux de prospection par les

¹ *Ibid.*

² Offerlé, M., 2021, *op. cit.*, p.274

³ Comby, J.-B., 2014, *op. cit.*

⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., 2011 [1999], *op. cit.*, p.41

⁵ Massé, P., 2022, *op. cit.*

⁶ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l’initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

⁷ *Ibid.*

opposants est donc traité sur le mode l'atteinte à l'État de droit. Interrogé sur la prise en compte des éventuelles résistances rencontrées par les *juniors* minières, le président de Variscan précise sa pensée : « Le facteur de risque des oppositions locales est essentiel, c'est sûr. Mais ça remet en cause pour moi toute la hiérarchie décisionnelle de l'État. C'est-à-dire qu'on n'est plus dans un État de droit. C'est assez dramatique¹. »

Le problème de pédagogie, ainsi que la naturalisation de l'économie fonctionnent chez les dirigeants de Variscan comme deux modalités de dépolitisation des conflits de la prospection. Chez Tungstène du Narbonnais, on considère surtout la politisation de l'opposition au PERm de La Fabrié comme un possible frein au projet.

c) Tungstène du Narbonnais, un prospecteur confronté à « une opposition systémique » ?

Les dirigeants de Tungstène du Narbonnais se montrent plus prudents que ceux de Variscan dans leurs manières de qualifier publiquement les résistances locales². Si le discours s'est affiné, la politisation des enjeux n'en est pas moins considérée comme une menace pour sa demande de PERm.

Pauline Massé montre que, depuis les premiers échecs du « renouveau minier », l'élite minière s'est attachée à territorialiser ses stratégies d'implantation. Il s'agit notamment de distinguer les catégories d'acteurs avec lesquelles il serait possible de discuter des plus récalcitrantes³. Suivant cette idée, les militants hermétiques aux justifications économiques des projets sont identifiés comme des adversaires avec lesquels tout échange serait vain. « C'est à nous de gagner les cœurs localement », résume le directeur général de Tungstène du Narbonnais⁴. La tentative d'ancrage territorial opérée par le prospecteur⁵ s'articule donc à un refus de la montée en généralité des débats : « Notre priorité, notre ligne directrice, c'est le dialogue avec les personnes concernées localement. [...] Concernées au sens étroit, c'est pas le

¹ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

² Voir chapitre V.

³ Massé, P., 2021, *op. cit.*, p.124

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁵ Voir chapitre III.

mec qui habite à Toulouse et qui va se sentir concerné¹. » Au contraire de certains opposants qui cherchent à faire déborder la contestation de son cadre strictement local², le prospecteur souhaite circonscrire les débats à des enjeux territoriaux. La création de Stop mines 81 est d'ailleurs perçue comme « impulsée par les gens de Stop Mines Salau³ », c'est-à-dire par des militants extérieurs au territoire, dont les motivations seraient purement « idéologiques ».

Le directeur général de Tungstène du Narbonnais reconnaît toutefois une certaine dimension politique au projet qu'il porte. La relocalisation minière est envisagée comme contribuant à un projet de revalorisation des activités industrielles, qui doit s'accompagner d'une réforme des procédures. Elle est plus largement pensée en termes de bien commun, face aux chimères qu'entreprendraient les mouvements écologistes :

« Ce qu'il se passe actuellement, les mécanismes de décision, comment on peut passer au-delà réactions épidermiques, quand je dis "on", c'est pas l'explorateur, comment collectivement, au niveau social, sociétal, politique, stratégie nationale, on peut passer au-delà de réactions qui dans un certain nombre de cas sont épidermiques, ou fondées sur l'image de la mine à la Zola, et sur l'illusion d'un territoire qui va voué à l'élevage de chèvres, c'est intéressant⁴. »

Promouvoir la demande de PERm de La Fabrié, c'est aussi défendre un projet de société dans lequel l'industrie minière occupe une place essentielle. Une participante à la réunion publique de décembre 2019 interpelle les dirigeants de Tungstène du Narbonnais, exigeant « des faits » prouvant qu'une mine bénéficierait au territoire. Le juriste sud-africain de Tungstène du Narbonnais lui répond : « Si vous aimez les faits, les faits sont que les mines ont changé la vie des gens dans le monde entier⁵. »

Cette conception valorisante du rôle sociétal des industries minières s'accompagne tout de même d'une crainte de la politisation de la contestation locale, considérée comme l'une des principales menaces pesant sur la mise en œuvre du PERm : « Je sais que si on a une opposition

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Voir chapitre VI.

³ *Ibid.*

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁵ Stop mines 81, *s.d.*, *Retranscription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, *op. cit.*, p.14

« systémique qui refuse de dialoguer, on n'arrivera pas à construire un projet de territoire », affirme le président de Tungstène du Narbonnais¹.

On note plus généralement que la politisation des conflits extractifs est systématiquement perçue comme négative par les porteurs de projets. Les responsables de Tungstène du Narbonnais, de Variscan ou de la CAN, cherchent donc à circonscrire les débats aux domaines techniques, qu'ils maîtrisent davantage. L'économie de marché, ainsi que l'extraction industrielle de ressources naturelles, ne sont pas de l'ordre du questionnable. Dès lors, il reviendrait à l'État d'accompagner le développement de sociétés qui se pensent comme incarnant l'intérêt général, plutôt que de céder aux revendications de minorités politiques radicalisées. Mais, si depuis la fin du « renouveau minier », l'élite minière paraît avoir entrepris un effort de catégorisation des oppositions, ces dernières restent peu lisibles. La forte imbrication, sur le terrain, des registres experts, territoriaux et politiques², a jusqu'ici tenu en échec toute stratégie « d'acceptabilité » locale mise en œuvre par les prospecteurs³.

∴

Ce chapitre est revenu sur la manière dont les mobilisations environnementales localisées produisent du politique. Cet effet est visible à trois niveaux distincts : micro, méso et macro. Le premier concerne les carrières militantes. De ce point de vue, les cas étudiés tendent à confirmer que, malgré le peu de recul dont on dispose les concernant, la participation aux luttes locales impacte la trajectoire et les représentations des acteurs mobilisés. L'engagement vient confirmer des dispositions à l'action collective contestataire, nourrir des réflexions sur le fonctionnement de l'ordre économique, introduire un intérêt nouveau pour le fait politique chez les nouveaux militants. En baie de Lannion ou sur le PERm de Loc-Envel, la mobilisation des militants interrogés s'inscrit dans la continuité d'engagements plus ou moins intenses. À Fontrieu, on observe plus finement comment les thématiques développées par les membres de Stop mines 81, ou les discussions informelles entre ses membres, font naître une attention nouvelle pour la chose publique chez une jeune opposante.

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., *op. cit.*

³ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.386

À l'échelle méso, du système représentatif, les résistances auxquelles se heurtent les titres miniers confirment la centralité de la critique des processus de décision dans la conflictualité environnementale contemporaine. Le thème du « déni de démocratie », ou du « projet imposé » répond aux procédures qui, comme le décrit le premier chapitre, ne laissent que peu de place aux voix dissidentes. Mais ce sont aussi des candidats aux scrutins locaux qui se saisissent des projets contestés comme thème de campagne. Cette politisation électorale participe d'une agitation malvenue pour les industriels. Elle contribue aussi à homogénéiser les points de vue exprimés, dès lors qu'un soutien assumé aux projets serait considéré comme électoralement risqué. Les effets de cette entrée en politique des titres miniers sont cependant incertains. Concernant Pointe d'Armor, c'est le candidat sortant à la présidence de la Région Bretagne qui est réélu, alors même qu'il est le seul à « assumer » le projet. Du côté des PERm, le coup de projecteur apporté par les élections législatives porte un coup à Variscan, mais le gain électoral associé à l'opposition unanime des candidats est plus difficile à appréhender. À Fontrieu, majorité sortante et candidats alternatifs cherchent au contraire à ne pas faire de La Fabrié un enjeu des élections municipales. D'une part, la liste ouverte refuse d'être réduite à l'engagement de plusieurs de ces membres contre le titre minier, qui préfèrent mettre en avant d'autres points proposés par leur programme. D'autre part, les volontaires craignent d'être considérés comme « écologistes », une étiquette plutôt vécue comme un handicap sur une commune ancrée à droite.

Au niveau macro enfin, on constate que certaines composantes des coalitions justifient leur engagement par une remise en cause du modèle financier des sociétés extractives, voire de structures économiques orientées vers une croissance illimitée. Ces critiques sont cependant le plus souvent peu théorisées, ce qui autorise à parler d'économie morale des mobilisations locales. Sur les côtes trégorroises, l'extraction de granulats qui a fait la fortune du Groupe Roullier est désormais assimilée à un « pillage » de ressources naturelles. Dans les terres, comme dans le Tarn, c'est le caractère spéculatif de la prospection minière, comme symbole d'un libéralisme à tous crins, qui interpelle. Si les alternatives proposées par les militants varient, toutes convergent vers la quête d'une plus grande sobriété dans nos manières de consommer.

Services de l'État et porteurs de projets cherchent au contraire à tenir le politique à distance. Les agents des instances ministérielles en charge de l'instruction des titres miniers se doivent de faire montre de neutralité. Mais ils partagent aussi, avec les entrepreneurs miniers,

un certain nombre de conceptions d'un bien commun orienté vers le développement industriel. Les responsables des sociétés étudiées acceptent quant à eux difficilement que l'opportunité des titres qu'ils portent soit remise en question. Ils cherchent dès lors à disqualifier les résistances auxquelles ils sont confrontés. Cette dépolitisation se résume à trois registres : le défaut de pédagogie, qui impute l'échec des projets par un manque de communication, la psychologisation, qui représente les opposants comme agissant sous l'empire de leurs émotions, et la disqualification des « idéologies », c'est-à-dire des critiques du capitalisme. Parce qu'elles visent à la préservation de l'existant, ces rhétoriques peuvent être considérées comme politiquement situées. Les processus de politisation/dépolitisation qui se jouent dans les conflits extractifs mettent ainsi en lumière une ligne de fracture majeure qui traverse nos sociétés contemporaines, prises entre poursuite d'une croissance économique infinie et quête de nouveaux paradigmes¹. Ils participent par là de l'impasse dans laquelle les titres miniers sont progressivement conduits. C'est ce dont le dernier chapitre rend compte.

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*

Chapitre VIII : Les projets passent, les ressources restent. Forces et faiblesses des mobilisations localisées

Les effets jusqu'ici décrits (mise en coalition, territorialisation, production de savoirs, médiatisation et politisation) peuvent, du point de vue des opposants, être considérés comme secondaires au regard des objectifs initialement fixés, à savoir le blocage des titres contestés. Or, la littérature abordant les effets des mouvements sociaux est traversée de questions théoriques quant aux conditions dans lesquelles les contestataires sont en mesure d'attendre leur but. Certains auteurs pointent « l'efficacité » d'un répertoire légaliste, quand d'autres soulignent au contraire l'importance tactique de la rupture¹. De même, les travaux disponibles cherchent à déterminer quel type d'organisation, entre groupes fortement structurés et coalitions souples, sont le plus à même de peser sur la décision publique². Que nous disent, de ce point de vue, les mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor, Loc-Envel et La Fabrié ?

Tout d'abord, que « l'efficacité » d'un répertoire dépend du contexte dans lequel il est mis en œuvre³. L'usage de tactiques variées et potentiellement perturbatrices, combiné à un soutien institutionnel⁴, apparaît comme un élément clé pour éclairer les conditions dans lesquelles les mouvements sociaux peuvent peser. Ensuite, que les différences de morphologie entre coalitions ne paraissent pas décisives. Ces observations viennent compléter l'approche des effets conjoints (*join-effect model*), proposée par Marco Giugni⁵. L'auteur postule que pour espérer peser, les mouvements sociaux doivent nouer des alliances institutionnelles, tout en menant un travail de mobilisation, ou en faisant pencher « l'opinion publique » de leur côté. Si ce dernier élément semble le plus délicat à établir, une manifestation numériquement importante peut donner une idée de la popularité d'une lutte.

¹ Johnson, E., Agnone, J., *op. cit.*, p.455

² Giugni, M., 1998, « Was it worth the effort? The Outcomes and Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, n°98, p.374

³ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C., (eds), 1999, *How social movements matters ?*, University of Minnesota Press Minneapolis/London, p.19

⁴ Voir chapitre IV.

⁵ Giugni, M., 2007, « Useless Protest? A Time-Series Analysis of the Policy Outcomes of Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in the United States, 1977-1995 », *Mobilization*, vol. 12, n° 1, p. 53–77.

Il convient ici de rappeler que trois types d'impacts imputables aux mouvements sociaux peuvent être distingués : substantiels (le projet contesté est abandonné¹), procéduraux (intégration de la critique au processus de décision²) et structurels (ouverture du système politique à de nouveaux changements³). Afin de réduire le risque d'attribuer aux mobilisations des effets qui ont d'autres causes, on s'intéressera à ce qu'en disent les cibles qu'elles visent⁴. Cette approche n'est pas dénuée de limites. De nombreuses raisons peuvent conduire un industriel à faire porter la responsabilité de son échec sur la contestation écologique. Mais cette parole, associée à d'autres éléments issus de l'enquête, compose un faisceau d'indices suffisamment solide pour proposer une hiérarchisation des causes des abandons observés. Ainsi, pour la responsable de la CAN interrogée, c'est l'envahissement des locaux de la société, et plus généralement le risque de dérapage, qui poussent le préfet des Côtes-d'Armor à réclamer une suspension des extractions. Du côté de Variscan, la suspension des PERm durant les élections législatives de 2017 acte l'impossibilité de produire des données de terrain, consécutive aux blocages et notamment aux refus de prélèvements signés par les propriétaires. L'impasse se confirme lorsque les autorités refusent d'engager la force publique en protection des travaux de sondages. Dans le Tarn, le rapport publié par SystExt semble avoir achevé de décourager une *junior* minière qui n'est pas parvenue à convaincre les Fontrésiens.

L'impact substantiel des mobilisations étudiées est loin d'être négligeable, puisque chacune a obtenu l'abandon ou le retrait du titre minier qu'elle conteste. À l'échelle française, les résistances locales ont tenu le « renouveau minier » en échec, et semblent avoir, pour un temps, découragé d'éventuels investisseurs⁵. Nos cas montrent ainsi que l'État n'arbitre pas toujours en faveur du développement économique contre la protection de l'environnement⁶, comme ont pu l'avancer certains auteurs⁷. Mais ces décisions sont prises au prix d'un rapport de force conséquent et patiemment construit. Elles s'expliquent aussi, surtout dans le cas de prospection minière, par la relative faiblesse des acteurs : disposant de moyens limités pour

¹ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C., (eds), 1999, *op. cit.*, p.25

² *Ibid.*

³ Kitschelt, H. P., 1986, *op. cit.*

⁴ Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., 2016, *op. cit.*, p.15

⁵ *Les Échos*, 20 décembre 2019, « Les investisseurs étrangers se détournent de la France »

⁶ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *op. cit.*, p.36

⁷ Lascoumes, P., 1994, *op. cit.*, p.202

travailler à l'acceptabilité de leurs projets, les *juniors* opérant à travers l'Hexagone se sont révélées vulnérables. Institutionnellement peu soutenues, fondées sur un modèle spéculatif précaire, elles n'ont pas été en mesure de faire face aux mobilisations.

Les oppositions aux titres miniers se distinguent, de ce point de vue, des mobilisations locales contre des projets énergétiques, agro-industriels, voire d'infrastructures, considérés comme stratégiques¹. Si les militants engagés contre l'enfouissement de déchets radioactifs, ou pour une agriculture paysanne, peuvent faire l'objet d'une surveillance et d'une répression intense², on n'observe ici rien de tel. La CAN est bien la filiale d'un géant de l'agroalimentaire, mais elle ne présente probablement plus qu'une faible part de ses activités. Surtout, l'arrêt de Pointe d'Armor ne menace en rien le modèle agricole breton. Quant à la prospection minière, son caractère stratégique est tout relatif, contrairement à ce qu'a pu laisser entendre le discours du « nouveau minier³ » : l'ouverture de nouvelles mines n'est pas encore vitale pour l'économie nationale, et les juniors ne représentent pas grand-chose en termes d'emplois.

Si en définitive, les opposants bretons et tarnais ont « été les plus forts⁴ », pour reprendre les termes de l'ancien président de Variscan, leurs mobilisations présentent aussi un certain nombre de limites qu'il paraît nécessaire de rappeler. D'une part, le travail de coalition, décrit dans le second chapitre, n'efface pas les clivages préexistants. La scission du Peuple des dunes en Trégor, qui met à jour des désaccords longtemps passés sous silence, en est l'exemple le plus retentissant. D'autre part, les conflits restent trop localisés pour ouvrir à des changements d'ordre structurels⁵. Les besoins en ressources naturelles poursuivent leur croissance, et les ressources du sous-sol métropolitain pourraient tôt ou tard intéresser de nouveaux investisseurs.

¹ Giugni, M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995 », *Revue française de sociologie*, vol.42, n°4, p. 641-668.

² Voir par exemple : *Reporterre*, 27 janvier 2020, « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure » ; *Libération*, 9 septembre 2020, « Agribashing. Déméter, mais pour quoi faire ? ». Plus récemment, sur la surveillance des militants opposés aux retenues, dites « mégabassines » : *France 3 Nouvelle Aquitaine*, 18 mars 2022, « Julien Le Guet, leader du mouvement Bassines Non Merci, espionné par une caméra de surveillance »

³ Voir chapitre I.

⁴ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁵ Kitschelt, H. P., *op. cit.*

Quant aux gains procéduraux¹, ils semblent eux aussi modestes, voire contraires aux objectifs des coalitions mobilisées. La réforme du code minier, entérinée par ordonnance en novembre 2022, après plusieurs années de tergiversations, semble bien intégrer les standards environnementaux actuels. Mais son objectif reste de paver la voie, à terme, à une future industrie minière métropolitaine. Au niveau européen, un règlement récemment proposé par la Commission, imposant aux États membres de produire un pourcentage minimal des métaux qu'ils consomment, va également dans ce sens².

On reprendra ainsi, dans une première partie, le fil qui va du blocage des projets extractifs à leur abandon définitif. L'enchaînement des évènements montre le caractère décisif des tactiques perturbatrices, associées à des modalités d'action plus classiques et au soutien des élus. Il s'agira ensuite, dans une seconde partie, d'analyser les contraintes politiques et géographiques auxquelles se heurtent les coalitions costarmoricaines et tarnaises. Les contraintes matérielles, le caractère très territorialisé des luttes, ainsi que des divergences politiques, entravent la formation de coalitions au-delà du local. Une dernière partie esquissera enfin une analyse du caractère limité des gains procéduraux et structurels acquis par les mobilisations. Elle montre que la refonte du code minier n'a pas pris la direction souhaitée par les écologistes, dans une société par ailleurs toujours plus gourmande en ressources naturelles.

A - Du blocage des titres miniers à leur abandon

Les décisions de suspension, puis d'abrogation ou d'abandon des titres miniers étudiés font suite, dans chaque cas, à des mobilisations importantes, marquées par un déplacement vers l'épreuve de force³, sans que ne faiblisse le soutien d'acteurs institutionnels locaux⁴. Les configurations locales diffèrent toutefois. En baie de Lannion, ce sont les inquiétudes soulevées par des actions menées hors Peuple des dunes, qui conduisent le préfet des Côtes-d'Armor à demander une suspension des extractions à la CAN. Dans les terres, Variscan se montre incapable de fournir les données qu'attendent ses actionnaires. L'agitation autour de la prospection en Bretagne durant les élections législatives pousse la *junior* à annoncer une pause

¹ Chabanet, D., Giugni, M., 2010, *op. cit.*, p.149

² Commission européenne, 16 mars 2023, *Matières premières critiques : garantir des chaînes d'approvisionnement sûres et durables pour l'avenir écologique et numérique de l'UE*, 4p.

³ Voir chapitre IV.

⁴ Voir chapitre II.

dans ses opérations. Elles ne reprendront pas, faute de soutien politique, et l'abrogation des PERm apparaît comme la meilleure issue pour sortir du conflit. À Fontrieu, Tungstène du Narbonnais, sommé de revoir son dossier pour prendre en compte le forage d'eau d'Arcaic, reste silencieux, conduisant le ministère à rejeter sa demande de permis de recherche.

1) Face aux contestations, l'impossible mise en œuvre des projets de prospection et d'extraction

Après les deux premières extractions effectuées en baie de Lannion, la CAN suspend ses rotations sur demande informelle du préfet des Côtes-d'Armor. Cette décision est directement imputable à la relative radicalisation de certaines composantes de la contestation, toujours soutenue par les populations locales et les élus. Le pouvoir de nuisance des opposants s'observe aussi autour de Loc-Envel, où, contraint par les refus de prélèvements signés par les propriétaires, Variscan doit se replier sur la forêt domaniale de Coat-an-Noz. Ne pouvant tenir ses promesses de découvertes économiquement valorisables, le prospecteur est désavoué par ses investisseurs. La situation est un peu différente sur La Fabrié, dont il sera question plus loin.

a) Confronté à une contestation qui déborde, le préfet siffle la suspension des extractions

Pendant que la CAN effectue ses deux rotations sur la concession de Pointe d'Armor, en septembre 2016, la situation s'envenime : les actions menées par des opposants, agissant en dehors du cadre du Peuple des dunes, mais aussi la colère des pêcheurs professionnels, menacent l'ordre public. Le dimanche suivant, 4000 personnes qui défilent dans les rues de Lannion. Faute de pouvoir mesurer l'avis de « l'opinion publique » sur le projet, ce chiffre montre *a minima* que l'opposition au projet reste massivement soutenue¹. Le refus persistant des élus, ainsi que l'appui de la ministre de l'Environnement d'alors, conduisent la préfecture à solliciter une trêve extractive auprès du sablier.

Le pêcheur professionnel rencontré à Trébeurden se montre cependant sceptique quant à l'efficacité de la mobilisation : « Tout d'un coup pof ! On arrête. Mais sans aucune explication en fait. Alors les gens ils pensent que c'est parce qu'on les a emmerdés qu'on a gagné, mais moi j'y crois pas une seconde. Parce qu'au contraire, tout ce qu'on a fait ça n'a jamais suffi, et c'est une fois qu'ils ont eu toutes les autorisations qu'ils ont fait machine arrière. Parce que

¹ Giugni, M., 2007, *op. cit.*

c'est exactement ce qu'il s'est passé.¹ » Pour lui, l'effet des premiers pompages sur la mobilisation est même décevant : « Y'a pas eu beaucoup de réactions. Y'avait que les pêcheurs qui disaient "ouais on va aller là-bas, on va casser leur bateau", enfin des conneries quoi, on l'aurait fait par principe, pour montrer notre mécontentement, mais ça n'aurait rien changé². » « Les esprits s'échauffent chez les marins-pêcheurs du Trégor³ », constate *Ouest-France*.

Le risque de débordement de la contestation est pourtant le principal facteur d'explication de l'interruption de l'exploitation de la dune hydraulique. Le lendemain de l'envahissement de ses locaux de Pontrioux, la CAN annonce qu'« aucune nouvelle extraction n'est programmée⁴ » les jours suivants. Cette annonce fait suite à l'intervention du préfet des Côtes-d'Armor. Comme observé dans d'autres mobilisations localisées, mettre fin aux désordres apparaît comme une priorité au représentant de l'État⁵. La responsable environnement et foncier de la CAN atteste :

« Y'a eu [deux rotations du sablier] la nuit du 6 au 7 et du 7 au 8. Et le 8 le préfet nous a appelés pour nous demander de pas y retourner, le préfet des Côtes-d'Armor. [...] Donc on s'est engagés à ne pas y aller, parce qu'il pensait que ça pouvait poser des soucis d'ordre public, parce que c'est bien ça la question. Sachant que le 7, on a eu une intrusion dans l'usine, de 15 personnes [...], et que y'a eu une intrusion sur le dépôt de Tréguier, où la gendarmerie a dû intervenir aussi⁶. »

L'enquête précise :

« C'était pas une interdiction formelle, c'était un échange, une demande, en disant "voilà, si vous êtes d'accord, ça serait bien que vous arrêtiez, qu'on essaye de refaire une réunion, qu'on rediscute, pour éviter que ça s'envenime." Bon voilà, nous on a décrétés qu'en effet il fallait mieux aller dans ce sens-là, parce qu'il fallait pas qu'il y ait un problème avec le navire. C'est-à-dire que nous on voulait pas voir débarquer des kayakistes ou des voiliers autour du bateau, il fait quand même 75m de long, on va éviter⁷. »

¹ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

² *Ibid.*

³ *Ouest-France*, 9 septembre 2016, « Ça n'incite pas à rester tranquille... »

⁴ *Le Télégramme*, 9 septembre 2016, « Sable. Déchargé à Tréguier et contesté à Pontrioux »

⁵ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*

⁶ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁷ *Ibid.*

Elle souligne que les autorités préfectorales craignent particulièrement les groupes « non organisés¹ ». Un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement ayant travaillé sur le dossier évoque quant à lui une situation locale « très tendue », avec un risque de violences sur le personnel de la CAN. Il souligne également que l'arrivée de « zadistes » est hautement redoutée par les pouvoirs publics, qui cherchent à tout prix à éviter la constitution de nouvelles « possibles niche d'émancipation et d'ingouvernabilité². »

La situation exige d'autant plus une réaction qu'en dépit du risque de raidissement, la manifestation qui suit montre que mobilisation reste numériquement importante, témoigne le président de Sauvegarde du Trégor :

« Y'a eu 4000 personnes à Lannion [le dimanche 11 septembre] [...] là la réactivité a beaucoup joué, parce qu'ils ont extrait, alors ils ont extrait deux fois, la nuit de mardi à mercredi et la nuit de mercredi à jeudi. Et puis ils ont arrêté parce que les pouvoirs publics ont dit "nan mais attendez holala, holala, là ça grogne." Et quand ils ont vu la manifestation, le directeur de la CAN a dit lui-même, ça a été dit dans les journaux, "on a été surpris par l'ampleur du mécontentement³." [...] Et donc l'extraction de sable a été suspendue. Et nous on savait très bien que si elle continuait, on refaisait une manifestation le dimanche suivant. Les élus et puis les administrations, ils aiment pas ça, donc ils ont suspendu⁴. »

Après la tentative d'incendie du local du Parti socialiste de Lannion⁵, la presse fait état des « conseils » donnés par le préfet à la CAN, et commente : « Cette intervention s'explique au vu d'un contexte qui se durcit, avec des actions menées par les tenants d'une ligne d'opposition plus radicale⁶. » Jouer sur un pourrissement des relations entre composantes de la mobilisation, comme observé sur d'autres luttes⁷, prend du temps et les pouvoirs publics

¹ *Ibid.*

² Aguilera, T., 2021, « "Contre la métropole et son monde" : mouvements d'occupation et ZAD en France au XXI^e siècle », Frinault, T., Le Bart, C., Neveu, É., (dirs), *Nouvelle sociologie politique de la France*, Armand Collin, Paris, p.226

³ « On a été surpris par la mobilisation. Cela nous a marqués et surtout l'intrusion sur le site de Pontrieux. », déclare le PDG de la CAN. Voir *Ouest-France*, 15 septembre 2016, « Extraction de sable : le PDG de la Can s'explique »

⁴ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁵ Voir chapitre VI.

⁶ *Ouest-France*, 14 septembre 2016, « Dans un climat tendu, la Can suspend l'extraction »

⁷ Berlan, A., 2016, *op. cit.*

semblent pris de court. L'exploitation du sable est officiellement à l'arrêt jusqu'au comité de suivi suivant, en novembre¹.

Dans ce contexte tendu, les opposants peuvent compter sur la ministre de l'Environnement Ségolène Royal, toujours ouvertement hostile au projet². Elle commande immédiatement une inspection du sablier à la DREAL et à l'Ifremer³, exigeant une suspension de l'arrêté d'autorisation d'exploitation en cas de non-respect de ses prescriptions⁴. Mais bien que déclaré conforme, le bateau reste à quai. Les participants à la commission de suivi estiment en effet que le risque de troubles reste élevé, se souvient la cadre de la CAN : « Y'a eu l'inspection, et donc le 8 novembre il a été dit, parce qu'il y'avait pas de décision, on nous a pas retiré l'arrêté, mais il a été dit que le contexte local n'était pas réuni pour permettre de continuer⁵. » Interrogée sur France Inter, Ségolène Royal indique qu'elle « appuierait » les recours juridiques déposés par les opposants, qui disposent là d'une alliée politique de premier ordre⁶.

Le répertoire tactique déployé par la composante contestataire de l'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion apparaît donc comme l'élément déclencheur de l'arrêt des rotations. Il ne se suffit cependant pas à lui-même. Si les élus condamnent la tentative d'incendie du local du PS, ils restent fermement opposés au projet. Le soutien apporté par la ministre de l'Environnement achève de présenter la suspension comme la meilleure option disponible. « L'État ne veut pas de révolution dans les territoires », résume un agent d'un service ayant suivi le dossier. Sur le secteur du PERm de Loc-Envel, Variscan, confronté à des difficultés sur le terrain, perd progressivement le soutien de ses investisseurs.

¹ *Le Télégramme*, 13 septembre 2016, « Baie de Lannion. Extraction de sable: ils réagissent »

² Voir chapitre II.

³ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

⁴ *Le Télégramme*, 13 septembre 2016, « Sable de Lannion. Ségolène Royal prend la main »

⁵ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁶ *Le Télégramme*, 9 septembre 2016 « Sable. Déchargé à Tréguier et contesté à Pontrieux »

b) Des PERm au point mort et des investisseurs qui perdent patience

L'annonce de suspension des opérations prévues par Variscan en Bretagne, au cours des élections législatives de 2017, fait suite aux difficultés rencontrées par le prospecteur dans la région. Le répertoire tactique des opposants rend toute opération de terrain difficile, tandis que la *junior* dispose de peu de moyens pour assurer sa communication auprès des populations locales. L'entreprise coloniale tant redoutée¹ s'avère finalement marginalisée. Les représentants de l'État rechignent à envoyer des forces de maintien de l'ordre à son secours, actant la clôture de la séquence du « renouveau minier ».

Les actions entreprises par Douar Didoull, et en particulier la campagne de refus de prélèvements signés par les propriétaires, compliquent considérablement le déroulement des travaux envisagés par Variscan. Lors de la dernière commission de suivi pour le PERm Loc-Envel, en mars 2017, le directeur général de Variscan présente son programme de travaux pour les mois à venir. Est notamment envisagée la définition de l'état environnemental initial du PERm, qui nécessite des relevés de terrain. Le prospecteur « indique que cette phase n'a pas été engagée en 2016 suite aux actions des opposants visant à interdire l'accès aux propriétés² ». Il entend pourtant poursuivre la prospection par « quelques » sondages géologiques, annoncés pour l'année à venir, en anticipant : « si les blocages persistent, la cible étudiée sera le secteur du skarn de Coat-an-Noz³ ». C'est suite à cette annonce que Douar Didoull organise une réappropriation symbolique de la forêt domaniale, à l'orée de laquelle une tour de garde est érigée⁴.

Les périodes électorales sont souvent risquées pour les projets contestés⁵, et les élections législatives qui suivent conduisent le prospecteur à annoncer une suspension des explorations⁶. L'ancien directeur général de la société justifie cette décision : « C'est devenu un enjeu politique, et là honnêtement, nos actionnaires étaient pas du tout intéressés par ça. Donc là ils

¹ Voir chapitre III

² Préfecture des Côtes-d'Armor, *Commission d'information et de suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de mines PERM – dit « permis de Loc-Envel »*. Réunion du 13 mars 2017, *op. cit.*, p.2

³ *Ibid.*

⁴ Voir chapitre III.

⁵ Hayes, G., 2002, *Environmental Protest and the State in France*, Palgrave Macmillan, Londres, 246p

⁶ Voir chapitre VII.

ont dit “stop, nous on fait marche arrière¹.”» C’est aussi à cette période qu’un colis piégé est découvert sur une foreuse de la société destinée à la Bretagne². « Les actionnaires de Variscan s’impatiente³ », commente en septembre *Ouest-France*. Selon le quotidien, un responsable australien de la maison-mère déplore « un manque de clarté politique⁴ », sur le PERm de Merléac, le plus avancé dans la région. Bien que le permis ait été obtenu dans les règles de l’art, les délais de réalisation des travaux s’allongent. Dans un bilan de décembre 2017, les dirigeants de Variscan expliquent s’efforcer de maintenir le dialogue avec les pouvoirs publics, afin de permettre un redémarrage des travaux⁵. Mais ces démarches trainent en longueur, et « quand on fait de l’exploration minière, le temps, ça coûte très cher⁶ », commente le président de Variscan. De fait, la société dispose d’une trésorerie limitée, qui ne lui permet pas de rivaliser avec les opposants en termes de présence sur le territoire : « Nous si on veut passer dans chacune des communes, ça nous représente un budget qui est deux fois ou trois fois le budget technique. Alors que dit l’actionnaire, il dit “attendez, on arrête là.”⁷»

Si l’agitation électorale provoque la décision de suspension, c’est bien le travail de sape mené par les opposants qui a conduit à une telle impasse, explique le chef de bureau de la DGALN interrogé : « La grande difficulté aujourd’hui pour un opérateur minier en France, et les opposants l’ont bien compris, c’est de faire de la guérilla, pour empêcher que les choses avancent et donc que les résultats amènent et que les financements suivent. Voilà ce qu’il s’est passé sur Variscan⁸. » Le modèle économique des juniors minières se montre en effet particulièrement vulnérable aux résistances, observe l’enquêté :

« Il est certain que le modèle qui était celui de Variscan, de rentrer dans ces processus itératifs, il a pas fonctionné. À partir de ce moment-là, vous consommez quand même des ressources à financer des gens, et si vous avez pas les autorisations de travaux, vous travaillez plus, et au bout d’un moment votre structure elle périclité, parce que ça fonctionne comme une start-up, mais faut quand même donner envie, aux

¹ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan mines, visioconférence.

² Voir chapitre VI.

³ *Ouest-France*, 20 septembre 2017, « Projets miniers : Variscan pourrait-il abdiquer ? »

⁴ *Ibid.*

⁵ Variscan Mines LTD, 31 décembre 2017, *Half year financial report*, p. 2.

⁶ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l’ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁷ *Ibid.*

⁸ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minière non énergétique, Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l’initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

investisseurs de continuer d'abonder. Si vous êtes pas capable de présenter des résultats, donc la problématique de Variscan ça a été essentiellement ça¹. »

Les *juniors* dépendent en effet, rappelons-le, de financements levés en bourse au fil des promesses de découvertes². Les résistances locales, qui empêchent la production rapide de donnée, menacent directement le modèle économique de ces sociétés. Comme le résume l'agent de la DREAL en charge du dossier, « en stoppant le PER, on est sûr de tout bloquer. Et quand on a un doute, c'était la position des opposants, et ça a été efficace³. » Celui-ci rappelle que, bien qu'une déclaration d'ouverture de travaux ait été déposée, le climat local n'en a pas permis l'application :

« Sur Loc-Envel y'a eu une ouverture de travaux miniers, une déclaration, mais je crois qu'il était trop tard. Je veux dire, qu'il se passait n'importe quoi c'était plus possible. C'était plus possible parce qu'il y avait une telle opposition, je pense que vous avez entendu parler de relations un peu difficiles sur les territoires, notamment le propriétaire qui avait donné son accord à Variscan pour s'installer chez lui, ça a été un peu compliqué⁴. »

Confronté à de très probables actions de blocage de la part des opposants⁵, le président de Variscan sonde les possibilités de recours à la force publique : « À un moment donné, moi j'ai posé la question au préfet. J'ai dit "le paysan est d'accord, j'ai toutes les autorisations pour faire les sondages, j'y vais ou j'y vais pas ? Vous me protégez ou vous me protégez pas ?" On n'y est pas allé. Vous pouvez imaginer la réponse⁶! » On comprend en effet que sa requête est rejetée, puisque la foreuse, sur laquelle un engin explosif est découvert⁷, ne fera jamais le voyage.

Ce refus peut surprendre, au regard d'une communication gouvernementale qui présentait quelques années plus tôt le tungstène comme particulièrement stratégique pour l'industrie

¹ *Ibid.*

² Laurent, B., Merlin, J., 2021, *op. cit.*

³ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERm de Loc-Envel, Rennes.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitre VI.

⁶ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁷ Voir chapitre VI.

nationale¹. Il s'avère que la prospection pèse économiquement bien peu de choses, balaye le responsable de la DGALN :

« La question s'est pas posée sur le plan politique de savoir si on envoyait la force ou pas. On a quand même envoyé la force à Sivens, on a vu ce que ça a donné. On l'a envoyée aussi y'a plus longtemps que ça, en Bretagne, lorsqu'il y avait eu le projet de Plogoff. On peut revenir au Larzac, bon, on voit que tout ça a ses limites, sur des projets qui avaient d'autres poids que d'ouvrir une mine, franchement². »

Le jeu n'en vaut en effet pas la chandelle. Contrairement à d'autres filières industrielles, la prospection minière est un domaine émergent, relativement marginal et économiquement faible. Les opposants, de leur côté, restent fortement mobilisés, tout en demeurant soutenus par la quasi-totalité des élus locaux. Et la situation est similaire sur Merléac, comme sur Silfiac. Ayant perdu tout soutien politique, les PERm apparaissent progressivement comme des voies sans issue.

Si l'agitation électorale des législatives de 2017 convainc les dirigeants de Variscan de suspendre leurs opérations en Bretagne, cette annonce fait suite à deux années de guerre d'usure menée par les opposants. Il n'a pas été possible pour le prospecteur de respecter le calendrier annoncé, notamment en raison du refus des propriétaires de laisser les géologues opérer des prélèvements sur leurs parcelles, puis du risque de troubles importants associé à d'éventuels forages. La situation de la CAN est singulièrement différente, puisque le sablier a obtenu tous les feux verts nécessaires au démarrage de l'exploitation de Pointe d'Armor. Ce sont les risques de troubles à l'ordre public, conjugué à la mobilisation des élus et au soutien de Ségolène Royal, qui justifient dans ce cas la suspension des opérations. Ces observations tendent à confirmer la valeur du modèle des effets conjoints : ce sont les mobilisations locales, associées à des alliés institutionnels, qui conduisent les titres miniers dans l'impasse.

2) Compensations, abrogation et refus : vers une sortie de conflits

Si les suspensions de Pointe d'Armor et des PERm détenus par Variscan en Bretagne ont pour objectif d'apaiser les contestations, cet objectif n'est que partiellement atteint. Les opposants restent globalement mobilisés, et la situation reste localement éruptive. En baie de Lannion, le gouvernement appelle dans un premier temps à de nouvelles négociations. Pourtant,

¹ Voir chapitre I.

² Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

rien ne se passe. Le préfet craint vraisemblablement une remobilisation des opposants, et le respect de la mémoire de la députée Corinne Erhel, auquel s'est engagé à demi-mots Emmanuel Macron, paraît compromettre toute reprise du projet. En Centre-Bretagne, les promoteurs du « renouveau minier » se trouvent définitivement plus isolés que ne le craignaient les opposants¹, qui réclament désormais une abrogation de l'ensemble des PERm de la région. Quant à Tungstène du Narbonnais, la publication du rapport SystExt a porté un rude coup à son projet. Incapable de travailler en concertation avec les habitants du territoire, comme il s'y était engagé, le prospecteur semble avoir renoncé avant même la fin de la procédure d'instruction du titre.

a) Pointe d'Armor, une concession devenue politiquement inexploitable ?

Conformément à la décision prise lors du comité de suivi de novembre 2016, la CAN n'effectue pas de nouvelles rotations sur Pointe d'Armor. La fin de l'année approchant, il lui faut déposer une nouvelle demande d'ouverture de travaux miniers, en vertu des conditions imposées par l'arrêté d'attribution de la concession². Mais l'autorisation lui est désormais refusée. Le risque de reprise des contestations et les engagements d'Emmanuel Macron vis-à-vis de Corinne Erhel paraissent avoir eu raison du projet. La CAN détenant une concession qu'elle ne peut exploiter, se retourne contre l'État. Elle est définitivement déboutée à l'automne 2020.

Invité à réagir au choix de l'industriel d'extraire de nuit, Emmanuel Macron, qui rappelons-le a accordé la concession lorsqu'il était ministre, juge « l'attitude de la CAN inacceptable³. » Les propos du désormais candidat à la fonction suprême restent toutefois flous quant à ses intentions sur ce dossier. S'il « salue l'action de Corinne Erhel » et « peu[t] comprendre la colère des opposants », il estime alors qu'il ne faut pas « renoncer à tout projet qui rencontre une opposition et nous réfugier dans l'immobilisme. » Il invite donc à une « confrontation bienveillante des intérêts contradictoires en jeu⁴ ». Le décès de la députée, en pleine campagne électorale, laisse toutefois entrevoir une évolution. Au cours des funérailles, le candidat En Marche ! déclare : « Ses appels pour défendre la cause du sable coquillier font

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.390

² Voir chapitre I et VII.

³ *Ouest-France*, 10 septembre 2016, « Extraction : "L'attitude de la Can est inacceptable" »

⁴ *Ibid.*

partie des choses qui me manqueront terriblement. Vous êtes plusieurs à avoir mené ce combat à son côté... et je saurai m'en souvenir¹. » La phrase est interprétée par de nombreux acteurs locaux comme l'annonce d'un retrait définitif du projet.

On comprend dès lors la déception des opposants lorsque le désormais président affirme, au cours d'une visite en Bretagne l'année suivante : « Les conditions d'exploitations ne sont aujourd'hui pas satisfaisantes [...]. Nous avons demandé au groupe Roullier de faire des propositions pour qu'on puisse combiner les intérêts légitimes du groupe et les préoccupations des associations. Il faut que les gens sachent se parler. Des négociations vont être ouvertes². » Une proposition loin de la solution plébiscitée par le président de Sauvegarde du Trégor, interrogé le mois suivant :

« J'ai envoyé un courrier à monsieur le président de la République, pour lui demander des éclaircissements. Bon, j'ai pas de réponse, m'enfin il faut peut-être qu'il réfléchisse longtemps avant de me répondre. [...] Nous c'était notre position, et puis c'est la position qui a été adoptée y compris par les élus, qu'avaient dit "jamais on n'extraira la moindre pelletée de sable !". Et là on négocierait. Il faut qu'on nous dise, "voilà, on annule tout, on supprime le décret."³ »

Cette solution s'avère toutefois juridiquement délicate, l'abrogation des titres miniers n'étant pas prévue par la législation⁴. Quant aux « négociations » annoncées, elles n'auront jamais lieu.

Durant cette période, la CAN tente à nouveau de faire valoir ses droits sur sa concession, en vain. Selon la cadre de la société rencontrée, la préfecture considèrerait que « les conditions ne sont toujours pas réunies⁵ » pour une reprise des extractions. Comme le résume l'agent de la DREAL ayant instruit le dossier, l'entreprise détient dès lors un titre qu'elle ne peut valoriser :

« Y'a eu ces deux rotations, et après c'est passé au bout d'un an, le renouvellement de l'arrêté. Donc nous au niveau DREAL nous ne sommes que la petite main, moi j'ai préparé un arrêté n°2, j'allais dire qui n'a jamais été signé, c'est pire que ça, c'est-à-dire qu'on nous l'a jamais demandé. Enfin, on nous a demandé de nous tenir prêts au cas où. Et je pense que c'est une volonté politique locale et nationale, dans la situation de

¹ *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Baie de Lannion : l'extraction de sable enterrée »

² *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Macron dit non aux mines et au sable »

³ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁴ Zittoun, P., Chailleux, S. 2021, *op. cit.*, p.161

⁵ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

conflit, d'opposition, de ne pas renouveler l'autorisation préfectorale. Donc ça veut dire qu'à l'heure actuelle, la CAN a une concession, mais n'a pas l'autorisation d'y aller¹. »

Comment expliquer cette situation ? Le propos laisse entendre que, comme observé dans le cas des conflits du gaz de schiste, le gouvernement use de son pouvoir pour retenir la signature des arrêtés préfectoraux². Aucune communication officielle ne vient cependant le confirmer, déplore le président du CAP Trébeurden : « C'est toujours en suspens, on nous a laissé dire que ça se ferait pas. Je crois que dans l'intérêt, et ce que je peux comprendre, des uns et des autres, faut pas qu'il y ait de gagnants, faut pas qu'il y ait de perdants. Donc on laisse un peu ce *statu quo* en disant "bon voilà, ça se fera pas", mais on communique pas forcément dessus³. »

Emmanuel Macron éprouve-t-il une « obligation morale à s'en tenir là », au regard de l'engagement de son « irremplaçable amie⁴ » Corinne Erhel, « des fois qu'il serait pas convaincu », comme le pense le président de Lannion-Trégor Communauté ?

« Je crois qu'avec Macron, il n'y aura plus d'autorisation. Ceci dit, j'aurais bien aimé que le décret soit abrogé [...] je sais pas si c'est indispensable qu'il le soit, parce que c'est toujours difficile pour quelqu'un de revenir en arrière sur une décision, c'est une question un peu de crédibilité [...]. Il l'avait dit Macron le jour de l'enterrement de Corinne, j'ai bien entendu ce jour-là, tout le monde a bien entendu, et donc j'ai confiance moi, dans le fait qu'aujourd'hui c'est vraiment fini⁵. »

D'autres, comme le marin-pêcheur rencontré à Trébeurden, sont plus dubitatifs : « C'est pas le genre d'un politique de la taille de Macron. Qu'il tempore, en respect du décès de Corinne Erhel, je veux bien, mais qu'il se dise dans sa tête "elle était contre, en mémoire je fais une croix dessus", j'y crois pas moi⁶. » De fait, du côté de la DREAL, « on imagine mal » une reprise des extractions dans les prochaines années⁷, quand un haut fonctionnaire évoque « un

¹Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

² Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op.cit.*, p.177

³ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

⁴ *Le Trégor*, 6 mai 2018, « Lannion. L'hommage du président Macron à Corinne Erhel »

⁵ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁶ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁷ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

dossier classé localement ». Dans un contexte local toujours tendu, Emmanuel Macron aura préféré enterrer le dossier plutôt que d'assumer le coût politique d'un reniement des engagements de son alliée décédée.

La CAN s'estime par conséquent lésée : elle ne peut rentabiliser une concession pourtant déposée en réponse à une demande émanant des pouvoirs publics eux-mêmes¹. « On accepte d'avoir des coûts, pour éventuellement avoir un accès à la ressource. Nous on était sûrs de notre projet, donc on a accepté des coûts supplémentaires d'accès à la ressource. Aujourd'hui on peut pas extraire, on n'a pas d'accès à la ressource donc en effet ça nous, c'est une charge. Au lieu d'être un investissement, c'est une charge² », constate la cadre de la société, qui considère que face aux blocages, « l'État n'a pas fait sa part³. » Au cours de notre rencontre, elle assure cependant qu'aucune procédure visant à obtenir des compensations financières n'est encore engagée.

Sollicité huit mois plus tôt, le préfet du Finistère justifiait pourtant son refus d'entretien par des « contentieux » en cours entre la CAN et l'État⁴. En mars 2021, l'ancien secrétaire général pour les affaires régionales, qui précise ne plus suivre le dossier depuis plusieurs années, rejette la même demande, au motif d'un « contentieux indemnitaire entre le pétitionnaire et l'État⁵ ». Il faut attendre 2020 et un article du *Télégramme* pour obtenir confirmation qu'une procédure est bien engagée : le quotidien nous apprend que la CAN a été déboutée par le tribunal administratif de Rennes en 2018, pour par celui de Nantes en 2020, au motif de « l'absence de production d'un protocole d'exploitation validé par l'Ifremer afin de minimiser la dispersion du panache turbide⁶ ». Au moment où le dossier arrive devant le Conseil d'État, le quotidien précise que la CAN réclame

« la condamnation de l'État à [...] verser une indemnité de 935 000 € à titre de provision "en réparation des préjudices qu'elle estime avoir subis du fait du refus d'autorisation d'ouverture des travaux miniers par le préfet du Finistère sur la concession dite de la Pointe d'Armor", dont elle est titulaire, ainsi que 3,03 millions d'euros au titre des

¹ Voir chapitre I.

² Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

³ *Ibid.*

⁴ Notes de terrain, 2 février 2018.

⁵ Notes de terrain, 29 mars 2021.

⁶ *Le Télégramme*, 2 octobre 2020, « Extraction de sable : l'État va-t-il déboursier 4 M € ? »

“préjudices subis du fait de la durée excessive et déraisonnable de la procédure d'attribution du titre minier sur ladite concession”¹.»

Là encore, sans succès². Il faut finalement attendre novembre 2021 pour que le sablier renonce définitivement à son titre minier³. Les principales étapes qui l'ont conduit à cette décision sont résumées dans la chronologie ci-dessous.

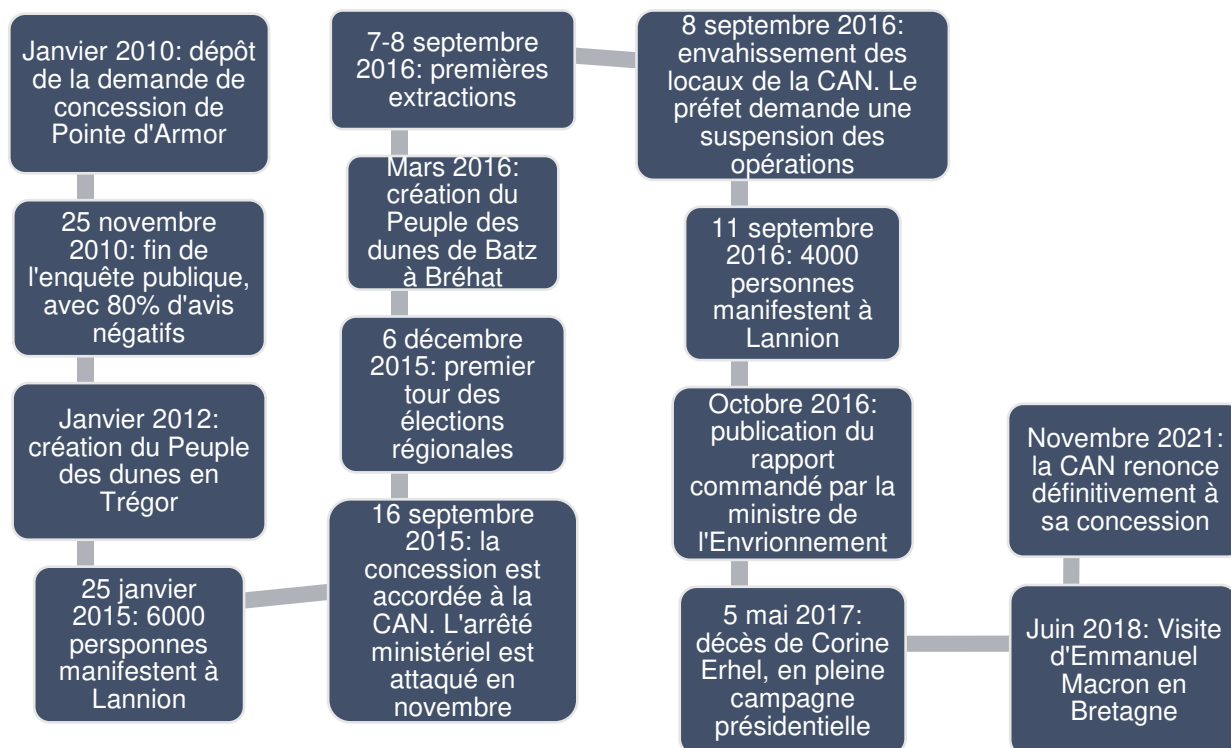


Figure 12 : Chronologie indicative de la concession de sable coquillier de Pointe d'Armor

La filiale d'un des plus puissants groupes industriels bretons a perdu le bras de fer engagé contre la coalition de ses opposants. L'abrogation des permis de prospection minière, à la même période, vient clore, en Bretagne, l'agitation entretenue autour des titres miniers.

¹ *Ibid.*

² *Ouest-France*, 21 octobre 2020, « Extraction de sable en baie de Lannion. La Can déboutée, les élus locaux satisfaits »

³ *Le Monde*, 30 janvier 2022, « Le projet d'extraction de sable en baie de Lannion est définitivement abandonné »

b) Mettre fin au conflit par l'abrogation des permis détenus par Variscan en Bretagne

Après la suspension des travaux de prospection, annoncée par Variscan durant la campagne des législatives de 2017, la pression locale reste forte. La Région, puis le Conseil départemental des Côtes-d'Armor se prononcent pour l'abrogation des PERm en cours en Bretagne. Le démantèlement de Variscan SAS ouvre une opportunité pour sortir du conflit : le permis ariégeois de Couflens, le plus prometteur, est transféré à la société Apollo Minerals, tandis que ceux détenus en Bretagne sont délaissés.

Début juin 2017, la Région Bretagne propose un moratoire sur la prospection minière dans la région. « Mépris » et « poudre aux yeux », lui répond Douar Didoull¹, qui réclame un abandon définitif des PERm. Après les avoir un peu rapidement enterrés au cours d'un débat², le candidat de la majorité présidentielle de la troisième circonscription des Côtes-d'Armor appelle à « une décision de l'État, seul compétent en la matière, afin d'obtenir l'abrogation du permis minier³. » Une réunion sur le sujet avec le président de la République est également prévue⁴. Du côté du prospecteur, on temporise : « À la demande de la région, Variscan suspend ses recherches minières et participera à une réunion au ministère⁵. » Promise par l'Élysée, celle-ci est toutefois « tombée aux oubliettes⁶ », remarque *Ouest-France*.

Pendant ce temps, l'énoncé d'abrogation fait son chemin comme sortie acceptable du conflit⁷. Le terme même d'« abrogation » est jusqu'alors très peu utilisé par les opposants (Douar Didoull le mentionne dans un seul communiqué, en 2015⁸). Il connaît un succès croissant, illustré par le vote du 23 juin 2017 du Conseil régional. Il ne s'agit plus de demander un moratoire sur la prospection, mais d'exiger « que les trois permis miniers accordés en 2014 et 2015 soient abrogés⁹ ». Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor adopte une position

¹ *Ouest-France*, 3 juin 2017, « Douar Didoull interpelle les candidats aux législatives »

² Voir chapitre VII.

³ *Ouest-France*, 15 juin 2017, « Projets miniers : le poids des mots dans le débat »

⁴ *Ibid.*

⁵ *Le Monde*, 17 juin 2017, « Le dossier des mines bretonnes arrive sur le bureau de Macron »

⁶ *Ouest-France*, 20 septembre 2017, « Projets miniers : Variscan pourrait-il abdiquer ? »

⁷ Sur les énoncés de solution, voir Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, 316p.

⁸ *Ouest-France*, 14 novembre 2015, « Le collectif Douar Didoull n'ira pas au ministère »

⁹ Conseil régional de Bretagne, session du 23 juin 2017, *Demande d'abrogation des projets de prospections minières de Merléac, Silfiac, Loc-Envel*, 2p.

identique¹. Confronté à un risque de démobilitation, Douar Didoull appelle en juillet à ne pas baisser la garde, en reprenant l'énoncé à son compte : « Beaucoup de gens pensent que nous avons gagné mais ce n'est pas le cas. Il faut une abrogation du permis d'exploration minière et pour cela il faut une pression populaire². »

À la même période, la sénatrice PCF des Côtes-d'Armor adresse un courrier au ministre de l'Environnement allant dans la même direction. On lui répond qu'elle ne s'est pas adressée au bon ministère : « les permis exclusifs concernés ont été délivrés par le ministre en charge des mines, ministre de l'Économie et des Finances, qui est le seul compétent pour l'attribution des titres miniers et leur gestion³ ». La journaliste du *Ouest-France* qui suit le dossier constate que « les demandes d'abrogation envoyées depuis la Bretagne ont du mal à trouver destinataire à Paris⁴ », comme observé quelques années auparavant sur les permis d'hydrocarbure⁵.

Le président de Variscan rapporte que la société souhaite mettre un terme à ses activités dans l'Ouest depuis les législatives de juin : « Nous on voulait arrêter, mais y'en avaient d'autres qui nous poussaient, à dire "il faut quand même le faire pour l'industrie française", pour ci pour ça. Donc on n'a pas arrêté brutalement. Alors qu'on aurait pu arrêter brutalement⁶. » En décembre, Variscan déclare au gouvernement son intention de céder le permis de Couflens, sur l'ancienne mine de Salau, en Ariège, à Apollo Minerals. Ses autres PERm sont transférés à une société *ad hoc*, Variscan mines Europe Limited. Les fonds destinés à Variscan mines SAS sont coupés⁷. L'annonce, publiée en mars 2018, provoque quelques remous chez les opposants, qui voient leurs territoires objet d'obscur transactions financières.

Durant cette période d'incertitude, Marc Le Fur, député de Loudéac⁸, se présente comme le porte-parole des opposants bretons auprès du gouvernement⁹. En juin, à la suite d'une entrevue au ministère de l'Économie, il assure « que les projets miniers n'aboutiront pas », et

¹ Départemental des Côtes-d'Armor, *op. cit.*

² *Le Télégramme*, 24 juillet 2017, « Festival des luttes. Les collectifs antimines ancrent leur résistance »

³ *Ouest-France*, 20 septembre 2017, « Projets miniers : Variscan pourrait-il abdiquer ? »

⁴ *Ibid.*

⁵ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.162

⁶ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁷ *Variscan mines*, 8 mars 2018, « Sale of french subsidiary & restructuring of french assets »,

⁸ Voir chapitre VII.

⁹ Voir chapitre II.

qu'« il n'y aura pas d'exploration minière en Centre-Bretagne¹. » Dans un courrier daté du 13, et adressé au président du Conseil régional, le ministre de l'Économie explique avoir été informé de l'intention d'Apollo Minerals de racheter les PERm détenus par Variscan. L'acquéreur s'engagerait à renoncer aux titres détenus en Bretagne. « Si ces intentions sont dûment confirmées, je pourrais procéder, d'ici quelques mois, à l'abrogation » de ces permis². En visite en Bretagne, le président Emmanuel Macron confirme : « Il n'y aura pas de projet dit de Variscan. Il faut être très clair pour donner une pleine visibilité aux élus. Nous sommes engagés pour qu'il n'y ait pas de projet poursuivi³. »

Dans un communiqué de presse, Variscan présente toutefois une version légèrement différente des évènements : « Avant toute discussion, le ministre de l'Économie a exigé l'abandon des autres permis miniers de l'entreprise, à l'exception de celui de Couflens⁴. » Apollo Minerals confirme se concentrer sur l'ancienne mine ariégeoise en octobre⁵. Dans l'intervalle, le refus des demandes de PERm de Lopérec et Penlan, dans le Finistère⁶, est interprété comme un autre « signal⁷ » annonçant la clôture du « nouveau minier » et des désordres associés.

Il n'est à ce stade pas possible de rendre précisément compte des négociations entre le gouvernement et Apollo Minerals, faute de données. On peut toutefois relever que lorsque le tribunal administratif de Toulouse annule le PERm de Couflens, les pouvoirs publics montrent un certain zèle à appuyer le projet, en déposant un recours devant le Conseil d'État⁸. La stratégie industrielle consistant à abandonner certains projets contestés, à condition d'avoir l'assurance

¹ *Ouest-France*, 14 juin 2018, « Les trois projets miniers bretons abandonnés »

² Courrier du ministre de l'Économie et des finances au président de la Région Bretagne, 13 juin 2018, 1p.

³ *Ouest-France*, 21 juin 2018, « Macron dit non aux mines et au sable »

⁴ *Le Figaro*, 7 juillet 2018, « Dans l'Hexagone, les projets miniers abandonnés les uns après les autres... »

⁵ *Ouest-France*, 18 octobre 2018, « Projets miniers: "Vraiment abandonnés ?" »

⁶ Ministère de l'Économie et des finances, 31 août 2018, *Arrêté rejetant le permis exclusif de recherche de mines d'or, d'argent et substances connexes dit « Permis Lopérec 2 » (Finistère) à la société Sudmines*, 2p. ; 4 septembre 2018, *Arrêté rejetant la demande de permis exclusif de recherche de mines d'or, d'argent et de substances connexes dit « Permis Penlan » (Finistère) présentée par la société SGZ France SAS*, 2p.

⁷ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERm de Loc-Envel, Rennes.

⁸ *Actu-environnement*, 5 juillet 2019, « Mine de Salau : le tribunal administratif de Toulouse annule le permis accordé à Variscan »

d'en mener au moins un à terme¹, est en outre constitutive des pratiques des sociétés minières. Rappelons en effet que celles-ci accumulent les titres, avec un faible taux de réussite. Se débarrasser des permis les plus encombrants, en dépit, on le verra plus bas, de leur intérêt, représente dans ces conditions un sacrifice limité pour leur nouveau propriétaire.

Les PERm désormais détenus par Variscan Europe, société qui a toutes les apparences d'une coquille vide, restent toutefois valides, comme le souligne Douar Didoull². Il faut attendre avril 2019 pour qu'ils soient officiellement abrogés : le 18, le ministère de l'Économie et des Finances publie un arrêté « acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes dit "Permis de Loc-Envel" dans le département des Côtes-d'Armor³ ». L'arrêté, sensiblement identique pour les autres PERm, vient clôturer plus de trois années de conflits. Quelques-unes des étapes ayant conduit à cette décision sont indiquées dans la

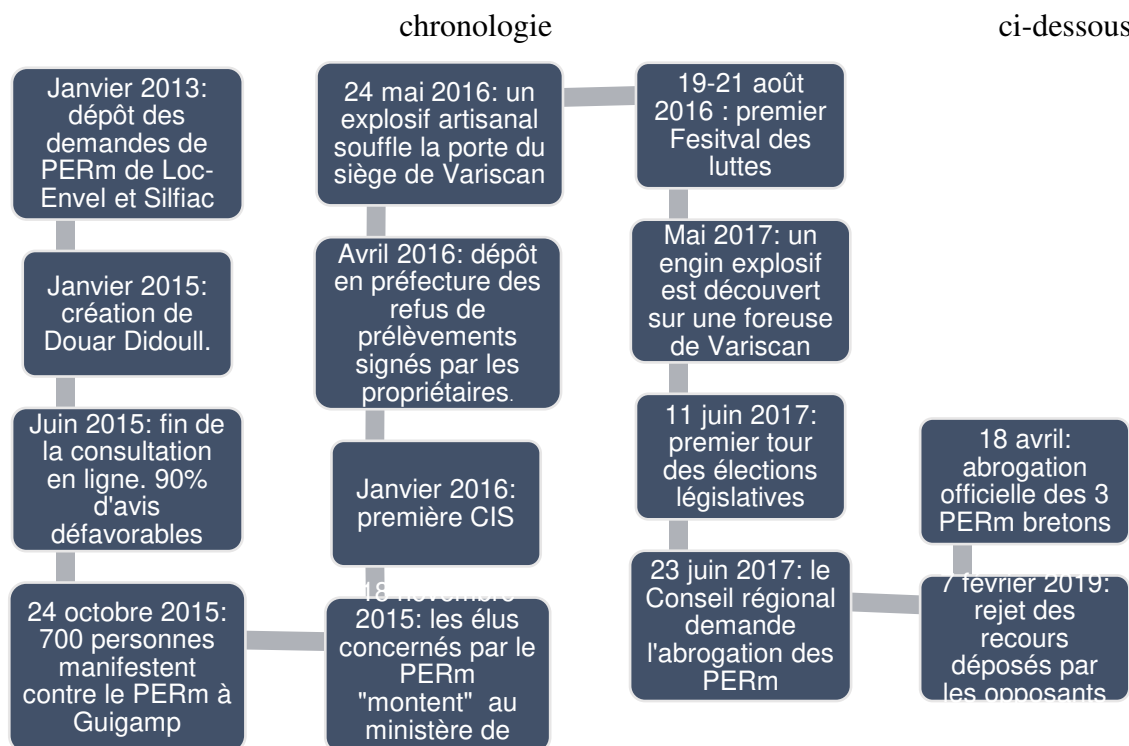


Figure 13 : Chronologie indicative du PERm de Loc-Envel.

¹ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.185

² *Ouest-France*, 18 octobre 2018, « Les antimines attendent l'officialisation de l'abrogation »

³ Ministère de l'Économie et des finances, 18 avril 2019, *Arrêté du 11 avril 2019 acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes dit « Permis de Loc-Envel » dans le département des Côtes-d'Armor*, n°ECOL1610368A, 1p.

L'État n'aurait probablement pas accepté un renouvellement des titres, au vu des retards causés par les contestations locales, estime l'ancien président du COMES¹. L'agent de la DREAL Bretagne en charge des dossiers miniers rejoint ce point de vue : « Variscan a décidé d'arrêter les frais. De toute façon, je m'engage, mais je suis pas sûr que l'État aurait suivi longtemps vu la situation. Y'a un moment, c'est un peu comme Pointe d'Armor, il faut savoir s'arrêter². » Les opposants ont clairement remporté le rapport de force, admet l'ancien président de Variscan : « C'est des "stop mines", partout. Qui nous ont bloqués. Alors après ils ont fait boule de neige et c'est eux qui ont été les plus forts. Voilà, c'est tout. J'avais pas envie de me battre [rires], chacun son niveau³. » « On s'est arrêté parce que les gens ne voulaient pas de nous⁴ », et non pour des raisons de nature géologiques, précise-t-il. L'abrogation des PERm détenus par Variscan en Bretagne suit ainsi une logique proche de celle identifiée par Jacques Caillosse dans le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : « si, au total, ce sont bien des facteurs politiques conjoncturels qui ont déclenché un processus décisionnel conduisant à l'abandon du projet contesté, ces facteurs n'ont été déterminants qu'en raison d'une configuration favorable à un pareil choix qu'elle rendait tout à la fois possible et désirable⁵. »

En effet, comme le gaz de schiste ou l'extraction de sable en baie de Lannion, la prospection n'apparaît plus comme une opportunité de développement économique, mais comme une source de troubles auxquels il faut mettre fin⁶. Dans le Tarn, confronté à une accumulation de difficultés, Tungstène du Narbonnais abandonne sa demande de titre avant la fin de la procédure.

c) Un rejet de La Fabrié rendu inévitable par le silence de Tungstène du Narbonnais

Le rapport sur La Fabrié, commandé à SystExt par la municipalité en réponse à l'opposition au projet, marque un tournant pour le dossier⁷. Si la présence du captage d'eau

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERM de Loc-Envel, Rennes.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ *Ibid.*

⁵ Caillosse, J., 2021, « Conclusion » Van Lang, A., Lortemeau, B., (dirs.), *op. cit.*, p.312

⁶ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, 316p.

⁷ Voir chapitre II.

potable d'Arcanic sert de justification au refus du titre, le ministère n'a en réalité pas d'autres alternatives : le porteur de projet ne donne plus signe de vie depuis plusieurs mois déjà.

Le 22 août 2020, avant l'assemblée générale de Stop mines 81, quelques opposants attirent notre attention sur un détail relatif à la procédure d'instruction du PERm : en cas d'absence de réponse ministérielle à une demande de titre minier dans un délai de 15 mois, « silence vaut rejet¹ ». La demande de PERm de La Fabrié devrait être caduque depuis le 8. Un délai supplémentaire permettant à Tungstène du Narbonnais de réviser son dossier, en y intégrant le forage d'Arcanic, lui aurait été accordé². Mais concilier prospection minière et préservation de cette source d'eau potable paraît délicat. Dans un avis publié en novembre, la délégation tarnaise de l'Agence régionale de santé (ARS) tranche : « En l'état les travaux décrits dans le projet de PERm n'apparaissent pas compatibles avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection du captage d'Arcanic³. »

En mars 2021, après un échange avec un membre du cabinet de Bruno Le Maire, Stop mines 81 confirme : « le ministère a demandé à Tungstène du Narbonnais de redéposer un dossier plus complet et précisant l'existence du captage en eau potable d'Arcanic⁴. » Le bulletin municipal de Fontrieu précise de son côté :

« Le 26 mars 2021, des élus de la commune ont eu une réunion téléphonique avec les services du ministère de l'Industrie et de l'Écologie [sic]. Lors de ces échanges, il a été annoncé qu'il avait été demandé au porteur de projet de revoir sa copie, car il avait "oublié" de mentionner le forage d'Arcanic dans sa demande de PERm (forage qui alimente en partie les communes de Fontrieu, Brassac et Vabre), comme l'avait alerté la mairie à plusieurs reprises⁵. »

Il est indiqué qu'une nouvelle consultation en ligne doit se tenir prochainement, sans plus de précisions. Mais en décembre 2021, une membre de Stop mines 81 nous signale un article publié sur le site Internet de la chaîne de télévision BFM-TV, traitant des métaux disponibles en France métropolitaine pour faire face à la « transition énergétique ». Interrogé, le directeur

¹ *La Gazette des communes*, 4 septembre 2013, « Permis de recherches de mines : quand le silence vaut décision de rejet »

² Notes de terrain, 22 août 2020, Fontrieu.

³ ARS – Délégation du Tarn, novembre 2020, *Captage destiné à l'adduction d'eau publique. Forage d'Arcanic, commune de Fontrieu, et PERM de « La Fabrié »*, p. 14

⁴ Stop mines 81, mars 2021, *Newsletter*, n°7, 2p.

⁵ Commune de Fontrieu, juin 2021, *Résonnances de Fontrieu. Courrier d'information de la commune de Fontrieu*, p.9-10.

général de Tungstène du Narbonnais y est présenté comme « ex-DG¹ » de la société. Un détail qui laisse penser que la demande de PERm bat de l'aile.

Elle est officiellement rejetée en juin 2022. L'arrêté mentionne l'avis de l'ARS, mais aussi « l'absence de réponse de la société Tungstène du Narbonnais aux sollicitations de l'administration opérées par courriers électroniques en date du 12 février, 9 mars et 19 avril 2021, en vue de l'actualisation de son dossier de demande² ». Ce sont principalement ces deux points qui motivent le refus : « Considérant l'omission au sein du dossier de demande de la société Tungstène du Narbonnais d'un intérêt protégé au titre du code minier constitué par le captage destiné à l'adduction d'eau potable dit Forage d'Arcanic » ; « considérant l'absence d'engagement de la part de la société Tungstène du Narbonnais à garantir la protection de la ressource en eau potable de la commune de Fontrieu alimentée en partie par le forage d'Arcanic », le ministère conclue que « les conditions de délivrance d'un permis exclusif de recherche de tungstène [...] sur le territoire de la commune de Fontrieu ne sont pas réunies.³ »

Contrairement aux cas costarmoricaïns, c'est donc un argument technique qui justifie la clôture du dossier. Mais c'est bien la mobilisation menée par Stop mines 81 qui a d'abord publicisé les risques pesant sur la ressource locale en eau, et en particulier sur le captage d'Arcanic⁴. Le rapport de SystExt, sollicité par une municipalité désemparée par la contestation, légitime cette inquiétude, confirmée par le rapport de l'ARS. L'imposition de périmètres de protection associés au captage contraint par ailleurs fortement la campagne de sondages envisagés⁵. Les avis négatifs sur le projet exprimés par le conseil municipal, puis par la Région, créent un contexte institutionnel plus hostile qu'il n'y paraissait au premier abord⁶. Tungstène du Narbonnais aura par conséquent préféré abandonner, tenant de fait sa promesse de

¹ *BFMTV*, 2 décembre 2021, « Transition énergétique : la France avance en terrain minier »

² Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 21 juin 2022, *Arrêté du 22 avril 2022 rejetant la demande de permis exclusif de recherches de mines de tungstène et substances connexes, dit permis de « La Fabrié » au profit de la société Tungstène du Narbonnais SAS (département du Tarn)*, *op. cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁵ Voir chapitre IV.

⁶ Voir chapitre II.

renoncement en cas de refus des habitants de la commune¹. Quelques-uns des épisodes les plus significatifs de cette séquence sont rappelés dans la chronologie ci-dessous.

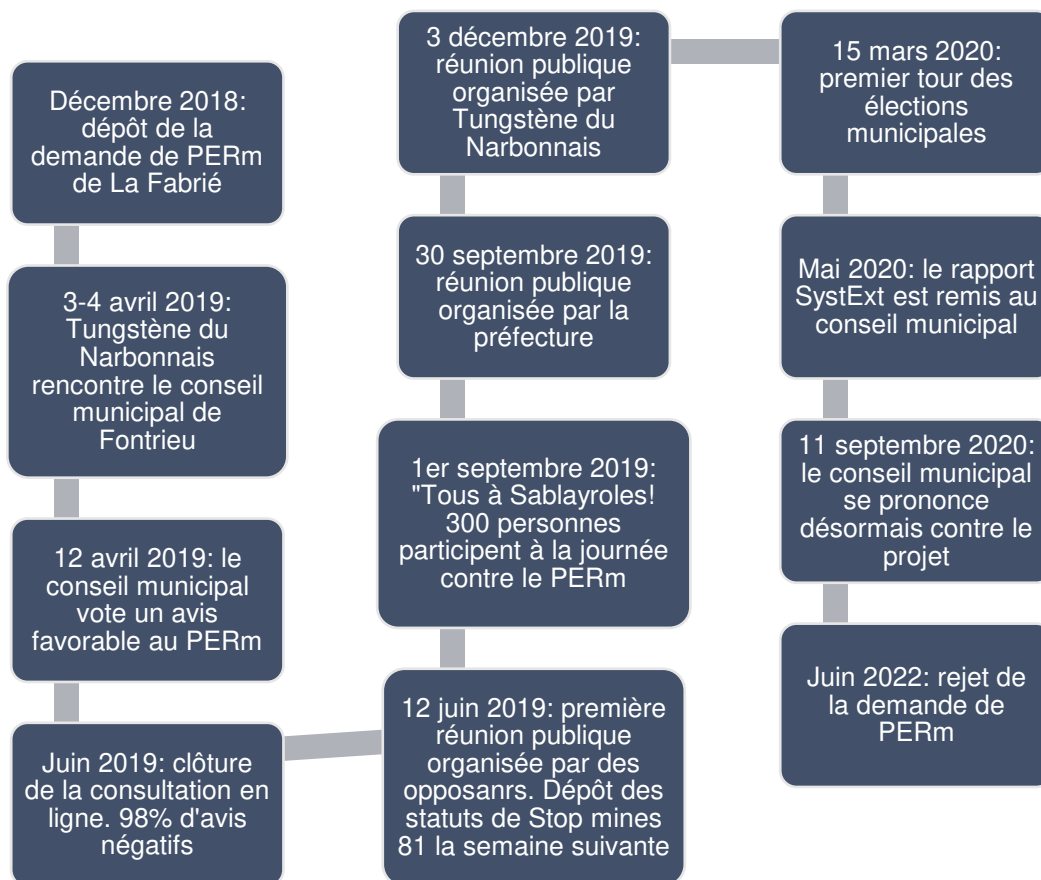


Figure 14 : Chronologie indicative de la demande de PERm de La Fabrié.

Les suspensions de travaux miniers, puis les abandons de permis observés sont les conséquences de fortes mobilisations locales bénéficiant d'importants relais institutionnels. En baie de Lannion, les troubles causés par la composante la plus contestataire d'une mobilisation qui ne faiblit pas significativement, l'opposition continue des élus et le soutien qu'ils trouvent en Ségolène Royal conduisent à l'arrêt définitif des extractions sur Pointe d'Armor. Sur Loc-Envel, l'agitation entretenue par les opposants empêche Variscan de mener son programme de travaux à bien, entraînant le retrait de ses investisseurs. L'abrogation des PERm bretons apparaît comme un moindre sacrifice pour son successeur, Apollo Minerals, tandis qu'il est pour le gouvernement une garantie d'un retour à la normale dans les territoires. Le peu d'entrain dont font preuve les pouvoirs publics pour défendre ces projets montre que la politique minérale

¹ Voir chapitre III.

française est d'abord « une politique d'approvisionnement, et pas une politique minière¹ », comme l'ont déjà souligné Sébastien Chailleux et ses collègues². Ces abandons, obtenus par des tactiques disruptives, soutenues par des formes de contestations plus conventionnelles, témoignent aussi de l'efficacité de la « diversité des tactiques », promue par certains militants écologistes³. Mais les coalitions contestataires ne sont pas exemptes de faiblesses : en interne, elles sont fragilisées par la permanence de clivages politiques. À l'extérieur, elles peinent ou se refusent à s'étendre, se cantonnant à l'espace local.

B - Fractures internes et échec des tentatives d'extension externes : des coalitions somme toute fragiles

Comme le remarque Lilian Mathieu, « ce que l'on pourrait appeler la “consistance collective” des mobilisations n'est en aucun cas un donné, mais le produit d'un processus toujours précaire de rassemblement d'unités disparates et guidées chacune par des motivations et logiques propres⁴. » D'une part, le travail de coalition mené par certains militants se heurte à la permanence des clivages politiques, tactiques et personnels qui traversent les groupes. D'autre part, dépit de formes de mise en réseau et de tentatives de changement d'échelle, les mobilisations restent circonscrites à des territoires spécifiques. Contrairement au mouvement antinucléaire, lui aussi parti de mobilisations localisées avant de s'étendre⁵, ou à l'opposition canadienne à la fracturation hydraulique, qui se saisit de contestations locales dans le cadre d'une mobilisation plus vaste⁶, on ne note pas ici de réel changement d'échelle. Comme l'ont observés aux États-Unis Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet, les coalitions locales contre une même industrie justifient parfois leurs oppositions par des arguments différents, disposent rarement des ressources nécessaires à une extension géographique, ou non simplement pas la

¹ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

² Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.391

³ Vacher, K., 2021, *op. cit.*, p.58

⁴ Mathieu, L., 2009, *op. cit.*, p.94

⁵ Kitschelt, H. P., *op. cit.*

⁶ Neville, K. J. Weinthal, E., 2016, « Scaling up site disputes: strategies to redefine 'local' in the fight against fracking », *Environmental Politics*, vol.25, n°4, p. 569-592.

volonté de constituer un mouvement national¹. Il paraît par conséquent abusif de qualifier les contestations environnementales contemporaines de « mouvement social qui ne s'ignore plus² », ou auquel les militants participeraient « sans nécessairement s'en apercevoir³ ».

1) Clivages politiques, désaccords tactiques et tensions locales comme freins au travail de coalition

Les impératifs de la lutte ont conduit certains membres du Peuple des dunes en Trégor à mettre momentanément leurs divergences de vue de côté, mais le feu couve au cœur de la coalition-parapluie. On observe d'abord la méfiance avec laquelle est accueillie la création du collectif anticapitaliste Grain de sable. On remarque ensuite que pêcheurs et militants écologistes ne parviennent jamais à réellement dépasser leurs appréhensions mutuelles. Les désaccords entre ces derniers et la composante la plus consensuelle de la coalition deviennent en outre plus difficilement surmontables à mesure que dure la mobilisation. Ces clivages de nature politique aboutissent à la chute de la coalition-parapluie. Ils expliquent aussi, dans une configuration différente, l'absence de coalition solidifiée autour de Douar Didoull, qui reste associé à une forme de radicalité politique. À Fontrieu en revanche, c'est le simple refus de la demande de PERm par Stop mines 81 qui fait planer le spectre d'une « division » communale tant redoutée.

a) Quand la lutte n'efface pas les divisions : la scission du Peuple des dunes en Trégor

Lilian Mathieu note que l'« homogénéisation relative et précaire » des points de vue qui s'expriment au sein de l'espace d'un mouvement peut être uniquement tactique⁴. Quatre années de lutte intensive, menée en commun, n'ont ainsi pas suffi à fermer les fractures politiques qui traversent les opposants à l'extraction de sable en baie de Lannion. La méfiance de certains acteurs à l'égard du collectif anticapitaliste Grain de sable persiste. L'humeur anti-institutionnelle du groupe, mais aussi la crainte de la « récupération » de la mobilisation par des composantes plus contestataires justifierait pour certains sa mise à l'écart. Les clivages internes

¹ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.132

² Vacher, K., 2021, *op. cit.*, p.59

³ Des plumes dans le goudron (collectif), 2018, *op. cit.*, p.31

⁴ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.266

au Peuple des dunes en Trégor sont par ailleurs loin de s'estomper au fil du conflit. Ils aboutissent, en janvier 2016 à sa scission. L'organisation de coalition a fait long feu.

Pêcheurs/écologistes et Peuple des dunes/Grain de sable : des clivages qui persistent

Le travail de coalition opéré par les militants à l'origine du Peuple des dunes en Trégor met momentanément de côté les clivages entre groupes, sans les effacer véritablement. Le dialogue entre pêcheurs et écologistes ne s'instaure jamais véritablement. De même, les militants consensuels marginalisent Grain de sable, dont les membres sont jugés trop turbulents.

L'alliance pêcheur/écologiste au sein de la coalition-parapluie opposée à l'extraction de sable est une configuration remarquable parce que hautement improbable¹. Mais une défiance réciproque persiste. Le pêcheur professionnel rencontré à Trébeurden explique s'être allié aux militants « par intérêt² », sans pour autant s'ouvrir à leurs discours : « Moi je me suis rapproché d'eux, et les pêcheurs ici qui me connaissent n'ont jamais eu le sentiment qu'on faisait de l'écologiste, qu'on écoutait toutes leurs histoires³. » Le président du comité départemental des pêches, de son côté, refuse de s'afficher publiquement au côté du Peuple des dunes en Trégor, dont certaines composantes seraient hostiles à la pêche en eaux profondes⁴. Plus nuancé, l'artisan-pêcheur de Trédrez-Locquémeau synthétise : « Je pense que l'opposition en pêche côtière avec les assos environnementalistes, y'en n'a pas. Sauf si leur position est trop dogmatique, qu'ils font pas de différence entre de la pêche artisanale côtière et puis de la pêche industrielle et des [navires de] 25 mètres⁵. » Pour certains écologistes, comme le président de Sauvegarde du Trégor, les liens tissés avec les pêcheurs au travers de l'opposition à l'extraction de sable auraient pu ouvrir à des discussions touchant à d'autres enjeux littoraux. Il décrit un

¹ Voir chapitre II.

² Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

³ *Op. cit.*

⁴ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

⁵ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

rendez-vous manqué : « C'est un petit peu aussi la mentalité "on est dans notre coin, on se bat seuls, on sait ce qu'on a à faire"¹. » »

Au sein du Peuple des dunes, le militant choisit par ailleurs de taire son opposition à l'ensemble des activités extractives en mer, afin de ne pas fissurer l'unité de façade de la coalition². Les tenants des positions les plus critiques sont en effet tenus à l'écart d'un travail de coalition centré sur les associations considérées comme légitimes. Même certains écologistes se méfient des « excités à coloration trop politisée³ ». Pour le président de Pleumeur-Bodou Nature, le risque de « récupération », nuisible à l'entretien de bons rapports avec les autorités, justifie une gestion serrée des manifestations :

« C'est important de maîtriser, parce que si vous voulez là, on peut se faire récupérer dans ces mouvements-là, pas forcément par des compléments extrémistes, mais y'a un certain nombre de mouvements politiques qui profitent de ces causes pour faire leur prosélytisme, et à ce moment-là nos rapports avec les préfetures, avec les services de l'État se dégradent très très vite si on est assimilés. Donc c'est toujours difficile⁴. »

Cette méfiance vise principalement les groupes autonomes, anticapitalistes ou de tendance libertaire, à commencer par Grain de sable. La création du collectif, à l'automne 2015, est ainsi vue d'un mauvais œil par les tendances les plus légalistes de la coalition. Le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor justifie sèchement son refus de se rendre à la réunion de présentation du nouveau groupe, à laquelle son organisation est conviée : « Je déplore que tout cela vienne brouiller le message et les actions du collectif Le Peuple des dunes en Trégor menées depuis cinq ans maintenant. Mais, il est vrai que nous sommes en période électorale⁵... » Plusieurs membres du Peuple des dunes sont malgré tout au rendez-vous. Les divergences de répertoire tactique sont également prétexte à prise de distance. Les actions de dénonciation du Groupe Roullier⁶, rapidement décidées par le jeune collectif, agacent la figure médiatique de la mobilisation trégorroise : « Si certains veulent faire de la diffamation contre

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Le Télégramme*, 16 novembre 2015, « Extraction de sable. La requête devant le conseil d'État déposée aujourd'hui »

⁶ Voir chapitre VI.

Roullier, ce n'est pas notre stratégie¹. » Adeptes des mises en scène, le groupe s'illustre aussi lors d'une manifestation, racontée par le président de Sauvegarde du Trégor :

« Ils se sont fait aussi très très mal voir par des élus, parce qu'ils ont fait une grande manifestation, tout seuls, ils ont rien demandé, je crois que c'était quand y'avait Nuit debout. Et ils ont coupé la tête à Macron, en figurine bien sûr, à Corinne Erhel, à je sais plus qui. Donc ils étaient là, tous les extracteurs boum, on leur coupait la tête en public, oh ! Ça a choqué les élus [rires] ! [...] Y'a eu une plainte déposée et tout !² »

Le personnel politique est effectivement parfois malmené. Le directeur du CAP Trébeurden se souvient par exemple que les choix politiques de Corinne Erhel lui sont reprochés par les plus contestataires : « Quelques fois elle a été un peu bousculée par les manifestants, ou certains groupes qui constituaient ces manifestations, parce que pour eux elle était comme ils disaient, de mèche avec l'équipe en place quoi, au gouvernement³. » Le président de Lannion-Trégor-Communauté évoque quant à lui « des agitateurs et des insulteurs publics⁴ » :

« Un des moments les plus difficiles, ça a été une manifestation, ça s'est passé sur la place du centre [de Lannion], Corinne Erhel y était, et d'autres, des élus, beaucoup d'élus avec leurs écharpes, et donc les organisateurs, qui étaient le Peuple des dunes, alors je sais plus, ça devait être le Peuple des dunes pas canal historique quoi, l'autre, composé de gens un peu milieux écolo-radical, et ils ont demandé "est-ce que y'a un élu qui veut prendre la parole ?" J'y suis allé, j'ai défendu mon truc, plutôt soutenu, jusqu'à ce que j'ose prononcer le nom de Corinne Erhel. Et on était à la veille d'élections, et elle s'est fait siffler. [...] J'ai réussi à faire la fin de mon discours, mais ça a profondément choqué Corinne Erhel. D'avoir été sifflée, alors qu'elle avait eu le courage, le courage, de s'opposer [à l'extraction de sable]. Je pense que là y'avait de la politique politicienne, c'était le début de l'ambiance qu'on connaît encore plus aujourd'hui, "les élus sont nuls", etc.⁵ »

Au-delà de relations difficiles avec le personnel politique et les composantes les plus modérées, les modes de fonctionnement des groupes moins institutionnalisés s'accordent difficilement avec les routines associatives auxquelles sont habitués les militants écologistes. Les différences de cultures militantes restent ici difficilement dépassables : « Ils avaient du mal

¹ *Le Télégramme*, 6 janvier 2016, « Peuple des Dunes. Du tirage dans le collectif »

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

⁴ Entretien mené le 15 avril 2019 auprès du président de Lannion-Trégor Communauté, maire de Trédrez-Locquémeau et président de Vigipol, Lannion.

⁵ *Ibid.*

à travailler avec nos modes d'action. Eux c'est plus du spontané, on se réunit à 4, 5, 6, 10 et boum, on y va¹ », rapporte le président de Sauvegarde du Trégor à propos de Grain de sable.

Plusieurs années d'actions menées de front n'auront donc pas permis de pérenniser les liens tissés entre les différentes composantes de la coalition contre l'extraction de sable. La défiance reste de mise entre pêcheurs et écologistes, tandis que la suspicion perdure à l'encontre des collectifs plus informels. Mais c'est surtout le clivage sur la portée politique de l'opposition à la CAN, lié à des dissensions quant au répertoire tactique et au fonctionnement interne du Peuple des dunes en Trégor, qui conduit à la scission de 2016.

La chute de la coalition-parapluie : la cohabitation des deux Peuple des dunes

Emmanuel Pierru invite à rester attentif aux évolutions qui traversent les groupes engagés dans un mouvement social. Il souligne à quel point « l'organisation est en permanence "chahutée" : ses hiérarchies et son fonctionnement sont bousculés, les configurations relationnelles peuvent se recomposer autrement en fonction de la valeur relative des ressources détenues et captées par les activistes². » Poussées au bout de leur logique, ces évolutions peuvent conduire à la scission. C'est ainsi qu'à l'automne 2015, les dissensions internes au Peuple des dunes en Trégor commencent à apparaître au grand jour. Un mois après l'attribution de la concession de Pointe d'Armor à la CAN, la presse locale se fait l'écho des désaccords tactiques qui apparaissent au sein de la coalition³ : tandis que son porte-parole souhaite se concentrer sur le recours juridique déposé contre l'arrêté, un « collectif citoyen » organise un rassemblement sur une plage de Trébeurden. L'appel est relayé par l'ancien président de Pleumeur-Bodou Nature, et soutenu par celui de Sauvegarde du Trégor. Le porte-parole du Peuple des dunes déplore, au sujet de ces considérations tactiques, des « débats stériles et inutiles », puisque seul le volet juridique permettrait selon lui de l'emporter contre la CAN⁴. Le conflit couve en réalité depuis longtemps, résume le directeur du centre de plongée de Trébeurden : « Dans les personnes qui ont constitué Peuple des dunes, forcément y'avait des personnalités qui n'arrivaient pas à bosser ensemble. Y'avait aussi des visions différentes, pour protéger

¹ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

² Pierru, E., 2010, *op. cit.*, p.33

³ Voir chapitre IV.

⁴ *Le Télégramme*, 18 novembre 2015, « Trébeurden. Des dissensions au sein de Peuple des Dunes »

l'environnement, avec des gens plutôt extrémistes et puis d'autres qui étaient un peu plus modérés. Donc à un moment donné ça a clashé¹ ! »

Outre les désaccords de fonds², une partie des militants écologistes vit mal la verticalité des décisions à l'œuvre au sein du Peuple des dunes en Trégor. Le président de Sauvegarde du Trégor critique la place prise par le porte-parole de la coalition : « Là où ça s'est mal passé, c'est qu'il a transformé porte-parole en président. Bon ça, ça veut dire aussi beaucoup de choses³. » La pilule est d'autant plus difficile à avaler pour les membres de cette association qu'ils ont été parmi les premiers à alerter sur le projet⁴ :

« Nous, qui avons lancé l'affaire, on s'est retrouvé les petites mains à côté, à coller des affiches, on ne nous demandait même pas la date de la manifestation. Le 24 janvier là, on nous l'a même pas demandé, on nous a dit "bon bin voilà, on fait une manif le 24 hein, et puis vous serez là et vous collerez les affiches surtout." Donc là ça commençait à bien faire, et puis y'a un moment où on a créé le conflit au sein de ce collectif, qui se réunissait pas et tout, les décisions étaient prises par les élus et puis par [le porte-parole]⁵. »

En effet, les décisions au sein du Peuple des dunes sont prises en « petits comités ». Le pêcheur de Trébeurden interrogé le justifie par un souci d'efficacité :

« Dans le collectif là [...] y'a des gars, mais l'écologie dans leur tête, mais c'est incroyable, ils sont cintrés, mais complètement, ils sont complètement dingues [rires] ! Y'a pas moyen de discuter avec eux. Ça y'en avait dans l'équipe, mais assez rapidement on faisait des réunions entre gens sensés, un collectif c'est un collectif, mais on n'invitait pas tous les représentants de toutes les associations, parce que sinon ça n'avancait pas et on s'emmerdait⁶. »

Désaccords tactiques et verticalité des décisions poussent le président de Pleumeur-Bodou nature à assumer la rupture : « [Le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor] son problème entre guillemets c'est qu'il cachait sa copie. Il fallait que tout soit centralisé. [...] Moi

¹ Entretien mené le 16 novembre 2018 auprès du directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal sur la commune et membre du comité de pilotage du Peuple des dunes, Trébeurden.

² Voir chapitre VII.

³ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁴ Voir chapitre II.

⁵ Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

⁶ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

j'ai été quand même au conseil d'administration de ce truc, à un moment ça a gueulé, j'ai été le premier à quitter¹. »

En janvier 2016, les « dissidents » du Peuple des dunes en Trégor proposent de « créer un comité de réflexion pour définir un nouveau mode de fonctionnement », en lieu et place du comité de pilotage, accusé d'être « essentiellement composé de Trébeurdinçais² ». Ils entendent aussi soutenir davantage les actions entreprises par Grain de sable³. Certains y voient une tentative de « putsch⁴ » fomenté par les écologistes les plus « radicaux », comme le rapporte le pêcheur de Trédrez-Locquémeau : « J'étais là à la réunion, humainement la façon de faire c'était scandaleux. Alors là aussi tout était organisé d'avance, ils étaient venus eux en nombre, profiter du fait que tous les autres n'étaient pas venus, ils avaient défini un rôle à jouer pendant la réunion entres-eux, pour prendre le pouvoir et évincer [le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor]⁵. »

La tendance « modérée » est mise en minorité. La cohabitation de deux lignes paraît intenable, et la scission devient inévitable⁶. « Le Peuple des dunes, c'est nous⁷ », proclament les dissidents, tandis que le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor maintient sa position : « Les quelques tentatives actuelles de déstabilisation de la structure en place, ne nous apparaissent que comme des actions de récupération à des fins politiques⁸. » Ses soutiens revendiquent « une stricte neutralité politique, l'utilisation de toutes les voies de droit qui nous sont possibles au niveau national et européen », en « refusant toute violence et en respectant les lois de la République⁹ ». La « valse des réunions » aboutit, fin janvier, à la création d'un second Peuple des dunes, en présence des représentants de 22 associations¹⁰. Il prend le nom de Peuple

¹ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

² *Le Télégramme*, 6 janvier 2016, « Peuple des Dunes. Du tirage dans le collectif »

³ *Ibid.*

⁴ *Ouest-France*, 14 janvier 2016, « Le Peuple des dunes au bord de l'implosion »

⁵ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁶ *Ouest-France*, 13 janvier 2016, « Baie de Lannion : Le Peuple des dunes au bord de l'implosion »

⁷ *Le Télégramme*, 18 janvier 2016, « Sable. « Le Peuple des dunes, c'est nous »

⁸ *Ouest-France*, 27 janvier 2016, « Extraction : des actions en justice mais pas que... »

⁹ *Ouest-France*, 14 janvier 2016, « Le Peuple des dunes au bord de l'implosion »

¹⁰ *Ouest-France*, 31 janvier 2016, « Les “dissidents” re-crésent Peuple des dunes »

des dunes de Batz à Bréhat en mars¹, afin de signifier que ses membres s'opposent à tout projet d'extraction de granulats qui pourrait voir le jour entre ces deux îles².

Les extractions de septembre n'apportent aucune réconciliation entre « le canal historique et le canal hystérique » du Peuple des dunes, pour reprendre la plaisanterie d'un enquêté. Les pêcheurs professionnels restent fidèles au premier, considérant le second comme composé d'« extrémistes » susceptibles de mener des actions « violentes³ ». Beaucoup regrettent toutefois un épisode qui aurait pu coûter cher à la mobilisation.

La coalition-parapluie Peuple des dunes en Trégor s'avère ainsi plus fragile que ne laissent supposer ses incontestables réussites. Sa scission est l'aboutissement logique de désaccords politiques difficilement surmontables. Les militants écologistes associent en effet leur engagement à une volonté de transformation sociale⁴. Ils refusent de limiter leur répertoire tactique aux voies juridiques, et n'apprécient guère la confiscation des décisions collectives par le porte-parole du Peuple des dunes en Trégor. On leur accole donc une étiquette de radicalité, au même titre que le collectif autonome Graine de Sable. Ce sont des motifs similaires qui, dans l'Argoat, limitent le pouvoir d'attraction de Douar Didoull.

b) Douar Didoull, un épouvantail radical pour les opposants modérés

Contrairement aux opposants à l'extraction de sable en baie de Lannion, ceux opposés au PERm de Loc-Envel en restent au stade de la coalition souple⁵. Cette configuration s'explique notamment par la permanence de clivages entretenus sur la question bretonne, et plus généralement sur le rapport aux institutions.

L'identification à la Bretagne divise les opposants au PERm de Loc-Envel, et ce dès l'amorce de la mobilisation. Bien qu'affirmant ne pas faire de prosélytisme au sein de Douar Didoull, l'appartenance d'une partie des fondateurs du collectif à la gauche indépendantiste en

¹ *Ouest-France*, 28 mars 2016, « Le Peuple des dunes de Batz à Bréhat est né »

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel à l'initiative d'une association de mutualisation des moyens et de la défense des intérêts de la pêche artisanale sur sa commune, impliqué dans Peuple des dunes en Trégor, Trédrez-Locquémeau.

⁴ Voir chapitre VII.

⁵ Voir chapitre II.

rebute certains, se souvient la militante interrogée : « Y'en a plusieurs qui sont partis, parce qu'en plus on est connus par rapport aussi à notre attachement au niveau de la Bretagne et tout ça, et donc y'en a à qui ça convient pas¹. » Cet étiquetage fait l'effet d'un épouvantail pour les plus modérés. La maire de Loc-Envel explique ainsi les raisons pour lesquelles elle se tient formellement hors du collectif :

« Avec Douar Didoull, on a des relations cordiales, mais je ne me suis pas intégrée forcément au groupe, parce que derrière j'ai demandé à ce qu'il n'y ait pas de politique. Et à partir du moment où ils ont mis des étiquettes politiques, c'est stop. Pour autant, je n'ai rien contre eux, mais j'ai eu des agressions quand même où on était sur du anti-élu aussi, donc bon, à un moment donné on dit "stop"². »

Outre la défiance envers les institutions reprochée à certains opposants, l'élue craint que « si on présente une étiquette, on perd la moitié des gens³. » Lorsqu'on lui demande de préciser ce qu'elle entend par « étiquette », elle détaille : « On est quand même sur une étiquette extrême gauche, certains anars, beaucoup, mais aussi assez "Breiz Atao"⁴. On a Breizhistance⁵ qui s'affiche... Moi je suis bretonnante, j'ai rien contre, mais je dis sur ce genre de dossiers, si on commence à [afficher] ça [nos adversaires] vont utiliser ça⁶. »

Mais certains des initiateurs de Douar Didoull ne sont pas seulement connus localement pour leur proximité avec la gauche de l'Emsav⁷. Leur soutien à la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes justifie d'autres prises de distance. Le président des Amis du Patrimoine décrit ainsi Douar Didoull comme « une création assez spontanée d'opposants, qui sont un peu marqués par une culture, ou une contre-culture, on peut appeler ça comme on veut, qui est un peu régionaliste, et un peu proche, au niveau du feeling, des gens qui peuvent occuper les ZAD

¹Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

³ *Ibid.*

⁴ Transposition approximative de « Bretagne toujours ». Le slogan a notamment été le titre d'une revue de tendance nationaliste, puis pronazie à partir des années 1930. En Bretagne, « Breiz Atao » est longtemps resté un qualificatif péjoratif associé à la collaboration. Ce ne semble toutefois pas être l'intention de notre interlocutrice, qui se réfère ici au mouvement breton en général.

⁵ Breizhistance, parti de gauche indépendantiste bretonne, prend la suite d'Emgann à partir de 2009. Il a depuis disparu dans diverses scissions.

⁶ Entretien mené le 27 avril 2018 auprès de la maire de Loc-Envel, Loc-Envel.

⁷ « Soulèvement », en breton. L'Emsav désigne généralement le mouvement breton, toutes tendances confondues. Voir Nicolas, M., 1982, *op. cit.*

ou des choses comme ça¹. » S'il insiste sur la complémentarité des modalités d'actions envisagées, et salue les capacités organisationnelles du collectif, le conseiller municipal explique aussi qu'il ne « partageait pas forcément spontanément [son] point de vue² ». Douar Didoull, « c'était plutôt un fonctionnement anarchiste [...], c'était vraiment des gars du coin aussi. [...] Relativement plus jeunes, ça décoffrait un peu quoi³ », explique le juriste d'Eau et rivières en charge des projets miniers.

Cette image turbulente est cependant loin de convenir à tout le monde. On se souvient par exemple que le refus du collectif de condamner les graffitis antimines crispe certains maires⁴. Douar Didoull achève de se forger une image radicale en s'abstenant de se prononcer au sujet des dégradations commises en 2016 sur le siège de Variscan, comme l'explique la militante rencontrée :

« Ce qui a choqué beaucoup de gens, c'est que quand y'a eu l'espèce de, je sais pas si on peut appeler ça un attentat, ils ont cassé les vitres là, avec des bouteilles de gaz, on nous a demandé de prendre position. Et donc là on s'est vraiment tous réunis. Tout le monde n'était pas forcément d'accord [avec les dégradations commises], mais en tous cas ça c'est au consensus, on a refusé de prendre position. C'est pas nous qui l'avons fait, on n'a pas à prendre position. C'est tout⁵. »

Cette fermeté dans l'expression du point de vue du collectif, la détermination⁶ qu'il affiche à faire reculer Variscan, mais aussi les autres engagements de ses membres nourrissent la méfiance des opposants plus légalistes. Cette situation explique la faible structuration de la coalition opposée à Loc-Envel, dont Douar Didoull reste la locomotive⁷. À Fontrieu, les dissensions politiques sont plus feutrées. Ici, on craint plutôt que Stop mines 81 vienne briser une bonne entente villageoise.

¹ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

⁴ Voir chapitre IV.

⁵ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁶ Voir chapitre IV.

⁷ Voir chapitre II.

c) L'évitement du conflit à Fontrieu, une entrave à la mobilisation ?

L'arrivée de Tungstène du Narbonnais génère à Fontrieu des tensions qui semblent bousculer quelques habitants de la commune. Au-delà du cercle des opposants convaincus, le projet fait presque l'objet d'un tabou. Les militants les plus expérimentés à l'origine de Stop mines 81 sont, quant à eux, parfois regardés comme des agitateurs.

Le maire de Fontrieu ouvre la réunion publique de septembre 2019 par une déclaration adressée aux services de l'État. Elle laisse entendre que la demande de PERm de La Fabrie n'est pas sans effets sur les relations entre les habitants du territoire :

« Depuis le mois de mai, la population de notre commune s'est divisée en deux et l'ensemble des membres de mon conseil municipal a été dénigré, bafoué. Moi-même en tant que maire, on s'en est pris à ma famille, à ma femme et à mes enfants. Vous comprenez, Messieurs les représentants de l'État, que cette situation est lourde, depuis 4 mois nous nous sentons seuls, vraiment seuls sur un projet et nous avons pas aimé¹. »

Nos enquêtés précisent que les menaces évoquées feraient référence à un commentaire laissé sur Facebook par un administré, accusant l'édile de gérer la commune d'une telle manière que ses propres enfants l'auraient quitté². Mais cet incident, assez discuté localement, montre surtout que le projet porté par Tungstène du Narbonnais génère des dissensions sur la commune. Une opposante observe que durant la réunion, « le maire n'arrêtait pas de se plaindre que sa famille était attaquée, que son conseil était bafoué, ça crée un peu des tensions, des polémiques³. »

De fait, dans cette commune « où tout le monde se connaît », les désaccords portant sur la politique municipale empiètent vite sur la vie privée, comme le rapporte un autre membre de Stop mines 81 : « Y'avait un conseiller aussi là, qui s'était fait un peu alpaguer, il l'a mal pris parce qu'il s'était fait engueuler devant sa famille, devant ses gosses et tout, en direct. Après c'est normal, c'est le problème des petites communes, quand tu te croises ça parle. » Le maire de la commune voisine de Brassac éviterait simplement le sujet⁴. Les membres de Stop mines 81 cherchent quant à eux à rester en bon terme avec les conseillers municipaux⁵: « On est

¹ Stop mines 81, *Retranscription de la réunion publique du 30 septembre 2019*, op. cit., p. 1.

² Notes de terrain, 4 février 2020.

³ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir chapitre II.

amenés à se voir fréquemment, et on n'a pas envie d'être fâchés avec qui que ce soit¹ », justifie l'apiculteur de l'association. Il s'agit précisément pour les opposants d'éviter d'être perçus comme des perturbateurs : « On discute avec tout le monde. Le but c'est de pas se fâcher avec les gens, en tant que personnes de l'asso. [...] Le but c'est que ça divise pas la commune en deux non plus. Enfin c'est un peu quand même le cas. Y'a les pour y'a les contres, et ça fritte un peu des fois. Mais bon, on essaye de garder un bon contact avec tout le monde². »

Les tensions entre habitants ne touchent pas que les élus. Les propriétaires du gîte ayant accueilli les dirigeants de Tungstène du Narbonnais, en plein cœur du PERm, ont pu être suspectés de tirer profit du projet, bien qu'ils aient adhéré à Stop mines³. Le jeune éleveur bio de l'association fait lui aussi part de quelques frictions :

« Comme je suis à l'asso', y'en a quelques-uns, des fois des gens qui viennent te dire, pour te chercher un peu, mais moi je dis "mais chacun a le droit d'avoir son opinion sur ce sujet-là [...] on est dans une démocratie". Après sur le clivage il reste, c'est sûr, mais bon, on veut pas tomber sans ce cliché-là, les pour les contres, c'est pas comme ça qu'on va arriver à faire quelque chose ensemble⁴. »

La mère de l'enquêté évoque des expériences similaires : « Y'en a ils savent pas l'exprimer le point de vue. Tout de suite c'est du rentre-dedans [...] y'a certaines personnes avec qui on peut pas discuter. Du moment qu'eux sont pour, vous vous êtes contre, tac ! Systématiquement y'a un conflit qui s'installe, ils sont pas capables de discuter calmement, et c'est idiot quoi quelque part⁵. »

Mais plus que ces quelques tensions, c'est l'éventualité même du conflit qui semble redoutée par certains habitants. D'après un membre de l'association, résidant au sein du périmètre demandé par Tungstène du Narbonnais, « le sujet est tabou » parmi ses voisins. Il évoque les propos tenus par un agriculteur proche, apprenant la création de Stop mines 81 : « Au début il le disait, "vous vous rendez-compte de ce que vous faites, il va y avoir des gens

¹ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² *Ibid.*

³ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁴ Entretien mené le 5 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, éleveur en agriculture biologique et riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁵ Entretien mené le 6 février 2020 auprès d'une riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81.

pour, d'autres contre, ça va diviser la commune !” “On divise pas la commune” on lui dit, “on essaye de se défendre.” Lui il avait peur de faire des clans¹. »

Cet évitement du conflit conduit à une forme d'autocensure, comme le relève une membre de l'association citée plus haut : « Vu que c'est sujet à polémiques, je sais pas si toutes les personnes en parlent aussi librement que nous on peut en parler entre nous là, les gens de l'asso². » Au moment de l'enquête, deux photographes parcourent la commune pour un projet artistique. L'accueil leur réserve certains habitants, lorsqu'ils évoquent la mine, est pour le moins froid, désespère une jeune opposante au PERm :

« Y'a un couple de jeunes là, ils doivent faire des photos, je sais pas quoi, sur la commune de Fontrieu. Et quand ils posent des questions aux riverains, par exemple sur les panneaux qu'on a fait, personne veut leur répondre. On trouve ça complètement con [...] parce que les gens ici ils sont frileux, ils veulent pas donner leur avis, ils ont peur. Ils ont peur de je sais pas quoi mais ils ont peur. Alors que y'en a beaucoup qu'ont un avis, mais ils veulent pas se mouiller tu vois³. »

L'affichage dans l'espace public de la contestation⁴ serait également source de disputes de voisinages. Pour l'apiculteur du collège de Stop mines 81, le contrôle social exercé dans un contexte d'entre-soi rural explique ces réticences à l'engagement. Il espère que le succès de la manifestation du 1^{er} septembre 2019 poussera d'autres à prendre position contre la prospection : « Les gens attendaient un peu de voir. Y'a plein de gens dans le coin qui vont pas oser s'engager, en se disant “ouais je vais passer pour un con”. [...] Dans les petites communes c'est ça, les gens se regardent beaucoup les uns les autres, et du coup ils osent pas trop s'engager en se disant “qu'est-ce que va penser le voisin⁵ ?” » Comme certaines composantes des coalitions costarmoricaïnes, les membres de Stop mines 81 prennent pourtant soin d'éviter toute forme d'étiquetage et de « récupération politique », susceptibles d'exacerber les dissensions :

« C'est vrai que jusqu'on a réussi à pas trop se faire coller d'étiquette. Parce qu'on n'a jamais parlé de politique, donc ça rassemble des gens de tous les horizons politiques, c'est pas juste des gauchos ou des écolos, y'a des gens vraiment de tout bord je pense. Juste des gens qui tiennent à la région et qui ont pas envie de se faire emmerder. On s'est jamais lancés sur des trucs politiques, c'est très bien comme ça, je pense. [...] Parce

¹ Entretien mené le 21 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81 résidant au sein du périmètre de projet de PERm de La Fabrié, Fontrieu.

² Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

³ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ Voir chapitre IV.

⁵ Entretien mené le 12 février 2020 auprès d'un membre du collège de Stop mines 81, menuisier, éleveur et apiculteur, riverain du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

qu'on avait un peu peur à un moment que peut-être ça soit repris par certains politiques, par des écolos, par des trucs comme ça. On avait un rassemblement par exemple devant la préfecture à Albi là-bas. Y'avait des gars de La France Insoumise qui avaient commencé à venir. Moi j'ai rien contre, au contraire, mais on voulait pas trop les laisser prendre la parole sur le sujet, parce qu'on voulait pas que les gens se disent "c'est l'extrême gauche qui prend le truc". On a bien envie de rester apolitiques, ça nous va très bien comme ça¹. »

En étant assimilée à des courants politiques dont les thèmes sont par ailleurs proches de ceux de l'association, celle-ci risquerait de se couper d'une partie des habitants, dans un territoire électoralement dominé par la droite et l'extrême droite. Malgré ces efforts, Stop mines 81 n'échappe pas complètement aux qualificatifs péjoratifs. Le titre d'« antitout », dont on a vu qu'il était utilisé par les porteurs de projets pour délégitimer les collectifs d'opposants², est également employé par certains Fontrésiens : « Y'a beaucoup de gens qui voient les assos comme nous, comme les antitout³ », constate une membre de Stop mines.

Cet étiquetage tient aussi à la personnalité des deux militants ayant contribué à la structuration de l'opposition à la demande de PERm, bien qu'ils ne siègent pas au collège de Stop mines 81⁴. L'éleveur retraité de la Confédération paysanne, en particulier, apparaît régulièrement dans la presse locale au titre de ses divers engagements. Sa présence suscite la méfiance de cette riveraine, malgré tout adhérente à Stop mines 81 : « Dans cette association, y'a des gens c'est vraiment des antitout, et ça, ça discrédite tout le monde⁵. » Évoquant l'ancien syndicaliste agricole, une militante remarque qu'« il est trop engagé dans plein de trucs. Donc ça, ça a un peu fait peur aux gens aussi⁶. » En interne, des désaccords apparaissent avec ce militant et d'autres membres de la « Conf' ». « On est à Stop mines, on n'est pas à Sivens⁷ », rappelle une opposante.

Par-delà les dissensus politiques internes, le travail de coalition des membres de l'association est surtout contraint par une sociabilité rurale caractérisée par l'évitement du conflit. Dans les Côtes-d'Armor, les conditions de terrain n'ont pas permis d'expérimenter de

¹ *Ibid.*

² Voir chapitre VII.

³ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁴ Voir chapitre II.

⁵ Entretien mené le 11 mars 2020 auprès d'un agriculteur retraité et son épouse, vivant au cœur du PERm de La Fabrié, Fontrieu.

⁶ Entretien mené le 13 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

⁷ *Ibid.*

situations similaires. Il est donc possible que de tels clivages aient existé, mais qu'ils aient été gommés par le temps et l'ampleur des mobilisations. Davantage marquées par des cultures locales contestataires¹, les coalitions sont ici traversées de lignes de fracture, entre les tenants d'une critique globale du capitalisme extractif et opposants plus modérés. Ces mêmes clivages jouent aussi contre un changement d'échelle territoriale des luttes.

2) L'échec de l'extension géographique des luttes localisées

Les freins politiques au travail de coalition observés localement entravent tout changement d'échelle des mobilisations étudiées, entendu comme un processus « par lequel non seulement le conflit se diffuse d'un lieu à l'autre ou d'un secteur de la société à l'autre, mais aussi se créent des instances de nouvelle coordination à un niveau plus élevé qu'au début².» La limite est d'abord géographique. Contrairement à leurs collègues costarmoricains, les pêcheurs finistériens fréquentant la baie de Lannion refusent catégoriquement de s'associer aux écologistes. Il est plus surprenant, au regard de l'histoire des luttes environnementales bretonnes³, que l'opposition aux PERm de Merléac, Silfiac et Loc-Envel n'ait pas donné lieu à une coordination régionale. Mais là encore, c'est l'image sulfureuse associée à Douar Didoull qui crée des réticences. À l'échelle hexagonale, il existe bien un réseau informel des groupes antimines locaux. Mais la tentative de construction d'un mouvement national, initié par SystExt, peine à rencontrer leur adhésion. D'une manière générale, les luttes locales investissent peu l'échelon national⁴. Ces observations confirment qu'il est plus juste de parler d'espace des luttes environnementales localisées que d'un « mouvement social de grande ampleur au niveau

¹ Voir chapitre III.

² Tilly, C. Tarrow, S., 2015 [2001], *op. cit.*, p.169

³ On pense notamment aux mobilisations des années 1970/1980, contre l'implantation d'une centrale nucléaire dans la région, puis contre la prospection d'uranium, articulée en comités locaux. Plus récemment, l'opposition à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a vu fleurir des comités de soutiens, dans de nombreux territoires, comme celui de Guingamp, matrice de Douar Didoull.

⁴ Vacher, K., 2021, *op. cit.*, p.68

européen¹ ». Bien qu'interconnectées, ces mobilisations restent en effet peu structurées, à l'exception de quelques cas particuliers².

a) Contre l'extraction de sable, les pêcheurs costarmoricains font cavalier seul

À cheval entre le Finistère et les Côtes-d'Armor, la concession de sable coquillier de Pointe d'Armor touche des pêcheurs des deux départements. Mais les Finistériens refusent de prendre part à une lutte menée par des écologistes. Ces limites à l'extension géographique de la mobilisation se rencontrent aussi chez ces derniers : la coordination régionale des Peuple des dunes, proclamée en 2014, en reste au stade des déclarations d'intention.

Les tentatives d'extension à l'ouest de la coalition Peuple des dunes en Trégor se révèlent infructueuses, rapporte le pêcheur rencontré à Trébeurden : « Le comité [des pêches] du Finistère, je me suis rapproché d'eux, ils n'ont jamais voulu. [Le président du départemental des pêches du Finistère], il m'a dit "non. Les écolos nous ils nous font chier"³. » Cette absence de solidarité interdépartementale pèserait d'ailleurs toujours, au moment de l'enquête, sur les relations entre les présidents des deux comités⁴.

Par ailleurs, le Peuple des dunes de Gâvres tente en 2014 de fédérer les militants réunis sous ce « label », en baie de Lannion, mais aussi à Morlaix et Sein. Une rencontre d'une dizaine de participants est organisée à cet effet en août⁵. Elle n'a, à notre connaissance, abouti à aucune initiative concrète. Le Peuple des dunes en Trégor entretient en outre des rapports ténus avec les autres mobilisations environnementales bretonnes. Certes, des militants circulent entre les luttes. Un membre de la coalition intervient par exemple lors du Festival des luttes de Douar Didoull, réjouit « de voir d'autres gens en France, qui luttaient aussi contre les mines⁶. » Mais

¹ Des plumes dans le goudron (collectif), *op. cit.*, p.7

² On pense ici à la très médiatique coalition Les soulèvements de la terre. Mais d'une part, celle-ci n'existait pas au moment où l'enquête a été menée. Et d'autre part, elle est loin d'englobée l'ensemble des luttes locales hexagonales.

³ Entretien mené le 5 avril 2019 auprès d'un pêcheur professionnel de Trébeurden, membre du comité de pilotage du Peuple des dunes en Trégor, Trébeurden.

⁴ Entretien mené le 22 mars 2019 auprès d'une ingénieure halieute et du président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor, Pordic.

⁵ *Le Télégramme*, 13 août 2014, « Peuples des dunes. Coordination régionale en vue »

⁶ Entretien mené le 5 septembre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, Pleumeur-Bodou Nature et Eau et Rivières de Bretagne, Pleumeur-Bodou.

c'est surtout du côté de Grain de sable que la volonté de coordination est la plus poussée. Le collectif prend part à une « coordination des luttes », rassemblant l'association Landivisiau doit dire non à la centrale, Douar Didoull et d'autres collectifs. Mais l'initiative ne dépasse pas les cercles militants, et la manifestation qui se tient à Morlaix en 2017 ne réunit que quelques centaines de personnes¹.

L'opposition à l'extraction de sable dépasse ainsi difficilement le Trégor costarmoricaïn. Les pêcheurs finistériens ne prennent pas part à une coalition impliquant des militants écologistes. Quant aux tentatives de mise en réseaux de ces derniers, elles sont surtout de l'ordre interindividuel. Sur le front des projets miniers, la proposition d'une coordination bretonne se heurte aux réserves des opposants aux PERm de Silfiac et Merléac.

b) L'introuvable coordination bretonne de résistance à la prospection minière

À première vue, la constitution d'une opposition organisée, sur chaque PERm obtenu par Variscan en Bretagne, paraît favorable à la structuration d'une coalition régionale. Vigil'Oust, sur Merléac, Attention Mines et Mines de rien sur Silfiac, s'opposent, comme Douar Didoull à un même porteur de projet, sur un territoire régional qui fait sens pour ses habitants². En dépit d'une volonté d'entente renforcée, portée par le groupe de Loc-Envel, la collaboration des collectifs locaux reste limitée à quelques communiqués communs et actions manifestantes³.

Au-delà du site Internet *alternatives-projetsminiers.org*, et d'évènements ponctuels, aucune coalition bretonne ne réunit formellement les groupes locaux opposés à la prospection minière. Interrogée sur ce point, la militante de Douar Didoull rencontrée explique :

« On aurait aimé ça. On a essayé, y'en a eu dans le sens où, c'était pas une coordination, mais des réunions en tous cas. Par exemple par rapport au Festival [des luttes], on faisait toujours une réunion entre chaque comité, si on peut dire. Et donc y'avait Silfiac, y'avait Merléac, nous, y'a eu aussi ceux de Brasparts⁴. Et puis après, comme c'était le Festival des luttes, avec différentes luttes, donc la centrale à gaz de Landivisiau, des choses comme ça. Mais là on voyait qu'on n'était pas sur la même longueur d'onde [avec] Silfiac et Merléac. Silfiac ils disaient "ah bin non, je vois pas ce qu'ils font Landivisiau ici, parce

¹ *Bourrasque.info*, 7 décembre 2017, « Manifestation de coordination des luttes du 18 novembre à Morlaix »

² Voir chapitre III.

³ Voir chapitre IV.

⁴ Les demandes de PERm de Penlan et Lopérec, à côté de Brasparts, dans le Finistère, ont suscités la création d'un éphémère collectif.

que nous c'est que les projets miniers." Et on dit "ouais mais tu vois bien que ça fait partie de la même chose" et tout ça, "ouais mais non." Elle dit "oh mais moi j'irais à votre manifestation" "oui mais ça heureusement, personne n'empêche les uns et les autres d'aller aux manifestations ! Mais là c'est pas ça le truc, c'est de faire une coordination justement !" Et ça a jamais pris. Ça n'a jamais vraiment pris¹. »

Les divergences entre groupes locaux quant à la manière d'analyser les projets industriels constituent précisément un obstacle majeur et difficilement surmontable au changement d'échelle des luttes locales². Le juriste d'Eau et rivières de Bretagne interrogé note :

« Malgré le fait qu'il y'avait des points communs, y'avait quand même des divergences assez fortes [...] entre les différentes associations et entre les différents permis. Parce que pour Loc-Envel c'est quand même Douar Didoull, pour Silfiac y'avait Nature et Patrimoine en Centre Bretagne, y'avait Vigil'Oust aussi pour Merléac, Attention Mines ! aussi qui était là, enfin bref. Et c'est des personnes différentes déjà, mais je pense qu'on pouvait les placer sur l'échiquier politique un peu. C'est très intéressant en plus, mais j'avais fait une réunion avec Douar Didoull, et on voyait bien évidemment que c'était pas du tout le même public que les autres associations que je connaissais aussi. Et le problème c'est que le fait qu'ils ne s'entendaient pas trop, c'était compliqué d'avoir pour eux des communiqués de presse communs. [...] Y'avait des divergences politiques fortes parce qu'en fait, la plupart des militants de toute façon c'est des caractères forts, c'est ça qu'on cherche [rires]³ ! »

Les membres de Douar Didoull se voient par exemple qualifiés de « militants professionnels⁴ », ce qu'ils n'apprécient guère. Mais les désaccords portent également sur des questions de répertoire tactiques. La résolution affichée des opposants au PERm de Loc-Envel bouscule les autres groupes, plus légalistes : « On n'est pas prêt à se laisser faire, alors eux ils se disent non violents, mais de toute façon je sais pas ce que ça veut dire "non-violent"⁵ », explique la militante interrogée, qui donne un exemple :

« Effectivement je pense qu'ils pensent qu'on est trop radicaux. Le truc qu'ils avaient fait, on était cantonnés sur un champ à Merléac. Et il fallait aller sur le rond-point, on dit "nan mais attends, si t'emmerdes personne, c'est sûr qu'au bout d'un moment tu peux être dans le fin fond d'une forêt, tu vas pas déranger grand-monde hein !" Bon, on n'avait pas la même vision des choses là-dessus, on l'a toujours pas, ça a du mal à passer⁶. »

¹ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

² McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *Ibid.*, p.132

³ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

⁴ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

Les liens existants entre les opposants bretons à la prospection minière restent donc distendus. Les désaccords politiques, tactiques ainsi que l'étiquette de radicalité accolée à Douar Didoull contrarient la constitution d'une réelle coalition régionale. Le passage à l'échelle nationale de la contestation du « renouveau minier » n'en est que plus improbable.

c) L'écho limité des tentatives de structurations nationales des antimines

Contrairement à certaines mobilisations environnementales phares, comme le mouvement antinucléaire des années 1970-1980, l'opposition aux multiples PERm qui éclosent à travers l'Hexagone n'atteint jamais une dimension nationale. Des initiatives ont pourtant vu le jour, mais l'hétérogénéité et à la forte territorialisation des collectifs locaux y font obstacle.

Les collectifs antimine échangent des informations, se rencontrent ponctuellement¹ et partagent leurs répertoires d'actions respectifs². De plus, en juin 2017, différents collectifs organisent une action conjointe en marge de la journée « Mines en France », qui se tient à l'École des mines de Paris³. Une mise en scène théâtrale, à l'entrée du bâtiment, souligne qu'aux quatre coins du pays, les permis exploratoires relèvent d'une même dynamique, rapporte *Le Monde* : « Un personnage inquiétant, casque de chantier noir sur la tête et cape de même couleur frappée "Vampiriscan" sur le dos, rôde autour d'une carte de France où figurent les onze permis de recherches minières accordés ces dernières années par l'État [...]»⁴. Cette opération de « propagande "environnementaliste"⁵ », comme la qualifie un blog proche du secteur, ne rassemble toutefois que peu de militants. On peut donc rejoindre les conclusions de Sébastien Chailleux, Sylvain Le Berre et Yann Gunzburger lorsqu'ils observent :

« Si les mobilisations sont assez suivies localement, le mouvement n'est jamais national et ne conduit pas à des manifestations massives, telles qu'observées à l'encontre d'autres projets politiques à la même période, comme la réforme des retraites par exemple – ce qui peut s'expliquer par le fait que la société est elle-même en transition,

¹ Voir chapitre I.

² Voir chapitre III.

³ *Alternatives projets miniers*, 23 juin 2017, « Journée Mines en France »

⁴ *Le Monde*, 17 juin 2017, « Le dossier des mines bretonnes arrive sur le bureau de Macron »

⁵ *MPE-Media*, 15 juin 2017, En ligne : http://www.mpe-media.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2139:mines-europe-actus&catid=37:actus-en-libre-acces&Itemid=18

rejetant le coût matériel de nos modes de vie et de consommation contemporains, sans toutefois opter nettement pour un nouveau paradigme socio-économique et politique¹. »

Outre un manque de volonté dans la contestation des structures productives, la structuration nationale d'un mouvement antimine bute contre les contraintes et les réticences des mobilisations localisées. C'est ce qu'illustre le travail de coalition ambitieux ébauché par SystExt. Dès juin 2015, l'association organise à Paris « une journée consacrée aux mobilisations citoyennes françaises, à laquelle sont invités les collectifs et associations qui s'investissent sur les questions minières² ». L'initiative doit favoriser la rencontre d'habitants de différents territoires, confrontés à la question minière, qu'il s'agisse de dommages miniers ou de permis de recherche³. SystExt poursuit sa démarche en 2016, avec le lancement du Programme d'accompagnement des collectifs et territoires mobilisés sur les débordements miniers (PACTe). Celui-ci donne lieu à des enquêtes de terrain, menées dans le Nord-Pas-De-Calais, en Lorraine, dans le Limousin, et en Bretagne. Dans ce cadre, un « forum sur les mobilisations citoyennes face aux impacts miniers » est organisé en septembre 2017. Réunissant environ 70 participants, la rencontre a pour objectif de « mettre en évidence la richesse et la diversité des luttes locales ainsi que leurs dénominateurs communs⁴ ». Il s'agit de « faciliter la reconnaissance d'un mouvement citoyen critique à la fois du bilan du passé minier (nécessaire afin de comprendre ce qui s'est passé pour anticiper ce qui pourrait se reproduire) ainsi que des enjeux actuels et futurs de ces activités⁵. »

Plutôt que de s'attribuer un rôle de coordinateur, ces ingénieurs et géologues miniers critiques du secteur entendent être « une aide au rapprochement⁶ ». Mais il ne s'agit pas seulement d'amorcer, à l'échelle nationale, une convergence des populations concernées par les questions minières. Comme l'explique la cofondatrice de SystExt, PACTe « avait vocation à montrer à quel point tout le territoire était concerné par les mobilisations, qu'il fallait prendre

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles p. p.391

² SystExt, 1^{er} juin 2015, *ISF SystExt organise une journée consacrée aux mobilisations citoyennes françaises*

³ *Op.cit.*

⁴ SystExt, 20 juin 2018, *Retour sur le « Forum sur les mobilisations citoyennes face aux impacts miniers »*

⁵ SystExt, 20 juin 2018, *Comprendre la relance minière en France et ailleurs par les mobilisations citoyennes, l'enjeu du PACTe*

⁶ Entretien mené le 4 mars 2020 auprès de la cofondatrice de SystExt, visioconférence.

en compte la question des mobilisations antimines, non pas comme quelques associations isolées qui gueulent dans leur coin, mais bien comme un mouvement national¹. » L'enjeu est de démontrer que les contestations locales forment un mouvement cohérent à l'échelle de la métropole, qu'il s'agit de rendre visible : « On voulait faire des cartes, on voulait faire des infographies, avec des grands chiffres, genre "20 000 personnes mobilisées sur les questions minières en France"². »

En dépit de ses efforts, SystExt échoue à apparaître auprès des collectifs locaux comme un courtier légitime. Certains s'interrogent notamment sur le positionnement de l'association, qui pointe les excès du secteur minier, sans pour autant le remettre totalement en question. Surtout, la construction d'une coalition nationale exige des ressources militantes, que les opposants locaux dirigent en priorité vers la construction et la consolidation de mobilisations territorialisées. Comme le remarquent Doug McAdam et Hilary Schaffer-Boudet, « en vérité, il est suffisamment difficile de mobiliser les gens contre des choses qui se passent dans leur propre jardin pour se préoccuper de ce qu'il se passe dans une ville voisine, voire à travers une région entière³. » Cette membre de Stop mines 81 ne dit pas autre chose lorsqu'elle évoque la main tendue par Stop mines Salau : « Ils aimeraient qu'on travaille plus tous en ensemble, les assos Stop mines, c'est vrai que nous déjà on essaye de mettre en place notre défense à nous, mais c'est compliqué de savoir où aller, faut qu'on se mette tous d'accord⁴. » Il s'agit d'abord de consolider la coalition contre le PERm de La Fabrié, avant d'hypothétiquement engager un coûteux rapprochement entre des associations géographiquement dispersées.

Les coalitions contestataires présentent ainsi quelques fragilités. Elles sont traversées par des lignes de fractures, que l'action commune ne permet pas toujours de colmater. La coalition-parapluie Peuple des dunes en Trégor finit par implorer, sous le coup de désaccords politiques, tactiques et organisationnels. La coalition souple contre le PERm de Loc-Envel est de son côté sujette à des divergences qui entravent son affermissement. Quant à Stop mines 81, ses membres peuvent être perçus comme des semeurs de troubles, là où le consensus villageois repose sur une mise à distance des antagonismes. Ces coalitions très localisées peinent aussi à s'étendre au-delà de leurs secteurs géographiques respectifs. L'hostilité des pêcheurs du Trégor

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.135

⁴ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

finistériens envers les protecteurs de l'environnement, les désaccords politiques et stratégiques entre Douar Didoull et les autres opposants bretons à la prospection minière, ainsi que la focalisation sur l'échelon local, mettent en échec les tentatives de constitutions de coalitions régionales, voire nationales. À aucun moment, les mobilisations localisées contre les titres miniers n'ont les capacités, ni même la volonté, de constituer un mouvement social à l'échelle hexagonale. Ces freins structurels expliquent pour partie les limites observées dans les répercussions politiques des mobilisations. Elles sont parvenues à bloquer la relocalisation minière, mais sans imposer de débat à grande échelle quant aux structures productives qui l'ont rendu nécessaire.

C - Des mobilisations aux impacts procéduraux et structurels limités ?

Les mobilisations étudiées obtiennent pour gains substantiels l'abandon des projets visés. Leurs effets procéduraux et structurels sont en revanche plus modestes, voire, à terme, contradictoires. Les résistances au « renouveau minier » ont certes empêché l'émergence d'une nouvelle filière industrielle, quand l'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion devrait durablement freiner les ardeurs des extracteurs. Mais comme l'observe Neil Carter, les mobilisations locales « se sont rarement avérées décisives au sein d'arènes politiques plus larges¹ » : à aucun moment n'émerge de véritable débat national quant à nos besoins structurels en ressources naturelles. De même, il paraît difficile de considérer la réforme du code minier comme un gain procédural acquis par les collectifs antimines. Premièrement parce que sa mise à l'agenda est antérieure aux mobilisations². Deuxièmement parce que, bien que présentée par le gouvernement comme un progrès sur le plan environnemental, elle est interprétée par certains militants comme un « tapis rouge³ » déroulé à l'industrie.

¹ Carter, N., 2007, *The Politics of the Environment. Ideas, Activism, Policy*, Cambridge University Press, Cambridge, p.167

² Amenta, E., Neal, C., Chiarello, E., Su, Y., 2010, *op. cit.*, 291

³ *Reporterre.net*, 25 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

1) Quels impacts des mobilisations locales sur la réforme du code minier ?

Pour beaucoup d'acteurs, les conflits extractifs sont l'occasion de faire la découverte de l'obsolescence du code minier¹. Peu modifié sur le fond depuis des décennies, il apparaît en décalage avec les attentes contemporaines. Ramené sur le devant de la scène législative avec les mobilisations contre le gaz de schiste, le thème de la réforme du code revient avec force durant la séquence du renouveau minier. Sa refonte est finalement intégrée à la loi « climat et résilience » d'août 2021. Si certains saluent la mise en conformité du texte avec le code de l'environnement, il n'est pour d'autres pas à la hauteur des enjeux écologiques et participatifs contemporains. Avec la relocalisation minière comme ligne de mire, la réforme du code minier va même à l'encontre des objectifs défendus par les coalitions locales.

a) Un cadre juridique unanimement décrié

Élaboré en vue de garantir à l'État la gestion des ressources du sous-sol national, à une époque durant laquelle les enjeux environnementaux ne se posaient pas de la même manière qu'aujourd'hui, le Code minier fait l'unanimité contre lui.

Pour les écologistes, un Code minier ignorant populations et environnement

Pour les écologistes, les exigences environnementales du Code minier sont insuffisantes. La notice d'impact, exigée dans les dossiers de demandes de permis exploratoires, serait trop superficielle, tandis que la plupart des travaux de prospections ne sont soumis qu'à une simple déclaration en préfecture. Les militants pointent également le « droit de suite », qui faciliterait le passage d'un PERm à un permis d'exploitation. Ils plaident donc pour en finir avec l'exceptionnalisme juridique qui entoure les industries minières.

Bien que modifié à plusieurs reprises², le Code minier reste organisé autour de dispositions prises à une époque où l'environnement était loin d'être une priorité. Les militants rejettent ainsi un encadrement juridique des activités minières « qui date de Matusalem », pour reprendre les termes d'une membre de Stop mines 81³. Ces critiques touchent en premier lieu

¹ Voir chapitre I.

² De Fontenelle, L., 2022, « Chapitre 2. Renouveau des mines et réforme du code minier », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.84-103.

³ Entretien mené le 10 février 2020 auprès d'une membre du collège de Stop mines 81, Brassac.

à la prise en compte de la protection des milieux. En baie de Lannion, la réglementation est fustigée pour son inadaptation à l'extraction de granulats marins¹, comme l'expose le président de Sauvegarde du Trégor : « Le Code minier en France, c'est le même, pour extraire en terre ou en mer. C'est complètement absurde, c'est un code complètement dépassé. » Il ajoute plus loin que la mer « est un milieu beaucoup plus mouvant, donc qui devrait l'objet d'un traitement à part en matière de droit². »

Mais c'est surtout pour les titres miniers à terre que le texte législatif fait l'objet d'intenses discussions. Simple titre immobilier, le PERm n'est pas considéré comme ayant lui-même d'incidences environnementales. Son instruction ne prend pas en compte les éventuels impacts découlant des opérations de recherche. À l'exception des forages les plus profonds, les travaux de prospection ne sont soumis qu'à déclaration préalable, quand l'étendue des surfaces concernées rend le plus souvent toute étude d'impact approfondie infaisable. En outre, les opposants considèrent que l'obtention d'un permis de prospection facilite l'attribution ultérieure d'une concession, éventuellement beaucoup plus impactante.

Certains considèrent que l'examen d'une demande de titre exploratoire doit inclure une étude d'impact anticipant l'ouverture d'une mine. Cette question est notamment débattue lors du jugement des recours contre les PERm bretons, résumé par le président des Amis du patrimoine de Loc-Envel : « Y'a une tentative de notre cabinet d'avocats de lier ces deux phases, pour démontrer au juge que la phase une entraîne la phase deux, et que donc si on veut pas qu'il y ait la phase deux il faut aussi que la phase un soit débouté³. » Si la question n'est pas tranchée, le rapporteur public du tribunal administratif de Rennes considère que cette idée « n'est pas fausse », dans la mesure où il est plus difficile à l'administration de refuser le second titre après avoir autorisé le premier. Il rejette toutefois une argumentation qui ne serait pas juridiquement fondée⁴. Pour le directeur du Parc naturel du Haut-Languedoc, le texte est même « indigent » d'un point de vue environnemental. Habitué à travailler avec les nombreuses carrières de granit qui mitent le Sidobre, il découvre avec la demande de PERm de La Fabrié

¹ Voir chapitre I.

² Entretien mené le 10 juillet 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Sauvegarde du Trégor, Locquirec.

³ Entretien mené le 21 mai 2018 auprès du président des Amis du patrimoine de Loc-Envel, conseiller municipal, Morlaix.

⁴ Notes de terrain, 7 février 2019.

un cadre réglementaire « surréaliste » : « Je n’aurais jamais cru dire ça un jour, mais le Code des carrières est plus protecteur que le Code des mines¹ », affirme-t-il.

Le second axe de critique du code concerne la faible place accordée aux populations locales dans le processus de décision. Le vice-président de la Région Bretagne en charge de l’environnement pointe un défaut d’information, justifiée par les prospecteurs comme une protection face à la concurrence² :

« Moi j’ai toujours dit, et je le dis depuis, le code minier, il est complètement dépassé. Aujourd’hui on ne pourra pas faire une recherche de ce type-là si y’a pas une appropriation, et une transparence, des données, à la population. Et en l’occurrence, Variscan dit “de toute façon même si je cherche, si je trouve je vous dirais pas.” Nan mais vous imaginez ?! Ils ont été jusqu’à dire ça hein ! [...] Ils n’avaient pas du tout intérêt à déclarer ce qu’ils trouvaient, puisqu’ils pouvaient très bien perdre à ce niveau-là le permis d’exploiter. Donc le Code minier, il est complètement inadapté à la situation³. »

Les associations convergent avec l’ élu sur la question de l’inclusion des habitants dans la procédure d’instruction. Pour le juriste d’Eau et rivières interrogé, la procédure est de ce point de vue largement insuffisante : « Moi ce qui me pose problème c’est évidemment le PERm. Le problème c’est la faiblesse en fait du niveau de participation du public qui y est mis⁴. » Lors du jugement des recours contre les PERm déposés par les associations bretonnes, le rapporteur public rappelle lui-même que le texte s’impose théoriquement au droit de propriété, notant que cette disposition n’a pas manqué de heurter les habitants concernés⁵.

Une partie des opposants anticipe cependant une réforme du code qui ne leur serait pas favorable. Pour la membre de Douar Didoull sollicitée, « si c’est pour changer le Code minier, ça va forcément aller dans leur intérêt⁶ ». Le juriste d’Eau et rivières de Bretagne plaide par conséquent pour son abrogation pure et simple, au profit d’une extension du code de l’environnement aux projets miniers : « En fait la meilleure chose, ça serait de supprimer le

¹ Entretien téléphonique mené le 23 mars 2020 auprès du directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

² Le président de Variscan évoque ainsi le dépôt d’une demande de PERm concurrente sur l’une des zones sollicitées. Dans le Finistère, les demande de PERm de Lopérec et de Penlan visent elles aussi le même gisement.

³ Entretien mené le 8 juillet 2019 auprès du vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l’environnement, président du SAGE Argoat-Goëolo, Rennes.

⁴ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d’Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

⁵ Notes de terrain, tribunal administratif de Rennes, 7 février 2019.

⁶ Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d’une membre de Douar Didoull, Louargat.

Code minier. Enfin, moi c'est mon point de vue. Et c'est le point de vue aussi de l'association Eau et rivières de Bretagne. Dans ces cas-là, on intègre tout dans le Code de l'environnement, on augmente finalement les standards environnementaux, de participation aussi¹. »

Le Code minier est donc unanimement décrié par les militants interrogés, tant pour son caractère peu démocratique que pour son incapacité à répondre aux enjeux environnementaux contemporains. Si les agents des services de l'État en charge de son application tendent à nuancer ces critiques, ils s'accordent avec les opposants comme les porteurs de projets sur la nécessité d'une réforme. Les pistes proposées, en revanche, divergent largement, les acteurs économiques plaidant pour un allègement des procédures, perçues comme des entraves à l'initiative entrepreneuriale.

Pour les industriels, des procédures lourdes qui nuisent à l'initiative entrepreneuriale

Les acteurs du « nouveau minier » s'accordent avec leurs adversaires sur la nécessité de réformer le Code minier, mais pas sur la nature des évolutions à apporter : du côté des agents instructeurs, on plaide pour une simple modernisation, tandis que les industriels souhaiteraient un raccourcissement des procédures.

Les fonctionnaires interrogés mesurent l'inadéquation entre un Code minier qui a peu évolué et les objectifs de relocalisation minière. La directrice du BRGM Bretagne raconte avoir pris conscience au cours du conflit contre la prospection en Bretagne que « les outils réglementaires étaient pas adaptés² ». Le chef du bureau de la politique minérale non énergétique de la DGALN estime quant à lui qu'il aurait probablement fallu réformer le code avant d'engager de nouveaux travaux de prospection³. Le rapporteur de l'avis « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? », du Conseil économique, social et environnemental résume :

« Le contexte juridique français, qui est celui du Code minier, et dont jusqu'à présent on n'a pas pu, pour une raison ou pour une autre, engager la réforme, est déjà contesté. C'est déjà compliqué de gérer des travaux, la notion titre/travaux, quand le

¹ Entretien mené le 11 mars 2019 auprès du juriste d'Eau et rivières de Bretagne en charge du suivi des recours contre les PERm bretons, Brest.

² Entretien mené le 21 décembre 2018 auprès de la directrice du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) Bretagne, Rennes.

³ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

contexte juridique est lui-même contesté. Et contesté par nos élus, si vous lisez les déclarations autour des gaz de schistes dans les années 2010, tous les partis politiques à l'unisson de dire, "le code minier est obsolète". Alors des fois en disant des grosses conneries, du genre "il a pas bougé depuis Napoléon", tout ça est bien entendu faux. Mais c'est vrai qu'il est resté sclérosé sur la fin du XX^e siècle, et qu'aujourd'hui, notamment les conditions de transparence des procédures, d'avoir des procédures plus participatives, enfin toutes les choses qui sont légitimes aujourd'hui, autour des projets dans les territoires, elles sont pas suffisamment bien respectées. En tout cas c'est assez facile, finalement, de laisser perdurer dans l'opinion publique le fait que ça sera forcément une mauvaise décision, puisque le cadre juridique est mauvais¹. »

L'agent de la DREAL ayant instruit les dossiers de Pointe d'Armor et Loc-Envel admet lui aussi volontiers qu'au moment de ces conflits « le Code minier n'avait pas tellement évolué, que les populations n'étaient plus les populations des années 50, 60² ». Il récuse cependant l'accusation selon laquelle la réglementation minière prime sur les autres, à l'exception du droit de propriété³ : « Ça on le voit malheureusement trop souvent, y'a des gens qui pensent que le Code minier permet de s'asseoir sur les autres réglementations. Non, je veux dire toutes les autres réglementations s'appliquent, peut-être le point important, c'est la maîtrise foncière. [...] Parce que le titre minier permet de passer par-dessus la maîtrise foncière⁴. » Les actualisations successives du Code permettent, selon lui, de prendre en compte les questions impacts environnementaux des projets. Après les points concernant la sécurité des travailleurs « ont été rajoutés la protection des espaces naturels, des paysages, la faune, la flore, les équilibres biologiques et les ressources naturelles. Et on fait référence, on renvoie au Code de l'environnement⁵. »

Pour les entrepreneurs miniers, cette complexité réglementaire constitue précisément un frein au développement de leurs activités. Les délais d'instructions feraient le lit des contestations, explique la responsable environnement de la CAN :

« Plus on prend du temps dans les décisions politiques, enfin je constate ça, et plus en fait les oppositions se cristallisent et les gens comprennent pas pourquoi ça met tant de temps en fait. Plus ça met du temps, plus les gens se questionnent. "Est-ce que c'est

¹ Entretien mené le 22 février 2019 auprès du rapporteur de l'avis *La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ?*, publié en janvier 2019.

² Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERm de Loc-Envel, Rennes.

³ Voir chapitre VI.

⁴ Entretien mené le 18 juin 2019 auprès de l'agent de la DREAL en charge de l'instruction du PERm de Loc-Envel, Rennes.

⁵ *Ibid.*

parce que c'est pas un bon projet ?" Et le Code minier pour ça, c'est très difficile. Parce qu'on est sur des dossiers très lourds, et c'est très très long, le temps joue contre les projets¹. »

L'allégement de procédures perçues comme autant de contraintes constitue une revendication classique du champ patronal². L'ancien président de Variscan constate que ce cadre législatif suscite l'incompréhension des investisseurs étrangers. Comme les écologistes, il fustige la distinction entre la procédure ministérielle d'attribution du titre, et celle, locale, d'ouverture des travaux. Il ne s'agit cependant pas de pointer les lacunes environnementales de la procédure, mais les risques qu'elle ferait peser sur les investissements : « J'ai le titre minier. Les gens disent "ah bin tien, c'est une bonne région, le gisement est intéressant, ils ont le titre minier, moi je veux bien mettre 500 000 euros, pour qu'ils fassent le premier sondage." Si au moment de faire le sondage on dit "non il peut pas faire le sondage", celui qui a mis l'argent il pense quoi à votre avis ? Il dit, "c'est quoi ce pays ?"³ » Pour le directeur général de Tungstène du Narbonnais, « la lourdeur administrative » constitue même le principal obstacle aux investissements miniers dans l'Hexagone. « Parce que faut savoir qu'un titre minier, quand vous le demandez, l'administration se consulte 25 fois⁴ », souligne-t-il.

Les garanties de capacités financières et techniques, exigées dans le cadre de l'instruction d'une demande de titre minier, insuffisantes du point de vue des opposants⁵, sont elles aussi trop lourdes pour l'ancien président de Variscan : « En France, on vous demande de garantir, à la limite, combien vous aurez d'employés dans la mine. Bon, je dis "voilà, une mine normale c'est 250 personnes." Bah oui, mais je sais pas si ça sera une mine normale. Ou une petite, ou une grosse. Donc, je peux pas m'engager. Et ça, c'est un des problèmes du Code minier, et c'est ce problème-là qui me gêne beaucoup⁶. » Avec le recul d'une carrière passée dans le domaine minier, l'enquêté synthétise : « J'ai eu beaucoup de difficultés quand j'étais en Turquie, c'était très très dur. Mais là où j'ai le plus peiné c'était en France⁷. »

¹ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

² Offerlé, M., 2009, *Sociologie des organisations patronales*, La Découverte, Paris, 128p.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ Entretien mené le 13 septembre 2019 auprès du directeur général de Tungstène du narbonnais, visioconférence.

⁵ Voir chapitre VII.

⁶ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁷ *Ibid.*

Pour les entrepreneurs interrogés, le cadre législatif a donc favorisé le développement d'oppositions locales et contribué à l'échec de leurs projets. Ils s'accordent ainsi avec les opposants sur la nécessité d'une réforme, sans en partager le contenu. Les directions défendues par les uns et les autres s'avèrent difficilement conciliables. Elles expliquent pour partie les attermolements autour une réforme peu prioritaire pour mes gouvernements successifs.

b) Avant la « Loi climat », une réforme sans cesse repoussée

Discutée depuis les années 2000, la réforme du Code minier n'aboutit qu'en 2021 après de multiples reports. Ainsi, si les mobilisations environnementales obtiennent parfois des changements législatifs significatifs¹, le lien de causalité entre les mobilisations locales et la mise à l'agenda de la refonte du texte n'a ici rien d'évident². La nécessité de le faire évoluer refait cependant médiatiquement surface lors des conflits du gaz de schiste³, puis de nouveau minier. On en retrace ici les principaux épisodes.

La réforme du Code minier est décidée en 2009, pour ne conduire qu'à un changement de numérotation de ses articles en 2017⁴. Trois rapports, ministériels puis parlementaires, sont rédigés dans l'intervalle. Le premier est commandé en 2011 par la ministre de l'Environnement Nathalie Kosciusko-Morizet à l'avocat Arnaud Gossement, spécialisé dans le droit de l'environnement et de l'énergie. Le dossier « gaz de schiste » est alors encore brûlant. Le magistrat propose un rapprochement entre la législation minière et le droit de l'environnement, afin de définir un nouvel équilibre entre « exigence de progrès de la protection de l'environnement par le droit minier et l'application du principe de sécurité juridique dont doivent bénéficier les exploitants⁵. » Pour se faire, la police des mines convergerait avec les normes plus strictes appliquées aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE⁶).

¹ Johnson, E., Agnone, J., 2022, *op. cit.*, p.455

² Amenta, E., Neal, C., Chiarello, E., Su, Y., *op. cit.*, p.291

³ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.248

⁴ De Fontenelle, L., 2022, *op. cit.*, p.87

⁵ Gossement, A., 12 octobre 2012, *Droit minier et droit de l'environnement. Eléments de réflexion pour une réforme relative à l'évaluation environnementale, à l'information et à la participation du public*, p.4

⁶ Sont classées ICPE les activités industrielles considérées comme dangereuses ou pouvant avoir des impacts environnementaux significatifs. Voir : Direction de l'information légale et administrative, 21 Damien Schrijen – « Mine de rien, la lutte paie » - Université de Rennes – 2023

Sur le volet démocratique, le rapport note « la faiblesse du dialogue environnemental en France », et plaide pour davantage de « démocratie environnementale¹ ». Il propose de créer des commissions départementales des mines, couplées à de nouveaux dispositifs participatifs. La création d'un « Haut Conseil des ressources minières » impliquant « État, collectivités locales, syndicats, ONG et entreprises² » est également suggérée. Si le propos est relativement ambitieux compte tenu de l'état de la législation, Arnaud Gossement admet ne pas avoir la main sur l'épineuse question de la propriété du sol et du sous-sol³.

Un second rapport portant sur la réforme du code minier, dirigé par le conseiller d'État Thierry Tuot, est remis fin 2013 à Philippe Martin, ministre de l'Environnement, et Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie. Rédigé à l'aube du « renouveau minier », il comprend même un projet de loi visant à sortir le texte « d'une approche productiviste qui date des années 1950⁴. » Le document propose de trouver un équilibre fragile entre amélioration de la participation et raccourcissement des procédures, jugées pénalisantes pour les porteurs de projets. Certains arbitrages s'avèrent toutefois délicats. Les industriels s'opposent à un « schéma national minier », qui exclurait d'office certaines zones pour des motifs écologiques. Ils lui préfèrent une mise à jour des données géologiques existantes. La proposition d'une redevance, versée aux communes minières, suscite également des débats⁵.

Malgré les efforts, le projet de réforme stagne. En 2015, alors que les mobilisations contre la prospection s'ancrent dans les territoires concernés, le député Jean-Paul Chanteguet reprend dans son rapport d'information les conclusions du rapport Tuot, et insiste : « Le temps est venu de légiférer et de faire avancer cette réforme qui ne peut plus attendre au risque de faire voler en éclat le fragile consensus patiemment construit. Le dépôt du projet de loi doit avoir lieu dans

novembre 2022, *Installations classées protection de l'environnement (ICPE)*. En ligne : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33414>

¹ Gossement, A., *op.cit.*, p.6

² *Le Monde*, 13 octobre 2011, « Quarante propositions pour “verdir” et réformer le code minier français »

³ *Ibid.*

⁴ *Le Monde*, 10 décembre 2013, « Bientôt un code minier plus vert ? »

⁵ *Ibid.*

les meilleurs délais¹. » Pourtant, seule « une amorce de consultation publique² » suivra. En septembre de la même année, plusieurs députés proposent une nouvelle loi « relative à l'après-mine et à la réparation des dommages et préjudices qui en résultent³. » L'objectif semble essentiellement d'éviter que la réforme du code minier ne tombe à nouveau dans les limbes. En 2016, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) publie un rapport sur les terres rares. Il plaide cette fois pour la promotion des « bonnes pratiques » minières et la diffusion du « concept de mine responsable⁴. » En 2017, Jean-Paul Chanteguet dépose un nouveau texte, soutenant une proposition de loi « portant adaptation du code minier au droit de l'environnement⁵ ». Là encore, le texte n'aboutira pas, constate avec fatalisme *La Gazette des communes* : « En janvier 2017, l'Assemblée avait voté une proposition de loi réformant le Code minier prévoyant quelques prérogatives pour les collectivités. Transmis au Sénat, ce texte rejoindra probablement la pile des nombreuses tentatives infructueuses pour réformer le Code minier⁶. »

Pour le rapporteur des articles miniers de la « Loi climat » de 2021, ces échecs s'expliquent avant tout par un manque de volonté politique :

« Le principal échec qu'il y a eu sur les précédentes réformes et sur pourquoi elles n'ont pas abouti, c'est tout simplement que ça n'a jamais été une priorité politique majeure, que ça a été difficile à l'époque de faire émerger un consensus entre les différents acteurs, et donc c'est pour ça que ça a été renvoyé en fin de mandat de François Hollande, et que si vous voulez ils ont plutôt mis le sujet à l'ordre du jour non pas avec la certitude de le faire voter définitivement, mais juste pour dire « regardez, on l'aura fait, on aura lancé la démarche en fin de mandat », mais ils savaient pertinemment que ça n'aboutirait pas⁷. »

¹ Assemblée nationale, 20 mai 2015, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par le groupe de travail sur la réforme du code minier*. En ligne : https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2780.asp#P136_29345

² De Fontenelle, L., *op. cit.*, p.88

³ Assemblée nationale, 15 septembre 2020, *Proposition de loi relative à l'après-mine et à la réparation des dommages et préjudices qui en résultent*, n°3336, 12p.

⁴ Hetzel, P., Bataille, D., 19 mai 2016, *Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques*, « Tome I ».

⁵ Assemblée nationale, 18 janvier 2017, *Rapport fait au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la proposition de loi portant adaptation du code minier au code de l'environnement*, n°4382, 251p.

⁶ *La Gazette des communes*, 27 juin 2017, « Bras de fer breton sur fond de réforme du code minier »

⁷ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

Le Conseil économique social et environnemental (CESE), sensible aux problèmes d’approvisionnement comme aux questions environnementales soulevées par les oppositions au « renouveau minier¹, se saisit du sujet et publie son propre avis, en janvier 2019². Là encore, l’organisme espère pousser l’exécutif à engager une réforme qui peine à aboutir³.

Cette situation exaspère jusqu’aux associations environnementales. En janvier 2021, un juriste de France nature environnement déclare au média écologiste *Reporterre* :

« On se bat depuis près de dix ans — depuis la bataille contre les gaz de schiste — pour que le Code minier soit réformé ! Dans les discours, politiques, industriels et élus locaux affirment que cette réforme est urgente et indispensable compte tenu de la totale obsolescence du Code actuel. En réalité, notamment sous le mandat de Hollande, il y a eu beaucoup d’annonces pour n’aboutir à rien⁴. »

C’est à cette période que ressurgit la réforme du Code minier, au travers des articles 19 et 20 de la « loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets », dite « Loi climat ». La question minière n’a pas compté parmi les thèmes abordés par la Convention citoyenne pour le climat, à l’origine du processus législatif, mais le gouvernement entend profiter de son examen pour aboutir enfin à une réforme. Il s’agit, selon son rapporteur, d’éviter un report au mandat suivant, dans un calendrier législatif impacté par le Covid-19⁵.

L’article 20 comporte des mesures « en dur », « qui portent sur l’encadrement des travaux miniers, leurs modalités d’arrêt de ces travaux et la responsabilité des exploitants après arrêt⁶. » Mais le projet de loi habilite surtout le gouvernement à modifier le code minier par ordonnance. Le site *actu-environnement.com* note que le projet reprend certaines des propositions formulées dans les rapports Tuot et Chanteguet :

« Techniquement, le gouvernement prévoit de mettre en œuvre la réforme à travers trois textes. Un projet de loi, tout d’abord, fondé sur les travaux du conseiller d’État Thierry Tuot et du député Jean-Paul Chanteguet. Une ordonnance, ensuite, portant

¹ Entretien mené le 22 février 2019 auprès du rapporteur de l’avis « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l’économie ? », publié en janvier 2019.

² Conseil économique social et environnemental, *op. cit.*

³ Entretien mené le 22 février 2019 auprès du rapporteur de l’avis « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l’économie ? », publié en janvier 2019, Lannion.

⁴ *Reporterre*, 7 avril 2021, « Réforme du code minier : « Ouvrir une mine, c’est ouvrir une décharge » »

⁵ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

⁶ *Actu-environnement*, 9 mars 2020, « Les députés font un grand pas vers la réforme du code minier »

sur les "adaptations techniques" : autorisation environnementale des travaux miniers, garanties financières pour couvrir les frais de fermeture, sanctions pénales et administratives, mise en œuvre du règlement européen sur les minerais de conflit... Une refonte de la fiscalité, enfin, à travers le projet de loi de finances pour 2021¹. »

Comme le souligne le rapporteur du texte, « la philosophie générale sur la réforme du Code minier n'a pas beaucoup évolué en 5 ans². »

Les dispositions ouvrant à une réforme effective du Code sont adoptées en avril 2021³. Deux décrets et cinq ordonnances concernant son application (extension des garanties financières, police résiduelle 30 ans après la fin de l'exploitation, intégration des travaux miniers au régime de l'autorisation environnementale, renfort des indemnisations par l'État avec introduction de la notion de « dommage d'origine anthropique⁴ ») sont mis en consultation entre février et mars 2022. L'ordonnance qui finalise la réforme, mais aussi ouvre la voie à une future politique minière nationale, est définitivement adoptée en novembre⁵.

La révision du Code minier refait ainsi régulièrement surface entre 2000 et 2022, au fil des conflits extractifs, avant d'être noyée à plusieurs reprises dans le flot du calendrier législatif. Elle se justifie cependant toujours par une quête du meilleur compromis entre valorisation des ressources nationales et préservation de l'environnement. La réforme par ordonnance, adoptée à l'automne 2022, ne fait pas exception. Elle est pourtant loin de faire l'unanimité parmi les organisations environnementales.

c) Garanties environnementales accrues ou « tapis rouge » pour l'industrie ?

Si on note une corrélation, au moins partielle, entre les conflits extractifs et la réforme du Code minier, qu'en est-il de son contenu ? Certains travaux ont montré que les mouvements

¹ *Ibid.*

² Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

³ *Actu environnement*, 9 avril 2021, « Les députés font un grand pas vers la réforme du code minier »

⁴ *Actu environnement*, 24 février 2022, « Code minier : deux décrets et trois ordonnances modificatifs en consultation »

⁵ *Vie-publique.fr*, 14 novembre 2022, « Ordonnance du 10 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives au code minier ». En ligne : <https://www.vie-publique.fr/loi/287101-ordonnance-10-novembre-2022-reforme-du-code-minier>

sociaux ont généralement pas ou peu d'impact sur le travail législatif¹. Ces résultats sont corroborés par d'autres études, portant spécifiquement sur les mobilisations environnementales². Celles-ci semblent en effet être écoutées des pouvoirs publics uniquement lorsqu'elles portent sur des enjeux spécifiques et considérés comme peu stratégiques³. Surtout, les coalitions écologistes ne sont qu'un acteur parmi d'autres susceptibles de peser sur la décision publique⁴. La meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et démocratiques locaux revendiquée par le gouvernement laisse penser que les mobilisations locales ont obtenu des gains procéduraux significatifs⁵. Mais les militants contestent d'autant ce point de vue que l'objectif déclaré de la réforme est bien de favoriser un retour des mines.

Dans la littérature, l'impact législatif des mobilisations est considéré comme le plus simple à objectiver⁶. Le lien de causalité n'est pourtant, dans notre cas, pas des plus limpide⁷. Le rapporteur des articles « Code minier » de la « Loi climat » assure cependant qu'il s'agit bien de prendre en compte une conflictualité environnementale croissante :

« On tient compte un peu d'un bilan de ce qui a pu être fait par le passé, et les difficultés qui ont pu émerger. Et là ça va un peu au-delà du sujet des mines, parce qu'on voit bien que quand on fait certains projets, d'infrastructure ou autre, on a parfois des conflits qui peuvent émerger. Et donc c'est important de pouvoir associer les parties prenantes le plus tôt possible, pour faire en sorte qu'on ait les choix qui soient les plus pertinents, avec le moins d'effets de bords possible. Effectivement, on tient compte du constat qui est qu'aujourd'hui c'est difficile en France de pouvoir mettre en place de nouvelles activités minières⁸. »

¹ Burstein, P., Linton, A., Sausner, S., 2005, « The Incidence and Impact of Policy-Oriented Collective Action: Competing Views », *Sociological Forum*, vol.20, n°3, p. 403-419.

² Johnson, E., Agnone, J., 2022, *op. cit.*

³ Giugni, M., 2001, *op. cit.*

⁴ Carter, N., 2007, *op. cit.*, p.169

⁵ Amenta, E., Neal, C., Chiarello, E., Su, Y., *op. cit.*, p.289

⁶ Burstein, P., Linton, A., 2002, « The Impact of Political Parties, Interest Groups, and Social Movement Organizations on Public Policy: Some Recent Evidence and Theoretical Concerns », *Social Forces*, vol.81, n°2, p.382

⁷ Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C. (ed.), 1999, *op. cit.*, p.24

⁸ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député *La République en Marche !* de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

Toutefois, le député évoque surtout les « remontées » de ses collègues élus sur d'anciennes circonscriptions minières. Ces témoignages ont inspiré les dispositions portant sur la notion de dommage minier et des indemnisations associées¹.

Mais la réforme impose également de nouvelles garanties environnementales aux porteurs de projets, ceci dès la phase d'instruction du dossier de demande de titre. Elle permet notamment au ministre en charge des mines de retoquer tout projet faisant peser un risque trop important sur le milieu. Cette disposition semble davantage liée aux conflits autour du projet guyanais de Montagne d'or qu'aux luttes métropolitaines. Souhaitant sortir de l'impasse, le gouvernement annonce son abandon en juin 2019 en invoquant des motifs écologiques². Mais cette décision faute d'assise juridique suffisante est attaquée par le porteur de projet. Il s'agit donc d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, constate, satisfaite, l'organisation WWF : « En inscrivant clairement dans la loi climat la possibilité de refuser un titre minier pour un motif environnemental, le code minier s'adapte enfin aux enjeux du siècle. C'est une grande victoire. Cette avancée devra maintenant permettre d'éviter tout nouveau Montagne d'or³. » Un juriste de fédération France nature environnement se montre quant à lui plus prudent, tout en saluant une avancée : « Ce projet qui a été présenté [...] est plutôt équilibré. Il n'est pas parfait, mais il prévoit enfin qu'on évalue les conséquences environnementales des projets miniers et qu'on puisse les refuser au regard de ces conséquences. Si ce projet entre en vigueur, bon an mal an, le Code minier se mettra au niveau du Code de l'environnement. C'est plus que souhaitable⁴. »

Les mobilisations peuvent cependant entraîner des effets non désirés par leurs protagonistes, de type « retour de bâton » (*backlash*)⁵ : c'est par exemple lorsque les mouvements de protestation les plus offensifs engendrent une répression accrue et une adaptation des techniques de maintien de l'ordre⁶. De ce point de vue, la refonte du Code minier vise bien, à l'opposé de la volonté des oppositions locales, à favoriser un retour des mines en

¹ *Ibid.*

² Retourney, F., 2022, *op. cit.*

³ *Actu environnement*, 9 avril 2021, « Les députés font un grand pas vers la réforme du code minier »

⁴ *Reporterre*, 7 avril 2021, « Réforme du code minier : “Ouvrir une mine, c'est ouvrir une décharge” »

⁵ Piven, F., Cloward, R., 1979 [1977], *op. cit.*

⁶ Wahlström, M., 2016, « Watershed events and changes in public order management systems. Organizational adaptation as a social movement outcome », Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p.285-313.

France. Cet objectif apparaît d'ailleurs sans ambiguïté dans l'exposé des motifs de la réforme : « L'article 21 habilite le Gouvernement à réformer le code minier afin de développer un modèle extractif responsable et exemplaire, et de corriger les dispositions du code minier devenues obsolètes ou insuffisamment précises notamment en matière de protection de l'environnement¹. » La loi ne rompt ainsi nullement avec l'idée de « mine responsable », pourtant vertement critiquée par les militants².

Un article publié sur le site d'information *Actu-environnement* fait observer : « À l'heure d'une prise de conscience de notre dépendance aux ressources minérales stratégiques, le Gouvernement entend réformer le code minier afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets sur le sol national, en Guyane mais aussi en métropole³. » Il s'agit donc d'« apporter plus de garanties sociales et environnementales, de manière à restaurer une acceptabilité qui s'étirole et menace de nombreux projets⁴. » Le nouveau texte s'inscrit dans la continuité d'une forme classique de management de la critique de l'industrie minière, davantage que dans un approfondissement effectif des dispositifs participatifs⁵. Pour le rapporteur des amendements concernés, il doit ainsi prendre place dans un projet plus large de redéfinition d'une politique minière française :

« L'idée c'est de pouvoir trouver le moyen de pouvoir avoir des activités minières, tout en sachant évidemment qu'une activité minière ça restera quelque chose d'exceptionnel en France. On va pas mettre des mines partout, c'est pas du tout l'idée. Et que les ressources que nous extrairons demain en France, feront l'objet d'une réflexion préalable sur la stratégie nationale qu'on doit se fixer pour avoir cette souveraineté économique et de ressources, et d'accélérer la transition écologique. Tout ça est pris en compte effectivement pour qu'on puisse avoir des projets miniers, mais en respectant l'environnement on va dire politique, qu'il y a, c'est-à-dire la population et les élus locaux⁶. »

Toute demande de titre est de ce fait désormais soumise à une analyse sociale, économique et environnementale des territoires visés. L'objectif est notamment d'éviter de

¹ Vie publique, 14 avril 2022, « Ordonnances du 13 avril 2022 complétant la réforme du code minier ». En ligne : <https://www.vie-publique.fr/loi/284827-ordonnances-13-avril-2022-reforme-code-minier>

² Voir chapitre V.

³ *Actu environnement*, 3 novembre 2020, « Code minier : ce que prévoit le projet de loi rédigé par le Gouvernement »

⁴ *Ibid.*

⁵ Beauloye, Y., Le Berre, S., *op. cit.*

⁶ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

nouvelles mobilisations, indique le rapporteur du projet de loi : « L'idée c'est bien évidemment de faire en sorte que quand un permis d'exploiter est donné, qu'on ait travaillé au maximum le sujet pour qu'on n'ait pas de conflit localement, lors de la phase d'exploitation¹. » Selon un militant écologiste, auteur d'une tribune sur la question, cette disposition n'est en aucun cas un gain procédural. La réforme déroulerait au contraire « un tapis rouge pour l'industrie » :

« Si elle prévoit la production par la future société extractrice d'une analyse environnementale, économique et sociale, ce n'est qu'une fois le titulaire du titre minier choisi par l'autorité, après la procédure de mise en concurrence. Ce qui implique que les critères environnementaux et sanitaires ne seront pas pris en compte dans le processus de sélection du futur opérateur minier². »

Dans le même ordre d'idées, le renforcement des dispositifs participatifs annoncé est, pour beaucoup d'associations, loin d'être à la hauteur. La consultation des populations et collectivités locales n'est en effet prévue qu'une fois l'opérateur sélectionné par le ministère, et non dès le dépôt de la demande de titre, comme elles le réclament. Surtout, elle ne permet toujours pas de remettre en cause l'opportunité même du projet³. Dès lors, pour l'auteur de la tribune, « cette procédure de concertation se définit davantage comme un moyen d'obtenir l'adhésion des populations, que comme une volonté de prendre véritablement en compte leur avis⁴. » Le recours aux ordonnances, fustigé par les oppositions sur d'autres sujets pour leur caractère peu démocratique⁵, se justifierait ici par une volonté de légiférer avant la fin du mandat. « On ne voulait pas non plus que le débat sur cette loi Climat et résilience soit complètement phagocyté par le sujet du Code minier⁶ », complète le rapporteur de la réforme.

Sur le plan des procédures, le « droit de suite » se voit clarifié, mais pas dans le sens qu'espéraient les associations :

« Le gouvernement n'a pas prévu de le supprimer comme le réclamait France Nature Environnement (FNE) au moment de la présentation du projet de réforme de

¹ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

² *Reporterre*, 25 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

³ *Reporterre*, 7 avril 2021, « Réforme du code minier : "Ouvrir une mine, c'est ouvrir une décharge" »

⁴ *Reporterre*, 25 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

⁵ *Le Monde*, 10 juin 2019, « Emmanuel Macron champion du recours aux ordonnances... derrière François Hollande »

⁶ Entretien mené le 10 juillet 2021 auprès du député La République en Marche ! de Seine-Maritime, rapporteurs du volet Code minier de la loi « Climat et résilience », visioconférence.

2015. Il se contente de le réformer mais pas dans le sens attendu par les associations. Désormais, il faudra que les travaux entrepris dans le cadre de la recherche fassent la preuve qu'un gîte est exploitable. D'autre part, le titulaire du titre de recherche aura droit " par priorité " à l'octroi d'un titre d'exploitation et non plus de manière exclusive¹. »

Les garanties environnementales annoncées déçoivent en outre une partie des associations. C'est notamment le cas des dispositions visant à favoriser l'émergence d'une filière d'orpaillage légal en Guyane. Le texte est en effet « bien loin du moratoire sur l'exploitation industrielle minière en Guyane, réclamé par la Convention citoyenne pour le climat. Bien loin aussi de la déclaration de Brune Poirson devant l'Assemblée nationale le 28 mai 2019² », annonçant la fin du projet Montagne d'or, constate *Actu-environnement*. Le bannissement du très controversé traitement du minerai par cyanurisation, réclamé entre autres par FNE, n'a pas non-plus été retenu par le législateur³. De fait, les changements législatifs sont influencés par une multitude d'acteurs, parmi lesquels des industriels, qui pèsent souvent davantage que les organisations de protection de l'environnement⁴. Par ailleurs, si les critiques procédurales viennent renforcer les justifications des mobilisations localisées, elles restent secondaires par rapport aux objectifs d'abandon des projets⁵.

D'une manière générale, les écologistes agissent dans un contexte politique plutôt défavorable. Ils dénoncent un certain nombre de reculs de la législation environnementale opéré par Emmanuel Macron, au moins depuis la « Loi Macron » de 2015, adoptée lorsque celui-ci était encore ministre⁶, puis poursuivait sous les deux mandats du chef de l'État⁷. Le juriste de la FNE interrogé par *Reporterre* affirme :

« Sous la présidence d'Emmanuel Macron, la réforme du Code minier ne peut être une "révolution verte" ; au mieux elle permettra d'encadrer l'activité minière au même niveau de préoccupation environnementale et sanitaire que les autres activités industrielles régies par le Code de l'environnement. Code qui, il faut le rappeler, est

¹ *Actu environnement*, 24 septembre 2019, « Réforme du code minier : le gouvernement lance la phase de concertation »

² *Actu environnement*, 3 novembre 2020, « Code minier : ce que prévoit le projet de loi rédigé par le Gouvernement »

³ *Actu environnement*, 15 janvier 2021, « Mines industrielles en Guyane : le Gouvernement peine à clarifier sa position »

⁴ Johnson, E., Agnone, J., 2022, *op. cit.*, p.456

⁵ Vacher, K., 2021, *op. cit.*, p.48

⁶ *Reporterre*, 17 février 2015, « La loi Macron : l'environnement passe à la trappe »

⁷ *Reporterre*, 26 mars 2021, « Le bilan écologique de Macron : 89 mesures négatives depuis 2017 »

l'objet de régressions systématiques et scandaleuses depuis le début de cette législature¹. »

Compte tenu des réserves exprimées, tant sur ses aspects décisionnels qu'environnementaux, l'auteur de la tribune citée plus haut qualifie la réforme de « trompe-l'œil visant à favoriser une forme d'acceptabilité sociale des projets miniers². » Elle apparaît aux yeux des critiques comme un « outil de maintien de l'existant³ », c'est-à-dire du capitalisme extractif. Le militant développe :

« Le Code minier n'est pas seulement un instrument juridique. En essayant de nous vanter un modèle minier "vertueux", il cache la logique prédatrice du secteur minier dans sa volonté d'explorer toujours plus de nouveaux territoires et gisements. Celle-ci est liée non seulement à la raréfaction des ressources, mais également à une économie financiarisée privilégiant la spéculation, l'accumulation et la valorisation des capitaux sans limites. Aussi, il est urgent qu'en tant qu'acteurs des territoires nous fassions entendre notre voix sur les choix technologiques et économiques faits par et pour l'industrie extractive avant que celle-ci ne nous mène dans l'impasse⁴. »

La réforme du Code minier ne résout donc pas les contradictions propres aux industries extractives⁵. Si les mobilisations localisées ont pu servir d'aiguillon dans l'élaboration de la réforme, les associations écologistes en critiquent aussi de nombreux aspects. Les acquis procéduraux obtenus paraissent en définitive bien modestes. L'objectif déclaré de la réforme est surtout de permettre un redéploiement des industries extractives en France, en limitant autant que faire se peut le risque de voir apparaître de nouvelles contestations. Et ce alors que les luttes contre les titres miniers n'ont pas infléchi la courbe croissante de la consommation de matières premières.

2) Des abandons de titres miniers ponctuels sans changements structurels

Bien qu'ayant enrayé la dynamique minière française, les mobilisations localisées n'ont pas obtenu de transformations structurelles, dans le sens d'une ouverture politique à des

¹ *Reporterre*, 7 avril 2021, « Réforme du code minier : "Ouvrir une mine, c'est ouvrir une décharge" »

² *Reporterre*, 25 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

³ Aykut, S., Evrard, A., 2017, *op. cit.*

⁴ *Reporterre*, 23 novembre 2020, « Réforme du Code minier : le gouvernement déroule le tapis rouge aux industriels »

⁵ Voir chapitre IV.

changements plus importants¹. Force est de constater que la politisation décrite dans le chapitre précédent reste incomplète : essentiellement locale et cantonnée aux cercles militants, elle n'a pas abouti à une mise en débat plus large de nos structures productives et de nos besoins en matières premières². L'opposition au projet de Pointe d'Armor marque pourtant un tournant pour l'industrie du sable en Bretagne, tandis que les mobilisations contre la prospection minière ont durablement découragé les éventuels candidats. Mais les ressources convoitées restent sur place. Sans risquer un exercice de prospective, on peut relever que le retour des justifications souverainistes, ainsi que les besoins croissants en minéraux, pourrait à l'avenir aiguïser de nouveaux appétits.

a) Un déclin de l'industrie bretonne des granulats calcaires ?

Si la mobilisation contre Pointe d'Armor finit par faire reculer les pouvoirs publics, elle semble aussi marquer un tournant pour l'industrie sablière en Bretagne. Elle est l'aboutissement d'un processus de disqualification progressive, pour des raisons environnementales, d'une activité qui n'est plus considérée comme « traditionnelle » dans la région. Le développement de l'« économie bleue » s'est heurté à la conflictualité inhérente aux activités côtières³.

Dès 2006, *Le Télégramme* explique, au sujet des controverses autour de l'exploitation du gisement de Beg-an-Fry⁴, que « la vue des sabliers suceurs croisant près de la côte trégorroise énerve⁵. » Officiants avec des autorisations préfectorales provisoires, accusés d'être responsables de la disparition d'une partie de la plage de Saint-Jean-du-Doigt⁶, ils abandonnent le site suite à la victoire juridique de Sauvegarde du Trégor et Focé⁷. L'exploitation des gisements de sable coquilliers de Kafarnao, près de l'île de Sein⁸, et celui du Petit Minou, à

¹ Kitschelt, H., *op. cit.*, p.67

² Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *op. cit.*

³ Voir chapitre I.

⁴ Voir chapitre II.

⁵ *Le Télégramme*, 16 mars 2006, « Extraction de sable : une vague de fond à Beg-An-Fry »

⁶ *Ouest-France*, 11 mars 2006, « Fuites de sable à Primel et Saint-Jean »

⁷ Voir chapitre I.

⁸ *Le Télégramme*, 6 septembre 2024, « Kafarnao. "L'extraction de sable, c'est non" »

l'entrée du goulet de la rade de Brest¹, sont également abandonnés face aux contestations des organisations environnementales. Mais ce sont surtout les mobilisations du Peuple des dunes de Gâvres, puis du Peuple des dunes en Trégor, qui accentuent des transformations culturelles déjà en cours, dans notre rapport à cette activité². Elles ont contribué à faire évoluer les sensibilités³. Ce qui était hier une industrie ordinaire ne l'est plus, observe l'agent de la DREAL chargé du dossier déposé par la CAN :

« Les dossiers d'avant, je pense à la Horaine et les Duons, ils sont passés pratiquement comme une lettre à la poste. Je pense qu'en Bretagne, Pointe d'Armor aura changé la donne. Y'avait déjà eu le dossier du Sud-Lorient, qui avait échoué, y'a eu Kafarnao du côté de l'île de Sein, là c'est l'exploitant qui a abandonné [...]. Mais monter un dossier comme ça, faut être courageux⁴. »

La responsable environnement et foncier de la CAN l'admet : déposer une nouvelle demande de titre minier, « c'est également un risque. C'est-à-dire qu'un nouveau dossier, c'est peut-être une nouvelle opposition, et donc pas de titre⁵. » Les perceptions ont en effet évolué. En Cornouaille par exemple, la vue d'un sablier remontant l'Odet, encore courante il y a peu, paraîtrait aujourd'hui incongrue. L'interdiction du maërl a fait disparaître la plupart des extracteurs⁶, tandis que la mise en tourisme accrue des communes littorales tend à en exclure les activités industrielles⁷. Les agriculteurs sont par ailleurs parvenus à stabiliser l'acidité des sols, réduisant les besoins locaux en amendements calcaires⁸. Cette décrue de la pression extractive sur les écosystèmes côtiers n'en reste pas moins ponctuelle. Si l'on s'en tient à la façade atlantique, la demande en sables siliceux d'origine marine devrait en effet poursuivre sa croissance dans les années à venir⁹.

¹Ifremer, janvier 2018, Synthèse sur l'impact de l'extraction de granulats marin en France métropolitain. Analyse des suivis environnementaux sur les façades Atlantique, Manche-Est et Manche-Ouest

² Chabanet, D., Giugni, M., *op. cit.*, p. 149

³ Carter, N., *op. cit.*, p.164

⁴ Entretien mené le 29 avril 2019 auprès de l'agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne en charge du dossier de Pointe d'Armor, Rennes.

⁵ Entretien mené le 13 mai 2019 auprès de la responsable « Environnement et foncier » de la Compagnie armoricaine de navigation, Brest.

⁶ Voir chapitre I.

⁷ *CQFD*, juillet-août 2022, « Des bretons vent debout face à la crise du logement »

⁸ Voir chapitre II.

⁹ Ifremer, 8 janvier 2018, *op. cit.*, p.6

Quant à interdire définitivement l'exploitation de gisements de granulats comme celui de Trezen-ar-Gorjegou, il n'en est pour l'heure pas question du côté des pouvoirs publics. C'est ce qui ressort d'un échange informel entre le président de Pleumeur-Bodou Nature et la sous-préfète de Lannion, en marge d'une réunion : « Ce que m'a dit la sous-préfète depuis, alors quel mot elle avait utilisé ? "Il faut pas obérer l'avenir." Voilà. Par rapport à la ressource marine. Même si on considère tous que ça devrait pas être aussi près des côtes, on sait pas comment sera demain¹. »

Les mobilisations environnementales comme celle du Peuple des dunes en Trégor ont néanmoins contribué à modifier la manière dont sont perçues les extractions de granulats marins. Celles-ci semblent en effet désormais considérées comme contribuant à la dégradation des milieux. Tout nouveau projet de ce type apparaîtra dès lors comme plus risqué pour les industriels. C'est également, dans une certaine mesure, le cas pour la recherche minière à terre.

b) Des prospecteurs durablement découragés par les contestations ?

L'échec du « nouveau minier » a durablement refroidi d'éventuels candidats à la prospection². Les incertitudes liées aux mobilisations locales comptent d'ailleurs depuis plusieurs années parmi les principales entraves au développement minier identifiées par les industriels. Dans la liste 2023 des dix principaux risques et opportunités pour l'industrie, publiée tous les ans par le cabinet d'audit financier Ernst & Young, le « permis d'opérer » (*licence to operate*), arrive en quatrième position. Le rapport pointe la montée en puissance d'un « sentiment antimines », qu'il s'agit de contrer en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des « communautés³ », en allant au-delà des réglementations nationales.

Ces recommandations arrivent cependant trop tard pour le « nouveau minier » français. Les résistances locales ont fait fuir les investisseurs, constate avec amertume la presse libérale. *Le Figaro* observe qu'« il est loin le temps où le ministre du Redressement productif, Arnaud

¹ Entretien mené le 4 octobre 2018 auprès d'un membre du Peuple des dunes de Batz à Bréhat, président de Pleumeur-Bodou Environnement et militant d'Eau et rivières de Bretagne, second volet, Pleumeur-Bodou.

² Chailleux, S., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », op. cit., p.73

³ EY, septembre 2022, op. cit., p.26

Montebourg, voulait que la France redevienne un pays minier¹ ». « Sous l'impulsion des mouvements écologistes, la remise en cause des projets d'exploitation minière est devenue quasi systématique² », déplore un contributeur au magazine *Les Échos*. Après l'annulation du PERm de Couflens par le tribunal administratif de Toulouse, la revue des milieux économiques écrit qu'alors que ce « projet devait être le point de redémarrage de la prospection en France, la situation actuelle ressemble à un point final³. » Interrogé par le magazine, le directeur général délégué du BRGM observe que « le contexte général est globalement défavorable, les oppositions locales sont exacerbées, et la défiance, généralisée. Le résultat, c'est que les investisseurs étrangers se détournent de la France et jettent l'éponge, comme les Australiens en Ariège⁴. » L'ancien président de Variscan rejoint ce constat lorsqu'il fait le bilan de ses échecs en Bretagne :

« Alors maintenant moi en tant qu'investisseur, je regarderais tous les facteurs qui feront que je ferais ou je ferais pas. Donc aujourd'hui, effectivement je viens plus en France. Voilà, ça c'est clair. Tant que ce problème-là n'est pas résolu, d'une façon ou d'une autre, peu importe, je ne viens plus en France, y'a trop d'incertitudes. Puisque même si on me promet quelque chose je l'aurais pas⁵. »

Les mobilisations localisées représentent ainsi un facteur d'instabilité important aux yeux des entrepreneurs miniers. Elles fragilisent surtout le modèle spéculatif des juniors, que l'enquête présente désormais comme inadapté au contexte hexagonal. Outre leurs difficultés à renouveler leurs financements, examinées plus haut, elles pêcheraient par l'absence de véritable projet industriel, facteur d'acceptabilité dans les territoires concernés.

Les promesses de développement local, formulées dans le Tarn par Tungstène du Narbonnais, n'ont toutefois pas davantage convaincu. Pour l'heure, les mobilisations localisées sont un peu partout parvenues à tenir l'industrie minière à distance des territoires qu'elles défendent. Elles n'ont toutefois ni enraillé la course effrénée aux métaux, ni fait disparaître les gisements du sous-sol.

¹ *Le Figaro*, 18 juillet 2018, « Dans l'Hexagone, les projets miniers abandonnés les uns après les autres... »

² *Les Échos*, 13 août 2018, « Mines et environnement : l'incohérence française »

³ *Les Échos*, 20 décembre 2019, « Les ambitions minières de la France mises à mal en Ariège »

⁴ *Les Échos*, 20 décembre 2019, « Les investisseurs étrangers se détournent de la France »

⁵ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

c) Des ressources minérales toujours convoitées

La mise en échec des projets extractifs par les résistances locales n'a pas eu d'effet structurel significatif, en termes de consommation de matières premières. Tandis qu'à l'échelle mondiale, les chaînes de productions engloutissent toujours plus de métaux¹, la pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine², ont ramené les questions de souveraineté des approvisionnements sur le devant de la scène. Pour répondre à ces enjeux, un nouveau projet de règlement européen sur les matières stratégiques pousserait les États à produire une part minimale des métaux qu'ils consomment. En France, quelques projets de relocalisations minières continuent de faire régulièrement l'actualité. Si à ce jour, aucun n'a abouti, les ressources convoitées sont, elles, toujours là.

En mars 2023, la Commission européenne propose un règlement visant à répondre à la prévision selon lequel « la demande de matières premières critiques devrait augmenter de manière drastique³ ». Les « pénuries constatées au lendemain de la pandémie de COVID-19 et la crise énergétique qui a suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie témoignent » des dépendances des pays de l'Union envers les pays producteurs, ajoute le communiqué de presse. Le texte proposé prévoit ainsi que « l'extraction dans l'UE doit permettre de produire au moins 10 % de sa consommation annuelle⁴ ». Pour se faire, les États membres sont invités à alléger les procédures d'attribution de titres miniers, mais aussi à « élaborer des programmes nationaux d'exploration des ressources géologiques⁵. » La législation européenne pourrait ainsi, à moyen terme, pousser à un nouveau cycle de projets miniers.

En France hexagonale, la clôture de la séquence du « renouveau minier » n'a pas non plus fait disparaître les enjeux de souveraineté et les impératifs de croissance économique. Dès août 2018, un article des *Échos*, affirme, à propos de l'échec du « renouveau minier », qu'« on ne peut [...] se résoudre à ce que la politique minière de la France se résume à une succession

¹ *Le Grand Continent*, 23 mars 2023, « 10 points sur les métaux stratégiques »

² *Reporterre*, 8 décembre 2022, « Un enjeu caché de la guerre en Ukraine : les matières premières »

³ Commission européenne, 16 mars 2023, *op. cit.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

d'arbitrages favorables ou défavorables sur des projets donnés¹. » Début 2019, avant même la pandémie de Covid-19, le CESE publie son avis portant sur la dépendance de l'industrie française aux importations de métaux stratégiques. Le conseil priorise une sécurisation des approvisionnements, le développement de « l'économie circulaire », et affirme que les oppositions locales sont « compréhensibles et souvent justifiées². » Il n'en préconise pas moins de permettre une relocalisation des activités minières en métropole. Il se prononce, pour atteindre cet objectif, en faveur de nouveaux financements, fléchés vers le BRGM et les formations en « géologie, métallurgie et mines³ ». Le rapport plaide aussi pour une relance des réflexions sur une Compagnie des mines de France⁴.

Le document a ceci de particulier que son rapporteur, ancien syndicaliste et « adhérent d'Eau et rivières [de Bretagne], depuis une bonne trentaine d'années⁵ » se dit à titre personnel « assez sensible aux arguments des décroissants » sur la question des ressources. Il pense cependant qu'

« il faut pas opposer relance de l'industrie, recyclage, économie circulaire, écoconception, diminution des usages, etc., il faut faire tout à la fois. Et donc il faut que, dans cette politique globale, la relance de l'exploitation minière a un rôle à jouer. Elle a d'autant plus un rôle à jouer qu'on peut espérer, alors on peut toucher du bois, que ça serait plus vertueux en France qu'avec des compagnies étrangères⁶. »

Les Échos le proclame avec moins de nuance : « les pouvoirs publics doivent relancer l'exploitation et l'exploration minières⁷ », interprète le journal à la lecture des travaux du CESE. D'autres signes témoignent de la discrète permanence d'une thématique minière française. En 2020, la présidente du Comité stratégique de filières (CSF) Mines et métallurgie, remarquant que « l'activité minière souffre en France d'un déficit d'image », annonce l'élaboration d'un

¹ *Les Échos*, 13 août 2018, « Mines et environnement : l'incohérence française »

² Conseil économique sociale et environnement, *op. cit.*, p.48

³ *Ibid.*, p.51

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien mené le 22 février 2019 auprès du rapporteur de l'avis *La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ?*, Lannion.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Les Échos*, 27 janvier 2019, « La stratégie des approvisionnements miniers de la France reste invisible »

nouveau « référentiel Mine responsable¹ ». « La crise sanitaire du Covid-19 ayant fait prendre conscience, notamment au grand public, de la dépendance de l'industrie française vis-à-vis de ses fournisseurs étrangers, les prises de décision dans ce domaine devraient s'accélérer² », espère la PDG d'Eramet. Cet espoir de voir reflourir une industrie minière reposant sur une série de « bonnes pratiques », désormais justifiée par la « transition énergétique », est encore évoqué au printemps 2020 par le chef de bureau de la DGALN :

« Les choses continuent, et les opérateurs n'ont pas lâché, et cette question de responsabilité est de plus en plus importante, que ça soit pour travailler sur le territoire français ou pour assurer l'approvisionnement de la France. Parce que on peut faire des voitures électriques avec des batteries et donc avoir une empreinte carbone plus faible, si c'est pour utiliser du cobalt venant de République Démocratique du Congo exploité par des enfants et par les seigneurs de la guerre c'est quand même moyen³. »

À l'automne 2021, alors que la pandémie conduit à une baisse de la production de minerais et à une chute des échanges commerciaux, le bureau et le BRGM co-signent une note (non publique), ayant « pour but d'orienter au mieux les politiques d'approvisionnement en matières premières non énergétiques en réponse à cette crise inédite⁴. »

Concrètement, aucun projet n'a vu le jour, mais certains restent en suspens. Le tungstène notamment, dont la consommation mondiale croît de 2% par an⁵, reste en ligne de mire. Le recours déposé par le ministère contre l'annulation du PERm de Couflens, évoqué au début de ce chapitre, est ainsi justifié par l'intérêt que représente le site sur le plan industriel. Du point de vue du ministère, il est en effet « essentiel de poursuivre les explorations sur ce site [...]. Le tungstène est un métal stratégique pour les industries aéronautiques et de défense, employé pour la fabrication d'alliage à haute performance⁶ ». Le Massif Armoricaïn et la Montagne Noire ne sont pas en reste, puisque Coat-an-Noz et Fumade restent les gisements de tungstène

¹ Borie, C., 2020, *op. cit.*, p.43

² *Ibid.*, p.44

³ Entretien mené le 16 juin 2020 auprès du chef du Bureau de la politique minérale non énergétique, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, coordinateur de l'initiative Mine responsable, ministère de la Transition écologique, Visioconférence.

⁴ BRGM, 12 octobre 2021, *Intelligence minérale : notes d'analyse des impacts de la crise COVID-19 sur les marchés des métaux*. En ligne : <https://www.brgm.fr/fr/reference-projet-acheve/intelligence-minerale-notes-analyse-impacts-crise-covid-19-marches-metaux>

⁵ BRGM, décembre 2022, *Fiche de criticité. Tungstène – W*, p.4

⁶ *Les Échos*, 20 décembre 2019, « Les ambitions minières de la France mises à mal en Ariège »

hexagonaux les plus intéressants¹. Lors de notre rencontre, une membre de Douar Didoull remarque à ce propos : « Moi je dis que ça peut revenir, c'est pas terminé². » Les quelques résultats obtenus par Variscan en Bretagne étaient effectivement encourageants, se souvient le président de la société :

« C'est pas tout à fait l'absence de résultats [qui a justifié l'abandon des PERm détenus en Bretagne], parce qu'on avait des résultats justement. C'est pour ça que c'était plus difficile, c'est qu'on avait des résultats. Parce que ce qu'on a trouvé, en supposant qu'il y ait pas eu d'opposition, le projet aurait continué. Parce que ce qu'on a trouvé était tellement encourageant sur le plan technique, que ça justifiait la phase d'après³. »

L'absence de mise à l'agenda des questions d'usages et de besoins en métaux, mais aussi les exigences de souveraineté européenne, pourrait ainsi amener de nouveaux prospecteurs à se pencher sur le sous-sol métropolitain. Pour l'heure, l'échec du « renouveau minier » dessine plutôt le « portrait d'une France de la post-extraction qui rejette une relance minière tout en accentuant ses importations de matières premières minérales⁴. » Les entrepreneurs miniers semblent durablement découragés, alors même que la demande en métaux devrait poursuivre sa croissance. Cette tension se retrouve sur les côtes bretonnes, où les activités industrielles sont disqualifiées, sans remise en cause de modes de vie associés à une exploitation intensive des ressources naturelles.

∴

Les mobilisations contre les titres miniers, analysées dans le cadre de cette thèse, appuient la thèse des effets conjoints : pour espérer obtenir des gains substantiels, les mouvements sociaux doivent conjuguer mobilisation « de terrain » et alliés institutionnels. On y ajoutera la mise en œuvre de répertoires tactiques liant approches légalistes, actions « disruptives » et force du nombre, qui rendent les mobilisations plus difficiles à réprimer, mais moins lisibles aux yeux des pouvoirs publics. Mais ces facteurs seuls ne suffisent pas. Le succès des opposants aux

¹ Gunzburger, Y., Jébrak, M., Marcoux, E., Pigué, J.-P., 2022, « Chapitre 3. Dans quelle mesure le sous-sol français peut-il répondre à nos besoins en matières premières minérales ? », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.119

² Entretien mené le 20 juillet 2020 auprès d'une membre de Douar Didoull, Louargat.

³ Entretien mené le 22 juin 2020 auprès de l'ancien président de Variscan mines, visioconférence.

⁴ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *op. cit.*, p.24

projets extractifs tient aussi à la faiblesse des sociétés qui en sont porteuses, corolaire du caractère économiquement marginal de leurs activités.

La CAN appartient certes à un géant de l'agroalimentaire, mais son activité n'a pas de caractère directement stratégique. Si Pointe d'Armor lui a été rendue inaccessible, elle dispose par ailleurs d'autres gisements encore exploitables. La demande de suspension, formulée par le préfet des Côtes-d'Armor, ne met donc pas la société en péril. Cette intervention apparaît nécessaire en raison d'une situation locale décrite comme « explosive » par les pouvoirs publics. L'envahissement des locaux de la CAN, les rumeurs de débarquements de « zadistes » tant redoutés, le risque d'altercation en mer avec les pêcheurs professionnels, sont autant de troubles qu'il faut en priorité faire cesser. On note en outre, faute de pouvoir mesurer l'état de « l'opinion publique » sur le projet, que le nombre de personnes mobilisées reste élevé. De même, s'ils condamnent les dégradations, les élus locaux ne se dissocient pas de la lutte. Ils trouvent en Ségolène Royal une alliée ministérielle de premier ordre. Une reprise des extractions après le décès de Corinne Erhel paraît finalement politiquement délicate pour Emmanuel Macron.

Sur le front de la prospection minière, on ne peut que constater qu'à la veille des élections législatives de 2017, près de deux années après l'obtention du PERm de Loc-Envel, Variscan accumule les retards. C'est à ce moment que le directeur général de la société annonce suspendre ses opérations en Bretagne, les projets miniers étant devenus un enjeu électoral. Le repli sur Coat-an-Noz, évoqué quelques mois plus tôt en raison l'opposition des propriétaires de parcelles, n'aura pas lieu. Les tensions restent fortes, comme en témoignent les promesses de blocages de Douar Didoull et l'explosif artisanal trouvé sur une foreuse destinée à la Bretagne, mais la préfecture des Côtes-d'Armor se refuse à mobiliser la force publique. Variscan n'est pas un employeur important, et son projet ne présente pas de caractère vital pour l'économie française. La société manque par ailleurs de fonds pour financer des opérations de communication à même de désamorcer les conflits. Face à cette impasse, les investisseurs s'en détournent. L'abrogation des PERm bretons, réclamée par des opposants toujours mobilisés comme par la Région, apparaît comme le meilleur moyen de sortir du conflit.

À Fontrieu, Stop mines 81 est également parvenu à trouver des alliés institutionnels dans son opposition au PERm de La Fabrié. Tungstène du Narbonnais a mis davantage de moyens que Variscan dans sa communication, mais sa présence sur place reste trop erratique pour

parvenir à faire accepter son projet. Le rapport commandé à SystExt par une municipalité aiguillonnée par l'activisme de Stop mines 81 restera sans réponse. Les contraintes liées à la présence d'un captage d'eau potable sur le secteur semblent avoir eu raison du prospecteur sud-africain.

Les coalitions mobilisées contre les titres miniers ont donc atteint leur principal objectif. Elles n'en demeurent pas moins fragiles. Le combat contre un ennemi commun n'efface en effet pas tous les clivages : la composante écologiste la plus militante du Peuple des dunes en Trégor finit par quitter le navire, Douar Didoull reste étiqueté comme un collectif « radical », et Stop mines 81 comme un facteur de division communale. Les mobilisations étudiées demeurent en outre cantonnées à l'espace géographique proche. La majorité de militants engagés est peu réceptive aux velléités de changement d'échelle de certains. En Bretagne, les divergences de vues entre groupes antimines locaux restent importantes, et le passage au niveau régional, voire national, requiert des ressources trop importantes.

Les résistances locales accumulées ont ainsi empêché toute relocalisation minière telle qu'envisagé durant la séquence du « renouveau minier ». Elles ne forment cependant pas de mouvement social national en mesure d'imposer ses thématiques, telles que la sobriété dans les usages de matières premières, ou la primauté de la préservation des écosystèmes sur le développement économique. Leurs impacts procéduraux et structurels sont par conséquent limités. D'une part, la réforme du code minier reste tournée vers l'émergence d'une filière minière française, sans approfondissement significatif des procédures de consultation des populations locales. D'autre part, en l'absence de transformations profondes des structures économiques, la conjoncture internationale pourrait amener acteurs économiques et politiques à reconsidérer les ressources du sous-sol métropolitain. Car l'abandon de titres miniers en France métropolitaine n'a pas freiné l'appétit global pour les ressources minérales. De ce point de vue, on peut constater, un quart de siècle après Dieter Rucht, que les victoires arrachées par les mobilisations environnementales restent « trop marginales et trop dispersées pour compenser les tendances négatives¹ » à l'œuvre.

¹ Rucht, D., 1999, *op. cit.*, p.208. Traduction de l'auteur.

Conclusion de la troisième partie

Cette troisième partie livre une analyse focalisée sur les mécanismes qui ont conduit au blocage de la mise en œuvre des titres miniers. Elle revient pour se faire sur le répertoire tactique des opposants, les processus de politisation des conflits, et s'attache enfin à décrire les facteurs qui ont conduit à l'arrêt des projets.

L'exploration du répertoire tactique mis en œuvre par les coalitions contestataires invite à dépasser les dichotomies violence/non-violence, répertoire contestataire/non contestataire¹, artificiellement entretenue. C'est bien la pluralité des moyens employés, de la subversion des arènes consultatives aux envahissements de locaux, en passant par les manifestations de masse qui conduit les autorités à pouvoir envisager la suspension des projets. Le relai par les élus des revendications des opposants au sein des institutions fragilise des titres accordés par l'État central, tandis que les coalitions contestataires s'efforcent de saper le moral des porteurs de projets. Sur les PERm, les refus des propriétaires fonciers de laisser les explorateurs miniers accéder à leurs terres compliquent significativement la tâche de Variscan et Tungstène du Narbonnais. Ces difficultés se combinent, en Bretagne, à la crainte du débordement, qui pèse sur les autorités préfectorales.

Il a en outre été montré que la politisation des conflits extractifs avait contribué à leur échec, en rendant tout soutien électoralement risqué. Ce processus s'amorce avec la critique des procédures d'attribution des titres miniers, fustigées pour leur verticalité. Les scrutins, notamment locaux, qui se tiennent en cours de conflit jouent également un rôle important, puisqu'ils contribuent à homogénéiser les points de vue exprimés publiquement sur les projets. Les positions se figent également parce que certaines composantes des coalitions mobilisées politisent les enjeux du conflit, dans le sens où ils interrogent l'organisation sociale depuis les projets qu'ils contestent. La critique s'attaque aux justifications avancées par les entreprises, en questionnant nos besoins en matières premières, l'économie libérale, voire le capitalisme. Face à ce qu'ils perçoivent comme une menace, les porteurs de projets oscillent quant à eux entre rejet du politique et promotion d'un projet de poursuite de la croissance économique.

Toujours est-il que dans les faits, les détenteurs ou demandeurs de titres miniers sont entravés dans leur mise en œuvre. Les premières extractions réalisées par la CAN sont

¹ Offerlé, M., 2008, *op. cit.*

perturbées, Variscan n'est pas en mesure de mener ses travaux de prospection, et Tungstène du Narbonnais doit réviser son projet. L'économique et le politique jouent dès lors contre les projets. Sur la côte trégorroise, la crainte de l'incident conduit le préfet des Côtes-d'Armor à demander une suspension des extractions de sable. L'autorisation n'est dès lors plus accordée, sans que les raisons en soient très claires. L'anticipation de nouveaux troubles, et le respect de la mémoire de Corinne Erhel ont pu jouer sur cette décision. Sur le secteur de Loc-Envel, l'impossibilité pour Variscan de respecter le calendrier de travaux prévus conduit à un retrait de ses investisseurs. La pression exercée par les militants et élus bretons sur le gouvernement impose l'idée d'une abrogation définitive des PERm accordés quelques années plus tôt. Dans le Tarn, les périmètres de protection autour du captage d'Arcanic, mis en avant par SystExt, compromettent les forages envisagés par Tungstène du Narbonnais. L'activisme de Stop mines 81, le retournement d'une municipalité devenue hostile au projet, et à sa suite les avis négatifs donnés par diverses instances, créent un climat inamical pour le prospecteur. Il devient dès lors difficile de poursuivre le projet, tout en se présentant comme attentif aux populations locales. La demande par le ministère de rectification de la notice d'impact reste lettre morte.

Les coalitions étudiées viennent toutes trois à bout des projets qu'elles se sont donné pour mission de combattre. Elles n'en demeurent pas moins fragiles. Si l'hétérogénéité fait leur force, la division peut aussi reprendre le dessus. Les clivages politiques, momentanément mis de côté, sont susceptibles de ressurgir ou d'entraver l'élargissement des alliances. Cette extension n'est par ailleurs pas forcément souhaitée. On a ainsi montré que les mobilisations environnementales locales constituent un espace aux frontières fluctuantes plutôt qu'un grand mouvement social qui s'ignorerait.

Les mobilisations contre le « renouveau minier » ont eu un impact important parce qu'elles sont parvenues à durablement décourager les prospecteurs. Elles ne se sont en revanche pas traduites par un bouleversement des processus de décision de projets industriels, ni par une remise en question de nos modes de consommation. Les développements ultérieurs, à commencer par la réforme du code minier, et plus récemment la publication du règlement européen sur les matières premières critiques¹, pourraient même annoncer une nouvelle offensive minière.

¹ Commission européenne, 16 mars 2023, *op. cit.*

Conclusion générale

Que font les mobilisations environnementales locales aux projets industriels auxquels elles entendent s'opposer ? C'est à cette question qu'a cherché à répondre cette thèse, à partir de l'exemple de trois titres miniers, lieux d'observations privilégiés d'une mise à l'épreuve des justifications du capitalisme contemporain.

La première partie s'est concentrée sur les effets territorialisés de ces luttes. Elle examine en premier lieu les récits¹ du « nouveau minier » et de « l'économie bleue » dans lesquels les projets étudiés s'insèrent. Loin d'une prise en main volontariste des approvisionnements en minéraux industriels, ceux-ci relèvent plutôt du pilotage d'un État-stratège², qui laisse à des opérateurs privés le soin de valoriser les ressources qu'il a préalablement identifiées. Cette incursion dans l'analyse des politiques publiques souligne également que les instruments de gouvernement³, mis en œuvre au travers des procédures d'instructions, présentent un certain nombre de limites, qui expliquent pour partie l'escalade conflictuelle : l'examen critique, par l'Ifremer, de l'étude d'impact présentée par la CAN, n'influe pas significativement sur la trajectoire de la concession de Pointe d'Armor. Celui-ci est simplement modifié à la marge, suivant les recommandations issues d'une enquête publique durant laquelle s'exprime, déjà, une opposition locale importante. Mais ces mécontentements, considérés comme routiniers, ne sont pas pris en compte par un cadre législatif orienté vers le développement économique. La concession de Pointe d'Armor est accordée. Il en est de même pour le PERm de Loc-Envel, en dépit là encore de protestations précoces. La demande de PERm de La Fabrié, en revanche, est abandonnée avant son terme, le prospecteur étant confronté à un territoire moins accueillant que prévu. En retraçant la genèse et les implications concrètes du « nouveau minier », le premier chapitre vient affiner les travaux disponibles sur cette séquence⁴. Il apporte également

¹ Radaelli, C., 2019, *op. cit.*

² Bézes, P., 2009, *op. cit.*

³ Lascoumes, P., Le Galès, P., (dirs.), 2005, *op. cit.*

⁴ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.384

des éclairages sur les limites du pilotage étatique de l'économie libérale, dans le domaine des matières premières, jusqu'ici peu abordées par la littérature¹.

La tendance des pouvoirs publics à faire primer la croissance sur la préservation de l'environnement² n'est toutefois pas sans rencontrer des résistances, dont la mise en place est rapportée au fil du second chapitre. Sur les territoires concernés par les titres miniers, des « structures de rémanence³ » ne tardent pas à réagir. Ces groupes déjà constitués dressent le constat que seule l'action collective est à même d'infléchir la trajectoire des projets. Des militants, le plus souvent multisitués, endossent le rôle de « courtiers » pour chercher des alliés. Ce travail de coalition aboutit à des formes variables de coordinations hétérogènes⁴, en fonction des orientations politiques et tactiques privilégiées. L'opposition à l'extraction de sable en baie de Lannion se fédère au sein du Peuple des dunes en Trégor. Le formalisme de la coalition parapluie répond à la culture associative de ses membres fondateurs⁵, autant qu'elle offre un cadre à un rapprochement pêcheurs/écologistes qui n'a rien d'évident. Dans les terres, la coalition mobilisée contre le PERm de Loc-Envel est plus souple : l'opposition est sans conteste menée par Douar Didoull, sans se fondre totalement dans le collectif. Les Amis du patrimoine entendent en effet apporter leur pierre à la mobilisation, mais en privilégiant l'arène juridique. Quant à la mobilisation contre le PERm de La Fabrié, elle semble suivre un chemin hybride : Stop mines 81 mène le combat, mais une coalition formelle se dessine, sous la forme d'adhésions croisées entre associations de protection de l'environnement, anticipant une coûteuse judiciarisation du conflit.

En dépit de ces différences, toutes les coalitions étudiées bénéficient du soutien d'élus locaux. Ce ralliement des municipalités, des intercommunalités, conseils départementaux ou régionaux, apparaît comme un facteur déterminant pour l'issue des mobilisations. La thèse confirme de ce point de vue les travaux existants sur la question⁶ : le refus des élus fragilise une

¹ Voir introduction générale.

² Lascoumes, P., 1994, *op. cit.*, p.202

³ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.141

⁴ Staggenborg, S., *op. cit.*

⁵ Rucht, D., 2004, *op. cit.*

⁶ McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *op. cit.*, p.119

décision prise par l'État central¹, légitime la contestation², et permet de porter les revendications des opposants jusqu'aux cabinets ministériels³. Ce résultat tend à confirmer le caractère heuristique du modèle des effets conjoints, proposé par Marco Giugni⁴ : les mouvements sociaux sont susceptibles de produire des effets lorsqu'ils combinent alliés de poids et mobilisation « de terrain ». On apporte ainsi des éléments à ce qui constitue déjà une intuition militante : les mobilisations ont davantage d'impact lorsqu'elles parviennent à transcender les appartenances préalables pour rassembler largement⁵, parce qu'il est dans ce cas plus difficile pour leurs adversaires de les marginaliser. Une autre clé d'explication est à chercher, en miroir, dans l'incapacité des porteurs de projets à nouer leurs propres coalitions de croissance. De ce point de vue, la thèse montre que les promesses d'emploi, de développement local ou de manne financière ne suffisent plus à convaincre. C'est ce qu'approfondit, par une approche territorialisée, le troisième chapitre.

La défense d'un espace local perçu comme menacé, si elle n'est pas nouvelle⁶, constitue en effet une justification centrale des mobilisations localisées⁷. « L'attachement en lieu », c'est-à-dire le sentiment de se sentir « chez soi » quelque part⁸, devient un puissant levier de mobilisation. La valorisation d'aménités à protéger, la mise en avant des cultures régionales et des sociabilités de proximité participent d'une territorialisation des luttes⁹. Elles contribuent à créer un « nous » collectif, contre des projets décrits comme imposés de l'extérieur. Le capital d'autochtonie offre ainsi légitimité et ressources aux contestations¹⁰. En Bretagne, luttes écologistes et revendications identitaires se conjuguent de longue date¹¹. Cette articulation est

¹ *Ibid*, 266p

² Dechézelles, S., Olive, M., 2014, *op. cit.*

³ Tarrow, S., 1989, *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Clarendon Press, 400p.

⁴ Giugni, M., 2007, *op. cit.*

⁵ Des plumes dans le goudron, 2018, Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure, Textuel, Paris, p.33

⁶ Vermeersch, S., 2006, *op. cit.*

⁷ Ségas, S., 2020, *op. cit.*

⁸ Sébastien, L., 2016, *op. cit.*

⁹ Melé, P., 2009, *op. cit.*

¹⁰ Retières, J.-N., *op. cit.*

¹¹ Kernalegenn, T., 2014, *op. cit.*

plus timide dans le Tarn, où les opposants à la demande de PERm de La Fabrié privilégient la défense d'un « cadre de vie » et d'une ruralité menacée. L'usage de la mémoire des luttes locales est plus contrasté. Les mobilisations consécutives aux marées noires, et contre la recherche d'uranium, sont rappelées par les militants costarmoricaains comme des épisodes durant lesquels leurs territoires-martyrs sont parvenus à relever la tête. Le souvenir encore récent du drame de Sivens conduit au contraire Stop mines 81 à se distinguer de la mobilisation contre le barrage sur le Tescou. On souligne aussi que ces relations au territoire ne sont pas à sens unique. Elles sont en retour enrichies par les épisodes contestataires¹, au cours desquels des enquêtés disent « prendre conscience » de la fragilité de leur environnement familial.

L'issue du conflit s'explique aussi par un déficit de territorialisation des projets. À l'horizon extractif promis par les industriels, les opposants répondent par la défense de « biens communs² » qui échappent pour partie aux logiques comptables. Ils portent aussi des projets alternatifs de territoires, plus modestes d'un point de vue capitalistique, mais davantage attentifs aux enjeux environnementaux. La défense de la pêche artisanale, de l'agriculture biologique, ou d'un tourisme « vert » relève de cette logique. L'enquête rappelle ainsi à quel point le rapport sensible des acteurs à leur environnement familial est un puissant levier de contestation. Mais elle évoque aussi l'attention portée par les mobilisations environnementales locales aux conditions de subsistance des populations sur les territoires concernés.

Ce constat mène à la seconde partie de la thèse, qui se concentre sur les impacts qu'on a qualifié de « culturels » des mobilisations. Le quatrième chapitre renouvelle les travaux sur la contre-expertise militante et ses relations aux savoirs institutionnellement légitimes³. Son apport, du point de vue des effets, est d'examiner la manière dont les mobilisations locales contribuent à produire et diffuser des connaissances⁴, principalement issues des sciences de la nature. Tandis que les institutions scientifiques sont décrédibilisées, parce que suspectes de collusions avec les industriels, une part des opposants aux titres miniers s'attelle à mener leurs propres investigations. Ces controverses impliquent la production de nouvelles données. On en sait par exemple davantage sur les différentes espèces de lançon de la baie de Lannion depuis

¹ Melé, P., 2003, *op. cit.*

² Dardot, P., Laval, C., *op. cit.*

³ Ollitrault, S., 2008, *op. cit.*

⁴ Hess, D., J., 2022, *op. cit.*

la mobilisation du Peuple des dunes. De même, la résistance de Stop mines 81 conduit à revoir les schémas de circulation des eaux du secteur concerné par la demande de PERm.

Deux limites à cet effet culturel des mobilisations peuvent toutefois être identifiées. D'une part, la contre-expertise demeure souvent entre les mains des militants les plus dotés en capitaux. Le déchiffrement des dossiers présente un coût d'entrée difficilement surmontable pour qui ne dispose pas du capital scolaire adéquat. L'exercice convient mieux aux ingénieurs retraités, surreprésentés sur le littoral trégorrois. D'autre part, l'examen des projets étudiés s'inscrit en faux avec l'idée, portée par ces profils « intellectuels¹ », selon laquelle la science suffirait à faire entendre raison aux décideurs. L'absence de réelles politiques climatiques, à une échelle autrement plus dramatique, en témoigne² : les savoirs scientifiques pèsent, dans de nombreux cas, bien peu sur les choix politiques. Au-delà des controverses techniques, ce chapitre apporte des éléments étayant l'hypothèse d'une acceptabilité moindre des projets aux conséquences irréversibles³. L'impossibilité de revenir en arrière, une fois la ressource mise en exploitation ou les sols contaminés, l'incapacité à « relancer l'épreuve⁴ », rend tout compromis entre opposants et industriels intenable. L'intégration partielle de la critique par les porteurs de projets n'y change rien.

Le second effet culturel décrit, plus aisément mesurable, concerne la couverture médiatique des conflits étudiés⁵. Le cinquième chapitre revient sur les relations d'interdépendance entre journalistes et militants. Il s'attache à décrire comment les coalitions opposées aux titres miniers pensent de véritables « plans média », pour reprendre les mots d'un opposant à l'extraction de sable. Il s'agit le plus souvent de « faire évènement⁶ », en anticipant les attentes des journalistes, afin d'occuper le terrain médiatique. Cette tactique est particulièrement efficace pour la presse locale, plus réceptive aux petites actions, même lorsque leur audience est limitée⁷. Mais le travail médiatique militant va aussi, dans le cas de certains

¹ Ollitrault Sylvie, 2008, *op. cit.*, p.24

² Dahan, A., 2016, *op. cit.*

³ Barthe, Y., 2009, *op. cit.*

⁴ Nachi, M., *op. cit.*, p.75

⁵ Amenta, E., et al., 2009, *op. cit.*

⁶ Champagne, P., 2000, *op. cit.*

⁷ Neveu, É., 2003, *op. cit.*

membres du Peuple des dunes, jusqu'à se rendre indispensable aux reporters qui font le voyage. C'est en partie grâce à cela que les mobilisations costarmoricaines suscitent un écho national. L'angle est alors différent du local, puisqu'il renvoie dans ce cas à des enjeux nationaux. Le « nouveau minier », pour les PERm bretons, ou encore les contradictions du candidat Macron, sur l'attribution de Pointe d'Armor. Le projet porté par Tungstène du Narbonnais, plus tardif, apparaît au contraire en décalage par rapport à l'actualité hexagonale. On ne parle alors plus du « nouveau minier », et pas encore de la guerre en Ukraine. Les caractéristiques des territoires jouent également : la perspective d'un reportage sur la côte trégorroise a ainsi pu paraître (injustement) plus attractive aux journalistes qu'un séjour dans la campagne tarnaise.

Le succès médiatique des conflits autour des titres miniers n'est pas seulement quantitatif. Il se traduit également par un traitement généralement bienveillant réservé aux mobilisations¹. Ce constat s'explique pour partie par la relation d'interdépendance, particulièrement prégnante au local, qui lie protestataires et journalistes². Les militants, implantés localement et disponibles, ont par ailleurs une longueur d'avance certaine sur des porteurs de projets étrangers, et de surcroît maladroits dans leur communication. Sur les trois cas étudiés, les opposants se taillent ainsi une place hégémonique dans le paysage médiatique local, et parfois au-delà. L'enquête affine ainsi la compréhension des mécanismes de médiatisation des mobilisations, en entrant dans le concret des relations « d'associés-rivaux » qu'entretiennent militants et journalistes. Elle montre par ailleurs que le passage à l'échelle nationale implique une redéfinition des problématiques traitée.

Ces observations conduisent, dans une troisième partie, à analyser les facteurs de blocage effectifs des projets. Le sixième chapitre revient sur l'importance de la diversité des tactiques, dans la guerre d'usure entre opposants et porteurs de projets. Celle-ci passe en premier lieu par les épreuves légitimes. Les opposants aux titres miniers jouent des arènes consultatives, déposent des recours juridiques et mobilisent les élus locaux pour faire pression sur les pouvoirs publics et entraver les porteurs de projets. Mais l'irréversibilité des industries extractives, et l'impossibilité de les bloquer par ces seuls moyens, conduisent irrémédiablement à l'épreuve de force³. Sur le littoral trégorrois, manifestations de masse, puis actions moins encadrées, se

¹ Neveu, É., 2010, *op. cit.* p.259

² Neveu, É., 2003, *op. cit.*

³ Boltanski, L., Chiapello, E., *op. cit.*, p.77

conjuguent pour faire pression sur la CAN et sur les pouvoirs publics. Dans l'Argoat, un usage tactique de la propriété privée, interdisant une partie importante du PERm aux géologues miniers, constitue un obstacle de taille pour Variscan. Les mobilisations bretonnes impliquent également des formes de forces « brutes¹ » : envahissement de locaux, dégradation du siège de Variscan et du local du PS de Lannion, menaces et tentatives de sabotage d'une foreuse compliquent lourdement le travail des opérateurs. La thèse questionne ainsi la fausse dichotomie entre répertoires légitimes et répertoire contestataires, en soulignant à quel point les mobilisations environnementales contemporaines jouent sur les deux tableaux.

Si on observe de telles situations de blocage, c'est aussi parce que les conflits environnementaux traduisent des affrontements de nature proprement politique. Les mobilisations locales portent en effet des conceptions d'un bien commun basé sur une remise en cause de la verticalité des décisions, ainsi que de la poursuite de la croissance économique pour elle-même². Dans la continuité des mobilisations contre les « GP2I³ », les acteurs locaux rencontrés considèrent que les titres miniers leur sont imposés⁴. Cette critique des processus de décision se conjugue, dans les trois cas observés, à une politisation des enjeux au sens électoral du terme. Pointe d'Armor devient un (modeste) enjeu des élections régionales. Surtout, les PERm détenus par Variscan font l'objet de débats nourris, entre candidats se prétendant représentants légitimes de populations réfractaires aux projets. Tous, à l'exception de la majorité régionale sortante sur le cas du sable, se prononcent contre les projets contestés. Le chapitre valide l'observation selon laquelle le « jeu électoral contribue à l'homogénéisation des positions publiques sur le sujet⁵. »

Mais les mobilisations questionnent aussi plus largement un modèle de société qui présente l'extraction croissante de ressources naturelles comme nécessaire. L'émulation des débats internes aux groupes participe d'une socialisation contestataire de celles et ceux qui ne maîtrisent pas encore les codes du champ politique. Cette politisation individuelle favorise, en

¹ Nachi, M., *op. cit.*, p.62

² Boy, D., 2021, *op. cit.*

³ Subra, P., 2017, *op. cit.*

⁴ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *op. cit.*, p.31

⁵ Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, p.192

retour, les futurs engagements¹. Quant aux justifications portées par les groupes enquêtés, elles vont de la promotion du recyclage à des critiques ouvertement anticapitalistes. Cette montée en généralité est cependant vue d'un mauvais œil par certains représentants des services de l'État, comme par les industriels, qui cherchent à circonscrire les discussions à des questions techniques. Cette dépolitisation a été qualifiée de « politiquement située », dans la mesure où elle naturalise l'ordre social². Les tentatives pour juguler les débats ne sont pas dénuées de raisons pratiques. Il a ainsi déjà été souligné que leur politisation, par les opposants, a rendu risqué tout soutien au « nouveau minier³ ». On peut compléter cette analyse en ajoutant que ces affrontements entre projets de société antagonistes favorisent les situations d'impasse.

Le dernier chapitre revient ainsi sur les processus d'abandon des projets étudiés. Il décrit la manière dont les coalitions sont parvenues à peser, tout en revenant sur quelques-unes de leurs faiblesses. L'enquête permet premièrement d'objectiver un certain nombre de facteurs d'abandon. Tandis que les opposants parviennent à entraver les opérations prévues par les industriels, on constate que les représentants de l'État rechignent à recourir à la force publique. Les gendarmes sont bien déployés autour des infrastructures de la CAN, mais cette protection n'est pas prolongée. La crainte du « dérapage », lié à l'envahissement des locaux de la CAN, d'hypothétiques confrontations en mer et à l'installation d'une nouvelle ZAD, conjuguée à une mobilisation qui reste numériquement importante, conduit le préfet à demander la suspension des extractions de sable. Dans les terres, malgré les promesses de « débordements » et le spectre d'un *Emsav* maniant les explosifs, Variscan n'obtient pas de soutien de la force public. Ces éléments confirment qu'au-delà des déclarations d'Arnaud Montebourg, les titres contestés ne sont pas d'une importance stratégique centrale. Quant à la CAN, elle ne représente qu'une infime part des activités du Groupe Roullier, et détient d'autres concessions. L'exploitation de Pointe d'Armor est suspendue, sans nouvelle autorisation. Le PERm de Loc-Envel, comme les autres titres déposés par Variscan en Bretagne, est abrogé, en échange de garanties concernant la mine de Couflens. La demande de PERm de La Fabrié, enfin, est refusée, Tungstène du Narbonnais ayant visiblement renoncé. Les industriels du secteur extractifs s'avèrent ainsi plus

¹ McAdam, D., 2012 [1988], *op. cit.*, p.310

² Comby, J.-B., 2014, *op. cit.*

³ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du nouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*, p.389

marginalisés qu'attendu¹. Ces arbitrages tardifs en faveur de l'environnement ont été arrachés par un rapport de force ayant bénéficié aux opposants. Ils sont aussi le moyen le plus efficace de mettre fin à des situations de trouble² : « l'État ne veut pas de révolution dans les territoires », résume un agent d'un service instructeur, évoqué dans ce chapitre.

Mais les coalitions contestataires s'avèrent également fragiles. Elles relèvent toutes d'arrangements plus ou moins provisoires³, bien que les liens créés puissent parfois être plus durables. Les clivages politiques y perdurent, au point de causer la fracture du Peuple des dunes en Trégor. Ils expliquent aussi que certains opposants au PERm de Loc-Envel maintiennent leurs distances avec Douar Didoull, malgré les espoirs de coordination bretonne portés par le collectif. De même, la nature même des mobilisations localisées, leur forte territorialisation, rend tout changement d'échelle malaisé. L'opposition à la CAN reste cantonnée à la partie costarmoricaine du Trégor, tandis que la coordination contre l'extraction de sable ne trouve pas de débouchés concrets. Quant à la mise en réseau des collectifs antimine, elle ne suffit pas à constituer un mouvement social national. L'enquête témoigne de la méfiance des collectifs locaux envers une tentative de structuration nationale portée par un acteur dont le positionnement est perçu comme ambigu. Elle rappelle aussi que les groupes locaux disposent de ressources limitées, et n'éprouvent pas toujours le besoin d'approfondir les liens qu'ils entretiennent entre eux. Ils privilégient plutôt la consolidation de leur propre mobilisation, préférable à une dispersion des énergies militantes dans des coordinations à l'issue incertaine. Car si politisation des enjeux il y a, leur priorité reste de faire échouer les projets qui les concernent en premier lieu. L'élargissement des conflits locaux, par exemple par la création de comités de soutiens (tel qu'observés pour Plogoff ou Notre-Dame-des-Landes), reste donc exceptionnel. Les diagnostics assimilant une constellation de luttes locales à un vaste mouvement social semblent de ce point de vue prématurés⁴. Il reste plus juste de parler d'espace des mobilisations environnementales locales.

L'impact structurel des mobilisations contre les titres miniers, et plus globalement contre des projets industriels, paraît en outre mesuré. Ces résistances ont certes, à ce jour, empêché la

¹ *Ibid.*

² Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *op. cit.*, 316p.

³ Mathieu, L., 2012, *op. cit.*, p.66

⁴ Vacher, K., 2021, *op. cit.*, 78p.

relocalisation minière annoncée. Elles ont ainsi abouti en France à ce qui a été nommé un « régime post-extraction¹ » : les projets d'extraction de métaux sont bloqués, mais le pays en consomme de manière croissante. Ce constat rejoint celui, déjà ancien², selon lequel les abandons de projets industriels ciblés ne suffisent pas à apporter les changements structurels nécessaires à la préservation des écosystèmes et des sociétés qui en dépendent. Pour s'en tenir à l'échelle hexagonale, la multiplication des mobilisations localisées n'a pas, à ce jour, bouleversé les structures sociales, malgré quelques victoires significatives. La « carte des luttes contre les grands projets inutiles », régulièrement mise à jour par *Reporterre* depuis juin 2020, compte 86 renoncements sur 580 projets contestés recensés en mai 2023³. Si ces chiffres témoignent d'un faible taux d'échec, ils sont aussi à considérer avec prudence : la carte loin d'être exhaustive⁴, ne dit rien des conditions qui président à ces retraits.

Cette thèse présente par conséquent une limite : bien qu'il ne s'agisse pas d'un choix délibéré⁵, aucun des cas retenus n'a abouti. Une comparaison intégrant des projets contestés, mais ignorant les oppositions, apporterait sans conteste de nouveaux éclairages sur les facteurs qui permettent aux mobilisations de peser. De même, une enquête plus approfondie au sein des préfetures au niveau local, et des cabinets ministériels au niveau central, permettraient de mieux comprendre les arbitrages rendus face à aux contestations environnementales.

Enfin, le pic des mobilisations intervient, en Bretagne, autour de 2015. Or, l'état d'urgence mis en place après les attentats de novembre marque un tournant sécuritaire dont les écologistes sont les premiers à faire les frais⁶. La marche pour le climat qui doit se dérouler en marge de la COP 21, la semaine suivante, est interdite⁷. 24 militants écologistes, « connus des services de renseignement », selon l'expression consacrée, sont assignés à résidence, tandis que

¹ Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? », *op. cit.*

² Rucht, D., 1999, *op. cit.*

³ *Reporterre*, 26 mai 2023, « La carte des luttes contre les grands projets inutiles »

⁴ Sur nos trois cas, seul le plus récent, celui de La Fabrié, est mentionné.

⁵ Voir introduction générale.

⁶ Ollitrault, S., 8 décembre 2015, « COP 21, ONG et état d'urgence », *La vie des idées*. En ligne : <https://laviedesidees.fr/COP-21-ONG-et-etat-d-urgence>

⁷ *Le Monde*, 18 novembre 2015, « COP21 : le gouvernement interdit les manifestations sur la voie publique »

leurs domiciles sont perquisitionnés¹. Les gouvernements suivants n'ont pas relâché la pression, bien au contraire. En décembre 2019, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner se rend dans un élevage porcin de Saint-Pabu, dans le Nord-Finistère, pour annoncer la création de la cellule de gendarmerie Déméter². Chargée d'enquêter sur les « atteintes au monde agricoles », en lien avec la FNSEA, elle cible surtout les associations de protection de l'environnement³. À Bure, les opposants au centre d'enfouissement de déchets radioactifs font l'objet d'une surveillance constante, quand ils ne font pas les frais d'enquêtes dignes de l'antiterrorisme⁴. En septembre 2022, l'organisation écologiste Alternatiba est menacée de perdre les subventions dont elle bénéficie. L'« atelier de désobéissance civile » organisé lors de son « Village des alternatives » est jugé par le préfet de la Vienne contraire au « contrat d'engagement républicain », imposé aux associations depuis la loi dite « séparatisme⁵ ».

Plus récemment, le dispositif de maintien de l'ordre déployé à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres, en protection d'une retenue destinée à l'agriculture intensive, a pu être interprété comme un signal adressé aux contestations environnementales : empêcher les manifestants d'atteindre leur objectif, même symbolique, quel qu'en soit le coût humain⁶. S'en suit l'annonce par le ministère de l'Intérieur de la création d'une « cellule anti-ZAD », et surtout l'engagement d'une procédure de dissolution de la coalition des Soulèvements de la Terre. La dynamique enclenchée par le mouvement vise précisément à offrir une portée nationale aux conflits locaux. En encourageant les circulations militantes, en mettant différentes luttes locales en lumière au travers de « saisons » d'actions successives, il dessine une volonté de dépasser les limites évoquées plus haut. Suite à la décision ministérielle, 100 000 signataires, parmi lesquels des personnalités publiques, ont déclaré appartenir au mouvement, désormais soutenu par 140 comités de soutiens locaux⁷. La surveillance étatique des militants écologistes semble pourtant

¹ *Le Monde*, 27 novembre 2015, « Les militants de la COP21, cibles de l'état d'urgence »

² *Ouest-France*, 12 décembre 2019, « Agribashing. Le ministre Christophe Castaner dans le Finistère ce vendredi »

³ *Libération*, 9 septembre 2020, « Agribashing. Déméter, mais pour quoi faire ? »

⁴ *Reporterre*, 27 avril 2020, « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure »

⁵ *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 21 septembre 2022, « Désobéissance civile. Subventions d'Alternatiba : "Ce n'est pas surprenant que ce soit une association écologiste qui soit ciblée" »

⁶ *Reporterre*, 4 avril 2023, « Mégabassines : la semaine où tout a basculé »

⁷ *Libération*, 1^{er} mai 2023, « Soulèvements de la Terre : une dissolution opaque ? »

avoir redoublé¹. La vaste opération antiterroriste, visant des militants accusés d'avoir commis des dégradations sur une cimenterie, signale un nouveau durcissement répressif.

Alors que la tendance à la délégitimation des contestations par les pouvoirs publics s'accroît, le répertoire des écologistes évolue. Effondrement de la biodiversité, feux de forêt, sécheresses, contribuent à la diffusion de pratiques de désobéissance civile², mais aussi de sabotage. Des travaux récents reviennent sur une autre évolution interne à des mobilisations environnementales désormais arrimées aux questions sociales³. Le mouvement des Gilets jaunes, parfois décrit à tort comme antiécologique⁴, a rappelé que les efforts en faveur de l'environnement ne peuvent être acceptés qu'en prêtant attention aux conditions d'existence des plus modestes⁵.

Depuis l'enquête menée en Bretagne, la conflictualité environnementale semble donc en tout point avoir changé d'ère. Pourtant, fin mai 2023, la société Bridor, dirigée par l'industriel breton Louis Le Duff, renonce à son usine de Liffré, à l'est de la région, face aux retards infligés par l'opposition locale⁶. Quelques mois plus tôt, le collectif Dourioù Gouez⁷ convainc Guingamp-Paimpol agglomération (GPA) de revenir sur son soutien au projet d'aquaculture industrielle, porté par l'entreprise Smart Salmon⁸. Il ne s'agit pas ici de suggérer l'existence d'une capacité de résistance atavique des Bretons. Mais plutôt de souligner que, pour peser sur le politique, les mobilisations environnementales peuvent, dans certaines conditions, profiter des brèches de l'État libéral.

¹ *Médiapart*, 2 juin 2023, « Face aux luttes écologistes, le retour de l'État barbouze »

² Hayes, G., Ollitrault, S., 2013, *La désobéissance civile*, Les Presses de Science Po, 186p.

³ Comby, J.-B., Dubuisson-Quellier, S., 2023, *op. cit.*

⁴ Dondeyne, C., Levain, A., 2021, *op. cit.*

⁵ Grossetête, M., 2019, « Quand la distinction se met au vert. Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales », *Revue française de Socio-Economie*, n°22, p. 85-105.

⁶ *Ouest-France*, 30 mai 2023, « L'entreprise Bridor annonce l'abandon de son projet d'usine à Liffré, près de Rennes »

⁷ Voir chapitre VII.

⁸ *Ouest-France*, 31 mai 2023, « Où en est le projet d'usine à saumons à Plouisy ? »

Annexes

Annexe 1 : Entretien menés pour la concession de Pointe d'Armor

Date	Fonction ou statut	Lieu
10/07/2018	Enseignant retraité. Président de sauvegarde du Trégor, membre du Peuple des dunes en Trégor, puis du Peuple des dunes de Batz à Bréhat	Domicile de l'enquêté, Locquirec
05/09/2018	Ingénieur retraité. Militant Pleumeur-Bodou nature, Eau et rivières de Bretagne, membre du Peuple des dunes en Trégor, puis du Peuple des dunes de Batz à Bréhat	Domicile de l'enquêté, Pleumeur-Bodou
04/10/2018	Idem.	Idem.
05/11/2018	Ingénieur retraité. Président de l'association trébeurдинаise des pêcheurs-plaisanciers, membre du Peuple des dunes en Trégor	Locaux de l'association, Trébeurden
16/11/2018	Directeur du Centre activités plongée Trébeurden, conseiller municipal, Peuple des dunes en Trégor	Locaux du centre, Trébeurden
16/01/2019	Conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles	Centre LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou
06/02/2019	Haut fonctionnaire, Conseil général de l'environnement et du développement durable	Entretien téléphonique
19/02/2019	Coordinateur de la station LPO de l'Île-Grande, Peuple des dunes en Trégor	Station LPO de l'Île-Grande, Pleumeur-Bodou
01/03/2019	Rédacteur en chef adjoint du <i>Trégor</i>	Rédaction du journal, Lannion
22/03/2019	Ingénieure halieute et président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor	Bureaux du CDPMEM22, Pordic
05/04/2019 (matin)	Pêcheur professionnel, Association des Pêcheurs professionnels de Trédrez-	Café, Trédrez-Locquémeau

	Locquémeau, Peuple des dunes en Trégor	
05/04/2019	Pêcheur professionnel, Peuple des dunes en Trégor	Café, Trébeurden
15/04/2019	Président Lannion-Trégor communauté, maire de Trédrez-Locquémeau, président Vigipol	Lannion
23/04/2019	Directeur adjoint Ifremer, responsable Code minier et granulats marins	Siège de l'Ifremer, Plouzané
29/04/2019	Agent DREAL Bretagne	Locaux de la DREAL, Rennes
13/05/2019	Responsable « environnement et foncier », Compagnie armoricaine de navigation	Café, Brest

Annexe 2 : Entretiens menés pour le PERm de Loc-Envel

Date	Fonction ou statut	Lieu
04/04/2018	Journaliste <i>Ouest-France</i> , rédaction de Loudéac	
10/04/2018	Maire de Belle-Isle-en-Terre, Belle-Isle-en-Terre	Maire de Belle-Isle-en-Terre
12/04/2018	Député de la IIIe circonscription des Côtes- d'Armor	Permanence, Loudéac
27/04/2018	Maire de Loc-Envel	Mairie de Loc-Envel
27/04/2018	Retraité, membre de Douar Didoull	Café, Loc-Envel
21/05/2018	Agriculteur, président des Amis du patrimoine de Loc- Envel, conseiller municipal de la commune	Domicile, Morlaix
04/06/2018	Retraité, président de la coordination bretonne contre la prospection d'uranium (1982-1983)	Domicile, Mellionnec
19/09/2018	Enseignant remplaçant, membre de Douar Didoull	Domicile, Gurunhuel
21/12/2018	Hydrogéologue, directrice du BRGM-Bretagne	BRGM-Bretagne, site de Rennes
11/03/2019	Juriste d'Eau et rivières de Bretagne	Locaux d'Eau et rivières de Bretagne, Brest
18/06/2019	Agent de la DREAL Bretagne	Siège de la DREAL Bretagne, Rennes
08/07/2019	Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne en charge de l'environnement, président du SAGE Argoat- Goëolo	Conseil régional de Bretagne, Rennes
19/06/2020	Chargé de mission Côtes- d'Armor et coordinateur régional chauves-souris, Groupe mammalogique breton	Téléphone
22/06/2020	Président Variscan mines, visioconférence	Visioconférence
20/07/2020	Secrétaire médicale, membre de Douar Didoull	Louargat

Annexe 3 : Entretiens menés pour la demande de PERm de La Fabrié

Date	Fonction ou statut	Lieu
13/09/2019	Directeur général de Tungstène du Narbonnais, haut fonctionnaire retraité, ancien président du Comité pour les métaux stratégiques	Visioconférence
05/02/2020	Éleveur, riverain de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
06/02/2020	Auxiliaire de vie, riveraine de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
10/02/2020	Pharmacienne, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Brassac
12/02/2020	Menuisier, éleveur et apiculteur, riverain de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
13/02/2020	Responsable qualité au sein d'une salaison, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Brassac
15/02/2020	Riverains de La Fabrié, adhérents à Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
17/02/2020	Éleveur retraité, militant Confédération paysanne, adhérent à Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
21/02/2020	Mécanicien automobile, riverain de La Fabrié, membre du collège de Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
26/02/2020	Ancien foreur, adhérent à Stop mines 81	Café, Brassac
09/03/2020	Conseiller principal d'éducation, correspondant de presse	Domicile, Brassac
10/03/2020	Agricultrice, militante Apifera, Confédération paysanne et adhérente à Stop mines 81	Domicile, Montredon-Labessonnié
11/03/2020	Agriculteur retraité, riverain de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81	Domicile, Fontrieu
15/03/2020	Pharmacien retraité, riverain de La Fabrié, adhérent à Stop mines 81	Domicile, Fontrieu

23/03/2020	Directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Téléphone
------------	---	-----------

Annexe 4 : Tableau des observations

Pointe d'Armor	Loc-Envel	La Fabrié
08/11/2018 : conférence « Bretagne terre de luttes », organisée par Médiapart, Lannion	24/06/2018 : manifestation des collectifs antimines Bretons à Mûr-de-Bretagne	01/09/2019 : Journée d'action « Tous à Sablayrolles ! »
	23/08/2018 : Discussion sur les résistances aux projets miniers, Douarnenez	29/02/2020 : Conférence gesticulée « Et si on venait creuser chez vous ? », Brassac
	07/02/2019 : jugement des recours contre les PERm détenus par Variscan en Bretagne, tribunal administratif de rennes	19/02/2020 : Réunion de la liste d'opposition, Fontrieu
	30/05/2019 : Fest-noz des luttes, Plougouven	03/03/2020 : Réunion de la liste d'opposition, Fontrieu
		06/03/2020 : Assemblée générale de Stop mines 81, Fontrieu
		22/08/2020 : Assemblée générale Stop mines 81, Fontrieu

Corpus

Instruction des titres miniers : documents administratifs

ARS – Délégation du Tarn, novembre 2020, *Captage destiné à l'adduction d'eau publique. Forage d'Arcanic, commune de Fontrieu, et PERM de « La Fabrié »*, 18p.

DGALN, 20 août 2019, *Synthèse participation du public, PER dit « Permis de La Fabrié » (Tungstène du Narbonnais)*, 2p.

CGIET, 10 décembre 2019, *Permis de la Fabrié. Avis n°2019-34*, 2p.

CLE SAGE Baie de Lannion, 8 décembre 2017, *Motion s'opposant aux prospections minières en Bretagne*, 1p.

Conseil régional de Bretagne, session du 23 juin 2017, *Demande d'abrogation des projets de prospections minières de Merléac, Silfiac, Loc-Envel*, 2p.

Conseil scientifique de la réserve des Sept-Îles, mai 2016, *Questions relatives au maintien d'un bon état de conservation de l'écosystème marin de la Réserve naturelle nationale des Sept-Îles, soulevées par le projet d'extraction de sables coquilliers de la Pointe d'Armor*, 5p.

Département des Côtes-d'Armor, 26 juin 2017, *Vœux visant à abroger les recherches minières en Bretagne*, 1p.

DGALN, 20 août 2019, *Synthèse participation du public, PER dit « Permis de La Fabrié » (Tungstène du Narbonnais)*, 2p.

DREAL Bretagne, 22 avril 2011, *Demandes de concession et d'autorisation d'ouverture de travaux sur le gisement de sables coquilliers de Pointe d'Armor (baie de Lannion, Finistère). Rapport de synthèse de la DREAL Bretagne*, 22p.

Ifremer, 27 janvier 2011, *Demande de concession, d'autorisation d'ouverture de travaux et d'autorisation domaniale sur le site de la « Pointe d'Armor. Avis de l'Ifremer*, 15p.

Maire de Fontrieu, 10 mai 2019, *Avis sur le projet de demande de permis de recherche de substances minières*, 3p.

Ministère de l'Économie et des finances, 18 avril 2019, *Arrêté du 11 avril 2019 acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de*

tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes dit « Permis de Loc-Envel » dans le département des Côtes-d'Armor, n°0092, 1p.

Ministère de l'Économie et des finances, 31 août 2018, *Arrêté rejetant le permis exclusif de recherche de mines d'or, d'argent et substances connexes dit « Permis Lopérec 2 » (Finistère) à la société Sudmines, 2p.*

- 4 septembre 2018, *Arrêté rejetant la demande de permis exclusif de recherche de mines d'or, d'argent et de substances connexes dit « Permis Penlan » (Finistère) présentée par la société SGZ France S.A.S., 2p.*
- 18 avril 2019, *Arrêté du 11 avril 2019 acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes dit « Permis de Loc-Envel » dans le département des Côtes-d'Armor, n°ECOL1610368A, 1p.*

Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, 21 juin 2022, *Arrêté du 22 avril 2022 rejetant la demande de permis exclusif de recherche de mines de tungstène et substances connexes, dit permis de « La Fabrié » au profit de la société Tungstène du Narbonnais SAS (département du Tarn), n°INDL2207863A, 3p.*

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015, *Projet de concession de sables marins calcaires coquilliers dit de la Pointe d'Armor. Rapport d'étude à destination du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, 66p.*

Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, octobre 2016, *Conditions d'exploitation du gisement de sables coquilliers de Lannion, 78p.*

PNR du Haut-Languedoc, 6 mai 2019, *Avis sur le PERM de La Fabrié, commune de Fontrieu, 2p.*

Préfecture des Côtes-d'Armor, *Demande d'un permis exclusif de recherche de mines (PERM). PERM de Loc-Envel, 8p.*

Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d., Commission d'information et de suivi (CSI) des travaux relatifs au Permis exclusif de recherche de mines, PER – dit « Loc-Envel ». Réunion du mardi 26 janvier 2016, 8p.*

Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Réunion d'information relative aux permis exclusifs de recherche de mines (PER) délivrés sur les secteurs de Loc Envel, Silfiac et Merléac. Réunion du 22 février 2016*, 9p.

Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Compte-rendu de la réunion du jeudi 9 avril 2015. Réunion régionale d'information sur les permis de recherche de mines*, 7p.

Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Bilan consultation publique du 20 mai au 10 juin 2015 permis exclusifs recherches « Silfiac » et « Loc-Envel »*, 5p.

Préfecture des Côtes-d'Armor, *s.d.*, *Commission d'information et de suivi (CIS) des travaux relatifs au permis exclusif de recherche de mines PERM - dit « permis de Loc-Envel ». Réunion du lundi 13 mars 2017*, 5p.

Préfecture du Finistère, 11 janvier 2011, *Gisement de sables calcaires coquilliers de Pointe d'Armor, situé en baie de Lannion. Demande de concession minière, d'autorisation domaniale et d'autorisation d'ouverture des travaux d'exploitation, Conclusions faites par M. Joseph Mell, commissaire enquêteur*, 9p.

Préfecture du Finistère, 13 juillet 2011, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, 8p.

Préfet du Finistère, *Compte-rendu de la réunion de concertation du 6 mai 2011 à 14h30 relative à la demande de concession de sable coquillier sur le site de « Pointe d'Armor » en baie de Lannion*, 8p.

Préfet du Finistère, 1^{er} décembre 2015, *Arrêté préfectoral d'ouverture des travaux miniers, concession de sable coquillier de Pointe d'Armor, n°2015335-0004*, 16p.

Préfets du Finistère et des Côtes-d'Armor, 1^{er} décembre 2015, *Extraction de sable coquillier – concession dite de “Pointe d'Armor” arrêté interpréfectoral portant création de la Commission de suivi d'information et de concertation*, 6p.

Préfet de la Région Bretagne, 20 janvier 2012, *Avis de l'Autorité environnementale relatif aux travaux d'exploitation du gisement de sable coquillier situé en baie de Saint-Brieuc présenté par la Compagnie armoricaine de navigation*, 7p.

Préfecture du Tarn, 21 février 2019, *Avis de mise en concurrence*, « *Demande de permis exclusif de recherches de substances minières dit « Permis de la Fabrié » (département du Tarn) déposée par la société Tungstène du Narbonnais* », 2p.

Préfet du Tarn, 18 juillet 2019, *Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherche de mine de tungstène et autres substances, dit La Fabrié, sur la commune de Fontrieu (Tarn), déposée par la société Tungstène du Narbonnais*, 21p.

Dossiers des pétitionnaires

Cominor, 21 janvier 2011, *Demande de permis dit de Villerange*, 5p.

Compagnie armoricaine de navigation, septembre 2016, *Dossier de présentation concession de Pointe d'Armor*, 10p.

Compagnie armoricaine de navigation, 28 avril 2016, *Site de Pointe d'Armor en baie de Lannion : La CAN annonce le retrait de son recours*, 1p.

Compagnie armoricaine de navigation, 8 septembre 2016, *Communiqué de presse - Précisions sur le démarrage de l'exploitation du Site de Pointe d'Armor*, 1p.

Managing Director – PlatSearch, Président - Variscan Mines, 2013, *Sociétés juniors d'exploration et mise en place du capital*, 8p.

Platsearch, Variscan, décembre 2013, *Sociétés juniors d'exploration et mise en place du capital, document fourni par l'ancien président de Variscan mines*, 10p.

Tungstène du narbonnais, décembre 2018, *Demande de permis de recherche exclusif de mines (PERM) dit de « La Fabrié », commune de Fontrieu (81). Tome I : documents administratifs*, 175p.

- *Tome II : Mémoire technique et programme des travaux*, 90p.

- *Tome III : Notice d'impact environnemental*, 195p.

Variscan mines, 12 août 2011, *Lettre de demande de PERm dit « de Merléac »*, 4p.

Variscan Mines, 2013, *Tennie : Rapport d'activité 2013*, 92p.

Variscan Mines, 3 janvier 2013, *Permis Exclusif de Recherche de Mines de Loc-Envel. Notice d'impact*, 141p.

Variscan mines, 31 janvier 2013, *Demande de permis exclusif de recherche de mines dit « permis de Loc-Envel »*, 8p.

Variscan Mines LTD, 31 décembre 2017, *Half year financial report*, 19p.

Sources associatives

Bretagne vivante SEPNB, 9 juin 2015, *Consultation publique sur les projets de recherche minière bretons de la société Variscan Mines*, 5p.

Eau et Rivières de Bretagne, s.d., *Demandes de Permis exclusif de recherche minières dits de Loc-Envel et de Silfiac*, 3p.

Eau et rivières de Bretagne, janvier 2017, *Mines, le nouvel Eldorado breton ?*, 18p.

Eau et rivières de Bretagne, 15 mars 2017, *Note sur le financement du dossier PERm de Couflens*, 2p.

Eau et rivières de Bretagne, s.d., *Rémunérations des dirigeants de Variscan limited*, 2p.

Grain de sable, 2017, *Que le sable l'emporte ! Le bulletin de Grain de sable*, 10p.

LPO, novembre 2015, *Plan de gestion 2015-2024 de la Réserve Naturelle nationale des Sept-Îles*, 246p.

Oxygène Bretagne, mensuel écologique breton, décembre 1983, « Uranium : laissez-le où il est ! », n°56-57.

Stop mines 81, novembre 2019, *Newsletter*, n°1, 2p.

Stop mines 81, avril 2020, *Newsletter*, n°3, 2p.

Stop mines 81, septembre 2020, *Newsletter*, n°5, 2p.

Stop mines 81, novembre 2020, *Newsletter*, n°6, 2p.

Stop mines 81, mars 2021, *Newsletter*, n°7, 2p.

Stop mines 81, n.d., *C'est qui Tungstène du Narbonnais ?*, 1p.

Stop mines 81, n.d., *Eaux potables de Fontrieu*, 1p.

Stop mines 81, s.d., *Retranscription de la réunion du 30 septembre 2019*, 29p.

Stop mines 81, s.d., *Re transcription de la réunion publique de Tungstène du Narbonnais du 3 décembre 2019*, 29p.

Stop mines 81, 2020, « Lettre des citoyens aux investisseurs pollueurs », *Monde commun*, n°5, p.130-143

SystExt, mai 2020, *PERM dit de « la Fabrié », commune de Fontrieu (81) Analyse des risques associés à l'implantation d'un projet minier de tungstène*, 154p.

Uranann Uranon, bulletin d'information de la Coordination des comités de défense contre l'implantation des mines d'uranium en Bretagne, n°1.

Politique minérale et métaux stratégiques

Assemblée nationale, 20 mai 2015, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par le groupe de travail sur la réforme du code minier*. En ligne : https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2780.asp#P136_29345

BRGM, 1979, *Inventaire du territoire métropolitain. Les minéralisations tungstifères de de Coat-an-Noz*, 36p.

BRGM, « 1975. Le BRGM et l'inventaire minier de la France ». En ligne : <https://histoire.brgm.fr/fr/instant/1975-le-brgm-et-linventaire-minier-de-la-france>

BRGM, décembre 1982, *Constat d'impact de trois mines souterraines. Le cas de la mine de Noailhac-Saint-Salvy (Tarn)*, 66p.

BRGM, 1990, *Les gisements de tungstène en France. Situation en 1990*, 108p.

BRGM, 2012, *Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Élaboration d'une méthodologie et application à une zone d'étude test (sud-ouest et Massif central)*, 131p.

BRGM, 2013, *Étude pilote d'une cible minière en métropole : le gisement de tungstène de Fumade, (Tarn)*, 81p.

BRGM, décembre 2013, *Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Retraitement des données géochimiques de l'Inventaire et établissement de fiches de cibles minières*, 154p.

BRGM, 2017, *Fiche de synthèse sur la criticité des métaux*, « Le tungstène (W)- éléments de criticité », 8p.

Chevrel, S., Charles, N., Christmann, P., 2017, « Tome 9. Le concept de « mine responsable ». Parangonnage des initiatives mondiales », *La mine en France*, 101p.

Comité interministériel de la mer, 22 octobre 2015, *Dossier de presse*, 12p.

Commission européenne, 2 février 2011, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières*, 28p.

Commission européenne, 3 septembre 2020, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique social européen et au Comité des régions. Résilience des matières premières critiques : la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité*, 28p.

Commission of the European Communities, 4 novembre 2008, *Communication from the commission to the European Parliament and Council. The raw materials initiative — meeting our critical needs for growth and jobs in Europe*, 14p.

Commission européenne, 16 mars 2023, *Matières premières critiques : garantir des chaînes d'approvisionnement sûres et durables pour l'avenir écologique et numérique de l'UE*, 4p.

Conseil économique social et environnemental, janvier 2019, *La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ?*, 106p.

Fillon, F., 2009, *Livre bleu. Stratégie nationale pour la mer et les océans*, 44p.

Galin R., Urien P., Charles N., Bailly L., 2017, « Projet minier et parties-prenantes », *La mine en France*, 24p.

Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, ministère de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, mars 2012, *Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières*, 14p.

Ministère de la Transition écologique et solidaire, février 2017, *Stratégie nationale pour la mer et le littoral*, 56p.

Montebourg, A., 16 octobre 2012, « Comité des métaux stratégiques (COMES) », 2p.

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 6 juillet 2015, *Audition publique, ouverte à la presse, sur la mise en place d'une politique des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques*, 4p.

Rapports et documents divers

Areva, 2014, *Bilan environnemental. Sites miniers de la Bretagne. Départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan*, 181p.

Commune de Fontrieu, juin 2021, *Résonnances de Fontrieu. Courrier d'information de la commune de Fontrieu*, p.9-10.

Cours des comptes, juillet 2021, *Évaluation de la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne*, 277p.

Ensemble pour Fontrieu, s.d., *Bilan de mandat*, 1p.

EY, 2022, *Top 10 business risks and opportunities for mining and metals in 2023*, 56p.

Government of Australia, Gouvernement of France, 19 janvier 2012, *Joint statement of strategic partnership between Australia and France*, 8p.

Ifremer, 2012, *Inventaire des ressources en matériaux marins. Façades « Bretagne » et « Sud-Gascogne »*, 172p.

Ifremer, 2015, *Les fonds marins de Bretagne, un patrimoine remarquable. Connaître pour mieux agir*, 198p.

Ifremer, 8 janvier 2018, *Synthèse sur l'impact de l'extraction de granulats marin en France métropolitaine. Analyse des suivis environnementaux sur les façades Atlantique, Manche-Est et Manche-Ouest*, 116p.

Institut national de la statistique et des études économiques, 23 janvier 2023, *Département des Côtes-d'Armor (22). Dossier complet*, 97p.

Ministère de l'Économie, des finances, et de l'industrie, 7 juillet 2006, *Décret n°2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains*, n°0156, 13p.

Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, 7 février 2012, *Décret n° 2012-189 relatif aux commissions de suivi de site*, n°0094, 238p.

OXFAM, 2020, *La transparence à l'état brut. Décryptage de la transparence des entreprises extractives*, 64p.

PNR du Haut-Languedoc, 2018, *Portrait économique du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 40p.

Premier ministre, 24 décembre 1996, *Décret n°96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation*, 3p.

Premier ministre, 7 février 2012, *Décret n° 2012-189 relatif aux commissions de suivi de site*, 2p.

Résonnances de Fontrieu. Courrier d'information de la commune de Fontrieu, décembre 2019, n°8, 28p.

Bibliographie

Sociologie, anthropologie, science politique : généralités

Bachir, M., Bussat, V., 2000, « L'entretien en actes », *Les méthodes au concret*, PUF, p.31-58

Béal, V., 2012, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol.19, n°1, p.39-59.

Beau, S., 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'“entretien ethnographique” », *Politix*, vol.9, n°35, p. 226-257.

- Weber, F., 2010 [1997], *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 336p.

Boltanski, L., Chiapello, E. 2011 [1999], *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 971p.

Bourdieu, P., 1980, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, p.2-3.

- 2009 [1989], *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 245p.

- 2021 [1995], « Imposer une vision du monde. Une conférence inédite de Pierre Bourdieu », *Le Monde Diplomatique*, n°817

Bourrier, M., 2013, « Embarquements », *Socio-anthropologie*, n°27, p. 21-34 ; en ligne : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.1412>

Bozon, M., Chamboredon, J.-C., 1980, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. 10, n°1, p. 65-88.

Broqua, C., 2009, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses*, vol.2, n° 75, p. 109-124.

- 2009, « Observation ethnographique », Fillieule, O. et al. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, p.379-386.

Burbaker, R., 2001, « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, p. 66-85.

Callon, M., 1986, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n°36, p. 169-208.

Chamboredon H., Pavis F., Surdez M., Willemez L., 1994, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, p. 114-132.

Chauvac, N., Comet, C., 2014, « Réseaux sociaux », *Dictionnaire sociologie de l'entrepreneuriat*, p.490-507.

Chauvin, S., Jounin, N., 2021, « Chapitre 7. L'observation directe », Paugam, S. (dir), *L'enquête sociologique*, p.143-165.

Coquard, B., 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris, 216p.

Dechézelles, S. Olive, M., 2014, « La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux », *Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux*, p. 99-114.

Deloye, Y., Haegel, F., 2017, « Politisation. Temporalités et échelles », Fillieule, O., *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Presses de Sciences Po, p. 321-346

Gaxie, D., 1977, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n°27, p.123-154.

Hassenteufel, P., 2000, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaison européenne », *Les méthodes au concret*, Presses Universitaires de France, Paris, p.105-125

Hélias, N., Scotson, J., L., 1997, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Fayard, Paris, 288p.

Lagroye, J., 2003, « Les processus de politisation », *La politisation*, Belin, p.359-372.

Nachi, M., 2006, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Armand Colin,

Pestre, D., 2006, *Introduction aux Science Studies*, La Découverte, Paris, 128p.

Rehany, N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards Sociologiques*, n°40, 2010, p. 9-26.

Retière, J.-N., 2003, « Atours de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n°63, p. 121-143.

Sa Villa Boas, M.-H., 2012, « Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *Revue internationale de politique comparée*, n°19, p.61-74.

Simon, J.-F., 2022, *Comprendre un pays. Ethnologie de la Basse-Bretagne*, CRBC, 336p.

- Le Gall, L., 2012, « La Bretagne par intérêt », *Ethnologie française*, n°42, pp. 771-786.

Stone, Deborah, A., 1989, « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104, n°2, p. 281-300.

Thévenot, L., 1996, « Justification et compromis », dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Canto-Sperber, M., (dir.) Paris, PUF, p.789-794.

Action publique

Bergeron H., Surel Y., Valluy J., 1998, « L'*Advocacy Coalition Framework*. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques ? », *Politix*, n°41, p. 195-223.

Bezès, P., 2009, « La genèse de l'«État stratège» ou l'influence croissante du New Public Management dans la réforme de l'État (1991-1997) », *Réinventer l'État Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, p. 341-420.

Blatrix, C., 2010, « Chapitre 8. Concertation et débat public », Borraz, O., (dir.), *Politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 213-242.

Chevallier, J., 2007, « L'État stratège », *Le Temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Fayard, Paris, p. 372-285.

Douillet, A.-C., 2007, « Les élus et leurs territoires. Représentation et action publique dans les dispositifs territorialisés de développement local », *Sciences de la société*, n°71, p.67-87.

Dupuy, C., Pollard, J., 2012, « La comparaison de politiques publiques infranationales : méthodes et pratiques », *Revue internationale de politique comparée*, n°19, p.7-14.

Durnova, A., Zittoun, P., 2013, « Les approches discursives des politiques publiques », *Revue française de science politique*, n°3 vol.13, p. 569-577.

Epstein, R., 2005, « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n°11, p. 96-111.

Fournis, Y., 2010, « Comprendre les institutions par le bas. L'institutionnalisation d'un patronat régional par l'action collective (1950-2000) », *Revue française de science politique*, n°60, p.319-334.

Graber, F., 2022, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Éditions Amsterdam, 208p.

Hamidi, C., 2017, « Associations, politisation et action publique. Un monde en tension », Fillieule, O., *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 347-370.

Henry, E., 2004, « Quand l'action publique devient nécessaire : qu'a signifier "résoudre" la crise de l'amiante ? », *Revue française de science politique*, n°2, vol.54, p.289-314.

Lascoumes, P. 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, La Découverte, Paris, 320p.

- Le Galès, P., 2005, « L'action publique saisie par ses instruments », *Gouverner par les instruments*, p.11-44.

Le Berre, S., 2017, *L'investissement politique du futur : un mode de légitimation et de gouvernement. Une comparaison Bretagne, Pays-de-Galles, Québec*, Thèse de doctorat en science politique, Université Rennes 1, 628p.

Logan, J., Molotch, H., 1987, *Urban Fortunes. Making place in the City.*, University of California Press. Berkeley, 413p.

Mazeaud, A., Sa Vila Boas, M.-H., Berthomé, G.-E.-K., 2012, « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, vol.1, n°2, p. 5-29

Radaelli, C., 2019, « Récit », Boussaguet, L., *Dictionnaire des politiques publiques*, p.528-533.

Surel, Y., 2019, « Trois I », *Dictionnaire des politiques publiques*, p. 666-672.

Zalio, P.-P., 2004, « Territoires et activités économiques. Une approche par la sociologie des entrepreneurs », *Genèses*, n°56, p. 4-27.

- Segrestin, B., et al. (dirs), « Les ressorts territoriaux de l'activité entrepreneuriale », *L'entreprise. Point aveugle du savoir*, Éditions Sciences Humaines, Auxerre, p.215-227.

Mouvements sociaux, action collective

Amenta, E., 2014, « How to Analyze the Influence of Movements », *Contemporary Sociology*, 43/1, p.16-29.

- Caren, N., Joy, S., et al. 2009, « All the Movements Fit to Print: Who, What, When, Where, and Why SMO Families Appeared in the New York Times in the Twentieth Century », *American Sociological Review*, vol. 74, p. 636-656
- 2014, Neal, C., Chiarello, E., Su, Y., 2010, « The Political Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, vol. 36, p. 287-307.

Chabanet, D., Giugni, M., 2010, « Les conséquences des mouvements sociaux », Agrikolianski, E., et al., *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, p. 145-161.

Céfaï, D., 2016, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, n°30, p. 25-64.

Combes H., Choukri, H., Mathieu, L. et al., 2011, « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, n°93, p. 7-27

Fillieule, O., 2007, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », in Favre, P., et al, *L'atelier du politiste*, La Découverte, p. 215-240.

- Agrikolianski, E., Sommier, I., (dir.) 2010, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, Paris, 338p.
- Frey., S., Dietz, T., Kalof, L., 1992, « Characteristics of Successful American Protest Groups: Another Look at Gamson's Strategy of Social Protest », *AJS*, vol. 98, n°2, p. 368-387.

Gamson, W., 1975, *The strategy of social protest*, The Dorsey Press, 217p.

- Schmeidler, E. 1984, « Organizing the poor. An argument with Francis Fox Piven and Richard A. Cloward, *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail* (New York: Pantheon, 1977) », *Theory and Society*, n°13, p.567-585.

Giugni, M., 1998, « Was it worth the effort ? The Outcomes and Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, n°98, 371-393.

- 2007, « Useless Protest? A Time-Series Analysis of the Policy Outcomes of Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in the United States, 1977-1995 », *Mobilization*, vol. 12, n° 1, p. 53–77.
- 2020, « Réussite et échec des mouvements sociaux », Fillieule, O., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, *Presses de Sciences Po*, p.516-520
- McAdam, D., Tilly, C., (dirs) 1999, « How social movement matter », *Social Movements, Protest, and Contention*, vol. 10, 359p.
- Grasso, T., 2016, « 4. The biographical impact of participation in social movement activities. Beyond highly committed New Left activism », Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p.85-104.

Hmed, C., 2008, « Des mouvements sociaux “sur une tête d’épingle” ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs », *Politix*, vol.4, n°84, p. 145-165.

- 2009, « Improbable ? La mobilisation des « immigrés » en temps de crise », *Savoir/Agir*, n°8, p.79-87.

Jasper, J. M., 1997, *The Art of Moral Protest*, The University of Chicago Press, 514p.

Jenkins-Smith, H. C. Sabatier, P. A., 1994, « Evaluating the Advocacy Coalition Framework », *Journal of Public Policy*, vol.14, n°2, p. 175-203.

King. B. 2016, « Reputation, risk and corporate activism. How social movements influence corporate outcomes », Bosi, L., Giugni, M., Uba, K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 215-236.

McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press, 387p.

Mathieu, L., 2004, *Comment lutter ? : sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, 206p.

- 2007, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, p. 131-151.
- 2007, « À quoi sert un mouvement social ? », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, vol.3, n°6, p.9.
- 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges

Maurer, S., Pierru, E., 2001, « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social », *Revue française de science politique*, n°51, p. 371-407.

McAdam, D., Tarrow, S., Tilly, C., 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press, 387p.

McCarthy, J.-D., Zald, M., 1977, « Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol.82, p.1212-1241.

Neveu, É., 2015 [1996], *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, 128p.

Nicourd, S., 2020, « Travail militant », Fillieule, O., (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p.602-606.

Oberschall, A., 1973, *Social conflict and social movements*, Yale University Press, 371p.

Offerlé, M., 2008, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII^e XXI^e siècles) », *Politix*, n°81, p. 181-202.

Olson, M., 2011 [1965], *Logique de l'action collective*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 214p.

Pierru, E., « Organisations et ressources », Fillieule, O. et all (dirs), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, p. 19-38.

Piven F., Cloward, R., 1979 [1977], *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, Vintage Books Edition, New-York, 381 p.

Porhel, V., 2015, « Une cause comme les autres ? Le cas des autonomistes bretons (1978-1980) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°115-116, p.63-71.

Rabier, M., 2015, « Sous le bonnet, la classe : retour sur le mouvement des bonnets rouges », *Agone*, n°56, p. 153-172.

Revillard, A., 2003, « La sociologie des mouvements sociaux : Structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage » ; halshs-01141740

Rucht, D., 1999, « The impact of environmental movements in Western societies », Giugni, M. McAdam, D., Tilly, C., *How do social movements matter?*, University of Minnesota Press, Minneapolis-London, p. 205-225

- 2004, « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties », dans Snow, D., Soule, S., Kriesi, H., *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing Ltd, p. 197-216.

Ségas, S., 2020, « De nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, n°52, p. 7-19.

Staggenborg, S., 1986, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement: Organizational and Environmental Opportunities and Obstacles », *Social Problems*, vol.33, n°5, p. 374-390.

Tilly, C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, n°4, p. 89-108.

- 1986, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, coll. « L'espace du politique », 622p.

Wahlstrom, M., 2016, « 12. Watershed events and changes in public order management systems. Organizational adaptation as a social movement outcome », Bosi, L., Giugni, M., Uba; K., *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, p. 285-313.

Conflits environnementaux, écologie

Ambroise-Rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vignon, A., (dirs.), 2018, *Une histoire des conflits environnementaux. Luttres locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, 276p.

Arnauld de Sartre, X., et al., 2014, *Political ecology des services écosystémiques*, Peter Lang, Bruxelles, 40p. ; halshs-01098622

Aspe C., Jacque M., 2016, « Des grands soirs aux beaux jours. La question environnementale peut-elle être encore porteuse d'utopies ? », *Éducation et Société*, n°37, p. 33-48.

Aykut, S., Evrard, A., 2017, « Une transition pour que rien ne change ? Changement institutionnel et dépendance au sentier dans les « transitions énergétiques » en Allemagne et en France », *Revue internationale de politique comparée*, n°1, vol.24, p.17-49.

Baltinger, M. et al., 2016, « Political ecology de l'engrillagement forestier privé en Sologne : quels sont les enjeux socio-environnementaux au cœur du conflit ? », *Nature, Sciences et Sociétés*, n°24, p.97-108.

Barthe, Y., 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, vol. 15, n°57, p. 57-78

- 2006, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris, 239 p.
- 2009, « Les qualités politiques des technologies. Irréversibilité et réversibilité dans la gestion des déchets nucléaires », *Tracé, Revue de Sciences Humaines*, n°16, p. 119-137.

Baudrillard, J., 2018 [1970], *La société de consommation*, Gallimard, Paris, 317p.

Bécot, R., Ghis-Malfilatre, M., Marchand, A., 2021, « Pour un décroisement scientifique de la santé au travail et de la santé environnementale, *Sociétés contemporaines*, n°121, p.5-27

Benjaminsen, T. A., 2009, « Qu'est-ce que la "political ecology" ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n°1, 3-11

- Gautier, D., 2012, « Introduction à la *political ecology* », in Gautier, D., et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Quæ, Versailles, 256p.

Berlan, A., 2016, « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens », *Écologie & politique*, n°53, p. 105-128.

Bès, M.-P., Blot, F., Ducourneau, P., 2015, « Sivens : quand le dialogue devient impossible. Chronique d'un drame annoncé », *justice spatiale - spatial justice*, n° 8, 12p.

Birh, A., 1989, « Écologie et mouvement ouvrier », *L'Homme et la société*, n°91-92, p.55-71.

Blatrix, C., 2018, « La mémoire enfouie d'une contestation antinucléaire. La centrale de Bugey dans La Voix de l'Ain, de 1965 à 1971 », Ambroise-Rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vrignon, A., (dirs.), *Une histoire des conflits environnementaux. Lutttes locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, p.31-56

Bonny, Y., Ollitrault, S., 2012, « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », Bonny, Y., Ollitrault, S., Keerle, R. Le Caro, Y., (dirs), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Presses universitaires de Rennes, 397p.

Boy, D., 2021, « Productivistes contre écologistes », *Pouvoirs*, n°179, p.71-80

Bulle, S., 2018, « Formes de vie, milieux de vie. La forme-occupation », *Multitudes*, vol.2, n°71, p.168-175.

- 2020, *Irréductibles. Enquête sur des milieux de vie de Bure à N.-D.-des-Landes*, UGA Éditions, Grenoble, 350 p.

Buton, P., « L'extrême gauche française et l'écologie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°113, p.191-203.

Cadoret, A., 2017, « L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : une ressource pour leur régulation », *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.17, n°1 ; <https://doi.org/10.4000/vertigo.18436>

Calvez, M., Van Tilbeurgh, V., Ollitrault, S., 2015, « Les plaintes en santé environnementale et l'expertise épidémiologique », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 33, n° 4, p.5-28.

Charbonneau, B. 2002 [1969], *Le Jardin de Babylone*, Éditions de l'Encyclopédie des Nuisances, Saint-Front-sur-Nizonne, 263p.

Compagon, D., Rodary, E., (dirs), 2017, *Les politiques de biodiversité*, Les Presses de SciencesPo, 256p.

Cottin-Marx, S., Flippe, F., 2014, « Solidaires, syndicat de transformation sociale et écologique. Entretien avec Annick Coupé », *Mouvements*, n° 80, p. 87-99.

Coumel, L. Morera, R. Vrignon, A., (dir.), 2018, *Pouvoirs et environnement. Entre confiance et défiance, XVe-XXIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 249p.

Dahan, A., 2016, « La gouvernance du climat : entre climatisation du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la Société*, n°199, p. 79-90.

Dahou, T., Mazé, C., 2021, « La mer, un construit politique. La privatisation des territoires et des ressources maritimes en acte », *VertigO*, Hors-série n°33 ; <https://doi.org/10.4000/vertigo.29593>

Dardot, P., Laval, C., 2015, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, 400p.

Dechézelles, S., Olive, M., 2016, « Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées. Introduction », *Noroi*, n° 238-239, p. 7-21

- 2017, « Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer », *Politix*, n°117, p. 7-34.
- 2017, « Une ZAD peut en cacher d'autres. De la fragilité du mode d'action occupationnel », *Politix*, n°117, p.91-116.
- Olive, M. (dirs.), 2019, *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisations*, Presses Universitaires de Rennes, 270p.
- 2019, « Les mondes familiers comme espaces de critique sociale et de revendication politique », *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisations*, Presses Universitaires de Rennes, p.9-32

Deléage, J.-P., 2010, « En quoi consiste l'écologie politique ? », *Écologie & Politique*, n°40, p. 21-30

Della Porta, D., Piazza, G., 2008, *Voices of the Valley, voices of the stairs. How Protest Creates Communities*, Berghahn Books, 216p.

Des plumes dans le goudron (collectif), 2018, *Résister aux grands projets inutiles et imposés. De Notre-Dame-des-Landes à Bure*, Textuel, Paris, 155p.

Dezieu, F., Jouzel, J.-N., 2015, « Comment ignorer ce que l'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue française de sociologie*, n°1, vol. 56, p. 105-133.

Dondeyne, C. Levain, A., 2021, « La place est-elle prise ? Contributions des Gilets jaunes aux luttes socio-environnementales locales. Pistes d'analyse à partir du cas finistérien », *Écologie & Politique*, n°62, p. 67-82.

Evrard, A., 2013, *Contre vents et marrées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Presses de Sciences Po, Paris, 268p.

Flanquart, H., 2020, « Nous sommes tous des nimbystes : plaider pour l'utilisation de la notion d'acceptabilité sociale », *Développement durable et territoires*, vol.11, n°3, DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.17718>.

Flipo, F. et *al.*, 2014, « Syndicalisme et écologie : en pratique. Table ronde avec Anabella Rosemberg (CSI) et Bernard Saincy (CGT) », *Mouvements* n°80 p. 132-151.

Fortin, M.-J., Fournis, Y., 2014, « Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective », *Fronts et frontières des sciences du territoire*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Paris, p.197-203.

Franquemagne, G., 2010, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », *Espace et Société*, n°143, p. 117-133.

Giugni, M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995 », *Revue française de sociologie*, vol.42, n°4, p. 641-668.

Gorz, A., 2018 [1975], *Écologie et politique*, Flammarion, Paris, 328p.

Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, 603p.

Grisoni, A. 2015, « Les mouvements d'opposition contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? Le mouvement Notav contre le Lyon-Turin », *Mouvements*, n° 84, p. 126-130.

Hagimont, S., 2018, « Valorisation hydroélectrique ou préservation du capital touristique ? Un dilemme économique local », *Une histoire des conflits environnementaux. Luites locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, p.130-145.

Hess, J., D., 2022, « Environmental movements and scientific, technological, and industrial change », Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, p.488-502.

Hmed, C., 2009, « Espace géographique et mouvements sociaux », Fillieule, O., Mathieu, L. Pechu, C., (dirs.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, p.220-227.

Huxster, K., J., 2022, « Influence of environmental movements on public and attitudes », Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, p.472-487

Johnson, E., W., Agnone, J., 2022, « Policy and legislative outcomes of environmental movements », Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, p.453-471.

Kernalegenn, T., 2014, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, Éditions Goater, Rennes, 180p.

- 2014, « Bretagne, fragile bastion de l'écologie politique », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, hors-série n°10, p. 69-84.

Kitschelt, H., 1986, « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, vol.16, n°1, p.57-85.

Krieg-Planque, A., 2010, « La formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, p. 5-29.

Lafaye C., Thévenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°34, p. 495-524.

Lascoumes, P., 2002, « De l'utilité des controverses socio-techniques », *Journal International de Bioéthique*, n°13, p. 68-79.

- 2014, « Controverse », Boussaguet, L., et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 172-179

Le Roux, T., Letté, M., (dirs.), 2013, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 401p.

Letté, M. 2012, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°113, p.152.

- 2018, « Conflit environnemental et identité territoriale », Ambroise-rendu, A.-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vignon, A., (dirs), *Une histoire des conflits environnementaux. Luites locales, enjeu global (XIXe – XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, p.73-87.

Leyronas, S., Bambridge, T., 2018, « Communs et développement : une approche renouvelée face aux défis mondiaux », *Revue internationale des études du développement*, n°233, p.11-29.

Lolive, J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, vol. 10, n°39, 109-130.

Mazé, C., 2020, *Le concept de transformation vers la soutenabilité : de la science à l'(in)action publique. Le cas brûlant de la gouvernance des socio-écosystèmes marins et côtiers dans le climat du XXIe siècle*, Habilitation à diriger des recherches en sciences de l'environnement, LIENSs, Université de La Rochelle, 281p.

- Coston-Garani, J., Danto, A., 2018, « Dealing with impact. An interdisciplinary, multi-site ethnography of environmental impact assessment in the coastal zone », *Natures Sciences Sociétés*, n°26, p. 328-337.

McAdam, D., Schaffer-Boudet, H., 2012, *Putting social movements in their place. Explaining opposition to energy projects in the United States*, Cambridge University Press, 266p

Melé, P., 2003, « Introduction. Conflits, territoires, action publique », Melé P., et *all.*, *Conflits et territoires*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 224p.

- 2004, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, Rennes, UMR ESO 6590
- Melé, P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », in Vanier, M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p.45-55.

Meyer, T., 2017, « Comparer la réussite des conflits environnementaux en Allemagne et en France : une approche géopolitique », *Hérodote*, n°165, p. 31-52.

Mitchell, T., 2017, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, La Découverte, Paris, 353p.

Mormont, M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, n°8, p.299-318.

Mouchard, D., 2020, « Expertise », Fillieule, O., (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris, 235-242

Ollitrault, S., 1999, « De la caméra à la pétition web. Le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n°98, p. 153-185

- 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, n°51, p. 105-130.
- 2005, « Les mobilisations transnationales : identité de répertoire et spécificité des contextes nationaux. L'exemple des mobilisations de chasseurs en France et en Grande-Bretagne », Emmanuel Nadal (ed.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*. Paris, p. 83-98.
- 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 224p.
- Villalba, B., 2012, « Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », Pigenet M., et al., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris, p.716-723.
- 2014 [2012], « Sous les pavés la terre, dans Pigenet », M., Tartakowsky, D. (dirs), *Histoire des Mouvements sociaux en France, de 1814 à nos jours*, La Découverte, Paris, p.716-723.
- Jouzel, J.-N., 2015, « Contre-expertise », Henry, E., Gilbert, C., Jouzel, J.-N., et al. (dirs), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, Paris, p.86-91.
- 2021, « Notre-Dame-des-Landes : du Larzac au zadisme », Lormeteau, B., Van Lang, A., (dirs), *L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quels enseignements ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p.211-235.

Ostrom, E., 2010 [1990], *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boek, Bruxelles, 301p.

Pestre, D., 2016, « La mise en économie de l'environnement comme règle. Entre théologie économique, pragmatisme et hégémonie politique », *Écologie & politique*, n° 52, p. 19-44.

Porhel, V., 2008, *Ouvriers bretons. Conflits d'usine, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 325p.

Reclus, É., 1995 [1869], *Histoire d'un ruisseau*, Actes Sud, Arles, 212p.

- Robert, D., 2014, « Les mouvements sociaux opposés aux grands projets inutiles et imposés. Un rhizome en lutte contre le néolibéralisme ? », *Pour les Chambaran sauvegardés et les communs protégés*, 20p. ; http://www.pcscp.org/IMG/pdf/mouvements_sociaux_anti_gpii.pdf
- Robbins, P., 2012, « Chapitre 1. Qu'es-ce-que la *political ecology* ? » in Gautier, D., et al., *Environnement, discours et pouvoir*, Quae, Versailles, p.21-36.
- Sébastien, L., 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? », *Norois*, n°238-239, p. 23-41.
- Ségas, S., 2020, « Introduction : de nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, n°52, p. 7-19.
- Simard, M., 2017, « Environnement, conflits et tractations entre divers acteurs ruraux au Québec : une mobilisation inégale du capital environnemental ? », *Norois*, n°243, p. 111-126.
- Simon, G., 2010, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 410p.
- Subra, P., 2016, *Géopolitique locale. Territoire, acteurs, conflits*, Armand Colin, Paris, 335 p.
- 2017, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des « zones à défendre » (2008-2017) », *Hérodote*, n°165, p. 11-30.
- Topçu, S., 2013, *La France Nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Editions du Seuil, Paris, 350p.
- Vacher, K., 2021, « Les David s'organisent contre Goliath. État des lieux des mobilisations locales contre les projets inutiles, imposés et polluants en France », *Groupe de Diffusion, de Recherche et de Veille citoyenne (GDRV)*, 78p.
- Vadrot, C.-M., 1978, *L'écologie. Histoire d'une subversion*, Syros, Paris, 64 p.
- Vermeersch, S., 2006, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Société*, n°126, p. 53-68
- Vestergren, S., Drury, J., 2022, « Biographical consequences of environmental activism », Grasso, M., Giugni, M., 2022, *The Routledge Handbook of Environmental Movements*, Routledge, London, p.503-516.

Vrignon, A., 2012, Les écologistes et la protection de la nature et de l'environnement dans les années 1970, *Écologie & Politique*, n°44, 115-125.

Weisbein, J., 2016, « Défendre le littoral en croisant les expertises », *Noroi*, n°238-239, p. 97-108.

Xardel, V., Berlan, A., 2015, « Les lueurs sombres de la ZAD de Sivens », *Mouvements*, n°84, p. 131-137.

Industries extractives, conflits miniers

Allenbach, M., 2020, « Uvea (île de Wallis), un espace littoral ultramarin français confronté aux changements globaux et aux spécificités du monde océanien », *L'Information géographique*, n°1, vol.84, p.112-137.

Arnauld de Sartre, X., Chailleux, S., (eds.) 2021, « Pour une géologie politique », *Natures, Sciences, Sociétés*, supplément, vol. 29, 96p.

- 2021, « Introduction. L'incomplète mise en politique du sous-sol français », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p. 2-11

Badera, J., 2015, « Problems of the social non-acceptance of mining projects with particular emphasis on the European Union – a literature review », *Environmental & Socio-economic Studies*, n°2, p. 27-34.

Ballard, C., Banks, G., 2003, « Resource Wars: The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology*, n°32, 287-313.

Beauloye, Y., Le Berre, S., 2022, « Chapitre 8. De l'acceptabilité sociale à l'ancrage territorial : entre recherche de non-opposition et opportunité de co-construction pour les industries du sous-sol », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.243-268.

Bebbington, A. 2012, « Underground political ecologies: The second annual lecture of the Cultural and Political Ecology Specialty Group of the Association of American Geographers », *Geoforum*, n°43, p.1152-1162.

- et al, 2018, *Governing extractive industries. Politics, histories, ideas*, Oxford University Press, Oxford, 291 p.

Bednik, A., 2016, *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*, Le passager clandestin, Neuvy-en-Champagne, p.254.

Bell, S. E., York, R., 2010, "Community Economic Identity: The Coal Industry and Ideology Construction in West Virginia", *Rural Sociology*, vol.75, n°1, p. 111-143; <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2009.00004.x>

Bretsché, S., 2014, « L'héritage patrimonial de l'uranium : de la trace à la mémoire disputée », *L'Homme et la société*, n° 192, p. 113-126.

- Ponnet, M., 2013, « Le risque environnemental entre oubli et gestion du passé : le cas d'une ancienne mine d'uranium française », *Annales des Mines*, n° 111, p. 15-24.

Bories, C., 2020, « Le CSF Mines et métallurgie et l'approvisionnement en métaux et matériaux stratégiques de l'industrie française », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°99, p. 41-45

Boudya, S., 2019, « Quand une crise en cache une autre : la "crise des terres rares" entre géopolitique, finance et dégâts environnementaux », *Critique internationale*, vol.4, n°85, p. 85-103.

- Pestre, D., 2016, « Mises en économie de l'environnement et hégémonie politique. Remarques introductives », *Écologie & politique*, n°52, p. 13-18.

Bretsché, S., 2014, « L'héritage patrimonial de l'uranium : de la trace à la mémoire disputée », *L'Homme et la société*, n°192, p. 113-126.

- Ponnet, M., 2013, « Le risque environnemental entre oubli et gestion du passé : le cas d'une ancienne mine d'uranium française », *Annales des Mines*, n° 111, p. 15-24.

Brier, M., Desquesnes, N., 2018, *Mauvaises mines. Combattre l'industrie minière en France et dans le monde*, Z, Revue d'Enquête et de Critique sociale, Montreuil, 150p.

Brunet, P., 2004, « L'environnement concerté et négocié : un demi-siècle d'exploitation industrielle de l'uranium en Limousin », *Écologie & Politique*, n°28, p.121-140.

Brouard, N., Duterne, S., Lozac'h, A. Noël, 2017, *Grandeur et décadence des mines de plomb et d'argent en Bretagne*, Editions Goater, Rennes, 142p.

Buu-Sao, D., 2021, « Faire advenir la « mine durable » en Europe ? Discours institutionnels et impératif de relance minière, de l'Union européenne à l'Andalousie », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.15-41.

Catinat, M., Anciaux, P., 2011, « L'Union européenne et les minerais stratégiques », *Géoéconomie*, n°59, p. 43-51

Chailleux, S., 2015, *Non au gaz de schiste ! : cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec*, thèse de doctorat en science politique, Université de Bordeaux, 423p.

- Merlin, J., Gunzburger, Y., 2018, « Unconventional oil and gas in France: From popular distrust to politicization of the underground », *The Extractive Industries and Society*, n°5, p.682-690.
- 2019, « Making the subsurface political: How enhanced oil recovery techniques reshaped the energy transition », *Environment and Planning C: Politics and Space*, vol.38, n°4, ; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02306835>
- 2021, « La trajectoire du renouveau minier dans la presse écrite française (2009-2019) », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p. 73.
- Arnauld de Sartre, X., 2021, « L'acceptabilité au prisme du stockage géologique de CO2 : retour sur un débat non émergé », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, p.13-24.
- Chailleux, S., 2022, « L'extraction en France est-elle un extractivisme ? L'exemple des conflits sur les hydrocarbures non-conventionnels », *Revue internationale de politique comparée*, n°3, vol. 28, p. 155-184.
- Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, 400p.
- Le Berre, S., 2022, « Chapitre 1. Régulation du capitalisme extractif et gouvernement des territoires miniers », *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles,

- 2022, « Conclusion générale. Du renouveau minier à un régime post-extraction ? »
Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles p.381-387.

Chauris, L., 1989, « Les exploitations minières dans le Massif Armoricaïn. Déclin ou progrès ? », *Norôis*, n°141, p. 5-32.

- 1989, « Exploitations et recherches minières abandonnées de Bretagne », *Penn ar Bed. Bulletin trimestriel de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne*, n°132, p. 208-224.

Chateauraynaud, F., Debaz, J., 2011, « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », *Socio-informatique et argumentation*, ; <https://socioargu.hypotheses.org/3262>

Chewinski, M., 2016, "Mining as Canadian Nation-Building", *Canadian Journal of Sociology*, vol.41, n°3, p. 349-374.

Claveleau, D., et al., 2013, « Les matériaux marins (graviers, sables...) », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°70, p. 42-48.

Collectif, 2019, *Ni or ni maître. Montagne d'Or et consorts*, Les éditions du Couac, 189p.

Collis, M., 1999, « Marital conflict and men's leisure: how women negotiate male power in a small mining community », *Journal of Sociology*, vol.35, n°1; <https://doi.org/10.1177/14407833990350010>

Conde, M., 2017, « Resistance to Mining : A Review », *Ecological Economics*, n°132, p.83

Custer, R., 2017, « Régénération des mines européennes », *GRESEA Écho*. Revue trimestrielle du groupe de recherche pour une stratégie économique alternative, n°92, p7-13.

Deboudt P., 2015, « L'aménagement du territoire littoral à l'épreuve des inégalités environnementales », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n°79, p. 83-89.

Delestrac, D., 2015, « Le sable, enquête sur une disparition », dans Abraham, Y.-M., Murray, D., *Creuser jusqu'où ? Extractivisme et limites de la croissance*, Écosociété, Montréal, p. 174-183.

Deshais, M., 2007, *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*, Ellipses, Paris, 224p.

Écologie et Politique, 2019, « Extractivisme : logiques d'un système d'accaparement », n°59, 190p.

Écorev, 2023, « Mines et eaux, même désastre », vol.1, n°54, 176p.

Dessendier, E., 2023, « SystExt, une association qui fait son trou ! », *Écorev*, vol.1, n°54, p. 121-130.

Dourel, É., 2018, « Les joies du tungstène ariégeois. Enquête sur les cow-boys du renouveau minier », *Z*, n°12, p.200-205.

Freudenburg, W. R., Frickel, S., 1994, “Digging Deeper: Mining-Dependent Regions in Historical Perspective”, vol.59, n°2, p. 266-288 ; <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.1994.tb00533.x>

Freudenburg, W. R., Wilson, L. J., 2002, “Mining the Data: Analyzing the Economic Implications of Mining for Nonmetropolitan Regions”, *Social Inquiry*, vol.72, n°4, p. 549-575; <https://doi.org/10.1111/1475-682X.00034>

Filer C., Le Meur P.-Y., 2017, *Large-scale mines an local-level politics. Between New Caledonia and Papua New Guinea*, ANU Press, Canberra, 451p.

Galín, R. 2016, « Le renouveau minier français et les matières premières stratégiques », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°82, p. 77-80.

- Gaillaud, J.-F., 2020, « La politique française des matières premières minérales non énergétiques », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°99, p.84-88.

Gibson, G., Klinck, J., (n.d.) “Canada's Resilient North: The Impact of Mining on Aboriginal Communities”, *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, vol.3, n°1, p.116-139

Godoy, R., 1985, « Mining : Anthropological Perspectives », *Annual Review of Anthropology*, n°14, 199-221.

Jacq, F., (coord.) 2017, « Les minerais sous-marins : protéger les écosystèmes, exploiter les ressources », *Annales des Mines – Responsabilité en Environnement*, n°85, 117p.

Kaïka, M., 2015, « Undoing environmental justice : Re-imagining equality in the Rosia Montana anti-mining movement », *Geoforum*, doi : 10.1016/i.geoforum.2015.10.012

Laurent, B., Merlin, J., 2021, « Investissement, anticipation, planification : la politique temporelle des activités extractives », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.41-62.

Le Berre, S., Bretesché, S. 2018, « Les enjeux sémantiques et temporels du risque à l'heure du développement durable. L'exemple du suivi environnemental des mines d'uranium », *Temporalités [en ligne]*, n°28 ; <http://journals.openedition.org/temporalites/5233> ; DOI : 10.4000/ temporalites.5233

Le Berre, S., Chailleux, S., (dirs) 2021, « La gouvernance du renouveau minier européen face aux contestations », *Revue Gouvernance*, n°2, vol.18, 135p.

- Reys, A., & Gunzburger Y., 2022, « Ecologisation, territorialisation and participation: A mining narrative in times of ecological crisis », *The Extractive Industries & Society*, <https://doi.org/10.1016/j.exis.2022.101143>

Le Billon, P., Sommerville, M., 2017, « Landing capital and assembling « investable land » in the extractive and agricultural sector », *Geoforum*, n°82, p. 212-234.

Lefebvre, G., 2020, « Les métaux critiques pour l'économie française », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n°99, p. 46-52.

Le Guill, C., Boyer A.-L., et *all.* 2019, « L'extractivisme minier « depuis le Nord ». Exploitations, régulations et oppositions dans le Copper State d'Arizona », *Écologie & Politique*, n°59, 41-56

Le Meur, P.-Y., 2014, « Anthropologie de la mine : travailler sur/dans/avec le secteur minier en Nouvelle-Calédonie », Fillol V. Le Meur Pierre-Yves (eds.), *Cahiers du Pacifique Sud Contemporain*, hors-série, n°2, p. 175-193.

Le Roux, T., 2020, « Mines et environnement en France, 1740-1820. Le filon des concessions », *Annales historiques de la Révolution française*, n°399, 39-67.

- T., Letté, M., (dirs.), 2013, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 401p.

Letté, M., 2012, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°113, 142-154.

Levacher, C., 2016, « Penser la ressource minière en Nouvelle-Calédonie. Souveraineté, développement et valeur des lieux », *Développement durable et territoires*, vol. 7, n°3 ; <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11429>;DOI:10.4000/developpementdurable.11429

Li, F., 2016, “In Defense of Water: Modern Mining, Grassroots Movements, and Corporate Strategies in Peru”, *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol.21, n° 1, p. 109–129.

Liger, A., 2014, « Substances minérales et propriété foncière », *Annales des mines – Responsabilité et environnement*, n°74, p.18-24.

- (coord.), 2016, *Annales des Mines – Responsabilité et Environnement*, 2016, « Les métaux stratégiques, un enjeu mondial ? », n°82, 129p.
- « Le Comité pour les métaux stratégiques (COMES), un lieu de dialogue consacré à l’industrie », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n°82, p. 29-33.

Lolive, J., 2010, « Mobilisations environnementales », Coutard, O., Lévy, J.-P., *Écologies urbaines*, Economica, Paris, p.276-302.

Massé, P., 2021, « Des instruments (insuffisants) pour gouverner les critiques adressées au « renouveau minier » en France métropolitaine. Une articulation autour des référentiels de l’environnement et du territoire », *Gouvernance*, vol.18, n°2, p.109-135.

- 2022, « Chapitre 6. L’élite minière à l’origine du renouveau minier : entre multipositionnalités, imaginaires de l’espace et impératif étatique de gestion des ressources minérales », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.181-218.

Measham, T., Haslam McEnzie, F., Moffat, K., 2013, « An expanded role for the mining sector in Australian society? », *Rural society*, vol.22, n°2, p.184-194

Merenne-Schoumaker, B., 2015 [2013], *Atlas mondial des matières premières. Des besoins croissants, des ressources limitées*, Éditions Autrement, Paris, 96p.

Merlin, J., 2014, « L’émergence d’une compétence environnementale autochtone ? Le cas de Goro-Nickel en Nouvelle-Calédonie », *Terrains & travaux*, n°24, 85-10.

Monange, B., Flipo, F., 2019, « Extractivisme : lutter contre le déni », *Écologie & Politique*, n°59, p. 15-28.

Müller, K., 2019, « Mining, time and protest: Dealing with waiting in German coal mine planning », *The Extractive Industries and Society*, n°6, p. 1-7.

Pini, B., McDonald, P., Mayes, R., « Class Contestations and Australia's Resource Boom: The Emergence of the 'Cashed-up Bogan' », *Sociology*, vol.46, n°1; <https://doi.org/10.1177/0038038511141919>

Pitron, G., 2018, *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui Libèrent, Paris, 294p.

Retourney, F., 2022, « Chapitre 9. De quoi Montagne d'Or est-il le nom ? De l'opportunité d'un projet industriel à un problème politique insoluble », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs), 2022, *Ressources minérales et transitions. Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle*, Peter Lang, Bruxelles, p.269-296.

Revue internationale de politique comparée, 2021, « Les mobilisations autour de l'extractivisme. Circulation et potentiel heuristique d'un concept en voie de globalisation », vol.3-4, n°28, 196p.

Schiavi, P., 2005, « Regulating the Social and Environmental Performance of the Australian Minerals Industry: A Sociological Analysis of Emerging Forms of Governance », *Regulatory Institutions Network Conference*, 15p.

Schrijen, D., 2021, « La Bretagne face aux industries extractives. Processus de cadrage et construction de coalitions contre la prospection minière et l'extraction de sable dans les Côtes-d'Armor », *Revue Gouvernance*, vol. 18, n°2, p. 86-109.

- 2022, « Chapitre 8. Territoires et prospection minière, l'impossible compromis ? Comparaison des conflits autour des permis exploratoires de Loc-Envel (Côtes-d'Armor) et La Fabrié (Tarn) », Chailleux, S., Le Berre, S., Gunzburger, Y., (dirs.), p.297-322.

Sharma, S., 2010, « The impact of mining on women: lessons from the coal mining Bowen Basin of Queensland, Australia », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol.28, n°3, p.201-215; DOI: 10.3152/146155110X12772982841041

Simoes Lasevitz, R., 2017, « L'ethnographie et les mines. Continuités et ruptures entre les premières études minières en ethnologie et leurs successeurs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol.3 n°11, 397-422.

Stedman, R. C., Parkins, J. R., Beckley, T. M., 2009, "Resource Dependence and Community Well-Being in Rural Canada", *Rural Sociology*, vol.69, n°2, p.213-234; <https://doi.org/10.1526/003601104323087589>

Torres, A., Brandt, J., Lear, K., Liu, J., 2017, « A looming tragedy of the sand commons », *Science*, vol.357, n°6355, p. 970-971; DOI: 10.1126/science.aao0503

Tost, M., et al., 2018, « The state of environmental sustainability considerations in mining », *Journal of Cleaner Production*, n°182, p. 969-977.

Velicu, I., Irina, 2012, « The Aesthetic Post-communist Subject and the Differend of Rosia Montana », *Studies in Social Justice*, vol.6, n°1, p. 125-141.

Velicu, I., Kaika, M., 2015, « Undoing environmental justice : Re-imagining equality in the Rosia Montana anti-mining movement », *Geoforum*, doi : 10.1016/i.geoforum.2015.10.012

Wallard, I. (coord.), 2020, « Matières premières et nouvelles dépendances », *Annales des Mines – Responsabilité en Environnement*, n°99, 109p.

Weisbein, J., 2016, « Défendre le littoral en croisant les expertises », *Norois*, n°238-239, p. 97-108.

Z, *Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, 2018, « Guyane. Trésors et conquêtes », n°12, 129p.

Zittoun, P., Chailleux, S., 2021, *L'État sous pression. Enquête sur l'interdiction française du gaz de schiste*, Presses de Sciences Po, Paris, 316p.

Divers

Champaud, C., 2017, *Quand des bretons éveillèrent la Bretagne. Le CELIB, Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons*, Centre d'Histoire de Bretagne/Kreizenn Istor Breizh, Brest, 165p.

Ghekière, J.-F., Houillon, V., 2013, « Le vieillissement démographique des communes côtières en France : un phénomène uniforme ? », *Populations et littoral*, vol.1, n°2, p. 59-93.

- Laugier, F., 2015, *Histoires de vie et connectivité entre les habitats écologiques essentiels de poissons des mers côtières tempérées : le cas des lançons (Ammodytidae) et du bar européen (Dicentrarchus labrax, Linnaeus, 1758) dans le Golfe Normand Breton, une approche par les marqueurs environnementaux*, Thèse de doctorat en océanologie/biologie, École Doctorale Sciences de la Nature et de l'Homme – ED 227, Musée national d'histoire naturelle, 244p.
- Le Coadic, R. Ronan, 1991, « Campagnes Rouges de Bretagne », *Skol Vreizh*, n°22, 84p.
- Legendre, N., 2023, *Silence dans les champs*, Athaud, Paris, 243 p.
- Monnier, J.-J., 1994, *Le comportement politique des Bretons*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 435p.
- Nicolas, M., 1982, *Emsav. Histoire du mouvement breton*, Syros, 376 p.
- Toutous, J., 2021, « Les territoires des revendications linguistiques. Une comparaison Bretagne/Lusace », *Gouvernance*, vol.18, n°1, p.40-61.



Titre : Mine de rien, la lutte paie. Effets des mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), Loc-Envel (Côtes d'Armor), La Fabrié (Tarn)

Mots clés : science politique, mouvements sociaux, écologistes

Résumé : Cette thèse s'intéresse aux effets des mobilisations environnementales localisées, et plus particulièrement à l'impact des résistances rencontrées par les projets d'extraction de ressources minérales en France métropolitaine. Elle questionne plus généralement l'impact des mouvements sociaux sur les mécanismes qui président au changement social. Ce travail se base sur trois cas d'étude : la concession de sable coquillier de Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), et les Permis exclusifs de recherche de mines (PERm) de Loc-Envel (Côtes d'Armor) et La Fabrié (Tarn). Les enquêtes ethnographiques menées montrent que de larges coalitions d'opposants, combinant répertoires tactiques variés et alliés institutionnels, parviennent à empêcher l'aboutissement des projets contestés.

Ces mobilisations ont, de fait, entravé le développement de filières minérales et métalliques, sans pour autant parvenir à amorcer une transformation de structures sociales fortement consommatrices en matières premières. Mais ces mobilisations ont aussi d'autres impacts : elles redéfinissent les rapports que les populations entretiennent aux territoires défendus, contribuent à produire et à diffuser des connaissances, suscitent l'attention des médias et renouvellent l'intérêt de leurs acteurs pour le fait politique.

Title : Casually, struggle pays. Effects of mobilisations against the mining licenses of Pointe d'Armor (Côtes d'Armor), Loc-Envel (Côtes d'Armor), La Fabrié (Tarn)

Keywords : political science, social movements, ecologists

Abstract : This thesis focuses on the effects of localized environmental mobilizations, particularly on the impacts of resistance encountered by mineral resource extraction projects in France. More generally, it questions the impact of social movements on the mechanisms of social change. This work is based on three case studies: the Pointe d'Armor shell sand concession (Côtes d'Armor department), the Loc-Envel (Côtes d'Armor department) and La Fabrié (Tarn department) exclusive mine exploration permits (PERm). Our ethnographic investigation shows that large coalitions of opponents, combining varied tactical repertoires and institutional allies, manage to prevent the contested projects to be carried out.

These mobilizations have, in fact, hindered the development of mineral and metal sectors, without however succeeding in initiating a transformation of social structures that consume a lot of raw materials. But these mobilizations also have other impacts: they redefine the relationships that populations maintain with their territories, contribute to producing and disseminating knowledge, arouse media's attention and renew their actor's interest for politics.